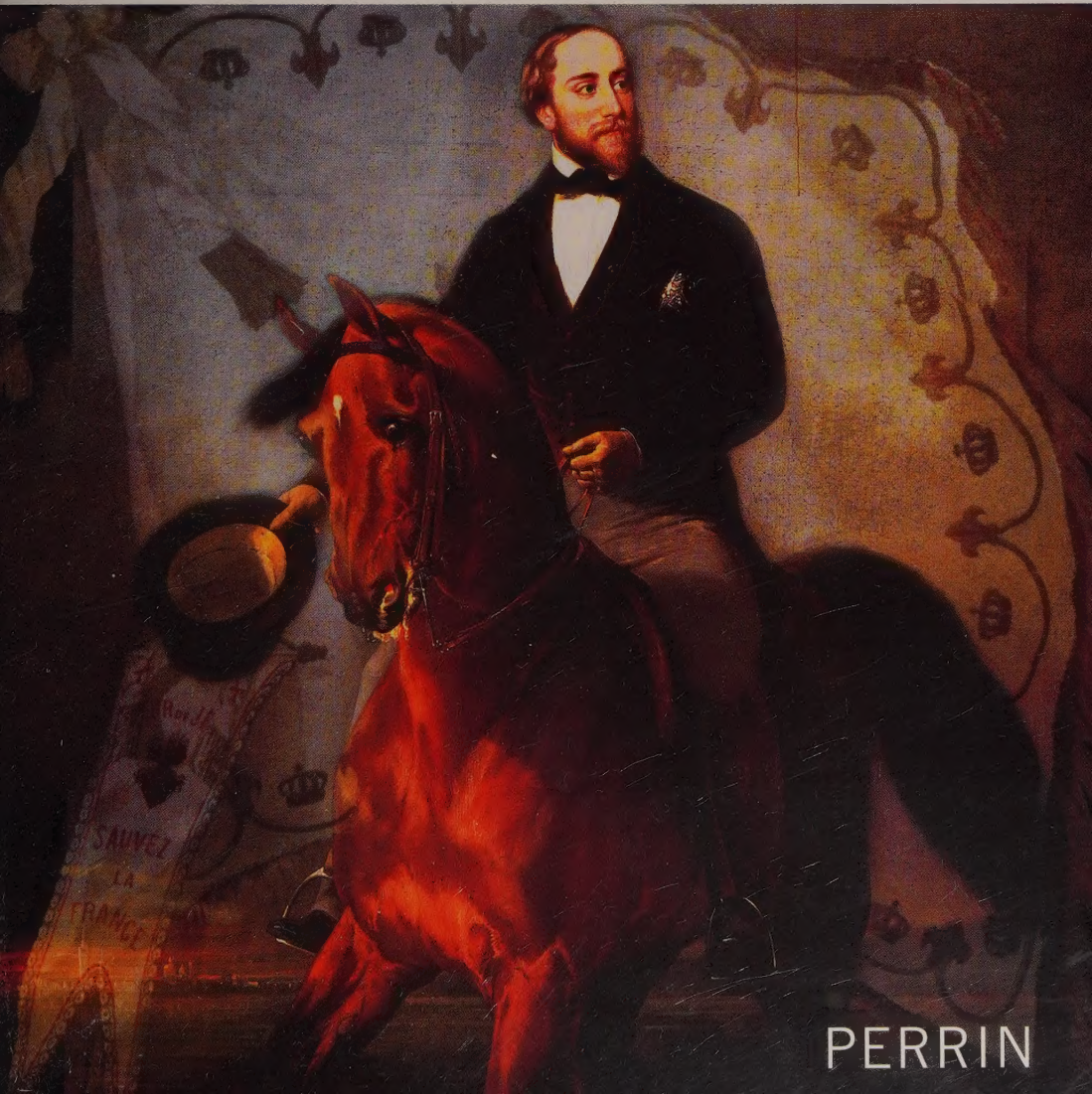


Daniel de Montplaisir

LE COMTE

Dernier roi de France

DE CHAMBORD



PERRIN

DU MÊME AUTEUR

La Monarchie,
Le Cavalier bleu,
2003

Daniel de Montplaisir

LE COMTE
DE CHAMBORD

Dernier roi de France

PERRIN

www.editions-perrin.fr

Daniel de Montplaisir

LE COMTE
DE CHAMBORD
Daniel de France

PERRIN

© Perrin, 2008
ISBN : 978-2-262-02146-7

A Sandrine et à Alma, bien sûr...

« Cet orphelin privé tour à tour sur le sol français,
de son père, de sa couronne et de sa tombe. »

François-René de CHATEAUBRIAND,
De la Restauration et de la monarchie élective.

« Le plus aimé peut-être de tous les souverains,
sans qu'il ait jamais régné. »

René RÉMOND,
Les Droites en France.

« Si les gens gagnent à être connus, ils y gagnent
surtout en mystère. »

Jean PAULHAN.

« La civilisation n'a pas le moindre besoin de
noblesse ou d'héroïsme. Ces choses-là sont des symp-
tômes d'incapacité politique. »

Aldous HUXLEY,
Le Meilleur des mondes.

« Nous voilà entrés dans l'ère des gugusses. »

Edmond de GONCOURT,
apprenant la mort du comte de Chambord.

Prologue

Vers onze heures du matin, le dimanche 2 juillet 1871, jour anniversaire du sacre d'Hugues Capet à Noyon, un fiacre comme il en circule alors des milliers dans Paris, ralentit à l'approche du 192, rue de Rivoli, occupé par l'hôtel Regina. La voiture s'arrête au débouché de l'actuelle place des Pyramides, à l'angle du pavillon de Marsan. Un homme en descend avec application, vêtu, malgré la vivacité du soleil, d'une austère redingote noire. Le comte Edouard de Monti de Rezé a alors soixante-trois ans. « De grande taille, élancé ; sa personne est fort distinguée ; son abord est on ne peut plus charmant et ses manières engageantes. Il raconte à ravir^{1*}... » C'est de lui que nous tenons l'unique récit de cette journée qui demeura longtemps un mystère pour les historiens.

Au bas du marchepied, Monti tient la poignée de la portière avec une solennité qui trahit en lui le courtisan et l'importance de celui devant lequel il s'incline en l'appelant « Monseigneur » : un homme plus jeune d'une douzaine d'années mais paraissant plus marqué, au visage massif bien que les traits en soient fins, aux paupières tombantes sur des yeux bleu clair, à la barbe blonde fournie, à la jambe hésitante, au déraisonnable embonpoint.

Partis de Bruges la veille au soir, ces deux touristes très spéciaux ont débarqué ce matin à cinq heures trente en gare du Nord après avoir passé la nuit dans le train. Les voyageurs

* On trouvera les notes en fin d'ouvrage, p. 635.

circulent sous des noms d'emprunt. Le plus jeune a choisi celui de « Monsieur de Mercœur² ».

Pourquoi se cacher quand une entrée majestueuse pourrait s'offrir à vous ? Parce qu'on ne pouvait plus supporter d'attendre. La loi qui, depuis 1832, interdisait le territoire national aux membres de la branche aînée des Bourbons vient d'être abolie. Le temps nécessaire aux préparatifs et le proscrit peut enfin « se remplir à pleins poumons de l'air natal ».

S'étant séparés, sur le parvis de la gare, du duc de Blacas et du comte de Vanssay dépêchés pour préparer l'accueil du lendemain à Chambord, les deux voyageurs se rendirent d'abord à l'église Saint-Laurent pour y entendre la messe. Puis ils prirent un fiacre afin de parcourir la ville.

Le Paris de 1871 garde peu de traces de celui de 1830. Les travaux d'Hausmann ont profondément modifié le plan et l'allure générale de la cité. A moitié médiévale en 1830, elle est maintenant la plus moderne d'Europe. De grandes artères ont été percées. Bordées d'amples trottoirs plantés d'arbres, elles alignent en perspective rectiligne des bâtiments cossus. La boue collante des anciennes rues tortueuses qui, l'été venu, se transformait en poussière suffocante, a disparu. L'amélioration de l'environnement est indéniable. Tout respirerait encore les parfums d'un second Empire bâtisseur si la ville ne souffrait en même temps d'un aspect de désolation. Un siège puis une guerre civile ont ravagé Paris. Les reliefs des incendies et des combats de rue, qui n'ont pris fin que cinq semaines plus tôt, sont partout présents.

A profusion, des affiches électorales collées à la va-vite souillent les parois mutilées et tapissent les palissades des chantiers interrompus : la France vote. Elle doit désigner aujourd'hui cent quinze députés pour compléter l'Assemblée élue en février : celle qui a permis le retour des princes et pourrait demain acclamer celui du roi.

Au fur et à mesure que les quartiers ont défilé derrière la vitre du fiacre, Monti de Rezé a remarqué la pâleur croissante de son maître. Leur première halte se fait devant le Palais de justice. Les incendies de la Commune ont épargné la Sainte-

Chapelle. Le prince y voit un signe de la Providence et sa physionomie s'éclaire... On remonte en voiture, direction Notre-Dame. La cathédrale est intacte. Celui qui fut baptisé ici, le 1^{er} mai 1821 avec les dernières pompes de la monarchie, se recueille quelques instants.

On se dirige ensuite vers le Pont-Neuf en vue de rejoindre la rue de Rivoli. Passant devant la statue du premier roi Bourbon, le cocher est prié de ralentir. Celui qui, petit garçon, déclarait vouloir devenir un deuxième Henri IV, rompt enfin le silence : « Le voilà ! Ils me l'ont laissé. » Il se découvre, mais renonce à s'arrêter. L'arrêt, ce sera aux Tuileries...

D'abord, il hésite à descendre de la voiture. Il a peur de voir. Puis il s'avance en claudiquant vers la façade qui contemple le jardin où, petit garçon, il jouait sous les yeux des Parisiens. De l'ancien palais édifié par Catherine de Médicis, principale résidence des rois de France jusqu'à l'installation de la Cour à Versailles en 1682, ensuite résidence de tous les chefs d'Etat depuis le 6 octobre 1789, il ne reste que les murs noircis d'une carcasse béante trouée de rectangles aveugles. Par endroits, le magma de cendres émet encore quelques fumeroles.

Pour dissuader les curieux, les ruines sont entourées d'une clôture de planches mal ajustées. Le gros monsieur un peu boiteux les contourne. Ses yeux écarquillés fixent le bâtiment. Après un long silence, il se tourne vers son ami, resté quelques pas en arrière : « Voilà les fenêtres de ma chambre, voilà l'appartement où je suis né ; voilà la pièce où se trouvaient mes jeux : une tente de campement, des tambours, de grands soldats de plomb. Voilà la fenêtre du cabinet où mes précepteurs me donnaient les leçons ; voilà l'appartement de ma mère ; voilà où logeait mon grand-père... » Il détourne le visage pour cacher ses larmes. Regagnant son fiacre, il parvient cependant à sourire aux mots de réconfort de l'automédon : « Consolez-vous, mon bourgeois ; ça se reconstruit ces choses-là. A moi, ils m'ont fait bien pire : ils m'ont mangé deux chevaux pendant le siège ! »

La voiture s'éloigne des Tuileries. Elle dépasse la rue qui autrefois porta le nom de son passager et qui maintenant célèbre la dernière des trois journées qui provoquèrent la chute des Bourbons³. Le prince a demandé au cocher d'effectuer un tour de la place Vendôme. Il veut contempler le premier étage de l'hôtel de Villemaré (au numéro 9) où en 1822 mourut le duc de Richelieu et dont il admire l'œuvre, à laquelle les événements de l'année redonnent une actualité. Le fiacre reprend ensuite la rue de Rivoli, traverse la place de la Concorde où, depuis 1836, se dresse l'obélisque offert à Charles X par le vice-roi d'Égypte. Le prince ne l'avait jamais vu.

Le parcours s'achève de l'autre côté de la Seine, au 10 de l'avenue de Villars. Un légitimiste, M. de Nanteuil, a mis sa maison à la disposition des voyageurs. Après avoir déposé les bagages et procédé à une rapide toilette, on se rend rue de Marivaux pour déjeuner au restaurant de l'Opéra-Comique.

Dans l'après-midi, les affaires politiques reprennent le rang qu'elles ont cédé pendant ces instants volés. Audience est donnée au marquis de La Ferté-Meun, chef du Bureau du roi. Le prince lui rappelle fermement ses positions, dont l'agitation des dernières semaines aurait pu brouiller la perception. Puis il se rend à la gare d'Orsay pour prendre le train de Blois et, de là, arriver enfin chez lui : à Chambord. D'où il s'apprête à publier son fameux manifeste, dit *du drapeau blanc*...

Qui se souvient encore du duc de Bordeaux, du comte de Chambord, d'Henri V ? Trois titres pour un même personnage, soixante-dixième et dernier roi de France selon les lois fondamentales du royaume, dernier homme aussi à avoir porté ce titre sur le territoire français. Le trente-septième descendant d'Hugues Capet, né le 29 septembre 1820, décédé le 24 août 1883, occupe l'une des premières places dans les rangs des oubliés de l'Histoire. Quand on consulte aujourd'hui un moteur de recherches, son nom n'apparaît qu'après ceux de trois autres Henri V : l'empereur germanique du douzième siècle, le roi d'Angleterre vainqueur à Azincourt et le Blondel de Luxembourg...

Peu d'hommes pourtant au cours de l'avant-dernier siècle firent l'objet d'une aussi grande attention de la part de ceux qui exerçaient le pouvoir à Paris – qu'il s'agît de Louis-Philippe, du gouvernement républicain ou de Napoléon III –, d'une vénération aussi démonstrative de la part de ceux qui espéraient, avec à deux reprises de sérieuses chances de succès, un nouveau retour des Bourbons, et d'un dénigrement aussi général de la part des historiens non monarchistes.

De très nombreux auteurs se penchèrent durant un demi-siècle sur la vie et sur la mort d'Henri V, entre miracle, mirage et mystère. En 1930, seuls Louis XIV et Napoléon I^{er} avaient fait l'objet d'un plus grand nombre de biographies et d'études que lui. Mais le vif intérêt qu'il suscitait au tournant du siècle déclina rapidement après la Première Guerre mondiale. Rarement quelqu'un sera aussi vite passé de la rampe à l'oubli.

Parallèlement, l'histoire presque officielle, inaugurée par Jules Michelet, consacrée par l'école de la République et les ouvrages d'Ernest Lavisse, s'attacha à effacer les traces du petit-neveu de Louis XVI, seul roi de France que l'on ait pu pourtant photographier... Les manuels généraux ne lui consacrent que quelques lignes en évoquant la restauration manquée après la chute du second Empire et le présentent comme l'un des plus efficaces agents involontaires de l'avènement de la Troisième République. Même les traités de droit constitutionnel ne retiennent que l'esprit rigide d'un héritier hors du temps en quête d'un introuvable royaume.

Les clichés réducteurs rendent mal compte d'une destinée chahutée et complexe, où l'ombre et la lumière se heurtèrent constamment. La vie du prince regorge d'épisodes de nature à marquer profondément un caractère : sa naissance posthume d'un père assassiné ; une enfance adulée comme peut-être aucune enfance princière auparavant ; un titre de roi de France quand il n'a que dix ans et qu'il part le lendemain pour un exil de quarante et un ans ; une adolescence errante et largement privée d'une mère adorée, une éducation supervisée par une tante austère, rescapée de la prison du Temple ; les incessants témoignages d'adoration des légitimistes ; un

accident de cheval qui le rend boiteux ; un dépit amoureux qui lui fait épouser la sœur de celle dont il est épris ; un mariage sans enfants, avec en perspective l'extinction de la branche aînée des Bourbons ; des deuils en cascade. Mais aussi une cour d'admirateurs fervents, des voyages d'étude en Europe et en Orient, un amour assouvi de la chasse et du grand air, des lectures passionnées, une remarquable érudition avec, pour maître à penser, Chateaubriand lui-même...

Rien n'est simple dans ce siècle des révolutions dont le déroulement coïncide presque exactement avec la vie d'un prince qui ne cesse de répéter : « Je ne veux pas être le roi légitime de la révolution. » Henri V assiste de loin au déclin de la France en Europe. Déclin démographique, économique, diplomatique, moral et militaire, qui conduit au désastre de 1870. Déclin qui, à ses yeux, offre un désespérant contraste avec le spectaculaire redressement de la Restauration où s'était épanouie son enfance. Entre 1820 et 1883, la France expérimente presque toutes les formes possibles de régime : monarchie légitime, parlementaire, élective, république présidentielle, parlementaire, plébiscitaire, dictatoriale. Sans jamais trouver le port.

On a dit Henri V mal préparé à son siècle en raison d'une éducation étriquée, tournée vers le regret du passé et le culte de principes surannés, pour qui l'Histoire s'arrêtait en 1830, voire en 1789. Pourtant ses précepteurs scientifiques lui ont inculqué le goût de la découverte et de l'invention, obsessions du siècle et facteurs d'une expansion économique sans précédent. Au cours de ses voyages, il manifesta toujours un grand intérêt pour les progrès de la technique et les évolutions sociales, notamment pour la condition ouvrière.

Dans cet univers en ébullition, le prince se dresse néanmoins comme un parangon de constance, d'espérance et de souffrance. Il incarne chacune de ces notions dont il ne peut se détacher et qui font de lui, sur le versant romanesque, un roi des songes et, sur le versant prosaïque, un collectionneur d'occasions manquées.

La fidélité à ses principes fut interprétée de façon contradictoire. Pour ses thuriféraires, elle démontrait sa hauteur de

vues et la force de ses convictions. Pour ses détracteurs, elle traduisait simplement un manque d'imagination, d'ouverture d'esprit, de capacité d'adaptation : « aboulie orgueilleuse et fantasmagorique », écrit Philippe Levillain⁴.

De mystérieux, l'homme devient pathétique. Entre le 2 août 1830, jour de l'abdication de Charles X en sa faveur, et le 24 août 1883, date de sa mort, se déroule une sorte d'anti-règne de plus d'un demi-siècle. Le troisième par sa longueur de notre histoire après ceux de Louis XIV et de Louis XV. Un interminable règne en creux au cours duquel aucune décision engageant ou seulement concernant la France ne porte sa marque. Jamais il ne participe à l'action ni n'exerce d'influence notable sur la politique de son pays. Sa vie se déroule en bordure du monde et pourtant son existence continue de planer sur les enjeux et les luttes politiques. Souverain de l'attente, il ne vit pas aux mêmes cadences que les événements d'un siècle qui galope. Mais, comme l'a noté Augustin Pic : « Henri V obligea par sa seule existence l'ensemble de l'opinion et de la classe politique à prendre position par rapport à sa personne et au principe qu'elle incarnait⁵. »

Durant toutes ces années, il aurait pu mener, comme on disait alors, une vie dissolue. Un bon plaisir facile que le désœuvrement de l'exil aurait rendu excusable. Rien de tel : les divertissements sont comptés et avouables. Pétri de chagrins mais encombré de devoirs, le prince se prépare méticuleusement à exercer, dans un avenir hypothétique, la fonction royale. Il veut en préserver les principes fondateurs tout en répondant aux aspirations de son temps.

Authentiquement providentialiste, il ne raisonne qu'en termes de foi et de devoir, plaçant son destin entre les mains de Dieu et sa personne au service d'une France rêvée. Attitude difficile à comprendre car elle n'appartient ni aux codes de notre époque ni à ceux des temps plus anciens. Un Philippe VI, un Henri IV, un Louis XIV se sont battus avec acharnement pour accéder au pouvoir et le conserver. Henri V, lui, a brisé le pragmatisme qui remontait aux premiers Capétiens. C'est ce qui le rend si singulier et si déconcertant. En tant qu'homme

d'Etat, il figure ainsi comme une exception unique dans le déroulement de l'Histoire.

De ce fait, une mythologie du souverain idéal se construit autour de lui : « Ah ! Si la France le connaissait... », répètent ses partisans. Roi sans royauté, il a favorisé la formation d'images sublimées par la distance et par l'attente. Certains lui reprochèrent son inaction, le caricaturant en « Bel au bois dormant ». Ses nombreux documents de travail et notes, sa volumineuse correspondance attestent le contraire. Mais il y a loin de la plume au geste. Sa vie et sa mort illustrent la dernière rencontre de la politique et du romantisme.

Le prince désira-t-il vraiment régner ? Ou bien s'ingénia-t-il à faire échouer la restauration à laquelle la France était résolue ? Fut-il victime, comme certains le prétendirent, d'un complot « orléano-républicano-maçonnique » ?

Quel testament voulut-il laisser quant à l'avenir de la cause monarchique ? Celui de la réconciliation de la branche aînée des Bourbons avec la branche cadette d'Orléans ? Ou celui de l'intangibilité des vertus capétiennes, répétant à l'envi : « Mon principe est tout, ma personne n'est rien » ?

Enfin, succomba-t-il à une maladie fulgurante ou fut-il empoisonné ? Le rapport d'autopsie concluant à une mort « accidentelle » et non « naturelle », le doute médical alimenta le soupçon politique.

La biographie d'Henri commence avant sa naissance. Car l'espoir de cet événement a porté toute la charge de l'avenir des Bourbons. Avant d'être le fils de ses parents, Henri fut d'abord celui de la Restauration, puis celui de sa chute. Son existence ne s'achève pas non plus avec sa mort. Car depuis, la querelle de l'héritage monarchique, entre Anjou et Orléans, n'a jamais été surmontée. C'est l'histoire d'un mythe autant que d'une personne et d'une âme qu'il s'agit donc de retracer.

Les souvenirs écrits de la vie d'Henri V se rangent en trois catégories. Ceux de la première ont disparu avec les deux

pillages successifs subis en 1945 par son ancienne résidence principale, le château de Frohsdorf, au sud-ouest de Vienne : d'abord celui effectué par les nazis en fuite, puis, plus important, celui commis par les troupes soviétiques à leur poursuite. S'y ajoute, en 1960, l'incendie du pavillon où l'infante Béatrice de Bourbon, petite-nièce de la comtesse de Chambord et dernière légataire du domaine avant sa vente, avait entreposé les plus beaux des tableaux et des objets échappés aux précédents brigandages. Ceux de la deuxième catégorie ont permis aux héritiers du comte et de la comtesse de Chambord de faire face à leurs besoins d'argent, notamment par la vente, en 1923, de la bibliothèque de Frohsdorf qui comportait non seulement des publications (environ 18 000 volumes) mais aussi des documents manuscrits de première importance, irrémédiablement perdus.

Ceux de la troisième catégorie proviennent de deux sources :

— Les papiers conservés par certaines familles françaises qui détiennent encore des correspondances et des mémoires inédits du comte de Chambord ; il n'a pas été possible de les recenser tous, mais deux fonds substantiels, et totalement inédits, émanant de trois des plus importants collaborateurs du comte de Chambord dans le dernier tiers de sa vie, ont largement contribué à la rédaction du présent ouvrage : la correspondance et les notes du comte Henri de Vanssay, les archives de la famille Monti de Rezé, les papiers du comte de Sainte-Suzanne. Il faut y ajouter l'agenda du prince, tenu au jour le jour par un secrétaire, et dont avons pu disposer grâce à l'aimable prêt de son propriétaire qui eut la chance d'en faire l'acquisition lors d'une vente de livres anciens ; ce précieux document permet de rétablir la vérité sur les visites reçues par le prince et de mesurer quelles étaient ses vraies relations avec ses contemporains.

— Enfin et surtout les archives privées d'Henri V, conservées aux archives d'Etat de Lucques, en Italie, après un rocambolesque parcours. Il fallut en effet attendre 1986 pour qu'un historien espagnol, le professeur Juan Balanso, découvrit là une vingtaine de caisses pleines de papiers non triés. Le tout avait été déposé en 1962 par la fille de l'infante Béatrice, venue finir

ses jours à Lucques. Depuis, les archives « perdues » du dernier roi de France ont fait l'objet d'un classement et d'une indexation sommaires qui les rendent exploitables ; elles ont nourri une part substantielle du présent ouvrage, notamment le journal du prince, ses récits de voyages, les nombreux mémoires échangés avec ses partisans en France, ses notes prises au jour le jour, sa correspondance ainsi que celle, jamais ouverte jusqu'ici, de la comtesse de Chambord.

Enfant de la Restauration

Lors de la première chute de Napoléon, le rétablissement des Bourbons n'allait pas de soi. Il avait fallu que se produisît pour cela un enchaînement d'événements « miraculeux » : le soulèvement de la ville de Bordeaux, le 12 mars 1814, le travail souterrain des agents royalistes, les subtiles menées de Talleyrand au sein du Sénat impérial, puis à l'égard des Alliés, la conversion du tsar Alexandre I^{er} à la légitimité, l'habileté du comte d'Artois, lieutenant général du royaume, dans sa gestion d'une délicate période transitoire, enfin le jeu d'équilibre de Louis XVIII instituant, par la charte du 4 juin 1814, une monarchie constitutionnelle sans renier pour autant le droit divin. Il avait ensuite fallu effacer les conséquences politiques des Cent-Jours : persuader les Alliés que « Louis le Désiré » n'était pas devenu « Louis l'Indésirable », supporter de leur part des exigences draconiennes pour le retour de la paix, remettre le pays en ordre de marche, enfin éviter la guerre civile qui menaçait.

Une fois que le duc de Richelieu, président du Conseil, fut parvenu à conclure le traité de Paris du 20 novembre 1815, qui limitait les dégâts, puis à négocier des conditions raisonnables pour l'évacuation des troupes d'occupation et le paiement des indemnités de guerre, la royauté se préoccupa de son propre réenracinement. Le trône de France réclamait un héritier qui garantirait la pérennité de la Restauration et qu'on titrerait duc de Bordeaux en hommage à la ville qui en avait enclenché le processus.

Louis XVIII n'avait pas d'enfant. Son épouse, Marie-Joséphine de Savoie, ne l'avait guère comblé. Mais on ne lui connaissait pas non plus de bâtard. Son frère, le comte d'Artois, avait deux fils. L'aîné, le duc d'Angoulême, semblait souffrir de la même langueur que son oncle. Le cadet, duc de Berry, montrait au contraire, comme jadis son père, un grand empressement amoureux. « Seul Bourbon qui n'évoquât pas une race fatiguée¹ », c'était sur lui seul que reposait l'espoir que se perpétuât la branche aînée des Capétiens.

Un prince impétueux

Charles Ferdinand d'Artois était né à Versailles le 24 janvier 1778, fils cadet de Charles-Philippe d'Artois et de Marie-Thérèse de Savoie. Louis XVI, son oncle, le titra duc de Berry. Selon l'usage du siècle, il passa le plus clair de son enfance séparé de ses parents, aux côtés de son frère aîné, le duc d'Angoulême. On avait installé les deux jeunes princes au château de Saint-Jean-de-Beauregard, situé à vingt kilomètres au sud de Versailles². Le duc de Berry éprouvait, à la différence de son frère, beaucoup de répugnance à étudier : il aurait volontiers consacré tout son temps au jeu et aux espiègeries.

A onze ans, sous la conduite de son gouverneur, le duc de Sérent, Berry quitta la France avec son frère pour rejoindre leurs parents qui avaient émigré dès le 16 juillet 1789. D'abord aux Pays-Bas puis à Turin, à la cour du roi de Sardaigne. On dispensa alors aux deux garçons une éducation militaire, spécialement dans l'artillerie. En 1792, ils rallièrent l'armée des Princes. Nerveux, impétueux, téméraire, Berry enrageait qu'on ne le plaçât pas en première ligne. Il acquit alors la réputation d'une tête brûlée, mais passionnée de discipline militaire.

Devenu le roi de droit à la mort de Louis XVII, Louis XVIII se soucia aussitôt, en chef de famille, de marier ses neveux. Pour l'aîné, l'affaire fut rapidement conclue : le 10 juin 1799 il épousait sa cousine germaine, Marie-Thérèse, fille du roi martyr et unique rescapée de la prison du Temple. Pour le

cadet, le roi avait d'abord pensé à la fille de l'Electeur de Saxe, son cousin par alliance. Mais le duc de Berry manifesta si peu d'enthousiasme que son oncle abandonna rapidement l'idée. Louis XVIII se tourna alors vers Naples. On donna à Berry le choix entre deux princesses³. L'affaire traîna en longueur, notamment en raison de l'invasion par les troupes républicaines et du refuge de la famille royale à Palerme.

Le 9 février 1801, la paix conclue à Lunéville avec l'Autriche entraîna la dissolution de l'armée des Princes. Le duc de Berry ne sut alors que faire de son existence. Il tint compagnie à sa mère qui vivait à Klagenfurt (en Carinthie), abandonnée par son époux, erra quelque temps dans Vienne, chercha sans grande conviction à retisser les liens de son projet de mariage avec une princesse napolitaine. Mais ses lettres à la cour de Naples rétablie demeuraient sans réponse. Le prince décida alors de se réfugier en Angleterre, où vivait déjà son père. Le comte d'Artois avait quitté l'austère palais de Holyrood à Edimbourg pour une habitation plus bourgeoise à Londres. Tous deux espéraient la reprise de l'offensive militaire contre la France consulaire. Avidé d'en découdre, facile à exciter, bavard et téméraire, Berry projeta alors de rejoindre Cadoudal, qui préparait un attentat contre Bonaparte, puis de gagner la Bretagne afin de réveiller la Chouannerie. Son père l'en empêcha. Dans la capitale britannique, il se rabattit sur les conquêtes féminines. Ses frasques lui valurent plusieurs duels, la brouille avec quelques grandes familles et une réputation de Casanova qui le flattait. Puis il se mit en ménage avec la fille d'un pasteur, Amy Brown. On a dit qu'il l'avait secrètement épousée en 1804. Rien ne le prouve⁴.

Louis XVIII se remit alors en quête pour lui d'une épouse légitime. Il songea d'abord à l'archiduchesse Marie-Louise d'Autriche. Napoléon eut vent du projet. Le caressait-il déjà pour lui-même ? La cour de Vienne déclina l'offre du Bourbon au motif de préserver la paix toute neuve avec la France. Un an plus tard, Naples se signala de nouveau. La reine Caroline méditait toujours l'union de sa fille Marie-Amélie. Mais, cette fois, Louis XVIII craignit de contrarier le tsar,

qui l'hébergeait à Mitau et qui venait de faire alliance avec Napoléon. Pendant ce temps, le duc de Berry eut deux filles d'Amy Brown : Charlotte, le 13 juillet 1808, et Louise, le 19 décembre 1809⁵.

A la fin de janvier 1814, Berry piaffait de débarquer en France. Les Anglais acceptèrent de lui procurer un bateau, le *Packett* et, le 6 février, il aborda à Jersey. Apprenant sa venue, un ancien chouan traversa le petit bras de mer qui le séparait du continent pour lui indiquer que le peuple ne bougerait pas. Sa déception fut immense. Il resta deux mois bloqué dans son île, pendant que survenaient le renversement de l'Empire, l'entrée des Alliés dans Paris et le rétablissement des Bourbons. Quand tout fut consommé, une frégate anglaise transporta le prince à Cherbourg, où il débarqua le 13 avril. Une revanche l'attendait : la foule accourut à sa rencontre, puis l'acclama au long de sa route jusqu'à Paris, semblant démentir l'oubli des Bourbons⁶.

Louis XVIII nomma son neveu colonel général des chasseurs (l'équivalent actuel d'un général de brigade). Sa mission consistait à inspecter des places fortes. Il prit sa tâche à cœur, parcourant les départements du Nord, de la Lorraine, de l'Alsace et de la Franche-Comté en essayant de rallier à la Restauration ce qui restait de la Grande Armée. Comme les autres membres de la famille royale, il fut pris au dépourvu par le retour de l'Aigle et ne put que protéger la fuite de Louis XVIII vers Gand, à la tête de la Maison du roi.

La deuxième Restauration ramena en France un prince vindicatif. Selon plusieurs observateurs de la Cour, il manquait à la fois de prestance et de sérénité : « petit, trapu, rougeaud, la tête enfoncée entre les épaules, n'ayant pas hérité de l'élégance de son père », mais surtout « emporté, brutal, grossier [...] ». Etourdi de pouvoir, il fait cent sottises. Impossible de voir un prince plus sot ; il est fou, un peu furieux ». Sujet à des sautes d'humeur et à des coups de gueule, partisan d'une épuration féroce, il aurait commis de nombreuses gaffes dont celle, restée célèbre, réclamant l'exécution de trois ou quatre maréchaux d'Empire... pour commencer. Cependant, président du collège électoral du Nord, chargé de préparer dans ce

département les élections à la Chambre des députés des 14 et 28 août 1815, il fit preuve d'application et d'impartialité, croyant « au-dessous de lui de se servir de son influence » pour favoriser un candidat.

Louis XVIII restait surtout soucieux de lui procurer une épouse : le prince allait sur ses trente-huit ans et la perpétuation de la dynastie devenait une préoccupation majeure. Saint-Pétersbourg pressentit la candidature de la grande-duchesse Anne, sœur du tsar. Une union avec les Romanov aurait présenté d'immenses avantages : la concrétisation de l'esprit européen des deux monarques, la mise en œuvre de la grande alliance jadis rêvée par Napoléon et, à terme, la promesse d'une révision du traité de Vienne dans un sens plus favorable aux intérêts des deux couronnes. Mais la grande-duchesse était de religion orthodoxe. En outre, le souverain français craignait de mécontenter l'Autriche par une alliance russe – de même qu'il aurait craint de mécontenter la Russie par une alliance autrichienne. Talleyrand, chef du gouvernement, voulait renouer les liens avec Naples. Comme quinze ans auparavant, Louis XVIII demeurait fidèle à l'esprit du Pacte de famille⁷ et, depuis son accession au trône, conforté dans son sentiment de la supériorité de la race des Bourbons. La restauration de la branche des Deux-Siciles s'était, elle aussi, réalisée sur les décombres de l'empire napoléonien, avec la chute de Murat en 1815. On porta cependant les vues vers une autre princesse napolitaine que l'une de celles précédemment envisagées.

La princesse aux pieds nus

L'abondante progéniture du roi de Naples Ferdinand I^{er} offrait un large éventail de princesses disponibles. Le mariage de son fils aîné, François, avec Marie-Clémentine de Habsbourg, fille de l'empereur d'Autriche Léopold II, avait donné naissance à une princesse que l'on disait charmante, d'excellente constitution et qui n'avait pas dix-sept ans. En janvier 1816, Louis XVIII envoya à Naples le comte de Blacas,

ambassadeur extraordinaire, avec la mission d'observer celle-ci afin de savoir si elle satisfaisait aux qualités requises de la mère d'un futur dauphin.

Marie-Caroline-Ferdinande-Louise de Bourbon-Sicules était née le 5 novembre 1798 au palais de Caserte, à vingt-cinq kilomètres au nord de Naples.

Fondé en 1130, le royaume de Sicile, qui comprenait aussi la Calabre, la Basilicate, les Pouilles et la Campanie, avait déjà plusieurs fois rencontré la France dans son histoire⁸. En 1799, le royaume se trouva menacé par la rapide progression des troupes de Bonaparte dans la péninsule. Sous la protection de l'amiral Nelson, la famille royale, avec ses neuf enfants, s'embarqua pour Palerme où elle prit ses quartiers de demi-exil le lendemain de Noël. En novembre 1801, Naples fut rendue à Ferdinand et sa famille retraversa la mer Tyrrhénienne dans l'autre sens.

Agée d'à peine trois ans, Marie-Caroline perdit sa mère. Deux gouvernantes françaises se succédèrent auprès d'elle et de ses sœurs en moins de deux ans : la duchesse de Dombasle puis la comtesse de La Tour. En 1806, il fallut repartir en Sicile : la capitale était de nouveau menacée par Bonaparte. Marie-Caroline, du remariage de son père avec l'infante Marie-Elisabeth d'Espagne, eut encore six demi-frères et deux demi-sœurs.

Les va-et-vient entre le continent et la Sicile, l'indifférence de sa belle-mère, les difficultés financières de la famille royale, enfin les dimensions de la fratrie laissèrent la fillette largement livrée à elle-même. Tandis que le maintien d'un train de maison minimal obligeait son grand-père à devenir le premier souverain d'Europe à travailler, pêchant chaque nuit en mer des poissons qu'il vendait à la criée, Marie-Caroline passait des après-midi entiers à courir pieds nus sur les plages de Mondello, à battre la campagne et à boire du lait dans les fermes, à contempler l'horizon. Son caractère offrait quelques ressemblances avec celui du duc de Berry au même âge : peu appliquée aux études, elle se lassait rapidement de rester immobile, mais elle s'intéressait aux arts plastiques et à la musique, étant assez bonne joueuse de harpe. Comme pour

tous les Bourbons-Sicules, le français était sa langue maternelle, mais elle éprouverait toujours des difficultés avec l'orthographe.

En 1815, elle retrouva Naples dégradé, sale, misérable, plongé dans un climat d'épuration politique. Marie-Caroline en retint pour leçon la haine de la révolution et de l'usurpation du trône. Sans cela, pas d'exil, pas de vengeances, pas de trahisons ni de dénonciations, pas d'exécutions sommaires. Les convictions politiques de la jeune princesse se formèrent là : elle devint contre-révolutionnaire et ralliée au parti qu'en France on appelait les ultras.

Blacas ayant rendu un rapport favorable, il fut chargé de présenter officiellement la demande du roi de France. Fait étonnant pour l'époque, le père de Marie-Caroline lui laissa la liberté d'accepter ou de refuser. On fit faire rapidement un portrait de la princesse pour l'expédier à Paris. Trop rapidement : le résultat était catastrophique. Embarrassé, Blacas l'accompagna d'un commentaire dénonçant la maladresse de l'artiste et précisant que « sans être régulièrement jolie, la figure de la princesse est agréable ». Il omettait d'ajouter qu'elle était presque minuscule, ne mesurant qu'un mètre cinquante et chaussait du trente-cinq. Mais, sur le plan généalogique, l'arbre de la princesse était impressionnant. Fille des Bourbons et des Habsbourg, elle était onze fois cousine avec son futur époux.

Dès qu'il apprit que l'ambassade de Blacas avait été favorablement accueillie, Louis XVIII écrivit lui-même à la princesse pour la prier de consentir au mariage avec son neveu. A la cour de France, on se félicitait de ce que les femmes de la famille de Marie-Caroline se fussent toujours montrées fécondes et robustes.

Le 13 avril 1816, la princesse fit connaître sa réponse. Le contrat de mariage fut conclu en deux jours. La dot offerte par le roi de Naples s'élevait à cinq cent mille francs⁹. Selon l'usage du temps, la cérémonie nuptiale fut d'abord célébrée par procuration, le 24 avril à Naples. Le duc de Berry et sa fiancée entretenaient déjà une abondante correspondance. Elle se répandait en formules d'affection, de dévouement et de

reconnaissance. Lui avait peur qu'elle ne s'ennuyât aux Tuileries, que le soleil ne lui manquât, que la cour de France ne lui parût sinistre. Fait extraordinaire pour l'époque, ils se tutoyaient...

Le 14 mai, la princesse et sa suite quittèrent Naples à bord du *Cristina* et de cinq navires d'escorte pour faire voile vers Marseille. Au large de l'île d'Elbe, une tempête menaça d'envoyer la flottille s'écraser contre des récifs. Le 21 mai, en vue des côtes de France, il fallut respecter une retenue de dix jours en rade en raison de la peste qui sévissait alors en Italie. L'anxiété ressaisit le duc de Berry qui fit parvenir à Marie-Caroline une nouvelle lettre : « Je suis effrayé de mes trente-sept ans ; je sais qu'à dix-sept ans, je trouvais ceux qui approchaient la quarantaine bien vieux. J'ai peur que tu ne me trouves pas beau, car les peintres de Paris ne sont pas comme ceux de Palerme, ils flattent [...] Le roi veut que la même étiquette s'observe pour nous que pour lui et pour mon père. Je voudrais bien t'embrasser avant le roi mais il n'y a pas moyen et tu auras un baiser au tabac, et cela tous les jours ! Il faut que je te dise aussi que le roi ne nous permet pas de nous tutoyer devant lui. »

Le 31 mai, la princesse put enfin se rendre à terre. Marseille et la Provence étaient de forte tradition royaliste. Toutes les cloches de la ville sonnèrent. Une foule immense envahit les quais. Marie-Caroline se rendit à l'hôtel de ville en marchant sur un tapis de fleurs. L'envoyé spécial du roi, le duc Gaston de Lévis, figurait parmi les beaux esprits du temps. Il crut faire preuve de délicatesse en s'adressant en italien à Marie-Caroline. Elle l'interrompit immédiatement : « En français, s'il vous plaît, monsieur, je ne connais plus d'autre langue¹⁰. » La repartie parvint à Paris avant la princesse.

La réception terminée, Marie-Caroline dut sacrifier à une tradition d'Ancien Régime qui allait s'appliquer à elle pour la dernière fois de l'Histoire : enlever et abandonner tous ses vêtements et sous-vêtements pour enfiler ceux offerts par sa nouvelle patrie, en l'occurrence un luxueux trousseau payé par Louis XVIII sur ses deniers personnels.

Le lendemain, le cortège quitta Marseille et mit quinze jours pour atteindre Fontainebleau. Dans chaque ville, et de nom-

breux villages, des arceaux de fleurs enjambaient la route, le maire disait un compliment, offrait un vin d'honneur. Très impressionnée par ces démonstrations, Marie-Caroline en tira de rapides conclusions sur la popularité des Bourbons, l'invulnérabilité du trône et la supériorité absolue du principe de légitimité.

La famille royale devait, au grand complet, rencontrer la princesse à La Croix-Saint-Herem, un carrefour en forêt de Fontainebleau, à l'endroit même où le futur Louis XV en 1725, le comte de Provence en 1771 et le comte d'Artois en 1773 avaient accueilli leurs épouses. Deux tentes de drap d'or sur lesquelles flottaient des drapeaux blancs avaient été dressées, l'une ornée des lis de France, l'autre aux armes du royaume des Deux-Siciles. Un tapis rouge les reliait. Selon le protocole, le roi et la princesse devaient parcourir chacun la moitié du tapis et s'embrasser en son milieu. Mais à peine son carrosse arrêté, Marie-Caroline courut vers Louis XVIII. Le vieux roi, handicapé, n'eut pas le temps de s'extraire de son fauteuil avant que sa nièce s'agenouillât devant lui. Très ému, dirent les témoins, il la releva et lui infligea son fameux baiser au tabac. Le duc de Berry se tenait timidement derrière lui. Marie-Caroline, bousculant encore le protocole, lui passa ses bras autour du cou... Le soir, lors du dîner offert au château de Fontainebleau, Louis XVIII confia à Elie Decazes : « Yeux, nez, bouche, rien n'est joli, tout est charmant. C'est à peindre : un teint de lys et de rose. Le duc de Berry est amoureux et tout le monde est son rival. » On lui prêterait ensuite une formule encore plus éloquente : « Elle est mieux que belle, elle est irrésistible. » Bien sûr, les courtisans remarquèrent ses pieds en dedans, commentèrent en sourdine le roux violent de sa chevelure, discutèrent sans fin pour savoir si elle avait une coquetterie dans l'œil ou bien un œil plus petit que l'autre.

Le lendemain, l'entrée dans Paris se fit sous les acclamations et les pluies de fleurs. C'était la première princesse que l'on fêtait ainsi depuis Marie-Antoinette. Le mariage définitif fut célébré le 17 juin à Notre-Dame, avec une pompe qui voulait effacer celle des noces de Napoléon et de Marie-Louise.

Le soir, après le dîner aux Tuileries, Louis XVIII fit lui-même à son neveu et à sa nièce les honneurs de la maison qu'il leur offrait en cadeau de mariage : le palais de l'Elysée¹¹, entièrement redoré pour en effacer les symboles impériaux. N'y manquait encore que le berceau de l'héritier du trône.

Les parents terribles

Selon les mémorialistes de l'époque, nombreux à observer les faits et gestes de la famille royale, le duc et la duchesse de Berry menèrent une existence tonique, décomplexée et festive. Les souvenirs de la Révolution et de Napoléon commençaient à s'estomper. Sous la houlette du duc de Richelieu, la France profitait d'un redressement spectaculaire sur tous les plans¹². L'aristocratie, l'ancienne comme la récente confirmée par la charte, s'étourdissait de fêtes. Incapables, autant l'un que l'autre, de demeurer en place, Charles-Ferdinand et Marie-Caroline sortaient presque tous les soirs, courant aux représentations du Théâtre-Français et de l'Opéra, aux réceptions d'ambassades, aux bals du faubourg Saint-Germain. Ils consacraient les journées à la chasse, aux parties de campagne à Bagatelle, au jardinage, au chant et aux activités artistiques. Lorsqu'elle était seule, la princesse prenait des cours de modelage, de dessin et d'aquarelle, voulant rivaliser avec son mari dans le maniement du pinceau. Leur sens du trait et de la couleur allait se transmettre à leur fils. Le couple affectionnait aussi les promenades dans Paris. Il se rendait régulièrement aux courses de chevaux du Champ-de-Mars. Mais surtout, comportement jusqu'ici inconnu chez des personnes de leur rang, le prince et la princesse parcouraient la ville, en voiture ou à pied, et sans escorte. Leurs destinations favorites les conduisaient aux Champs-Élysées, simple allée de verdure bordée d'attractions diverses. Marie-Caroline appréciait tout particulièrement les spectacles en plein air, tels que le premier Guignol, et ceux du cirque Franconi. Sur les grands boulevards, autre originalité, le duc et la duchesse faisaient leurs courses dans les magasins, devenant aussi populaires dans la

bourgeoisie que dans les classes artisanales et ouvrières. Ils favorisèrent la création du premier service de transports en commun : voitures collectives et à étage tirées par des chevaux, bientôt surnommées *Marie-Caroline*¹³. D'une façon plus générale, ils consacraient d'importants moyens aux œuvres charitables. Au cours de leurs virées dans Paris, ils abandonnaient souvent aux miséreux ce qui restait de leur bourse. Ils respectaient aussi un usage de l'Ancien Régime en vigueur dans beaucoup de familles aristocratiques : la dîme des pauvres, c'est-à-dire le don aux nécessiteux de 10 % des revenus perçus. Soit le même montant que celui des offrandes à l'Eglise. Ils contribuaient au financement de nombreuses institutions de bienfaisance. Le duc de Berry mit en place, pour les gens de sa maison, un système d'épargne préfigurant celui de l'épargne-logement¹⁴.

Enchanté de la spontanéité de sa jeune épouse, Charles-Ferdinand voulait la préserver de l'austérité de la Cour, imposée surtout par la duchesse d'Angoulême. Il encourageait sa femme à ne s'embarasser d'aucun protocole, à ne faire que ce qui l'amusait. La princesse ayant, au cours d'une promenade, trouvé du charme au château de Rosny, près de Mantes-la-Jolie, son mari le lui acheta le 14 août 1818. De ce lieu marqué par le souvenir d'Henri IV¹⁵, ils firent leur résidence de campagne et bientôt leur refuge favori, un lieu de fêtes à bonne distance de la capitale.

De son côté, le prince ne s'imposait guère de contraintes et n'avait pas renoncé à ses galanteries. Entre autres aventures passagères, on lui connaît au moins deux liaisons continues : la première avec la comédienne Marie-Sophie Delaroche qui lui donna un fils, Ferdinand, en 1817, lequel vécut jusqu'en 1909, la deuxième avec une « demoiselle de l'Opéra », Virginie Oreille, dont il eut deux fils, Charles en 1815 et Ferdinand en 1820. Il eut également une fille, Louise, née en 1819 d'une certaine Mélanie Barbé. La fécondité du prince ne laissait aucun doute¹⁶. Ses relations extraconjugales, ainsi que le maintien de sa relation avec Amy Brown, ne l'empêchaient pas de manifester auprès de son épouse un empressement sin-

cère. Louis XVIII déplorait que son neveu « ne voie dans sa femme qu'une maîtresse de plus ».

Les infidélités du prince n'échappèrent pas longtemps à Marie-Caroline. Trop jeune pour s'y résigner et amoureuse de son mari, la princesse pleura, menaça. Le roi dépêcha auprès d'elle le prince de Castelcicala, ambassadeur du royaume de Naples, afin de lui expliquer que tous les princes ont des maîtresses et que leurs épouses ne doivent pas avoir le mauvais goût de s'en formaliser... Marie-Caroline se rendit-elle à ces raisons ? Elle évita désormais de donner de la publicité à ses colères. Une occupation essentielle la recentrait sur elle-même : ses grossesses. Personne n'oubliait qu'elle était venue en France pour donner un héritier au trône. Et, dans la chambre qui sert aujourd'hui de bureau au président de la République, le duc prenait la tâche très au sérieux. En octobre 1816, la duchesse tomba enceinte pour la première fois. Mais Louise-Isabelle, née le 13 juillet 1817, mourut le lendemain. Le 13 septembre 1818, la princesse accoucha d'un garçon mort-né. On baptisa l'enfant Louis et on l'enterra le lendemain à Saint-Denis auprès de sa sœur. A partir de ce jour, le duc de Berry prit un plus grand soin de sa femme, veillant à lui éviter d'inutiles fatigues. L'attente d'une nouvelle grossesse devint une affaire d'Etat. On lança des rumeurs. *Le Moniteur* annonça officiellement, le 8 avril 1818, un troisième espoir d'enfant. Louise-Marie-Thérèse vint au monde dans la nuit du 20 au 21 septembre 1819. Vigoureuse, souriante et potelée, le roi décida qu'on l'appellerait Mademoiselle. Mais Marie-Caroline se disait persuadée que, dans un an, la Providence lui offrirait un fils.

Pendant ce temps, en dépit d'une économie florissante, les menaces politiques s'accumulaient de nouveau autour du trône. Alors que les ultras fulminaient contre la dérive libérale du régime, un grand nombre d'exilés bonapartistes rentraient de Bruxelles et l'opposition libérale s'efforçait de noyauter l'appareil d'Etat. Decazes, le ministre favori de Louis XVIII, n'avait aucun programme, tout au plus un slogan : « royaliser la nation et nationaliser la royauté », et une

obsession : durer. Les élections générales du 11 septembre furent catastrophiques pour le ministère : l'opposition se retrouva forte de 110 sièges, les ultras et les royalistes modérés n'en comptaient plus que 80.

Bien que se préoccupant peu de politique, le prince se rangeait, comme son père, et comme sa femme, dans le camp des ultras. Il avait compté de nombreux amis dans la Chambre introuvable, qui semblait désormais bien loin. Marie-Caroline consolidait sa foi dans la monarchie légitime et le droit divin, sa haine de la révolution et des idées libérales, sa conviction que la montée des libéraux préparait de dangereux lendemains. L'un et l'autre éructaient contre Decazes : « Le misérable, il perd tout, le roi, la France, la monarchie ! Autrefois du moins on avait la chance de voir quelquefois le peuple faire justice de ces favoris ! »

Quelques semaines plus tard, le ciel tombait de nouveau sur la tête des Bourbons.

Retour vers le tragique

Au début de février 1820, Charles-Ferdinand et Marie-Caroline participaient avec entrain aux fêtes du carnaval. Lors des deux semaines précédant le carême, ils couraient les réceptions et les spectacles, à la limite de l'étourdissement. Le samedi 12 février, ils avaient dansé jusqu'à six heures du matin au bal costumé du banquier Greffulhe. Le soir même, ils se rendirent à l'Opéra, square Louvois. Le programme comportait un ballet, *Le Carnaval de Venise*, un opéra bouffe, *Les Noces de Gamache*, et un opéra, *Le Rossignol*. A l'entracte, la duchesse se sentant fatiguée désira se retirer. Son mari l'accompagna jusqu'à sa voiture, qui l'attendait rue Rameau, puis retourna vers la salle. Un homme surgit alors de l'ombre de la colonnade qui entourait le bâtiment, bouscula le duc et s'enfuit. Il venait de planter un long poignard au-dessus du sein droit de sa victime. Le blessé l'arracha lui-même, provoquant un torrent de sang. La duchesse se précipita hors de sa voiture en hurlant. On transporta le duc d'abord dans la salle

de garde du rez-de-chaussée, puis au deuxième étage, dans le salon de la loge royale. Le spectacle continuait sur la scène où l'on ne savait encore rien. Peu à peu, toute la cour de France accourut. La gravité de la blessure ne faisait aucun doute. Les médecins, dont le célèbre chirurgien Dupuytren, avouèrent leur impuissance. La douloureuse agonie du prince dura plus de sept heures. Le désespoir de la famille royale impressionna tous les témoins¹⁷. Le duc d'Angoulême, après avoir baisé la blessure de son frère, ne lâcha plus sa main. Le comte d'Artois pleurait dans un angle de la pièce. Arrivèrent Mademoiselle, cinq mois, dans les bras de sa gouvernante, Mme de Gontaut, puis les Orléans et le vieux duc de Bourbon, les deux filles d'Amy Brown, que le moribond confia à son épouse. Louis XVIII, enfin, à cinq heures du matin, difficilement hissé dans son fauteuil par l'escalier étroit. Les dernières paroles du duc de Berry furent pour recommander ses serviteurs, se confesser publiquement, demander la grâce de son meurtrier, bénir sa fille et enfin prier sa femme de se préserver pour l'enfant qu'elle portait. La plupart des assistants ignoraient que la duchesse de Berry était enceinte. Cela ne remontait probablement qu'à six semaines. C'est elle qui, à six heures trente-cinq, s'écria : « Grand Dieu, [sa] main est froide ! Charles n'est plus ! » Le roi fit approcher son fauteuil et ferma les yeux de son neveu...

L'assassinat du duc de Berry provoqua une déflagration dont on ressentit longtemps les impacts, d'abord sur la monarchie elle-même, ensuite sur les passions politiques, enfin naturellement sur la jeune veuve.

Pour un régime qui s'en remettait beaucoup à la Providence, cette mort représentait plus qu'un coup du sort : le retour du mauvais œil sur la monarchie traditionnelle, à peine réémergée des pires turbulences de son histoire. La disparition du seul prince fécond avant qu'il ait assuré la continuation de la lignée opposait un démenti brutal et sanglant à l'espérance qui avait semblé, si peu de temps, porter la Restauration vers des eaux tranquilles. Et faisait ressurgir le spectre d'un avenir orléanique. A l'Opéra, Chateaubriand avait croisé le regard du futur Louis-Philippe : « Je fus frappé d'une expres-

sion mal déguisée, jubilante, dans ses yeux, à travers la contenance contrite qu'il s'imposait, il voyait de plus près le trône¹⁸. » Mais la France apprenait simultanément l'ultime espoir d'un héritier pour celui-ci.

Louis XVIII refusa la tentation réactionnaire et chercha des moyens plus subtils de riposter à la tragédie qui frappait la monarchie. En premier lieu, comprendre. Le meurtrier avait-il agi de façon autonome ou n'était-il que l'instrument d'un complot ? Dans ce deuxième cas, il fallait craindre aussi pour la vie des autres membres de la famille royale, si peu protégée, et avant tout pour celle de Marie-Caroline.

Après avoir porté son coup de poignard, l'assassin avait été immédiatement arrêté, grâce à l'intervention d'un garçon limonadier qu'il avait heurté dans sa fuite. Louis Louvel présentait bien des similitudes avec François Ravailac : jusque dans son malheur la monarchie trouvait de quoi se raccrocher à la mémoire d'Henri IV. A trente-six ans, il menait une vie solitaire et secrètement exaltée. Ouvrier sellier aux écuries du roi, place du Carrousel, il vouait aux Bourbons une haine implacable et un culte fervent à Napoléon. Interrogé sur les motifs de son crime, il répondit qu'il avait voulu délivrer son pays de ses plus cruels ennemis, qu'il méditait son projet depuis 1814 et qu'il avait souvent suivi le prince, attendant l'occasion de le frapper. Il aurait également voulu assassiner les autres membres de la famille mais, rationnellement, il avait commencé par le duc de Berry, certain ainsi d'achever la dynastie : « C'était la souche », dit-il à ses juges, la Chambre des pairs érigée en tribunal. L'enquête conclut à l'absence de complices, ce qui rendit perplexes les royalistes intransigeants¹⁹. Pour les ultras, pour le père et pour l'épouse de la victime, aucun doute n'était possible. Ils se ralliaient d'avance à la formule de Charles Nodier : « J'ai vu l'arme, c'était une idée libérale. »

L'assassinat du prince fournit une illustration de la division des esprits dans la France de 1820. Dans les milieux bonapartistes et républicains, on applaudissait sans scrupule le meurtre et on parlait de Louvel comme d'un héros de l'Histoire. Eugène Delacroix fit son portrait. Dans les cafés du faubourg

Saint-Antoine, des chansonniers rappelaient que, d'une certaine façon, le duc de Berry était tombé au champ d'honneur, allusion à ses conquêtes parmi les danseuses de l'Opéra.

Les chants et les quolibets restèrent cependant marginaux. Dans les provinces, on pleurait le malheur qui frappait la famille royale. Les archives des préfetures et des tribunaux attestent les requêtes en changement de nom de la part de personnes s'appelant Louvel. Le comportement du duc de Berry durant ses dernières heures le rangeait parmi les martyrs : « On a pu dire de cette agonie qu'elle fut un règne », lit-on dans une brochure anonyme. Les dames d'honneur de la duchesse firent découper en petits carrés sa robe ensanglantée et les distribuèrent comme des reliques. Il s'en fit même un commerce. Quelques vieilles familles françaises en conservent encore de nos jours un échantillon.

A Paris, officiers royalistes et officiers bonapartistes se provoquaient en duel. Le gouvernement consigna les gardes du corps dans leurs casernes pour éviter qu'ils ne mettent à sac les lieux de réunion des libéraux. Les exaltés du camp de la victime évoquaient le devoir de vengeance. Mais se venger de qui ? Pour l'entourage du roi et pour les ultras, un homme devait payer. Les passions se déchaînèrent contre Elie Decazes. En voyant arriver le ministre dans la pièce où agonisait son époux, Marie-Caroline avait immédiatement interpellé son beau-père : « Emmenez cet homme, il me fait horreur ! Oh, mon Dieu, il empoisonnera mon enfant ! » Le 16 février 1820, *Le Drapeau blanc* publia un éditorial de son directeur, Alphonse Martainville : « Le premier coupable, c'est l'homme funeste qui n'a employé l'autorité et la confiance que le roi lui avait remises pour consolider la monarchie, que pour miner tous les fondements du trône [...] Oui, monsieur Decazes, c'est vous qui avez tué le duc de Berry ! » Pour les ultras, la cause était entendue : le prince serait toujours vivant si le principal ministre, par ses incessants gestes d'ouverture à gauche, n'avait encouragé les adversaires du régime à redresser la tête, interprétant la modération du gouvernement comme un aveu de faiblesse.

A la Chambre des députés, les passions s'amplifiaient. Le 19 février, Jean-Claude Clausel de Coussergues, représentant de l'Aveyron, déposa une résolution de mise en accusation de Decazes pour complicité avec l'assassin. Le lendemain, Louis XVIII reçut la démission de son ministre favori. Il pleura. La chute de Decazes entraîna le rappel de Richelieu, l'homme du recours.

Une grossesse sous tensions

Bien qu'elle fût la première à prononcer la condamnation de Decazes, la duchesse de Berry était demeurée discrète pendant la crise politique. Son chagrin l'étouffait. Elle savait aussi que, si elle ne donnait pas un fils aux Bourbons, la France ouvrirait un chapitre inconnu : Henri ou le chaos. Son deuil la tint à distance des manifestations publiques. L'étiquette interdisait à la princesse d'assister aux funérailles que Louis XVIII voulut parer de toute la pompe imaginable. Le 14 février, la dépouille du duc de Berry fut exposée au Louvre, dans la même salle (la grande chambre d'apparat), que celle où l'on avait étendu Henri IV, le 14 mai 1610. Mêmes tentures noires sur les murs, même estrade de gisant, portant tous les insignes du prince, son épée et les colliers des ordres. De nombreux Parisiens vinrent s'y recueillir, ainsi que sur le Pont-Neuf, devant la statue d'Henri IV inaugurée le 25 août 1818, ceint d'une écharpe noire. Le 22 février, on transféra le corps du duc de Berry à Saint-Denis, où de nouveau il fut exposé au public. Environ trois cent mille personnes suivirent le cortège ou se massèrent sur son passage. Entorse à l'étiquette, Louis XVIII assista lui-même aux obsèques, accompagné de son frère, du duc et de la duchesse d'Angoulême. Conformément aux souhaits de la duchesse de Berry, le cœur de son époux fut enchâssé dans une petite chapelle construite à cet effet dans le parc de Rosny.

Les Chambres votèrent une résolution demandant la démolition de l'Opéra et l'édification, sur son emplacement, d'une chapelle expiatoire. Il rouvrit, le 19 avril, salle Favart.

Marie-Caroline ne voulut pas revenir à l'Elysée. Elle distribua tous les objets personnels de Charles-Ferdinand à ses domestiques, se coupa elle-même les cheveux pour ne pas conserver le visage qu'avait connu son mari, fit fermer la maison et partit avec sa fille Louise résider quelque temps à Saint-Cloud. A son retour, elle accepta la proposition de son beau-père d'habiter le rez-de-chaussée du pavillon de Marsan, au-dessous de l'appartement de celui-ci. L'ambiance de la Cour devint lugubre. On ne se parlait presque plus. La discrétion du duc d'Angoulême se changea en mutisme. Marie-Thérèse offrait une physionomie plus fermée que jamais. La chevelure du comte d'Artois blanchit brutalement. Louis XVIII semblait absent. Aucun membre de sa famille ne pénétrait plus dans son cabinet en raison du portrait de Decazes qui en ornait la cheminée.

Au-dehors, les tensions politiques reprirent de plus belle. Pendant que les ultras obtenaient du gouvernement un certain nombre de lois répressives, la gauche essayait d'agiter la rue. Louis XVIII prenant de la distance, son frère parut se saisir des rênes, déterminé à maintenir l'ordre public et à dissoudre les ferments révolutionnaires. La duchesse de Berry approuvait cette politique de fermeté. Le 20 avril, un pétard éclata sous un escalier de service des Tuileries. Dans la nuit du 28 au 29 avril, une autre explosion retentit sous l'un des guichets de la galerie en construction devant relier au Louvre le pavillon de Marsan. Dans la nuit du 7 au 8 mai, un individu fut arrêté au moment où il s'apprêtait à allumer une mèche sous les fenêtres de la princesse. La sensibilité de celle-ci était si exacerbée que son entourage redoutait une nouvelle fausse couche. Mais, suivant l'exemple de son mari, Marie-Caroline demanda à Louis XVIII la grâce des coupables, qui lui fut accordée. Pour Louvel, en revanche, le contexte n'autorisait aucune clémence. Il fut guillotiné le 7 juin.

Aux inquiétudes provoquées par la situation intérieure s'ajoutaient les angoisses venues du sud de l'Europe. Depuis le début de l'année, des garnisons se mutinaient en Espagne. Restauré en mai 1814, une semaine après son cousin Louis XVIII, Ferdinand VII ne s'était pas inspiré de son

exemple et avait ressuscité l'Ancien Régime. Après six ans d'agitation grandissante, il se voyait menacé d'un soulèvement général. Le mouvement révolutionnaire gagna Naples le 7 juillet. Ferdinand I^{er}, de mauvaise grâce, accepta une constitution pour son royaume. Le 15 septembre, l'épidémie atteignit Lisbonne. Marie-Caroline craignait pour la vie de ses parents et redoutait un embrasement général qui, avant même sa naissance, priverait son fils du trône de France.

Car elle se montrait de plus en plus persuadée qu'elle accoucherait d'un garçon. Dans ses rêves, Saint Louis et Henri IV posaient leur couronne sur le front de son fils. A la Cour, la venue d'un héritier mâle tournait à l'obsession. De peur que la grossesse de la duchesse de Berry n'aboutît pas, on rechercha froidement une solution alternative. Quelques hypothèses furent envisagées : un remariage du comte d'Artois, soixante-trois ans en octobre, mais encore vert et peut-être en état de procréer. L'intéressé refusa d'examiner cette idée. Il partageait la confiance de sa belle-fille, dont la mort de son fils l'avait beaucoup rapproché. On songea aussi à l'abrogation de la loi salique afin de transmettre la couronne à la duchesse d'Angoulême, ainsi qu'à l'union de Mademoiselle, bientôt un an, avec le fils aîné du duc d'Orléans, le duc de Chartres, âgé de dix ans. Relevons ici que, contrairement à une idée répandue par la suite, la succession par les Bourbons d'Espagne n'échappait pas aux cogitations. Ainsi, le vicomte Jules de Reiset notait-il dans une brochure qui circula à la Cour : « Il pourrait venir un moment où, faute d'héritiers directs, le duc d'Orléans d'un côté et le roi d'Espagne de l'autre se trouveraient fondés à faire valoir leurs droits à la couronne. Qui l'emporterait des deux, c'est ce qu'il est bien difficile de préjuger d'une façon certaine et chacun d'eux aurait ses partisans²⁰. »

L'atmosphère de l'été 1820 devenait difficilement respirable. Redoutant qu'un éloignement des Tuileries n'encourageât les menées subversives, Louis XVIII décida qu'exceptionnellement la Cour ne prendrait pas ses quartiers estivaux à Saint-Cloud. Jusqu'au terme, Marie-Caroline resta donc enfermée dans ce palais écrasé de chaleur. Portant toujours ses vêtements de

deuil, elle n'osait que de rares apparitions à l'extérieur, généralement pour se promener avec sa fille sur la terrasse du bord de l'eau. Le plus souvent, des passants l'acclamaient mais il arrivait aussi qu'on entendît des insultes.

La mode était aux conspirations. Les sociétés secrètes avaient tenu un rôle clé dans les événements d'Espagne, des Deux-Sicules et du Portugal. Elles existaient aussi à Paris, traquées par la police. Mais le ton de la province était bien différent de celui de la capitale. La France profonde n'avait aucune envie de s'insurger. La famille royale demeurait populaire. La duchesse de Berry faisait l'objet d'un culte de la Mère. Dans toutes les régions, notamment dans les paroisses rurales, prières, messes et cérémonies religieuses diverses se multipliaient pour « l'heureuse délivrance de la Princesse et pour le rejeton qu'elle nous promet²¹ ».

La Cour consacra le mois de septembre à préparer la venue de l'enfant. Si c'était un garçon, on connaissait déjà ses prénoms : Henri (en hommage à Henri IV), Charles, Ferdinand (en hommage à son grand-père et en souvenir de son père), Marie (comme pour tous les princes et princesses de France nés depuis que Louis XIII avait consacré son royaume à la Vierge Marie en 1638), Dieudonné (car présent fait par Dieu aux Bourbons). Pas de Louis – c'était aussi le prénom de Louvel – ni de Philippe – c'était celui du duc d'Orléans. On connaissait aussi son titre : duc de Bordeaux.

Le 19 du mois, arriva justement de Bordeaux une députation des Dames de la Halle, apportant un berceau confectionné par les menuisiers de la ville. Elle suggérait aussi que la duchesse vînt y accoucher : Bordeaux paraissait tellement plus sûr que Paris. On les félicita de leur idée mais on la jugea saugrenue. Le surlendemain, c'est de Pau qu'un seigneur béarnais, le chevalier de Gré, vint apporter une gousse d'ail pour en frotter les lèvres du nouveau-né, une bouteille de jurançon pour en humecter sa langue, ainsi qu'on l'avait fait le 15 décembre 1553 à la naissance d'Henri de Navarre.

La famille royale avait décidé que la première éducation de l'enfant serait confiée à Marie-Joséphine, vicomtesse de Gontaut, gouvernante des Enfants de France et déjà en charge de

Mademoiselle. Alors âgée de quarante-sept ans, la fille du comte de Montaut-Navailles, déjà gouverneur du comte de Provence et de son frère, avait émigré avec sa famille et épousé en 1792 à Londres, le vicomte de Gontaut-Biron. Elle bénéficiait de la confiance de la duchesse de Berry à qui elle avait servi de mentor discret lors de son arrivée à la Cour. Une des premières tâches de Mme de Gontaut fut de trouver une nourrice : son choix se porta sur Sophie de Witte, épouse d'un notaire d'Armentières connu pour son royalisme ardent, et surnommé Bayart. On se réjouit, à la Cour, d'apprendre que le duc de Bordeaux serait donc frère de lait du Chevalier sans peur et sans reproche.

Louis XVIII préposa deux témoins officiels de la naissance qui, à partir de la mi-septembre, couchèrent au pavillon de Marsan : le duc Marie-François de Coigny, maréchal et pair de France, âgé de quatre-vingt-trois ans – ce qui faisait douter de sa capacité à se précipiter pour assister la parturiente –, et Louis-Gabriel Suchet, duc d'Albufera, lui aussi pair et maréchal de France, transfuge du bonapartisme.

Tout était donc prêt. Rarement naissance royale avait suscité autant d'espérances et d'appréhensions. « On entendait respirer Saint Louis », écrivit un courtisan anonyme. Le 20 septembre, la duchesse envoya ce mot à son médecin accoucheur, le docteur Déneux : « Je sais que dans le cas d'une couche périlleuse, l'usage est de sauver la mère au risque de perdre l'enfant. J'ignore si le ciel me réserve un accouchement laborieux ; quoi qu'il en soit, souvenez-vous que l'enfant que je porte est la France : en cas de danger, n'hésitez pas à le sauver, même aux dépens de ma vie. »

Le 28 septembre 1820 au soir, avant de se retirer dans son appartement, Louis XVIII, comme il le faisait deux fois par jour, s'informa auprès du docteur Déneux de l'état de sa nièce et conclut : « Je ne crois pas que la duchesse de Berry accouche avant cinq ou six jours. » A vingt-trois heures, celle-ci reçut la visite du médecin, qui confirma ce qu'il avait dit au roi. Puis elle s'endormit paisiblement.

Lorsque l'enfant paraît

Vers les deux heures, la Maison de la duchesse de Berry est réveillée par ses cris : « Venez vite, c'est Henri ! » C'est lui. Une interminable grossesse s'achève enfin. A peine la première femme de chambre, Mme Devathaire, a-t-elle le temps d'aller prévenir le docteur Déneux. Mme de Gontaut et Mme Bourgeois, deuxième femme de chambre, se précipitent au chevet de Marie-Caroline et reçoivent l'enfant dans leurs mains. Lorsque le médecin arrive, il ne lui reste plus qu'à examiner le bébé, déclarer qu'il est de forte constitution, qu'il respire librement. Ses cris le prouvent. La mère demande qu'on le laisse ainsi, tenant à elle, afin qu'on coupe son cordon ombilical devant témoins. Elle suggère qu'on requière à cet effet quelques-uns des gardes en faction dans le palais. On a dit que la princesse, trop impatiente, se serait alors levée avec son enfant accroché à elle et se serait répandue dans les couloirs pour faire venir les précieux témoins. Mais il ne s'agit que d'une jolie légende... Mme de Gontaut ramène deux factionnaires et leur fait constater la situation. A deux heures trois quarts, arrive enfin le duc d'Albufera. La duchesse de Berry lui demande de couper le cordon. Bien que moyennement à l'aise devant la « royale impudeur », le soldat s'exécute. C'est ainsi que le dernier roi de France, conçu d'un père assassiné par un bonapartiste, reçut son premier hommage d'un maréchal d'Empire, dans la chambre voisine de celle où, dix ans plus tôt, était né l'Aiglon...

Parmi les premiers visiteurs se présentent le comte de Nantouillet, inséparable compagnon du duc de Berry pendant trente ans, que suit Mgr de Bombelles, évêque d'Amiens et aumônier de la princesse. Celui-ci aurait alors cité la phrase de l'Evangile : « Mort, où est ta victoire ? » A trois heures, on annonce Monsieur, suivi du duc et de la duchesse d'Angoulême souriante comme on ne l'a jamais vue. Elle embrasse son mari, son beau-père, sa belle-sœur, son neveu alors que personne ne se souvient de l'avoir vue embrasser quiconque. « Vous voyez bien, répète à chacun la duchesse de Berry, que Saint Louis en

savait plus que nous ! » Puis il lui faut se reposer un peu. Lorsque Louis XVIII se présente, à trois heures un quart, son frère l'attire dans un salon voisin où ils s'étreignent sans pouvoir se parler. A trois heures vingt, le roi entre chez la princesse et se penche pour l'enlacer. Les assistants contemplant la scène stupéfaits : le roi marche. Il remet à sa nièce une parure de diamants : « Ceci est pour vous ! » Il soulève le duc de Bordeaux et le porte à hauteur de son visage : « Et ceci est pour moi ! » Monsieur tend alors à son frère une boîte qui contient des gousses d'ail, une bouteille de jurançon et une cuillère en vermeil. Le roi prélève un échantillon d'ail et en frotte les lèvres de son petit-neveu. Il verse quelques gouttes de vin dans la cuillère et la penche au-dessus de sa bouche. A trois heures et demie, Mgr de Bombelles ouvre à son tour une fiole, remplit celle-ci d'eau du Jourdain rapportée par Chateaubriand, et en ondoie le nouveau-né.

La nouvelle de la naissance, communiquée par quelques gardes aux rares passants nocturnes, fait rapidement tache d'huile. A cinq heures retentit le premier coup de canon tiré sur le parvis des Invalides. Le duc de Richelieu vient d'en donner l'ordre sans attendre que le jour soit levé. En quelques minutes, une foule incroyablement dense se masse rue de Rivoli, places du Carrousel et de la Concorde, et surtout au bas de la terrasse du bord de l'eau, l'oreille tendue vers la rive gauche du fleuve. On connaissait, par les journaux et les affiches, le nombre prévu de salves : douze si c'était une fille, vingt-quatre si c'était un garçon. On compte en chœur. A chaque tir la clameur augmente. Après le douzième, le silence s'abat brutalement. On attend. Facétie des artilleurs ou ordre de Richelieu ? Au tir suivant, une exclamation soulève la ville. Les cloches des églises se mêlent aux canons. Partout, on illumine, on agite des lampions improvisés. Un symbole frappe l'opinion : c'est le jour de la Saint-Michel, l'un des deux saints patrons de la France, avec saint Denis. Divin présage et exemple typique de synchronie, ce que l'époque adore.

Dans sa chambre, la duchesse de Berry ordonne qu'on laisse entrer tous les militaires. Plus de cinq cents officiers et soldats défilent, prononçant parfois des paroles dont on s'amuse, sur-

tout lorsqu'elles viennent de grognards de l'Empire couverts de cicatrices. Puis on ouvre les portes au public, sans distinction de classes et sans autre mesure de sécurité que l'encadrement par la garde royale. La procession va durer jusqu'au soir : environ quinze mille personnes auront pu apercevoir leur futur roi. Comme tout le monde ne peut entrer, on transporte de temps à autre l'enfant jusqu'à une fenêtre, d'où Louis XVIII puis sa nourrice le montrent à la foule. Une file d'attente se forme devant la porte de la Caisse perpétuelle d'amortissement : on veut prendre des actions sur la tête du duc de Bordeaux. Les principales églises de Paris, surtout celles des paroisses réputées les plus royalistes, Saint-Roch, Saint-Eustache, Saint-Germain-l'Auxerrois, Saint-Sulpice... se remplissent de fidèles venus remercier Dieu.

C'est seulement à neuf heures trente que le duc et la duchesse d'Orléans se présentent. De mauvais esprits font observer que, le 13 février, ils s'étaient montrés beaucoup plus rapides. Mme de Gontaut rapporte que le duc semble douter de l'identité de l'enfant. C'est pourquoi il somme le duc d'Albufera de déclarer qu'il s'agit bien du fils de la duchesse de Berry. « Le maréchal attesta énergiquement de la légitimité de l'enfant et ajouta : "Je suis plus sûr que le duc de Bordeaux est l'enfant de la duchesse de Berry que je ne le suis que mon fils soit l'enfant de sa mère." Il se fit un silence. Après un si irrécusable témoignage, le duc d'Orléans s'éloigna... » Certains de ses agents avaient d'abord distillé la rumeur que la grossesse de la duchesse de Berry pourrait bien être feinte ; puis que, en cas de fausse couche, de mort-né ou de naissance d'une fille, on tenait prêt un enfant de substitution. Après la réponse du maréchal Suchet, le duc d'Orléans se serait exclamé : « Nous ne serons donc jamais rien dans ce pays ! » Son épouse, Marie-Amélie note dans son journal : « Je laisse à un lecteur impartial [...] le soin de penser quelles idées ont dû s'éveiller dans nos âmes, à la nouvelle de cet héritier si intéressant, si désiré, sans que personne se soit trouvé présent, après avoir affecté longtemps à l'avance les plus grandes sollicitudes afin que nous fussions présents²². » On invite le futur Louis-Philippe à cosigner l'acte de nais-

sance, au bas duquel son nom figure en cinquième place, après ceux du roi, de Monsieur, de la duchesse et du duc d'Angoulême, et avant ceux du duc de Bourbon, des deux grands témoins commis, des ministres conduits par Richelieu, du grand maître des cérémonies le marquis de Dreux-Brézé, du chancelier de France président de la Chambre des pairs, Charles-Henri Dambray, remplissant la fonction d'officier d'état civil, et de Louis-François Cauchy, conservateur des Archives. L'acte est précédé de dix-sept témoignages attestant, par écrit, avoir vu le duc de Bordeaux encore attaché à sa mère et le duc d'Albufera sectionnant le cordon...

Le parti Orléans ne s'en tient pas pour satisfait. Il veut continuer à alimenter le doute sans qu'on puisse le lui imputer. La presse anglaise s'offre pour cela. Dans les premiers jours d'octobre, le *Morning Chronicle* publie : « Protestation de S.A.R. le duc d'Orléans. » Article étonnant par sa virulence : on y apprend que le duc d'Orléans conteste la sincérité de l'acte de naissance du duc de Bordeaux, qu'il produira, en temps utile, les témoignages qui établiront l'origine véritable de l'enfant et désigneront les auteurs de la machination, que plusieurs indices accréditent une probable substitution de nouveau-né, en conclusion que le duc d'Orléans est convaincu que « la nation française et tous les souverains d'Europe sentiront toutes les conséquences dangereuses d'une fraude si audacieuse et si contraire aux principes de la monarchie héréditaire et légitime. Déjà la France et l'Europe ont été victimes de l'usurpation de Bonaparte. Certainement, une nouvelle usurpation d'un prétendu Henri V amènerait les mêmes malheurs sur la France et sur l'Europe ». On peut difficilement frapper plus fort. Et, précisément, lorsque Richelieu demande une explication au duc d'Orléans, ce dernier arguë de la brutalité des propos pour justifier qu'ils ne peuvent évidemment venir de lui. Il met en cause les « réfugiés de Bruxelles », bonapartistes proscrits de France après les Cent-Jours... Ainsi, la brouille entre Bourbons et Orléans, qui finira par ravager irrémédiablement la monarchie et dont le comte de Chambord restera toujours le centre, naît en même temps que lui.

Loin de ces menées, la liesse populaire submerge la journée du 29 septembre 1820. A dix heures, le duc de La Châtre, ami de Monsieur, ministre d'Etat et membre du Conseil privé, introduit auprès du roi Edmond Mennechet, un jeune poète qui a remporté le grand prix de l'Académie française et vient de composer, « au bruit du canon », un impromptu, premier d'une longue liste d'odes, de sonnets, de compliments et de chansons en l'honneur du duc de Bordeaux. On prétend que Louis XVIII lui-même le chantonna. Puis la famille royale entend la messe dans la chapelle des Tuileries qu'exceptionnellement on a ouverte au peuple. A sa sortie, le roi s'accorde un bain de foule comme il les aime. En début d'après-midi, Monsieur reçoit les officiers de l'ancienne maison militaire du duc de Berry et les informe que, conformément à la promesse de ce dernier, ils peuvent tous former la maison militaire du duc de Bordeaux. Le comte de Nantouillet est nommé premier gentilhomme de la chambre du petit prince. Pendant ce temps, enfermé dans son bureau avec le duc de Richelieu, Louis XVIII dresse la liste des nominations du jour dans l'ordre du Saint-Esprit, la plus prestigieuse des décorations de la monarchie. La promotion du 29 septembre 1820 demeurera longtemps, aux yeux des légitimistes, comme la plus enviable.

Décorations pour les élites, largesses pour le peuple : les soldats de la garde royale et des garnisons de Paris reçoivent une gratification spéciale ; est annulée la dette des parents indigents ayant dû remettre leur enfant au service de bienfaisance ; enfin tous les enfants nés ce 29 septembre peuvent être déclarés à un bureau créé spécialement aux Tuileries afin que leur éducation soit prise en charge par la Couronne jusqu'à l'âge de quatorze ans. Sur les mille six cents enfants venus au monde le même jour que le duc de Bordeaux, dont presque trois cents prénommés Henri, cent huit seront reconnus nécessaires et bénéficieront de la mesure jusqu'en 1830, après quoi on la supprimera.

En fin d'après-midi, le roi et Monsieur reçoivent le nonce, Mgr Macchi, qui voit dans la naissance du duc de Bordeaux la bénédiction divine du nouvel équilibre euro-

péen, qualifiant le nouveau-né d'*Enfant de l'Europe*. Dans les grandes capitales, on attribue à l'événement la même signification. Rome, Naples, Vienne, Saint-Pétersbourg, Londres et Berlin illuminent et pavoisent comme jamais cela ne s'était vu pour la naissance de l'héritier d'un trône étranger.

Aux Tuileries, on laisse illuminées les fenêtres, on garde toute la nuit ouvertes les grilles du jardin. On a remis à la garde royale des cartouches éclairantes qui forment des pluies d'étoiles. Aux postes d'accès, on distribue pâtés et viandes rôties. Et du vin, beaucoup de vin, de Bordeaux. Une légende veut que Paris ait bu deux cent mille bouteilles ce soir-là. Pour la première fois, grâce aux achats de l'automne, le négoce du vin de Bordeaux prendra le pas sur celui des vins de Bourgogne et ne le cédera plus jamais.

Dans le faubourg Saint-Germain brillent jusqu'au matin les fenêtres et les parcs d'une bonne cinquantaine d'hôtels circonscrits dans un rectangle dessiné par les rues de Grenelle, de Varenne, de l'Université et Saint-Dominique. Pour la première fois on voit le duc de Richelieu, d'ordinaire si discret sur sa vie privée, s'afficher au bras de sa maîtresse, Mme de Gourgues.

Les théâtres modifient leurs programmes. Plusieurs, dont celui de l'Odéon, s'ouvrent sur la lecture d'un compliment hâtivement composé dans la journée. La palme en revient au Vaudeville (alors situé dans le quartier du Palais-Royal) qui offre à son public *Scènes en l'honneur de la naissance de Monseigneur le duc de Bordeaux*. La Comédie-Française décide de donner *Athalie* avec la participation du chœur de l'Opéra, salle Favart. Drame sacré, inspiré du Livre des Rois, il met en scène un orphelin royal dont la famille a été massacrée et qui ramène Israël dans le droit chemin religieux. La mode est alors aux *applications* c'est-à-dire aux rapprochements entre une situation théâtrale et l'actualité. La représentation obtient un triomphe, avec « ce faible enfant dont la naissance garantit à un grand peuple un long

et brillant avenir, rallie tout Israël, comme notre jeune Prince va rallier la France ».

Le nouvel enfant du miracle

On imagine mal aujourd'hui ce que pouvait représenter, en 1820, la venue au monde d'un héritier du trône, surtout dans des conditions aussi particulières, inédites depuis la succession du premier Capétien. Aucun futur roi, depuis le 5 septembre 1638, n'était né en France avec la promesse déjà déposée dans son berceau de porter un jour la couronne. Ni le futur Louis XV ni, de même, les futurs Louis XVI, Louis XVII, Louis XVIII et Charles X ne vinrent au monde certains de régner un jour. Chacun d'eux était déjà pourvu d'un frère aîné. Et aucun dauphin n'avait ouvert les yeux sous le poids de cette certitude, ou bien qu'il deviendrait roi ou bien que sa disparition entraînerait aussi celle de la monarchie légitime. Louise et Henri représentent à la fois une régénération familiale et une refondation dynastique.

Mais il faut naturellement se méfier de la ferveur collective autour d'un trône. Aussi lucide qu'impertinent, Béranger accueille le nouveau Bourbon de la part du duc de Reichstadt, par une chanson intitulée *Les Deux Cousins ou Lettre d'un petit roi à un petit duc*²³. On ne peut qu'être frappé par l'amertume prophétique de ce glacial compliment, fait dès sa naissance à celui qui, de tous les Bourbons, connaîtra l'exil le plus long et mourra si près de Schönbrunn. Publiée anonymement, la fausse note est cependant noyée dans le concert des louanges. Dans les quartiers populaires, on chante dans les rues. Ainsi les artisans et ouvriers du faubourg Saint-Antoine, où hier encore grondait la contestation du régime, y vont de leur ronde. Après quoi de plus hauts personnages entrent en scène afin de perfectionner le tableau lyrique. Le 1^{er} octobre, le comte Henri de Valori compose une ode considérée par Charles Nodier, écrivain et critique à la pointe de la jeune école romantique, comme l'une des plus belles de la poésie française. En voici un extrait :

*Le bronze des autels et l'airain des batailles
Ont salué vingt fois les portiques royaux.
Paris n'a point assez, pour parer ses murailles,
De fleurs et de drapeaux.*

*Peuple, réjouis-toi ! La tombe est consolée :
Le veuvage sourit en retenant ses pleurs ;
Et Caroline entend la voix du mausolée
Qui charme ses douleurs.*

*Quels cris universels d'espérance et de joie !
L'avenir est à nous ; les temps sont accomplis ;
Dieu du manteau sacré que le trône déploie
A soulevé les plis.
Il est né ; le voilà ! [...]*

Pour la naissance de Louis XIV, on avait ouvert un concours de poésies. Pour celle d'Henri, elles fleurissent spontanément. Alissan du Chazet a annexé à sa narration de la naissance du duc de Bordeaux un recueil des différents ouvrages composés depuis cette date et jusqu'au 2 octobre suivant²⁴. Victor Hugo, qui n'a que dix-huit ans, saisit l'occasion pour faire un pas dans l'Histoire. Son *Ode sur la naissance du duc de Bordeaux* paraît sous forme de plaquette dans les premiers jours d'octobre. Mais cette œuvre, comme toutes les autres, est bientôt surpassée par celle de Lamartine, qui tonne dans le ciel de la Restauration et des lettres françaises comme un orage de mots auxquels rien ne résiste. Sa première vertu est de lancer l'expression « enfant du miracle », déjà employée pour la naissance de Louis XIV après que le mariage de Louis XIII et d'Anne d'Autriche fut resté stérile pendant plus de vingt-deux ans. Pourtant, c'est Alissan du Chazet qui, concernant le duc de Bordeaux, l'employa le premier. Il conclut sa relation de la journée du 29 septembre en parlant d'enfant *des* miracles : « Oui, des miracles ! Un seul n'a pas suffi ; le ciel les a réunis tous ! Le héros qui succombe à la fureur révolutionnaire nous lègue en mourant le duc de Bordeaux comme un dernier bienfait : premier miracle ! Le modèle des femmes ; l'auguste Caroline survit par obéissance à son

époux : second miracle ! Le faible germe croit et se fortifie à travers les pétards incendiaires du mois de mai, les troubles de juin et la conspiration d'août : troisième miracle ! » Mais c'est Lamartine qui sut le mieux « placer la balle ». On en cite les vers et les mots les plus marquants comme un code de rassemblement²⁵ :

*Il est né l'enfant du miracle !
Héritier du sang d'un martyr,
Il est né d'un tardif oracle,
Il est né d'un dernier soupir !
Aux accents du bronze qui tonne
La France s'éveille et s'étonne
Du fruit que la mort a porté !
Jeux du sort ! merveilles divines !
Ainsi fleurit sur des ruines
Un lis que l'orage a planté.*

[...]

*Sacré berceau ! frêle espérance
Qu'une mère tient dans ses bras !
Confiante dans son délire,
A ce berceau déjà ma lyre
Ouvre un avenir triomphant ;
Et comme ces rois de l'Aurore,
Un instinct que mon âme ignore
Me fait adorer un enfant !*

[...]

Mais, au fond, qui est le duc de Bordeaux ? En 1820, on ne voit qu'un nourrisson, dont Mme de Gontaut nous apprend qu'il pèse près de sept livres (trois kilos et demi), qu'il a les cheveux blonds, les yeux bleu clair, la tête ronde et plutôt forte, même pour un nouveau-né. Mais l'accaparant symbole de la continuité historique des Bourbons lui dénie d'avance toute autonomie. Jamais il ne parviendra, et d'ailleurs ne songera, à s'en libérer. A travers sa naissance, c'est un principe qui survit, non une personne qui émerge. Le système englobe l'individu, ne voit en lui que l'ultime bourgeon du plus bel

arbre généalogique qu'on puisse contempler. « Le rejeton le plus titré d'Europe », selon Pierre Miquel²⁶. Pas moins de deux cent cinquante-six quartiers répertoriés en huit générations : un record absolu qui fait incontestablement de Henri le premier gentilhomme d'Europe. Du concentré de sang royal. Parmi ses ancêtres directs figurent cinq rois de France, deux rois d'Angleterre, deux rois du Danemark, deux empereurs, sept grands électeurs d'Allemagne²⁷.

En ce mois d'octobre 1820, la mode parisienne veut que toute création ou innovation soit rapportée au prince nouveau-né, porte son nom ou paraisse sous son patronage. Ainsi l'invention d'une nouvelle nuance de couleur pour les vêtements, le caca Bordeaux, parvenu jusqu'à nos jours sous la simple dénomination Bordeaux ; ainsi la tabatière Dieudonné qu'aucun gentilhomme ou bourgeois élégant ne saurait avoir le mauvais goût de ne pas exhiber...

La liesse se communique en quelques jours de Paris à la province. A cette époque qui ignore le suffrage universel et les sondages d'opinion, elle tient lieu d'apparente adhésion publique comme, à l'inverse, les barricades expriment le mécontentement populaire. Les festivités éclatent au fur et à mesure que la nouvelle se propage. Le télégraphe Chappe joue son rôle, comme il l'a joué pour le retour de Napoléon. Mais il faut presque deux semaines pour que l'information parvienne aux plus isolés des manoirs ou des hameaux. Les présents commencent alors à affluer aux Tuileries : des bouquets de fleurs fanées et des victuailles avariées par la longueur du voyage, mais aussi des montagnes de layette plus ou moins habilement brodée, des drapeaux bleus de France et des drapeaux blancs, semés de fleurs de lis blanches ou dorées. Par centaines, des villes et des villages décident de donner à telle rue, place ou avenue – combien en reste-t-il aujourd'hui ? – le nom de duc-de-Bordeaux, du 13-Juillet (jour de la Saint-Henri), ou encore du 29-Septembre.

Pour le moment, on veut voir dans ces présents le gage de la fidélité des campagnes à la dynastie. On va jusqu'à parler de troisième Restauration. Selon le mot prêté au duc de Richelieu, « non seulement Madame la duchesse de Berry est

accouchée du duc de Bordeaux, mais elle est accouchée d'un grand nombre de royalistes ». Personne ne peut, en effet, nier que cette naissance apporte « à la dynastie et au régime cette auréole de bonheur, ce prestige du merveilleux, et ces espoirs d'avenir qui attirent les indécis et remuent l'âme populaire ». Les élections des 4 et 13 novembre 1820 consacrent le triomphe des monarchistes, en partie il est vrai sous l'effet d'un nouveau système électoral²⁸. La Chambre des députés comprend désormais quatre-vingts ultras, cent quatre-vingt-dix soutiens du gouvernement et quatre-vingts opposants de gauche. Ce succès politique résulte aussi d'une conjoncture économique très favorable. La naissance du duc de Bordeaux se conjugue avec une baisse sans précédent des impôts et des droits de douane. Le gouvernement relance les programmes d'équipements publics, administrant la preuve que l'Etat peut investir tout en réduisant la pression fiscale, en conservant un budget équilibré et en encourageant la liberté des échanges. On peut donc se permettre une petite folie.

La folie de Chambord

La France se sent plus riche. Elle l'est. Une certaine euphorie gagne les petits possédants qui se réjouissent de voir continuellement monter le cours de la rente. Pourquoi ne pas leur offrir l'occasion de le faire avec éclat ? D'où l'idée du comte Adrien de Calonne. Ce neveu d'Alexandre de Calonne, contrôleur général des finances de 1783 à 1787, occupe les fonctions de fourrier des logis de la Maison du roi. Le 4 octobre 1820, il écrit à Louis XVIII : « Je propose que le château et le domaine de Chambord, unique monument encore entier du siècle de François I^{er}, soient achetés au nom des quarante mille municipalités du royaume ; que ce monument, le seul qui soit échappé intact au vandalisme révolutionnaire, prenne le nom du prince objet de nos plus chères espérances, et lui soit donné en apanage. » Le roi acquiesce et autorise Calonne à organiser une souscription nationale. La folie du roi-chevalier est à vendre et son piteux état fait craindre qu'il ne faille la livrer à la destruc-

tion. Comment a-t-on pu en arriver là ? Depuis 1809, le « vaisseau de pierre » construit par François I^{er} était devenu, par cadeau de Napoléon, la propriété du maréchal Berthier, major général de la Grande Armée. Rallié à Louis XVIII en 1814, il mourut en 1815. Sa veuve, écrasée par les charges d'une demeure qu'elle n'habitait pas, demanda au roi l'autorisation de la vendre. Elle obtint satisfaction le 11 août 1819. Un mystère – un de plus – prit corps autour de Chambord : pendant que Calonne mettait au point son système de souscription, une adjudication fut remise entre les mains d'un notaire de Blois, pour la somme de 1 300 000 francs, provenant d'acquéreurs anonymes. Appartenaient-ils, comme on l'a souvent dit, à la Bande noire ? Cette société quasi secrète, sur laquelle nous ne savons que très peu de chose, regroupait des promoteurs et des récupérateurs sans foi ni loi dont l'activité préfigurait le scandale des « châteaux japonais » dans les années 1995-1998 et dont fut, entre autres, victime le château de Rosny. Leur commerce consistait à acheter des monuments historiques en déshérence afin de les démolir et d'en revendre les éléments en kit. Chambord fut miraculeusement sauvé par une étrange intervention : une opposition fut interjetée contre la cession par un certain Bourbon dit Hullin, se prétendant fils de Louis XV et détenant, à ce titre, quelque droit sur la propriété. Au lieu de hausser les épaules, le directeur des Domaines diligenta une enquête, lorsque arriva du ministère des Finances l'ordre de surseoir à la vente pendant trois mois et de saisir les tribunaux. La Bande noire, ou supposée telle, s'évanouit de la rive gauche du Cosson...

Dix jours après la lettre de Calonne, le conseil municipal de Caen adresse une supplique au roi pour que la souscription nationale soit rapidement lancée et que ce « premier apanage d'Henri-Dieudonné, devienne un gage et comme un lien d'amour entre lui et les peuples qu'il gouvernera un jour ». La France entière relaye l'initiative de Caen. Bordeaux, peut-être vexé qu'on lui ait ravi la vedette, vote le premier le montant de sa contribution : dix mille francs. En deux semaines, le volume des sommes collectées nécessite la création d'une commission nationale chargée de la gestion de la souscrip-

tion. Les noms les plus prestigieux de France veulent en faire partie²⁹.

Malgré cela, le don de Chambord au duc de Bordeaux ne rencontre pas que des approbations. Des réserves et des contestations se manifestent, provenant des deux bords de l'éventail politique. En premier lieu, du gouvernement : le ministre de l'Intérieur, le comte Siméon, met en garde le roi contre certains risques liés à la situation financière précaire de nombreuses communes et aux réactions négatives d'une partie de l'opinion. En second lieu, d'un pamphlétaire qui se taille à cette occasion un assez joli succès : Paul-Louis Courier qui, en janvier 1821, publie le *Simple discours de Paul-Louis, vigneron de la Chavonnière, aux membres du conseil de la commune de Veretz à l'occasion d'une souscription pour l'acquisition de Chambord*. Il confirme par son argumentation serrée les craintes du comte Siméon et jette quelques analyses prophétiques. Selon lui, l'affaire est mauvaise pour le duc de Bordeaux, mauvaise pour les Français, mauvaise pour Chambord. Il écrit à propos du bénéficiaire : « Que voulez-vous qu'il en fasse ? Son métier, c'est de régner un jour, s'il plaît à Dieu, et un château de plus ne l'aidera de rien. Nous allons nous gêner et augmenter nos dettes, remettre à d'autres temps nos dépenses pressées, pour lui donner une chose dont il n'a pas besoin, qui ne lui peut servir et servirait à d'autres. Ce qu'il lui faut pour régner, ce ne sont pas des châteaux, c'est notre affection ; car il n'est sans cela de couronne qui ne pèse³⁰. » Courier redoute aussi que Chambord n'apprenne rien au jeune prince des réalités de la société dans laquelle il grandit, mais corrompe son âme du souvenir du relâchement de ses ancêtres, dans « ce temple des vieilles mœurs et de la vieille galanterie ». En fait, le vigneron pamphlétaire ne voit dans le domaine que ses 12 000 arpents (environ 5 500 hectares) de terres cultivables que pourraient se répartir les paysans pour les faire fructifier. Il oublie le château, ne craint pas sa destruction, insensible à la notion, encore inconnue, de monument historique. Jusque-là, d'ailleurs, on trouvait Chambord plutôt laid, démodé, inhabitable.

La prudence du gouvernement et les récriminations de Courier n'entravent en rien le mouvement lancé par Calonne.

Le 5 mars 1821, Chambord est définitivement adjugé à maître Chevrier, notaire, pour la somme de 1 542 000 francs. La population des alentours accueille la nouvelle avec enthousiasme : elle forme un cortège en habits de fête pour se rendre au château et y déposer un solennel hommage au duc de Bordeaux. Les rumeurs circulent : la duchesse viendrait habiter ici avec ses enfants. Ce qui provoque, derrière les congratulations de façade, beaucoup d'inquiétude à la Cour : faudra-t-il se transporter à Chambord, si mal commode et si loin de Paris ? Sujet d'effroi : là-bas, la pièce qu'on appelle le cabinet du roi ne pourra jamais contenir les « grandes entrées » prévues par l'étiquette... Chambord demeura inhabité mais non abandonné. Son apport au duc de Bordeaux l'avait sauvé : un gouverneur fut désigné et chargé, avec le reliquat des dons et les produits du domaine, de restaurer les bâtiments.

La propriété de Chambord participa-t-elle à l'élaboration de l'imaginaire d'Henri ? Tout dans ce cadeau porte au rêve : sa splendeur, son éloignement, son histoire. Et aussi son irréalité : rien d'une maison de famille où l'on a senti pousser ses racines, rien d'un refuge où l'on se blottit les jours de malheur. Car rien ne s'était jamais passé à Chambord. Dans les archives du prince, le nom du domaine n'apparaît que dans les registres de comptes : produits des chasses concédées et des coupes de bois dans la colonne de droite ; dépenses d'entretien et de réparation dans la colonne de gauche. Nul sentiment ne s'étale. C'est pourtant de Chambord qu'Henri prendra le nom comme titre de courtoisie, de Chambord qu'il lancera à la France son plus célèbre appel, de Chambord qu'il envisagera, au cours d'une réflexion vagabonde³¹ de résider en cas de Restauration et de transférer à Blois la capitale du royaume. Enfant, il aimera en dessiner la façade, s'appliquant tout spécialement sur les toitures, d'après les gravures qu'on lui remet. Tout petit garçon a possédé, ou aurait voulu posséder, un château fort, en bois ou en carton-pâte. Henri en possède un, un vrai, en pierre : la plus lourde construction d'Europe, bâtie pour toujours réservée au rêve et aux illusions...

Roi d'un jour

La naissance et la prime enfance du duc de Bordeaux correspondent aux années les plus fastes de la Restauration, qui s'étendent jusqu'à la fin du règne de Louis XVIII et aux premiers temps de celui de Charles X. Grand-père de l'héritier du trône, celui-ci en retire un nouveau prestige et renforce son influence. L'assassinat de son fils l'avait courbé, la venue au monde de son petit-fils le redresse. Il devient l'homme fort du royaume aux côtés d'un frère vieillissant qui semble maintenant considérer son devoir comme accompli. A soixante-six ans, le roi montre une détermination politique émoussée. Mais lui-même, sa famille et la Cour apprécient l'apogée d'un régime bientôt en proie à de nouvelles incertitudes.

L'apogée de la Restauration

Louis XVIII aime les cérémonies émouvantes et les grandes commémorations. Il a fait différer jusqu'au 1^{er} mai 1821 le baptême de son petit-neveu afin qu'il coïncide avec l'anniversaire de sa rentrée dans Paris, sept ans auparavant. Le cortège qui, à midi, débouche de la cour centrale des Tuileries, doit exprimer la puissance et la magnificence d'une royauté solide. Vingt-sept carrosses le composent, précédés et suivis de la garde royale à cheval, en uniforme d'apparat dans le soleil printanier qui éclabousse la ville. Vingt et un coups de canon annoncent le passage sous l'arc de triomphe du Carrousel. On

longe le quai du Louvre jusqu'au Pont-Neuf. Depuis l'aube, les Parisiens et de nombreux provinciaux venus pour l'occasion ont pris place le long du parcours. Un concert de vivats accompagne les voitures. On cherche à repérer le carrosse qui transporte Henri, reposant dans les bras de sa gouvernante qui le hisse à hauteur de la vitre. Devant la statue d'Henri IV, c'est presque du délire. Sur la place de la cathédrale, les cuirassiers éprouvent quelque difficulté à fendre la foule qu'ils ont pour ordre de ne pas bousculer et que ne retiennent ni barrières mobiles ni cordons de gardes.

Notre-Dame offre un bien étrange aspect, chamarrée selon un style qui rappelle curieusement celui du sacre de Napoléon... La mode est à l'architecture de placage et au style troubadour dont l'acquisition de Chambord a donné le signal : mélange quelque peu anarchique de gothique flamboyant, de Renaissance et de baroque, le tout supposé magnifier l'idéal chevaleresque du Moyen Age. De gigantesques oriflammes blanches semées de fleurs de lis et ornées des armes de France pendent de chaque tour de la cathédrale. Le portique, fleurdelisé et parsemé d'écussons du duc de Bordeaux, est orné des statues dorées de Clovis, de Charlemagne, de Saint Louis et d'Henri IV. Sur le fronton, une rosace encercle une éblouissante croix de diamants.

A l'ébranlement des cloches, les chevaux d'un attelage s'emballent et manquent de renverser la gouvernante des enfants de France avec Henri dans ses bras. « Sacré berceau, frêle espérance », a déjà écrit Lamartine... Un valet de pied intervient et tout rentre dans l'ordre. Le clergé, conduit par le coadjuteur, Mgr de Quelen, vient présenter, sur le parvis, l'eau bénite au voltairien Louis XVIII qui prononce une déclaration grandiloquente : « Qu'il est consolant pour moi de venir dans le temple du Seigneur lui présenter l'enfant de Saint Louis, l'enfant de la France, mon enfant, l'héritier de mon trône. Appelons sur lui la protection de la Mère de Dieu, de la Mère des Anges, prions-la de veiller sur ses jours, d'éloigner de son berceau les malheurs par lesquels il a plu à la Providence d'éprouver ses parents et de le conduire par une route plus douce que la mienne au bonheur éternel. »

A la fin du *Veni Creator*, la duchesse de Berry et le duc de Bordeaux dans les bras de Mme de Gontaut s'avancent vers le sanctuaire avec, à leurs côtés, Monsieur, représentant le parrain, Ferdinand I^{er} roi de Naples, et Madame, duchesse d'Angoulême, représentant la marraine, la duchesse de Calabre. Le cardinal de Périgord, archevêque de Paris et oncle de Talleyrand, porte l'enfant sur l'autel pour lui administrer le sacrement du baptême.

Pendant que l'eau bénite goutte sur son front, à Sainte-Hélène Napoléon Bonaparte reçoit l'extrême-onction. Gravement malade depuis la fin mars, il a vu son état se dégrader brutalement. L'empereur des Français s'apprête à comparaître devant Dieu au moment où l'on présente à l'Eglise le dernier roi de France...

En ce printemps 1821, le comte d'Artois n'est pas certain de régner un jour. Malgré sa forme éclatante, il suit son frère de seulement deux ans. Il juge son fils aîné, le duc d'Angoulême, inapte à porter la couronne. Privé de son fils cadet, il fait donc reposer l'espoir de son sang sur son petit-fils. Désormais, Monsieur ne poursuit d'autre but que préparer le trône pour Henri et préparer Henri au trône. Si Dieu lui prête vie, il assistera peut-être à sa majorité et pourra même lui poser la couronne sur la tête.

Mais les intrigues politiques recouvrent leurs droits, non seulement en raison du réveil des oppositions, mais aussi de l'apprentissage que fait alors la nation du régime parlementaire. Cependant, à la fin de 1821, le comte d'Artois parvient à imposer à son frère le choix de Joseph de Villèle comme principal ministre¹. Celui-ci conservera la direction du gouvernement jusqu'au 5 janvier 1828. On murmure que le règne de Charles X vient de commencer. Une phrase anonyme, échappée de la Cour, circule dans Paris : « Le roi a virtuellement abdiqué ; il va voir de son vivant ce qui se serait passé après sa mort. »

A dix mois, le duc de Bordeaux prononce ses premiers mots : « papa, bon-papa » en désignant son grand-père. Fou de joie, l'intéressé descend de plus en plus souvent de son

appartement à celui de sa belle-fille et de son petit-fils au rez-de-chaussée du pavillon de Marsan. Il y passe de longs moments, à tenir l'enfant sur ses genoux, à lui parler (une révolution pour les usages éducatifs de l'époque). Il le couvre de cadeaux, interroge Mme de Gontaut sur les moindres détails, remercie sans arrêt la duchesse de Berry, taquine l'enfant et le caresse à chaque occasion, cultivant *L'Art d'être grand-père* que Victor Hugo célébrera cinquante ans plus tard. On dit à la Cour que Monsieur ne sait plus regarder à l'horizontale : il ne tourne plus ses yeux que vers le haut, vers Dieu, ou vers le bas, pour contempler son petit-fils...

Sur le plan intérieur, la réussite de la politique de Villèle, qui prolonge celle de Richelieu, ne souffre pas de discussion sur le plan économique. Partout on bâtit, on aménage, on agrandit. Nos campagnes conservent encore aujourd'hui les traces de ces nombreuses constructions, fermes, hangars, fours, moulins, pigeonniers, maisons de maître et maisons de bourg, élevés dans les années 1820. La vie est encore difficile pour beaucoup, mais les disettes ont disparu, un certain bien-être matériel se répand. On mange à sa faim, on se vêt proprement, on se chauffe en hiver. Les héros d'Eugène Le Roy constituent des exceptions. Surtout, les garçons ne partent plus à la guerre. Les bras ne manquent plus et la natalité, signe majeur de confiance, redémarre. La taille moyenne du Français s'élève : les guerres et les privations de la Révolution puis de l'Empire lui avaient fait perdre quatre centimètres... Les faubourgs des villes commencent à se peupler de manufactures bénéficiant de la reprise du progrès technique et scientifique. Découvertes et inventions irriguent une société désireuse de se moderniser.

Il ne manque au régime qu'un succès extérieur pour le hisser à la hauteur des gloires de la France. La Providence en fournit bientôt l'occasion avec les troubles qui secouent l'Espagne. Ferdinand VII est devenu le prisonnier du gouvernement constitutionnel. Le 7 juillet 1822, à Madrid, la garde royale se soulève mais se fait écraser par l'armée gouvernementale. Le roi d'Espagne ressemble à Louis XVI au retour de Varennes et peut s'attendre au même sort. La similitude

des contextes enflamme les ultras. Ceux-ci réclament une intervention militaire pour aller sauver le roi Bourbon, descendant de Louis XIV au même rang que Louis XVIII. Pour la première fois depuis 1814, l'engagement de l'armée est envisagé. Or, la Restauration a tout misé sur la paix. Se tient en octobre, à Vérone, un de ces congrès réguliers de la Quintuple Alliance (Angleterre, Autriche, France, Prusse et Russie) au cours desquels les grandes puissances européennes se concertent sur les problèmes du continent. La question d'Espagne figure en tête de l'ordre du jour. La France, seule nation frontalière et cousine par les couronnes, semble toute désignée pour une intervention. Telle est la conclusion du congrès de Vérone. Dans son discours du trône du 28 janvier 1823, Louis XVIII annonce la prochaine intervention française, avec le duc d'Angoulême comme généralissime. Louis-Antoine en paraît transfiguré. Il quitte Paris le 14 mars 1823 sous le regard de « fierté anxieuse » de son épouse et après avoir, selon Mme de Gontaut, longuement étreint le duc de Bordeaux.

Louis-Antoine franchit la Bidassoa le 7 avril, à la tête de cent mille hommes. Les troupes des constitutionnels n'opposent qu'une faible résistance. Madrid est investi sans combats le 23 mai. Mais le roi ne s'y trouve plus, déporté à Cadix. L'armée du duc d'Angoulême campe devant cette ville le 24 juin. Le 31 août, l'assaut victorieux contre les forts en surplomb du Trocadéro emporte la place réputée imprenable. La campagne n'a pas duré six mois, elle a atteint tous ses objectifs et fait moins de mille morts du côté français. L'Angleterre, en dépit de ses menaces initiales, n'a pas bougé. Les autres puissances européennes ont approuvé. Elles envoient leurs félicitations aux Tuileries. La France a cessé d'être regardée en perturbateur de l'Europe. Elle vient de lui servir de gendarme sur son flanc sud et de garantir la stabilité de ses équilibres. Quelques jours plus tard, les oreilles rebattues des exploits de son oncle et de l'héroïque ascension de la citadelle de Cadix si impressionnante par sa hauteur, le duc de Bordeaux se promène en calèche le long de la Seine avec Mme de Gontaut qui veut le faire profiter des dernières douceurs de l'automne.

Il pointe son index vers la modeste butte de Chaillot : « Trocadéro ? » Louis XVIII, émerveillé, décide alors d'y aménager une place qui portera ce nom.

Beaucoup d'historiens datent du 2 décembre 1823, jour de la rentrée solennelle de l'armée d'Espagne, l'apogée de la Restauration : la monarchie rétablie ne parut jamais plus solide, plus rayonnante, plus sûre de son destin. Le jour avait été choisi avec soin, puisqu'il correspond à l'anniversaire du sacre de Napoléon et de la victoire d'Austerlitz. Louis XVIII décide alors la reprise de la construction inachevée de l'Arc de triomphe et ordonne que ses sculptures célèbrent la récente campagne victorieuse. De la place de l'Etoile jusqu'aux jardins des Tuileries, tout au long des Champs-Élysées pavoisés de drapeaux blancs, le défilé est magnifique. Louis Ducis en a tiré un tableau de la famille royale parfaitement évocateur de l'esprit du jour². Tous les protagonistes sont présentés de dos, tournés vers le balcon du pavillon de l'Horloge qui domine les jardins, où l'on devine les soldats alignés. Au centre, dans un fauteuil posé sur un socle recouvert d'un tapis écarlate, Louis XVIII tend la main au duc d'Angoulême qui s'incline devant lui. A droite, la duchesse d'Angoulême porte vers son époux un regard d'admiration amoureuse. A ses côtés, Mme de Gontaut donne la main à Mademoiselle. En léger retrait mais, de ce fait, davantage présente sur la toile, la duchesse de Berry, dans une spectaculaire robe vert bouteille, tient dans ses bras son fils qui salue la foule en agitant un chapeau surmonté de deux panaches blancs. A gauche du roi, détaché d'un groupe de maréchaux et de courtisans, Monsieur, le pied droit posé sur le socle du trône, comme un symbole du pouvoir qu'il a déjà pris. Henri, trois ans et deux mois, a atteint l'âge où les souvenirs s'impriment.

L'avènement de bon-papa

Pendant l'été de 1824, ses forces quittent peu à peu Louis XVIII. Il meurt le 16 septembre à quatre heures du matin, sans avoir pu attendre l'anniversaire d'Henri qui lui

avait promis, pour ses quatre ans, de lui dire un poème. Lorsque, selon le rituel, la Cour se précipite vers l'appartement du comte d'Artois, ce frère qui l'avait tant détesté et avec qui, grâce à l'enfant du miracle et à Villèle, Louis s'était tardivement réconcilié, ce frère qui donc est maintenant le roi éclate en sanglots...

Conformément à l'usage qui n'avait pas eu à s'appliquer depuis la mort de Louis XV en 1774, Charles X quitte aussitôt le palais des Tuileries devenu chapelle ardente et s'installe à Saint-Cloud avec la famille royale. Il éprouve régulièrement le besoin de voir son petit-fils et de lui faire des câlins, dont l'enfant se montre d'ailleurs très prodigue à son égard. L'entrée solennelle du nouveau roi dans sa capitale a lieu le lundi 27 septembre 1824. C'est toujours un très bel homme, grand seigneur, mêlant distance et disponibilité, fermeté et affabilité. De la porte Maillot à Notre-Dame, l'ovation populaire roule en vagues, sous une forêt de drapeaux blancs. Au bas des Champs, à la hauteur du parc de l'Élysée, une mise en scène a été préparée : derrière les grilles, un petit garçon s'agite : « Bon-papa, bon-papa ! » Le roi s'arrête, descend de son cheval, fait ouvrir le portail. L'enfant bondit dans ses bras. Les larmes aux yeux, le grand-père cajole son petit-fils. Dans la foule, c'est du délire. Charles X démontre que la sincérité des sentiments, qu'on ne saurait lui dénier, ne prive pas du sens de la communication, qu'il possède instinctivement.

A presque soixante-sept ans, il est le plus vieux nouveau monarque de toute l'histoire de France. Dès son installation aux Tuileries, il ordonne que l'on prépare son sacre, intronisation dont Louis XVIII s'était dispensé. Mais la cérémonie du 29 mai 1825 en la cathédrale de Reims déçoit. Elle ne suscite pas l'acte fédérateur dont le royaume aurait besoin cinq ans après la naissance d'Henri. La famille royale assiste, au premier rang et au grand complet, à la cérémonie. « L'attention, écrit Alain Jossinet à partir des nombreux témoignages qu'il a examinés, se fixait surtout sur le petit duc de Bordeaux qui allait sur ses cinq ans et qui, avec sa sœur Louise, détaillait en compagnie de sa gouvernante le décor, et saluait d'un regard charmant les personnes connues de lui. Malgré son jeune âge,

il avait appris la signification de la cérémonie au cours de laquelle son "bon-papa" allait recevoir de Dieu la confirmation de son royal pouvoir. Pour lui les phrases du sacre étaient parlantes car leur symbolisme était déjà empreint dans sa mémoire. Aussi resta-t-il attentif jusqu'à la dernière minute et les assistants de se montrer, avec attendrissement, le petit prince, déjà conscient des responsabilités qui incombent à tous ceux de sa race, dont il serait plus tard le chef³. » C'est la première fois, depuis que la couronne est entrée dans la Maison de Bourbon, qu'un aussi jeune héritier du trône assiste au sacre. Et malgré la présence du dauphin, le duc d'Angoulême, c'est Henri qui constitue le point de mire, presque à part égale avec son grand-père. Quelque chose dans l'atmosphère de Reims ce jour-là rappelle l'ancienne tradition des rois capétiens qui, pour rendre plus sûre leur succession héréditaire, faisaient couronner leur fils en même temps qu'eux. Au moins inconsciemment, de nombreux royalistes ressentent le sacre du 29 mai 1825 comme étant également celui d'Henri V. De Paris à Reims, sa voiture a occupé la deuxième place du cortège, suivant celle du roi et précédant celle du duc et de la duchesse d'Angoulême. Lamartine ne s'y trompe pas lorsqu'il place, au cœur de son *Chant du Sacre*, la contemplation du duc de Bordeaux incarnant toute l'espérance monarchique :

*Mais quel est cet enfant ? L'Avenir de la France !
La promesse de Dieu qu'embellit l'espérance !
De ses seuls cheveux blonds son beau front couronné
Ignore encor le rang pour lequel il est né ;
Libre encor des liens de sa haute origine,
Il sourit au fardeau que le temps lui destine ;
Ses yeux bleus, où le ciel aime à se retracer,
Sur ces pompes du sort s'égarent sans penser ;
Il ne voit que l'éclat dont le trône étincelle,
La vapeur de l'encens qui monte ou qui ruisselle
Le reflet des lambeaux répété dans l'acier,
Ou l'aigrette flottant sur le front du guerrier ;
Et, comme Astyanax dans les bras de sa mère,
Sa main touche en jouant aux armes de son père.*

Victor Hugo, lui, s'est encore laissé surprendre : son ode, *Le Sacre de Charles X*, ne comporte aucune allusion au petit prince.

Première éducation

Le duc de Bordeaux a grandi. Il sait lire – depuis l'âge de quatre ans –, écrire, compter et dessiner – fort bien. Le 29 septembre 1825, il a eu cinq ans. Il vient donc d'entrer dans sa dernière année sous la férule de sa gouvernante. C'est un joli petit garçon, plutôt fin et assez grand pour son âge, aux charmantes boucles blondes, au teint un peu pâle, aux yeux bleu clair que l'on dit alors « à fleur de tête ». Les premières gravures circulent. Elles inspireront Antoine de Saint-Exupéry pour ses dessins du *Petit Prince*.

Mme de Gontaut tient à ce qu'on dresse de sa mission un bilan favorable qui lui vaudra louanges et honneurs. Sa méfiance à l'égard des idées nouvelles et des philosophes du dix-huitième siècle, ainsi que son irréprochable dévotion, plaisent à Charles X et à la duchesse d'Angoulême. Deux sous-gouvernantes l'assistent. La première est la marquise de Foresta, née Marie-Joséphine de Chalvet-Souville, fille du gouverneur de l'île Bourbon (l'actuelle Réunion). Gravement malade, elle meurt le 4 février 1823. On la remplace par la comtesse de Gain-Montagnac, issue d'une vieille famille pyrénéenne comptant parmi ses membres l'évêque de Tarbes réfractaire à la Constitution civile du clergé, et dont le mari a participé, en 1814, à divers complots visant à faciliter le retour des Bourbons. Un peu sauvageonne dans sa jeunesse, comme Marie-Caroline, on sait par Mme de Gontaut qu'elle ne porte jamais de corset... La seconde est la comtesse Eugénia de Rivera, orpheline d'un conseiller du roi Charles IV d'Espagne et chanoinesse du chapitre de Sainte-Anne. A ces dévotes, la gouvernante demande d'user de la religion comme frein, mais aussi de ne jamais omettre de la présenter comme espérance. Deux institutrices sont attachées au prince et à sa sœur : Mlles Vachon et Della Torre. La première enseigne

l'italien à Louise et l'allemand à Henri, la seconde les disciplines en français.

Consciente de tenir entre ses mains l'avenir de la monarchie traditionnelle, Mme de Gontaut consacre à sa tâche une attention de chaque instant « ayant soin que jamais graine ne tombât au hasard dans ce sillon, à peine ouvert ». Voici comment elle décrit le jeune prince : « La générosité et la droiture de Monseigneur le portent à tout prendre au sérieux ; quand il croit entrevoir qu'on fait de la peine à quelqu'un, il prend sa défense avec chaleur ; il montre même alors une énergie qui contraste avec sa timidité naturelle. [...] Les traits de son visage m'indiquent les traits de son âme, il parle peu de ce qu'il éprouve ; il a beaucoup de sensibilité et aussi un pouvoir sur lui-même, remarquable à cet âge : je l'ai vu souffrir sans vouloir se plaindre [...] Le mot de justice est un vrai charme pour lui : je n'ai jamais vu un cœur plus loyal. » Elle insiste tout spécialement sur sa timidité naturelle et sur la priorité qu'elle donne aux moyens de la vaincre, tels que la tenue des leçons en public. Elle cite comme « son seul défaut, une extrême vivacité [qui] s'est manifestée dès le berceau ». Mais, précise-t-elle, « je l'ai vu souvent, au milieu d'une vivacité, être arrêté par un seul regard. Une parole d'amitié calme sa colère et j'ai souvent été obligée de le consoler d'un tort avoué avec franchise ». Peu soumise à l'esprit courtisan, Mme de Gontaut note encore qu'« un enfant prince, exposé à être loué, court le risque de se croire un prodige ». Pour combattre cette tendance, elle use d'une méthode originale : comme le prince et sa sœur aiment eux aussi faire la classe – le dimanche à leurs maîtres et à des amis, si leur travail de la semaine vaut cette récompense –, la gouvernante leur fait en retour donner la classe par des enfants du même âge particulièrement doués. « J'ai cherché, par ce moyen, précise la gouvernante, à leur donner l'habitude de voir des succès sans envie et d'en obtenir sans vanité⁴. »

Les dames s'évertuent à inculquer à Henri l'esprit de charité, lui parlant de celui de son père et de celui d'Henri IV. Elles bénéficient pour cela de l'appui de Félix Dupanloup,

vicaire de la paroisse de la Madeleine en 1826 et dont la rapide réputation de pédagogue l'a désigné pour assurer l'instruction religieuse initiale du duc de Bordeaux. Ainsi fait-on parrainer à l'enfant royal l'Œuvre de Saint-Joseph, dont l'objet est d'apprendre un métier aux ouvriers qu'on appelle aujourd'hui non qualifiés, puis de les placer chez des maîtres « bien pensants » (c'est l'origine de l'expression). Henri et sa sœur apportent à son financement les jetons obtenus en fonction de leur application et de leurs résultats en classe. Le 13 juillet 1826, est fondée l'Association Saint-Henri, une sorte de caisse d'assurance-maladie pour les plus modestes : moyennant une cotisation mensuelle de 1 franc, les adhérents perçoivent, en cas d'arrêt de travail pour raison de santé, une aide de 40 sous (un peu plus de 3 euros) par jour. L'association comporte un guichet dans chaque grande ville de France, parrainé par des enfants nobles du même âge qu'Henri. Les quêtes organisées en faveur des deux institutions rapportent, bon an mal an, 50 000 à 60 000 francs, ce qui n'est pas négligeable à une époque où la quasi-totalité des secours sociaux proviennent de dons et de collectes gérés par l'Église, d'organismes caritatifs qu'elle contrôle et de grands seigneurs philanthropes que l'on cite en exemples à Henri. Son goût pour la charité, son « amour des pauvres » donnent lieu à de nombreuses anecdotes colportées par des royalistes émerveillés, dont celle du chevalier de La Villatte, membre de la maison du prince. Ayant appris que celui-ci rêve d'installer dans son village natal, en Auvergne, une maison des sœurs de Charité, mais qu'il manque de capitaux, Henri économise secrètement pendant deux ans une somme qu'il lui remet à cet effet. Les œuvres de la Restauration s'essayent à résoudre le récurrent problème de l'indigence, dans le contexte de leur temps et avec les moyens alors imaginables. Après 1830, le gouvernement de Juillet supprimera sans les remplacer l'Œuvre de Saint-Joseph et l'Association Saint-Henri.

Trouver un gouverneur

A l'entrée dans sa septième année, Henri doit, selon la tradition des éducations princières, « passer aux hommes ». Savoir qui sera son gouverneur suscite à la Cour ambitions et intrigues. La charge compte parmi les plus honorables du royaume et prend, avec l'enfant du miracle, une importance historique toute particulière. Chateaubriand se tient sur les rangs. Mais l'opposition qu'il mène alors à la Chambre des pairs contre le gouvernement Villèle en faveur de la liberté de la presse ne plaide pas en sa faveur. Au début de 1826, après en avoir beaucoup discuté avec le duc et la duchesse d'Angoulême ainsi qu'avec Villèle, Charles X choisit Mathieu de Montmorency qu'il a fait duc et qui vient d'être élu à l'Académie française⁵. Mais à peine nommé, il meurt, le 24 mars 1826, d'une attaque d'apoplexie pendant la messe. Le roi désigne pour le remplacer l'homme qui lui ressemble le plus : le duc de Rivière.

Charles-François de Riffardeau, né le 17 décembre 1763 à La Ferté, dans les Ardennes, entré en 1780 dans les gardes-françaises, avait émigré dès les débuts de la Révolution et rejoint à Turin le comte d'Artois dont il devint aide de camp. Officier de liaison avec Vendéens et Chouans, il fut arrêté, emprisonné, évadé, repris et condamné à mort en 1804 pour avoir participé au complot de Cadoudal et de Pichegru contre le Premier Consul. Gracié par l'intervention de Joséphine, déporté en Guyane, il rentra en France en 1814, fut nommé maréchal de camp, suivit le duc d'Angoulême à Barcelone pendant les Cent-Jours et fut élevé à la dignité de pair de France le 17 août 1815. Ambassadeur auprès de la Porte, de 1816 à 1819, il ramena dans ses bagages la *Vénus de Milo* et fut fait duc le 30 mai 1825.

Le 15 octobre 1826, jour du changement de gouvernance, Mme de Gontaut reçoit la récompense qu'elle espérait : Charles X l'élève au rang de duchesse, la remercie avec effusion et lui demande de poursuivre l'éducation de Mademoiselle qui s'étonnait que, pour son frère on ouvrît les portes à deux

battants et à un seul pour elle... Avec beaucoup d'émotion, Charles X recommande son petit-fils au duc de Rivière : « Je vous donne la plus grande preuve de confiance et d'estime, en remettant à vos soins l'enfant de la France. Je suis sûr que vous apporterez dans ces importantes fonctions un zèle et une prudence qui vous donneront des droits à ma reconnaissance, à celle de ma famille et de la France⁶. »

Le passage aux hommes donne encore lieu à une cérémonie du même genre que la mue imposée aux princesses étrangères venues en France pour épouser un prince du sang. Pour le duc de Bordeaux, la cérémonie a lieu dans la salle du trône de Saint-Cloud. On dépouille le garçonnet de ses vêtements et de ses sous-vêtements, en présence de tous les membres de sa famille. Plusieurs médecins l'examinent sous tous les angles, puis déclarent excellent son état de santé. Après quoi, on le rhabille entièrement de neuf et on lui présente officiellement son gouverneur.

Rivière s'engloutit dans son rôle. Il ne sort plus, refusant toute invitation hors des Tuileries ou de l'endroit où se trouve le prince, attentif à chacun de ses mouvements, au moindre de ses propos, ne le perdant jamais complètement de vue, dormant dans la même chambre que lui. Il y laisse le peu de santé qui lui reste. Car le duc est atteint d'une grave maladie, extrêmement douloureuse, probablement un cancer des os, qu'il camoufle derrière une constante bonne humeur. Il renonce en 1827 à sa cure annuelle à Loèche-les-Bains, dans le Valais, qui pourtant le soulageait un peu. Se sachant condamné, il consacre toute la fin de sa vie au « dépôt royal », comme il aime à l'appeler et qui lui rend son affection. Une anecdote le montre, parmi les nombreuses collationnées par Mme de Gontaut : le duc de Bordeaux ayant appris que son gouverneur venait de passer une mauvaise nuit, et allant, comme tous les jours, chercher Mademoiselle pour jouer avec elle, lui précise : « Monsieur de Rivière est bien malade, alors nous ne jouerons qu'à des jeux qui ne nous amusent pas. » Le lendemain, Rivière ayant éprouvé un léger mieux, Henri décide : « En ce cas, illumination générale ! » Et il passe une heure, avec l'aide de sa sœur, à allumer tous les chandeliers à leur

portée, en plein midi. Le duc de Rivière s'éteint le 21 avril 1828.

Voici donc un petit garçon encerclé par la mort. Celle de son père, sur laquelle il ne sait presque rien, et dont on lui expose maintenant portraits et gravures, dont certains, lui l'orphelin, le mettent en scène, contemplant un mausolée auprès de sa mère éplorée ou bien dans la tourmente océane, brandissant un drapeau blanc comme un appel au secours⁷. Celle de son grand-oncle le roi, plus naturelle. Celle de Mathieu, qu'il voyait chez son grand-père, qu'il connaissait, et d'autant mieux que le nouveau duc académicien cherchait à l'appriivoiser avec ferveur. Mathieu, le gouverneur annoncé et, comme le père avant la naissance, disparu avant de prendre ses fonctions. Et maintenant celle du duc de Rivière qui n'appelle que le silence d'une consternation pourtant prévisible. C'est beaucoup pour un enfant de huit ans.

Selon Chateaubriand, le duc de Rivière aurait, sur son lit de mort, recommandé le baron de Damas pour lui succéder. Mais le comte Paul de Marcellus, ancien collaborateur et ami de Rivière, assure que celui-ci suggéra plutôt le nom de Jules de Polignac, alors ambassadeur à Londres. Charles X hésite quelque temps entre les deux. Le duc et la duchesse d'Angoulême font pencher la balance en faveur du premier. Pour la troisième fois, la tacite candidature de Chateaubriand n'est pas même examinée.

Ange-Hyacinthe-Maxence de Damas, alors âgé de quarante-trois ans, issu d'une très ancienne famille bourguignonne de Semur-en-Auxois, élevé à Saint-Pétersbourg pendant l'émigration, appartient à cette filière russe où la Restauration a puisé plusieurs serviteurs. Gentilhomme d'honneur de la duchesse d'Angoulême, ministre de la Guerre en 1823 au moment de l'expédition d'Espagne où il s'est acquis l'estime du duc d'Angoulême, il est, depuis 1824, ministre des Affaires étrangères. On le dit *jésuite de robe courte*, c'est-à-dire relais laïc des bons pères.

Le baron de Damas ambitionne, dit-on, de jouer les Fénelon. Mais il manque autant d'allure que de brio. La duchesse de Gontaut, toujours présente auprès d'Henri bien

qu'elle n'exerce officiellement plus aucune fonction, rapporte que, lorsque le prince et son gouverneur sont mis en présence l'un de l'autre, le 22 avril 1828 dans le cabinet du roi, ils ne savent pas quoi se dire. Damas est un homme pieux, conservateur et conformiste, dépourvu d'imagination et encore plus de fantaisie, mais aussi dévoué à sa tâche que le duc de Rivière. Dans sa lettre de nomination, Charles X justifie ainsi son choix : « J'ai cherché un homme religieux, moral par principe, dont l'attachement me soit bien connu, dans une situation élevée de la société, d'un âge qui le mette à même de continuer et de terminer l'éducation de l'enfant que le ciel nous a donné, et dont les services militaires le mettent à portée de donner à son élève le goût et le talent du grand art dont mon petit-fils aura peut-être un si grand besoin. » Le baron de Damas restera auprès du duc de Bordeaux jusqu'en 1833, soit cinq années cruciales dans la vie d'un jeune garçon, entre huit et treize ans ; il le suivra en exil sans jamais douter de son devoir ; dans la succession des gouverneurs (huit en douze ans) il sera aussi celui dont la mission aura, de loin, duré le plus longtemps. Un des meilleurs portraits de lui a été brossé par Lamartine : « Un sens droit, un travail obstiné, une vertu incorruptible à l'air des cours, une intention patriotique, une impartialité froide mais point d'extérieur et point d'éclat. Il avait la piété loyale et désintéressée comme le cœur. » Ce qui, bien sûr, ne l'empêche pas de dénigrer la méthode de son prédécesseur, qui lui a transmis un enfant « extrêmement nerveux », malgré « un cœur d'or et une sensibilité exquise », manquant aussi d'exercice physique⁸.

De même que Mme de Gontaut bénéficiait de l'assistance de deux sous-gouvernantes, le baron de Damas se fait épauler par deux sous-gouverneurs déjà en fonction sous Rivière, anciens officiers : Auguste-Marie Agard, comte de Maupas, cousin du duc de Rivière, qu'il avait suivi à Constantinople en tant qu'attaché militaire, aide de camp du duc d'Angoulême durant la campagne d'Espagne, auquel le duc de Bordeaux porte rapidement une vive affection ; et le marquis Guillaume-Eusèbe de Barbançois, lui aussi ancien d'Espagne. A treize ans, il avait « fait le mur » au collège de La Flèche car ne sup-

portant plus ses maîtres qui, « infectés de jacobinisme », avait-il dit, dispensaient un enseignement contraire à ses convictions et à sa foi.

Précepteurs et sous-précepteurs

Comme sous l'Ancien Régime, l'éducation du prince repose sur la distinction entre la tutelle, morale, sociale et politique, exercée par le gouverneur et les sous-gouverneurs, et l'instruction, volet scolaire de l'éducation, confiée, par symétrie, à un précepteur et à deux sous-précepteurs. Leur désignation attire elle aussi des convoitises. Charles X et Rivière ont porté leur choix, ce qui n'étonne personne, sur un homme d'Eglise, Mgr Tharin. A quarante et un ans, celui-ci a consacré une partie importante de sa carrière à l'enseignement, dirigeant le séminaire de Saint-Sulpice, puis le grand séminaire de Bayeux, avant d'être nommé vicaire général à Besançon et, en 1823, évêque de Strasbourg. Ses relations avec le baron de Damas se dégradent rapidement. Le gouverneur lui reproche son « incapacité parfaite » et obtiendra finalement sa démission en mai 1830, malgré le soutien que lui apportent la duchesse de Berry et Mgr Frayssinous, ministre des Affaires ecclésiastiques et de l'Instruction publique, lui aussi issu de Saint-Sulpice. Cette atmosphère de rivalités et de luttes d'influence n'est pas la plus propice à procurer au duc de Bordeaux une éducation sereine et cohérente. Et ce n'est qu'un début...

Alfred Cuvillier-Fleury, précepteur du duc d'Aumale, quatrième fils de Louis-Philippe d'Orléans, raconte que Mgr Tharin expurgeait ou travestissait l'histoire de France afin de la rendre convenable. Ainsi, interrogé par le roi un jour de 1829, le duc de Bordeaux lui aurait dit que Bonaparte, général de Louis XVIII vainqueur à Marengo, avait ensuite gravement trahi son pays et mourut proscrit sur une île déserte⁹. Pendant ce temps, la sœur d'Henri bénéficie de l'enseignement du jeune Jules Michelet...

Dans les fonctions de sous-précepteurs, nous trouvons un autre prêtre, l'abbé Martin de Noirlieu, ancien aumônier de

l'Ecole polytechnique. Lui aussi déplaît vite à Damas et doit se retirer. Deuxième sous-précepteur, Joachim Barrande, fils d'un marchand de tissus, est né le 11 août 1799 à Saugues, dans la partie nord du Gévaudan (Haute-Loire). Elève à Paris du collège Stanislas, puis de l'Ecole polytechnique, d'où il sort major et où l'abbé de Noirlieu le remarque, enfin de l'Ecole des ponts et chaussées, le voilà en 1824 ingénieur du génie civil et concepteur d'ouvrages d'art. C'est ainsi que le duc d'Angoulême, attentif à la réalisation de grands équipements publics, apprécie tout spécialement ses travaux. Barrande quitte donc son habit d'ingénieur pour venir enseigner au duc de Bordeaux les mathématiques, la géographie, la géologie et la physique. A vingt-sept ans, il est le plus jeune membre de l'entourage du prince. Le baron de Damas lui demande d'apporter à Henri la connaissance des ponts et des routes, des fortifications et de l'artillerie, préalable à la formation militaire du prince qu'il juge de toute première importance. Pour ses huit ans, Henri reçoit en cadeau de son grand-père un parc d'artillerie miniature mais tirant des boulets capables de traverser de fins murs de briques (il est aujourd'hui exposé au musée de Chambord). Il passe aussi de longs moments à jouer avec ses soldats de plomb, sous les conseils du chevalier de La Villatte.

Joseph de La Villatte porte le titre de premier valet de chambre, mais exerce rapidement auprès de son jeune maître une influence notable. Nous savons peu de chose de lui, sinon qu'il vient d'une famille d'Auvergne peu fortunée et qu'il a réussi autrefois à s'extraire avec son père des geôles de la Convention. En 1828, il est amené auprès d'Henri par Damas, à la suite de ses exploits lors de l'expédition d'Espagne et, plus particulièrement, de la prise du Trocadéro. A quarante-six ans, on le trouve beau, le regard franc et la carrure d'Hercule. « Le cœur sur la main, la main sur la garde de son épée », se souvient Henri¹⁰ qui l'admire comme un soldat de plomb en chair et en os. La Villatte flatte l'attrait naissant du duc de Bordeaux pour la chose militaire. Il lui apprend à se lever tôt en entonnant les chants de réveil des soldats, à supporter la fatigue, à s'endurcir au froid, à dormir à la dure, à

pratiquer la gymnastique et la natation. La Villatte professe que se ménager est bon pour les « poules mouillées » – on lui doit la popularisation de cette expression – et que les enfants de roi doivent se nourrir « de la moelle des lions ». Henri répond favorablement à ces préceptes et s'acharne à tous les exercices pour obtenir un satisfecit de « ce bon La Villatte », comme l'appellent Charles X et Damas. Ainsi le petit prince renonce-t-il aux pruneaux d'Agen, qu'il adore, car le capitaine lui a dit : « Si le roi Henri ne se fût nourri que de pruneaux, il n'aurait jamais eu l'énergie de conquérir son royaume. » Et le petit prince proclame alors à l'envi qu'il désire devenir « un Henri IV numéro deux ». En attendant, il suit scrupuleusement les prescriptions de son premier valet de chambre. Il lui arrive de partager la soupe du soldat et dort dorénavant sur un lit de camp.

Cette éducation, largement conforme à la tradition de l'Ancien Régime, offre un contraste spectaculaire avec celle des fils du duc d'Orléans. L'aîné, Ferdinand, a fait en 1819 son entrée en sixième au lycée Henri-IV. Confier son instruction à l'école publique participe de la stratégie de son père pour s'attirer la sympathie des milieux libéraux : le futur Louis-Philippe veut montrer la différence entre la Maison de Bourbon, engoncée dans ses préjugés et incapable de se frotter au peuple, et la sienne, ouverte, égalitaire, moderne. Sauf qu'il s'agit d'une relative supercherie¹¹. A tout prendre, le mode d'éducation d'Henri présente l'avantage de la franchise. Et pourtant voilà que Chateaubriand semble approuver le duc d'Orléans qui a, dit-on, fait valoir à Louis XVIII que l'éducation publique « apprenait [aux princes] à connaître les hommes avec lesquels ils étaient destinés à vivre ». Le vicomte écrit ainsi : « La misérable éducation de nos princes de la branche aînée, depuis Louis XIV, les rendait incapables de supporter une contradiction, de s'exprimer comme tout le monde, et de se mêler au reste des hommes. » Certes, « on sent là-dessous le précepteur manqué d'Henri V¹² » : mais l'idée est-elle fautive ? Henri retirera-t-il de l'éducation qu'on lui administre autre chose qu'un attachement inconditionnel à un

passé déjà condamné et qu'on lui donne peu de moyens d'analyser objectivement ?

Les grilles des Tuileries

Pendant la semaine, d'octobre à mai, le duc de Bordeaux vit principalement aux Tuileries, dans le pavillon de Marsan dont il occupe, avec sa sœur, le premier étage depuis que leur grand-père, devenu Charles X, a pris possession de l'appartement royal, dans la demi-aile sud du château, aujourd'hui disparue. La duchesse de Berry habite le rez-de-chaussée du pavillon.

Grâce aux souvenirs inédits du chevalier de La Villatte, dont Henri conservait auprès de lui les feuillets manuscrits¹³, nous pouvons reconstituer le déroulement d'une journée type du petit prince à la veille de 1830. On peut observer qu'elle se différencie assez peu de celle, au même âge, du premier roi Bourbon qui naquit et fut élevé à Paris, le futur Louis XIII : lever à sept heures, prière du matin, longue toilette, petit déjeuner copieux, à l'anglaise, visite du roi Charles X, messe, début des leçons à neuf heures ; à onze heures, déjeuner, suivi d'une récréation et d'une promenade jusqu'à treize heures ou treize heures trente. Vient alors le moment des exercices physiques : leçon d'équitation et de maniement des armes, gymnastique, goûter à quinze heures et reprise des leçons jusqu'à dix-sept heures trente, nouvelle pause, dîner à dix-huit heures quinze suivi de la toilette et de la prière, coucher à vingt heures quinze.

Devant le pavillon de Marsan, on a réaménagé le jardin que Colbert avait fait rattacher au palais en supprimant la rue qui les séparait. On l'appelle le jardinet, réservé au petit prince pour qu'il s'amuse au grand air, tout en demeurant visible des fenêtres. En dépit de la crainte des attentats qui reste vive, surtout dans l'esprit de la duchesse de Berry, la sécurité du prince ne va pas jusqu'à exiger qu'on le soustraie au regard des Parisiens. C'est pourquoi, venant regarder jouer l'enfant royal, de nombreux badauds se massent tous les jours

derrière les grilles qui longent les bâtiments et les séparent des jardins alors ouverts au public (ils ne seront « privatisés » que sous Louis-Philippe). Bien que curieux, les passants observent une distance respectueuse. Henri se livre à ses jeux avec beaucoup d'application, soit seul, soit avec Louise, soit, de plus en plus souvent à mesure qu'il grandit, avec des camarades choisis parmi les fils de familles de la Cour : Gramont, Brissac, Bouillé, Nicolay, Blacas... La Villatte forme avec eux un régiment, appelé *régiment de Bordeaux*, dont Henri est nommé colonel. On fait fabriquer à leurs mesures des uniformes de l'infanterie de la garde. Mme de Gontaut rapporte une scène à laquelle l'Histoire donnera plus tard son piquant : les enfants, ayant décidé de terminer quelque fête ou commémoration par un feu de joie, élèvent un bûcher et plantent en son sommet un drapeau blanc. Après que les flammes ont dévoré les fagots, elles menacent le drapeau : Henri se précipite, l'arrache au brasier et le brandit, fier d'avoir sauvé le drapeau blanc ! Mais le régiment de Bordeaux ne se cantonne pas aux Tuileries. Il manœuvre et bivouaque aussi à Bagatelle ainsi que dans le parc de l'Elysée et à Saint-Cloud, où la Cour passe l'été. La Villatte fait aussi effectuer à Henri de fréquents déplacements dans Paris et ses alentours, afin de découvrir l'activité de la capitale, d'assister à des revues militaires, notamment à Vincennes, d'herboriser à Rambouillet et d'apprendre la vie de la faune. Mademoiselle l'accompagne assez souvent.

Les deux enfants voient assez peu leur mère. D'abord en raison de ce système d'éducation qui donne aux gouverneurs le pas sur elle, ensuite du fait que la duchesse de Berry a acquis, peu à peu après son deuil, des habitudes d'indépendance à l'égard de la famille royale auprès de laquelle elle ne se sent pas très à l'aise. Elle a repris ses activités de mécène, encourageant notamment le théâtre libre d'Eugène Scribe. Elle s'évade fréquemment des Tuileries et de leur carcan pour des séjours de plus en plus longs à Rosny où la rejoignent les souvenirs de son mari. Elle y vit loin de l'étiquette, entourée d'une petite cour personnelle. A la belle saison elle part pour Dieppe, où elle lance la mode des bains de mer. La ville

devient, grâce à elle, la première station balnéaire élégante qu'il est de bon ton de fréquenter. Louise et Henri lui rendent cependant régulièrement visite, notamment à l'occasion des fréquentes fêtes de charité qu'elle donne à Rosny. A Paris, on jase quelque peu sur les thébaïdes de la duchesse de Berry et tout spécialement sur ses relations avec le comte Louis de Mesnard, son premier écuyer. Il ne la quitte jamais, il la suivra en exil et l'accompagnera dans toutes ses pérégrinations. On doute qu'il fût un jour son amant, comptant tout de même trente ans de plus qu'elle. Il semble qu'il ait plutôt joué le rôle de mentor, d'inlassable confident, de décrypteur de la culture et des usages français, de compagnon prêt à tout pour sa maîtresse. Il l'adore et, il le prouvera, se ferait volontiers tuer pour elle. La rivalité de Mesnard avec Mme de Gontaut contribue certainement à ce que les enfants de la duchesse de Berry soient excessivement éloignés d'elle. Ils en souffrent, comme l'attestent les petites lettres adressées par Henri à sa mère pour lui raconter sa vie quotidienne et qui se concluent souvent par : « Je voudrais bien, ma chère maman, que vous me répondissiez. » Charles X et la duchesse d'Angoulême déplorent cette situation tout en demeurant réticents à l'influence que Marie-Caroline, trop légèrement ultra estiment-ils, pourrait exercer sur Louise et sur Henri.

De la gloire du trône à la révolte de la rue

Les élections du 6 novembre 1827 contraignent Charles X à se séparer de Villèle et à former un ministère « technique » au sein duquel émerge la personnalité du ministre de l'Intérieur, le vicomte de Martignac¹⁴. Même si elle apparaît fluctuante dans la discussion des projets de loi, l'immense majorité des deux Chambres demeure acquise à la monarchie, fidèle à la dynastie, respectueuse de la charte. Mais le roi ne l'entend pas ainsi. Lui et son entourage intime rongent le frein qui les retient d'en découdre avec les libéraux. De la bouche de son grand-père qui, à la différence de Louis XVIII, s'épanche en famille, le duc de Bordeaux entend parler d'eux

comme des fourriers de la Révolution et de Martignac comme d'un faible qui ne sait pas leur résister.

Une expédition militaire et deux voyages en France confortent Charles X dans sa stratégie : attendre le moment favorable à la reconquête du pouvoir, gouverner en roi plutôt que regarder son gouvernement faire ce qu'il réprouve. L'expédition libère la Grèce du joug de l'Empire ottoman qu'elle subissait depuis le quinzième siècle. Le 20 octobre 1827, les escadres alliées de l'Angleterre, de la France et de la Russie détruisent le gros de la flotte turque dans la rade de Navarin (aujourd'hui Pylos, dans le sud-est du Péloponnèse). Puis la France seule est chargée d'assurer la pacification à terre. En août 1828, quinze mille soldats placés sous les ordres du général Maison débarquent en Morée (ancien nom du Péloponnèse). Les troupes turques se rendent presque sans résistance. Après l'Espagne, la preuve est de nouveau faite que le royaume dispose d'une armée moderne, fidèle et efficace. On offre au duc de Bordeaux une nouvelle armée de soldats de plomb avec navires et artillerie censée reproduire le corps expéditionnaire français. Ses précepteurs lui chantent la gloire de nos armes et lui découvrent l'histoire de la Grèce, « berceau de la civilisation » à laquelle il appartient.

Pendant ce temps, Charles X effectue un voyage en Lorraine et en Alsace au cours duquel on l'acclame plus que jamais ; on ne cesse de lui parler du duc de Bordeaux dont on réclame des gravures et la relation des anecdotes de sa vie quotidienne. De son côté, la duchesse de Berry parcourt, de juin à octobre, les régions de l'ouest et du midi de la France. Marie-Caroline se rattrape d'un coup : trois mois et demi de voyage officiel. Pourquoi si tard et pourquoi sans Henri ? Celui-ci va sur ses huit ans et aurait pu parfaitement suivre sa mère. Les provinces n'attendaient que cela et c'était un bon moyen de consolider le régime. La duchesse de Berry a-t-elle voulu épargner à Henri les fatigues du voyage ? Jouir de plus de liberté avec sa petite cour ? Le baron de Damas jugea-t-il que la place d'Henri n'était pas sur les routes mais à Paris, entre ses maîtres et à l'abri des mauvaises influences ? On ne sait. L'absence du fils auprès de la mère est d'autant plus

étonnante que le voyage comprend, le 18 juin, une visite détaillée de Chambord, sous la conduite de Calonne, et l'examen des projets de rénovation du domaine. La ville de Bordeaux représente aussi une étape importante et justifie la même remarque. L'image du duc de Bordeaux, partout présente dans les discours adressés à la duchesse, les vivats de la population sur son trajet, les tableaux et les statues de l'enfant du miracle qu'on lui présente ou qu'on lui offre, exécutés par des artistes locaux, sert indubitablement de ferment à l'esprit monarchique et à la popularité de la Couronne, même si l'on doit relativiser la ferveur décrite dans les récits de ce voyage, tous rédigés par des royalistes convaincus et généralement dédiés à Henri¹⁵.

Interprétant la popularité du trône et l'épuisement successif de deux ministères comme l'expression d'une dichotomie entre le jeu des Chambres et le sentiment profond du pays, le roi en tire la conclusion qu'il lui faut un gouvernement « selon son cœur ». A presque soixante-douze ans, fatigué de faire des concessions, il désire léguer à son petit-fils un royaume en ordre, une France puissante, une société chrétienne. La solution tournait dans sa tête depuis plus d'un an. Le 9 août 1829, il annonce enfin la nomination de Polignac à la tête du gouvernement, ce qui augure d'une épreuve de force avec la majorité parlementaire.

L'hiver de 1829-1830 est particulièrement rigoureux. On meurt de froid. Dans certaines régions, la disette menace de réapparaître. Le 6 janvier, jour de l'Épiphanie, aux Tuileries on tire les rois en famille. Quatorze personnes sont rassemblées autour de la traditionnelle galette, dont le duc et la duchesse d'Orléans. La fève échoit au duc de Bordeaux. Le voilà avec la couronne sur la tête et il choisit pour reine... Marie-Amélie, l'épouse du duc d'Orléans : singulier présage.

Le 2 mars 1830, le roi annonce l'expédition visant à mettre fin à la piraterie barbaresque qui sévit en Méditerranée depuis la fin du quinzième siècle, à laquelle Alger sert de base. Les troupes françaises débarquent le 14 juin dans la rade de Sidi Ferruch. Depuis Saint-Cloud, l'imagination du duc de Bordeaux

s'enflamme. Il clame son regret de ne pouvoir faire partie du corps expéditionnaire : « Je suis sûr qu'en me voyant nos soldats seraient encore plus braves ! » Il rêve d'héroïsme auprès de La Villatte : « Je voudrais aller en Afrique. Que je serais fier d'en revenir avec une balafre sur la figure comme celle du général de La Rochejaquelein¹⁶. » Parmi les six batteries d'artillerie positionnées pour bombarder Alger, l'une porte le nom du duc de Bordeaux. Après deux semaines de combats, la ville se rend. Le 11 juillet, un *Te Deum* est célébré à Notre-Dame de Paris. Le duc de Bordeaux y assiste, en grand uniforme de colonel de son régiment. Mais le cortège royal ne rencontre qu'un morne silence sur son passage. Les esprits sont ailleurs, préoccupés par la tension politique qui enflé. Le Conseil des ministres du 16 mai décide la dissolution de la Chambre des députés et fixe les élections aux 23 juin et 3 juillet. On escompte notamment les retombées positives de la prise d'Alger. Mais l'opposition au cabinet emporte une large majorité. Charles X et Polignac décident de résister et, après beaucoup d'hésitations, promulguent les fameuses ordonnances qui couvrent Paris de barricades.

On cite souvent, comme illustration de l'aveuglement de la famille royale qui réside alors à Saint-Cloud, la réaction de la duchesse de Berry à la lecture des ordonnances. Elle se serait jetée théâtralement aux genoux de son beau-père, lui aurait baisé la main et déclaré : « Enfin, mon père, vous réglez ! Mon fils vous devra sa couronne ! » A Henri, rentrant d'une partie de campagne à Trianon avec sa sœur, elle explique que son bon-papa vient de faire quelque chose de très bien pour le bonheur des Français. Plein d'admiration, le petit-fils embrasse chaleureusement son grand-père. Le lendemain, apprenant que l'insurrection progresse, il émet une suggestion : aller à Alger chercher les renforts voulus. De son côté, la duchesse de Berry manifeste auprès du roi le désir de se rendre à Paris avec son fils, persuadée que leur popularité démontera la révolte. Henri s'excite à cette perspective. Mais Charles X, craignant pour sa sécurité, interdit à sa mère d'agir.

Le jeudi 29 juillet, vers midi, tout est consommé. De la terrasse de Saint-Cloud, la famille royale, éberluée, découvre à

la longue-vue le drapeau tricolore flottant sur le pavillon central des Tuileries. La garde royale, débordée, reflue vers Saint-Cloud. Les trois cents élèves officiers de Saint-Cyr viennent se mettre au service de leur roi et rêvent d'une contre-attaque, sabre au clair. On leur ouvre les portes du château. Ils se disputent l'honneur de jucher le duc de Bordeaux sur leurs épaules et lui promettent de se faire tuer pour lui. Henri gardera éternellement le souvenir de cet instant¹⁷. Le jeune prince se retrouve d'ailleurs de plus en plus souvent au cœur des discussions et des conciliabules. On songe d'abord à le protéger en tant qu'enfant, avec sa sœur, avant de l'envisager bientôt comme recours. Le duc d'Angoulême se voit « périssant les armes à la main » et entraînant sa famille dans le sacrifice. Puis il se ravise : « Bordeaux... Un enfant !... C'est impossible¹⁸. » Le désarroi est intégral. Charles X, cédant à la pression des modérés, se résout à retirer les ordonnances et à congédier Polignac. Mais il est trop tard. Le duc de Mortemart, nommé en catastrophe chef du gouvernement, ne peut redresser la situation. Au palais du Luxembourg, siège de la Chambre des pairs, il consulte tous les parlementaires qui passent à sa portée, ainsi que d'autres responsables politiques ou administratifs, effrayés par le tour que prennent les événements. En les écoutant, il se persuade que la seule issue légitime encore possible se trouve chez le duc de Bordeaux¹⁹. Il dépêche des courriers pour Saint-Cloud, qui ne peuvent franchir les barrières de Paris fermées par ordre de La Fayette. C'est toute la royauté qui est en train de sombrer.

La duchesse de Berry, qui ne déteste rien plus que l'inaction, s'agite beaucoup, déclarant qu'elle désapprouve le retrait des ordonnances et que tout rentrerait dans l'ordre si elle pouvait aller parler aux députés accompagnée du duc de Bordeaux. Lui joue avec sa sœur en attendant qu'on veuille bien leur dire ce qui se passe. Il capte des bribes, d'autant plus facilement que, dans l'affolement qui monte, la surveillance des propos se relâche. La cascade des événements qui se précipite et qui fait bientôt de lui un enjeu central va profondément marquer son esprit, comme le prouvent les notes qu'il rédigera bien des années plus tard à partir de ses pro-

pres souvenirs et de ce qui lui aura été rapporté... Avec ses yeux de presque dix ans, que voit-il devant lui ? D'abord une Cour qui se dissout, en catimini. On s'éclipse subrepticement, sans prendre congé. Les rues de Paris se vident des royalistes. Les uns réprouvent la politique du gouvernement ; les autres ont été surpris par la rapidité de propagation de l'émeute et par l'incapacité de la garde royale à la réprimer. Celle-ci arrive à Saint-Cloud, exténuée, affamée, démoralisée. On vide pour elle les garde-manger et les caves du château, ainsi que les boulangeries environnantes. Le duc de Bordeaux et sa sœur, les bras chargés de victuailles, courent vers les soldats : « C'est notre dîner, prenez tout, même les plats ! » La troupe les ovationne. On entend partir quelques « Vive Henri V ! ». A Paris aussi, l'idée prend forme. Mortemart, toujours privé de communications avec le roi, tente encore de la pousser. Parmi les députés, quelques royalistes modérés la murmurent. Mais si faiblement. Ce qui domine la capitale, c'est la crainte des partisans du duc d'Orléans d'être pris de vitesse par les républicains. Ce qui prédomine autour de Charles X, ce sont les rumeurs d'une attaque nocturne par les révolutionnaires. La duchesse de Berry, craignant pour ses enfants, ne songe plus à reconquérir Paris avec son fils. Elle supplie le roi de fuir au plus vite à Versailles.

Trianon et Rambouillet

A une heure et demie du matin, le 31 juillet 1830, s'ébranle le cortège emmenant Charles X, la duchesse de Berry, les deux enfants de France et leur suite. Le duc d'Angoulême couvre leur retraite. Le marquis Armand de Vérac, gouverneur de Versailles, vient à leur rencontre pour signaler que la ville paraît peu sûre et que le château peut difficilement les accueillir, n'étant pas meublé ! Charles X décide alors de se rendre à Trianon.

On étudie de nouveaux plans de résistance. Le roi, vivement encouragé par la duchesse de Berry, paraît disposé à se replier en Vendée ou bien à rejoindre seul Rambouillet, dans

l'attente du résultat des négociations que probablement mène Mortemart. Dans cette deuxième hypothèse, seul son fils resterait auprès de lui. La duchesse de Berry et ses enfants se réfugieraient au château de Saumur. Un officier apporte au monarque brisé la proclamation de sa déchéance, publiée le matin même par la Commission municipale de Paris.

Au petit matin, le duc de Mortemart s'est rendu au Palais-Royal à la demande du duc d'Orléans. Il a trouvé celui-ci « dans un état effrayant d'exaltation », déclarant qu'il a été amené à Paris de force, protestant de sa fidélité à Charles X et souhaitant, pour le salut des Bourbons, exercer la régence au nom du duc de Bordeaux. Quelques heures plus tard, une délégation de la Chambre des députés, conduite par le banquier orléaniste Jacques Laffitte, vient proposer au duc la lieutenance générale du royaume votée la veille. Celui-ci accepte aussitôt, indiquant qu'il n'a pas hésité à venir partager les dangers de l'héroïque peuple de Paris et qu'il porte avec orgueil la cocarde tricolore.

A Trianon, le roi et le dauphin ont pris de nouvelles dispositions afin d'assurer – c'est leur souci dominant – la sécurité de la duchesse de Berry et de ses enfants. Celle-ci fait tout à coup une apparition fracassante : vêtue, coiffée et bottée comme un homme partant à la chasse, deux pistolets passés dans sa ceinture. Elle veut pouvoir défendre elle-même ses enfants. Sa tenue fait venir un sourire sur le visage de Charles X, mais le duc d'Angoulême vient couper court à la mascarade : il faut d'urgence se replier sur Rambouillet. On convient que Marie-Caroline, Louise et Henri s'y rendront le plus tôt possible en suivant la route ordinaire, tandis que Charles X empruntera, à cheval, un autre chemin et les rejoindra un peu plus tard.

Après le départ des siens, le vieux roi s'attarde à Trianon. Seul. Son entourage s'inquiète sans oser le solliciter. La duchesse de Berry a remarqué que, tout à l'heure, il a étreint son petit-fils avec encore plus d'émotion que d'habitude et plus longuement... A la porte du cabinet où le roi se tient enfermé, virevolte Polignac, ministre déchu mais serviteur fidèle. Avec quelques-uns de ses anciens collègues – Chante-

lauze, Guernon-Ranville, Montbel et Peyronnet –, il échafaude un énième plan de résistance : repli du gouvernement à Tours et convocation des deux Chambres dans cette même capitale provisoire. On évoque aussi Chambord, fief du duc de Bordeaux et donc symbole de renaissance royale... Mais un officier de la garde royale vient annoncer que les ministres peuvent prendre congé car le roi se retire à Rambouillet, avec sa seule famille. Achille de Vaulabelle a ainsi décrit leur arrivée, tard dans la nuit : « La figure de Charles X était fortement colorée, presque violette ; tous ses traits présentaient une profonde altération. Ses habits, couverts de poussière, laissaient apercevoir sur la poitrine la trace des pleurs qu'il avait versés. Après avoir monté assez rapidement l'escalier, comme pour dérober son émotion aux regards des serviteurs qui l'attendaient au bas des marches, il s'arrête sur le premier palier pour donner le bras à la duchesse de Berry, accompagnée du baron de Damas, portant dans ses bras le duc de Bordeaux endormi²⁰. » Il embrasse son petit-fils en pleurant puis se réfugie dans sa chambre.

Le lendemain matin, arrive à son tour la duchesse d'Angoulême, qui prenait les eaux à Vichy.

Au milieu du désarroi général, le baron de Damas s'efforce de conserver au duc de Bordeaux les règles de son éducation ordinaire, comme s'il se fût trouvé aux Tuileries ou à Saint-Cloud. Aujourd'hui dimanche, il n'y a pas de leçons mais elles reprendront le lendemain. Les précepteurs du prince sont disposés à le suivre au bout du monde, ce que d'ailleurs ils feront. Cahin-caha, ils sont parvenus à maintenir ses horaires de lever et de coucher, le déroulement de ses classes, de ses exercices physiques et de ses récréations. Cependant, le petit prince a déjà mesuré le gouffre qui s'ouvre autour de sa famille et de sa personne. Avant qu'on fasse de lui une solution politique de dernière minute, il a ressenti l'angoisse de ceux qui, du fait, consacrent moins de temps à le cajoler. Déjà, l'avant-veille à Saint-Cloud, il a confié à son cher La Villatte : « On me cache tout, mais je vois tout et je comprends tout. »

Avec l'arrivée du général Alexandre de Girardin²¹, envoyé par Mortemart, on apprend enfin le dénouement de l'insurrection et l'acceptation par le duc d'Orléans du titre de lieutenant général du royaume. Une alternative s'offre alors à Charles X : dénoncer le coup d'Etat ou bien rechercher une synthèse avec le duc d'Orléans. Seule la duchesse de Berry défend la première solution, arc-boutée sur la légitimité et l'avenir de son fils. Elle évoque déjà la possibilité de se réfugier en Vendée comme dans un camp retranché. Mais le vieux roi préfère rechercher un arrangement avec le duc d'Orléans. Non en négociateur, mais en roi. Pour cela, il décide de nommer son cousin lieutenant général du royaume, en feignant d'ignorer le vote de la Chambre et l'acceptation de celui-ci : « Il est possible qu'en le nommant moi-même, je fasse à son honneur un appel auquel il ne sera pas tout à fait insensible²². » C'est encore pour le duc de Bordeaux qu'il essaie de sauver quelque chose et qu'il fait rédiger la déclaration officielle : « Le roi, voulant mettre un terme aux troubles qui existent dans la capitale et dans une autre partie de la France, comptant d'ailleurs sur le sincère attachement de son cousin, le duc d'Orléans, le nomme lieutenant général du royaume. Le roi, ayant jugé convenable de retirer ses ordonnances du 25 juillet, approuve que les chambres se réunissent le 3 août, et il peut espérer qu'elles rétabliront la tranquillité en France. Le roi attendra ici le retour du général de Girardin, renvoyé à Paris pour porter cette déclaration. Si l'on cherchait à attenter à la vie du roi et de sa famille, ou à sa liberté, il se défendrait jusqu'à la mort. »

Abdication, abdications

A l'aube, le duc d'Orléans a pris connaissance de la déclaration royale et s'en montre d'abord embarrassé. Il prend l'avis de Laffitte, qui lui conseille une fin de non-recevoir : Charles X ne fait plus partie du jeu. On le lui signifie par une lettre dans laquelle le duc d'Orléans « désire vivement être utile au roi, voit avec une douleur inexprimable la position où se trouve le

roi, ainsi que les princes et les princesses qui l'accompagnent, et ne cessera de faire tous les efforts qui pourraient être en son pouvoir pour les préserver des dangers qui les menacent ».

A Rambouillet, les deux conseillers qui restent à Charles X, le maréchal Marmont, commandant de la garde royale, et le baron de Damas, dressent la même analyse de la situation. Jusqu'ici, ils n'ont guère trouvé l'occasion de confronter leurs points de vue : tandis que le premier essayait d'encadrer des troupes en lambeaux, le second s'est essentiellement soucié de préserver l'éducation du duc de Bordeaux. Il n'y a pas trop mal réussi : le petit garçon s'étonne simplement de l'absence d'autres camarades de jeu... Damas et Marmont pressent le roi d'achever le processus qu'il a engagé, c'est-à-dire abdiquer en faveur de son petit-fils. A leurs yeux, la seule planche de salut repose sur les épaules du dernier héritier du trône : l'enfant ne souffre d'aucune adhérence aux fautes politiques qui viennent d'être commises. Marmont obtient une première audience : « Que Votre Majesté ne se laisse pas arracher sa couronne qui tombe, qu'elle sache s'en dépouiller elle-même, la prendre et la mettre sur la tête de son petit-fils. » Charles X l'écoute attentivement mais oppose à cette solution, à laquelle il dit avoir déjà songé, deux inconvénients : il faudrait obtenir le consentement du duc d'Angoulême en sa qualité de dauphin du royaume, et confier le duc de Bordeaux à une régence du duc d'Orléans...

Le baron de Damas revient à la charge et rapporte ce dialogue dans ses *Mémoires*²³ :

- Est-il vrai qu'on a parlé d'abdication à Votre Majesté ?
- C'est vrai et je suis assez disposé à le faire.
- Mais, en ce cas, Sire, il n'y a pas un moment à perdre.
- Je verrai... peut-être ce soir, ou demain...
- Votre Majesté a déjà perdu trop de temps. Ce n'est ni ce soir ni demain. Dans ma pensée, l'abdication n'est pour ainsi dire pas permise, mais si c'est un moyen de sauver l'Etat, il faut le faire tout de suite.
- Eh bien, j'écrirai !
- Ecrivez tout de suite, Sire.
- Revenez dans une heure et vous verrez.

Le baron revient à la minute près, prend connaissance du projet, suggère quelques modifications. Le gouverneur du duc de Bordeaux est en train de faire un roi de son pupille. Charles X demande à Damas de rédiger un nouveau texte, ce qu'il fait sur-le-champ. Le roi lui apporte à son tour quelques corrections. En ressort une nouvelle lettre au duc d'Orléans :

Mon cousin,

Je suis trop profondément peiné des maux qui affligent, ou qui pourraient menacer mes peuples, pour n'avoir pas cherché un moyen de les prévenir. J'ai donc pris la résolution d'abdiquer la couronne en faveur de mon petit-fils, le duc de Bordeaux. Le Dauphin, qui partage mes sentiments, renonce aussi à ses droits en faveur de son neveu. Vous aurez donc, en votre qualité de lieutenant général du royaume, à faire proclamer l'avènement d'Henri V à la couronne. Vous prendrez d'ailleurs toutes les mesures qui vous concernent pour régler les formes du gouvernement pendant la minorité du nouveau roi. Ici, je me borne à faire connaître ces dispositions : c'est un moyen d'éviter encore bien des maux. Vous communiquerez mes intentions au corps diplomatique, et vous me ferez connaître, le plus tôt possible, la proclamation par laquelle mon petit-fils sera reconnu roi, sous le nom d'Henri V.

Je vous renouvelle, mon cousin, l'assurance des sentiments avec lesquels je suis votre affectionné cousin.

Charles.

L'acte soulève plusieurs questions : celle de sa propre validité, celle de la personne en faveur de qui l'acte est consenti, celle de la détermination de la régence du vivant de trois monarques putatifs.

Sur le moment, la première n'est pas posée. Sous la royauté capétienne, on aurait fait appel aux légistes, qui en auraient probablement débattu sans fin. Jean II et François I^{er}, mis dans l'incapacité de régner après avoir été faits prison-

niers par l'ennemi, n'avaient pas abdiqué et seulement laissé la régence, l'un à son fils, l'autre à sa mère. Charles VI, devenu fou, avait procédé à une sorte d'abdication à l'envers, en déshéritant le dauphin par le traité de Troyes de 1420, au profit de... Henry V, roi d'Angleterre. Traité réputé illégal car non conforme aux lois fondamentales du royaume. Louis XVI, destitué, n'abdiqua pas non plus. Depuis donc huit cent trente-quatre ans, la succession à la couronne de France s'était effectuée, non sans heurts, mais sans que jamais une abdication intervînt. Le mot lui-même n'appartient ni à l'esprit ni au vocabulaire du droit monarchique français. La charte l'ignore. Mais n'existe-t-il pas, en dehors des textes, un droit naturel au départ, celui de se démettre de ses fonctions, quelle que soit l'autorité qui en a investi le titulaire ? Droit individuel, antinomique de la conception du roi de droit divin, au nom probablement de laquelle les légistes auraient dénié à Charles X le pouvoir de se retirer à sa guise. Cruel paradoxe pour celui qui a rêvé de rétablir les principes de la monarchie traditionnelle.

Abdiquer en faveur de qui ? A supposer que le retrait du roi soit admis – et qui pourrait s'y opposer ? –, sa succession se règle comme en cas de décès. La charte n'a pas modifié la loi salique. La couronne revient automatiquement au fils aîné du roi, c'est-à-dire au duc d'Angoulême. « Le vieux roi ne songea pas un instant à se donner le dauphin pour successeur²⁴. » Tous les témoins attestent son attitude. Le prince glorieux qui souleva Bordeaux en 1814 et rétablit le roi d'Espagne en 1823, le voilà, sept ans plus tard, considéré comme quantité négligeable. Les relations entre Charles X et son fils aîné demeurent mystérieuses. Introverti, parfois abrupt, peu doué pour les démonstrations d'affection comme pour les ronds de jambe courtoisants, le duc d'Angoulême ne s'affichait guère et ne s'exprimait pas davantage. Il pâtit de son incapacité, ou de celle de son couple, à fournir un héritier au trône. Charles X a reporté son amour paternel sur son fils cadet, le duc de Berry, puis sur le duc de Bordeaux. Entaché du complexe du survivant après le 13 février 1820, Louis-Antoine semble avoir hérité, au surplus, de celui de l'inutile

après le 29 septembre. Au cours des dernières années, le prince est devenu impopulaire. On a oublié sa brillante campagne d'Espagne, que les chansonniers raillent comme une guerre d'opérette remportée par « Cacadéro ». Sans que l'on sache pourquoi, il a échangé sa modération presque libérale du temps de Louis XVIII en un ultracisme revêche. Politiquement, il est un mort-vivant. Pourrait-il cependant offrir une solution de rechange plausible après l'abrogation des ordonnances à la rédaction desquelles il ne s'était pas mêlé ? A cinquante-cinq ans, c'est un homme encore jeune. Mais irrémédiablement solitaire, n'ayant rien fait pour promouvoir son image, dépourvu de réseaux autant que de renommée, le duc d'Angoulême ne peut incarner le sursaut. Lui-même le reconnaîtra plus tard : « Il me semblait préférable, dans l'intérêt de la France, que la couronne passât sur la tête de celui que son âge mettait évidemment à l'abri de toute imputation²⁵. » Et l'on sait aussi qu'il adore son neveu. Le recours à Henri V plutôt qu'à Louis XIX répond surtout à la nécessité que percevait Charles X de remettre à zéro le compteur de la Restauration en laissant le duc d'Orléans se sortir du guêpier révolutionnaire. A lui, en tant que régent, d'aplanir le terrain pour le roi légitime. Ce qui eût été évidemment impossible avec Louis XIX sur le trône.

Pour autant, Louis-Antoine n'admet pas facilement son exclusion. Portes closes, dans le secret du cabinet royal, il semble qu'une assez vive altercation ait opposé Charles X à celui dont il ne veut pas faire son successeur. Au dire de la duchesse de Maillé, dame d'honneur de la duchesse d'Angoulême, Louis-Antoine aurait supplié son père :

— Mon père, laissez-moi au moins régner deux heures.

— Vous ? Pas du tout !

Il contresigne ensuite l'acte d'abdication, que lui présente le baron de Damas afin de rendre celui-ci valable, avec un mélange de rage, de désespoir et de résignation : « J'ai signé. Qu'on ne me demande plus rien ! »

Sire

Charles X fait porter, par le général de Foissac-Latour, l'acte d'abdication au Palais-Royal et charge le baron de Damas d'en informer le duc de Bordeaux. Henri joue alors avec sa sœur dans une salle du château. Ils ont formé un attelage avec des chaises de bal. Le petit prince vient de s'installer sur la plus haute figurant le siège du cocher. Damas entre, soucieux, rapporte-t-il dans ses *Mémoires*, d'user de tous les ménagements possibles. Mais il salue profondément le petit garçon et le premier mot qu'il prononce est : « Sire ! » Henri le dévisage, étonné et silencieux. Jamais il n'a vu son gouverneur aussi ému. Celui-ci reprend : « Sire ! Je suis chargé de vous apprendre que le roi, votre auguste grand-père, n'ayant pu faire le bonheur de la France, malgré le désir de son cœur, vient d'abdiquer ; et c'est vous, Monseigneur, qui allez être roi, sous le nom d'Henri V. » L'enfant descend alors de son perchoir. Un silence suit, puis des larmes : « Comment ! Bon-papa qui est si bon n'a pu faire le bonheur de la France et alors on veut me faire roi, moi ! Quelle bêtise ! » Damas lui expose que les jugements de Dieu sont impénétrables mais toujours équitables.

— Mais, monsieur le baron, lui dit-il, c'est impossible ce que vous me dites là !

Il retourne vers ses chaises, ne voulant plus rien entendre :

— Allons, ma sœur, jouons !

La suite de la soirée le convainc de la réalité des faits. Au dîner, trois rois de France prennent place autour de la même table. Du jamais vu. Le protocole hésite, puis, conformément à l'acte royal qui lui a été notifié, fait asseoir Henri V à la place centrale, le sert en premier et l'appelle « Sire ». Après quoi Charles X, qui a revêtu une stricte redingote sans aucun insigne, prend son petit-fils par la main et sort du château pour aller présenter aux troupes leur nouveau roi. On a fait endosser à Henri son uniforme de colonel. Au bas du perron, il se tient au garde-à-vous, sa sœur un pas derrière lui. Leur grand-père lit l'acte d'abdication et demande à la garde royale de servir son successeur avec la même loyauté qu'elle l'a

servi lui-même. L'émotion parcourt les rangs. De fines oreilles entendent Louise murmurer à son frère : « Henri, il vient de nous arriver un grand malheur, car tout le monde pleure en nous regardant. » Dès que Charles X se tait, fusent les cris de « Vive le roi ! Vive Henri V ! ». On entend aussi : « A la Vendée ! »

Vers dix heures du soir, arrivent à Rambouillet les messagers du duc d'Orléans. Charles X refuse la « sauvegarde » qu'ils lui proposent. Il dispose encore d'une armée fidèle, il a communiqué ses intentions au lieutenant général du royaume, il ne quittera Rambouillet qu'autant qu'on s'y sera conformé.

Une heure plus tard, le duc d'Orléans ouvre le pli apporté de Rambouillet et convoque sur-le-champ les membres du « Conseil de gouvernement » qu'il vient de composer. Certains font valoir que seules les Chambres sont compétentes pour enregistrer les abdications de Charles X et de Louis XIX. Mais le problème majeur est ailleurs : comment faire valider l'acte sans tenir compte du droit qu'il crée en faveur d'Henri V ? Nul parmi les proches du duc d'Orléans ne veut prendre au sérieux l'élévation du petit garçon au trône : « L'appel au trône d'un enfant de huit ans [*sic*], apparemment sous la tutelle de son grand-père et sous la garde de sa mère, à moins qu'on n'eût pris le parti héroïque de les séquestrer je ne sais où, et d'élever le petit roi en charte privée ! Rien de tout cela ne rimait à rien²⁶... » Mais la volonté de Charles X est indivisible. On bute sur l'obstacle. André Dupin, avocat et député de la Nièvre, conseiller du duc d'Orléans, fait alors valoir qu'une personne, même royale, ne peut disposer que pour elle-même. Les signatures du roi et du dauphin conduisent donc à reconnaître seulement la double abdication, nullement le transfert de la couronne sur la tête du duc de Bordeaux. Le duc d'Orléans acquiesce à l'argument juridique et signe une brève note pour son cousin : « Je fais déposer l'acte aux archives de la Chambre des pairs, et j'en ordonnerai la communication aux deux chambres aussitôt qu'elles seront constituées. » Puis il promulgue un décret ordonnant le dépôt de « l'acte daté à Rambouillet le 2 août 1830, par lequel Sa Majesté le Roi Charles X abdique la couronne et Son Altesse Royale Louis-Antoine de

France, son fils, renonce aussi à ses droits ». Nulle mention n'est faite d'Henri V.

Cependant, après avoir confisqué les abdications à son profit, le duc d'Orléans effectue une démarche auprès de l'ambassadeur du Royaume-Uni, lord Rothesay, pour que celui-ci intervienne auprès de Charles X afin que le duc de Bordeaux reste en France. Pourquoi utiliser un intermédiaire et ne pas s'adresser directement à son cousin ? Sans doute pour gagner du temps et faire en sorte que la demande parvienne trop tard à son destinataire. Car, simultanément, le duc d'Orléans prépare le départ de Charles X de France. Il a expédié des dépêches aux ambassadeurs d'Angleterre et des Etats-Unis, au premier pour une demande d'asile, au second pour le prêt d'un ou de deux grands paquebots mouillant au Havre. Enfin il a désigné les commissaires chargés d'escorter les Bourbons jusqu'à leur départ du territoire national. Lord Rothesay envoie un de ses collaborateurs, le colonel Caradoc, le lendemain au Palais-Royal. On ne sait rien des discussions de celui-ci avec le duc d'Orléans, sinon qu'elles prennent du temps, qu'elles donnent lieu à des va-et-vient, et que, lorsque Caradoc quittera enfin Paris pour proposer au duc de Bordeaux d'y revenir, Charles X et Henri V seront déjà loin. Mais Louis-Philippe pourra faire savoir qu'il a demandé qu'on lui confie le virtuel roi de France.

Un roi de France virtuel

Le duc d'Orléans s'inquiète vivement de ce que les Chambres, qu'il vient de convoquer pour enregistrer les abdications, se réunissent alors que Charles X attend que l'on exécute ses instructions et que le légitime roi de France est désormais Henri V : il suffirait de peu de chose pour qu'on l'apprenne au Palais-Bourbon ou au Luxembourg. Dans ce cas, le changement de monarchie serait inévitablement pris en considération et pourrait remettre en cause l'édifice orléaniste. Sauf si la fuite de toute la famille royale annule, de fait, l'acte du 2 août et rend ainsi le trône vacant. C'est pourquoi

le lieutenant général du royaume décide « une démonstration armée sur Rambouillet », dirigée par La Fayette et composée d'hommes de la garde nationale. Il s'agit d'effrayer Charles X à l'idée de faire couler le sang du peuple par une résistance de sa garde. La colonne, hâtivement bricolée, n'a pas fière allure. Ses chefs, le général Pajol et le colonel Jacqueminot, en relèvent d'ailleurs eux-mêmes le caractère grotesque et hétéroclite : « A la première volée de mitraille, ils foutront le camp comme des moineaux ! » Coup de bluff auquel le duc d'Orléans espère que Charles X, vieillard aux abois, sera sensible.

Dans la matinée, une visite a beaucoup embarrassé ce dernier : celle d'Adrien de Montmorency, frère de Mathieu et qui a succédé à Polignac à l'ambassade de Londres. Apprenant les événements de Paris, il vient d'abord témoigner de l'attachement du roi d'Angleterre et de son gouvernement à la stabilité des institutions françaises. Il se serait ensuite jeté aux pieds du roi pour le supplier de lui confier le duc de Bordeaux, afin qu'il le conduise devant les Chambres réunies et le fasse reconnaître pour Henri V. La duchesse de Berry, extrêmement agitée, balance entre cette proposition, qui hier était la sienne, et sa nouvelle idée de soulever la Vendée.

Faisant sans le savoir écho à Montmorency, Mortemart, toujours au Luxembourg et ayant pris connaissance de l'acte d'abdication dans son intégralité, croit en sa portée effective : « Nous garderons le duc de Bordeaux que l'on veut, dit-on, faire élever d'une manière plus conforme aux institutions qui nous régissent²⁷. » Il entend par là qu'une régence du duc d'Orléans soit mise à profit pour instruire l'enfant-roi de la véritable nature de la monarchie selon la charte.

On ne peut évidemment pas savoir ce qui serait advenu si le duc de Bordeaux avait été conduit à Paris. Peut-être l'aurait-on accueilli avec enthousiasme. Peut-être le peuple de Paris se fût-il retourné aussi brutalement que le 6 octobre 1789 acclamant Marie-Antoinette au balcon de Versailles. La formule de l'abdication en faveur d'Henri V sous régence du duc d'Orléans séduit plusieurs des conseillers de celui-ci, dont Talleyrand, qui y aurait vu, un court instant, la meilleure

manière d'engager une politique tout en préservant la légitimité²⁸. André Dupin ne le croit pas. Il a essayé d'imaginer le cours des événements si le duc de Bordeaux avait été reconnu pour roi et le duc d'Orléans pour régent : « Nul doute que si cet arrangement avait pu être conclu et accepté sans coup férir, la transition eût été plus douce, le régime de la charte de 1814 eût pu être conservé, et l'on eût évité au moins d'avoir contre soi le parti légitimiste et les débris de la Congrégation. Mais était-ce possible ? Le duc d'Orléans avait-il une force propre, une force à lui, en dehors du titre qui lui était déféré ? La garde nationale eût-elle voulu ? La Chambre des députés eût-elle voulu ? Le peuple de Paris, les vainqueurs de Juillet eussent-ils voulu ? Sincèrement, je ne le crois pas. On eût repoussé indistinctement tous les Bourbons²⁹. » Chateaubriand, lui, veut y croire ou envisager une tragédie plutôt qu'une reculade : « Supposez que Madame la duchesse de Berry, partie subitement avec son fils, se fût présentée à la Chambre des députés au moment où Monsieur le duc d'Orléans y prononçait le discours d'ouverture, il restait deux chances ; chances périlleuses ! Mais du moins une catastrophe arrivant, l'enfant enlevé au ciel n'aurait pas traîné de misérables jours en terre étrangère. » On peut aussi se demander si une consultation populaire – au suffrage universel ? – organisée en dehors de l'agitation collective – mais comment ? – aurait confirmé la décision de Charles X. Chateaubriand s'en dit encore convaincu : « Si à cette époque chaque Français eût pu être consulté individuellement, il est probable que la majorité se fût prononcée en faveur d'Henri V ; une partie des républicains même l'aurait accepté, en lui donnant La Fayette pour mentor³⁰. » De ces scènes imaginées, les légitimistes vont tirer un rêve romantique dont, jusqu'à sa mort, le comte de Chambord demeura auréolé et son esprit imprégné...

Laffitte et Dupin convainquent le duc d'Orléans de s'adresser aux Chambres. Il entre au Palais-Bourbon fébrile et mal à l'aise. Dans son discours, jugé « pauvre, mesquin, maladroit, flasque³¹ » par des députés qui pourtant le soutiennent, de nouveau il mentionne les abdications sans prononcer le nom du duc de Bordeaux. Ce qui n'empêche pas un certain nombre

de parlementaires de l'évoquer : la royauté d'Henri V se dégage elle-même comme une suite naturelle à l'abandon des droits de Charles X puis de Louis XIX.

Pour couper court à la manœuvre orléaniste, tout dépend du succès de la marche sur Rambouillet. Odilon Barrot, secrétaire de la Commission de gouvernement de l'Hôtel de Ville rallié au duc d'Orléans, a été chargé par celui-ci d'aller faire peur à Charles X avant qu'il n'apprenne la faiblesse du cortège qui s'avance contre lui. Il trouve un homme ferme sur ses pieds, le recevant par un : « Que me veut-on ? » quelque peu hautain. L'émissaire dévide sa leçon : « Sire, nous sommes suivis par une colonne armée de la population de Paris ; nous l'avons devancée et nous nous sommes hâtés de nous rendre auprès de vous pour épargner à la France un horrible conflit [...]. » Très déterminé, l'ancien roi rappelle qu'il a abdiqué au profit de son petit-fils : « Nous sommes tous résolus ici à défendre ses droits jusqu'à la dernière goutte de notre sang. » Détermination qui fond en moins d'une heure, ébranlée d'abord par un argument de Barrot : quel que soit l'avenir réservé à Henri V, son intérêt même exige qu'on évite un bain de sang en son nom ; puis achevée par la conversation particulière de Charles X et du maréchal Maison, deuxième émissaire du duc d'Orléans et ancien chef de l'expédition de Morée : « Vous êtes militaire, maréchal, incapable par conséquent de me tromper. Combien sont-ils ? Sire, aurait répondu le maréchal, je ne les ai pas comptés, mais, approximativement, ils sont bien de soixante à quatre-vingt mille hommes... » En réalité, ils sont moins de quinze mille et dépourvus d'armes sérieuses. Il est probable que la garde royale les aurait dispersés facilement. Ainsi, sur la parole d'honneur d'un homme qu'il croit incapable de duperie, Charles X décide de se retirer complètement. Barrot écrit au duc d'Orléans : « Le roi Charles X se décide à quitter Rambouillet. Vous n'avez plus désormais de compétiteur pour le trône. » Ledit compétiteur est un enfant de neuf ans... Chateaubriand commente ainsi l'attitude du duc d'Orléans : « Un filou, pendant le trouble et les malheurs d'un incendie, dérobe subtilement les objets les plus précieux du palais brûlant, sans écouter les cris d'un

enfant que la flamme a surpris dans son berceau [...] Quel homme, sentant un peu son cœur battre, voudrait avaler le pouvoir dans ce calice de honte et de dégoût que [Louis] Philippe a vidé d'un seul trait sans vomir³² ? »

La couronne subtilisée

Les Chambres, ayant entendu le lieutenant général du royaume, ont levé la séance sans rien décider sur la forme définitive du gouvernement. Le Palais-Royal doit leur proposer d'urgence une formule qu'elles voteront avec le sentiment de l'avoir elles-mêmes trouvée. On s'accorde facilement sur la vacance du trône. En revanche, on tâtonne sur le moyen de substituer un faux roi à Henri V. On discute dans la soirée du 4 août et pendant toute la journée du 5. C'est à ce moment que le duc d'Orléans demande à rencontrer Chateaubriand, qui lui expose qu'Henri V est roi de France, Louis-Philippe d'Orléans lieutenant général du royaume et, partant, régent durant la minorité de l'enfant. Alors le duc d'Orléans s'écrie : « Combien je serais satisfait d'être le tuteur et le soutien de cet enfant ! Je pense comme vous, monsieur de Chateaubriand : prendre le duc de Bordeaux serait certainement ce qu'il y aurait de mieux à faire. Je crains seulement que les événements ne soient plus forts que nous. » Son interlocuteur rétorque par une suggestion : « Allez rejoindre Henri V ; appelez auprès de vous, hors de Paris, les Chambres et l'armée. Sur le seul bruit de votre départ, toute cette effervescence tombera [...] » Le duc d'Orléans se montre mal à l'aise. « Je vis écrit sur son front le désir d'être roi », ajoute Chateaubriand, qui propose encore une autre voie : « Déclarez que la Chambre actuelle n'a pas les pouvoirs nécessaires pour disposer de la forme du gouvernement ; dites qu'il faut que la France soit conseillée et qu'une nouvelle assemblée soit élue avec des pouvoirs *ad hoc* pour décider une aussi grande question. Votre Altesse Royale se mettra de la sorte dans la position la plus populaire ; le parti républicain, qui fait aujourd'hui votre danger, vous portera aux nues [...] Quel rôle pour vous,

Monseigneur ! Vous pouvez régner quinze ans sous le nom de votre pupille ; dans quinze ans, l'âge du repos sera arrivé pour nous tous ; vous aurez eu la gloire unique dans l'histoire d'avoir pu monter au trône et de l'avoir laissé à l'héritier légitime ; en même temps vous aurez élevé cet enfant dans les lumières du siècle, et vous l'aurez rendu capable de régner sur la France : une de vos filles pourrait un jour porter le sceptre avec lui. » Avec vingt ans d'avance, Chateaubriand préconise la fusion... Le duc d'Orléans n'a plus rien à répondre. En sortant du Palais-Royal, Chateaubriand déclare aux personnes qui l'ont accompagné : « Eh bien, il veut être roi³³ ! » Volonté toutefois suspendue à la confection d'un projet présentable et dans un délai qui interdit aux républicains de s'organiser efficacement.

La Chambre des députés engage la discussion dans la matinée du 6 août, sur la base d'une proposition dont André Dupin est le rapporteur. Ils ont trouvé dans la nuit la façon de gommer Henri V : « Charles X et son fils prétendent en vain transmettre un pouvoir qu'ils ne possèdent plus. »

L'appareil orléaniste semble contrôler l'institution parlementaire, mais non la rue : des manifestants républicains cernent le Palais-Bourbon. Apeuré, le Palais-Royal lâche du lest en admettant une révision de la charte plus substantielle que prévu. Le 7 août au matin, le travail des députés est terminé : s'arrogeant un pouvoir constituant qu'elle ne détient pas, une majorité de 219 voix (sur 430 élus, mais 260 présents) déclare le trône vacant, modifie une quinzaine d'articles de la charte et supprime son préambule, enfin invite le lieutenant général du royaume à adhérer à ces clauses, moyennant quoi il prendra le titre de *roi des Français*. Trente-trois députés ont voté contre ou ont refusé de prendre part au vote, pour l'essentiel des légitimistes regroupés autour de leurs cinq principaux orateurs : Pierre-Antoine Berryer³⁴ a proposé de disjoindre la révision de la charte, qu'il approuve, de la vacance du trône, qu'on ne peut constater ; le vicomte de Conny a estimé qu'« en présence des droits sacrés du duc de Bordeaux, l'acte qui élèverait au trône le duc d'Orléans serait la violation de toutes les lois humaines » ; Hyde de Neuville³⁵, catalogué libéral et

ancien ministre de Martignac, a déclaré avec beaucoup d'émotion : « Je n'ai point trahi la fortune de ceux que j'ai servis depuis mon enfance avec un zèle que rien n'a pu décourager, je ne trahirai pas leur malheur » ; le vicomte de Lézardière, représentant de la Vendée, a affirmé avec solennité : « Je crois que la France est menacée d'interminables malheurs si le droit de détrôner le roi, de changer la forme du gouvernement établi devient notre droit public » ; enfin, Martignac est intervenu avec beaucoup de dignité pour s'opposer à ce que la déclaration comportât des paroles blessantes à l'encontre de Charles X. Dès que le résultat du scrutin est annoncé, la masse des députés se dirige vers le Palais-Royal, où Laffitte donne lecture du texte au duc d'Orléans, encadré par toute sa famille. La Fayette est là aussi. Il aurait alors prononcé le mot qu'il niera plus tard : « Voilà le prince qu'il nous fallait, c'est la meilleure des républiques. » Apparition au balcon, embrassades, vivats de la foule, euphorie publique...

Au Luxembourg, les pairs attendent la notification de la résolution de la Chambre des députés afin d'en délibérer à leur tour. Ils n'ont pesé d'aucun poids sur le cours des événements, entourant Mortemart qui, à leurs yeux, représente seul la légalité. Ils se savent menacés : la Chambre basse a annulé toutes les nominations de pairs faites par Charles X et ne cache pas son intention de supprimer la pairie héréditaire. Leur consultation, « comme par charité », ressemble à une formalité dont on s'acquitte en soupirant. C'est pourtant dans leur salle des séances que retentit alors l'une des plus fameuses pièces d'éloquence parlementaire de notre Histoire. Chateaubriand met au cœur de sa démonstration le droit intact d'Henri V et la supériorité, au moins momentanée, du système monarchique héréditaire sur les autres types de régime : « La république représentative est sans doute l'état futur du monde, mais son temps n'est pas encore arrivé. » En attendant, « Charles X et son fils sont déchus ou ont abdicqué, comme il vous plaira de l'entendre ; mais le trône n'est pas vacant : après eux venait un enfant ; devait-on condamner son innocence ? ». Suit un plaidoyer en faveur d'Henri V : « Quel sang crie aujourd'hui contre lui ? Oseriez-vous dire que c'est

celui de son peuple ? Cet orphelin élevé aux écoles de la patrie dans l'amour du gouvernement constitutionnel et dans les idées de son siècle, aurait pu devenir un roi en rapport avec les besoins de l'avenir. C'est au gardien de sa tutelle que l'on aurait fait jurer la déclaration sur laquelle vous allez voter ; arrivé à sa majorité, le jeune monarque aurait renouvelé le serment. » Chateaubriand reprend ainsi et développe devant les pairs l'argumentation qu'il a exposée trois jours plus tôt au duc d'Orléans. Sa conviction est qu'Henri V, élevé selon son temps et instruit de son siècle, constituerait la meilleure garantie d'ordre et de liberté. L'orateur va jusqu'à plaider la rupture avec le passé du duc de Bordeaux, à préconiser l'oubli du cadre et de l'esprit dans lequel s'est déroulée sa prime enfance : « Dire que cet enfant, séparé de ses maîtres, n'aurait pas le temps d'oublier jusqu'à leurs noms avant de devenir homme ; dire qu'il demeurerait infatué de certains dogmes de naissance après une longue éducation populaire, après la terrible leçon qui a précipité deux rois en deux nuits, est-ce bien raisonnable ? » C'est au nom du réalisme, conforté par le souvenir de l'échec de la Révolution et de l'Empire, et non de la prééminence du droit monarchique, qu'il faudrait appeler le duc de Bordeaux : « Ce n'est ni par un dévouement sentimental, ni par un attendrissement de nourrice transmis de maillot en maillot depuis le berceau d'Henri IV jusqu'à celui du jeune Henri que je plaide une cause [...] Je propose le duc de Bordeaux tout simplement comme une nécessité de meilleur aloi que celle dont on argumente. » Chateaubriand balaye ainsi, ce que les légitimistes purs considéreront comme une profanation, la mythologie formée autour de la royauté de droit divin, au nom d'un pragmatisme qui seul pourrait encore entraîner l'adhésion nationale. C'est pourquoi son intervention, trop souvent considérée comme une ode désespérée, doit aussi se lire comme une dernière tentative de convaincre. Il ne croit pas seulement praticable la solution légitime, il l'estime la plus sage : « Je sais qu'en éloignant cet enfant, on veut établir le principe de la souveraineté du peuple : niaiserie de l'ancienne école, qui prouve que, sous le rapport politique, nos vieux démocrates n'ont pas fait plus de progrès que les

vétérans de la royauté. Il n'y a de souveraineté absolue nulle part [...] une monarchie peut être libre et beaucoup plus libre qu'une république [...] lorsque le peuple a disposé des trônes, il a souvent disposé aussi de sa liberté ; je ferai observer que le principe de l'hérédité monarchique, absurde au premier abord, a été reconnu par l'usage, préférable au principe de la monarchie élective [...] Vous choisissez un roi aujourd'hui : qui vous empêchera d'en choisir un autre demain ? » Enfin il conclut : « Si j'avais la conviction intime qu'un enfant doit être laissé dans les rangs obscurs et heureux de la vie, pour assurer le repos de trente-trois millions d'hommes, j'aurais regardé comme un crime toute parole en contradiction avec les besoins des temps [...] Mais je ne vois de vacant qu'un tombeau à Saint-Denis, et non un trône [...]. » Malgré cette envolée, la résolution est votée par quatre-vingt-neuf voix contre dix et quatorze votes blancs³⁶.

Après avoir quelque temps hésité, pour son nom de roi, entre Philippe VII et Louis-Philippe I^{er}, le duc d'Orléans opte pour le deuxième : il veut afficher une rupture avec l'héritage monarchique, déjà esquissée avec l'appellation *roi des Français* plutôt que *roi de France*. L'entourage de Louis-Philippe précise aussi qu'il devient roi « non parce que Bourbon mais quoique Bourbon³⁷ ». Dans le même temps, on réactive le doute sur la naissance du duc de Bordeaux. Lorsque les abdications en sa faveur sont enfin dévoilées, les journaux libéraux rappellent ce qu'on a lu dans le *Morning Chronicle* en octobre 1820, confirmant ainsi le soupçon de Louis XVIII que la rumeur de supposition d'enfant fut bien introduite par les proches du duc d'Orléans. On peut lire ainsi dans *Le Constitutionnel* du 4 août 1830 : « Cet enfant dont la naissance fut un mystère d'iniquité et qui, s'il était le petit-fils de Charles X... »

Il faut se demander si, dans ces circonstances, une abdication en faveur du duc d'Angoulême n'aurait pas rendu plus difficile, sinon impossible, l'usurpation. Attribuée à un homme d'expérience, frotté plusieurs fois à l'adversité, ayant fait preuve d'une solide capacité d'organisation et de décision, ne manquant pas de courage, y compris physique, la couronne n'aurait-

elle pas trouvé en Louis-Antoine, en dépit de tout ce qui a été dit plus haut, un titulaire capable de réunir dans l'urgence les ressources d'un rétablissement miraculeux ? En d'autres termes, le recours à Henri ne déguise-t-il pas un renoncement global de la monarchie, camouflé sous les traits de l'honneur et d'un certain romantisme, rarement productif en politique ?

Enéide et Odyssée

Le 3 août au soir, lorsque est arrivée à Rambouillet la fausse nouvelle de la marche du peuple contre le roi, Paul de Noailles a proposé d'abriter chez lui, au château de Maintenon, Henri V et les siens¹. La place semble plus facile à défendre que Rambouillet. Au surplus, elle ouvre la route de Chartres et donc l'ultime possibilité pour la légitimité, qui dispose encore de treize mille hommes et d'une trentaine de canons, de tenter de rétablir la situation. Le cortège royal y arrive dans la nuit du 4 août, à une heure du matin, ne sachant pas encore qu'il franchit la première étape de l'*Enéide* d'Henri V.

Aux monarchistes et aux républicains, l'histoire de France n'attribue pas les mêmes ancêtres. Les premiers descendent des Francs, les seconds des Gaulois. D'un côté, un peuple conquérant et chevalier, aux origines nimbées de mystère, de l'autre un peuple sédentaire, accroché à sa terre mais éclaté par les divisions : un tableau dont les contrastes s'accordent à l'image de notre pays en août 1830, écartelé entre un nouveau régime en gestation et une légitimité en détresse. Un principe menacé doit généralement sa survie à sa capacité de renouer avec ses sources. Ainsi la rupture de la nation avec son roi renvoie-t-elle aux légendes de la formation du royaume franc. La genèse troyenne de la dynastie capétienne émerge à nouveau des rêves légitimistes. La naissance d'Henri avait réveillé le mythe de Joas. Par une nouvelle ironie du destin, l'ex-enfant du miracle passe sa première nuit de candidat à

l'exil entre les murs où Jean Racine, pensionnaire de Mme de Maintenon, avait écrit *Athalie*. Sa fuite a beau rappeler le destin d'Astyanax, au fils d'Hector la mythologie légitimiste en formation préfère le gendre de Priam². Damas, fêré de références à l'Antiquité comme tous les érudits de son temps, cherche des ressemblances entre Enée et Henri V : fuite de Troie livrée aux Achéens par une fourberie et fuite de France livrée aux révolutionnaires par une usurpation ; longues errances avant de trouver qui une ville à fonder, qui un cadre où se reconstituer. Espérance de changer la débâcle en Refondation, la déroute en Restauration, l'*Enéide* se doublera bientôt d'une *Odyssée*. Pour l'heure, la famille royale se contente de camper à Maintenon.

Les manants du roi

Le 4 août, à neuf heures du matin, la nièce du duc de Noailles se rend dans l'appartement du duc de Bordeaux. Il « s'amusaît avec les enfants de ma tante, à jeter du pain aux poissons, et se roulait avec eux sur des matelas étendus dans la chambre. Rien ne déchirait le cœur comme la vue de ces enfants, riant ainsi aux malheurs qui les frappaient³ ». Ce jour-là marque véritablement la fin de la monarchie légitime. Après avoir entendu la messe, à dix heures, Charles X licencie la garde royale et les cent-suisse, ne conservant pour l'escorter que les gardes du corps et une compagnie de gendarmerie, soit mille huit cent soixante-dix hommes. Les adieux de Maintenon ne concurrencent pas ceux de Fontainebleau, bien que leur atmosphère soit comparable et leurs circonstances presque similaires. Napoléon avait perdu sa bataille, Charles X n'a pas voulu livrer la sienne. Mais les soldats fidèles pleurent de la même façon leur maître déchu. En est-il, dans les rangs, qui participèrent aux deux cérémonies ?

S'étant jusqu'ici tenus pudiquement à distance, les commissaires délégués par Louis-Philippe (Odilon Barrot, le maréchal Maison et le baron Auguste de Schonen, député de la

Seine connu pour ses idées radicales) se concertent avec Charles X pour régler son voyage jusqu'à Cherbourg où l'attend le capitaine Dumont d'Urville avec les bateaux qu'il a nolisés. Celui qui n'est plus qu'un chef de famille, vêtu en civil et ne portant aucune décoration, entend quitter la France dignement, c'est-à-dire sans précipitation, au rythme qui lui conviendra. Henri V aussi, au soir de son deuxième jour de règne, a abandonné l'uniforme et les décorations de son régiment au profit de la tenue qu'on va lui connaître pendant longtemps : pantalon blanc, veste bleue et chemise blanche à collerette. Il faut également se résigner à réduire le nombre de personnes de sa suite. Outre les serviteurs, ne prennent avec lui la route que le baron de Damas, Joachim Barrande et le chevalier de La Villatte. Mademoiselle ne conserve auprès d'elle que la duchesse de Gontaut et son institutrice, Mlle Vachon.

Treize jours vont être nécessaires pour franchir les trois cent trente-trois kilomètres qui séparent Maintenon de Cherbourg en traversant la Normandie par Dreux, Verneuil, L'Aigle, Le Merlerault, Argentan, Falaise, Condé-sur-Noireau, Vire, Saint-Lô, Carentan et Valognes. Le voyage s'effectue avec une nonchalance étudiée. Presque rien ne le distingue d'une visite officielle du roi à l'une de ses bonnes provinces. Dans la volonté de lenteur de Charles X, on peut à la fois discerner la douleur à quitter la France, mais aussi une certaine espièglerie à faire enrager le duc d'Orléans. « Partout sur le passage du convoi, les populations se montrèrent respectueuses et tristes. Cette antique province de Normandie, que traversait le dernier roi de France, avait toujours montré pour la cause monarchique un attachement profond : c'était les larmes aux yeux qu'elle voyait passer, le long de ses belles routes verdoyantes, ce cortège de la royauté⁴. » D'autres observateurs ne partagent pas cette vision idyllique. Odilon Barrot rapporte que la ville de Dreux, première étape, s'oppose d'abord à l'entrée du cortège, puis y consent sous une haie de drapeaux tricolores. Mais la ville appartient depuis longtemps à la clientèle des Orléans. C'est là que Charles X apprend, par un de ses aides de camp qui en arrive, la réalité sur la colonne

grondante venue l'assaillir à Rambouillet. Odilon Barrot avoue comment se referme alors le piège psychologique : « On peut juger de l'exaspération que ce récit jeta dans l'âme de tous ces hommes qui regrettaient de n'avoir pas combattu et qui se plaignaient hautement de ce que le roi s'était laissé tromper par le maréchal Maison. » Mais il paraît trop tard pour faire demi-tour. En fin de soirée, la duchesse de Gontaut interpelle Barrot : « Si, le 30 juillet, je vous avais apporté le jeune prince royal à l'Hôtel de Ville et que je l'eusse mis sur les genoux du général La Fayette, qu'auriez-vous fait ? » Le commissaire hésite puis répond : « Il est probable qu'alors, ni vous ni nous, ne serions ici⁵... »

L'étrange caravane étire ses deux kilomètres sous une chaleur accablante. « L'escorte se compose de quatre compagnies de gardes du corps et d'une compagnie de gendarmes d'élite. Sept à huit voitures de cour marchent en avant de celle de Sa Majesté, que suivent les jeunes princes et des personnes de leur maison qui les accompagnent. Le duc d'Angoulême marche le premier (à cheval) ; entouré d'un nombreux état-major au milieu duquel se trouve le duc de Raguse, puis en arrière, soixante à quatre-vingts fourgons ou voitures de toutes natures, calèches, vinaigrettes ou cabriolets de toute sorte. On se figure ce que peut être ce convoi si l'on y ajoute tout le personnel de cuisine, marmitons, officiers de bouche, palefreniers et serviteurs, qui font partie du service de la maison et transportent un immense bagage. » Dès qu'on s'éloigne de la ville étape, Charles X monte à cheval et se tient à la portière d'Henri V, jusqu'à l'approche de la ville suivante. La province assiste interloquée à ce spectacle improvisé auquel rien ne l'a préparée. Beaucoup de Français, dans les campagnes, ignorent encore le dénouement des émeutes parisiennes. « Les laboureurs qui voyaient passer notre triste cortège avaient l'air stupéfait, émus. Leurs outils leur tombaient des mains [...] », raconte un des gentilshommes de la suite, le vicomte de Reiset⁶. Au même moment, de toutes les régions de France, parviennent aux Tuileries des courriers félicitant le roi d'avoir édicté les ordonnances du 25 juillet et ainsi garanti le maintien de l'ordre...

Le parcours des proscrits s'agrémenta de quelques anecdotes sur les petits événements du chemin. « Parfois Charles X et sa famille s'arrêtaient dans de méchantes stations de routiers pour prendre un repas sur le bout d'une table sale où des charretiers avaient dîné avant lui. Henri V et sa sœur s'amusaient dans la cour avec les poulets et les pigeons de l'auberge [...] La monarchie s'en allait et l'on se mettait à la fenêtre pour la voir passer⁷. » Selon les cas, la famille royale loge à l'hôtel ou dans des demeures que lui ouvrent des royalistes fidèles. Henri dort toujours dans la chambre voisine de celle de son grand-père, voire dans la même. Malgré tout, l'étiquette conserve sa place : le 6 août, au château de L'Aigle, mis à leur disposition par le vicomte de Caudecoste, on ne trouve pas de table rectangulaire pour le dîner. Les officiers du service de la bouche scient une table ronde afin que Charles X puisse la présider. Au-delà de l'historiette, l'épisode révèle une question, encore tenue sous silence, mais qui bientôt prendra de grandes proportions, pourrissant l'atmosphère au sein de la famille royale, puis parmi les légitimistes qui vont se diviser entre carlistes et henriquiquistes : la fuite royale rend-elle caduques les abdications de Rambouillet ? Si le sujet n'est pas explicitement abordé, le comportement de Charles X dans une affaire comme celle de la table sciée montre quelle interprétation est la sienne : sa fuite et celle de son petit-fils emportent la légitimité et donc les actes faits en son nom pour la sauver. Dorénavant, on ne parle plus d'Henri V dans l'entourage royal, mais seulement du duc de Bordeaux.

Le lendemain, à l'étape du Merlerault, où le jeune garçon se plaint de sa chambre infestée de puces, le colonel Caradoc atteint enfin les destinataires de sa mission. Il a pris son temps : quatre jours pour parcourir cent soixante-dix kilomètres depuis Paris. Le messenger est porteur d'un billet de la main du duc d'Orléans : « Croyez, Sire, ce que le capitaine Caradoc va vous dire de ma part. » Manière de ne pas laisser de trace écrite de ses instructions. Caradoc expose que le duc d'Orléans demande qu'on lui confie « le duc de Bordeaux » (lui non plus ne dit pas Henri V) sans autre précision, mais,

qu'en contrepartie, tout le reste de la famille royale doit quitter la France, y compris la duchesse de Berry. Séparer de sa mère un enfant de moins de dix ans est évidemment inacceptable. Marie-Caroline se cabre. Charles X renvoie Caradoc avec son refus. Le duc d'Orléans a réussi son tour de passe-passe : c'est l'ancien roi qui fait désormais obstacle au règne de son petit-fils, non le conciliant lieutenant général du royaume.

Dans la nuit, plusieurs personnes, dont la duchesse de Berry et Mademoiselle, souffrent d'une sorte d'indigestion. Ni Charles X ni Henri V ne paraissent atteints. Au matin, on découvre dans la cuisine un paquet d'arsenic entamé. On n'en saura pas davantage. Le soir, à Argentan, Charles X décide une pause d'une journée, puis de deux, logeant dans le coquet hôtel de Raveton qui appartient à la marquise de Roncherolles. Les commissaires reçoivent là une lettre exprimant le mécontentement du nouveau gouvernement français. Celui-ci s'étonne de la marche de plus en plus lente du cortège et de l'interdiction faite par Charles X aux commissaires de porter la cocarde tricolore. Il envoie donc à ces derniers un renfort en la personne du colonel Jacqueminot, chargé de faire savoir à Charles X qu'il doit se rendre promptement à Cherbourg. Une fois encore, on essaye d'effrayer la famille royale en évoquant des risques de manifestations hostiles. On craint surtout, après les lettres que l'on vient de recevoir pour Charles X, que la Bretagne et la Vendée, ainsi qu'une partie du Midi ne se soulèvent en faveur de la royauté déchue. Guizot, ministre de l'Intérieur, exige que les commissaires portent l'insigne tricolore du nouveau régime et se plaint des dimensions excessives du cortège. En effet, des rumeurs courent dans la capitale : la troupe et les deux canons ne forment-ils pas un noyau armé pour un coup de force ? Certains vont jusqu'à imaginer Charles X, son petit-fils sous le bras, sautant dans le bocage pour y déclencher, à soixante-treize ans, une guerre de buissons. Les deux canons sont supprimés, la compagnie de gendarmerie renvoyée : l'escorte royale se limite désormais aux seuls gardes du corps. Les commissaires du gouvernement portent dorénavant une cocarde tricolore au

chapeau, mais l'ôtent en présence de la famille royale. Il est possible que cette crispation autour de la cocarde soit amplifiée dans l'esprit du jeune Henri.

Au départ d'Argentan, parvient la nouvelle de la proclamation de Louis-Philippe d'Orléans comme *roi des Français*. La consternation vient ensuite de la longue liste des pairs ralliés à l'usurpation, publiée par *Le Journal des débats* du 10 août. On y lit les noms de Mortemart, Montmorency-Laval, Montesquiou, Avaray, Fitz-James, Dreux-Brézé..., les courtisans les plus empressés de la veille. Henri apprend ce qu'est la trahison.

Une discussion s'engage sur le choix de l'itinéraire restant. Le gouvernement voudrait que les bannis se dirigent directement vers Cherbourg, en s'éloignant du bocage. Charles X suggère de prendre la direction opposée pour aller s'embarquer à Granville, port dont il a posé la première pierre deux ans auparavant. La négociation se conclut par une voie moyenne : on maintient Cherbourg comme destination finale car les vaisseaux s'y trouvent déjà, mais en passant par Vire, Saint-Lô et Carentan.

Selon les commissaires, on ne rencontre, parmi les populations, de plus en plus nombreuses à se masser au bord de la route, que des drapeaux tricolores et des visages hostiles. Au contraire, selon les royalistes de l'escorte, les « manants du roi⁸ » font éclater leur tristesse et leur inutile fidélité. Certains viennent proposer leurs services pour toute éventualité. Falaise acclame frénétiquement le duc de Bordeaux, quoique dans l'ignorance qu'il soit devenu Henri V. De même à Condé-sur-Noireau, « toutes les têtes s'étaient découvertes à l'apparition des voitures. On criait : "Vive le roi ! Vivent les Bourbons !" On avait entouré Monseigneur le duc de Bordeaux et chacun se pressait à l'envi pour lui baiser les mains. Des larmes coulaient et des protestations de fidélité s'élevaient en l'honneur des princes et de la famille royale⁹ ». La foule demeure cependant passive, semblant donner raison à Odilon Barrot : « Pauvres princes, qu'ils sont faciles à se faire illusion et à se tromper ! Ils ne croient qu'aux hommages dont ils sont l'objet, et c'est cependant ceux-là surtout qu'ils

devraient suspecter comme souvent inspirés ou par l'intérêt ou par cet entraînement irréfléchi de curiosité qui pousse toujours les foules avides d'émotions et de spectacles au devant des puissances du jour¹⁰. » A Saint-Lô, le préfet, Joseph d'Estournel, reçoit la famille royale avec les plus grands égards. Il vient de remettre sa démission afin de ne pas servir le nouveau régime et demande à faire partie du cortège « d'Henri V ». Dans la même ville, le poète Charles-Julien de Chênédollé¹¹ et ses amis s'avancent vers le carrosse royal avec d'immenses brassées de lis.

Le convoi atteint Valognes dans l'après-midi du 14 août, sous des trombes de pluie. Charles X notifie aux commissaires qu'il demeurera encore là le lendemain dimanche, fête de la Vierge Marie, et ne se rendra à Cherbourg que le lundi. Une question fondamentale reste en suspens : pour débarquer où ? Il manifeste d'abord l'intention de se rendre à Ostende. Le gouvernement refuse. Il indique alors Amsterdam. Nouveau refus, cette fois étendu à tous les ports des Pays-Bas. Charles X connaît la tentation du mouvement catholique belge de se détacher des Pays-Bas et de créer une nation nouvelle. Pense-t-il trouver en Belgique, sinon pour lui, du moins pour son petit-fils, la base arrière et les appuis nécessaires à une ultérieure reconquête ? Il propose enfin Hambourg. Mais Louis-Philippe s'oppose à toute destination continentale. Dumont d'Urville reçoit l'ordre de gagner Portsmouth. De guerre lasse, l'ancien monarque adresse une demande d'asile au roi d'Angleterre et une deuxième à l'empereur d'Autriche car il n'envisage un séjour outre-Manche que provisoire.

Les ombrelles de Cherbourg

La journée du 15 août à Valognes est consacrée aux adieux et aux dévotions. Le cadre s'y prête. Petite ville comptant de nombreux hôtels du dix-huitième siècle, on la surnommait avant la Révolution la « Versailles normande ». L'hôtel du Mesnildot sert de dernière demeure française à la royauté.

C'est là que Charles X reçoit des douze plus anciens gardes les étendards de leurs compagnies. Tenant le duc de Bordeaux par une main, il empoigne de l'autre chacun des drapeaux, en détache la cravate blanche et la porte à son cœur : « Messieurs, je prends vos étendards, vous avez su les conserver sans taches. J'espère qu'un jour mon petit-fils aura le bonheur de vous les rendre. Vos noms, conservés par Monsieur le duc de Bordeaux, demeureront inscrits dans les archives de la famille royale. » Le petit-fils n'oubliera jamais cette cérémonie.

Le lendemain, vers une heure de l'après-midi, une foule de curieux se presse dans les rues et à l'entrée du port militaire de Cherbourg. Mais les commissaires du gouvernement ont veillé à ce que son enceinte fût rigoureusement fermée au public afin d'éviter tout risque de débordement. La pluie a cessé, laissant la place à un ciel magnifique. Tout se déroule selon les prévisions. Le capitaine Dumont d'Urville¹² attend ses passagers. L'homme n'était pas destiné à tenir le rôle de garde-chiourme. Mais, ambitieux et d'opinion hostile aux Bourbons, il a spontanément offert ses services au gouvernement de Louis-Philippe. Il a affrété deux grands vaisseaux, le *Great Britain* et le *Charles Carroll*, le premier pour la famille royale et son entourage proche, le second pour sa nombreuse suite. Les navires battent pavillon américain et appartiennent à un armateur, car le duc d'Orléans ne disposait pas, au moment où la décision fut prise, de l'autorité nécessaire sur la Royale, suspecte de légitimisme. Depuis lors, les choses ont changé : deux bâtiments de guerre doivent escorter les paquebots et surveiller leurs mouvements. En cas de désobéissance ou de révolte à leur bord, un dispositif secret est communiqué à Dumont d'Urville : on tirera d'abord quelques boulets de semonce ; si le mouvement persiste, on coulera bas le *Great Britain*¹³.

La solennité de l'instant, le caractère historique et sans précédent de l'événement sont ressentis par tous les témoins. Barrot lui-même s'abandonne à l'émotion : « Ce fut un moment d'attendrissement universel que celui où nous vîmes descendre ce vieillard [de sa voiture] sur lequel tant d'infortunes

s'étaient appesanties, sans altérer en lui les grâces de la jeunesse et sans troubler cette sérénité d'âme que lui donnaient, au milieu des plus cruelles épreuves, ses croyances profondes et sincères¹⁴. » Des sanglots se font entendre lorsque apparaît la duchesse d'Angoulême en vêtements de deuil. Les deux enfants de France s'intéressent surtout au spectacle des magnifiques navires et de leurs impressionnants agrès. Le marquis de Clermont-Tonnerre, commandant les gardes du corps, s'avance vers le duc de Bordeaux, que tient par la main le baron de Damas, le soulève dans ses bras, le montre à l'assistance et lui fait franchir la passerelle. Charles X et le duc d'Angoulême pleurent. Sous les ombrelles qui les protègent du soleil, les duchesses d'Angoulême et de Berry conservent une sèche retenue. On entend la seconde dire à la première qu'elle vient de recevoir une lettre de sa tante – désormais la reine Marie-Amélie – lui apprenant la sauvegarde du château de Rosny, puis déclarer d'une voix vibrante afin qu'on l'entende bien : « Ils ont bien soin de nos guenilles, et ils prennent la couronne de mon fils ! »

A deux heures et demie, Charles X signifie à Dumont d'Urville que l'on peut lever l'ancre. Dans la rade, la duchesse d'Angoulême demande qu'on lui montre le navire portant le nom du duc de Bordeaux. On le lui désigne mais, depuis la veille, on l'a rebaptisé *Friedland* : premier geste du gouvernement de Louis-Philippe afin de se solidariser avec les gloires de l'Empire. Au passage devant le fort d'Artois, qui conserve encore son nom, on voit pour la dernière fois flotter le drapeau blanc : son commandant, le capitaine Guilbert de La Tour, a refusé d'obéir à l'ordre de hisser les trois couleurs. La duchesse d'Angoulême appelle Henri pour qu'il contemple l'étendard...

En mer

Le vent souffle dans une direction favorable à la traversée. Bientôt, l'importante foule encore massée sur les quais et sur la jetée ne peut plus rien distinguer de la flottille. Les histo-

riens royalistes aiment citer pour cet instant un texte d'Honoré de Balzac, éloge de la royauté déchue en forme d'avertissement et d'oracle : « Ce vieillard en cheveux blancs, enveloppé dans une idée [...] emporte avec lui la fortune de la France ; et pour ce pas fatal, fait du rivage au vaisseau, vous payerez plus de larmes et d'argent, vous verrez plus de désolation qu'il n'y a eu de prospérités, de rires et d'or depuis le commencement de son règne [...] Un moment viendra que, secrètement ou publiquement, la moitié des Français regrettera le départ de ce vieillard, de cet enfant... » Certains voudront voir dans ces lignes la prophétie des événements de 1848 et même de ceux de 1870¹⁵. Tandis qu'un auteur anonyme réécrit les paroles d'une très populaire comptine du dix-septième siècle, que l'on fredonnera bientôt dans les régions de l'Ouest :

*Chante rossignol, chante,
Toi qui as le cœur gai
Le mien n'est pas de même.
Il est fort affligé,
Il pleure Charles X
Qui vient de s'embarquer
Mais reviendra j'espère
Henry le bien-aimé.*

*Et nos bonnes princesses
pourront l'accompagner.
Nous ferons donc descendre
Le drapeau bigarré.
Nous mettrons à sa place
Celui fleurdelisé.
Et nous mettrons en broche
Ce coq si détesté.*

Ayant remarqué les deux bâtiments de guerre, on s'en inquiète à bord du *Great Britain*. Par une de ces ironies du sort, l'un des deux, le *Rôdeur*, servait, encore quelques mois auparavant, aux promenades en mer de la duchesse de Berry lorsqu'elle séjournait à Dieppe. Charles X et le duc

d'Angoulême se contentent des vagues explications de Dumont d'Urville car rapidement l'ancien dauphin est saisi du mal de mer, ainsi que la duchesse de Berry et les deux enfants. Seuls le vieux roi et la duchesse d'Angoulême résistent. Avec son habituelle bonhomie, Charles X devise avec Dumont d'Urville de sujets et d'autres. De la marine américaine on prédit qu'elle dépassera tôt ou tard la marine britannique. Le roi se risque même à prévoir que les Etats-Unis deviendront un jour la première puissance mondiale, ce qui prouve au capitaine que le vieillard commence à perdre la tête... Dans la soirée, la duchesse de Gontaut entend des matelots parler de Sainte-Hélène comme destination et s'en affole. Mais il ne s'agit que d'un petit port de l'île de Wight où les navires relâchent pour s'approvisionner¹⁶.

Le lendemain matin, mardi 17 août, vers cinq heures, l'escadrille pénètre dans la rade de Spithead, entre l'île de Wight et Portsmouth. De nombreux canots s'approchent des paquebots : des officiers anglais demandent à venir présenter leurs respects. Chaque fois, Charles X les accueille avec la même formule : « Voici, messieurs, la récompense de mes efforts pour rendre la France heureuse. Poussé à bout par les factions, j'avais tenté un dernier moyen de rétablir dans le royaume l'ordre et la tranquillité ; mais les factions ont été plus fortes : il m'a fallu renoncer à la couronne, en attendant de meilleurs jours pour mon petit-fils. »

A neuf heures, se présente le général commandant en chef de la place de Portsmouth, John Campbell. Il repart avec le comte de Choiseul. A cet ancien aide de camp du duc de Berry, qui se tenait auprès de lui le soir de son assassinat, et qui n'a plus quitté depuis la famille royale, Charles X confie le soin d'informer officiellement le gouvernement anglais de sa présence et de renouveler sa demande d'asile.

Le 18 août, à six heures du matin, les duchesses d'Angoulême et de Berry, Louise et Henri quittent le navire pour s'installer à Cowes, à l'hôtel de La Fontaine, tandis que Charles X et le duc d'Angoulême restent à bord dans l'attente d'une communication du roi d'Angleterre. Un messenger apporte une lettre du duc de Wellington, Premier ministre, offrant aux proscrits

l'asile de leur choix sur le territoire de la Couronne. Le surlendemain arrive la réponse officielle de Guillaume IV. Il ne porte pas à la cause des Bourbons le même soutien que son prédécesseur George IV ni la même sollicitude que son Premier ministre. L'affaire d'Algérie a obscurci les relations entre les deux nations. Le pays traverse une crise économique. Ce n'est pas le moment idoine pour accueillir à bras ouverts les Bourbons que, souvent, on juge déchu par leur faute. Guillaume autorise leur séjour à la condition qu'ils « se présentent comme de simples particuliers et renoncent à exiger les honneurs de la royauté ». Aucune allusion, ici encore, n'est faite à Henri V, alors que le baron de Damas se dit fier d'avoir obtenu de Charles X qu'il évoque son nom dans sa demande d'asile. Arrive alors une offre d'hospitalité de la part du cardinal Joseph Weld, catholique et jacobite, propriétaire du château de Lullworth, sur la côte. Le temps de porter les bagages à terre, de préparer la demeure inhabitée et de prévoir aussi le logement de la petite cour débarquée du *Charles Carroll*, deux jours encore s'écoulent. La famille royale au complet quitte Portsmouth le 23 août de bon matin par un vapeur qui la conduit à Weymouth, port du Dorset, d'où elle gagne Lullworth en voiture.

A terre

Le château de Lullworth dresse ses quatre tours rondes à deux pas de la mer et des falaises de Durdle-Door, dont l'arche rocheuse ressemble à celle d'Etretat. Bâti au début du dix-septième siècle pour servir de pavillon de chasse au premier roi Stuart, Jacques I^{er}, on lit, sur le linteau de sa porte d'entrée, une inscription qui semble avoir été conçue pour les visiteurs de 1830 : *Nil sine numine* (« Rien sans la providence »). Sous ce toit provisoire, convenable sinon confortable, la vieille monarchie prend ses quartiers d'exil durant huit semaines et demie. Elle en fixe le cadre, elle en définit l'esprit. Le cadre s'ajuste aux exigences du roi d'Angleterre : Charles X, le duc et la duchesse d'Angoulême, ainsi que la

duchesse de Berry abandonnent leurs titres au profit de titres dits de courtoisie : comte de Ponthieu pour le premier, comte et comtesse de Marnes pour les deuxièmes, comtesse de Rosny pour la troisième. Le Ponthieu fait partie de l'Artois, dont il constitue la limite sud. Marnes est choisi en souvenir d'une propriété appartenant en propre à la duchesse d'Angoulême et située sur la commune de Marnes-la-Coquette. Rosny s'explique de la même façon pour la duchesse de Berry. Les titres de courtoisie revêtent deux significations : d'abord une discrétion politique par égard au royaume hospitalier ; ensuite marquer qu'en terre d'exil, les membres de la famille royale ne sont plus que des personnalités *in partibus*, semi-officielles. En revanche on ne donne pas de nouveau titre à Henri V, sans doute parce que n'est pas encore tranchée la question de son rang après l'abdication devenue exil. Son oncle commence à l'appeler comte de Chambord, par similitude avec Marnes et surtout avec Rosny. Remarquons enfin que seul le titre de comte ou de comtesse est employé. Il s'agit d'une sorte de passage à la toise nobiliaire puisque, historiquement, le rang de comte se situe à la fois à la base et dans la moyenne de la hiérarchie aristocratique.

A Lullworth, Charles X comprend le besoin de clarifier la position d'Henri V et la situation de celui-ci par rapport à son oncle et à son grand-père. Comme à Rambouillet, Damas intervient pour solliciter la rédaction d'un texte. Il convient d'abord de confirmer les abdications. Car, comme le dira plus tard Metternich, une couronne n'est pas un chapeau qu'on met ou qu'on enlève selon les circonstances et l'humeur du temps. Ensuite, trouver le joint qui permettra au vieux roi de demeurer le chef de famille et d'exercer les prérogatives correspondantes. Les dernières tribulations ont montré qu'il faut un chef de maison. Ou, si l'on aime s'exprimer comme Damas : pour porter Anchise, entendre Créüse, protéger les Pénates et sauver le Palladion, il vaut mieux un homme robuste qu'un fragile garçonnet. Louise et Henri sont redevenus des enfants de leur âge, ce qu'au fond ils n'ont jamais cessé d'être. L'élévation au trône d'Henri V paraît soudain appartenir à un autre temps et à un autre monde. La synthèse

de Lullworth, rédigée et signée dès le lendemain de l'arrivée, le reconnaît sans l'avouer :

Nous, Charles dixième du nom, par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre.

Les malheurs qui viennent d'éclater sur la France et le désir d'en prévenir de plus grands, nous ont déterminé le 2 du présent mois, en notre château de Rambouillet, à abdiquer la couronne, et ont en même temps déterminé notre fils bien-aimé à renoncer à ses droits en faveur de notre petit-fils le duc de Bordeaux.

Par une pareille disposition datée de la veille et du même lieu, et rappelée dans le second acte, nous avons nommé provisoirement lieutenant général du royaume un prince de notre sang, qui, depuis, a accepté des mains de la révolte le titre usurpé de roi des Français.

Après un tel événement, nous ne saurions trop nous hâter de remplir les devoirs que nous imposent à la fois les intérêts de la France, le dépôt sacré qui nous a été transmis par nos ancêtres et notre ferme confiance dans la justice divine.

À CES CAUSES

Nous protestons en notre nom, et au nom de nos successeurs, contre toute usurpation des droits de notre famille à la couronne de France.

Nous révoquons et déclarons nulle, non avenue, la disposition ci-dessus rappelée, par laquelle nous avons confié au duc d'Orléans la lieutenance générale du royaume.

Nous nous réservons de pourvoir à la régence lorsque besoin sera, jusqu'à la majorité de notre petit-fils Henri V, appelé au trône par suite de l'acte donné à Rambouillet le 2 du présent mois, ladite majorité fixée par les statuts de la couronne et des usages du royaume au commencement de sa quatorzième année, qui aura lieu le trentième jour du mois de septembre 1833.

Dans le cas où avant la majorité du roi Henri V, il plairait à la Providence de disposer de nous, sa mère, notre fille bien-aimée, duchesse de Berri, serait de droit régente du royaume.

La présente déclaration sera rendue publique et communiquée à qui de droit, lorsque les circonstances le requerront.

Fait à Lullworth le vingt-quatrième jour du mois d'août de l'an de grâce 1830, de notre règne le sixième.

Ce texte de principe pose d'importants jalons. En premier lieu, il consomme la rupture entre Bourbons et Orléans. Louis-Philippe et ses successeurs ne peuvent être que des usurpateurs. La protestation royale engage la dynastie selon l'ordre de dévolution légitime de la couronne. En deuxième lieu, il confirme les abdications. Elles ne se ramènent donc pas à une décision de circonstance dont la validité aurait été conditionnée par la proclamation d'Henri V à Paris et dont Charles X avait chargé le duc d'Orléans. En troisième lieu, il innove en matière de régence. Jamais, en effet, un roi ne s'était proclamé régent. Mais la formule paraît la seule possible si l'on veut éviter à Charles X de se placer désormais au troisième rang dans l'ordre de famille. En quatrième lieu, il promeut la duchesse de Berry à une dignité explicable par sa qualité de mère d'Henri V mais humiliante pour le duc d'Angoulême. Si, en effet, les usages du royaume confient généralement la régence d'un roi mineur à sa mère, c'est parce que l'enfant est seul héritier du trône. Or, dans le cas présent, si l'abdication de Charles X se trouve en quelque sorte différée ou transformée en régence, comment celle de son fils peut-elle demeurer de plein droit avec ses conséquences inchangées ? En fait, deux principes s'opposent. Le premier, juridique, est celui du parallélisme des formes : si l'abdication de Charles X se mue en régence, celle du duc d'Angoulême devrait se muer en régence suppléante, entrant en vigueur à la mort du premier titulaire. Le second principe, issu de la tradition et du sang, veut que la régence soit exercée par le plus proche parent, et donc par la mère si elle est vivante. Jamais on n'y a dérogé. Il en va de même le 24 août 1830.

Pour l'immédiat, la formule de Lullworth ne soulève pas de contestations. Son opposabilité reste virtuelle. Il en ira dif-

féremment lorsque la duchesse de Berry voudra passer à l'acte. Depuis qu'elle a touché le sol anglais, Madame a retrouvé l'énergie qui semblait l'avoir abandonnée pendant la traversée de la Normandie. Le soir de l'arrivée à Lullworth, jugeant lugubre « à sangloter » l'appartement qu'on lui a attribué, elle l'a échangé avec celui, plus ensoleillé, du duc de Luxembourg, sans en référer à son beau-père. Ce dernier lui ayant signifié qu'il entendait « être maître chez lui », la duchesse a explosé : « Maître chez vous, mon père ! Qui plus que moi voudrait vous voir maître chez vous ! C'était à Saint-Cloud, à Versailles, à Rambouillet qu'il fallait l'être ! Vous n'auriez pas perdu votre couronne et mon fils son avenir. Au reste, si telle est la vie que nous devons mener dans cet horrible exil, je déclare que je ne m'y soumettrai pas. Après avoir tout perdu, je veux au moins jouir de la liberté qui me reste. » Propos illustrant l'incompréhension croissante entre Charles X et sa bru, annonçant aussi le nouveau personnage que va bientôt incarner la duchesse de Berry, celui de *passionaria* de la légitimité. Car ce qu'elle déteste par-dessus tout, on l'a vu, c'est de ne rien faire.

Et justement, à Lullworth, on ne fait rien. L'esprit de l'exil se compose d'ennui et de désœuvrement. Les journées se passent en promenades dans le parc du château et dans ses environs, en lecture des journaux et en réception de rares visiteurs, anglais et français. Par temps clair, depuis le phare de Weymouth, on aperçoit la côte de France. La presse que l'on parcourt avidement en apporte les nouvelles. On apprend ainsi l'arrestation de Polignac alors qu'il tentait de s'embarquer pour l'Angleterre, ainsi que celle de trois autres ministres : Chantelauze, Guernon-Ranville et Peyronnet, incarcérés à Vincennes en attendant leur jugement. On apprend aussi la mort mystérieuse du duc de Bourbon, le 25 août 1830, à soixante-quatorze ans. On ne saura probablement jamais s'il se suicida ou s'il fut assassiné. Le dernier rejeton de la maison de Condé, père du duc d'Enghien, n'avait joué aucun rôle politique pendant la Restauration mais son immense fortune attisait bien des convoitises. Deux semaines avant sa mort, il aurait manifesté l'intention de suivre Charles X en exil et de

déshériter son filleul le duc d'Aumale, cinquième fils de Louis-Philippe, au profit d'Henri V.

S'agissant des affaires publiques, parvient à l'ermitage l'écho d'une France révolutionnée. Le nouveau roi, qui vient de s'installer aux Tuileries, chante *La Marseillaise* de son balcon. On renouvelle profondément le personnel administratif, beaucoup plus qu'en 1814 et 1815. On se désole encore des très nombreux ralliements d'anciens serviteurs. Mais on se félicite de la résistance de quelques autres, hélas beaucoup moins nombreux¹⁷.

On se réjouit de quelques visites, dont celle du comte de Sèze, fils de l'avocat de Louis XVI. Il veut rencontrer Henri V qui, soigneusement chapitré, lui déclare : « Je suis bien aise de vous voir, en mémoire de votre père. » On refait avec lui l'histoire de la révolution de Juillet, toujours selon la même analyse du complot ourdi de longue date. Puis un courrier annonce la prochaine venue du duc de Blacas, qui a démissionné de l'ambassade de Naples afin d'exercer de nouveau sa spécialité : le service des Bourbons en exil.

Chaque soir, le comte de Ponthieu joue au whist et au billard avec son fils ; il enseigne ces jeux à Henri ; les princesses font de la tapisserie. Ce morose écoulement des heures, qui semble convenir à la résignation de Marie-Thérèse, insupporte de plus en plus Marie-Caroline. Elle se met à sortir seule, acceptant les invitations de gentilshommes anglais à des bals ou à des *garden-parties*. Elle assiste, le 15 septembre, à l'inauguration de la première ligne de chemin de fer, entre Manchester et Liverpool. Elle découvre aussi les charmes de Bath qui lui rappelle, la mer en moins, les douceurs de Dieppe. Surtout, elle ne cesse de méditer l'action à mener pour rétablir son fils dans ses droits. Le 29 septembre, on fête les dix ans d'Henri dans une atmosphère tristounette : le froid et l'humidité ont envahi la bâtisse ; le petit nombre de courtisans présents contraste avec l'empressement de la noblesse française, un an auparavant à Saint-Cloud. Selon sa mère, ce qu'une révolution a fait, une autre peut le défaire. La duchesse piaffe. A trente-deux ans, elle a atteint le sommet de sa vitalité, de sa puissance de séduction et, paradoxalement, de sa

position : en exil certes, mais mère d'un roi, presque régente et disposant peut-être de forces dormantes mais considérables. Tirées d'où ? De cette France silencieuse, prise de court par le cyclone parisien, qui n'a pas encore dit ses sentiments ni montré de quoi elle restait capable si l'on prétendait décider sans elle. Elle pourrait écraser l'usurpation, pense la duchesse, à condition de placer une égérie à sa tête. Le pouvoir légitime gît à terre. Marie-Caroline pense avoir l'agilité nécessaire pour le ramasser la première. Une famille royale ne renonce jamais : les Stuarts l'ont montré.

L'ombre des Stuarts

Bientôt il faut songer à quitter Lullworth. La pluie transperce les toitures. L'hiver y serait intenable. En outre, Charles X se trouve en butte au harcèlement de créanciers qui lui réclament le remboursement des sommes empruntées au cours de la première émigration pour équiper l'armée des Princes. Sur le plan financier, la situation de la Cour en exil demeure précaire tant qu'on ne peut débloquer les fonds déposés en 1815 dans plusieurs banques anglaises par le duc de Blacas. Leur encours atteint entre 7 et 10 millions de francs. Ce qui peut paraître confortable, mais son revenu doit faire vivre une cinquantaine de personnes, maîtres et domestiques, pendant une durée indéterminée, entretenir une résidence d'exil, continuer à distribuer des secours, doter des filleuls, maintenir une étiquette.

Le gouvernement anglais, qui cherche à se rapprocher de celui de Louis-Philippe – et Talleyrand, nouvel ambassadeur à Londres, s'y emploie – souhaite que les Bourbons s'éloignent des côtes de France. Guillaume IV leur propose de remettre à leur disposition le château de Holyrood, près d'Edimbourg. Présage de dissensions futures, la famille royale quitte Lullworth le 16 octobre 1830 en ordre dispersé : le duc et la duchesse d'Angoulême en voiture ; Charles X et Henri V par bateau ; la duchesse de Berry et sa fille faisant un détour par Londres.

Sur la semaine que passent en tête à tête le grand-père et le petit-fils à bord du vapeur qu'ils empruntent à Poole, le 17 octobre, nous ne savons presque rien. Leur entourage n'a laissé aucun témoignage. L'historiographie de l'époque ne possède ni le sens de l'intime ni le goût de l'intrusion. Le comte de Chambord en conservera un souvenir tendre quoique relativement imprécis, fait de la « douce résignation » de Charles X sur son propre avenir et de sa détermination pour qu'Henri « n'oublie jamais ni son droit ni son devoir¹⁸ ». Relâchant à Newhaven, ils sont acclamés par une foule que quelques gentilshommes anglais ont rassemblée sur la jetée pour saluer Henri V.

L'ancien palais des rois d'Ecosse, au lieu dit de la *Sainte-Croix*, juxtapose une abbaye en ruine, une forteresse médiévale et une résidence du seizième siècle, encore empreinte des souvenirs de Marie Stuart, qui vécut ici de 1561 à 1567. « C'est un grand sujet de méditation pour l'histoire que les Bourbons réfugiés dans le palais tragique des Stuarts », a écrit Charles Nodier¹⁹. La comparaison s'impose avec le château de Saint-Germain-en-Laye où, de 1688 à 1701, Louis XIV offrit l'hospitalité à Jacques II, détrôné par Guillaume d'Orange. Le rapprochement inspire Victor Hugo :

*Devant les noirs créneaux, pieux, nous nous courbons
Car le vieux Roi de France a trouvé sous ton ombre
Cette hospitalité mélancolique et sombre
Qu'on reçoit et qu'on rend de Stuarts à Bourbons.*

Walter Scott vient en voisin présenter ses hommages et fait partout où il passe l'apologie des Bourbons... Une seule aile du château leur a été attribuée, ce qui ne permet d'y loger que Charles X, Louise et Henri, la duchesse de Gontaut et le baron de Damas. Le reste des bâtiments est, à certaines heures, ouvert aux visites, dont le nombre s'accroît subitement : espérer contempler, au détour d'un couloir ou d'une allée, un roi de France en exil fait recette. C'est pourquoi le duc et la duchesse d'Angoulême louent une maison dans le voisinage, ainsi que la duchesse de Berry, sur Regent Terrace. Mais

cette dernière n'y fait que de brèves apparitions, préférant les séjours de Londres et de Bath, laissant ses enfants aux mains de leur gouvernance.

Simplifiée, sinon négligée, depuis Rambouillet, l'éducation du jeune prince retrouve ici une organisation méthodique, après trois mois de bien spéciales vacances. Outre le baron de Damas, les deux mêmes sous-gouverneurs, les marquis Auguste de Maupas et Eusèbe de Barbançois, le précepteur Joachim Barrande, le chevalier de La Villatte et le professeur de dessin François d'Hardivilliers ont suivi ou rejoint leur élève. Le dernier d'entre eux a tenu un journal des deux années passées à Holyrood. On apprend ainsi qu'Henri se lève à l'aube et, dès six heures, prend sa leçon d'armes, prodiguée par un ancien grenadier à cheval de la garde royale. Viennent ensuite les leçons de latin, de géographie et d'allemand. Au cours de la pause de dix heures, il va embrasser son grand-père, son oncle, sa tante et sa sœur. Maman n'est presque jamais là. Dans la leçon qui suit, il en fait le principal sujet de ses dessins, aux côtés des thèmes militaires qu'il affectionne toujours. D'Hardivilliers consigne : « Regardons-le un instant reproduire sur le papier les traits de sa mère et chercher à reproduire avec vérité l'expression de celle dont il déplore souvent l'absence. C'est ici une scène de silence : car là, tout se passe au fond du cœur²⁰. » Les crayons et les aquarelles qui ont subsisté révèlent un talent certain. La matinée se termine par la leçon d'histoire, prise en commun avec Louise. L'après-midi est consacré aux exercices physiques, dont Henri éprouve un grand besoin (course, gymnastique, natation, équitation), à la musique (la duchesse d'Angoulême lui enseigne le piano) et aux promenades instructives dirigées par La Villatte. Plusieurs enfants de son âge l'accompagnent et lui servent de camarades de jeu : les fils du baron de Damas, des ducs de Brissac et de Gramont, rejoints en décembre par Charles de Faucigny-Lucinge, petit-fils du duc de Berry et d'Amy Brown. Celui-ci déchire un jour par inadvertance le tapis de la table de billard de Charles X. Henri s'accuse à sa place mais la vérité finit par éclater²¹.

Quel est, à cette époque charnière, l'état psychologique et moral du prince ? L'absence de la mère semble dominer tout le reste. Dans une lettre pleine de réserve (hélas non datée)²² où l'on devine le contrôle du baron de Damas, pointe un sentiment d'abandon et de désarroi plus ou moins bien colmaté. A moins qu'il ne s'agisse d'une manipulation du signataire, pour reprocher à la duchesse de Berry son éloignement et, par-dessus tout, son indépendance :

Ma chère maman,

Je suis bien chagrin de ne plus vous voir ; votre présence est si nécessaire à mon bonheur qu'il me semble que tout me manque, maintenant que vous êtes loin de moi. Grand-père me dédommage de votre absence, autant qu'il est possible, par sa tendresse ; mais enfin, elle ne vous rend pas à la mienne et, tant que je ne vous verrai pas, j'aurai quelque chose à désirer.

Je travaille de mon mieux, car je tiens à savoir comment un homme doit se conduire ; et, bien que je ne sois qu'un enfant, je veux du moins mériter qu'on me plaigne de ne pas être à ma place, si je ne puis rien obtenir de plus.

Je prie Dieu chaque jour pour vous, je l'invoque comme vous m'avez appris à le faire pour la France. Quand me sera-t-il permis de la servir ? J'étais si heureux à Paris, au milieu des Parisiens ! On dit qu'un enfant leur fait peur ; ce n'est pas pourtant le petit chaperon qui mange les loups ; il donne, au contraire, de la galette et même de bon cœur.

Edimbourg ne vaut point Paris ni Holyrood les Tuileries ; mais ce qui nous dédommage un peu, c'est l'amitié que l'on nous témoigne et dont grand-père et moi devons être bien reconnaissants. Il fait froid et sombre. Je sors pourtant. Je cours tant que je peux ; cela m'échauffe. Enfin, quand on marche, on songe moins à ce qu'on a perdu, à sa bonne mère d'abord et puis à ses chers amis, que l'on a laissés là-bas, loin, bien loin.

Je vous embrasse, chère maman, avec une tendresse égale à la vôtre, heureux si je puis un jour vous en donner des preuves.

Henry.

On lui a appris à signer comme Henri IV, avec un i grec et un point sur la première barre. La gravité et la nostalgie l'incarcèrent. On ne cherche guère à l'en distraire. Entre les lignes, Damas réclame toujours pour lui le statut de roi. Il sait que l'arrivée, prévue avant la fin de l'année, du duc de Blacas va amoindrir sa position et, peut-être, aboutir à l'annulation pure et simple des abdications. Aussi convainc-t-il Charles X de renouveler, le 27 novembre 1830, la déclaration déjà faite à Lullworth.

Après avoir séjourné quelque temps en France pour y régler ses affaires personnelles, Casimir de Blacas vient s'installer à Edimbourg avec sa femme et ses trois enfants. A cinquante-neuf ans, il paraît encore plus maigre, plus raide, plus blafard et plus sinistre que par le passé. Et il excelle toujours à susciter les jalousies. Ce mal-aimé par tous ceux qui ne sont pas rois en exil prend spontanément l'ascendant sur les autres gentils-hommes de la petite Cour, y compris les anciens ministres : Bourmont, venu directement d'Algérie, Capelle, d'Haussez et Montbel, qui ont réussi à échapper à la police de Louis-Philippe. Un signe révélateur : on le loge à l'intérieur du palais, tout près des appartements de Charles X. Désormais, il y aura toujours un Blacas, père, fils ou petit-fils, auprès du roi de France en exil, que celui-ci se nomme Charles X, Louis XIX ou Henri V.

Casimir va dorénavant tout régenter. Sa première conviction est qu'il n'existe qu'un seul roi, Charles X, dont émane toute légitimité. Le duc de Bordeaux doit être mis à l'abri des fariboles de l'enfant-roi, du mythe d'Henri V et du consécutif cortège de partisans qui ne feraient que lui gâter l'esprit. Il faut préserver le jeune prince pour l'avenir. Sa deuxième conviction est que, si un mouvement royaliste se crée, il doit être contrôlé, davantage que dirigé, par la personne la plus proche du roi, c'est-à-dire par lui-même. Il ne s'agit pas d'évincer la duchesse de Berry, mais d'encadrer ses initiatives et de lui procurer l'assistance d'un homme expérimenté. Accessoirement, Blacas détient la clé de la caisse londonienne.

Henri est désormais placé à l'écart de la vie politique, à l'abri de « la légion d'ambitieux qui pourraient l'acclamer roi avant qu'il soit en âge et en force de tenir les rênes de l'Etat » selon la formule blacasienne. La veille de Noël 1830, Louise, dont on vante l'esprit vif et parfois tourné vers l'ironie, hasarde cette plaisanterie : « L'enfant Jésus n'a qu'à venir ; il y a ici trois rois prêts à l'adorer. » Ne lui répond qu'un silence gêné.

De France, ayant rompu avec le légitimisme de sa jeunesse, Lamartine songe au jeune exilé. Il lui consacre un passage remarqué de sa *Réponse aux adieux de Sir Walter Scott à ses lecteurs*. Mais c'est pour lui conseiller d'oublier la couronne de France et de jouer ailleurs son destin d'homme²³.

La vie d'Henri au cours de l'année 1831 n'est donc pas celle d'Henri V, mais bien celle du toujours petit duc de Bordeaux. Etudes, jeux et dévotions, ces dernières sous la conduite de l'abbé de Moliney, occupent l'essentiel de son temps. Il ne quitte guère Holyrood et les événements politiques qui se préparent, ceux qui secouent l'Europe et ceux qui viennent de France ne franchissent pas les parois protectrices de son cocon. Le baron de Damas se félicite de ses progrès, tant physiques qu'intellectuels : « Son corps se développe de la manière la plus satisfaisante ; il a grandi et s'est fortifié, ce n'est plus un enfant maigre comme autrefois ; ses épaules sont bien ouvertes ; ses traits, qui se sont développés, sont fort distingués ; son regard est toujours arrêté, sa tête est droite et il n'y a plus trace de cette timidité que je n'aimais pas²⁴. »

Henri conservera longtemps, en effet, la réputation d'un enfant fragile. Louis-Philippe s'en servira *a posteriori* pour justifier son refus de le prendre sous sa protection : « A la moindre colique, on m'aurait accusé de l'avoir empoisonné²⁵. »

Il communique pour la première fois le 2 février 1832. Sa famille a voulu donner à la cérémonie une solennité particulière, après l'avoir préparée avec un soin minutieux. L'abbé Busson, venu spécialement de France, s'occupe depuis un an d'amener conjointement les esprits de Louise et d'Henri au sacrement qu'ils doivent célébrer le même jour. Le cardinal

de Latil préside l'office, qui se déroule en l'absence de la duchesse de Berry. Charles X s'adresse à son petit-fils : « Tes destinées peuvent être bien grandes, tes devoirs bien difficiles, si jamais tu sens le poids des tribulations et des peines inséparables de ta condition, la pensée du 2 février, mon cher enfant, te donnera des forces. »

Une convention légitimiste veut que Charles X ait choisi ce jour pour instruire Henri des circonstances de la mort de son père. Louise en avait été informée plusieurs années auparavant, devant le monument funéraire élevé à Rosny. Mais on peut douter que son frère ait été, de son côté, aussi longtemps tenu dans l'ignorance...

A l'approche de l'été, son gouverneur estime Henri assez grand et assez vigoureux pour accomplir un voyage de découverte, un « tour », formule alors très à la mode dans les meilleures familles britanniques et à qui le mot « tourisme » doit son origine. Damas choisit le parcours traditionnel des jeunes nobles écossais : le *Great Northern Tour*. Une boucle d'environ mille deux cents kilomètres, partant d'Edimbourg vers le nord, jusqu'à Inverness, puis redescendant vers le sud-ouest, jusqu'à Inveraray, afin de bifurquer vers Glasgow et, de là, revenir à Edimbourg. A parcourir en partie à pied, en partie en voiture ou à cheval, durant huit semaines. Accompagnent Henri dans ce périple, outre le baron de Damas, le marquis de Maupas, d'Hardivilliers, Barrande, La Villatte, la duchesse de Guiche et ses deux garçons. Tous sont encore imprégnés de la lecture des *Mémoires et Voyages* d'Astolphe de Custine qui voit dans l'Ecosse « la terre poétique par excellence²⁶ », le terrain privilégié de l'émotion romantique.

Tout au long du chemin se dressent encore des souvenirs des Stuarts et de l'âge glorieux du royaume d'Ecosse. D'abord les ruines du château de Lochleven où Marie Stuart fut emprisonnée et d'où elle s'évada, puis le village de Scone, où les premiers rois d'Ecosse venaient se faire sacrer, ensuite Dunkeld, où Henri est accueilli par une assemblée de chefs de clan et intronisé highlander, avec les « titres, armes et privilèges de chef écossais ». Suit un pèlerinage au champ de

bataille de Culloden : là, le 16 avril 1746, les fidèles de Charles-Edouard Stuart, qui avait réussi à reconquérir la quasi-totalité de l'Ecosse et à faire proclamer son père Jacques VIII, furent écrasés par l'armée anglaise, ce qui mit un point final aux rêves d'indépendance calédonienne.

De retour à Holyrood, on s'interroge avec angoisse sur le sort de la duchesse de Berry qui essaye de soulever la Vendée. Persuadée que les turbulences de France ont signalé l'opportunité d'une reconquête légitimiste, la mère d'Henri V s'est lancée, en effet, dans l'aventure qu'elle ruminait depuis le départ de Saint-Cloud : une folle odyssee en vue de rendre le trône à son fils.

Turbulences de France

En octobre 1830, Ferdinand de Bertier a adressé un mémoire à Charles X sur la situation politique en France. Mettant en avant, non sans les exagérer, à la fois le mécontentement républicain et les difficultés économiques, il y affirme que « l'opinion du plus grand nombre des Français est qu'Henri V montera sur le trône de ses pères [...] Actuellement même la majorité des Français regrette qu'Henri V n'ait pas été reconnu roi²⁷ ». Il préconise la mise en place d'un comité directeur parisien et de comités décentralisés, un peu sur le modèle des Chevaliers de la foi d'avant 1814, dont il magnifie, et exagère, le rôle en faveur de la première Restauration. S'appuyant sur quelques journaux fidèles, particulièrement en province, les comités répandraient la vérité sur les événements de juillet et d'août, rappelant la nécessité et la légalité des ordonnances, exposant la trame d'un complot contre le trône et dévoilant toutes les turpitudes de l'usurpation. Ainsi les légitimistes comptent-ils sur la liberté de la presse retrouvée pour justifier les mesures qui ont tenté de la supprimer... Enfin, Bertier insiste sur le rôle de la Sainte-Alliance qui doit garantir l'équilibre européen, confondu avec la stabilité des couronnes. Ce qui implique le rejet du change-

ment de régime en France comme issu d'une révolution qui pourrait se propager aux royaumes voisins.

Sur le plan international, Bertier se trompe. Sur le plan interne, il s'illusionne. Aucune des grandes puissances européennes ne se montre foncièrement hostile au nouveau gouvernement français du moment que celui-ci, d'une part, se présente en rempart contre l'anarchie, d'autre part, n'exprime aucune ambition extérieure. Ce qui n'était pas le cas de son prédécesseur. Et Louis-Philippe apporte toutes les assurances possibles. La « Grande Nation » est devenue un voisin paisible, voire docile, prix à payer pour la reconnaissance de son nouveau régime. Dans le drapeau tricolore s'abrite une France revendiquant son propre effacement. Cela non plus, le comte de Chambord ne l'oubliera jamais... Les résultats ne tardent pas : les ambassadeurs d'Angleterre, de Prusse et d'Autriche ont déjà présenté leurs lettres de créances. La Russie seule demeure rétive. Nicolas I^{er}, qui a succédé à son frère Alexandre, supporte mal l'idée d'usurpation. Il continuera toute sa vie à considérer Henri V comme le légitime souverain français. Toutefois, il accepte de reconnaître administrativement le régime dit de Juillet. L'Espagne et Naples font de même. Un seul monarque s'y refuse : le duc François de Modène, futur beau-père du comte de Chambord... Le soulèvement en août 1830 de la Belgique désireuse de se détacher du royaume des Pays-Bas a rassuré les puissances européennes sur les intentions de Louis-Philippe : il se contente de l'indépendance et de la neutralité du nouvel Etat, renonçant aussi bien à des gains territoriaux pour la France qu'à placer son deuxième fils, le duc de Nemours, sur le trône de Bruxelles. Dès la fin de 1830, il n'existait plus aucune chance que la Sainte-Alliance aide le petit Henri V à monter sur le trône.

Sur le plan intérieur, en revanche, la France vit en état de fébrilité. Tout sert de prétexte à descendre dans la rue et à déborder le gouvernement. Mais l'agitation provient des républicains, non des légitimistes. De nombreuses associations se sont créées pour réclamer davantage de réformes et de gestes révolutionnaires. Le 15 décembre s'ouvre, devant une Chambre des pairs assiégée par des émeutiers, le procès

des quatre ministres de Charles X que l'on a arrêtés. Martignac, quoique très malade – il mourra quatre mois plus tard – assure la défense de Polignac, ce qui ne manque ni de courage ni d'élégance. L'ancien président du Conseil, ainsi que Peyronnet, Chantelauze et Guernon-Ranville sont condamnés à la détention perpétuelle. Des élections interviennent entre le 10 octobre et le 10 novembre afin de pourvoir cent trente-cinq sièges de députés, devenus vacants depuis juillet par la démission de leurs titulaires, le refus de serment au nouveau régime ou la nomination à un poste de fonctionnaire. Les résultats confirment l'effondrement des légitimistes, le succès des orléanistes, la montée des républicains et des bonapartistes. Mais il faut, une fois de plus, distinguer Paris de la province. Dans l'ensemble, celle-ci reste paisible et les royalistes espèrent que, lassée du tohu-bohu de la capitale, elle le fera savoir vigoureusement dans les régions les plus fidèles aux Bourbons.

A Holyrood, Blacas fait approuver par Charles X la création d'un conseil, présidé par Bourmont, avec la participation de d'Haussez et de Capelle, bientôt remplacé par Choiseul. Siégeant à Londres, il doit établir des contacts avec les gouvernements européens et des liaisons avec les partisans français de la légitimité, organiser la propagande royaliste sur le continent. Il dispose à cette fin d'un organe de presse hebdomadaire, *Le Précurseur*, dirigé par Achille de Jouffroy. Blacas se réserve le rôle d'intermédiaire entre les deux centres : à la fois conseiller et porte-parole du roi, directeur de cabinet et vice-roi, il assure la véritable direction du mouvement. Entendant canaliser l'impétuosité de la duchesse de Berry et contrôler ses velléités d'initiatives autonomes, il la traite avec les plus grands égards, ne manquant jamais ni de l'informer, ni de solliciter ses avis. Au surplus, une vieille complicité les réunit puisque Blacas, on s'en souvient, a négocié le mariage de la princesse. Pour le moment, elle lui accorde toute sa confiance. Quant à savoir si la Contre-Révolution rétablira le trône de Charles X ou celui d'Henri V, la question ne peut évidemment se poser dès lors que le royaume n'est pas en situation d'appliquer les abdications de Rambouillet. Quoi

qu'il en soit, compte tenu du grand âge de Charles X (soixante-quatorze ans), et certaine de l'appui de Blacas, la duchesse de Berry ne doute pas qu'elle exercera bientôt la régence du royaume pour le compte de son fils.

Obtenir le remords de certaines puissances européennes, diffuser en France un état d'esprit favorable à la troisième Restauration, mettre en place l'organisation matérielle nécessaire à un soulèvement, notamment avec l'aide d'une partie de l'armée, exige plusieurs mois de préparation. Blacas, Bourmont et la duchesse de Berry prévoient le déclenchement des opérations pour mars 1831. Une explosion anticipée vient gâcher le processus. Depuis 1821, on commémorait chaque 14 février l'assassinat du duc de Berry. A Saint-Germain-l'Auxerrois, antique paroisse des rois de France, la cérémonie revêtait une solennité particulière. En 1831, les participants veulent lui donner un éclat spécial au regard des récents événements. On a parlé de provocation. Deux versions s'opposent : pour les orléanistes et les républicains, la célébration religieuse fut volontairement transformée en geste politique contre-révolutionnaire. Pour les monarchistes, au contraire, un office religieux servit de prétexte aux révolutionnaires pour attaquer l'Eglise et au gouvernement pour fomenter une émeute destinée à discréditer les légitimistes. La vérité se situe probablement à mi-chemin. Le journal *La Mode* rapporte : « La cérémonie avait attiré tous les plus grands noms de l'ancienne cour : l'église était pleine. A peine l'absoute avait-elle eu lieu qu'on vit un jeune homme s'avancer vers le catafalque et placer le portrait du duc de Bordeaux devant le cercueil de son père. » Dès que l'église commence à se vider, des manifestants se précipitent à l'intérieur et saccagent les lieux. Le lendemain matin, ils s'attaquent à l'archevêché et à Notre-Dame. L'archevêque, Mgr de Quelen, connu pour son dévouement aux Bourbons, parvient à s'enfuir. Partout dans Paris, on s'attaque aux églises, on profane les objets du culte, on revêt les habits sacerdotaux pour se mêler au carnaval car c'est Mardi gras. Non seulement le gouvernement laisse faire, mais il va plus loin : il fait arrêter l'archevêque de Paris ainsi

que le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, et fermer son église (qui ne rouvrira qu'en 1837).

La cérémonie a voulu mettre Henri V en avant. Louis-Philippe entend continuer à ignorer celui-ci et préfère taxer les légitimistes de « carlistes », c'est-à-dire de partisans du rétablissement de Charles X, afin de mieux les discréditer. Une ordonnance royale supprime la fleur de lis de tous les emblèmes de l'Etat, la police se met à espionner les notables légitimistes, la préfecture fait saisir les journaux royalistes et pourchasse les émissions clandestines de pièces de monnaie à l'effigie d'Henri V²⁸.

La nouvelle du sac de Saint-Germain-l'Auxerrois conforte la duchesse de Berry et Blacas dans l'idée qu'on ne peut rien tenter à Paris et qu'il faut, plus que jamais, tabler sur la province, notamment en lui promettant des institutions qui la libéreront de la dictature parisienne. Dans ce but, Blacas, Bourmont et Bertier élaborent un « Edit de réforme du royaume » fondé sur la décentralisation et le parlementarisme rationalisé.

Après les idées, les hommes. A Bath, où elle semble présider un véritable Conseil des ministres, la duchesse de Berry répartit les responsabilités sur les propositions de Blacas : on charge le duc de Lévis, dont on reparlera, de présider le comité parisien auquel participent également Berryer, Chateaubriand, non sans réserves, le duc de Fitz-James et le baron Hyde de Neuville, tous deux liés au souvenir des Stuarts. Le duc des Cars reçoit la responsabilité du mouvement dans le Midi, Bourmont dans l'Ouest²⁹. Lévis installe le comité dans son appartement du premier étage, au 6, place du Palais-Bourbon.

Pour la duchesse de Berry, le succès d'un soulèvement au nom d'Henri V exige qu'elle en prenne personnellement la tête. Il lui faut cependant obtenir l'autorisation de Charles X. Malgré ses réticences initiales, il finit par céder et va jusqu'à accepter qu'elle devienne régente du royaume dès l'instant où elle aura posé le pied sur le sol de France. Il signe à cet effet, le 27 janvier 1831, une lettre circulaire destinée aux futurs chefs de l'autorité civile :

M... chef de l'autorité civile dans la province de..., se concertera avec les principaux chefs pour rédiger et publier une proclamation en faveur d'Henri V, dans laquelle on annoncera que Madame, duchesse de Berri³⁰, sera régente du royaume pendant la minorité du roi son fils, et qu'elle en prendra le titre à son entrée en France.

Au nom d'Henri V

L'expédition de la duchesse de Berry figure parmi les chapitres les plus étonnants de notre histoire. Cette tentative de reconquête du royaume par une mère pour son fils ne compte ni précédent ni équivalent.

Sous le nom d'emprunt – le premier d'une longue liste – de comtesse de Sagana, Marie-Caroline s'embarque le 17 juin 1831 de Londres pour l'Italie. Le pape et des amis – elle n'en doute pas – lui fourniront toute l'aide nécessaire. Mais à Holyrood, nous dit Achille de Jouffroy, « l'annonce du départ de la duchesse fut reçue avec une sorte d'effroi [...] On prévoyait plus d'un désastre, on redoutait plusieurs sortes de malheurs. [...] Le duc de Blacas fut chargé de la suivre et de s'opposer, autant qu'il le pourrait, à l'influence dangereuse de ses conseillers³¹ ». Officiellement, Charles X encourage l'initiative de sa belle-fille. Mais il ne cache à personne qu'il la réprouve. Comment expliquer une telle contradiction ? Connaissant l'entêtement de sa bru à d'autant plus vouloir agir qu'on dresse des obstacles devant elle, il a probablement fait le choix de la laisser faire tout en l'encadrant par la présence du duc de Blacas à ses côtés.

La mère d'Henri V aborde à Rotterdam avec l'intention de proposer au roi des Pays-Bas un partage de la Belgique en échange de son soutien à la reconquête. Elle traverse ensuite l'Allemagne, espérant mobiliser les princes catholiques. Les refus polis qu'elle essuie ne la découragent pas. Blacas espérait pourtant qu'ils lui ouvriraient les yeux. Elle décide de gagner Gênes, car le roi de Piémont-Sardaigne, Charles-Albert,

lui semble un allié certain. Il lui prête chichement cent trente mille francs et refuse de s'engager davantage. La duchesse séjourne ensuite à Lucques chez son cousin le duc de Parme³². Puis elle passe trois semaines à Rome, où Grégoire XVI la traite comme une souveraine en visite. Partout elle récolte d'excellentes paroles... Elle arrive enfin le 18 novembre à Naples. Ferdinand II renvoie plutôt sèchement sa demi-sœur : « Je ne suis pas vendéen ! » La duchesse décide alors de se rendre à Modène, où le duc François IV est le seul souverain d'Europe à refuser les compromis. On le dit fantasque : n'a-t-il pas édicté une ordonnance contre les tremblements de terre ?

En repassant par Rome, Marie-Caroline fait deux rencontres déterminantes : la première, heureuse, la seconde, aux navrantes conséquences ultérieures. Hector Lucchesi-Palli est, à vingt-cinq ans, un jeune homme séduisant, fils cadet d'un grand seigneur palermitain, prince de Campo-Franco et vice-roi de Sicile. Marie-Caroline l'avait connu, enfant, en Sicile. Elle l'a revu aux Tuileries lors de la visite en France de ses parents, en mai 1830. Le 14 décembre 1831, elle l'épouse secrètement à Rome. La seconde rencontre s'appelle Simon Deutz. Né en 1802 à Cologne, fils du grand rabbin de France Emmanuel Deutz, il vient de se convertir au catholicisme. Le pape le recommande à la duchesse de Berry comme un homme cherchant à lutter pour une noble cause qui intègre le combat contre-révolutionnaire et le service de la foi.

Le duc de Modène installe les henriquinquistes à Massa, près de Carrare. Sa fille aînée, Marie-Thérèse, quatorze ans, s'émerveille de ce conte de fées chevaleresque, sans savoir qu'il occupera toute sa vie.

De Massa, on devine les côtes sud de la France. La duchesse réside avec sa suite au palais ducal. Parviennent de France lettres, mémoires et rapports promettant le succès d'un soulèvement légitimiste. Des volontaires arrivent en nombre croissant et bientôt la petite ville toscane prend des allures de camp militaire mais aussi de foyer d'intrigues. Dans le salon du premier étage, qui domine la place centrale

plantée d'orangers, sous le portrait du duc de Bordeaux, on ne se lasse pas d'échafauder des plans. Mais les relations de Blacas avec l'entourage intime de la duchesse de Berry se dégradent. La fissure entre carlisme et henriquinquisme prend de l'épaisseur. Bourmont met en lumière le double jeu de Blacas : « Pressé par moi de questions sur ce qu'on ferait en arrivant en France, [il] me fit connaître les dispositions d'un acte signé à Edinburgh, acte qui lui donnait en réalité tout le pouvoir, et en laissait à peine une apparence à Madame³³. » L'acte devait être publié dès que la légitimité contrôlerait une partie suffisante du territoire français. Blacas assure avoir montré le document à la duchesse de Berry. Celle-ci corrige : « comme on montrerait à une jeune fille des colifichets de mode ». Aurélien de Courson, autre henriquinquiste, dénonce la duplicité de Charles X : « Vieil et incorrigible enfant gâté, Charles X regrettait la couronne, maintenant qu'il n'avait plus peur, semblable à ces enfants qui crient lorsqu'un autre ramasse le jouet qu'ils ont jeté dans un caprice. Blacas était le pilote chargé par lui de maintenir loin du port la barque rivale de Henri V³⁴. » Les conseillers de Madame, en tête desquels les comtes de Kergorlay et de Mesnard, décident de considérer comme nuls les pouvoirs de Blacas. Selon eux, l'ancien roi ne peut prendre aucune disposition postérieurement à son abdication ; la mère d'Henri V aurait dû depuis longtemps se proclamer régente elle-même, comme l'avait fait Louis XVIII pendant la minorité de Louis XVII. Discrédité, Blacas regagne Holyrood en décembre 1831. Deux mois plus tard, est formé à Massa un « gouvernement provisoire » composé du maréchal Victor, duc de Bellune, du marquis de Pastoret, du comte de Kergorlay. Chateaubriand est sollicité pour en faire partie. Sceptique mais fidèle, il écrit le 25 mars 1832 une longue lettre à la duchesse de Berry mêlant avertissements, hommages et encouragements : « Si par un souhait Henri V pouvait être transporté aux Tuileries sans dérangement, sans secousse, sans compromettre le plus léger intérêt, nous serions bien près d'une restauration ; mais pour l'avoir s'il faut seulement ne pas dormir une nuit, les chances diminuent. » Cependant, la route qui conduit au trône d'Henri V

existe. Elle passe par l'éducation du jeune prince, qui devient la préoccupation centrale de Chateaubriand. Il en a déjà exposé les principes dans une brochure. Il les résume par ces mots : « Qu'Henri V soit élevé pour son siècle, avec et par les hommes de son siècle. » Puis il expose les deux motifs pour lesquels, à ses yeux, la légitimité peut compter sur des chances de rétablissement. Le premier tient à la virginité politique du jeune prince : « De quelque manière qu'on raisonne sur les ordonnances, elles ne pouvaient jamais atteindre Henri V ; innocent de tout il a pour lui l'élection des siècles et ses infortunes natales. Si le malheur nous touche dans la solitude d'une tombe, il nous attendrit encore davantage quand il veille auprès d'un berceau. » Le second vient de la lassitude qu'éprouveront bientôt les Français à l'égard de la monarchie bâtarde, régime sans valeurs et sans perspectives, empêtré dans ses contradictions, condamné par les raisons mêmes qui l'ont fait naître. La lettre s'achève par un hommage à la duchesse : « Le peuple ne nourrit contre vous aucun préjugé ; il plaint vos peines, il admire votre courage [...] La France, depuis la Révolution, a souvent changé de conducteurs, et n'a point encore vu une femme au timon de l'Etat. Dieu veut peut-être que les rênes de ce peuple indomptable, échappées aux mains dévorantes de la Convention, rompues dans les mains victorieuses de Bonaparte, inutilement saisies par Louis XVIII et Charles X, soient renouées par une jeune princesse ; elle saurait les rendre à la fois moins fragiles et plus légères. » Mais le vicomte choisit, pour lui-même, le grand large³⁵.

Depuis le 20 mars, l'épidémie de choléra a atteint Paris où elle fait des ravages. Dès que l'information est parvenue à Massa, la duchesse de Berry a décidé d'envoyer un secours de mille francs à chacune des douze municipalités de la ville. Elle entend faire la guerre au régime, non au peuple de France. La gestion des fonds est confiée à Chateaubriand qui commence à les répartir, lorsque le gouvernement s'y oppose au motif que l'opération de bienfaisance cacherait « une combinaison politique contre laquelle la population parisienne protesterait tout entière par son refus ». La duchesse voit là un nouveau

signe de la faiblesse du régime philippiste puisque son nom fait peur au point de repousser un bienfait. Le 10 avril suivant est publiée la loi bannissant à perpétuité les membres de la branche aînée des Bourbons.

D'autres amis arrivent au même moment à Massa pour presser la duchesse de Berry d'agir sans plus tarder. L'avocat Pierre-Antoine Berryer, que diverses plaidoiries viennent de conduire dans l'Ouest, en a retiré le sentiment qu'une partie importante du pays est prête à l'insurrection. Pour la faciliter, il a installé des antennes dans quelques villes. Impatient, il écrit à Marie-Caroline : « Hâtez-vous d'accourir ou nous ferons le soulèvement sans vous. » La préparation de la reconquête a commencé depuis neuf mois. Il faut passer à la suite. Mais les derniers émissaires de la duchesse auprès des cours d'Europe présumées favorables (Deutz à Lisbonne, le banquier Ouvrard à La Haye, le comte de Choulot à Saint-Pétersbourg...) ne ramènent que de bonnes paroles et quelques modestes contributions financières. Marie-Caroline n'en a cure. Elle veut soulever la France pour son fils. Elle rêve de croisade. Ses modèles s'appellent Jeanne d'Arc et Marie Stuart.

La guerre de maman

Au début d'avril 1832, les messages envoyés de Massa aux commissaires civils et militaires mis en place dans les régions de l'Ouest et du Midi annoncent le déclenchement de l'opération. Ils portent comme en-tête : *Henri, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre*, et disposent qu'un des premiers gestes à accomplir est d'arborer le drapeau blanc : « Aucun autre ne peut flotter devant Henri V ! » Les réponses reçues montrent que les légitimistes sont prêts, leurs réseaux constitués, les responsables locaux désignés, les troupes répertoriées et armées. Bien peu nombreuses certes, mais on compte que l'apparition de la duchesse les multipliera comme par miracle. Marie-Caroline croit pouvoir réitérer l'exploit de Napoléon au retour de l'île d'Elbe et faire voler le drapeau blanc « de clocher en clocher jusqu'aux tours de Notre-Dame ». Elle

escompte que l'insurrection de l'Ouest détournera vers la Vendée militaire ressuscitée la petite partie de l'armée française fidèle à Louis-Philippe.

Dans la nuit du 24 au 25 avril, elle s'embarque à Livourne, à bord du *Carlo Alberto*, un brick acheté cinquante mille francs au roi de Piémont-Sardaigne. Sans troupes : on les lèvera sur place. Une dizaine de personnes seulement l'accompagnent, parmi lesquelles le duc de Brissac, le vicomte de Saint-Priest, le comte de Mesnard, le maréchal de Bourmont, le duc des Cars, les comtes de Kergorlay et de Lorge. Le 28 à l'aube, après avoir essuyé quelques grains de mauvais augure, la duchesse et ses amis débarquent dans la rade de L'Estaque, entre Marseille et Martigues. Premier échec : la guerre au nom d'Henri V ne parvient pas à démarrer. Le signal du soulèvement devait être donné par le tocsin d'une église. Le gardien refuse de prêter la clé du clocher ! Une soixantaine de conjurés attendent alentour alors qu'on en escomptait deux mille. Ils se dispersent. Loin de se décontenancer, la duchesse réagit aussitôt : « Eh bien, à la Vendée ! »

L'odyssée terrestre de Marie-Caroline, inspirant historiens comme romanciers, a fait l'objet de nombreux récits. Ce qu'il est convenu d'appeler la troisième, ou la quatrième, guerre de Vendée n'aura pas lieu. Avec le seul comte de Mesnard et deux serviteurs, la duchesse de Berry prend la route déguisée en chemineau, sous le pseudonyme de « Petit Pierre ». Le 7 mai, elle arrive au château de Plassac en Saintonge, où elle installe son quartier général. Elle ordonne qu'aucun ordre du jour ne soit formulé autrement qu'au nom de son fils et que pas un cri de guerre n'omette « Vive Henri V ! ».

Dès le premier jour, l'Ouest répond mieux que le Midi. Des gentilshommes vendéens et bretons se présentent, se faisant fort de lever et d'armer quelques centaines d'hommes. Mis bout à bout, ils formeraient presque une armée. La duchesse est enthousiaste, certaine du succès. Elle voudrait lancer l'offensive tout de suite, afin de profiter de l'effet de surprise. Mais, depuis 1830, Louis-Philippe redoute un soulèvement de la Vendée. La région est quadrillée, des troupes importantes y stationnent. En outre, la Vendée a changé

depuis la Révolution. Le brassage des populations, la pénétration des idées nouvelles, la modernisation de l'économie ont fait leur œuvre. Ensuite, le régime de Louis-Philippe est tout de même une monarchie, qui respecte et protège la religion catholique. La majorité des évêques s'est ralliée au nouveau régime. Enfin, les Vendéens ont à se plaindre des Bourbons, qui se sont plutôt montrés ingrats envers leurs fidèles en 1814 et en 1815. Ici, on garde le souvenir de ces hobereaux humiliés, qui avaient fait le voyage de Paris pour rendre hommage à Louis XVIII, qu'on ne recevait pas toujours et qui voyaient passer devant eux les anciens dignitaires de l'Empire ralliés à la royauté.

La duchesse parvient certes à rassembler des partisans, mais trop peu nombreux et inorganisés. La guerre de la maman d'Henri V ne comprend guère que deux « batailles ». Celle de La Pénissière, le 6 juin 1832 : encerclés dans ce manoir, trente-huit henriquinquistes chargent neuf cents gendarmes pour se dégager, et se font presque tous massacrer. La duchesse parvient *in extremis* à s'enfuir. Deux jours plus tard, au lieu-dit Le Chêne, les royalistes sont huit cents et résistent pendant deux jours à quatre régiments d'infanterie, puis ils succombent sous le nombre. Les derniers combattants se rendent. Le 9 juin, la duchesse s'enfuit vers Nantes, à pied. Les opérations militaires sont terminées.

De cette guerre qui aurait pu ridiculiser les royalistes, on retient surtout l'incroyable détermination de Marie-Caroline qui, jusqu'au bout, veut croire au succès, remonte le moral des troupes, n'abandonne jamais ses hommes, leur fait parfois la cuisine, reprise leurs vêtements, nettoie leurs armes. Une nuit, elle perd son chemin et dort dans un fossé jusqu'au petit matin. Un jour, elle tombe avec son cheval dans la Loire mais la Napolitaine sait nager et c'est elle qui sauve la vie du compagnon qui s'était jeté dans l'eau à son secours. Elle suscite aussi l'héroïsme de jeunes femmes qui la prennent pour modèle, qui l'appellent la « nouvelle Jeanne d'Arc », la « Marie-Stuart vendéenne ». Parmi elles, la marquise de La Rochejaquelein qui s'habille en homme et boit comme un trou ; Styliste de Kersabiec, aussi menue que la duchesse et

qui se fait passer pour elle afin de protéger sa fuite ; Mlle Fauvreau, une *pasionaria* qui participe aux combats avec un fusil de chasse...

Mais l'histoire de la duchesse de Berry n'est pas celle d'Henri V. Tombé d'un trône avant de s'y être assis, que sait l'enfant, revenu des Highlands dans son appartement calfeutré de Holyrood, des tribulations de sa mère et des quelques drapeaux brandis en son nom ? Les nouvelles, imprécises et partielles, mettent plusieurs semaines pour arriver jusqu'à Edimbourg. Henri écrit des lettres à sa mère pour s'en plaindre et pour lui faire part de ses inquiétudes. Ainsi, celle datée du 19 août 1832 et que, non envoyée ou récupérée bien plus tard, il conservait dans son bureau à Frohsdorf :

Ma chère maman,

Cela fait bien longtemps que nous n'avons pas de vos nouvelles et j'en suis très inquiet. Monsieur le baron de Damas m'explique que vous vous battez pour moi. Je ne veux pas que vous couriez de danger pour cela. Nous ne savons rien de ce qui se passe vraiment et quand je pose des questions, on me répond comme si on avait peur de quelque chose. Je vous supplie, ma chère maman, de ne pas risquer votre vie pour moi ni pour la couronne que je ne veux pas porter si elle est à ce prix. Un jour, la France reconnaîtra les erreurs de Paris et me rétablira dans mes droits. En attendant, il ne faut pas faire couler inutilement le sang de nos bons Français [...] ³⁶.

Le 28 août, une lettre de Charles X indique avec fermeté à la duchesse que son entreprise manquée s'avère désormais funeste pour la cause de la légitimité et lui demande de rejoindre les siens le plus promptement possible. Il lui annonce également le prochain départ de la famille royale pour Prague.

Le chevalier de Butschirad

A l'ombre fantomatique des Stuarts succède celle, bien réelle, des Habsbourg. A partir de 1832, hormis quelques voyages et de brèves excursions, Henri V ne quittera quasiment plus, jusqu'à sa mort, les terres de l'empire d'Autriche et de ses dépendances. Mais il n'en partagera que marginalement les vicissitudes : par sa nature même l'exilé ne s'associe à aucune affaire publique, ni de sa patrie d'origine ni du pays qui l'accueille. En revanche, sa résidence sur le territoire d'un Etat n'est pas sans incidence sur celui-ci. Dans une Europe qui veut encore croire à la paix entre ses nations, le gouvernement autrichien offre une hospitalité assortie de quelques précautions afin d'éviter toute interférence avec sa politique étrangère. Metternich, chancelier depuis vingt-trois ans, y veille scrupuleusement. La cause de la légitimité en France lui paraît fortement compromise depuis l'échec du soulèvement de la Vendée et le peu d'écho que rencontrent désormais les hérauts d'une troisième Restauration. Le gouvernement autrichien attend donc la plus grande discrétion de la part de ses hôtes. Une partie de l'entourage des Bourbons entend lui faciliter la tâche afin de préserver les chances de l'avenir.

D'un palais l'autre

Avant même de faire voile vers l'Angleterre, Charles X avait demandé asile à l'empereur d'Autriche. D'abord en raison des

liens familiaux avec les Habsbourg : depuis Louis XIII, les deux maisons n'ont cessé d'entrecroiser leurs arbres généalogiques. Charles X, son fils et son petit-fils comptent parmi leurs ancêtres plusieurs empereurs d'Autriche et d'Allemagne. Marie-Antoinette était deux fois la grand-tante d'Henri V. Ensuite, en raison des institutions et de la politique de la cour de Vienne, beaucoup plus proche, par son style, son organisation et sa philosophie, de ce que fut celle des Tuileries que de celle de White Hall. Enfin, pour une raison religieuse : l'Autriche est un pays catholique alors que le Royaume-Uni vit sous la Réforme. A ces données objectives on pourrait ajouter quelques éléments psychologiques ou contingents : l'accueil fraternel reçu par Marie-Thérèse en Autriche après sa captivité au Temple ; la disparition, le 22 juillet 1832, à Vienne, du duc de Reichstadt : désormais, l'héritier des Bourbons et de la légitimité ne risque plus de voisiner avec le rejeton de Napoléon ; enfin, l'absence de divergence majeure avec l'Autriche durant la Restauration, dont la politique étrangère ne heurta ni les intérêts ni les ambitions, contrairement à ceux du Royaume-Uni. Et la diplomatie de Louis-Philippe, on l'a vu, cherche à s'attirer les bonnes grâces de Londres.

Sans réponse de la part de François I^{er}, à qui Metternich a conseillé d'atormoyer, Charles X a réitéré sa demande le 5 août 1832. Pour l'appuyer, la duchesse d'Angoulême se rend elle-même à Vienne, en compagnie de Mademoiselle. Elle s'accorde avec son cousin sur le choix du palais du Hradschin à Prague, l'ancienne demeure des rois de Bohême. Le 17 septembre, le reste de la famille royale s'embarque à Newhaven. Le duc de Bordeaux pleure cette terre d'Ecosse qui l'a si chaleureusement accueilli. Une gravure d'Hardivilliers le représentant en highlander, portant le kilt, la *sporan molloch* (bourse en cuir), le *dirck* (dague traditionnelle des chefs calédoniens) et coiffé d'une toque ornée de plumes blanches, est largement diffusée dans les milieux royalistes de France.

Les trois rois débarquent le 20 septembre à Altona, petit port sur l'Elbe aujourd'hui fondu dans l'agglomération de Hambourg. Puis il leur faut un mois pour traverser une Alle-

magne dont les princes leur font une discrète haie d'honneur. Les voilà à Schönbrunn où François I^{er} leur offre l'hospitalité réservée aux souverains en exercice. C'est là que Henri V fête ses douze ans et Charles X ses soixante-quinze. C'est là aussi qu'on célèbre, le 16 octobre, l'anniversaire de la mort de Marie-Antoinette, dans la chapelle où elle pria jeune fille. Par ces égards, Metternich signifie aussi à Louis-Philippe qu'il verrait d'un mauvais œil un nouveau rapprochement entre la France et la Russie, laissant à son appréciation le sentiment que l'on porte ici à la légitimité et au destin d'Henri V.

Encaissé, Holyrood regardait vers des montagnes qui le dominaient. Le Hradschin, au contraire, surplombe Prague, ses nombreux clochers et le majestueux ruban de la Moldau. On y emménage au début de novembre 1832. L'ancien palais des rois de Bohême est aussi austère que celui des Stuarts¹. Il écrase la colline de sa masse dépourvue de fantaisie, de sa façade à trois étages d'où percent des centaines de fenêtres au contour identique. Derrière, les bâtiments s'ordonnent autour de trois vastes cours dont l'une abrite la cathédrale Saint-Guy.

En dépit du caractère presque spartiate des appartements, la Cour trouve rapidement ses aises. Charles X procède, à ses frais, à quelques embellissements. François I^{er} met à sa disposition une garde d'honneur et donne instruction aux fonctionnaires praguais de considérer la famille royale comme des hôtes privilégiés. Lui-même leur rend visite de temps à autre. Les habitudes qui régissaient la vie quotidienne à Holyrood reprennent sans changement notable. Omniprésent auprès du roi, le duc de Blacas retrouve son rôle de conseiller, de confident et de maire du palais². Il commence à étendre aussi son emprise sur l'éducation de celui en qui il ne veut voir que le duc de Bordeaux – d'autant plus facilement que la seule personne royale pouvant lui résister sur ce point vient de faire naufrage.

Le naufrage de la régente

Moins d'un mois après leur arrivée, les exilés apprennent l'arrestation, le 7 novembre précédent, à Nantes, de la duchesse de Berry. Celle-ci a passé le début de l'automne cachée dans la maison des sœurs de Guiny, deux vieilles filles légitimistes, cousines de deux autres sœurs, Eulalie et Stylite de Kersabiec, « lieutenants » de la duchesse au cours de sa brève campagne vendéenne. Enfermée au numéro 3 de la rue Haute-du-Château, mais sortant parfois sous un déguisement, notamment pour aller entendre la messe, Marie-Caroline a remué de nouveaux projets, créé une éphémère société secrète, les Francs de l'Ouest, et beaucoup écrit : plus de neuf cents lettres, à ses amis, à ses partisans, aux gouvernements étrangers pour solliciter encore une fois leur concours au nom d'Henri V. Ses appels sont restés vains.

Le silence des cours européennes étonne cependant moins que l'impéritie de la police de Louis-Philippe à débusquer la rebelle. Des informations contradictoires circulent, les fausses pistes se succèdent, les perquisitions ne donnent aucun résultat. La population commence à se moquer des représentants du gouvernement. Les rapports des préfets finissent par avouer leur désarroi. Ils en viendraient à conclure que la duchesse a quitté la France si la trahison ne volait alors à leur secours sous les traits de Simon Deutz. De retour en France après une mission au Portugal, il a fait halte à Paris pour offrir ses services au ministre de l'Intérieur, à qui il a promis d'aider à la capture de la duchesse contre une grosse somme d'argent. On a parlé de cinq cent mille francs. Adolphe Thiers nomme à Nantes un préfet musclé, Maurice Duval et, ne voulant négliger aucune piste, lui envoie Deutz flanqué du commissaire Joly. L'ironie du destin veut que ce soit le même Joly que l'on avait chargé, seize ans auparavant, de la sécurité de la duchesse à son arrivée en France, et devant qui, devenu commissaire du quartier de l'Opéra, on amena Louvel... Deutz ignore où se cache la duchesse. Il espère la découvrir en reprenant contact avec ses partisans. Marie-Caroline, incapable de

méfiance, le reçoit dans son abri. Le lendemain, la police encercle la maison. La duchesse se précipite dans une petite pièce au dernier étage. En compagnie de Stylite de Kersabiec, du comte de Mesnard et d'Achille Guibourg, avocat nantais qui s'est occupé de l'organisation administrative et financière du soulèvement henriquinquiste, elle s'engouffre derrière la plaque basculante de la cheminée, dans un réduit de deux mètres carrés où l'on peut à peine tenir debout, cachette aménagée du temps de la Terreur. Les gendarmes ont beau retourner la maison, ils ne trouvent rien. Ils repartent en laissant des sentinelles dans chaque pièce. Dans la mansarde il fait froid et on allume un feu de tourbe. La fumée et la chaleur envahissent peu à peu le réduit. Les emmurés tentent de résister aux émanations. On a dit que la robe de la duchesse s'était enflammée et que Guibourg l'avait éteinte en urinant dessus. A l'aube du 7 novembre 1832, les gendarmes entendent un formidable tapage derrière la plaque de la cheminée qui finit par tomber dans le foyer. Quatre personnes s'en extraient, noircies et suffocantes. Quelques jours plus tard, Simon Deutz va chercher sa récompense au ministère de l'Intérieur. Thiers aurait refusé de le recevoir personnellement et lui aurait fait remettre la somme convenue par un de ses collaborateurs, qui aurait tendu au traître la liasse de billets serrée entre des pinces de cheminée... Par mesure de représailles contre la tentative de soulèvement de la Vendée, le gouvernement fait raser la chapelle expiatoire élevée sur l'ancien emplacement de l'Opéra en souvenir du duc de Berry³. Enfin, le Conseil des ministres prononce « la déchéance du duc de Bordeaux » et la mise de ses biens sous séquestre.

D'abord détenue pendant deux jours au château de Nantes, la duchesse de Berry est ensuite transférée à la citadelle de Blaye, avec Stylite de Kersabiec et le comte de Mesnard, sous la garde du général Bugeaud. Le gouvernement et la Chambre des députés reçoivent de nombreuses pétitions, les unes demandant que la rebelle soit soumise à la rigueur de la loi comme toute personne privée ; les autres, invoquant à son profit la récente loi de bannissement, réclament son renvoi pur et simple à l'étranger, c'est-à-dire sa libération. Berryer

intervient en ce sens à la tribune. Louis-Philippe ne sait à quoi se résoudre : si la duchesse comparait devant le juge et si elle est acquittée, le régime se trouve bafoué ; si elle est condamnée, on traitera Louis-Philippe de bourreau et Marie-Caroline de martyre ; mais si le roi la gracie, on l'accusera de faiblesse, de même s'il la libère sans jugement. Thiers agite le spectre des troubles à l'ordre public, explique que pour faire venir l'accusée de Blaye à Paris, il faudrait échelonner quatre-vingt ou cent mille hommes sur sa route. Ce qui lui attire la répartie d'un député : « Vous disiez qu'il n'y avait pas de carlistes ni d'henriquinquistes : il y en a donc⁴ ! » Le problème posé par l'encombrante captive redonne des couleurs à la cause légitimiste. Car ses partisans redécouvrent qu'ils peuvent faire peur au régime.

Plusieurs gentilshommes s'insurgent contre la détention de la duchesse et se proposent pour prendre sa place, tels le duc de Fitz-James et le comte de La Ferronnays⁵. Louis-Philippe ne sait comment se débarrasser du problème. Chateaubriand vient s'en mêler. On lui a refusé de rendre visite à la captive et même de lui écrire. Alors il écrit à la France en publiant dans les premiers jours de janvier 1833 son *Mémoire sur la captivité de la duchesse de Berry*. Il renferme la formule qui va enflammer le cœur des légitimistes et leur servir de devise pendant près de quarante ans : « Madame, votre fils est mon roi ! » Le 4 janvier, environ mille trois cents jeunes gens, qui bientôt vont se donner le nom de « Jeune France », manifestent leur enthousiasme devant le domicile de Chateaubriand, rue d'Enfer (aujourd'hui au numéro 92 de l'avenue Denfert-Rochereau). Le gouvernement fait saisir la brochure ainsi que plusieurs publications royalistes, puis il ordonne des poursuites contre Chateaubriand. C'est alors que dans le désordre de la situation, un énorme scandale éclate : ne pouvant plus camoufler son état, Marie-Caroline avoue le 22 février qu'elle est enceinte. De qui ? Selon elle, du mari qu'elle a épousé secrètement à Rome, lorsqu'elle y passa quinze jours en 1831, mais dont elle refuse de dire le nom.

Deux thèses s'affrontaient jusqu'ici à ce sujet. La première réfutait le mariage de Marie-Caroline. Le décompte de sa

grossesse montrait que la conception de l'enfant avait eu lieu chez les sœurs de Guiny. C'est pourquoi les soupçons de paternité se dirigèrent vers le comte de Mesnard et, plus encore, vers le séduisant Guibourg. Découvrant son état, la duchesse se serait adressée à Mme du Cayla, l'ancienne favorite de Louis XVIII, afin que celle-ci lui trouvât un mari de complaisance. Pourquoi elle ? On ne l'avait jamais comptée parmi les proches de Marie-Caroline, ni avant 1830 ni depuis. Mais elle vivait alors à La Haye, comme le comte Hector Lucchesi-Palli⁶. Celui-ci, couvert de dettes de jeu, aurait monnayé l'arrangement qui sauvait l'honneur de sa compatriote. Cette thèse, forgée dans les milieux orléanistes, notamment par Cuvillier-Fleury, précepteur du duc d'Aumale, fut fixée par les *Mémoires* de la comtesse de Boigne⁷ et reprise, sans vérifications, par la plupart des historiens. La deuxième thèse, au contraire, accréditait la version de l'union préalable avec Hector Lucchesi-Palli et de la conception de l'enfant à l'occasion de l'un de ses deux passages à Nantes, en juillet et en août 1832, porteur d'une lettre de Marie-Caroline au roi des Pays-Bas, puis de la réponse de celui-ci. La pièce figure effectivement aux Archives nationales et le comte Léon de Rochechouart a témoigné, dans ses *Souvenirs*, de la réalité des voyages d'Hector⁸. Toutefois, seule une minorité d'historiens donnait jusqu'à présent foi à cette version. Mais en juin 2007 le document authentifiant le mariage de la duchesse de Berry, célébré sans témoins par Jean-Louis Rozaven, père jésuite de grande réputation, a pu être extrait des archives secrètes du grand vicariat de Rome : Marie-Caroline n'avait pas menti⁹.

Il n'empêche qu'en 1833, la révélation de la grossesse représente une aubaine pour le gouvernement de Louis-Philippe, un discrédit pour les partisans d'Henri V et un trouble profond pour la famille royale. Le sarcasme des orléanistes répond à la consternation des légitimistes. Certains d'entre eux rêvent au montage d'une supercherie pour escamoter l'accouchement. Si celui-ci se déroule rapidement, on cachera l'enfant, on le transportera hors de la citadelle et, quelques jours plus tard, la duchesse de Berry se relèvera en assurant

avoir seulement été malade. Mais l'administration de Thiers ne laisse aucune chance à un tel plan. Elle exige que la « régente » mette son enfant au monde devant des témoins irrécusables : le sous-préfet, le maire de la ville, un de ses adjoints, le président du tribunal, le procureur du roi, le juge de paix, le commandant de la garde nationale. Un procès-verbal détaillé est préparé par Bugeaud. Même les républicains se disent choqués par le procédé. Ce qui n'empêche pas l'humiliation des royalistes : la mère de l'*enfant du miracle* est devenue celle de l'*enfant de la honte*. Du coup, les vieux soupçons fabriqués en 1820 sur la naissance du duc de Bordeaux se réveillent : on avait feint de douter que Marie-Caroline fût la mère d'Henri, n'aurait-on pas dû plutôt douter de la paternité du duc de Berry ?

Les plus irréductibles des légitimistes, dont le comte de Kergorlay et le vicomte de Conny, s'entêtent jusqu'à contester le procès-verbal d'accouchement et à déposer une plainte « pour cause de présomption légale de supposition d'enfant ». Lorsque enfin plus rien de dilatoire ne reste possible, l'accablement s'étend sur tout le parti, qui fait silence, sachant que l'espoir d'une troisième Restauration vient d'être atteint du coup le plus meurtrier qui soit en France : le ridicule.

Devenue inoffensive par cet « éclat de rire général en Europe » que ses adversaires se plaisent à rapporter, le plus obstiné adversaire du nouveau régime peut maintenant bénéficier de sa clémence. Un mois après la naissance d'Anne-Marie-Rosalie, le 8 juin 1833, la duchesse de Berry quitte Blaye avec le bébé pour rejoindre son époux à Palerme. Et lance une dernière proclamation, dont son fils gardera toujours le texte auprès de lui :

Mère d'Henri V, j'étais venue sans autre appui que ses malheurs et son bon droit, pour mettre un terme aux calamités que subit la France, en rétablissant l'autorité légitime, l'ordre et la paix jugés nécessaires au repos et à la stabilité des nations.

La trahison m'a livrée à nos ennemis. Mais je ne cesserai point de protester contre l'usurpation des droits d'un enfant

que la justice, les liens du sang, l'honneur et la foi jurée obligeraient à protéger et à défendre [...].

Quel que soit l'avenir que la Providence réserve à mon fils : aimer la France, consacrer à en réparer les malheurs, ses soins et sa vie, désirer qu'elle soit heureuse s'il n'était lui-même chargé de faire son bonheur, tels seront dans tous les temps ses sentiments et ses vœux ; tels seront toujours aussi les miens.

Au Hradschin, la grossesse, le remariage et l'accouchement de la duchesse ont été ressentis comme des coups de poignard. Le duc de Blacas convainc Charles X que la duchesse s'est retirée elle-même de la famille royale, qu'en conséquence son droit à la régence disparaît ainsi que ceux qu'elle détenait sur son fils. Si elle reste sa mère, c'est à titre privé et non plus dans l'ordre dynastique. La duchesse d'Angoulême commence alors à reporter sur Louise et sur Henri toute la capacité d'amour maternel dont le sort l'a privée. Qu'entendent les deux enfants de France sur leur mère ? Le silence à son égard a changé de nature, l'opprobre remplacé l'inquiétude. Les exploits, l'échec et les frasques de Marie-Caroline ne figurent pas au programme d'instruction d'Henri. Le tient-on dans une totale ignorance ? Il est difficile de le savoir, du moins jusqu'en mai 1833 lorsque Chateaubriand accomplit son premier voyage à Prague.

L'ambassade de Chateaubriand

1833 se présente comme une année cruciale dans la vie d'Henri. Déterminante pour la formation de sa personnalité et du cadre de pensée qui orientera ses choix futurs, elle est aussi, du point de vue du droit monarchique, celle de sa majorité, qu'il atteindra le 29 septembre en entrant dans sa quatorzième année. De Blaye, la duchesse de Berry écrit à son frère, le roi de Naples, qu'elle ne comprend pas comment Charles X et ceux qui le conseillent « ont eu l'imprudence d'émigrer en Autriche, de mettre Henri V à la discrétion de Metternich un

gage de cette importance ». Elle fait savoir à son entourage que rien ne la presse autant, après son obligatoire détour par Palerme, que de se rendre à Prague et de faire modifier le système d'éducation de son fils. Elle n'en sait, en réalité, que ce qu'elle soupçonne de Blacas et ce qu'elle a lu de Chateaubriand, qui lui-même n'est paru ni à Holyrood ni à Prague. La duchesse souhaite que cette lacune soit rapidement comblée, car elle voit en lui son meilleur ambassadeur. Elle le charge donc d'aller enquêter et parler pour elle au Hradschin. D'abord, qu'il observe Henri : « Etudiez le caractère de mon fils, ses qualités, ses penchants, ses défauts même ; vous direz au Roi, à Madame la Dauphine et à moi-même ce qu'il y a à corriger, à changer, à perfectionner, et vous ferez connaître à la France ce qu'elle a à espérer de son jeune Roi. » Ensuite, intercéder auprès de Charles X afin qu'il lui conserve son titre de princesse française et son nom. Elle évoque aussi deux projets : le mariage de son fils avec la princesse Olga, fille du tsar Nicolas I^{er}, et l'inauguration du règne d'Henri V par la réunion des régions wallonnes et catholiques de la Belgique à la France. Le comte Lucchesi-Palli a déjà entamé les discussions avec le roi des Pays-Bas. Enfin, elle confie à son émissaire trois lettres, écrites au citron, destinées respectivement à Charles X, à la duchesse d'Angoulême et à ses deux enfants.

Le 14 mai, jour anniversaire, note-t-il, de l'assassinat d'Henri IV, Chateaubriand part de Paris « pour aller trouver Henri V enfant, orphelin et proscrit¹⁰ ». Il arrive le 24 mai au soir à Prague où il doit rester cinq jours. Lors de son premier entretien avec Charles X, il apprend que, comme on le présentait, ni Henri ni sa sœur ne connaissent les mésaventures de leur mère. Le lendemain, le comte de Cossé-Brissac, ancien chevalier d'honneur de la duchesse de Berry, lui parle des « brouilleries du château relatives à l'éducation du duc de Bordeaux ». Visiblement, il s'agit du sujet dominant dans les conversations de la petite société d'émigrés qui vit ici. Pourtant, la gouvernance d'Henri repose sur les mêmes personnes qu'à Holyrood. Seul changement notable : le marquis de

Foresta¹¹ a remplacé le marquis de Barbançois au poste de deuxième sous-gouverneur.

La rencontre avec Henri et Louise se fait attendre. Mis enfin en leur présence, Chateaubriand devine qu'on les a prévenus contre lui : « Le jeune prince, effarouché, me regardait de côté, regardait son gouverneur comme pour lui demander ce qu'il avait à faire, de quelle façon il fallait agir dans ce péril, ou comme pour obtenir la permission de me parler. Mademoiselle souriait d'un demi-sourire avec un air timide et indépendant ; elle semblait attentive aux faits et gestes de son frère. Madame de Gontaut se montrait fière de l'éducation qu'elle avait donnée. Après avoir salué les deux enfants, je m'avançai vers l'orphelin et je lui dis : "Henri V veut-il me permettre de déposer à ses pieds l'hommage de mon respect ? Quand il sera remonté sur son trône, il se souviendra peut-être que j'ai eu l'honneur de dire à son illustre mère : *Madame, votre fils est mon roi*. Ainsi j'ai le premier proclamé Henri V roi de France." » Chateaubriand décrit l'embarras provoqué par ses propos : « L'enfant, ébouriffé de s'entendre saluer roi, de s'entendre parler de sa mère dont on ne lui parlait plus, recula jusque dans les jambes du baron de Damas, en prononçant quelques mots accentués mais presque à voix basse. Je dis à Monsieur de Damas : "Monsieur le baron, mes paroles semblent étonner le roi. Je vois qu'il ne sait rien de sa courageuse mère et qu'il ignore ce que ses serviteurs ont quelquefois le bonheur de faire pour la cause de la royauté légitime." » Pour toute réponse, Damas bredouille quelques phrases inintelligibles et, prétextant la reprise des cours, éloigne son élève.

Visite après visite, Chateaubriand se forge une idée de l'atmosphère qui règne à Prague : lugubre et malsaine. Il décrit, d'une part, un triumvirat composé du duc de Blacas, du baron de Damas et du cardinal de Latil, contrôlant Charles X et isolant Henri V de tout ce qui pourrait le rendre roi ; d'autre part, le reste des habitants du château cabalant contre ce triumvirat, sans former pour autant un front uni : « Les enfants eux-mêmes étaient à la tête de l'opposition. Cependant l'opposition avait différentes nuances ; le parti Gontaut

n'était pas tout à fait le parti Guiche ; la marquise de Bouillé, transfuge du parti Berry, se rangeait du côté du triumvirat avec l'abbé de Moliney¹². Madame la Dauphine, placée à la tête des impartiaux, n'était pas précisément favorable au parti de la Jeune France, représenté par Monsieur Barrande ; mais comme elle gâtait le duc de Bordeaux, elle penchait souvent de son côté et le soutenait contre son gouverneur. » Chateaubriand a bien mesuré le conflit qui couvait depuis plusieurs mois et qui éclatera après son départ.

Dans l'après-midi de sa deuxième journée à Prague, il se rend auprès de Mme de Gontaut et de Louise : « Nous nous assîmes et Madame de Gontaut me dit : "Nous pouvons parler, Mademoiselle sait tout ; elle déplore avec nous ce que nous voyons." Mademoiselle me dit aussitôt : "Oh ! Henri a été bien bête ce matin : il avait peur [...] Vous n'avez pas entendu ce que vous a dit Henri quand vous lui avez recommandé de se souvenir de vous ? Il a dit : Oh ! Oui, toujours ! Mais il l'a dit si bas ! Il avait peur de vous et il avait peur de son gouverneur [...] Vous serez plus content ce soir ; il parlera : attendez." » Le soir, Charles X accorde un nouvel entretien à Chateaubriand, au cours duquel celui-ci peut enfin exposer complètement l'objet de sa mission : faire savoir que la duchesse de Berry, tant que durera son éloignement, remet ses enfants sous la protection de la duchesse d'Angoulême ; qu'elle charge le vicomte de Chateaubriand de lui rendre compte de l'éducation d'Henri V, « que l'on appelle ici le duc de Bordeaux », précise l'écrivain pour la compréhension du problème posé ; qu'elle confirme et officialise son mariage demeuré jusque-là secret ; enfin qu'elle demande à conserver son rang, la régence et la tutelle du roi mineur. La conversation s'envenime. Charles X évoque les « sottises » de sa belle-fille et la sagesse du duc de Blacas. Chateaubriand refuse de reculer ; il argumente pied à pied et ose : « Vous ne pouvez pas, à l'instar du duc d'Orléans, vouloir flétrir du même coup les enfants et la mère : vous est-il donc si difficile de pardonner à la gloire d'une femme ? » L'audace semble payer. Charles X esquisse un arrangement : « Que Madame la duchesse de Berry aille à Palerme ; qu'elle y vive maritale-

ment avec Monsieur Lucchesi, à la vue de tout le monde, alors on dira aux enfants que leur mère est mariée, elle viendra les embrasser. » La sincérité de Chateaubriand reste à prouver : comment peut-il, le 25 mai 1833, mettre dans les paroles de Charles X le dénouement de la captivité de Blaye, que le gouvernement français n'a pas encore arrêté ?

En revanche, le vieux roi déchu regimbe sur l'éducation de son petit-fils : « Je glissai quelques mots sur la capacité de Monsieur Barrande et l'incapacité de Monsieur de Damas. Le roi me dit : "Monsieur Barrande est un homme instruit, mais il a trop de besogne ; il avait été choisi pour enseigner les sciences exactes au duc de Bordeaux, et il enseigne tout, histoire, géographie, latin. J'avais appelé l'abbé Maccarthy, afin de partager les travaux de Monsieur Barrande ; il est mort : j'ai jeté les yeux sur un autre instituteur ; il arrivera bientôt." » Pour la troisième fois, après Montmorency et Rivière, avait été désigné pour participer à l'éducation d'Henri un homme ayant déjà un pied dans la tombe.

Chateaubriand assiste plus tard à la leçon d'équitation d'Henri, donnée par le sévère O'Hegerty, écuyer instructeur : « Henri est mince, agile, bien fait ; il est blond ; il a les yeux bleus avec un trait dans l'œil gauche qui rappelle le regard de sa mère. Ses mouvements sont brusques ; il vous aborde avec franchise ; il est curieux et questionneur ; il n'a rien de cette pédanterie qu'on lui donne dans les journaux ; c'est un vrai petit garçon comme tous les petits garçons de douze ans. » Voire ! Henri n'a pas grand-chose en commun avec les garçons de son âge. Tiré à hue et à dia par les coteries qui se disputent les faveurs de son improbable trône, n'ayant su que tardivement la vérité sur la mort de son père, maintenu dans l'ignorance de ce qu'il advient de sa mère, encerclé d'hommes en noir ultraconservateurs, ceinturé de principes, il puise dans les activités et dans les caprices enfantins que lui passe la dauphine le peu de ressources qui lui permettent de s'affirmer. Barrande s'en était déjà rendu compte. Chateaubriand poursuit : « Henri déteste à présent le baron de Damas dont la mine, le caractère, les idées lui sont antipathiques. Il entre contre lui dans de fréquentes colères. A la suite de ces empor-

tements, force est de mettre le prince en pénitence ; on le condamne quelquefois à rester au lit : bête de châtiment. Survient un abbé Moligny, qui confesse le rebelle et tâche de lui faire peur du diable. L'obstiné n'écoute rien et refuse de manger. Alors Madame la Dauphine donne raison à Henri qui mange et se moque du baron. L'éducation parcourt ce cercle vicieux. » Il en conclut que lui-même ferait un bien meilleur gouverneur : « Ce qu'il faudrait à Monsieur le duc de Bordeaux serait une main légère qui le conduisît sans lui faire sentir le frein, un gouverneur qui fût plutôt son ami que son maître. »

S'arrêtant sur son chemin de retour à Carlsbad (aujourd'hui Karlovy Vary), à une centaine de kilomètres à l'est de Prague, où la duchesse d'Angoulême prend les eaux, Chateaubriand aborde avec elle la question de l'éducation du duc de Bordeaux et ne cache pas qu'un changement de gouverneur lui paraît souhaitable. La seconde mère d'Henri en convient, mais demande quelle personne conseiller au roi. Curieusement, Chateaubriand lance le nom de Villèle, qui depuis sa retraite continue de prodiguer ses conseils et ses avis, puis celui de Joachim Lainé, ancien président de la Chambre introuvable, qui vit également retiré près de Bordeaux. Il attend que son interlocutrice lui dise : « Pourquoi pas vous ? » Mais la phrase espérée ne vient pas.

Dans la perspective de la prochaine majorité du prince, le climat se détériore toujours plus au Hradschin, tandis qu'en France l'henriquinisme reprend des couleurs.

Rêves de Jeune France

Le 25 juin 1833, le duc des Cars vient proposer au général-marquis d'Hautpoul¹³, à Paris, de succéder au baron de Damas comme gouverneur du duc de Bordeaux. A quel titre agit-il ? Ancien lieutenant de la duchesse de Berry, le duc fait partie de cette jeune génération de royalistes considérant qu'après la révolution de Juillet, l'idée monarchique doit se moderniser. Ce qui signifie rejeter l'accusation de vouloir rétablir l'Ancien Régime, assumer l'héritage de 1789 en admettant la

représentativité politique et défendre les libertés publiques fondamentales, de confession, d'opinion et d'expression, enfin décentraliser l'Etat. L'esprit Jeune France, soufflé par la revue *L'Echo de la Jeune France* que dirige Alfred Nettement ainsi que par *La Gazette de France* sous l'impulsion de l'abbé de Genoude, ne se traduit pas dans un parti organisé. La Société de la Jeune France qui, en septembre 1833 revendique 3 250 membres, a pour principal animateur le vicomte Edouard Walsh, collaborateur et bientôt directeur du journal *La Mode*, un organe de presse qu'un petit groupe d'ultra-royalistes a fait évoluer de la mode au légitimisme militant¹⁴. Ils veulent tourner la page de l'échec, oublier la culture de l'émigration et de la Contre-Révolution, introduire une importante dose de libéralisme. Ils regardent comme intangibles les abdications de Rambouillet et jouent la carte de l'avenir sur la personne d'Henri V : un prince neuf, sans pensée rétrograde, à la condition que son éducation ne le gêne pas. Or la Jeune France, informée notamment par Chateaubriand de ce qui se passe à Prague, redoute la reconstitution autour de lui du système et des hommes de la Congrégation, sous influence jésuite. Le duc des Cars expose tout cela à Hautpoul : « Il me dit que le duc de Bordeaux approchait de sa majorité fictive de roi, puisqu'il terminait sa treizième année le 29 septembre ; que tous les royalistes avaient reconnu que son éducation n'était pas dirigée de manière à lui donner des chances de retour, que son gouverneur, le baron de Damas, ne connaissait point assez la France et n'en était point assez connu ; que, par conséquent, il était hors d'état de donner au jeune prince l'impulsion exigée par les circonstances et ne pouvait davantage offrir à la France les garanties qu'elle désirait ; que le duc de Bordeaux était désormais le seul représentant de la légitimité, [qu']il était indispensable pour rendre une restauration possible, de le faire connaître, de le faire apprécier, et qu'on ne pouvait atteindre ce résultat qu'en l'entourant de gens qui fussent en même temps dévoués à la légitimité et connus par leurs services en France¹⁵. » Hautpoul est le candidat des royalistes de l'intérieur. Pourquoi l'ont-ils choisi ? Comment l'ont-ils désigné ? Et, d'ailleurs, qui sont-ils ? On ne

l'a jamais su exactement. Leur société, quoique proche, ne s'assimile pas à celle de la Jeune France. On compte parmi eux le maréchal Victor, duc de Bellune, le général-marquis de La Tour-Maubourg, le duc de Lévis, qui correspond régulièrement avec le comte de Marnes, le général-marquis de Clermont-Tonnerre, condisciple d'Hautpoul à Polytechnique et qui a avancé son nom, le vicomte de Saint-Priest. Ils certifient au gouverneur pressenti que Prague sera satisfait de ce choix. Aussitôt, Hautpoul se met à rédiger une note intitulée *Principes généraux sur lesquels doit être basée au dix-neuvième siècle, l'éducation d'un prince exilé ayant droit au trône de France*. Consulté, Chateaubriand en approuve le contenu qui s'inspire directement de ses propres principes généraux figurant dans *De la nouvelle proposition relative au bannissement de Charles X et de sa famille*. Mais le document est beaucoup plus développé. Certaines phrases peuvent heurter la susceptibilité de Charles X, notamment les mises en garde contre les pratiques surannées de la Cour, le favoritisme, la minutie de l'étiquette, la coupure avec le peuple. Hautpoul préconise un autre type de cour, une sorte de grand conseil du roi, servant d'intermédiaire entre la nation et lui, composé exclusivement d'emplois résultant d'un mérite réel et d'un dévouement sans tache. Quant au cœur du sujet, l'instruction du prince, il préconise un programme éducatif extrêmement étendu, précisant que si l'élève « ne peut sans doute posséder à fond toutes les connaissances humaines, [...] dans un siècle où tout le monde est instruit, il ne peut rester au-dessous de ceux dont il doit être le chef et le modèle ». Au chapitre sur la religion, Hautpoul conseille une pratique « sans affectation, avec la simplicité qui appartient à la véritable conviction¹⁶ ». La note est envoyée à Prague le 1^{er} juillet 1833. Son auteur reçoit le 12 juillet une lettre du baron de Damas qui n'y fait aucune allusion et lui propose de le seconder au poste de sous-gouverneur du duc de Bordeaux. S'ensuit un imbroglio qui va durer sept mois.

Pendant que le marquis d'Hautpoul s'interroge sur le rôle qu'on veut lui voir jouer, Charles X congédie Barrande¹⁷, malgré l'attachement que lui porte Henri, malgré le fait qu'il

représente un repère stable et rassurant, et que son enseignement soit de première qualité. Le précepteur se voit aussitôt remplacé par deux jésuites venant de Rome : les pères Deplace et Druilhet. Cette nomination divise les royalistes, réveille des rancœurs, suscite des passions. Les mérites du nouveau précepteur et de son adjoint ne sont pas en cause. On discute de l'opportunité de recourir à l'Ordre pour l'éducation du duc de Bordeaux en exil, après avoir, en 1828 quand les Bourbons étaient au pouvoir, interdit les jésuites d'enseignement en France. Les pères Deplace et Druilhet professaient d'ailleurs à Saint-Acheul, le plus grand établissement français, près d'Amiens. A Paris, les orléanistes font des gorges chaudes : « On s'écriait : des jésuites ! Monsieur le duc de Bordeaux livré aux moines et aux jésuites ! C'est un moine qui deviendrait roi de France ! » Première conséquence de cette décision controversée : Hautpoul écrit le 9 août à Damas pour décliner son offre. Mais le 22 août, survient un nouveau coup de théâtre : cédant, dit-il, aux vœux des royalistes de France, Charles X écarte les deux jésuites et nomme gouverneur le marquis de La Tour-Maubourg. Il fait en outre appel à Mgr Frayssinous¹⁸ pour exercer les fonctions de précepteur. Mais le premier, âgé de soixante-dix-sept ans, refuse l'honneur en raison de son état de santé et demande au roi l'autorisation de le transmettre à Hautpoul. A Paris, on presse ce dernier de partir pour Prague sans plus attendre. La majorité d'Henri approche. De partout en France, des députations Jeune France se mettent en marche pour aller célébrer cet instant solennel auprès de lui. Il en existe bientôt une dans presque chaque département, composée d'hommes issus de toutes les couches de la société, du simple artisan au hobereau régional. Les rapports de police de l'époque montrent l'inquiétude du gouvernement pris de court par cette manifestation inattendue dont l'enthousiasme se propage à travers le pays. L'administration ne sait que faire pour l'empêcher : fermer les frontières constituerait une mesure grave qui, au surplus, n'aboutirait sans doute qu'à galvaniser les jeunes royalistes ; arrêter les meneurs manque de fondement juridique. Sagement, Louis-Philippe décide de fermer les yeux. De son côté, la duchesse de Berry réitère son

intention de se rendre à Prague pour l'événement et envoie une deuxième fois Chateaubriand en ambassade. Le petit monde de la légitimité passe brusquement d'un quasi-sommeil à une agitation frénétique.

Depuis son retour à Paris le 6 juin, le vicomte bâtit pour Henri V de somptueux châteaux sur le sable : « Si j'avais été gouverneur du jeune prince, je me serais efforcé de gagner sa confiance. Que s'il eût recouvré sa couronne, je ne lui aurais conseillé de la porter que pour la déposer au temps venu. J'eusse voulu voir les Capet disparaître d'une façon digne de leur grandeur. » L'auteur laisse s'envoler son imagination : Henri V ne gravissant les marches du trône que pour achever, en apothéose, les huit siècles de l'ère capétienne, le système monarchique s'autodétruisant dès lors que sa tâche est accomplie devant l'Histoire... La dernière Restauration aurait « relevé la religion, perfectionné la constitution de l'Etat, élargi les droits des citoyens, rompu les derniers liens de la presse, émancipé les communes, détruit le monopole, balancé équitablement le salaire avec le travail, raffermi la propriété en contenant les abus, ranimé l'industrie, diminué l'impôt, rétabli notre honneur chez les peuples, et assuré, par des frontières reculées, notre indépendance contre l'étranger ». Cette ébauche de programme politique de la Jeune France servira ultérieurement de guide aux réflexions d'Henri V sur l'organisation du royaume. Tandis que, s'abandonnant au lyrisme historique, Chateaubriand rêve d'entendre ainsi parler le prince : « Français, votre éducation est finie avec la mienne. Mon premier aïeul, Robert le Fort, mourut pour vous¹⁹ et mon père a demandé grâce pour l'homme qui lui arracha la vie. Mes ancêtres ont élevé et formé la France à travers la Barbarie ; maintenant la marche des siècles, le progrès de la civilisation ne permettent plus que vous ayez un tuteur. Je descends du trône ; je confirme tous les bienfaits de mes pères en vous déliant de vos serments à la monarchie. » Ces textes comportent trois éléments qui vont durablement marquer le prince : la fidélité aux origines et à la mission capétienne ; l'exigence d'un programme d'action politique dans la lignée de celle-ci ; enfin la conscience d'une marche de

l'Histoire qui dépasse les volontés humaines et contre laquelle il serait vain de lutter.

Au retour de Prague, faisant halte à Metz, Chateaubriand décachette une enveloppe qu'Henri et Louise lui ont remise avec consigne de ne l'ouvrir que sur le territoire français. L'enveloppe contient un cachet, sur lequel on a gravé les mots : « Oui, toujours ! » et la date de leur rencontre au Hradschin. Chateaubriand portera le cachet sur lui jusque dans sa tombe. Le 3 septembre 1833, il reprend la route, mais cette fois pour l'Italie, où la duchesse de Berry vient de le convoquer. Elle s'inquiète des conséquences du limogeage de Barrande. Mais surtout, elle s'appuie sur les sollicitations royalistes pour projeter de lancer à Prague, à l'occasion de la majorité royale de son fils, une protestation contre l'usurpation de Louis-Philippe. Alerté par le gouvernement français, le gouvernement autrichien s'oppose à ce que Marie-Caroline dépasse Ferrare. Chateaubriand déverse son ironie auprès du gouverneur de Lombardie-Vénétie : « Qui sait ? Il lui convient peut-être d'être arrêtée par l'empereur d'Autriche, son oncle, comme elle a été mise au cachot par Louis-Philippe, son oncle ! Les rois légitimes et les rois illégitimes agiront les uns comme les autres ; Louis-Philippe aura détrôné le fils d'Henri IV, François II [François I^{er}, empereur d'Autriche] empêchera la réunion de la mère et du fils ; Monsieur le prince de Metternich relèvera Monsieur le général Bugeaud dans son poste, c'est à merveille. » On négocie. Un visa est accordé à Chateaubriand contre l'engagement de Marie-Caroline de demeurer à Trieste, après renoncement à une conspiration où se seraient rejoints le poète et l'aventurière : « Je proposai, moitié en riant, à Son Altesse Royale de l'emmener déguisée à Prague, et d'enlever à nous deux Henri V. Il ne s'agissait que de savoir où nous déposerions notre larcin. »

La duchesse de Berry rédige une lettre à l'intention de Charles X et un billet à celle de son fils, que Chateaubriand leur remettra. Dans la première, elle se contente de réclamer, au nom des royalistes de France, « un acte qui constate les droits et la majorité d'Henri [...] et non pas faire un mani-

festé ». Par le second, elle désigne le vicomte comme son représentant auprès du prince.

Pendant ce temps, commencent à arriver et à se réunir dans l'ancienne capitale des rois de Bohême les députations royalistes parties de France. Mais le palais du Hradschin est vide : la famille royale se cache dans sa résidence d'été et s'apprête à la déserté aussi afin d'échapper à la menace de l'hommage à Henri V.

Une majorité escamotée

Ce qui manque le plus au Hradschin, c'est un jardin. Comme tous ses ancêtres, Henri adore les espaces et les perspectives de verdure. A l'approche de l'été 1833, le grand-duc de Toscane propose à Charles X de mettre à sa disposition le château de Butschirad, à une vingtaine de kilomètres à l'ouest de Prague. Venu de France présenter ses devoirs dans les derniers jours de juillet 1833, le vicomte de La Rochefoucauld²⁰ nous décrit la demeure comme bucolique par son environnement mais austère par son architecture du dix-huitième siècle. Une longue allée de pommiers, sur triple rangée, conduit à une construction en U dont l'intérieur, bordé d'arcades ceinturant une cour plantée d'arbustes et de massifs, donne l'impression d'un cloître.

Comme à Prague, Blacas veille à l'ordre de la Cour. Mais Charles X déconseille à La Rochefoucauld de s'entretenir avec lui de l'éducation du duc de Bordeaux : « Cette affaire ne le regarde pas. » En revanche, la duchesse d'Angoulême s'étend sur le sujet, en termes rassurants et pragmatiques : « Nous élevons le duc de Bordeaux pour la France ; mais c'est la France seule qui peut et doit le réclamer. » Durant l'été, plusieurs journaux de Paris et de province s'emparent du sujet. Les uns déplorent la mise à l'écart de Barrande et le recours aux jésuites. Les autres défendent au contraire la qualité de l'enseignement des bons pères. Ils commentent deux brochures royalistes, d'opinions inverses. La première, intitulée *La France et l'Europe en 1833*, émane d'un jeune loup

royaliste, M. Thomas, représentatif de l'esprit Jeune France qui, sous sa plume, se résume au désir de voir la nouvelle génération remplacer l'ancienne. Selon l'auteur, l'abdication de Charles X engage avec elle toute une famille de serviteurs de la monarchie, issue de l'émigration et de la Contre-Révolution, ayant failli en juillet 1830, trop âgée pour espérer reprendre un jour les rênes de la France. L'avènement d'Henri V doit s'accompagner de la venue aux affaires de jeunes rénovateurs. Selon cette vision, les jésuites représentent un passé à oublier, tandis que des hommes comme Barrande, tournés vers les sciences de l'avenir, doivent prioritairement occuper une place auprès du jeune prince... A la brochure de M. Thomas, riposte celle de M. Bellemare, *Les Méditations de Charles X, suivies du rappel de deux jésuites*, dénonçant la modernité de la Jeune France comme une inutile concession à l'esprit révolutionnaire : « Tout viendra par la religion et de la providence, ou rien ne viendra. » Voilà donc, au-delà du choix des précepteurs d'Henri, les germes de la division des royalistes, dont la ligne de fracture se dessine ainsi : en surface, une banale confrontation entre activisme et fatalisme ; en profondeur, une fissure qui plonge loin dans les théories de la conquête du pouvoir, du rapport de celui-ci à la religion, du droit divin et du droit des hommes. Plus concrètement, c'est gallicanisme contre ultramontanisme, et monarchie représentative contre monarchie de droit divin. Les rénovateurs de la Jeune France ont lu Benjamin Constant et ne vont pas tarder à lire aussi Tocqueville dont *La Démocratie en Amérique* paraîtra en janvier 1835. Leurs adversaires en sont restés à l'abbé Barruel et à Bonald, qui vient de renouveler ses imprécations contre-révolutionnaires dans *Réflexions sur la révolution de 1830*. Elles n'atteignent pas encore le jeune prince à la veille de sa majorité. Toutefois, le surgissement à Butschirad, auquel personne ne l'avait préparé, des henriquinistes passionnés, lui fait prendre conscience qu'une France lointaine s'agite autour de son nom et que le rejet national de son grand-père ne s'applique pas nécessairement à lui aussi.

Une célébration de la majorité royale d'Henri V soulève d'épineuses questions qui ramènent aux abdications sans effet de Rambouillet et aux déclarations de Lullworth et de Holyrood. Mais la solution de la régence est, désormais, privée de motif. Dès lors qu'Henri devient majeur, de quel statut revêtir Charles X et le duc d'Angoulême ? A Prague, c'est le premier qu'on appelle *Sire* et le second qu'on qualifie de *Dauphin*. Henri n'a droit qu'à *Monseigneur*. Que faire après le 29 septembre ? Blacas considère que la majorité ne vaut qu'en cas d'exercice effectif de la royauté. Les précédents n'apportent aucun éclairage. La fixation à treize ans accomplis de la majorité des rois de France résulte d'une ordonnance de Charles V, prise en août 1374. Elle n'a jamais été remise en cause. Au jour de leur majorité, les rois de France annonçaient, par un bref message au Parlement de Paris, que, conformément à la loi de l'Etat, ils prenaient désormais le gouvernement effectif de celui-ci. Quelle signification aurait une déclaration d'Henri V ? Aucune, selon Blacas. Pour la Jeune France, au contraire, la majorité d'Henri fournit une formidable occasion d'en finir avec le passif de la royauté.

L'organisateur principal de la manifestation, le vicomte Walsh²¹, s'est rendu à Prague une quinzaine de jours en avance afin de préparer le séjour des délégations – il attend plus de cinq cents personnes – et de discuter des modalités de la cérémonie du 29 septembre avec les conseils du roi et du prince, c'est-à-dire avec Blacas et Damas. Au premier, Metternich a signifié l'hostilité du gouvernement autrichien à une démonstration d'ampleur qui pourrait passer pour un camouflage diplomatique à Louis-Philippe. Toujours pragmatique, il garde soigneusement deux fers au feu : si la monarchie de Juillet se consolide, il pourra faire valoir qu'il a contribué à la garder contre la subversion légitimiste ; si au contraire elle s'effondre, l'Autriche se trouvera en première ligne pour qu'on la charge de la sauvegarde et de l'entretien de la légitimité. En attendant, il faut éviter les vagues. Quant au baron de Damas, plus naturellement enclin, comme à Rambouillet et à Holyrood, à propulser Henri V sur le devant de la scène, il se sent désormais dépassé par les menées de la duchesse de

Berry, de Chateaubriand et de la Jeune France. Il rejoint donc le parti de l'immobilisme.

Walsh est reçu avec froideur. Blacas lui expose que les royalistes français ne doivent parler et agir qu'au nom de la légitimité, sans mention du titulaire de la couronne. En exil, désigner un roi n'aurait aucun sens. La Jeune France, elle, ne croit aux chances d'une Restauration qu'autant qu'elle s'incarne dans la personne d'Henri V. Le marquis de Foresta, dans un mémoire de février 1833, a déjà prévenu Metternich contre ces nouveaux royalistes, secte contaminée par l'idéologie libérale, osant réclamer « un nouveau système électoral qui descendrait jusque dans les derniers rangs de la propriété, jusque dans les plus bas étages de la société ». On les soupçonne au surplus de faire collusion avec la duchesse de Berry, tête brûlée capable de monter des entreprises aussi folles que son expédition de Vendée.

Mais il est trop tard pour arrêter les pèlerins qui, à travers l'Allemagne, se dirigent vers la Bohême. Walsh persiste : Charles X n'osera pas désavouer publiquement les partisans de son petit-fils. Blacas et Damas espèrent que la police autrichienne les bloquera à la frontière. Mais les instructions données en ce sens, tardives et sans moyens spéciaux, ne retiennent qu'une petite partie du flot. Bientôt, environ quatre cents membres de la Jeune France déambulent assez peu discrètement dans les rues de Prague en attendant le jour d'acclamer Henri V. Parmi eux figurent onze pairs de France, cinq lieutenants généraux (équivalents des actuels généraux de division), trois maréchaux de camp (généraux de brigade), quatre colonels, trente-huit officiers de grades divers, un ancien député, un ancien préfet et les deux anciens sous-préfets de son département, plusieurs directeurs de journaux, des journalistes, des étudiants, des enseignants, de petits nobles de province, quelques ouvriers et une foule de paysans, quelques-uns menés par leurs châtelains ou par leurs curés, la plupart venus à leurs frais malgré le coût et la longueur du voyage. Certains, anciens combattants de Vendée, parfois estropiés, sans pension, ont mis dans ce voyage tout ce qu'il leur restait. Les plus jeunes se rendent de Prague à Butschirad à pied, où

ils arrivent exténués au soir du 26 septembre, sans avoir de quoi ni se loger ni se nourrir. Chateaubriand assiste à la scène : « L'étiquette leur barre le passage, comme Messieurs les gentilshommes de la chambre défendaient à Saint-Cloud la porte du cabinet de Charles X tandis que la révolution entrait par les fenêtres. On déclare à ces jeunes gens que le roi s'en va, qu'il ne sera pas à Prague le 29. Les chevaux sont commandés, la famille royale plie bagage [...] On n'offre pas un verre d'eau à la petite troupe fidèle ; on ne la prie pas à la table de l'orphelin qu'elle est venue chercher de si loin ; elle est réduite à boire dans un cabaret à la santé d'Henri. On fuit devant une poignée de Vendéens comme on s'est dispersé devant une centaine de héros de juillet. » On autorise toutefois une délégation à être reçue, le 27 septembre à midi, par le duc de Bordeaux. Moment d'intense émotion. La plupart des présents n'ont vu Henri V que sur des gravures allégoriques. Dans un silence solennel, ils se massent dans la grande salle sombre et dépouillée du rez-de-chaussée du château. Walsh prend la parole :

Sire,

Le malheur a beau vous frapper, vous enlever votre puissance, vous retenir dans l'exil, légitimistes français, vos jeunes compatriotes, nous venons au jour de votre majorité vous jurer que vous n'en êtes que plus sacré pour nous. Aux cœurs comme les nôtres, une noble infortune ne fait que river davantage le dévouement et la fidélité. Daignez recevoir nos vœux qui se confondent avec ceux que nous faisons pour la France. Dans tout ce qui peut contribuer à son affranchissement, vous ne sauriez être séparé d'elle. Appelé à relever sa destinée, sûr de toujours la comprendre, elle vous devra ce qu'elle a dû à un de vos plus glorieux ancêtres et vous serez, ainsi que vous l'avez promis vous-même, le Henri IV second de la France.

Dans une autre version, l'audacieuse formule « jeunes compatriotes » se voit tempérée par la juxtaposition de « fidèles sujets ». Quant au « Sire », prononcé sous le toit qui abrite

Charles X, certains ont prétendu que Walsh avait promis de ne pas le prononcer et n'avait donc pas tenu sa promesse²², soit par froide détermination, soit emporté par l'émotion de l'instant... Au fond de la salle, monté sur une petite estrade, vêtu d'une redingote de velours vert ornée d'une fraise blanche à la mode d'Henri IV, Henri se tient debout, avec à son côté le seul baron de Damas. Charles X a prétexté une indisposition pour rester dans sa chambre. Le duc et la duchesse d'Angoulême se tiennent aussi prudemment à l'écart. Le prince écoute, impassible, la harangue de Walsh que suit un silence recueilli et surtout suspendu à la réponse royale. Henri lit un texte rédigé par le baron de Damas :

Messieurs, je travaille de toutes mes forces à me rendre digne des devoirs importants que ma naissance m'impose et que vous venez de me rappeler ; c'est, je crois, le plus sûr moyen de reconnaître les sentiments que vous venez de m'exprimer au nom de mes jeunes compatriotes. Je ne serai heureux que quand il me sera permis d'unir mes efforts aux vôtres et aux leurs pour l'affranchissement de notre commune patrie. Soyez-en persuadés, messieurs, je sais les motifs qui ont inspiré votre démarche, et que vous venez de me rappeler ; il me sera doux de conserver vos noms et plus encore de vous montrer un jour que je n'en ai pas perdu le souvenir.

On relève la reprise des mots *compatriotes* et *affranchissement*. Walsh et Damas se sont préalablement concertés. C'était probablement une condition mise à la tenue de l'audience. Mais les deux termes relevés sonnent très Jeune France. Damas a-t-il voulu faire un pas vers elle ? C'est le premier discours prononcé par Henri V. Et aussi l'un des rares. L'occasion lui sera peu souvent donnée de s'adresser directement et oralement aux Français. Quand il a fini de parler, de cette voix que personne ne connaissait, « ferme et assurée » ont dit les uns, « un peu rauque et troublée » ont estimé les autres, les cris de « Vive le roi ! » envahissent la salle, reprenant « avec une fureur presque sauvage ». Sept fois repris, ils comportent comme une menace adressée à la vieille monarchie qui se cache à

quelques mètres. Puis deux jeunes gentilshommes, le vicomte de Nugent et M. de Mey, remettent au prince une épée d'or, des éperons et une aigrette. Leur confection a été financée par souscription. Sur les éperons, on a fait graver : « France ! En avant ! »

S'agissant d'insignes de la chevalerie, on a dit qu'Henri fut alors armé chevalier. L'assimilation est abusive, car l'adoubement ne fait pas partie des cérémonies solennelles honorant les héritiers de la couronne²³. Mais, à sa façon, la cérémonie de Butschirad du 27 septembre 1833 s'apparente à un sacre par avance, comparable à celui qui se pratiquait sous les premiers Capétiens. Elle revêt une double signification fondatrice. D'abord rappeler que la parole d'un roi est sacrée : c'est par sa parole du 2 août 1830 que Charles X a fait Henri V. Le temps de la régence prenant fin au jour de la majorité de celui-ci, sa proclamation comme roi s'impose sans qu'aucun droit puisse y faire obstacle. Ensuite, affirmer que la France a bien un monarque légitime et que celui qui aux Tuileries en porte le titre n'est qu'un usurpateur. Une des conditions nécessaires pour l'évincer se trouve satisfaite dès lors qu'en face de l'usurpateur ne se trouve plus un enfant mineur, mais un roi adulte.

L'originale cérémonie de Butschirad, qui ne compte aucun équivalent dans l'histoire de France, s'achève avec la remise au prince de différents présents : des produits de l'artisanat régional offerts par diverses villes de France, une statue d'ivoire, œuvre du sculpteur dieppois Théodore Blard, représentant Henri IV et Sully, un exemplaire du populaire portrait d'Henri V édité par les journaux royalistes et comportant, au dos, les signatures de ceux qui sont venus à Prague, une médaille d'or commémorant le jour de sa majorité, une montre de la maison suisse Breguet qu'il conservera toute sa vie...

Comment le jeune prince a-t-il accueilli cette fracassante intrusion dans sa vie de reclus ? Nous ne savons de ses réactions que celles rapportées par Damas et Montbel. Selon le premier, il déplore que ses visiteurs aient manqué à toutes les convenances en le saluant comme roi dans la résidence même de son grand-père. Selon le compte rendu que le second

adresse aussitôt à Metternich, Henri aurait déclaré : « Que veut-on de moi ? Pourquoi vient-on me parler de Charles X, de Louis XIX, d'Henri V ? Veut-on nous faire jouer aux trois rois ? Ne voit-on pas que je suis encore un enfant et que je ne puis me passer de la direction et de l'assistance de mes parents ? Je n'aurais pas écouté ce qu'on m'a dit si on ne m'avait ordonné de le faire²⁴. » On peut douter de ces propos, rapportés afin de rassurer le gouvernement autrichien et présentant le duc de Bordeaux comme un docile pensionnaire.

Pour l'heure, le pas de cleric conseillé par Blacas et par Montbel, exécuté non sans ambiguïté par Damas, produit les effets attendus : bâclée, la cérémonie du 27 septembre n'a pas éclaté comme le voulait la Jeune France. Metternich est rassuré, Louis-Philippe apaisé. Ce qui ne dispense pas les juridictions françaises de poursuivre, sur injonction des parquets, les pèlerins de Butschirad dès leur retour en France, sous l'inculpation d'« attaques contre les droits que le roi des Français tient du vœu de la nation et de provocation à la désobéissance des lois ». Mais la magistrature fait preuve d'indépendance : l'expédition n'ayant pas troublé l'ordre public, les cours d'assises prononcent des non-lieux. Moralement, la blessure est sévère : l'hommage rendu à la légitimité a été dilué par ceux qui parlent en son nom et l'usurpation sort renforcée de l'épreuve qui devait la confondre.

Au jour exact de sa majorité, le 29 septembre, Henri, confiné dans la solitude d'une famille étriquée, s'appête à prendre la route pour revoir sa mère.

Mère et fils

Avant de quitter Prague pour la deuxième fois, Chateaubriand a écrit à la duchesse de Berry une lettre plutôt noire : « Madame, je ne dois pas vous cacher qu'il y a beaucoup de mal ici [...] Tous les inconvénients sont dans l'éducation de votre fils, et je ne vois aucune chance pour qu'elle soit changée. » Pendant qu'il prend la direction de la France, la famille royale prend celle de Leoben à la rencontre de la

comtesse Lucchesi-Palli. Marie-Caroline a enfin été autorisée à pénétrer en Autriche, mais son passeport n'est valable qu'après le fatidique 29 septembre et, outre son mari, quatre personnes seulement de son entourage en bénéficient aussi. Leoben est une petite ville enchâssée entre les montagnes de Styrie, sur les bords de la Mur, à une soixantaine de kilomètres au nord-ouest de Graz. La duchesse de Berry vient d'y faire halte, souffrante et probablement angoissée par la rencontre qui se profile et va décider de sa vie future. Juste avant de se mettre en route, Charles X a fait venir ses petits-enfants pour leur annoncer le remariage de leur mère et la naissance de leur demi-sœur. Louise avait déjà été mise dans la confiance par Mme de Gontaut. Comment Henri prend-il la nouvelle ? Selon Montbel, Henri questionne longuement le baron de Damas et l'abbé de Moligny. Il aurait ensuite déclaré : « J'avais tant à dire à ma mère. Je me sentais un tel besoin de lui parler. Je ne puis que me taire désormais. Et qu'ai-je à faire avec ce Monsieur Lucchesi ? J'espère qu'on ne m'obligera pas à rencontrer cet homme. Ma mère a une fille, mais cet enfant ne peut être ma sœur, et s'il y a d'autres enfants, que veut-on que je fasse de tous ces marmots ? Je ne me doutais pas d'un malheur semblable. Heureusement, il me reste mon grand-père, mon oncle et ma tante pour me guider par leurs bons avis et leurs bons exemples²⁵. » Ces propos ressemblent trop à ce qu'aurait voulu entendre Blacas pour ne pas être attribués à Montbel soucieux de plaire à son chef et de rassurer le chancelier autrichien...

Voilà plus de deux ans que la duchesse de Berry n'a pas vu ses enfants. Le 13 octobre, vers onze heures du matin, elle se rend à pied de l'hôtel du Maure, où elle est descendue, vers celui de l'Empereur où Henri, depuis deux heures, guette fébrilement son arrivée d'une fenêtre du premier étage²⁶. Elle reste un long moment silencieuse à l'embrasser et à le caresser, ainsi que Louise. Puis vient le moment de la confrontation avec son ancien beau-père : face-à-face sans témoins, mais que l'on a dit houleux. La duchesse d'Angoulême ferme elle-même la porte et les fenêtres pour éviter que les autres clients, le personnel de l'hôtel et les passants n'entendent les

cris et les pleurs de Marie-Caroline. Charles X reste inflexible. Il ne peut accepter de mêler le comte Lucchesi-Palli à sa famille, même si le père de celui-ci, le prince de Campo-Franco, était vice-roi de Sicile. Il évoque le duc et la duchesse d'Angoulême, qui auraient menacé de quitter la Cour si la mère des enfants de France y paraissait avec son mari et avec Rosalie (qui mourra le 19 novembre suivant). Une nouvelle rencontre a lieu le lendemain, puis encore le surlendemain, chaque fois dans les larmes et les supplications. Marie-Caroline menace de déclarer à la presse qu'on veut la séparer de ses enfants. Charles X lui concède simplement la possibilité de leur rendre visite de temps à autre. Humiliée mais non découragée, la comtesse Lucchesi-Palli part pour Graz où elle décide de passer l'hiver. Mais François I^{er} lui accorde finalement la jouissance du château de Brandeis, à une dizaine de kilomètres à l'est de Prague.

Des réactions d'Henri, nous ne savons rien. Ni les henriquistes ni les carlistes n'ont jugé utile à leur cause de se préoccuper des émotions du jeune garçon. Son attitude envers sa mère au cours des jours suivants dément cependant la réaction abrupte qu'on lui a prêtée initialement. La rencontre de Leoben a brisé la glace, mais le dégel s'avère lent. Metternich et Blacas corrigent la trop rapide générosité de François I^{er} à l'égard de sa cousine. Depuis Brandeis, ses visites au Hradschin, où la famille royale a repris ses quartiers d'hiver, sont soumises aux règles de l'étiquette. On reçoit la duchesse, mais on ne lui donne pas la liberté de venir embrasser ses enfants quand elle le désire ni de fixer la durée de son séjour. On prend même prétexte de ce qu'un équipage met seulement une heure à relier les deux châteaux pour ne jamais la prier de coucher à Prague. Il lui faut aussi obtenir de l'administration autrichienne un titre de séjour en Bohême. On le lui accorde à la condition qu'elle s'abstienne de toute activité politique et on lui désigne Graz comme lieu de résidence ordinaire, à presque quatre cents kilomètres de Prague... L'empereur a rapproché Marie-Caroline de sa famille, le chancelier l'en éloigne. Il la fait surveiller par sa police, tant il craint – crainte alimentée

par Blacas – son caractère imprévisible, ses projets impétueux, son goût pour la conspiration.

Dans la capitale de la Styrie, Marie-Caroline loue le palais Herberstein, une construction du milieu du dix-huitième siècle de style rococo. Elle ne désarme pas, se plaignant de ce que la police de Metternich filtre les personnes qui viennent la voir, notamment les légitimistes de France, continuant à contester les décisions de Charles X à son encontre, s'inquiétant toujours du type d'éducation que l'on donne à son fils. Enfin, elle reçoit de nouveau des lettres de lui, au début quelques mots brefs pour dire qu'il se porte bien, puis, peu à peu, des considérations plus affectueuses et un jour cet aveu si longtemps rentré : « Vous me manquez tant ! »

La période qui s'ouvre dans la vie d'Henri V au lendemain de sa majorité s'étend comme une morne plaine qu'il va mettre près de cinq ans à traverser. Prince maintenu sous cloche, il ne s'en extrait que par les deuils qui le frappent avant d'acquiescer, peu à peu, une relative autonomie.

Un prince toujours sous cloche

Parvenu enfin à Prague le 16 octobre 1833, le général-marquis d'Hautpoul reçoit du chevalier de La Villatte la confirmation des impressions dont on lui avait déjà fait part, à Paris, au sujet d'Henri : « On ne cherchait qu'à prolonger son enfance, à éteindre ses brillantes qualités, pour le rendre timide et le tenir dans une dépendance absolue ; on lui faisait peur des Français dévoués qui venaient le voir, afin de les lui rendre odieux et de l'isoler de tout rapport avec la France²⁷. » Hautpoul constate aussi que sa venue n'était plus vraiment désirée. Le mémoire envoyé à Charles X sur l'éducation de son petit-fils a beaucoup déplu à Blacas. En outre, les pères Deplace et Druilhet, officiellement renvoyés, sont toujours là : ce qu'on a appelé la « bataille des jésuites » n'est pas forcément terminé. Joachim Barrande a été remplacé par Louis Cauchy²⁸, mais uniquement pour enseigner les mathématiques et les autres sciences exactes. Le baron de Damas

reconnaît qu'il a, au printemps, envisagé de démissionner, mais qu'il n'en est plus question. La Villatte et d'Hardivilliers se sentent menacés. Enfin, Mgr Frayssinous, arrivé depuis peu, ne sait trop ce qu'on attend de lui et observe une prudente réserve ecclésiastique. L'imbroglio résulte de l'indécision de Charles X, à qui toutes les décisions reviennent quand il s'agit de son petit-fils, mais qui se montre incapable de trancher entre des clans opposés. Tout le monde s'épie et se jalouse, chacun se souciant de marquer son territoire, au demeurant indéterminé.

Aucun des problèmes apparus avant l'été n'est résolu. La fiébrilité qui entoure le jeune prince ne peut que perturber un caractère en cours de formation. Hautpoul en expose franchement les troubles : « Le duc de Bordeaux me parut beaucoup plus enfant qu'on ne l'est ordinairement à treize ans ; je fus péniblement surpris même de son peu de tenue et de le voir se livrer à des jeux tout à fait au-dessous de son âge, et j'avoue que, pendant ce moment, je craignais plus que je ne désirais l'accomplissement de ma mission [...] Je vis aussi que le jeune prince, quoique tenu sous certains rapports, avec trop de rigueur peut-être, était cependant extrêmement gâté. » Son gouverneur et certains de ses professeurs ont en effet l'habitude de courber l'échine devant ses caprices. On le voit un jour, rouge de colère, mettre à la porte de sa salle d'étude d'Hardivilliers qui lui enseigne le dessin, en le tenant par le collet. Il lui arrive de faire de même avec le baron de Damas, lequel lui donne sans arrêt du « mon petit Seigneur », « mon chéri Seigneur » et le nomme « notre Seigneur » en parlant de lui avec des tiers. Mais parallèlement, on continue à lui infliger des punitions enfantines, telles que des privations de nourriture ou l'obligation de se tenir à genoux pendant un temps donné : lui qui s'est entendu appelé *Sire* par Chateaubriand et par Walsh... S'il a conscience de l'importance de son rang, c'est à la façon d'un enfant ne supportant pas la contrariété. Ainsi, en promenade dans les rues de Prague, entouré de ses mentors et chaperons, il exige qu'on s'écarte sur son passage et n'hésite pas à bousculer les personnes qui ne lui cèdent pas le trottoir... Il possède déjà une importante

collection de bijoux et d'objets précieux, mais ne sait jamais où ils sont rangés et ne se souvient pas du nom de ceux qui les lui ont offerts, qu'il s'agisse de membres de sa famille ou de Français venus lui présenter leur hommage. Il ne supporte pas que ses rares camarades de jeu fassent preuve de plus d'adresse que lui. Il les réprimande, voire les frappe. Hautpoul résume les deux défauts majeurs du prince : « la disposition à la colère et l'éloignement de toute occupation sérieuse²⁹ ». En somme, une tête à claques. Mais le prince souffre aussi d'une extrême timidité, gauche et mal à l'aise avec les visages nouveaux, surtout ceux des Français venus l'assurer de leur fidélité.

Il ne paraît cependant pas dépourvu des qualités de cœur que Mme de Gontaut avait relevées dans son plus jeune âge. Il aime à donner et pour cela économise sur ses deniers. Ainsi décide-t-il, pour le 1^{er} janvier 1835, de faire un cadeau à chacune des personnes habitant le Hradschin. Il consacre beaucoup de temps à choisir les objets et, si son gouverneur ne lui avait imposé une somme à ne pas dépasser, il aurait probablement vidé sa caisse. Autre aspect chaleureux et rassurant de sa personnalité, l'amour qu'il porte à sa sœur Louise. Il lui rend plusieurs visites par jour et s'inquiète régulièrement de sa santé, de ses distractions, de ses désirs. Bien qu'étant son aînée de seulement un an et huit jours, Louise semble beaucoup plus mûre qu'Henri, plus studieuse, plus ouverte aux autres. Mme de Gontaut continue de veiller à son éducation. Chez elle, la conversation est plus libre que chez le baron de Damas. On y parle de la duchesse de Berry comme de la mère des enfants, non comme cette étrangère que Blacas appelle « la femme Lucchesi ». Mais on reproche à la gouvernante, qui n'a pas caché sa désapprobation du renvoi de Barrande et du recrutement des deux jésuites, d'entretenir l'affection de Louise et d'Henri pour leur mère, de correspondre avec celle-ci, de l'aider à obtenir le droit de voir ses enfants et de les recevoir. Blacas s'efforce donc d'espacer les rencontres du frère et de la sœur, et d'éviter les dialogues du prince avec son ancienne gouvernante.

La difficile cohabitation de Damas et d'Hautpoul doit nécessairement se dénouer par l'éloignement de l'un des deux. C'est le second qui demande à partir, puisque son rôle n'est toujours pas précisé. Mais c'est le premier qui s'en va, emmenant les jésuites. Charles X indique au nouveau gouverneur – toutefois à titre provisoire puisqu'on attend officiellement le rétablissement de la santé du général de La Tour-Maubourg, retenu à Paris – que sa mission est soumise à deux conditions : en premier lieu, ne jamais prononcer à l'égard d'Henri, surtout en sa présence, les titres de *Roi*, de *Sire*, de *Majesté* ; en second lieu, renvoyer La Villatte et d'Hardivilliers. Hautpoul éprouve quelque réticence devant la première et une profonde hostilité devant la deuxième. Il résiste, puis s'incline. Au soir de sa prise de fonction, le 1^{er} novembre 1833, se déroule une scène révélatrice des troubles de comportement d'Henri. Le prince se retirait ordinairement à huit heures et demie, récitait sa prière en compagnie de son gouverneur, de son précepteur et de son confesseur, puis se couchait à neuf heures. Sa chambre était séparée de celle de son gouverneur par le cabinet d'étude. Ce soir là, après l'extinction des lumières, Hautpoul entend des sanglots venant de chez le prince et le trouve en larmes, saisi de tremblements et de suffocations. Il pleure le départ de Damas, comme il a pleuré le départ de Barrande. Son nouveau gouverneur apprendra le lendemain qu'il avait demandé des armes à son valet de chambre afin de pouvoir se défendre. Qui lui a dressé un tableau si menaçant du général d'Hautpoul ? Ou bien ses terreurs ne sont-elles que le fruit de son imagination ? L'anecdote révèle en tout cas des perturbations relativement graves dans l'esprit du jeune garçon.

L'atmosphère du Hradschin en cette fin d'année 1833 se dégrade encore. D'étranges relations s'établissent entre un certain M. Guignard, chef de la police particulière du duc de Blacas, et l'abbé de Moligny, confesseur et catéchiste du prince. Le premier accuse le second de comportements scandaleux, incompatibles avec la dignité de prêtre. De quoi s'agit-il ? On ne sait. Le plus étonnant dans ce consternant conflit réside dans l'absence de réaction d'en haut. L'abbé de Moligny poursuit, comme si de rien n'était, l'enseignement religieux d'Henri

alors même que Mgr Frayssinous le réclame pour lui-même et son coadjuteur, l'abbé Trébuquet.

Le prince regrette le départ des jésuites : « MM. Deplace et Druilhet n'ont pas cessé, pendant tout le temps qu'ils sont restés près de moi, de me donner des preuves de leur affection, de leur zèle et de leur dévouement, ils ne seraient pas partis si ma volonté avait pu quelque chose en cette affaire. Les bons services que j'ai reçus d'eux leur ont valu toute ma confiance et je ne songe qu'avec regret à ceux qu'ils auraient encore pu me rendre³⁰. » Toute sa vie, on verra des jésuites auprès de lui, dont il écouterait avec soin les conseils et les avis. Chaque 31 juillet, il célébrera scrupuleusement la Saint-Ignace.

Le 5 novembre 1833, la nouvelle équipe chargée de l'éducation du duc de Bordeaux est enfin en état d'exercer sa mission. Sous la double direction d'Hautpoul et de Frayssinous, les tâches se répartissent selon les matières et les spécialités. Le général se réserve les études militaires et l'évêque d'Hermopolis l'instruction religieuse, ainsi que la grammaire et la littérature. L'abbé Trébuquet se voit confier l'histoire ancienne, l'histoire sainte, l'histoire moderne et le latin ; Louis Cauchy les sciences et les mathématiques ; le comte O'Hegerty l'équitation. Sont dispensés par des personnes extérieures au Hradschin les enseignements des langues vivantes – anglais et allemand – et de la géographie. Un certain M. Billot est appelé de France par le duc de Blacas pour enseigner le droit et le comte de Montbel propose de donner des cours d'économie politique. Mais on convient de reporter à plus tard l'inscription de ces deux matières au programme. L'histoire moderne revêt naturellement une importance particulière : les plus hautes autorités familiales et courtisanes surveillent son enseignement.

Ce fragile consensus ne dure que quelques semaines. Malgré leurs engagements, Hautpoul et Frayssinous n'ont pas osé renvoyer La Villatte et d'Hardivilliers. Charles X les en presse et demande que le premier soit remplacé par Guignard qui, officier de gendarmerie, s'occupera aussi de la sécurité du prince. N'ayant aucune confiance dans un personnage qu'il juge intrigant et fourbe, Hautpoul s'y refuse. Il lui faut cepen-

dant céder sans avoir compris ce qu'on reproche à La Villette. En revanche, d'Hardivilliers conserve son poste comme professeur de dessin du prince et de Mademoiselle, à temps partagé. Puis la mésentente avec Louis Cauchy prend de l'épaisseur. Hautpoul l'accuse de flagornerie à l'égard de son élève, dont il croit par son extrême complaisance s'attirer les bonnes grâces tout en consolidant sa position à la Cour. Lorsque les leçons de mathématiques et de sciences ennuient le prince, son professeur accepte de lui raconter des histoires, de lui chanter des chansons, supporte sans broncher de petites humiliations. Cauchy, quarante-quatre ans, polytechnicien et ingénieur des ponts, éprouve à se trouver en présence de l'héritier du trône une fascination inattendue chez un scientifique. Il demeurera auprès d'Henri jusqu'en 1838 et, durant toute cette période, sacrifiera ses recherches au service de son prince. Grand amateur d'astronomie, son élève le nomme « ministre des étoiles ». Au Hradschin, il semble qu'il ait épousé la cause Vieille France, ainsi que son collègue juriste, Billot, dont la position ne cesse de gagner de la force au détriment de celle d'Hautpoul.

Soupçonné par Charles X et Blacas d'être un suppôt de la Jeune France, Hautpoul est limogé à son tour, le 20 février 1834. Afin d'éviter à l'esprit d'Henri le risque de contamination par des idées nouvelles, on ne craint pas de le maintenir dans un isolement potentiellement nuisible à son développement intellectuel et à son épanouissement personnel. Ainsi, Charles X et Blacas ont-ils refusé le projet que leur a soumis Hautpoul de faire venir de France « quelques jeunes gens et quelques hommes faits, de vingt à quarante ans, qui fussent parfaitement sûrs sous le rapport de la moralité et des principes politiques³¹ » afin d'être admis, par période de trois mois, six mois ou un an, dans l'intimité du prince. Les candidats n'auraient pas manqué. Ils auraient pu instruire Henri de la situation en France et en retour rapporter leurs impressions sur le prince. Mais on craint comme une obsession le venin de la Jeune France...

Plusieurs familles françaises, issues de l'immigration consécutive à la révocation de l'édit de Nantes aussi bien qu'à la

révolution de 1789, vivent alors à Prague. Mêlées à la noblesse tchèque, elles forment une petite société qui préfère séjourner ici plutôt qu'à Vienne, de peur qu'à la cour de l'empereur elle ne doive céder le pas à la « petite » noblesse autrichienne. Parmi ces familles, celle du prince de Rohan, apparenté à Mme de Gontaut, s'est liée d'amitié avec la famille royale, qui lui rend régulièrement visite au château de Sychrov³². A l'occasion du carnaval de 1834, la princesse Berthe de Rohan sollicite l'autorisation d'inviter Henri à une soirée. Elle essuie un refus immédiat, aussi bien de Charles X que de la duchesse d'Angoulême qui redoute que son neveu ne rencontre des « jeunes personnes ». La possessivité d'une mère de substitution se conjugue avec l'amertume d'un vieux roi déchu pour maintenir Henri dans un état de quasi-claustration.

Quelques semaines plus tard, arrivent à Prague deux légitimistes de France, le marquis de Sémonville, ancien pair de France, et le comte de Chazelles, ancien préfet du Morbihan. Les deux hommes sont envoyés par le comité royaliste de Paris, animé par le général de La Tour-Maubourg et auquel le roi a récemment envoyé des pouvoirs pour représenter la légitimité. Ils viennent demander l'autorisation de rallier leurs partisans et de s'exprimer en toutes circonstances *au nom d'Henri V*. Les royalistes de France commencent en effet à perdre patience. Partout, *Madame, votre fils est mon roi* l'emporte sur *Vive le roi quand même*. Leur cause n'est pas affaire de nostalgie, mais d'avenir. Ils attendent donc de Prague une clarification officielle. Charles X ne peut se dérober à l'entretien et consent à une formule dérivée : *Au nom et dans les intérêts de mon petit-fils*. Les légats acceptent le compromis, considérant que l'essentiel est ainsi acquis : ils ne doutent pas que, très vite, on dira *Henri V* plutôt que *le petit-fils de Charles X*. Mais Blacas intervient auprès de son maître et celui-ci refuse de signer l'acte auquel il a donné verbalement son accord. Les discussions reprennent. D'autres gentilshommes français, comme il en passe beaucoup, s'en mêlent. On discute pendant quinze jours, pour finalement se résoudre à la formule trouvée par Blacas, selon laquelle le roi ne donne

l'autorisation d'agir qu'*au nom de la légitimité*, sans mention de personne, ou bien *au nom du roi et dans les intérêts à venir de son petit-fils*. Tout réside bien sûr dans les mots *à venir*. Henri est soigneusement tenu à l'écart des débats et, probablement même, les ignore totalement. Certes, on le montre aux royalistes français en visite comme on expose un bel objet, en vantant sa bonne mine, sa vigueur physique, sa rapidité à apprendre. Jamais on ne le laisse seul avec l'un d'eux. Sa timidité s'en trouve aggravée.

Manquant de signaux en provenance de Prague, les royalistes de France s'engagent sans ordre, sans consignes et sans programme dans les élections générales du 21 juin 1834. Ils n'avaient pas présenté de candidats en 1831, boycottant le scrutin organisé par l'« usurpateur » ; certains croyaient aussi aux chances de l'insurrection que préparait la duchesse de Berry. Trois ans plus tard, les illusions sont tombées et le pragmatisme a repris ses droits. Le parti de la légitimité conquiert vingt-neuf sièges, malgré le front du refus de participation tenu par les royalistes de l'Ouest, c'est-à-dire des régions qui auraient pu apporter le plus grand nombre d'élus. Ni succès ni échec, le résultat reflète l'indétermination au sommet et l'isolement à la base qui caractérisent alors la légitimité, laquelle ne va pas tarder à changer d'incarnation.

Le dernier voyage de Charles X

Le 2 mars 1835 meurt à Vienne l'empereur d'Autriche François I^{er}. Lui succède son fils Ferdinand. L'avènement du nouvel empereur implique aussi son couronnement comme roi de Bohême. La cérémonie doit se dérouler dans la cathédrale Saint-Guy, enclose dans le Hradschin, et le roi loger dans son palais. La présence concomitante de Charles X et de sa cour, paraît délicate. François I^{er} leur a d'ailleurs offert cette résidence en précisant qu'une autre, mieux adaptée, leur serait ultérieurement proposée. Si Charles X apprécie le site et la vue, il déplore sa situation trop urbaine et le rude climat de Bohême en hiver. On a donc toutes les raisons de choisir

un nouveau lieu de résidence. On songe d'abord à Graz mais il semble difficile de résider dans la même ville que la duchesse de Berry. Plus au sud, on trouve Goritz, dont on vante la douceur du climat, le charme de la cité comme de la campagne environnante, et aussi cette situation entre deux Europe, culture tudesque et origine latine, proximité de Venise et balcon sur la Méditerranée. De plus, Goritz n'est pas une inconnue des Bourbons : deux filles de Louis XV, Mesdames Victoire et Adélaïde, s'y sont abritées de la tourmente révolutionnaire. Et Charles X aime à cultiver les traditions familiales. Avec l'aide du gouvernement autrichien, Blacas se met à la recherche d'une demeure. Mais aucune n'est assez vaste, dans cette ville de dimensions modestes, pour abriter la famille royale et sa suite de cent quarante personnes. En outre, les régions à traverser pour s'y rendre subissent une épidémie de choléra. Le nouvel empereur d'Autriche consent à décaler autant que nécessaire son couronnement en Bohême. Les Bourbons restent donc à Prague et à Butschirad pendant encore une année, une année sans grand relief seulement animée par les visites de légitimistes français. Parmi eux, au début d'août 1835, Pierre-Antoine Berryer, réélu député des Bouches-du-Rhône en 1831, qui occupe le rôle de chef de file parlementaire. Il s'entretient avec l'ancien roi de la situation politique en France, notamment de la montée des oppositions au régime de Louis-Philippe³³. Aucune décision pratique ne ressort de l'entretien.

Puis Charles X, le duc d'Angoulême et le duc de Bordeaux vont prendre les eaux à Toeplitz (aujourd'hui Teplice, près de la frontière allemande de la Bohême). Sur la route du retour, à Budweis (aujourd'hui Ceste Budejovice), Henri tombe malade. Pendant quatre jours, une forte fièvre sans cause apparente le fait délirer. Elle suscite d'immenses inquiétudes et réveille le fantasme d'une tentative d'empoisonnement. Depuis la naissance de l'enfant du miracle, la peur d'une maladie foudroyante tenaille sa famille. A Paris, le journal royaliste *La Quotidienne* accuse les milieux proches du gouvernement de faire circuler le bruit de la mort d'Henri V et dénonce des risques d'attentat. Alertées, la duchesse d'Angoulême et

Mademoiselle, qui suivaient leur cure annuelle à Carlsbad, accourent à Budweis. On prie. Henri se rétablit soudainement : il ne s'agissait que d'une poussée de croissance particulièrement violente.

Le prince achève l'été 1836 au château de Kirchberg-am-Walde, à cent vingt kilomètres au nord-est de Vienne, que Blacas a fait aménager en un temps record pour le convalescent. Il y recouvre ses couleurs et sa vivacité, grâce aux galops dans la forêt et aux chasses auxquelles l'initie son oncle. Mais le choléra, rôdant dans l'empire d'Autriche selon un capricieux itinéraire, menace maintenant la région. On a tant de craintes pour la santé d'Henri qu'on décide de presser le départ vers Goritz où l'on projette de passer l'hiver suivant. A défaut d'une demeure aussi vaste et solennelle que le château de Kirchberg, que l'on décide de conserver comme résidence d'été, Blacas y déniche deux petits palais. Ils appartiennent au comte Graffenberg, chef d'une riche famille de la région, qui les met gracieusement à la disposition de la Maison de France. Le premier, Coronini, abritera Charles X et son petit-fils. Le duc et la duchesse d'Angoulême, avec Mademoiselle, logeront dans le deuxième, Strassoldo.

Le 8 octobre 1836, tout le monde quitte Kirchberg pour le Sud. On fait halte à Linz, où l'on célèbre les soixante-dix-neuf ans du patriarche. Au compliment que lui adresse sa petite-fille, il répond : « Mon enfant, le ciel m'accorde de commencer avec vous cette quatre-vingtième année ; il est probable qu'elle ne se terminera pas de même [...] Ma vie a été plus longue que celle de mes ancêtres ; mais de cruels malheurs et trente années d'exil l'ont rendue bien amère [...] Peu de temps s'écoulera d'ici au jour où vous suivrez les funérailles du pauvre vieillard³⁴. » L'archiduc Michel de Habsbourg, gouverneur de la ville, en fait visiter les remparts à Henri. Celui-ci fait de nombreuses remarques qui prouvent sa connaissance de l'architecture militaire. Puis le duc et la duchesse d'Angoulême descendent directement vers Goritz pendant que Charles X, son petit-fils et sa petite-fille s'arrêtent à Salzbourg pour y embrasser les enfants de don Carlos : Charles, prince des Asturies, dix-huit ans et Jean, quatorze

ans. Leur père les y a mis à l'abri pendant qu'il dirige, depuis le Pays basque et la Navarre, l'insurrection carliste³⁵. Aux yeux des légitimistes, Carlos n'est pas un rebelle, mais le légitime roi Charles V d'Espagne. Henri rencontre ses cousins pour la première fois et, semble-t-il, sympathise beaucoup avec eux. Le contact de garçons de son âge est rare. A partir de ce jour, le prince ne cessera de soutenir le carlisme espagnol et d'entretenir des relations régulières avec la branche des Bourbons d'Anjou...

Le 21 octobre, sous un magnifique soleil, la famille royale se rassemble enfin à Goritz, critiqué par certains légitimistes. Dans cette bourgade isolée, l'exil se mue en ermitage. Le vicomte de La Rochefoucauld découvre « une petite ville de dix mille âmes, entourée de collines arides, qui semble toucher au bout du monde, une population généralement laide et sale, des maisons affreuses, des rues mal pavées et tournant sur elles-mêmes comme des serpents, pas de routes de communication, des abords difficiles, nulle ressource, enfin une fourmilière au milieu des montagnes, voilà Goritz ! [...] Une petite maison tristement assise sur une colline et qui paraît abriter tout au plus une famille de bourgeois, voilà l'habitation qui abrite la dynastie des Bourbons [...] Sous quel prétexte et pour quel motif avait-on relégué dans cette affreuse solitude l'illustre proscrit, dont la cause était celle de tous les rois ? Impossible de le comprendre³⁶ ».

Charles X ne vivra que quinze jours à Goritz ; mais, dès le lendemain de son arrivée, il paraît y avoir ses habitudes. Seul ou avec son fils et son petit-fils, il fait de longues promenades à pied sur les bords de l'Isonzo. Il lui arrive de causer familièrement avec des passants qu'il croise et qui le reconnaissent. Il les interroge sur les coutumes et la vie économique de la région, promet des secours et les fait attribuer à ceux qui le demandent.

Le 4 novembre 1836, sa famille et son entourage s'apprêtent à fêter la Saint-Charles. C'est le jour que choisit le mal pour se déclarer. Le vieil homme ressent subitement un « saisissement de froid » pendant la messe. Il ne peut assister au dîner donné en son honneur, mais s'efforce de paraître au salon

dans la soirée pour remercier ses convives de leurs vœux. Les assistants sont frappés de la brutale altération de ses traits. Il passe une très mauvaise nuit. Au matin, son médecin, le docteur Bougon – déjà au chevet du duc de Berry lors de son assassinat – diagnostique une attaque de choléra. Charles X s'affaiblit rapidement. Il fait venir le cardinal Latil pour se confesser, entendre la messe et communier. Mgr Frayssinous se tient près de lui avec de chaque côté, malgré les risques de contagion, Louise et Henri qui, agenouillés, prient pour leur bon-papa. Le moribond déclare que, devant Dieu, il renouvelle son pardon à ses ennemis et ajoute : « A mon petit-fils le bonheur de leur pardonner un jour devant les hommes. » Puis il le bénit ainsi que sa sœur. Sa famille demeure auprès de lui toute la soirée. A une heure du matin, le 6 novembre 1836, le duc d'Angoulême lui ferme les yeux. Charles X a établi deux records historiques : celui du roi de France mort le plus vieux et ayant cependant le moins longtemps régné à proportion de la durée de sa vie.

L'empereur d'Autriche propose d'accueillir sa dépouille à Vienne, dans la crypte des Capucins, le tombeau de la Maison d'Autriche. Mais les Bourbons ne sauraient reposer à l'ombre des Habsbourg. D'ailleurs, Charles X a fait connaître oralement ses dernières volontés à son fils lors de leurs promenades dans Goritz. Le couvent franciscain de la Castagnavizza (la châtaigneraie), dominant la ville, a retenu son intérêt. Il l'a visité et décidé d'élire là sa dernière demeure. Elle deviendra le « Saint-Denis de l'exil ». On y dépose sa dépouille le 11 novembre. Dans l'ordre du cortège établi par Blacas faisant office de grand maître des cérémonies, le duc d'Angoulême – Louis XIX – précède son neveu, qui s'efforce de marcher fièrement malgré les larmes qu'il ne peut retenir.

L'éclosion du lis

Aux funérailles de Charles X, on n'a pas prononcé la phrase rituelle : « Le roi est mort, vive le roi. » Blacas s'est seulement tourné vers le duc d'Angoulême : « C'est maintenant à Votre Majesté de donner ses ordres. » Louis-Antoine a regimbé : « Taisez-vous ! Je ne veux jamais porter le titre de roi ! » Puis il s'est ravisé : s'il ne donne pas ses ordres, ce sera à Henri V de le faire, ce qui implique que la duchesse de Berry prenne le pas sur la duchesse d'Angoulême. Par ailleurs les intérêts de la légitimité appellent à sa tête un homme qui puisse traiter avec les souverains de l'Europe, non un adolescent sans expérience. A seize ans, Henri est encore loin de voir poindre ses propres « orages désirés ». Sa solitude demeure. Mais son droit dynastique commence à émerger.

L'émergence du droit dynastique

Après la mort de son grand-père, Henri, toujours sous la coupe de sa tante, ne s'aventure pas à opposer directement ses droits. Cependant son oncle ne supporterait pas qu'on le soupçonne, lui, de vouloir y attenter. Le 8 novembre, Louis-Antoine signe donc la proclamation suivante :

Je déclare persister dans l'intention que j'étais, à l'époque des événements de juillet 1830, de transmettre la couronne à mon

bien-aimé neveu, le duc de Bordeaux ; mais dans les circonstances actuelles, l'intérêt actuel des enfants de mon bien-aimé frère, le duc de Berry, exige que je sois en réalité le chef de famille et, pour en exercer les droits, je dois être investi de l'autorité royale. Je prends donc le titre de roi, bien résolu à ne faire usage du pouvoir qu'il me donne que pendant la durée du malheur de la France et à remettre à mon neveu, le duc de Bordeaux, la couronne le jour où, par la grâce de Dieu, la monarchie sera rétablie.

En exil, le successeur de Charles X est donc Louis XIX. Mais si l'exil prend fin, celui-ci se retirera au profit de son neveu Henri V. Trois jours après les funérailles, Louis-Antoine franchit un pas supplémentaire vers l'henriquinquisme avec la déclaration suivante :

Mon devoir essentiel est de protéger la jeunesse du prince sur qui reposent désormais tout l'avenir de ma famille et toutes nos espérances. Etranger par son âge à toutes les luttes, à toutes les convulsions, à tous les antagonismes qui, depuis cinquante ans, n'ont cessé d'agiter la France, jusqu'ici sa jeunesse l'a tenu à l'écart de toute prévention. Chef de famille, je pourrai lui servir d'égide contre toutes les exigences, contre tous les mécontentements. Que tout blâme retombe sur moi ; ma carrière est finie, l'avenir est ouvert à sa jeunesse ; il doit rester pur de tout reproche. [...] Aussi, bien qu'ayant hésité, je me suis finalement résolu à donner mon assentiment et ma signature à l'acte par lequel le roi, mon père, avait déclaré que la couronne passait sur le jeune front d'Henri¹.

Le comte de Marnes se propose ainsi de jouer le rôle de bouclier du prince. Si la Restauration doit se faire longtemps attendre, il faut éviter qu'Henri V ne pâtisse de l'usure de l'absence du pouvoir, plus redoutable encore que celle du pouvoir. La déclaration de son oncle nous livre une des clés du long silence d'Henri sur les affaires de France : un accord tacite vient d'être conclu entre eux. On avait vu le duc d'Angoulême réticent à contresigner l'abdication de Rambouillet ; on aurait pu

le suspecter, après la mort de son père, d'annuler un engagement consenti sous la contrainte. Non seulement il le confirme mais, de plus, déclare qu'il était favorable, bien avant juillet 1830, à céder la couronne à Henri. Ce qui est évidemment faux. Il choisit l'abnégation pour mieux préserver les chances ultérieures de la Couronne. En France, annonçant la mort de Charles X, *Le Moniteur* ne se trompe pas sur la portée des paroles de Louis-Antoine : « On nous assure que le vieux roi est mort, le duc d'Angoulême, renonçant aux droits qu'il prétend avoir sur la couronne de France, a immédiatement proclamé le duc de Bordeaux, roi de France et de Navarre. » Mais Henri, notamment dans son courrier, parle de Louis XIX en disant « le roi, mon oncle² ».

Pour le reste, rien ne change dans sa vie quotidienne. A Goritz, on se tait. L'entourage du prince se compose exclusivement de personnes réservées, voire secrètes. Ni Frayssinous ni Trébuquet, avec lesquels il passe le plus clair de son temps, n'ont laissé de témoignage. Sur l'adolescence des anciens rois, les anecdotes abondent, surtout concernant leur initiation à l'amour. La vie sentimentale d'Henri semble désertique. On ne trouve aucune trace de passion de jeunesse. Peut-être qu'élevé dans l'environnement de la Cour, il se fût comporté tout autrement et aurait su profiter des plaisirs qu'une foule de courtisans se serait empressée de lui apporter. Mais « qui voyons-nous autour d'Henri adolescent ? Des ecclésiastiques vénérables, des militaires décrépits, ou moribonds comme ils le sont souvent, un magistrat de l'espèce solennelle (Billot), un mathématicien astronome (Cauchy) si pieux qu'au milieu de l'explication d'un théorème, il s'arrête pour entonner un cantique », ou pire encore : « une sarabande de vieillards, une danse macabre d'émigrés fourbus, de prélats croulants, d'invalides à la tête de bois³ ».

Heureusement, on projette quelques voyages et, la disparition de Charles X aidant, des visites plus fréquentes à la duchesse de Berry. Au début de 1837, sous la conduite de Mgr Frayssinous, Henri quitte Goritz pour visiter Aquilée, l'ancienne capitale de la Vénétie dont il ne subsiste que des ruines : « Le prince ne sortait pas encore de l'antiquité mais il

sortait de son cabinet de travail⁴. » C'est un début. La famille royale passe l'été à Kirchberg, où Henri reçoit le 25 août, à l'occasion de la Saint-Louis, une nouvelle délégation de jeunes légitimistes. Encore dirigée par le vicomte Walsh, on l'accueille beaucoup plus chaleureusement que quatre ans auparavant à Butschirad. Louis XIX et la « reine » s'entretiennent aimablement avec leurs compatriotes sans s'inquiéter cette fois de l'esprit Jeune France. Ils semblent surtout fiers de l'impression produite par Henri sur ses visiteurs. Il leur importe que soit diffusée en France l'image d'un personnage attachant, d'un prince en développement qui réunit toutes les qualités annonçant un grand roi, et donc susceptibles de le faire désirer, comme un recours.

Le vicomte de La Rochefoucauld brosse de lui un portrait apologique à l'usage des légitimistes, qui servira de modèle à beaucoup d'autres : « Il est impossible de joindre des traits plus fins à une expression plus noble, à un port de tête plus remarquable, à une taille mieux prise et plus fortement constituée. Mais ce qui frappe surtout [...] c'est l'air de loyauté, de franchise, de probité qui rayonne sur la figure et sur les manières d'Henri de France ; c'est la grâce candide et pure qui se déploie dans ses mouvements ; c'est enfin cette innocente gaieté qui [...] vient mêler sa fraîcheur aux réflexions les plus mûres [...] Doué d'un excellent tempérament, et d'une force remarquable pour son âge, le duc de Bordeaux possède une de ces constitutions énergiques qui ne craignent ni les fatigues physiques, ni les contentions de l'esprit. [...] Reconnaissant des soins et des services qu'on lui rend, Henri est affectueux et poli envers tout le monde ; mais il sait graduer, avec un tact parfait, les témoignages de sa bienveillance ; il ne souffre jamais qu'on dise devant lui du mal de personne ; mais il connaît le fort et le faible de chacun. Développée par l'éducation, l'étonnante sagacité qu'on remarquait en lui dès sa plus tendre enfance est devenue du jugement [...] Il sait écouter. Accoutumé à être entouré d'hommes de mérite, les conversations sérieuses lui plaisent. Il se porte avec une ardeur égale au plaisir, à l'étude, et s'occupe particulièrement des devoirs des princes, dans lesquels il a su découvrir une

foule de nuances qu'on n'aurait pu lui enseigner [...] Il cultive et aime les arts. Il est bon, sans faiblesse ni sans affection, bienveillant sans aveuglement⁵. »

Blacas vieillissant ne se met pas cette fois en travers de l'élan henriquiniste au nom de la légitimité incarnée dans la personne de Louis XIX. Ainsi, le journal *La France*, qu'il tient sous son influence, commence à partir de 1837 à promouvoir l'image du jeune prince et à évoquer les perspectives de Restauration dans sa personne.

En retournant passer l'hiver à Goritz, où leur oncle et leur tante ont décidé de continuer à résider près de la tombe de Charles X, Henri et Louise font halte à Graz, chez leur mère. Une visite sans drame, gage de normalisation de leurs rapports.

Mgr Frayssinous entame sa cinquième et dernière année de préceptorat. Après quoi, Henri ayant dix-huit ans, il ne sera plus soumis à un système éducatif aussi encadré. L'enfant prolongé, turbulent et capricieux, s'est déjà transformé en adolescent plus réfléchi. Il lui reviendra bientôt de compléter ses connaissances par ses propres expériences et de choisir lui-même ses centres d'intérêt. Avec, toutefois, les conseils d'un gentilhomme soigneusement choisi. C'est ainsi qu'entre en scène l'homme qui va tenir la première place auprès d'Henri V pendant un quart de siècle.

Entrée en scène du duc de Lévis

Après la disgrâce du baron de Damas en novembre 1833, la valse des gouverneurs avait repris. Le général-marquis d'Hautpoul n'avait exercé que durant trois mois l'intérim de La Tour-Maubourg, que son état de santé empêcha définitivement de quitter Paris. Après un nouvel intérim attribué au magistrat Billot, le gouvernorat du prince avait été confié en avril 1834 au comte François de Bouillé, âgé de cinquante-cinq ans. Son père avait dirigé les préparatifs de la fuite de Louis XVI en juin 1791, lui-même avait participé à la campagne d'Espagne de 1823 et bénéficiait de la confiance du

duc d'Angoulême. Jugé compétent, mais tenu pour ses affaires personnelles d'effectuer d'incessants allers et retours en France, il fut remplacé en février 1836 par le comte de Saint-Chamans, qui s'engagea à rester sans interruption auprès du prince. Il déplut et fut licencié au bout de deux mois. Bouillé reprit alors son service. Moitié courtisan, moitié militaire, il ne chercha pas à allumer chez Henri de flamme d'indépendance ou d'originalité. Toutefois, l'équipe éducative du prince s'enrichit alors du comte de Montbel pour l'économie politique, et du général Clouet (lui aussi ancien lieutenant de la duchesse de Berry) pour l'art militaire, qui devint la matière préférée d'Henri. Lorsque Bouillé rentra définitivement en France, en septembre 1837, Louis-Antoine décida de le remplacer par quelqu'un de plus jeune et qui incarnât la fin de la division entre carlisme et henriquinisme. Il s'adressa pour cela au comte Emmanuel de Cossé-Brissac. Né en 1793, lui aussi ancien de la campagne d'Espagne, il avait assisté la duchesse de Berry dans sa tentative de soulèvement de la Vendée et partagé sa captivité à Blaye. Enchantée de cette nomination, Marie-Caroline y vit enfin « une preuve de la bonne harmonie de famille ». Avec le titre, non de gouverneur, mais de chef de la Maison du prince, Brissac ne demeura cependant qu'un an en fonction. Comme Bouillé, ses affaires l'appelaient en France. Mais cette année-là suffit pour tisser avec le jeune prince une amitié qui durerait jusqu'à la mort de Brissac en 1870.

Après avoir fêté à Kirchberg les dix-huit ans de son élève, Mgr Frayssinous le quitte pour toujours. Il va prendre sa retraite dans un village de l'Aveyron, non loin de celui où il est né, et où il mourra le 12 décembre 1841.

Louis XIX décide d'appeler auprès de son neveu un homme relativement jeune, destiné à remplacer aussi bien Frayssinous que Brissac et, à terme, de succéder aussi au duc de Blacas dont, à soixante-sept ans, la santé se dégrade. Son choix se porte sur le duc Gaston-François de Lévis. Un royaliste fidèle, d'une incontestable envergure politique et intellectuelle, issu de l'une des plus anciennes lignées de France⁶. Venu au monde pendant l'émigration, en Angleterre le 10 avril

1794, il appartient à cette génération qui n'a pas vécu la période révolutionnaire mais en conserve, transmis par les aînés, un souvenir tragique : il avait trois mois quand ses deux tantes montèrent à l'échafaud... Ayant obtenu son brevet de sous-lieutenant sous l'Empire, François de Lévis participa à la journée du 12 mars 1814 à Bordeaux. Nommé peu après capitaine, il servit pendant les Cent-Jours dans le semblant d'armée du duc d'Angoulême. En 1821, il épousa Marie-Catherine d'Aubusson de La Feuillade, née en 1798. Chef de bataillon dans la garde royale en 1822, il fit la campagne d'Espagne en 1823 et, promu colonel, celle de Morée en 1828. Devenu pair de France à la mort de son père, en février 1830, il vota avec Chateaubriand contre le régime de Juillet. Il rejoignit la famille royale à Lullworth, puis revint à Paris où il siégea, on l'a vu, parmi les premiers membres du premier comité royaliste. Le 11 juin 1834, sa sœur aînée Adèle, épouse du marquis de Nicolay, a remplacé la duchesse de Gontaut auprès de Mademoiselle. Marie-Thérèse s'en montre très satisfaite, ce qui aura encore milité pour le choix de François.

Le duc de Lévis arrive à Kirchberg avec son épouse dans les premiers jours de septembre 1838. Son aspect physique ne reflète ni sa carrière ni ses origines. On l'a souvent décrit comme « un notaire de province du type des plus classique⁷ ». Trapu et légèrement bedonnant, de taille moyenne, il paraît plus vieux que son âge. Dans un visage précocement ridé, encadré par deux favoris se joignant presque sous le menton, brillent cependant deux petits yeux rieurs, extrêmement mobiles. Ses manières sont simples, sa vie ordinairement réglée. Il déclare dès le premier jour : « Le véritable gouverneur du prince, c'est désormais lui-même. S'il me fait l'honneur de vouloir mes conseils, je suis prêt à les lui donner ; à ce titre seul, j'accepte⁸. » On dit que, dépourvu de flagornerie, il est le seul membre de la Cour en exil à ne pas appeler Henri « Monseigneur » à tout bout de champ. La duchesse de Lévis, distinguée et d'un tempérament joyeux, va également contribuer à dépoussiérer le cadre de vie du prince. Elle a vingt-deux ans

de plus que lui et, sans enfants, voit dans le jeune homme comme une compensation du fils qu'elle n'a pas eu.

Henri a encore beaucoup de chemin à parcourir et de choses à apprendre pour devenir pleinement adulte. Non qu'il soit ignorant. Il parle couramment l'allemand, l'anglais et l'italien, possède une bonne connaissance du latin et du grec, un goût et un talent certains pour les sciences exactes, une solide culture historique et littéraire. Il peut réciter par cœur des milliers de vers, des tragédies classiques comme des recueils romantiques. Il apprécie tout spécialement André Chénier et Lamartine. Il dessine à merveille, aussi bien des portraits au crayon de son entourage que des paysages en aquarelle ou bien des plans de forteresses. Il aime chanter, comme Louis XV, mais, à la différence de son aïeul, il a la voix juste et même plaisante.

Cependant, ses connaissances demeurent purement livresques, dépourvues d'observations concrètes, ce que Lévis veut corriger en priorité. Il entend exploiter pour cela la vertu émancipatrice du voyage : instruire et distraire le jeune prince, mais aussi le faire connaître de l'Europe. Faute de pouvoir obtenir toutes les autorisations de séjour nécessaires en peu de temps, Lévis décide de procéder par petits tours successifs et, pour l'assister dans cette tâche, fait venir de France le comte de Locmaria⁹. De l'automne 1838 à l'été 1941, le prince occupe ainsi l'essentiel de son temps à voyager. Outre Lévis et Locmaria, font partie des premières expéditions le comte de Montbel et le général de Foissac-Latour (qui porta à Louis-Philippe l'acte d'abdication de Charles X). Au cours des expéditions suivantes, se joindront à eux, ou bien les remplaceront, l'abbé Trébuquet, les deux fils de Blacas, Stanislas, né en 1818, et Xavier, né en 1819, ainsi qu'Edouard de Monti de Rezé, écuyer-secrétaire de la duchesse de Berry, qui entrera définitivement dans la Maison du prince en 1845. Chacun des voyages fait l'objet d'une préparation soignée. Avant de partir, le prince étudie avec ses compagnons l'histoire, la géographie, l'économie, la situation politique et administrative, l'architecture, les arts et la littérature des contrées à parcourir.

Au retour, il rédige un compte rendu de ses impressions et de ses découvertes.

Le périple de l'automne 1838 entraîne le prince en Lombardie. Avant de séjourner à Milan et de parcourir la région, il a voulu faire une halte à Mariazell, sanctuaire marial, à mi-chemin de Saint-Polten et de Graz. Il y accomplira toute sa vie un pèlerinage annuel, pratiquant une dévotion assidue au culte de la Sainte Vierge. Comme il revient par Goritz, le comte et la comtesse Lantiéri donnent un bal en son honneur. C'est le premier auquel assiste Henri. Subjugué par le charme de la comtesse Elena, âgée d'une vingtaine d'années et dont on vante la beauté, il lui dédie un petit poème¹⁰.

Au printemps de 1839, il repart pendant deux mois dans les Etats autrichiens. D'abord Trieste, puis la Croatie, jusqu'à la frontière de l'Empire ottoman. De la ville forteresse de Carlstadt (Karlovac), il descend les vallées de la Kupa et de la Save, affluents du Danube, jusqu'à Brod, et parvient à Peterwardein (Petrovaradine), forteresse sur le Danube, devant laquelle le prince Eugène, le 5 août 1716, remporta sur les Turcs une bataille décisive. Les voyageurs descendent ensuite le fleuve en chaloupe jusqu'à la capitale du pachalik serbe, Etat autonome de l'Empire ottoman, où le pacha leur réserve une réception colorée, puis remontent vers la Hongrie par Temeswar (Timisoara) où ils assistent à une représentation de l'opéra *La Somnambule*, de Bellini. Le spectacle produit sur Henri une grande émotion. Le *bel canto* le séduit au point qu'il s'y essaiera lui-même à titre privé et familial. Le lendemain, à Mezöhegyes, se presse autour de lui une petite colonie française, installée là depuis le dix-huitième siècle. Plusieurs villages portent des noms français : Charleville, Saint-Hubert, Seultour... Leur population, d'origine lorraine, s'y était établie en 1770, à la demande de l'impératrice Marie-Thérèse, pour coloniser la région du banat de Temeswar. La communauté, qui a conservé une partie de sa culture d'origine, fête la venue du prince français avec des gestes d'allégeance qui le touchent : « J'ai été heureux pendant quelques heures, confie-t-il à Locmaria, je me suis cru en France ! Quel dommage que

l'illusion ait été si courte¹¹. » Toute sa vie, il entretiendra des relations épistolaires avec « ce petit bout de France ». L'itinéraire serpente ensuite vers l'est et la Valachie méridionale. A Carlsbourg (Craiova) sa pointe extrême, on donne *Norma*. Henri est subjugué et Bellini devient son compositeur préféré. On remonte à travers la Transylvanie avant de pénétrer en Hongrie et de passer quelques jours à Budapest. Réceptions officielles et séances de natation dans le Danube avec le duc de Lévis occupent une partie importante du temps. Le 29 juin, le prince arrive à Presbourg (Bratislava), où Metternich est venu à sa rencontre pour l'escorter jusqu'à Vienne. Après une protocolaire visite à Schönbrunn, une rencontre avec l'archiduc Charles, au cours de laquelle on discute stratégie, et la visite, sous sa conduite, des champs de bataille d'Essling et de Wagram, Henri rejoint Kirchberg au début de juillet 1839, pour y séjourner jusqu'à la fin septembre. Il s'y livre avec ardeur à ses trois distractions physiques préférées : l'équitation, la chasse et la natation. Le duc de Lévis le fait cependant étudier six heures par jour, principalement l'histoire militaire, l'administration publique et l'économie politique. Il fête ses dix-neuf ans à Goritz et, le 3 octobre, se met en route pour Vérone où il assiste pendant six jours aux manœuvres de l'armée autrichienne. Après quoi, il se rend à Rome où il séjourne d'octobre 1839 à janvier 1840. Les précédents déplacements n'ont servi que de répétition à ce séjour sacré.

Le sacre de Rome

« Le voyage de Rome, époque lumineuse, date d'une double émancipation, eut quelque chose de l'enivrement de son premier bal pour une jeune fille ou de son premier duel pour un cavalier », a écrit Henri de Pène¹². Et c'est probablement vrai. Pour la première fois, Henri rédige à son retour un journal détaillé et non un simple compte rendu, et note dès la première page : « J'avoue que lorsque je fus sorti de cette grande prison où l'on semblait vouloir me retenir, j'éprouvai un sentiment de satisfaction indicible¹³. » Il s'enthousiasme de tout

ce qu'il découvre et se réjouit du pied de nez fait au gouvernement de Louis-Philippe, qui a exercé des pressions sur l'Autriche pour empêcher ce voyage. Avec l'appui de Lévis, qui se fait passer pour son oncle, Henri brave l'interdit, pénétrant dans la ville au moment où l'ambassadeur de France à Vienne envoie à Paris une dépêche annonçant que le « prince de Bourbon » a finalement renoncé à son expédition. Selon une autre version, Henri aurait joué le rôle de domestique du duc. L'apparente espièglerie de ces subterfuges cache néanmoins un message, sinon un avertissement, à la France et à l'Europe : Henri n'entend pas devenir un deuxième duc de Reichstadt, la hantise de Lévis. C'est pourquoi celui-ci a magistralement organisé le « coup de Rome » : une lettre au cardinal secrétaire d'Etat, Mgr Lambruschini, annonçant la venue du prince « pour compléter ses études » et demandant qu'on le traite « en simple touriste » s'est mystérieusement égarée, ce qui permet au Saint-Siège de se prétendre mis devant le fait accompli ; comme par hasard, la comtesse Lucchesi-Palli réside alors à Rome. Son fils lui rend visite et, le lendemain, tous les Etats de la papauté sont au courant de sa présence.

Le gouvernement de Louis-Philippe brandit des menaces, mobilise ses agents. Consul à Civita-Vecchia, Stendhal propose de faire suivre le prince par un mouchard. Cette agitation finit par irriter le Saint-Siège. L'ambassadeur de France est informé qu'« il ne serait pas impossible que le Saint-Père eût à choisir entre la présence à Rome du duc de Bordeaux ou de l'ambassade de France¹⁴ ». Le gouvernement de Louis-Philippe encaisse l'affront et se tait.

Pour la Toussaint, Grégoire XVI invite le prince à l'office célébré dans la chapelle du palais du Quirinal, alors résidence du pape, et le fait installer dans une tribune spéciale au-dessus de la tribune diplomatique. Le lendemain, une messe est dite à Saint-Jean-de-Latran pour le repos des âmes des rois de France. Le 23 novembre, Henri est reçu par le souverain pontife en audience solennelle avec la pompe réservée aux plus grands monarques : honneurs militaires rendus devant l'entrée du Quirinal, salons occupés par la curie et la cour

pontificale au grand complet formant la haie. Mais surtout le pape accomplit un geste tout à fait exceptionnel : il se lève à l'arrivée du prince, fait plusieurs pas dans sa direction, lui donne une longue accolade et l'introduit, seul, dans son cabinet particulier. Les membres de la communauté française que l'on a conviés à la réception contemplent, médusés, cet accueil. Le tête-à-tête dure longtemps, sans aucun témoin. Rien n'en transpirera. Henri en ressort radieux, Grégoire XVI ému. L'événement est considérable : pour la première fois, Henri a été reçu officiellement et publiquement par un chef d'Etat. Et quel chef d'Etat ! La rencontre avec le souverain pontife revêt une valeur d'onction politique, une sorte de « petit sacre ». Rome a remplacé Reims... L'attitude du pape prend d'autant plus de sens qu'en 1831 il a réaffirmé, par l'encyclique *Sollicitudo ecclesiarum*, l'indépendance politique de l'Eglise et son refus de s'immiscer dans les affaires dynastiques. Henri tire de ses entretiens avec Grégoire un dévouement sans faille à l'autorité pontificale. Le jeune homme à peine extrait de son cocon a subi une forte impression au Quirinal et l'habile Grégoire XVI a probablement réalisé en lui un investissement à long terme dans l'intérêt du Saint-Siège.

Peut-on dater de ce 23 novembre la fin d'une enfance prolongée et l'entrée d'Henri dans la société des puissances politiques ? Deux autres éléments plaident en ce sens : le lendemain de l'audience, il apprend la mort, survenue une semaine auparavant, du duc de Blacas. Avec lui disparaît le dernier vestige du carlisme français et prend fin le maintien du duc de Bordeaux sous tutelle. C'est le moment que choisit Henri pour rappeler auprès de lui Joachim Barrande, qui poursuivait à Prague ses recherches en géologie. Enfin, le prince décide de porter désormais le seul titre de comte de Chambord. Ce changement est lourd de signification : en conservant le titre de sa naissance, alors que son grand-père et son oncle avaient adopté, avec l'exil, des titres de courtoisie, il s'inscrivait jusque-là comme une personne mineure, indifférente au bannissement parce que, précisément, on ne bannit que le roi et le dauphin, non un héritier plus lointain et encore

enfant. En prenant à son tour un titre de courtoisie, il entre dans le cercle des proscrits. Sa décision sonne comme un défi à Louis-Philippe qui, depuis près de dix ans, s'acharne à obtenir de la justice la confiscation de ses propriétés françaises. Dès l'été de 1830, le roi des Français a fait détruire les « H » de tous les ornements de Chambord, craignant une confusion entre Henri II, en l'honneur duquel on les avait sculptés, et Henri V. Le 14 octobre 1832, il a fait mettre le domaine sous séquestre, poser des scellés et demandé au tribunal de Blois de prononcer la déchéance du titre de propriété. Débouté, il a fait appel et encore perdu. L'affaire est en cassation. En 1840, la procédure suit toujours son cours. Mais un an plus tard, le 3 février 1841, la Cour de cassation confirmera que le domaine appartient bien en propre au prince en exil...

Au cours des jours suivants, le prince devient un intense objet de curiosité pour la bonne société romaine, la communauté française, ainsi que pour les nombreux Anglais, Autrichiens et Slaves qui vivent ici. Au palais Conti, place de la Minerve, loué pour trois mois à un riche légitimiste français, M. Sauve, les demandes de visites et les invitations affluent. Longtemps tenu à l'écart du monde, Henri en accepte la plupart. Chaque soir, il se rend à un bal, une « conversation », un concert ou une comédie. Tous les dimanches soir, à huit heures, c'est lui qui reçoit. Beaucoup d'artistes veulent immortaliser son passage. Félicie de Fauveau, ancienne compagne vendéenne de la duchesse de Berry et maintenant dame d'honneur de la comtesse Lucchesi-Palli, se piquant de sculpture, modèle un buste d'Henri, ainsi que l'académique Pietro Tenerani. Le peintre Francesco Podesti fait son portrait, à défaut d'Ingres, alors directeur de l'Académie de France à Rome, tenté mais empêché en raison de sa fonction officielle. Une petite cour se forme, où figurent les noms de la duchesse de Rohan-Chabot, au bal de laquelle la duchesse d'Angoulême avait interdit, on s'en souvient, qu'Henri parût quand il vivait à Prague, de la duchesse de Fleury, du comte Raymond de Nicolay, neveu de Lévis, du marquis de Miramon, du comte Karolyi, du vicomte de Falloux et de bien d'autres.

De jeunes et jolies femmes papillonnent autour d'Henri. Une Anglaise, la comtesse de Shrewsbury, qu'il reverra à Londres, témoigne d'un véritable fanatisme henriquiniste. Une Polonaise, la comtesse Rzewuska, joue avec lui aux charades. Une Allemande, Mme Ekenstein, le fait danser jusqu'à l'aube. Il y a des actrices, comme Mlle Retz, venue donner la réplique aux gentilshommes français qui se bousculent pour jouer la comédie devant le prince, après que celui-ci eut dit son regret de n'avoir jamais assisté à la représentation d'une comédie française jouée par des Français. Aussitôt, des courtisans se mirent à répéter *Le Savant* et *Vatel*, deux pièces d'Eugène Scribe, ancien protégé de la duchesse de Berry. Enfin, chaque jour, arrivent de France des hommes et des femmes venus faire leur cour et proclamer leur opposition au régime de Louis-Philippe...

Et puis il y a la comtesse Egloffstein. Tout porte à croire qu'elle fut son initiatrice en amour. Mais on ne sait que peu de chose sur sa personne. On ignore même son prénom. Née Davidoff, veuve d'un hobereau prussien, encore jeune — la trentaine probablement —, belle et riche, menant grand train à Rome, elle ne cache pas son attirance pour Henri et organise en son honneur une splendide réception où elle se montre dans une robe parsemée de lis, dont chaque tige trempe dans une fiole d'eau quasiment invisible, cousue dans les replis du tissu. Dans les notes pour son journal de voyage, le prince mentionne : « Maîtresse de maison sublime... appartement rempli de fleurs... on dansa... bonheur... belle nuit... » Ces bribes n'ont pas été reportées dans le journal définitif et on en reste aux conjectures. Dès lors, les récits de voyage d'Henri évoluent : moins secs, moins conventionnels, ils expriment davantage d'émotions personnelles.

Le duc de Lévis ne paraît pas s'inquiéter des rencontres que peut faire son protégé, au contraire. De France, en revanche, on s'alarme pour la sécurité du prince. L'abbé de Genoude écrit dans *La Gazette de France* : « Il va partout à découvert, n'ayant pour toute défense que sa jeunesse, sa candeur et la douce majesté empreinte sur ses traits. » A un gentilhomme de passage évoquant la crainte d'un attentat, Montbel, qui a

rejoint le prince à Rome, répond sereinement : « Nous cherchons à le tenir toujours prêt à paraître devant Dieu. Cela nous suffit. Dieu fera le reste¹⁵. »

Au matin du 1^{er} janvier 1840, le comte de Chambord se rend au Vatican pour prendre congé du Saint-Père, lequel le retient encore longuement auprès de lui. L'après-midi, le prince reçoit au palais Conti les hommages de plus de deux cents Français. Pour Alfred Nettement, « ce fut à ce moment que les préventions qu'on avait contre l'éducation et la personne de M. le duc de Bordeaux disparurent entièrement. Ceux qui avaient conversé avec lui ne pouvaient plus penser qu'il eût reçu une éducation peu libérale [...] Tous ceux qui approchaient de sa personne devinrent comme autant de témoins qui déposèrent en sa faveur¹⁶ ».

Henri et ses compagnons effectuent ensuite un séjour de deux semaines à Naples où règne son oncle, Ferdinand II. Les visites touristiques occupent l'essentiel du programme. Afin de ne pas mettre le roi des Deux-Siciles en porte à faux – il est aussi le neveu de Marie-Amélie, reine des Français – le comte de Chambord s'abstient de toute rencontre à connotation politique. Mais en remontant vers Rome, il voit arriver à sa rencontre un régiment de dragons pontificaux envoyés par le pape pour l'escorter. La réception de la société romaine se fait encore plus éclatante que lors de son premier passage. La princesse Doria donne une fête éblouissante où l'orchestre joue *Vive Henri IV* à l'arrivée du comte de Chambord. Depuis dix ans le prince n'avait plus entendu cet hymne de la Restauration. L'image d'une Rome s'offrant au *fils aîné de l'Eglise* remplit un certain temps les colonnes des journaux légitimistes de France.

Henri part le lendemain en direction de la Toscane. Il fait halte à Assise pour un pèlerinage dans la ville de saint François, et demeure quelques jours à Florence, où se bousculent encore des visiteurs français. Sur le chemin du retour à Goritz, Henri passe à Bologne saluer le cardinal Macchi, ancien nonce apostolique à Paris qui, près de vingt ans plus tôt, l'avait appelé « enfant de l'Europe ».

Henri à vingt ans

Le duc de Lévis établit pour le printemps et l'automne de 1840, encadrant la halte estivale de Kirchberg, un nouveau programme de voyages particulièrement ambitieux : le nord des Etats autrichiens, la Bavière, la Saxe et la Prusse, voire l'Angleterre. Mais le réveil de la question d'Orient contrarie le projet¹⁷. Ce qui fournit à Henri V l'occasion de sa première décision politique autonome : il annule la partie de son voyage prévue en Prusse et en Angleterre, pays qu'il considère comme ligüés contre la France. Il n'approuve pas pour autant la politique de Thiers, confiant à Locmaria : « Le gouvernement a fait une pointe en Orient sans consulter ses forces ; il recule et marque sa retraite par un grand bruit qui produira les fortifications de Paris, une large brèche aux finances, et au-dehors une profonde déconsidération. Mais le gouvernement ne fera pas la guerre ; son isolement ne le lui permet pas. Cependant, il suffit qu'on la croie possible en France pour que je m'abstienne de toute relation avec les puissances qui ont signé le traité¹⁸. » Ce propos inaugure un principe de comportement auquel le prince ne fera jamais d'entorse : quoi qu'il advienne, il demeure solidaire de la France vis-à-vis des autres puissances européennes.

Le grand voyage de 1840 tourne donc à l'excursion de voisinage, ne dépassant pas la Bavière et le nord de l'empire des Habsbourg. A Munich, Henri accomplit son premier parcours en chemin de fer pour se rendre à Augsbourg. Ayant rappelé Hautpoul, il visite avec lui le champ de bataille d'Austerlitz, ce qui, dans le contexte franco-européen du moment, ne passe pas inaperçu des chancelleries. Le périple s'achève par la Suisse et une halte sur les bords du lac de Constance.

On célèbre ses vingt ans au palais de Nymphenbourg, le « Versailles bavarois » : le roi Louis I^{er} offre un grand dîner en son honneur.

Henri ne peut rester davantage ce « muet du sérail » dont parle Victor Hugo et qu'en France une certaine presse dépeint déjà. Il lui faudra bientôt s'exprimer sur la situation de la légi-

timité et faire savoir ses intentions au regard du droit monarchique. Les légitimistes attendent que leur prince s'engage clairement et donne un sens à leur fidélité.

Car la politique résolument conservatrice menée par les gouvernements de Louis-Philippe, surtout depuis l'accession au pouvoir de François Guizot en octobre 1840, fait son œuvre. Une part croissante de la droite ne voit plus le diable dans le régime de Juillet et reconnaît même en lui un instrument de la préservation de ses intérêts. La génération de ceux qui se souviennent de Philippe Egalité s'amenuise. Celle qui suit a parfaitement compris que la logorrhée révolutionnaire des premiers moments du « philippisme » n'avait d'autre but que d'endormir les derniers représentants du jacobinisme. Garantir l'ordre public et moral, sauvegarder l'influence de l'Eglise et des notables, maintenir un solide garde-fou contre les débordements démocratiques grâce à un système censitaire immuable : il n'en faut pas plus pour rassurer une bonne partie de l'aristocratie. Le ralliement menace. Depuis les élections de 1837, il ne reste que quinze légitimistes sur quatre cent cinquante-neuf députés. Il manque un étendard à la cause. Voilà pourquoi le prince doit se montrer. Lui seul peut ranimer la flamme et mobiliser derrière son drapeau les ardeurs chancelantes. Le duc de Lévis en est persuadé. Mais il juge que rien ne serait pire qu'une percée prématurée ou à un moment mal choisi. Il décide donc de revenir en France durant quelques mois en 1841 afin de préparer au mieux le terrain.

Le prince ne manifeste aucune impatience, confiant en son mentor. Il occupe la fin de son année 1840 à l'étude des constructions navales, des questions maritimes et de la navigation, avec l'aide du capitaine Villaret de Joyeuse, petit-fils du célèbre amiral qui s'illustra sous la Convention, et venu spécialement de France. Ils effectuent ensemble une croisière en Adriatique à bord d'une goélette dont le prince a suivi l'achèvement dans les chantiers de Venise. Au début de 1841 il s'entretient avec son ancien gouverneur, le comte de Bouillé, des problèmes coloniaux et d'outre-mer.

Arrivé à Kirchberg vers la mi-juillet, le prince se dispose à de familiaux quartiers d'été dans l'attente du retour de France

du duc de Lévis... C'est alors que le frappe un nouveau coup du destin.

Des destins princiers sous les pas des chevaux

Le mercredi 28 juillet 1841, par une matinée radieuse, Henri prend son cheval pour se rendre à la cristallerie de Schrems, distante de quelques kilomètres, afin de contrôler la fabrication de vases qu'il offrira à sa tante pour son anniversaire. Dans un chemin creux, bordé de barrières, s'engage en sens inverse une charrette tirée par des bœufs. Le passage trop étroit affole les bêtes. Mais, comme le charretier a réussi à laisser un passage suffisant, le prince pousse son cheval à avancer. Brusquement, la monture se cabre et chute, emprisonnant sous la selle une jambe de son cavalier et lui écrasant le col du fémur. Une calèche ramène Henri à Kirchberg. On fait venir de Vienne un chirurgien des os, qui ordonne un appareillage afin de résorber la fracture par une constante tension des muscles. Thérapie douloureuse et exigeant du patient une totale immobilisation pendant cinq semaines. Elle durera cinquante jours.

Informé de l'accident, le duc de Lévis abrège son séjour en France. A Kirchberg, il se relaie avec Montbel, Locmaria et Trébuquet afin d'assurer, nuit et jour, une présence au chevet du prince. La comtesse Lucchesi vient s'installer au château. Henri rappelle le chevalier de La Villatte : après le retour de Barrande et Hautpoul, c'est tout l'entourage évincé par Blacas qui est désormais réhabilité. De France affluent les visiteurs et les témoignages de fidélité. Des rumeurs de blessure irréparable et même de mort se sont répandues. Annoncée le 15 septembre par l'agence Havas, la nouvelle du décès du comte de Chambord a fait monter la rente de 15 %. Le même phénomène se reproduit chaque fois que parvient le bruit d'une aggravation de son état de santé. La bourgeoisie et les milieux d'affaires redoutent un nouveau changement politique en France : la légitimité devient suspecte au capitalisme. Certaines feuilles orléanistes, y compris le gouvernement

Journal des débats, impriment que le prince pourrait demeurer handicapé. Les légitimistes allument des contre-feux. Le baron de Veauce, seigneur du Bourbonnais, du même âge qu'Henri, est dépêché à Kirchberg pour rapporter en France des informations rassurantes sur l'état de santé du prince.

Le 2 novembre, en raison des hivers rigoureux du Vaterland, on transporte Henri à Vienne car son retour à Goritz aurait nécessité un voyage trop éprouvant. Le prince de Lucques met à sa disposition le palais Kinski. Les médecins conseillent un deuxième appareillage, mais de plus courte durée. Le défilé des Français reprend, mais également d'ambassadeurs de nombreux Etats d'Europe. Le tsar Nicolas I^{er} se rend lui-même au chevet d'Henri. L'empereur d'Autriche Ferdinand I^{er} vient régulièrement voir son cousin, ainsi que l'impératrice Maria-Pia et les archiducs, dont le petit François-Joseph, alors âgé de onze ans. En janvier 1842, on enlève l'appareil et on constate une extrême raideur des articulations. Pis, la jambe droite est un peu plus courte que la gauche, provoquant une claudication qu'atténuera cependant une longue rééducation. Le 15 février, Henri part pour Graz où l'attend sa mère. Elle le trouve « charmant, amaigri, ce qui lui va à merveille, et portant bien la barbe et la moustache [...], au début de mai il marchera comme tout le monde¹⁹ ». Réinstallé à Goritz, il se livre, généralement en compagnie du duc de Lévis, à d'assidues « parties de nage ». En juin, il parvient à marcher sans canne et à remonter à cheval, ce qu'il attendait le plus impatiemment. Mais on sait qu'il boitera toujours un peu. En juillet, le convalescent va prendre les eaux à Toeplitz. A peine arrivé dans la villa qu'il a louée, il apprend l'accident mortel du duc d'Orléans.

Le 13 juillet 1842, le fils aîné de Louis-Philippe se rendait en calèche des Tuileries au château de Neuilly. On ne sait comment, sur cette avenue aussi droite que plate (aujourd'hui avenue de la Grande-Armée), l'un des deux chevaux s'emballa. Bien que le postillon parvint à maîtriser l'attelage, le prince s'affola et, sautant à terre, se fracassa le crâne sur les pavés.

On le transporta sans connaissance dans l'arrière-boutique d'une épicerie. Son agonie dura cinq heures.

Le régime en paraît d'abord déstabilisé. Prostré, le roi des Français se montre incapable de la moindre activité. Les commentaires vont bon train : le nouvel héritier du trône, le comte de Paris, n'a que quatre ans ; en cas de disparition prématurée de Louis-Philippe – âgé de bientôt soixante-neuf ans – il y aura donc une régence, situation toujours délicate... A qui serait-elle confiée ? A l'épouse du défunt, Hélène de Mecklembourg-Schwerin, une princesse allemande et protestante alors âgée de vingt-huit ans, que l'on dit très ambitieuse ? Ou bien au duc de Nemours, deuxième fils de Louis Philippe, filleul de la duchesse d'Angoulême, autrefois « promis » de Mademoiselle et, parmi tous les Orléans, le moins hostile aux Bourbons ?

Certains légitimistes s'étonnent du manque de sang-froid du duc d'Orléans qui n'a pas même songé à aider son pottillon, ne pensant qu'à mettre sa personne à l'abri. Perfidement, ils comparent sa réaction devant le danger à celle du courageux comte de Chambord. On vante la présence d'esprit de ce dernier qui a su, lui, calmer son cheval et s'en libérer. Quant à la date et au lieu de l'accident de Neuilly, les symboles et les rapprochements faciles se multiplient : on remarque que la Providence a choisi un 13 juillet, veille du 14 ; que le drame s'est produit sur cette même route de l'insurrection, empruntée douze ans auparavant par la populace excitée pour le compte de l'usurpation. Enfin, que si les anarchistes ont échoué dans leurs tentatives d'assassinat du père, un seul décret de la Providence a opéré une frappe définitive sur le fils. Les anciens ultras voient dans l'événement un message du ciel en faveur du retour de la branche aînée incarnée par Henri V. Les modérés, en voie de ralliement réfléchi ou résigné, se prennent à douter du caractère judicieux de leur investissement.

Henri se montre très affecté par la mort de celui qu'il appelait « mon cousin Ferdinand ». Car il garde d'avant 1830 un bon souvenir de lui : malgré leur différence d'âge, ils se côtoyaient avec plaisir. Il demande au curé de Toeplitz une messe pour l'âme du défunt et convie tous les Français pré-

sents à s'y rendre. A propos de la relative ressemblance des deux accidents, il écrit au marquis de Pastoret : « J'ai été plus favorablement traité l'année dernière, et j'en rends d'autant plus grâce à la Providence, que j'espère qu'elle ne m'a conservé la vie que pour la rendre un jour utile à mon pays²⁰. »

Une activité mondaine comme il n'en avait plus connu depuis ses deux passages à Rome, en 1839 et 1840, marque la fin de son séjour à Tœplitz. Toute la noblesse de Bohême veut le recevoir. Le prince et la princesse Clary organisent des fêtes en son honneur. Puis le prince de Rohan le convie à plusieurs parties de chasse à Sychrov, aux confins de la Silésie.

Avec l'automne, le duc de Lévis croit enfin possible de refermer la parenthèse de son rétablissement, qui n'a que trop duré – plus d'un an –, compte tenu de l'accélération de l'histoire européenne. Il prépare une prochaine entrée dans l'arène politique par trois déplacements qui prendront dorénavant l'allure de voyages d'Etat. Le premier en Saxe, royaume traditionnellement ami de celui des Bourbons, le deuxième en Prusse, la nation qui monte en Europe, le troisième au Royaume-Uni, l'allié de la France louis-philipparde. Après quoi, le temps sera venu de quelques mises au point sur le statut de la Couronne.

Dresde sert de test à la stratégie de Lévis. Frédéric-Auguste II reçoit Henri avec le protocole réservé aux chefs d'Etat. Il l'accompagne dans toutes ses excursions, y compris sur les champs de bataille de l'armée napoléonienne, dont celui de Leipzig. Les Tuileries n'osent pas protester. Lévis estime que la légitimité vient d'enfoncer un nouveau coin, mais qu'il faut encore se garder de toute précipitation. Son dessein se lit désormais clairement : oublier tous les rêves de reconquête directe du royaume, avec ou sans l'aide de l'étranger, mais démontrer qu'il existe une solution possible à l'inéluctable décomposition du régime orléaniste.

En rentrant de Dresde, on fait une pause afin de ne pas trop fatiguer Henri. Après deux semaines à Brunnsee, chez sa mère et Hector de Lucchesi-Palli avec lequel il entretient des relations de plus en plus amicales, le prince décide de passer

l'hiver 1842-1843 à Venise, ville plus exaltante que Goritz. Il y rencontre le vieux maréchal Marmont, avec lequel il a de longs entretiens sur les questions militaires.

Au printemps de 1843, le programme de présence politique en Europe redevient prioritaire. Le prince effectue enfin cette visite en Prusse, projetée depuis trois ans. Frédéric-Guillaume IV accueille son hôte avec faste et le retient pendant trois jours à Sans-Souci. Les parades militaires occupent une part importante du temps. Le roi, très fier de son armée, goûte les compliments d'Henri. Ni l'un ni l'autre ne peuvent alors imaginer que ces régiments d'élite contribueront, vingt-sept ans plus tard, à écraser la France...

Lévis peut maintenant organiser le coup politique qu'il médite depuis Rome : le voyage en Angleterre.

L'envol de Belgrave Square

Pour réussir cette importante opération, le « premier ministre de l'exil » souhaite s'adjoindre deux assistants de poids : Chateaubriand, pour l'éclat historique – l'écrivain fut aussi ambassadeur à Londres de janvier à septembre 1822 – et Berryer, pour l'efficacité politique. Si le second répond facilement à la sollicitation, convaincre le premier exige une part de flatterie. C'est pourquoi Lévis lui fait adresser une lettre signée d'Henri : « Après avoir mûrement réfléchi, je me suis décidé à aller en Angleterre. Il m'a paru que je devais avant tout chercher à me rapprocher de la France, à entrer en relations avec les hommes qui peuvent le plus m'aider de leurs conseils et de leur influence. Je serai à Londres dans la première quinzaine de novembre et je désire bien vivement qu'il vous soit possible de venir m'y rejoindre. Votre présence auprès de moi me sera très utile, et expliquera mieux que toute autre chose le but de mon voyage. Je serai heureux et fier de montrer auprès de moi un homme dont le nom est une des gloires de la France. » La lettre s'accompagne d'un buste du prince. Depuis un an, Henri fait verser à l'Enchanteur indigent une

pension qui allège les sacrifices imposés par son « inébranlable fidélité²¹ ».

En embarquant à Hambourg, le 4 octobre 1843, le comte de Chambord assigne quatre objectifs à sa traversée : revoir l'Ecosse, dont il garde de précieux souvenirs d'enfant ; compléter ses connaissances sur le Royaume-Uni, première puissance économique et industrielle de l'Europe ; permettre au plus grand nombre possible de Français de le rencontrer ; enfin collecter de leur part le maximum d'avis, de conseils et de témoignages sur l'état de l'opinion en France.

Entouré de Lévis, Saint-Priest, Barrande, Villaret de Joyeuse et du général Vincent, autre officier d'Empire rallié aux Bourbons qu'il apprécie tout spécialement, le prince débarque à Hull, sur la côte orientale de l'Angleterre. Il se donne deux mois avant de prendre ses quartiers londoniens. Un délai à la fois voulu, pour permettre le pèlerinage écossais cher à Henri et à Barrande, et subi, par la présence dans la capitale britannique du duc de Nemours, venu confirmer auprès de Victoria l'indéfectible alliance française. A Paris, le gouvernement s'inquiète vivement du voyage des exilés. Il fait surveiller les légitimistes nantais, contrôler les mouvements dans les ports de Bretagne, inspecter les côtes propices à une tentative de débarquement secret. On redoute qu'Henri ne veuille rééditer les exploits de sa mère. Pendant ce temps, celui-ci revoit Holyrood, où il s'amuse à se mêler au flot du public pour visiter les anciens appartements de sa famille. A Edimbourg, il retrouve le magasin où il achetait ses soldats de plomb...

Après le temps de la nostalgie et des réceptions par l'aristocratie locale, le séjour britannique prend une dimension studieuse. Dans les cités industrielles visitées – Glasgow, Manchester, Leeds, Sheffield –, Henri examine les processus manufacturiers, encore inconnus du continent, l'organisation des usines, les conditions de vie et de travail de leurs employés. Multipliant les entretiens avec des chefs d'entreprise et des ingénieurs, parfois avec des ouvriers, il prend conscience des enjeux économiques et de ce qu'on appellera bientôt la « question sociale ».

Le duc de Nemours ayant quitté Londres, le comte de Chambord y dépose ses malles le 25 novembre 1843. La coordination des dates a fait l'objet de tractations entre les trois parties prenantes (le gouvernement français, la Couronne britannique et le représentant du prince). La reine Victoria, tiraillée entre l'alliance avec la France de Louis-Philippe et l'hospitalité dont les rois de Saxe et de Prusse ont montré l'exemple, contourne l'obstacle en s'absentant de sa capitale. Durant la tournée écossaise, la duchesse de Lévis a loué et aménagé au 35, Belgrave Square, dans l'élégant quartier du West End, un hôtel particulier de deux étages sur une place aux harmonieuses façades blanches, dont un parc ombragé occupe le centre²².

Chateaubriand et La Villatte attendent le prince à son arrivée. Au cours des semaines précédentes, le premier a consacré son énergie et son influence à rameuter des pèlerins de la légitimité. Il loge au rez-de-chaussée. Chaque matin, Henri vient s'entretenir avec lui, assis sur son lit, de la marche du monde. Ils font, l'après-midi, de longues promenades en voiture. Le duc de Lévis a la délicatesse de demeurer à distance de ce duo dont, en France, la presse légitimiste fabrique le mythe.

Le succès de l'opération dépasse les prévisions, inespéré après quatorze années de silence. Le premier jour, environ deux cents Français se présentent à l'audience. On s'écrase les pieds dans les salons de l'entresol, une file d'attente se forme sur le trottoir. Dérisoire spectacle d'un roi de France devant chez qui on attend son tour comme à l'entrée d'une boutique à la mode ? Ou premier signe d'une renaissance de la légitimité ? Deux mille visiteurs se succèdent ainsi pendant un mois et demi, la Jeune France fournissant l'essentiel de ce contingent formé de curieux, de fidèles et de nostalgiques. Sur le plan sociologique, le défilé de Belgrave Square représente une France en miniature. On manque hélas d'un éclairage complet sur la composition des délégations qui, orchestrée par Berryer, obéit à l'exigence du secret pour ne pas alarmer la police de Louis-Philippe. La France de demain qu'elle voudrait esquisser se différencie assez sensiblement de la Jeune

France, encore aristocratique et terrienne. On ne sait si cette évolution résulte d'une stratégie élaborée dans l'entourage du prince. Ou bien du fait que les déçus du nouveau régime se recrutent parmi les catégories sociales qui ont fait la révolution de Juillet et recherchent maintenant une alternative raisonnable.

Que se fait-il et que se dit-il à Belgrave Square ? Les visiteurs viennent d'abord voir leur prince. Certains l'ont aperçu avant 1830 et se demandent s'ils vont le reconnaître. La plupart n'ont contemplé de lui que des portraits. Tous désirent savoir s'il est aussi beau que l'ont prétendu les privilégiés qui se sont rendus à Prague, à Kirchberg et à Goritz, ou bien s'il est effectivement devenu boiteux ; enfin auquel de ses ancêtres il ressemble le plus : Henri IV, Louis XIV ou Charles X ? Robert de Custine nous dit : « Le prince a cinq pieds quatre pouces [soit environ un mètre soixante-dix] ; sa taille droite est bien prise ; il a la poitrine large et développée ; sa tête, toujours élevée, est parfaitement placée sur ses épaules ; sa figure a une expression de noblesse et de douceur ; ses yeux sont du plus beau bleu, et lorsqu'ils s'animent, ils brillent d'un éclat tout particulier. Son regard est assuré et pénétrant ; pour lui plaire il faut d'abord le regarder en face²³. » Aucun des visiteurs portraitistes ne fait bien sûr la moindre allusion à une quelconque boiterie. Il semble d'ailleurs que, dans ces années-là, Henri la dissimule par son maintien. C'est avec le temps et l'embonpoint qu'il ne pourra plus la camoufler. Il porte alors la barbe en collier, à la façon des Valois. La forme de sa tête, un peu large, rappelle, dit-on, celle des Capétiens. Henri cultive une élégance de dandy. Un pastel de Johann Ender, qui fait le tour de la France légitimiste, montre un homme soigné, au port un peu guindé, à la chevelure blonde et ondulée sur les oreilles, vêtu d'un habit noir impeccablement coupé, pincé à la taille. Gilet rayé, col blanc à fin liséré, cravate nouée avec précision, pantalon crème... « Musset avant les ravages de l'absinthe », selon Pierre de Luz²⁴.

Mais on attend surtout du prince qu'il parle. Le 29 novembre, il fait une brève déclaration : « Je suis heureux de me trouver au milieu de Français ! J'aime la France parce que c'est ma

patrie, et je ne pense au trône de mes pères que pour la servir avec les sentiments et les principes que M. de Chateaubriand a si glorieusement proclamés, et qui ont dans le pays tant de bons défenseurs. » Ces phrases ont de quoi mettre fin aux divisions doctrinales qui empoisonnaient la vie des royalistes depuis trente ans, si l'on en croit ceux qui détectent dans un tel hommage une approbation de *La Monarchie selon la charte*. Lorsque, le 5 décembre, Chateaubriand repart de Londres, Henri lui confirme sa pensée dans une lettre publique : « En me trouvant avec vous en parfaite communion d'opinions et de sentiments, je suis heureux de voir que la ligne de conduite que j'ai adoptée dans l'exil et la position que j'ai prise, sont, en tous points, conformes aux conseils que j'ai voulu demander à votre longue expérience et à vos lumières [...] J'aime à prendre pour interprète cette voix si chère à la France et qui a si glorieusement défendu, dans tous les temps, les principes monarchiques et les libertés nationales²⁵. »

Durant le reste de son séjour, le prince privilégie les discussions particulières. Il écoute ses visiteurs et les conseille : « aux jeunes gens de ne pas s'isoler des intérêts et des affaires du pays ; de se garder des délices de la vie parisienne ; de passer la plus grande partie de l'année dans leurs provinces, dans leurs villes, dans leurs campagnes, près du logis natal où leurs familles ont vécu et se sont fait aimer. Il leur recommandait d'être en rapport incessant avec le laboureur, avec l'ouvrier, avec l'artisan de leurs localités ; de savoir leurs besoins, de secourir leurs misères, d'écouter leurs réclamations et de les aimer de tous leurs moyens. Il leur répétait qu'en suivant cette règle de conduite, en se rendant utiles à leurs compatriotes, en faisant du bien à tout ce qui les entoure, ils donneraient des joies et des consolations à son exil²⁶ ». Paroles candides, vision terrienne et conventionnelle de la société, peut-être plus conforme à la pensée d'une partie de ses visiteurs qu'à ses propres conceptions à peine émergentes. Déjà on se demande ce qu'entend le prince par « libertés nationales ». Il faudra trois ans pour qu'elles se précisent.

Le duc de Lévis a voulu faire de la halte à Belgrave Square à la fois une rampe de lancement et un ballon-sonde. Sur les deux points, il a parfaitement réussi. Pour la France, le petit roi spolié en août 1830, jusque-là un peu mythique, prend réalité et consistance : il est vivant et en bonne santé ; il a un visage, une voix, un projet. Pour le gouvernement de Louis-Philippe, c'est un camouflet. Cependant la réaction de Paris se fait attendre. Un mois après l'arrivée du prince à Londres, le ministre français de l'Intérieur, le comte Duchâtel, adresse enfin aux préfets une circulaire dénonçant une « conspiration contre la sûreté de l'Etat » et accusant « le duc de Bordeaux et sa petite cour » d'avoir donné « les instructions nécessaires pour s'organiser et étendre leur influence, préparer, pour une époque favorable, une troisième Restauration ». Le ministre n'en conclut cependant qu'à l'exigence d'une « surveillance active et vigilante ». Ce qui ne suffit pas au chef du gouvernement.

Le bal des flétris

Au début de 1844, la situation générale de la France semble plutôt bonne. La conjoncture économique reste encourageante. La crise internationale issue de la question d'Orient a été surmontée et la nation a regagné le concert européen. Guizot, qui dirige le gouvernement depuis plus de trois ans, se sent donc assez fort pour balayer le relent d'« émigrerie » respiré à Belgrave Square. Il commence par révoquer quelques maires qui se sont montrés à Londres, puis il engage des poursuites contre *La Gazette de France* et *La Quotidienne* pour avoir rendu compte du pèlerinage. A l'occasion de la discussion de l'Adresse par la Chambre des pairs, le 8 janvier, il révèle que « depuis longtemps déjà, M. le duc de Bordeaux donnait de la tablature au gouvernement » par des voyages qui prennent de plus en plus l'apparence de déplacements officiels. Le gouvernement français s'est vu contraint d'envoyer des remontrances à quelques cours européennes : celles d'Autriche, de Saxe, de Prusse, et même au Saint-

Siège. En Angleterre, le gouvernement britannique n'a pu empêcher « les scènes scandaleuses aux yeux de tous les hommes sensés et de tous les gens de bien de tous les pays ». On n'a plus affaire à « un prince malheureux et inoffensif, voyageant pour son instruction », mais bien à « un prétendant à la couronne de France ». Il faut donc condamner les fauteurs de troubles. Et Guizot de s'attaquer aux parlementaires qui se sont rendus à Belgrave Square.

Le 12 janvier, l'un d'eux, le duc de Fitz-James, pair de France, publie une lettre ouverte au chef du gouvernement : « Vous avez parlé de scandale, à propos de certaines paroles prononcées par moi ; vous avez osé dire qu'il y avait eu de la part des royalistes oubli des devoirs du citoyen ! Ma réponse est bien facile. Si j'ai violé les lois de mon pays, pourquoi ne m'avez-vous pas fait traduire devant un tribunal ? Il en est encore temps, monsieur, osez, je suis prêt. Faites-moi comparaître devant douze jurés français. Là je répéterai à la face de mon pays les paroles que j'ai prononcées à Belgrave Square ! » Après quoi, la Chambre basse envenime le débat, suggérant d'infliger un blâme aux députés concernés : « La conscience publique flétrit de coupables manifestations ; notre révolution de juillet, en punissant la violation de la foi jurée, a consacré chez nous la sainteté du serment. » Le verbe *flétrir* donne la mesure de la virulence. Sous l'Ancien Régime le mot désignait la condamnation d'un criminel au fer rouge, marque d'infamie. Répondant à l'attaque, Blin de Bourdon, député, s'aligne sur la lettre de Fitz-James : « Si nous sommes innocents, laissez-nous tranquilles ; si nous sommes coupables, poursuivez-nous ! » Berryer, lui, s'en prend à Guizot personnellement : comment le chef du gouvernement peut-il aujourd'hui brocarder « les petits Etats généraux d'une nouvelle émigration » alors que lui-même, lors des Cent-Jours, a rallié l'émigration à Gand ? Aussitôt le débat change de nature : l'affrontement sur un thème se transforme en polémique autour du comportement du chef du gouvernement et de son « petit tour à Gand ». La gauche républicaine saute sur l'argument de Berryer et somme le ministre de s'expliquer sur son attitude trente ans auparavant. Tumulte général. La flétrissure est finalement

adoptée par 220 voix contre 190 : les républicains ont voté avec les légitimistes, ainsi que certains élus modérés, choqués par le terme plus que par le procédé²⁷.

Les jours suivants, l'effervescence gagne deux autres milieux parisiens toujours prompts à s'échauffer : l'université et le faubourg. Quatre cents étudiants forment un cortège pour acclamer Chateaubriand devant son domicile, scandant : « Vivent les flétris ! » Au bal annuel donné par l'aristocratie légitimiste au profit des anciens pensionnaires de la liste civile de Charles X, qui se tient cette année-là chez le prince et la princesse de Ligne²⁸, les dames se sont passé la consigne pour y apparaître avec un bouquet de fleurs flétries à la main, leurs cavaliers en portant une à la boutonnière. Les soirs suivants, les hommes continuent de se montrer à toutes les réceptions, surtout s'ils risquent de rencontrer des ministres et des ambassadeurs étrangers, avec une fleur blanche défraîchie, le plus souvent un camélia, particulièrement spectaculaire quand il est fané.

Les députés « flétris » remettent de concert leur démission et décident de se représenter. Le bilan de l'opération s'avère négatif pour Louis-Philippe, contrasté pour Guizot, positif pour le comte de Chambord. Le premier a perdu son calme et son sens du « juste milieu » ; il a décontenancé une partie de ses soutiens traditionnels et encore élargi le fossé entre les deux familles royalistes. Le deuxième a renforcé son influence auprès du roi qui lui a publiquement témoigné sa confiance, mais il a rétréci sa majorité. Serait-ce le signe d'une stratégie encore obscure mais visant, contre toutes les apparences, à établir des liens avec un futur parti du comte de Chambord ? Trois éléments accréditent cette thèse surprenante : d'abord la facilité avec laquelle Guizot a accepté qu'on reparlât de son ancien légitimisme ; ensuite quelques propos éparpillés dans ses discours, admettant par exemple que les légitimistes avaient été « fiers de montrer un autre prince, un autre avenir » ; enfin ses relations, excellentes et quasi secrètes, avec le duc de Lévis. Il se peut qu'ils aient songé ensemble au projet qui, cinq ans plus tard, tiendrait tant au cœur de Guizot :

la réunification des droites sous l'égide de la branche aînée des Bourbons.

Pendant qu'à Paris, le débat sur la flétrissure fait rage, Henri parcourt l'Angleterre à l'invitation de quelques familles. Après un séjour chez le duc de Beaufort, en décembre 1843, à Badminton Park, il visite, en compagnie de Lévis et de Barrande, plusieurs villes, dont Birmingham et Oxford, puis Hartwell, la dernière résidence d'exil de Louis XVIII. Enfin, sous la conduite d'amiraux britanniques, il étudie à Douvres la première organisation navale du monde.

Le 14 janvier, il s'embarque pour le continent car il vient d'apprendre la subite dégradation de la santé de Louis XIX. Parvenu à Goritz, il tire les leçons de son séjour à Belgrave Square. Le 4 février, il écrit au baron Hyde de Neuville qui, souffrant, n'a pu se rendre à Londres : « Je regarde les droits que je tiens de ma naissance comme appartenant à la France et, bien loin qu'ils puissent devenir, dans un intérêt personnel, une occasion de trouble ou de malheurs pour elle, je ne veux jamais remettre le pied en France que lorsque ma présence sera utile à son bonheur et à sa gloire. » Il complète sa pensée dix jours plus tard en s'adressant à Villèle qui, de sa retraite, continue de prodiguer ses conseils. Bien qu'arrimé aux principes, le prince ne néglige pas les préoccupations tactiques : « Mes adversaires se sont laissé égarer par une préoccupation qui ne leur a pas permis de voir qu'en s'inquiétant d'un simple voyage, ils proclamaient eux-mêmes, devant le monde entier, l'importance de mon avenir. [...] La question de l'Adresse des députés est une faute du gouvernement actuel ; il prolonge ainsi un souvenir qu'il aurait dû s'efforcer d'étouffer. Il va rencontrer une défaite dans les nouvelles élections auxquelles il donne lieu. Dites à nos amis que j'espère et que je désire la nomination des députés expulsés à cause de moi [...] Je ne viens pas de me constituer prétendant comme ils le disent. Dieu, en me faisant naître, m'a imposé de grands devoirs envers la France ; je ne les oublierai jamais. Quand il m'appellera à les remplir, je serai prêt, sans orgueil et sans faiblesse [...] »²⁹. » Les dernières lignes posent les grands

axes de la philosophie politique du prince sur la façon d'assumer son héritage dynastique : la rémission dans la « main de Dieu », qui n'est pas une formule de convenance mais une conviction ; le refus absolu de la participation à tout projet de « reconquête » qui, indépendamment du résultat espéré, provoquerait des troubles dans la patrie ; enfin la nécessité de se tenir prêt à monter sur le trône au moment choisi par la Providence, ce qui implique une soigneuse préparation intellectuelle.

Les lettres à Neuville et à Villèle bénéficient d'une large diffusion. Le 2 mars suivant, les cinq députés flétris sont réélus avec une confortable avance, faite en partie de voix républicaines : Berryer à Marseille-nord, le duc de Valmy à Toulouse, le baron de Larcy à Montpellier, le marquis de La Rochejaquelein à Ploërmel et le vicomte Blin de Bourdon à Doullens. Le 19 mars, le comte de Chambord leur adresse une lettre de félicitations : « Je suis heureux et reconnaissant que les électeurs [...] aient fait bonne justice des calomnies que l'on voulait accrédi-ter sur mon voyage en Angleterre, et sur votre présence à Londres. Tous ceux qui me connaissent savent qu'il n'y a dans mon cœur, et qu'il n'est jamais sorti de ma bouche, que des vœux pour le bonheur de la France. Le sentiment de générosité qui a porté les hommes honorables qui ne partagent pas encore nos convictions à se rapprocher de nous dans cette circonstance, doit nous donner l'espoir qu'un jour viendra, jour heureux de conciliation, où tous les hommes sincères de tous les partis, de toutes les opinions, abjurant leurs trop longues divisions, se réuniront de bonne foi sur le terrain des principes monarchiques et des libertés nationales pour servir et défendre notre commune patrie [...]. »

Si certains voient dans ces lettres les premiers manifestes du comte de Chambord, d'autres déplorent leur manque d'ampleur, leur ton de prêche plein de bonnes intentions mais dépourvu de souffle, à l'inverse des fracassantes déclarations républicaines ou bonapartistes. En revanche, cette « ferme prudence » reçoit un satisfecit de Metternich : « La conduite personnelle

de M. le comte de Chambord est parfaite dans toutes les circonstances ; sa réserve, sa prudence, son aplomb, son esprit dans une position si délicate, obtiennent l'assentiment général ; il a toujours parlé à propos et agi avec discernement, il n'a rien dit que ce qu'il voulait dire, et comme il fallait le dire³⁰. »

Mais à Goritz, en ce début de printemps 1844, l'atmosphère se prête moins aux projets politiques qu'au recueillement : Louis XIX se meurt.

L'adieu à Louis XIX

A soixante-huit ans, Louis-Antoine souffre, depuis deux ans, de violentes douleurs d'estomac. Devant l'aggravation du mal, les médecins ont diagnostiqué un cancer de l'appareil digestif.

Le chef de la Maison de Bourbon mène à Goritz une vie simple, presque spartiate. Il n'a pas nommé de successeur au duc de Blacas et dirige lui-même son service, qui comprend une quarantaine de personnes, auxquelles s'ajoutent une dizaine pour la « reine » et une cinquantaine pour le comte de Chambord et la comtesse de Rosny³¹. Chaque matin, il se lève à cinq heures pour aller entendre la messe avec son épouse, soit à la cathédrale, soit au couvent de la Castagnavizza. De retour chez lui, le couple lit les journaux, souvent à haute voix, ainsi que des ouvrages politiques ou historiques et des romans. On déjeune tôt, à dix heures, et toujours rapidement. On consacre l'après-midi aux audiences et aux promenades. Le dîner est servi à dix-huit heures puis on passe au salon, ouvert à la Cour, aux personnalités illyriennes et aux Français en visite. Les hommes jouent au whist et au billard, les femmes devisent tout en brochant. A neuf heures, chacun se retire.

Le 13 février, Louis-Antoine assiste, aux côtés de son neveu, au service religieux célébré à la mémoire du duc de Berry. Sa maigreur et la pâleur de ses traits impressionnent l'assemblée. Son état ne fait ensuite qu'empirer. Le 21 février, il demande à recevoir les sacrements. Il ne quitte plus sa chambre que pour

quelques sorties dans le petit parc, assis dans le fauteuil roulant qui a servi au comte de Chambord durant sa convalescence. Le 6 mars, il adresse à sa nièce et à son neveu un ultime message : « Mes enfants, mon heure est venue. Je suis inutile désormais sur la terre. J'avais promis à votre père expirant de le remplacer auprès de vous. J'ai fait tout ce qui était en mon pouvoir pour accomplir ma promesse. Vous savez combien je vous aime, combien j'ai désiré que vous fussiez bons et purs. Dieu m'a exaucé dans le plus ardent de mes vœux. Le bonheur ici-bas dépend de Sa Providence. [...] Désormais, vous n'avez plus besoin de guide, mes devoirs sont accomplis. » Sa dernière journée est un calvaire. Il demande une messe pour son âme et à son épouse de lui lire les dernières nouvelles de France. Puis, privé de toute force, il ne peut recevoir la communion et s'éteint pendant les prières de Marie-Thérèse. Celle-ci fait alors entrer Henri et Louise pour leur dire : « Il a été privé de recevoir Dieu dans son cœur ; Dieu l'en dédommage en le recevant actuellement dans Son sein³². »

Le testament de Louis XIX ne comporte aucune considération politique. Le prince a choisi de mourir en comte de Marnes. Il a détruit ses mémoires : « En parlant de soi, on est toujours amené, même à son insu, à pallier ses fautes et, par conséquent, à manquer à deux vertus essentielles : la vérité et l'humilité. En parlant des autres, on prononce quelquefois des jugements sévères. S'ils sont fondés, ils établissent bien inutilement une médisance cruelle ; s'ils sont erronés, ils constituent une calomnie. Il est si facile, avec les meilleures intentions, de se rendre coupable. Et comment, après nos malheurs, aurais-je pu être impartial, sans orgueil ? Je suis convaincu de l'obligation où j'étais de tout détruire. Comment balancer entre l'intérêt de quelques souvenirs et la pensée de manquer à ses devoirs³³ ? »

Le service funèbre a lieu le 8 juin dans la cathédrale de Goritz, en présence d'un nombre impressionnant d'habitants de la ville et des environs. Auprès d'eux, le comte de Marnes avait acquis la popularité dont le duc d'Angoulême n'avait pas bénéficié en France. Ses restes sont inhumés dans la crypte

de la Castagnavizza, dans un sarcophage similaire à celui de son père. Pour la première fois, le comte de Chambord marche en tête d'un cortège, en sa qualité nouvelle de chef de la Maison de Bourbon. A son côté se tient sa tante et, derrière eux, don Carlos est accompagné de ses deux fils, Carlos et Juan.

La levée de l'interrogation sur la place et sur le rôle de Louis XIX embarrasse d'autant plus le gouvernement français que ce deuil vient, à point nommé, réalimenter l'intérêt suscité à Belgrave Square par le comte de Chambord et la fragilisation du régime de Juillet par la disparition du duc d'Orléans. Plus rien ni personne, sinon l'« usurpateur », ne sépare désormais de son trône « Henri V, roi de France et de Navarre par la grâce de Dieu ». Le premier acte d'Henri est d'informer les cours européennes de la mort de son oncle et d'élever une nouvelle protestation contre le viol du droit monarchique français :

Devenu par la mort de M. le comte de Marnes, chef de la Maison de Bourbon, je regarde comme un devoir de protester contre le changement qui a été introduit en France dans l'ordre légitime de succession à la couronne, et de déclarer que je ne renoncerai jamais aux droits que, d'après les anciennes lois françaises, je tiens de ma naissance. Les droits sont liés à de grands devoirs, qu'avec la grâce de Dieu, je saurai remplir ; toutefois, je ne veux les exercer que lorsque, dans ma conviction, la Providence m'appellera à être véritablement utile à la France. Jusqu'à cette époque, mon intention est de ne prendre dans l'exil où je suis forcé de vivre, que le nom de comte de Chambord³⁴.

Certains, comme le comte de Falloux, y voient une prudence excessive, comme l'empreinte du souvenir de Butschirad. D'autres, au contraire, décèlent dans sa déclaration la volonté du prince de gouverner par lui-même. S'il entend se soumettre à la Providence, il se réserve néanmoins le droit d'en interpréter seul les décrets. Dernières précisions : le prince continuera de se faire appeler *Monseigneur* et non pas

Sire ; il conserve à sa tante le rang de « reine » *in partibus* ; enfin, il rejette la notion de prétendant qu'emploie déjà une partie de la presse française : le dépositaire légitime de la couronne, en exil ou non, ne saurait être considéré comme un candidat au trône.

De l'été 1844, le dernier passé à Kirchberg, au printemps 1845, le prince paraît rentrer en lui-même, n'effectuant pas de nouveau voyage et employant l'essentiel de son temps entre la compagnie de sa tante et les études en cabinet avec le duc de Lévis. Il commence à accumuler une importante documentation sur de nombreux sujets, qui vont de l'archéologie à l'amélioration du sort des classes laborieuses, et à échanger une correspondance de plus en plus volumineuse avec ceux qu'il préfère appeler ses amis plutôt que ses partisans.

Goritz, plus encore que Kirchberg, pesant trop sur les souvenirs de la comtesse de Marnes, celle-ci décide, avec l'accord de son neveu, d'un changement de résidence. Le 8 janvier 1839, peu de temps avant sa mort, le duc de Blacas avait acquis le château de Frohsdorf, à soixante kilomètres au sud-ouest de Vienne sur la route de Graz, puis l'avait légué par testament à la « reine » « comme une partie, écrivait-il, de ce que j'ai eu du roi Louis XVIII³⁵ ». Le 25 mai 1845, la famille royale, maintenant réduite à trois personnes – Henri, sa tante et sa sœur – s'y installe, le premier ne pouvant encore se douter qu'il y restera jusqu'à sa mort.

La future duchesse de Parme et la comtesse de Chambord

A peine les trois derniers Bourbons sont-ils installés à Frohsdorf que la résidence sert de cadre, le 10 novembre 1845, à l'union de Louise, âgée maintenant de vingt-cinq ans, avec Charles de Bourbon-Parme, de quatre ans son cadet – premier événement familial heureux vécu par les Bourbons depuis 1820. Le marié est le fils de Charles II, duc de Parme, dont le rétablissement dans ses droits est suspendu, selon l'accord de 1817 entre les grandes puissances, à la mort de l'ex-impératrice

Marie-Louise. En attendant, il jouit du titre de prince héréditaire de Lucques. La comtesse de Marnes poursuit la politique des alliances entre branches des Bourbons, garantissant solidarité dynastique et catholicité. Les Habsbourg s'associent à la cérémonie : le mariage est célébré par l'archevêque de Vienne, Mgr Milde, en présence de l'impératrice douairière, Caroline-Augusta, entourée de quatre archiducs et de six archiduchesses. C'est Henri qui, sous l'œil de leur mère, conduit sa sœur à l'autel.

La comtesse Lucchesi-Palli a acquis, au début de l'année, le palais Vendramin à Venise, sur le Grand Canal. Devenu sa résidence favorite, elle le meuble de ce qui garnissait le château de Rosny, dont Louis-Philippe a fait respecter la propriété. Madame, ainsi que l'on continue de l'appeler avec l'approbation de son fils, âgée de quarante-six ans, s'est glissée dans une existence paisible, vivant en bonne entente avec son mari dont elle a déjà eu quatre enfants : Clémentine, née en 1835, Francesca en 1836, Isabelle en 1838 et Adrinolphe en 1840. Guettée, comme sa fille et son fils, par un embonpoint que les ans aggravent, elle déploie néanmoins une grande activité et ne supporte pas que l'on demeure oisif à ses côtés.

En cette année 1845, le comte de Chambord séjourne deux fois auprès d'elle. La première fois, en mai, il a reçu la visite de Chateaubriand qui voulait revoir une dernière fois son *jeune roi*. Logeant à l'hôtel Danieli comme un simple particulier, Henri projette d'acquérir ici une résidence d'hiver. En juillet 1846, il y effectue un nouveau séjour. Il continue d'entretenir et même de développer d'excellentes relations avec le comte Lucchesi-Palli, lequel, tous les courtisans de passage le reconnaissent, gère avec beaucoup de tact sa position vis-à-vis du prince.

Venise apporte à Henri le plaisir de véritables marathons à la nage – il revient ainsi de Fusine, sur la côte, en trois heures, quand il faut à un vaporetto quinze minutes pour effectuer la traversée –, celui de longues promenades, à pied ou en gondole avec sa mère, le spectacle à la Fenice des opéras italiens qu'il affectionne, notamment les premières œuvres de

Verdi. Il adore le chant et on se souvient de l'avoir entendu, un soir au palais Vendramin, interpréter un air de *La Reine de Chypre*, opéra de Jacques Fromental Halévy, dont le livret commence par : « Triste exilé sur la terre étrangère », pour finir par : « un cœur pour la chérir, un bras pour la défendre ».

En 1845, marier Henri constitue une préoccupation déjà ancienne mais que l'approche de ses vingt-cinq ans et l'espérance des légitimistes rendent maintenant pressante. Plusieurs tentatives ont déjà eu lieu.

La première remonte à treize ans : du fond de sa cachette nantaise, la duchesse de Berry avait écrit au tsar de Russie, Nicolas I^{er}, pour lui proposer un mariage avec sa fille Olga, alors âgée de onze ans. Le cours des événements ultérieurs avait ensablé le projet.

Le 21 septembre 1843, se rendant à Berlin, Henri et le duc de Lévis firent halte dans la petite ville de Jüterlock, où se trouvait également de passage la grande-duchesse Hélène, belle-sœur du tsar, avec ses trois filles : Marie, Elisabeth et Catherine. La deuxième, dix-sept ans, bien faite, distinguée, enjouée et spirituelle, plut tout de suite à Henri. Quelques jours plus tard, à Potsdam, il parla de sa rencontre à Frédéric-Guillaume, qui l'encouragea et promit d'intervenir auprès de son beau-frère Nicolas I^{er}. Celui-ci accueillit favorablement l'idée. Le tsar rêvait depuis toujours d'une alliance avec la France, persuadée que, à chaque bout de l'Europe, l'addition de ses deux plus puissantes armées assurerait aux deux nations un contrôle partagé du continent. Comme on le sait, le souverain russe n'éprouvait, par ailleurs, ni sympathie ni confiance pour le régime de Louis-Philippe, persuadé que la restauration des Bourbons constituerait une digue autrement plus solide contre la marée révolutionnaire. Le tsar se montra disposé à un arrangement religieux, que le pape Grégoire XVI bénirait de son autorité : après une première cérémonie selon le rite orthodoxe, la grande-duchesse devenue comtesse de Chambord serait admise dans l'Eglise catholique romaine. Mais ce fut dans l'entourage du prince qu'on leva des objections. Le duc de Lévis redoutait que la nouvelle d'un mariage

russe ne réveillât en France la haine contre l'absolutisme, l'émigration, la vision des cosaques aux Champs-Élysées... De son côté, la comtesse de Marnes ne voulait toujours pas entendre parler de mariage avec une non-catholique. Son neveu se plia à sa volonté. Il n'aurait rien fait qui déplût à Marie-Thérèse.

En avril 1844, parvint une autre proposition, adressée par Ferdinand II de Naples au duc d'Angoulême : marier Henri à l'une de ses sœurs. L'intéressée, la princesse Marie-Caroline-Fernande, était ainsi la nièce de la duchesse de Berry et donc la cousine germaine de son éventuel fiancé, née comme lui en 1820. Le duc d'Angoulême, déjà très malade, dépêcha à Naples le comte de Montbel. D'après ce dernier, le gouvernement de Louis-Philippe ayant eu vent du projet s'y serait vivement opposé, menaçant le royaume des Deux-Siciles d'une rupture de leurs relations³⁶. Nouvel échec.

Après la mort de Louis XIX, Marie-Thérèse exprima plus librement au duc de Lévis ses propres idées sur l'épouse idéale de son neveu. Un mariage de plus à l'intérieur de la Maison de Bourbon lui faisait redouter une de ces unions consanguines dont on avait abusé et dont elle-même fournissait un cas typique, peut-être cause de la stérilité de son couple. Elle préconisa la recherche d'une Polonaise de noble extraction, belle, robuste et bonne pratiquante. Ce fut au tour de Lévis d'émettre des réserves. Selon lui, le peuple français n'avait jamais apprécié que ses rois épousassent des princesses de trop modeste maison. Le prouvaient les exemples de Marie de Médicis et de Marie Leszczyńska. De plus, avoir dédaigné une grande-duchesse russe pour lui préférer une comtesse polonaise serait ressenti comme une humiliation par Saint-Pétersbourg. On ne songea plus à la Pologne...

Si donc on exclut les princesses russes, car orthodoxes, les allemandes, car protestantes pour la plupart, les autrichiennes – car personne ne juge bon de rappeler les souvenirs de Marie-Antoinette et de Marie-Louise – les napolitaines, car consanguines, que reste-t-il ? Pas même une infante puisque don Carlos n'a que des garçons. En France, on recommence à murmurer. Les feuilles orléanistes répandent le bruit que le

prince préférerait entrer dans les ordres que dans le lit d'une épouse, qu'il aspirerait à devenir prêtre. Le pape en ferait le nouveau général de l'ordre des Jésuites ; à tout le moins, il lui réserverait un chapeau de cardinal. En 1845, il est temps de faire cesser les élucubrations.

On ne sait exactement où Henri rencontra pour la première fois les deux filles du duc de Modène. Pour la baronne de Frénilly, dame d'honneur de la comtesse de Marnes, ce fut au printemps de 1843, lorsque à son retour de Venise le prince s'arrêta près de Padoue, invité par François IV dans sa villa de Catajo. « Le jeune prince y vit ensemble les deux filles du duc de Modène : l'aînée, Marie-Thérèse, étant venue au monde avec les fers, fut blessée par la maladresse de l'accoucheur qui plaça un fer trop bas, et est restée avec un côté de la figure plus petit que l'autre. Elle avait en outre trois ans de plus que le jeune prince : il la trouva laide et porta toute son attention sur la cadette, Marie-Béatrix, belle de figure et de taille, ayant quatre ans de moins que lui. Elle lui plut assez pour que, peu de temps après, il fit sa demande au duc de Modène qui, n'ayant jamais reconnu l'usurpateur de la couronne de France, se hâta de faire part de cette demande à sa fille cadette³⁷. » Mais la jeune fille s'est déjà éprise de don Juan, le fils cadet de don Carlos, et déclare que ce sera lui ou personne. Elle accepte que l'on informe le comte de Chambord du motif de son refus. Connaissant l'entêtement de ses filles, le duc de Modène s'incline et reçoit avec faveur la demande du Bourbon d'Espagne. Si Henri, à cette nouvelle, éprouve du chagrin ou du dépit, il n'en laisse rien paraître... Alors que la piste de Modène semble évanouie à peine entrevue, des tractations s'ouvrent entre la comtesse de Marnes et l'impératrice d'Autriche, tante des princesses de Modène : puisqu'il faut marier Henri et que lui-même a caressé l'idée d'une alliance avec la petite maison d'Este, pourquoi ne pas s'intéresser à la sœur aînée de Marie-Béatrix ? Née à Milan le 14 juillet (!) 1817, elle n'a que trois ans de plus qu'Henri. Sa mère, Marie-Béatrice de Sardaigne, fille du roi Victor-Emmanuel I^{er}, était également apparentée aux Stuarts... Il advient parfois que des amoureux éconduits transfèrent l'atti-

rance que leur inspire la personne aimée sur une parente ou une amie proche de celle-ci. Ainsi Mozart avait-il épousé en 1782 Constance Weber, sœur d'Aloysia, son premier amour. Le comte de Chambord en tout cas ne se confie à personne.

L'impératrice d'Autriche adore concocter des unions matrimoniales. Réussir à marier le légitime roi de France constituerait son chef-d'œuvre. Après avoir convaincu la comtesse de Marnes, elle organise à Vienne, le 26 juillet 1846, une réception familiale qui se prolonge par une invitation aux princesses de Modène de passer le mois d'août à Vienne et à Ischl. Elle trouve là l'occasion de faire dire à Marie-Thérèse-Gaétane que, si le comte de Chambord la demandait, elle l'épouserait. Puis elle lui conseille de se rendre, avec Maximilien, frère de l'impératrice et oncle de la princesse, à Frohsdorf afin de saluer la comtesse de Marnes. Henri y séjourne, ainsi que la baronne de Frénilly : « Il ne trouva pas l'aînée devenue plus jolie ; mais il l'écouta et observa ses manières avec plus d'attention. En revenant de cette visite, cette aînée dit à sa tante : "Je vous ai répondu il y a quelque temps qui si le comte de Chambord me demandait en mariage je l'épouserais ; je vous dis aujourd'hui que, s'il me demandait, je l'épouserais avec joie"³⁸. » C'est le mot qu'attendait l'oncle Maximilien pour écrire au comte de Chambord. Le jeune prince, en recevant cette proposition si directe, s'émeut et s'agite. Il la montre à sa tante qui lui dit de bien réfléchir et de se décider lui-même. Il consulte le duc de Lévis qui lui fait la même réponse, puis sa mère. La duchesse de Berry l'engage à prier pour que Dieu l'inspire. Il suit son conseil et va entendre la messe. En sortant de la chapelle, sa décision est prise. Marie-Thérèse lui plaît-elle ? On a beaucoup conjecturé à ce sujet. Pour Pierre de Luz, le prince s'est aveuglé sur sa future épouse : « Il est des hommes qui sont attirés par un air farouche, par des regards couverts, par des gestes un peu brusques, par des silences que rompent des paroles précipitées. Ils aiment cette gaucherie, qu'ils tiennent pour de la décence et qui cache peut-être un tempérament ardent, une âme aux affections exclusives³⁹. »

Dès lors, les choses s'accélérent : Henri écrit au marquis de Pastoret, correspondant parisien du duc de Lévis et administrateur de la fortune du prince en France, pour informer le peuple de son prochain mariage et pour qu'à cette occasion on distribue aux pauvres de la capitale une somme de vingt mille francs ; il fait également envoyer seize mille francs au duc de Lorge⁴⁰ pour ceux des provinces de l'Ouest. Le contrat de mariage, négocié par le duc de Lévis, est signé le 3 novembre, les bans aussitôt publiés à Modène et à Frohsdorf. La dot de la princesse se compose d'une rente annuelle de cinquante mille francs et d'un capital « pour son trousseau » de trois cent mille francs⁴¹. Quatre jours plus tard à Modène, on célèbre le mariage par procuration. Le 9 novembre, la comtesse de Chambord quitte la cité de son enfance, en compagnie des quatre personnes désignées par son époux : le duc et la duchesse de Lévis, la comtesse de Chabannes, le comte Raymond de Nicolay. La cérémonie aurait dû normalement, comme l'an passé pour Louise, se dérouler à Frohsdorf. Mais la politique internationale s'est invitée à la noce. Metternich a été tenu à l'écart du projet de mariage ; maintenant que celui-ci se concrétise, il lui faut faire face au risque de mécontenter le gouvernement de Louis-Philippe, qui veut éviter deux choses : que l'événement bénéficie d'un trop grand retentissement, que la présence de la famille impériale d'Autriche lui donne une dimension européenne. Le chancelier intervient donc pour que la célébration ait lieu suffisamment loin de Vienne afin de fournir un motif à la Cour de ne pas s'y montrer en force. On décide alors que la cérémonie sera célébrée à Bruck-an-der-Mur, une petite ville toute proche de Leoben. Cependant, afin de ménager aussi l'amour-propre du prince et son image d'homme indépendant auprès des légitimistes français, le duc de Lévis fournit une explication présentable au choix de Bruck : « M. le comte de Chambord était très pressé de se réunir à Mme la comtesse de Chambord. Il est donc parti d'ici [Frohsdorf] pour aller à sa rencontre à Bruck [...] Les deux familles se trouvant réunies et la distance de Bruck à Frohsdorf se trouvant trop grande pour qu'il fût possible d'arriver ici d'assez bonne heure pour

la messe, le prince a voulu qu'elle fût célébrée à Bruck, ainsi que la bénédiction nuptiale et le renouvellement du mariage en personne⁴². »

Une petite église de Styrie sert donc de cadre au mariage du dernier roi de France et de Navarre, le lundi 16 novembre 1846, à neuf heures du matin. Au pied d'un autel baroque, l'abbé Trébuquet officie devant un parterre restreint, que composent la comtesse de Marnes, la duchesse de Berry et leurs respectives dames d'honneur, Mlle de Choiseul et la comtesse de Hautefort, les archiducs Maximilien et Ferdinand d'Este-Modène, oncles de la mariée, la comtesse de Chabannes, le duc et la duchesse de Lévis, les comtes de Blacas, de Damas, de Monti de Rezé et de Nicolay, parterre auquel se joint, selon la tradition seigneuriale, la population de Bruck. Malgré le froid polaire – on a relevé moins dix degrés au petit matin – et l'habillement léger imposé par l'étiquette aux femmes, en robes décolletées, le confesseur du prince prononce une émouvante mais interminable homélie (dont le texte a été perdu). Après un déjeuner à l'hôtel du Débarcadère, les nouveaux mariés et leur suite prennent le train pour Wiener-Neustadt et de là gagnent Frohsdorf en voiture. Un arc de verdure et de fleurs les conduit au château, illuminé comme son parc.

Le lendemain est offert un grand dîner pour les Français de Vienne et pour les châtelains des environs. La comtesse de Chambord en est le point de mire. Marie-Thérèse-Béatrice-Gaétane d'Este-Modène a mené jusqu'ici l'existence sans histoire d'une jeune fille sage, dévote et respectueuse de l'autorité, pour qui ce mariage constitue presque un miracle dont elle ne cessera de remercier Dieu... Les jugements portés sur elle galopent à toute allure à travers l'Europe. Le plus sévère provient du marquis de Belleval, « attaché » au comte de Chambord pour l'année 1846 : « L'archiduchesse Marie-Thérèse, il faut bien le dire, était franchement laide et disgracieuse. De taille élevée (cinq pieds, deux pouces) [environ un mètre soixante-cinq], la princesse était maigre et anguleuse, elle avait le teint basané, les cheveux noirs et un peu crépus, et, ce qui était choquant au suprême degré, un côté de la figure un peu

plus petit que l'autre. La voix était rauque et désagréable. » Pierre de Luz, commentant une aquarelle de Franz Eybl, exécutée en 1846 et que la princesse ne doit pas trouver déplaisante puisqu'elle l'a offerte au duc de Lévis, ne se montre pas beaucoup plus tendre : « Ni les fleurs dont s'orne sa chevelure, coiffée en macarons, ni les six rangs de perles, ni le bouquet de pierres précieuses au corsage, ni les bracelets, ni la belle et seyante robe de Paris, ni l'intention probable du peintre ne réussissent à donner l'illusion d'une beauté et d'une grâce rigoureusement absentes. Le visage présenté de trois quarts – pour dissimuler son asymétrie – est gris, ingrat, morose, boudeur : le front est têtue, la bouche lippue, contractée par un sourire officiel, ne dénote ni esprit ni même sensualité. Il y a dans l'attitude, dans l'expression, une sorte de résignation morne. » Mais tout le monde remarque sa taille fine, son port de tête, ses harmonieuses proportions et ses dents blanches... Sa connaissance du français et des usages curiaux laisse à désirer, ce qui agace la duchesse de Lévis : « Elle devrait cesser d'appeler Monseigneur *Enrico* ! » confie celle-ci à son mari⁴³. Mais, rapidement, les courtisans se mettent à parer de toutes les vertus celle qu'ils rêvent de voir monter sur le trône avec Henri V. Le vicomte de Grenville lance le premier compliment : « Elle n'était connue à Modène que par sa grâce, sa générosité, sa bienfaisance : tous ceux qui ont eu l'honneur d'approcher depuis Mme la comtesse de Chambord, savent si sa réputation de vertu, de douceur et de bonté, était exagérée. Dieu [...] a permis que le fils du duc de Berry trouvât, dans une épouse accomplie, tout le bonheur d'intérieur que sait donner une femme, aussi bien dans les rangs infimes de la société que sur les marches du trône⁴⁴. » La princesse paraît également détachée des choses matérielles : elle s'habille très simplement et n'arbore pas de bijoux de grande valeur, hormis, dans certaines circonstances, ceux qui lui viennent de sa famille.

Dans la France royaliste, le mariage du prince fait éclater une joie dont elle avait perdu le goût depuis plus de quinze ans. Les messages de félicitations, venant de toutes les classes sociales, de fermes, d'usines, de pensionnats, de paroisses et

même de casernes, pleuvent sur Frohsdorf. Ils comportent souvent des vœux pour la naissance prochaine d'un héritier. Beaucoup de compliments poétiques se glissent parmi eux.

Une chose demeure au-dessus des autres : le couple que forment le comte et la comtesse de Chambord trouve immédiatement ses marques et son équilibre. On a beaucoup dit que le prince ne consultait jamais sa femme sur les questions politiques et rarement sur les autres. Il semble surtout qu'il n'en ait guère eu besoin. Les valeurs et les principes qu'ils partagent spontanément et sur lesquels ni lui ni elle n'acceptent de transiger les unissent et les dispensent de démonstration verbale. Toute leur vie, ils seront fidèles l'un à l'autre, dans toutes les acceptions du terme. Ils se tutoient, comme autrefois le duc et la duchesse de Berry, pratique encore rarissime dans leur monde. Peu expansifs cependant, ils communient dans une affection aussi constante que discrète, et que rien ne perturbera désormais.

Roi légitime de plein droit, marié, domicilié, conseillé, il reste au lis enfin éclos à passer aux actes que, de France, ses partisans attendent impatiemment. Les événements vont lui en fournir rapidement une occasion inattendue avec la révolution de 1848 et ses développements, qui, pendant quatre ans, ballottent le pays, ouvrant largement le champ des possibles.

La France en ballottage

Le comte de Chambord observe avec beaucoup d'attention l'évolution de la société autant que le déroulement de la vie politique française. A partir de 1846, il relève la conjonction de plusieurs facteurs qui pourraient déstabiliser la monarchie de Juillet : le retour de la crise économique, les scandales éclaboussant la classe dirigeante, enfin l'inertie de Louis-Philippe et de Guizot à la demande de réformes, notamment du cens électoral, et à la prise en compte de la « question sociale ».

Il suit également de près ce qui se passe à Rome depuis que, en juin, Pie IX a succédé à Grégoire XVI et amorcé un certain nombre de mesures libérales pour l'administration de ses Etats.

Le 22 janvier 1848, par une lettre au vicomte de Saint-Priest, rendue publique et constituant sa première déclaration politique, Henri livre son opinion sur « l'esprit révolutionnaire qui, depuis soixante ans, a déjà été tant de fois et en tant de lieux le seul obstacle à l'établissement d'une sage et véritable liberté ». Et il expose sa position sur les sujets politiques débattus en France : « Je vois avec un vif intérêt les efforts qui sont faits pour obtenir, dès à présent, la réforme de ces lois injustes qui privent le plus grand nombre des contribuables de la participation légitime qui leur appartient dans le vote de l'impôt, et qui, tenant sous le joug, par l'exagération de la centralisation administrative, les communes, les villes, les provinces, les associations diverses, les dépouillent des

droits et libertés qui sont le plus nécessaires. » Sur le plan de la méthode, il préfère annoncer sa disponibilité plutôt que de rappeler ses droits : « J'espère me trouver prêt lorsque le cours des événements amènera des circonstances qui me permettront de travailler plus activement, plus personnellement, au bonheur de la France¹. » L'henriquinquisme vient de laisser la place au chambordisme. La première occasion d'agir sous ce drapeau surgit soudainement.

Février 1848 vu de l'exil

Les émeutes parisiennes des 22, 23 et 24 février 1848 – dites les « trois pluvieuses » – trouvent le prince à Venise. Au printemps précédent, il y a acquis le palais Cavalli, grâce à la dot de son épouse qui, elle aussi, se plaît dans la cité des Doges, distante de seulement cent cinquante kilomètres de Modène.

La lettre à Saint-Priest, malgré son importance politique, est passée presque inaperçue dans une France surexcitée où personne ne pense que, si elle avait lieu, la chute de Louis-Philippe ramènerait un Bourbon sur le trône. La révolution de 1848 présente de nombreuses analogies avec celle de 1830 : l'alliance dans la rue de la petite bourgeoisie et des classes populaires, le ralliement de la garde nationale à la révolte, l'incapacité de l'armée à rétablir l'ordre, l'indétermination des Chambres, l'abdication d'un monarque vieillissant en faveur de son petit-fils de dix ans. Il s'agit cette fois du comte de Paris, né le 23 août 1838. La duchesse d'Orléans, aussi pugnace que la duchesse de Berry pour la défense des droits de son fils, fait ce que Charles X avait interdit à Marie-Caroline : elle se présente, le 24 février, devant la Chambre des députés pour que celle-ci reconnaisse le nouveau roi. Mais une foule d'insurgés envahit l'hémicycle aux cris de « Déchéance ! ». Au milieu de la confusion, s'élève la voix puissante du marquis de La Rochejaquelein, député du Morbihan, s'adressant à la duchesse d'Orléans : « Mais sortez donc ! Vous n'avez pas encore appris que vous n'êtes plus rien² ? » Les légitimistes peuvent s'enorgueillir qu'un des leurs ait porté le coup de grâce au régime

de Juillet. Autre sujet de satisfaction pour eux : les conditions du départ de Louis-Philippe. Il quitte les Tuileries dans l'affolement, troquant son uniforme contre un habit bourgeois, au fond d'un modeste cabriolet. Un passant, qui l'a reconnu, l'aide à refermer sa portière. Louis-Philippe le remercie. « C'est de bon cœur, répond l'inconnu, il y a dix-huit ans que j'attendais ce moment. » Jusqu'au département le plus éloigné, la France légitimiste colporte l'anecdote en jubilant. On s'en amuse beaucoup à Venise. Ainsi que des derniers mots prêtés au roi des Français : « Pire que Charles X, cent fois pire³ ! »

Mais les amis du comte de Chambord ne recueillent pas d'autres sujets de satisfaction. S'ils applaudissent à la chute de l'usurpateur, ils se désolent aussi du nouveau pas franchi par la Révolution. Le gouvernement provisoire a pris le titre de « gouvernement de la République ». Sa proclamation ne semble provoquer aucune peur dans le faubourg Saint-Germain. La présence de Lamartine dans le gouvernement provisoire, au poste des Affaires étrangères, rassure. En outre, la vague religieuse qui submerge, les semaines suivantes, les journées révolutionnaires en fait un des événements les plus déroutants de notre histoire. La bénédiction, par les prêtres, des arbres de la Liberté se répand en province, y compris dans l'Ouest. Et *L'Univers*, journal catholique et futur organe du chambordisme, déclare le 27 février : « Que la République mette enfin l'Eglise en possession de cette liberté que partout les couronnes lui refusent ou cherchent à lui ravir, il n'y aura pas de meilleurs et de plus sincères républicains que les catholiques français. » Les journaux français, qui parviennent à Venise avec une semaine de retard, décrivent la révolution comme bien acceptée dans les campagnes. Aucun ne fait allusion à une éventuelle restauration d'Henri V. La France veut donner sa chance à la république.

Il règne cependant une vive agitation au palais Cavalli. Chaque jour, des courriers arrivent, porteurs de dépêches, ainsi que des membres des comités royalistes constitués dans presque tous les départements mais comprenant rarement plus d'une centaine d'adhérents. Ils viennent faire part de leur

vision de la situation en France et interroger le prince sur ses intentions. Son silence les déçoit : non seulement, par pudeur et par dignité, il se refuse à se réjouir ostensiblement de la chute de l'usurpateur, mais il n'en dit pas davantage sur une éventuelle initiative de sa part. La duchesse de Berry n'entretient pas les mêmes scrupules et ne cache pas sa jubilation. Sa rancœur à l'égard de celle qu'elle n'appelle jamais autrement que l'« affreuse tante » se déverse librement. Elle déclare à qui veut l'entendre qu'à la mort de celle-ci, elle illuminera sa maison et s'habillera de rose...

Lorsque la nouvelle de la révolution parisienne se diffuse dans les différents pays d'Europe, les populations de certains d'entre eux entrent en ébullition. Des manifestations tumultueuses éclatent en Allemagne, en Autriche, en Hongrie et surtout en Italie, où le Risorgimento a préparé un terrain propice. La révolte contre la tutelle de l'Autriche, longtemps contenue, éclate simultanément à Milan et à Venise, le 18 mars. On y proclame le rétablissement de l'ancienne république et la formation d'un gouvernement provisoire dirigé par Daniele Manin, qui parle du « printemps des peuples ».

La nouvelle donne rend difficile le séjour du comte de Chambord, non que sa personne se trouve menacée, mais parce que, hôte de l'empereur d'Autriche, il ne peut paraître approuver un changement politique qui affaiblit ce dernier. La saison est d'ailleurs venue de regagner Frohsdorf. Surtout, il convient que le prince demeure libre de ses mouvements et puisse, le cas échéant, partir pour la France. Or la situation de trouble qui sévit à Venise menace sa liberté, comme le confirment les incidents qui perturbent son départ et celui de sa famille, le 25 mars : le gouvernement provisoire a délivré les laissez-passer nécessaires mais un groupe de partisans, jugeant suspect ce branle-bas de gondoles à minuit, intercepte les embarcations. La duchesse de Berry se dresse, se fait connaître, et harangue les républicains. Stupéfaits de son aplomb, ceux-ci escortent les fuyards jusqu'au lieu de leur embarquement pour Trieste. A presque cinquante ans, Marie-Caroline n'a rien perdu de sa fougue et déclare à son fils : « Il ne faut pas avoir peur du peuple. Le peuple n'est qu'un grand enfant...

Je l'ai dit au roi Charles X à Rambouillet. S'il m'avait écoutée ! S'il m'avait laissée partir ! Je parlais aux Parisiens, et mettais mon fils sur le trône⁴... »

Le comte de Chambord, en proie à des hésitations, aurait confié à son ami le prince de Faucigny-Lucinge qu'il projetait de se porter, sans délai et sans avertir personne, sur la frontière française. Ce projet aurait connu un commencement d'exécution⁵. Mais deux choses l'auraient arrêté : l'impossibilité d'échapper à la surveillance étroite de la police autrichienne et le conseil du duc de Lévis de ne pas brûler ses chances dans un contexte défavorable, l'état des esprits rendant nécessaire « un essai loyal de la République ». Voilà donc le prince en route pour Frohsdorf, tournant le dos à la France.

A Paris, l'Histoire se déroule sans les royalistes. La manifestation du 16 mars, dite des « bonnets à poil » (du nom de la coiffe des unités d'élite de la garde nationale) ne présente, contrairement à ce qui fut souvent dit, rien de monarchiste. Elle exprime seulement le vif mécontentement contre la décision du gouvernement de dissoudre les unités qui se recrutaient principalement dans les quartiers bourgeois.

Les élections ont lieu le 23 avril, dimanche de Pâques, et bénéficient d'une véritable ferveur populaire qui célèbre la liberté. Sur les neuf cents membres de l'Assemblée constituante, environ cinq cents appartiennent à la mouvance du gouvernement provisoire, républicaine et libérale, hostile à la révolution sociale comme à la réaction monarchique. Au plan individuel, c'est le triomphe de Lamartine, élu dans dix départements. Ironie du destin : le poète qui a chanté l'enfant du miracle, après avoir pris ses distances avec la cause légitimiste, devient, sous le sceau de la République, l'homme dont le prestige évince la personne du prince en exil. Pour le reste, l'Assemblée compte deux cent cinquante représentants de la droite, républicains résignés, issus des rangs légitimistes et catholiques, préférant une honnête expérience de république à une monarchie usurpatrice et corrompue. Le 4 mai, l'Assemblée proclame officiellement la République qui, jusque-là, n'était qu'un régime provisoire. Toute la tension politique se concentre dans

l'opposition croissante entre les républicains modérés et la gauche socialiste. Dans ce contexte, la chance d'une restauration monarchique n'a plus guère de signification. A Frohsdorf, le prince découvre, à la lecture des journaux, que court en France la rumeur de son renoncement définitif à la couronne et que lui-même l'aurait écrit, dans une déclaration lue pendant une séance de l'Assemblée constituante. Ce qui est faux. Mais on l'a dit. Le prince décide alors de rompre son silence par une lettre qui, aux premiers jours de juin, circule dans les couloirs de l'Assemblée nationale par les bons soins de Bouhier de L'Ecluse, député de Vendée : « Je sais qu'il a été répandu plusieurs lettres qui tendraient à faire croire que j'ai renoncé au doux espoir de revoir ma chère patrie. Aucune de ces lettres n'est de moi. Ce qu'il y a de vrai, c'est mon amour pour la France, c'est le sentiment profond que j'ai de ses droits, de ses intérêts, de ses besoins dans les temps actuels, c'est la disposition où je suis de me dévouer tout entier, de me sacrifier pour elle, si la Providence me juge digne de cette noble et sainte mission.

« Français avant tout, je n'ai jamais souffert, je ne souffrirai jamais que mon nom soit prononcé lorsqu'il ne pourrait être qu'une cause de division et de trouble. Mais si les espérances du pays sont encore une fois trompées, si la France, lasse enfin de toutes ces expériences qui n'aboutissent qu'à la tenir perpétuellement suspendue sur un abîme, tourne vers moi ses regards, et prononce elle-même mon nom comme un gage de sécurité et de salut, comme la garantie véritable des droits et de la liberté de tous, qu'elle se souvienne alors que mon bras, que mon cœur, que ma vie, que tout est à elle, et qu'elle peut compter sur moi⁶ ! » La lettre est publiée par *Le Moniteur* et reprise par de nombreux journaux.

L'insurrection provoquée par la tentative gouvernementale de réduire les effectifs des Ateliers nationaux, et qui prend, du 23 au 26 juin 1848, l'allure d'une guerre civile, la férocité de sa répression, l'éviction de Lamartine au profit de Cavainac, ministre de la Guerre et bouclier de l'ordre, confortent le prince dans sa conviction que la République est constamment menacée de verser dans l'anarchie ou bien de tomber

dans la dictature, probablement militaire. La nouvelle des combats de rue, qui ont fait près de sept mille victimes, parvient à Frohsdorf en même temps que celle de la mort de Chateaubriand, survenue le 4 juillet. Bouleversé, le prince s'épanche auprès de Berryer : « Que de malheurs n'ai-je pas à déplorer ! Ces luttes affreuses qui viennent d'ensanglanter la capitale [...] la misère du pauvre peuple, la ruine de nos industries, les alarmes de la France entière ! Puissent le spectacle de ces calamités publiques et la crainte des maux qui menacent l'avenir ne point emporter les esprits loin des grands principes de justice et de liberté publique, qu'en ces temps, plus que jamais, les amis des peuples et des rois doivent défendre et maintenir ! » Et s'agissant de Chateaubriand : « J'avais en lui un ami sincère, un conseiller fidèle, de qui j'étais heureux, dans mon exil, de recevoir les avis et de pénétrer les généreuses pensées. Cette perte, si grande, m'est plus pénible encore en ce moment où mon cœur a tant à gémir des douleurs de la patrie⁷. »

Désormais le comte de Chambord entretient une correspondance régulière par laquelle il rappelle, affine, précise au gré des circonstances sa doctrine institutionnelle : pas d'initiative pouvant aggraver les divisions nationales, maintien du principe légitime au-dessus de toutes les péripéties, disponibilité de la personne du prince à un appel du pays, enfin soumission à la Providence, ce qui n'est pour lui ni une clause de style ni une échappatoire.

Des aspirations nouvelles éclosent partout en Europe : recherche d'unités nationales réelles pour remplacer les découpages géographiques dynastiques, reconnaissance des droits de la citoyenneté, au premier rang desquels le suffrage universel, prise en compte du besoin de justice sociale... Pour ne l'avoir pas compris, Metternich a dû, le 13 mars, se retirer après trente-trois ans de pouvoir.

Si le comte de Chambord comprend bien ces aspirations, elles ne lui semblent réalisables que par le rassemblement national sous l'autorité tutélaire de la monarchie légitime. Elle seule, à ses yeux, dispose des ressorts capables d'organiser la mutation sans déchirements et sans convulsions doulou-

reuses. Au début du mois d'août, il écrit ainsi une longue lettre au duc Paul de Noailles qui comporte entre autres un appel à l'union de la famille royale : « Le plus beau jour de ma vie sera celui où je pourrai voir tous les Français, après tant de dissentiments et rivalités funestes, rapprochés par les liens d'une confiance réciproque et d'une véritable fraternité ; la famille royale réunie autour de son chef dans les mêmes sentiments de respect pour tous les droits, de fidélité à tous les devoirs, d'amour et de généreux dévouement pour la patrie. » Pour aborder ce sujet, le choix d'un interlocuteur jusqu'ici peu impliqué dans la vie publique ne doit rien au hasard. Paul de Noailles qui, en août 1830, avait offert l'hospitalité de Maintenon et qui sera élu à l'Académie française, le 11 janvier 1849, au fauteuil de Chateaubriand, est aussi lié par sa famille à la maison d'Orléans⁸. Pour le comte de Chambord, qui introduit ici, sans encore la formuler, l'idée d'un rapprochement avec la branche cadette, il s'agit d'une réconciliation après son pardon, non d'une ouverture de négociation avec l'ancienne usurpation.

Pendant qu'une lente maturation des esprits conduit à ce que les légitimistes vont appeler « réconciliation » et les orléanistes « fusion », des partisans de la manière expéditive viennent soumettre au prince des projets de coup de force.

La tentation du coup de force

Des esprits inspirés par l'histoire millénaire d'une monarchie n'ayant jamais hésité à donner dans le coup de force estimant en 1848 que, comme Charles VII ou Henri IV, Henri V serait parfaitement fondé à conquérir son trône en tranchant par le vif les divisions nationales. Les offres en ce sens se succèdent pendant trois ans, profitant de l'indétermination générale sur le sort définitif des institutions françaises. Certaines ne sont jamais parvenues jusqu'à Frohsdorf, d'autres, considérées comme fantaisistes, gagnèrent aussitôt la poubelle du prince ou du duc de Lévis sans laisser de traces, d'autres

enfin, étudiées avec plus ou moins d'attention mais traitées dans le secret, ont échoué et les preuves en furent effacées.

Les projets du vicomte de Saint-Pierre et du duc des Cars méritent d'être mentionnés. Deux ans plus tard viendra celui du comte de Quatrebarbes. Le premier, patricien du Nord, propriétaire de haras et membre fondateur du Jockey Club de France en 1833, a équipé, avec l'aide de quelques amis également fortunés, un régiment de cavalerie qui doit marcher au-devant du comte de Chambord et l'escorter de la frontière suisse jusqu'à Paris, où on l'acclamera. Le prince accepte de recevoir le vicomte à Lucerne en juillet 1848, mais décline aimablement sa proposition. Le second projet repose, comme en 1832, sur un soulèvement simultané du Midi et de la Vendée. Des Cars se flatte de lever deux cent mille hommes en peu de temps. Croyant avoir su tirer la leçon de l'échec de la duchesse de Berry, il estime que l'opération pourrait réussir à la condition d'être encadrée par un grand chef militaire. Curieuse perception puisque celui-ci, en la personne de Bourmont, n'avait pas fait défaut à la duchesse. Ce furent les troupes et la motivation des populations qui manquèrent. Pourquoi donc se seraient-elles miraculeusement réunies dix-huit ans plus tard ? C'est ce que pense le comte de Chambord⁹.

On a aussi évoqué le maréchal Bugeaud pour tenir le rôle du grand chef militaire, disposé à jouer les Monk avec la bénédiction des Orléans. C'est une affaire mystérieuse et douteuse. Selon Pierre de Luz, qui a soigneusement étudié la question, des pourparlers se seraient ouverts dès le mois d'août avec le maréchal. Mais il n'en produit pour preuve qu'une lettre du prince du 12 octobre 1848, adressée à un correspondant anonyme. « Je me réjouis des bonnes dispositions du maréchal Bugeaud, écrit-il. Je ne m'en étonne pas [...] Par ses talents militaires, sa haute capacité, son caractère ferme et énergique et l'influence qu'il exerce sur l'armée, le maréchal peut être appelé à rendre à notre patrie, dans les circonstances actuelles, les services les plus signalés. » Dans ses *Souvenirs*, la veuve du comte de La Ferronnays est plus précise et fait tinter un son quelque peu différent : « Chaque fois que M. de

La Ferronnays arrivait à Frohsdorf, Mme la dauphine, appelée par nous la reine, lui disait : « Fernand, nous apportez-vous un colonel ? » Cette fois il répondit : « Madame, j'apporte mieux qu'un colonel : un maréchal de France. Le maréchal Bugeaud fait demander à Monseigneur si, le jour où il l'appellera au milieu de l'armée des Alpes, qu'il commande, il sera prêt à y venir ? – Tout de suite », fut la réponse. Mais le maréchal imposa un délai, et ce fut ensuite, pour le malheur de la France, vers Louis-Napoléon qu'il se tourna. » Le prince laisse dire... Il méprise le maréchal Bugeaud qui demeure à ses yeux le « tortionnaire de [sa] mère¹⁰ ». On ne trouve ailleurs aucune trace de concertation entre le maréchal et les légitimistes. Et s'il est vrai que le duc de Lévis effectue alors de très nombreux allers-retours entre Frohsdorf et Paris, il ne semble pas qu'il y ait jamais rencontré Bugeaud. Que faut-il donc penser du projet qui aurait été soumis au comte de Chambord et qui aurait consisté à ce que le prince se rendît en Suisse et traversât la frontière à un endroit désigné, en compagnie d'un prince de la maison d'Orléans, le duc de Nemours, revenu pour cela d'Angleterre ? Il aurait trouvé là le maréchal Bugeaud, entouré de plusieurs généraux, et à la tête de leurs troupes, aurait chevauché vers Paris, où le général Changarnier, lui aussi réputé monarchiste sans que rien le prouve, se serait occupé de préparer leur arrivée. Quant au duc de Nemours, rien ne permet non plus d'affirmer qu'il ait alors projeté de quitter l'Angleterre. Et à quelle date la mise en œuvre de ce plan ? Mystère également. Bugeaud meurt le 10 juin 1849, victime d'une attaque fulgurante de choléra. Selon Berryer, le comte de Chambord aurait, de toute façon, rejeté le projet avant cette date. Demeure enfin le mystère, anecdotique mais troublant, de l'uniforme dans le placard que Berryer aurait découvert par hasard chez le comte de La Ferronnays, en mission temporaire à Paris : « Berryer, croyant ouvrir la porte pour sortir, ouvrit par mégarde celle d'un placard qui avait le même aspect dans la boiserie et se trouva en face d'un uniforme de lieutenant général et d'un chapeau à cocarde tricolore. M. de La Ferronnays, refermant le placard en riant, ne cacha point à M. Berryer que cet uniforme était

celui de M. le comte de Chambord, en prévision d'une rentrée dans Paris¹¹. » Sans doute les partisans du prince ont-ils cru bon – ils le feront dans d'autres circonstances – de prendre les devants dans un moment où tout paraît possible dans le trouble du pays. Le comte de Chambord n'avait pas d'uniforme et, si les choses s'étaient précipitées, il ne pouvait pas paraître pris au dépourvu pour une question d'habillement. Berryer relève que la cocarde est tricolore : personne ne songe alors à soulever la question des couleurs depuis que Lamartine l'a close le 25 février 1848 à l'Hôtel de Ville. Ainsi sont faits les bons courtisans qui savent décharger leur maître des soucis matériels : l'uniforme a été confectionné par la maison Staub, de grand renom à l'époque, sur une commande du comte Casimir de La Roche-Aymon, beau-frère du comte de La Ferronnays. Mais cette précaution ne prouve pas la volonté d'un coup de force.

En réalité, comme le montre le comte de Falloux dans ses *Mémoires*¹², les chefs militaires pressentis n'offrent aucune garantie sur la réalité de leur engagement. Bugeaud et Changarnier, anciens frères d'armes des princes d'Orléans, leur demeurent attachés et n'entreprendraient probablement rien sans leur soutien, d'où l'implication imaginée du duc de Nemours. Changarnier se garde d'ailleurs d'afficher une préférence en faveur de l'une ou l'autre branche, mais fréquente assidûment le salon du banquier James Rothschild, notoirement orléaniste. Si une partie des troupes, et surtout des officiers, peut être activée contre la république, voilà dix-huit ans que ses chefs sont des orléanistes, souvent même des membres de la famille royale, comme le prince de Joinville et le duc d'Aumale...

Entre-temps, la commission constitutionnelle de l'Assemblée nationale a terminé ses travaux avant le déclenchement de l'émeute de juin. Une forte majorité s'est dégagée en faveur d'une Assemblée législative unique, d'un président de la République élu au suffrage universel, enfin d'une séparation stricte des pouvoirs, sans droit de dissolution ni de responsabilité du pouvoir exécutif devant la Chambre. La Constitution est votée le 3 novembre. Immédiatement après,

s'ouvre la campagne pour l'élection présidentielle, avec deux favoris : Cavaignac, chef du gouvernement, et Louis-Napoléon Bonaparte. Une candidature directe du comte de Chambord est-elle alors envisageable, comme certains en rêvent ? Dès le printemps de 1848, a été créé un organe de réflexions et de propositions politiques, dénommé « Comité du droit national », présidé par le général-comte de La Roche-Pouchin. Il revendique plusieurs centaines d'adhérents, dont le comte (futur duc) de Morny¹³ et Eugène de Mesnard, fils de l'ancien compagnon de la duchesse de Berry. Identifiant *droit national* au droit monarchique français traditionnel, il a envoyé en octobre une note au comte de Chambord sollicitant son aval pour inscrire sur le bulletin de vote, à la place du nom des candidats : *Henri de Bourbon, roi de France*. La note explique qu'il ne s'agit pas de porter le prince à la présidence de la République, mais de faire démocratiquement, par le peuple, le choix de la royauté¹⁴. On ignore quelle fut la réponse du prince et même s'il répondit. A Paris, l'ambassadeur d'Autriche, le comte Apponyi, note dans son journal : « D'une manière ou d'une autre, il faudra revenir à la monarchie. Il semble qu'aujourd'hui Henri V est, de tous les prétendants, celui qui a le plus de chances. » Lui fait écho lord Normanby, ambassadeur d'Angleterre : « Le candidat qui pourrait obtenir l'appui du plus grand nombre d'électeurs, serait le duc de Bordeaux [...] Comme les légitimistes n'ignorent pas que le duc de Bordeaux ne peut pas être un candidat légal, il est bien possible qu'ils n'en proposent aucun autre ; mais celui qu'ils adopteront ensemble réussira probablement, à en juger par l'état de l'opinion dans les provinces¹⁵. » La loi de proscription du 6 avril 1832, étendue aux membres de la Maison d'Orléans par le décret du 26 avril 1848, empêche en effet toujours le prince de rentrer en France. Quoi qu'il en soit, sa conception de la légitimité exclut toute participation de sa personne à une manœuvre politique dans le cadre d'institutions républicaines, ce qui contribue à justifier la position des partisans d'un coup de force.

Au printemps de 1850, le prince reçoit donc un dernier plan d'insurrection que vient lui présenter à Frohsdorf le

comte Théodore de Quatrebarbes. L'idée consiste à mobiliser les provinces de l'Ouest à partir d'un embryon d'armée qu'auraient formé les maires légitimistes en embrigadant les sapeurs-pompier¹⁶ !

En fait, dans une France aspirant majoritairement au repos après une année de convulsions, d'illusions et de doutes, les chances de la monarchie dépendent essentiellement de la réconciliation des deux branches de la Maison de Bourbon.

L'indispensable réconciliation dynastique

En renversant Louis-Philippe, non parce que lui-même avait renversé la monarchie légitime mais bien qu'il l'eût renversée, les révolutionnaires de février 1848 ont rendu illusoire l'idée de rétablir les précédentes institutions. Le légitimisme semble donc condamné à voir s'éloigner un peu plus la possibilité d'une troisième Restauration. La sauvegarde de l'ordre, au sens large, c'est-à-dire visant aussi bien la propriété privée que la sécurité publique, la famille, la terre, l'armée et l'Eglise, prend le pas sur tout le reste dans les manifestations de la volonté générale suivant les journées de juin 1848. Détrônés l'un après l'autre selon des processus presque similaires, et maintenant confrontés au risque d'anarchie, légitimisme et orléanisme ne peuvent plus exposer la vanité de leurs divisions. Sur le plan politique et parlementaire, l'unité se fait déjà au sein de ce qu'on appelle le « Comité de la rue de Poitiers », qui se réunit depuis un an dans les locaux de l'Académie de médecine (au numéro 8). Il regroupe toutes les tendances conservatrices, jusqu'aux républicains modérés. Présidé par le général Baraguey d'Hilliers, élu du Doubs, monarchiste indéterminé entre deux courants, et qui finalement se convertira au bonapartisme, son véritable animateur est Adolphe Thiers. Exercent également leur influence les légitimistes Berryer et Falloux, d'anciens dirigeants du précédent régime comme Dupin et Molé, enfin des hommes issus du centre gauche tels que Tocqueville et Rémusat. Conservateur avant tout, le comité ne travaille pas directement à la restaura-

tion monarchique : il soutient d'abord le gouvernement Cavaignac, envisage de désigner un militaire pour se présenter à la présidence de la République et se rallie finalement à la candidature de Louis-Napoléon. Extrêmement pragmatique, la droite ne croit pas à un appel au roi tant que les deux branches dynastiques ne sont pas réconciliées.

Est-ce de son propre chef ou bien sur le conseil de Berryer, *via* le duc de Lévis, que le comte de Chambord a abordé la question ? Le 5 octobre 1848, il a adressé une nouvelle lettre à Noailles, faisant des concessions aux thèmes chers au parti de l'ordre : « Des personnes éminentes, convaincues de la nécessité de réunir en un seul faisceau toutes les forces qui peuvent résister à la tempête dont le monde social est si violemment ébranlé, pensent qu'un rapprochement entre les deux branches de ma famille est la condition première de cette désirable union [...] Etranger et inaccessible à toutes les passions qui perpétuent les funestes discordes, je regarderai comme le plus beau jour de ma vie celui où je verrai la famille royale unie à son chef. » Le 15 janvier 1849, il écrit à Berryer un texte liant plus étroitement encore union nationale au plan politique et au plan dynastique : « Mon règne ne saurait être ni la ressource ou l'œuvre d'une intrigue, ni la domination exclusive d'un parti. Vous connaissez mes sentiments et mes intentions à l'égard des membres de ma famille, comme à l'égard des hommes que leur haute probité et leur capacité éprouvée appellent à rendre au pays d'éminents services. Je vous autorise à donner en mon nom l'assurance que l'on me verra toujours disposé et résolu à prendre toutes les mesures qui, en conciliant avec les droits de la couronne la dignité du gouvernement, la stabilité et la grandeur des institutions politiques, favoriseront le développement des libertés et des intérêts généraux, et feront surtout régner cet esprit de paix et d'union entre tous les Français, qui est ma plus chère pensée¹⁷. »

Bien que dans ses lettres, le prince ne s'exprime qu'en termes généraux, ne mentionnant jamais la branche d'Orléans, il n'empêche que le message à son intention est clair et que

l'initiative du rapprochement appartient bien au comte de Chambord. Cette ouverture rencontre un écho favorable chez les plus grands serviteurs du régime de Juillet qui savent que la révolution ne peut évidemment aboutir à rétablir un Orléans.

Le comte Achille de Salvandy¹⁸, envoyé de Thiers, a évoqué la question avec Louis-Philippe au cours de l'été 1848. Il en avait préalablement discuté avec le comte de Chabannes, dont l'épouse est dame d'honneur de la comtesse de Chambord. Le roi déchu ressasse les événements de 1830 pour justifier son comportement, notamment son refus de la régence pour le compte d'Henri V, et ceux de l'année en cours pour exprimer son amertume et sa désillusion. Il déclare à son ancien ministre : « Mon rôle est fini en ce monde, la chose ne peut regarder que mes fils. A mon avis, ils doivent toujours être prêts à la réunion¹⁹. » En fait, les Orléans semblent assez divisés et envisagent, à la suite des journées de Juin qui, à leurs yeux, ont discrédité la République, plusieurs stratégies de reconquête du pouvoir : depuis le prince de Joinville qui, en juillet, songe à se porter candidat à la présidence de la République, jusqu'à des projets utopiques d'adoption des deux orphelins du duc d'Orléans, le comte de Paris et le duc de Chartres, par le comte de Chambord, en passant par la revendication maintenue de la régence par la duchesse d'Orléans. De son côté, Louise, la fille aînée de Louis-Philippe, devenue première reine des Belges par son mariage avec Léopold I^{er} en 1832, se déclare hostile à la réunion dynastique : selon elle, les légitimistes veulent récupérer la popularité des princes d'Orléans au profit de l'impopulaire comte de Chambord.

Au printemps de 1849, le duc Albert de Broglie, autre orléaniste, se rend à son tour à Claremont, la résidence d'exil de Louis-Philippe dans le Surrey. Il expose que la réunion des royalistes permettrait de rétablir le respect de l'autorité, faute duquel la France se relâche et risque de périr. Thiers aussi se verrait bien dans le rôle d'artisan de la réconciliation royale au service du rétablissement des grandes valeurs conservatrices. Mais il caresse parallèlement l'espoir d'une régence de la duchesse d'Orléans, dont il briguerait le poste de premier ministre.

En fin de course, l'union des royalistes trouve son missionnaire en la personne de François Guizot²⁰. De retour en France après un bref exil anglais, il adresse le 29 décembre 1849 une lettre à Louis-Philippe, brossant un tableau sinistre de la situation en France, puis plaidant à la fois l'union des deux partis de l'ordre et le rétablissement de l'unité dans la maison royale, l'une et l'autre se conditionnant mutuellement. Guizot baptise *fusion* la conjugaison des deux mouvements. Désormais on n'utilisera plus d'autre terme. Il present aussi que les jours de la République sont comptés. Ecartelée entre un président dont le césarisme se dévoile chaque jour davantage et une Assemblée à la recherche du régime le plus conservateur possible, elle manque de défenseurs efficaces : elle cédera probablement la place soit au bonapartisme, soit au royalisme. Une course de vitesse s'ouvre entre les deux courants. Un nombre croissant d'élus du parti de l'ordre, d'origine orléaniste ou sans conviction arrêtée, rejoignent ce qui leur paraît le camp du plus fort, c'est-à-dire celui du Prince-Président. Pour couper court à la dérive, Guizot veut persuader ses interlocuteurs de l'urgence de la fusion. Le 25 janvier 1850, il écrit en ce sens au duc de Nemours, l'aîné des princes d'Orléans et aussi le plus favorable à l'union de tous les royalistes. Le 3 février, il écrit à lord Aberdeen, l'ancien Premier ministre anglais dont il fut si proche. Louis-Philippe l'exilé aime à s'entretenir avec Aberdeen le retraité. Le texte est conçu afin de pouvoir être montré aussi bien aux Orléans qu'au comte de Chambord. Ainsi Guizot présente-t-il les trois bases du rétablissement de la monarchie : en premier lieu, que la branche cadette accepte la primauté de la branche aînée ; en deuxième lieu, que le comte de Chambord veuille bien reconnaître que la monarchie de Juillet fut, eu égard aux événements de 1830, un fait nécessaire, national et légal ; en troisième lieu, que le drapeau tricolore, mais orné de lis, devienne celui de la monarchie. Le document a ceci d'étonnant que, d'une part, il ne fait aucune mention du type d'institutions monarchiques envisageables, d'autre part, il introduit une question pour l'heure parfaitement secondaire, celle du drapeau. Lors de l'entrevue d'Aberdeen avec Louis-Philippe,

le 11 février, celui-ci se dit résolument décidé à reconnaître le comte de Chambord comme roi, précisant qu'il parle pour lui et pour ses fils, mais non pour la duchesse d'Orléans. En juin 1850, il reçoit de nouveau Guizot et lui confie : « Il n'y a pas de quoi faire en France deux monarchies ; mon petit-fils ne peut régner au même titre et aux mêmes conditions que moi qui ai fini par échouer. Il ne peut être que roi légitime, soit par la mort, soit par l'abdication de M. le duc de Bordeaux, soit à son tour. Mais je n'ai, quant à présent, ni résolution à prendre ni démarche à faire. Je n'ai qu'à attendre. C'est un grand mal que la désunion de la Maison de Bourbon. Je n'y ajouterai pas le scandale de la désunion de la Maison d'Orléans. Il faut que tous les miens soient de mon avis. Tous mes fils en sont. Mais ce n'est pas tout. Il faut du temps. Il me faut du temps. » Quelques semaines plus tard, alors que sa mort approche — elle surviendra le 26 août 1850 —, il demande au comte de Salvandy de faire connaître sa pensée à tous les conservateurs : « La Maison d'Orléans peut accepter tout ce que voudra la France, mais elle ne peut tout servir. Mes fils ne peuvent pas servir les Bonaparte ; ils ne peuvent servir que leur cousin ; ils le serviront avec joie et seront les plus fidèles de ses sujets. Je peux dire qu'en cela, ils suivront toujours l'exemple que je leur ai donné. Ces sentiments-là sont ceux de mes fils [...] J'ai toute confiance en Henri V ; je le sais excellent. Mais que parle-t-on de fusion ! Comment veut-on que je fusionne avec Chambord ?... Il n'y a de possible que la subordination de la branche cadette à la branche aînée et vous direz que je l'entends bien ainsi²¹. » Mais quel crédit peut-on accorder aux propos d'un moribond hors d'état de s'engager pour autrui ? Comme l'observe Gabriel de Broglie : « La mort de Louis-Philippe laissait sept personnes qui exprimaient des points de vue différents. La reine Marie-Amélie et Nemours semblaient les plus favorables à la réconciliation avec la branche aînée, à condition de ne pas désavouer la monarchie de Juillet. La princesse Clémentine [troisième fille de Louis-Philippe et épouse du prince Auguste de Saxe-Cobourg] et Montpensier y étaient également favorables. Joinville, plus politique, songeait au rôle qui pourrait être le

sien dans des circonstances diverses et se rapprochait des légitimistes. [...] Aumale, au contraire, ne croyait pas à la fusion. Sans la refuser, il cultivait sa propre popularité et se sentait plus proche de l'opinion française. La duchesse d'Orléans, convaincue du soutien d'un fort parti "régentiste", rejetait catégoriquement les conditions de la fusion. La reine Louise [de Belgique], sous l'influence du cabinet anglais, y était également opposée avant sa mort [le 13 octobre 1850]. Seul, le prétendant, le comte de Paris, n'avait pas encore droit à la parole²². » En effet, ce dernier est alors âgé de douze ans.

Guizot envoie plusieurs lettres, d'octobre à décembre 1850, au duc de Nemours, qui n'y répond que par des considérations assez vagues. Il décide alors d'exposer sa thèse, dans une note de quatorze pages destinée à une large diffusion. Le texte²³ constitue un mode d'emploi de la fusion, faisant appel à la sagesse du comte de Chambord pour qu'il accepte de prendre en compte les exigences du temps : assurer aux classes moyennes la place qui leur revient dans le gouvernement du pays et donner à celui-ci une forme représentative, c'est-à-dire parlementaire. Guizot estime que le devoir du roi est de réconcilier la vieille aristocratie avec la bourgeoisie nouvelle et, pour cela, d'adopter le régime constitutionnel : « Le gouvernement constitutionnel est désormais une nécessité. Nécessité plus impérieuse pour la monarchie restaurée que pour tout autre régime : non seulement pour répondre aux méfiances populaires mais parce que c'est au sein et à l'aide de la vie et des luttes parlementaires que peut s'accomplir, pratiquement et progressivement, la fusion. » La supériorité de la monarchie tient à ce qu'elle seule peut, de façon durable, donner à la France un régime parlementaire : « Elle seule rallie autour du pouvoir les classes et les partis qui sont les instruments naturels et réguliers de cette forme de gouvernement ; elle seule assure au pouvoir et à l'ordre public les garanties de force et de stabilité nécessaires pour régler et supporter le développement des libertés publiques. » Guizot en tire des conséquences pratiques sur le discours que doit tenir le comte de Chambord : « Que M. le comte de C... ne laisse échapper aucune occasion, directe ou indirecte, d'inspi-

rer sur ses intentions à cet égard pleine sécurité à la France. [...] Plus on le croira décidé et sincère dans l'acceptation du régime constitutionnel, moins on lui en marchandera les conditions. [...] Ce que M. le comte de C... a besoin de bien établir, c'est qu'il ne veut pas l'ancien régime. »

Conseillant enfin au prince de reconnaître la validité de la monarchie de Juillet, il l'appelle aussi à se montrer car la France ne connaît que ceux qui parlent en son nom. Au mieux, elle s'en méfie, au pire, elle les déteste : « Si telles sont ses dispositions et ses vues, M. le comte de C... ne peut prendre trop de soin de les manifester. Une conduite très tranquille et une attitude très publique lui sont également indispensables. Sur son compte, l'ignorance et les préventions du public sont extrêmes, et il a des amis qui les aggravent au lieu de les dissiper. Qu'il saisisse les occasions naturelles de parler lui-même ; il y a moins de risque pour lui, à se placer devant ses amis, et à les couvrir, qu'à se tenir derrière eux. »

On ne sait comment le duc de Lévis, et aussi les correspondants français du prince, tels que Des Cars, Pastoret et Saint-Priest, reçoivent ces propos. Berryer, en revanche, bénéficie des compliments de Guizot : « Parmi ses amis, il y en a qui sont connus de la France, qui siègent dans les assemblées nationales, qui tiennent ainsi, du pays lui-même, mission et influence. Que ce soit surtout par ceux-là que M. le comte de C... se manifeste et agisse ; ils sont à la fois pour lui moins compromettants et plus efficaces. » Par l'intermédiaire du duc de Noailles, le comte de Chambord, oubliant la flétrissure, décerne, le 22 décembre, un satisfecit à Guizot : « J'ai reconnu dans ces pages remarquables la supériorité d'esprit, la haute capacité et la longue expérience de celui qui les a dictées ; et je les ai lues avec d'autant plus d'intérêt et de satisfaction, que sur la plupart des points, et à quelques différences près, je partage les pensées et les vues qu'elles expriment. » Cependant le prince laisse percer une certaine irritation à la lecture des conseils de conduite politique donnés par l'ancien Premier ministre de Louis-Philippe : « Si la Providence m'appelle à régner un jour, je ne serai pas le roi d'une seule classe, mais le roi ou plutôt le père de tous. Partout et toujours je me

suis montré accessible à tous les Français sans distinction de classe et de conditions. Je les ai tous vus, tous écoutés, tous admis à se presser autour de moi. [...] Comment, après cela, pourrait-on encore me soupçonner de ne vouloir être que le roi d'une caste privilégiée, ou, pour employer les termes dont on se sert, le roi de l'ancien régime, de l'ancienne noblesse, de l'ancienne cour²⁴ ? » Mais il ne répond rien aux suggestions de Guizot sur la reconnaissance du régime de Juillet, la forme du gouvernement futur et l'intérêt de se montrer aux Français. Sa lettre se borne à répéter ce qu'il a déjà dit à plusieurs reprises, d'abord son attachement à la monarchie traditionnelle comme seul réceptacle solide de libertés, ensuite à lancer un nouvel appel au rassemblement des Français. Rien de concret ne se dessine.

Guizot, de sa retraite provinciale à Val Richer (dans le Calvados), les princes d'Orléans, de leur exil insulaire, et le comte de Chambord, de son exil continental, laissent en fait – et depuis déjà un certain temps – un seul homme occuper le terrain.

Prince du dedans et prince du dehors

Ces années qui ont vu la chute du régime de Juillet et attendent la confiscation par le second Empire de « l'expérience républicaine de bonne foi », incitent à comparer les personnalités et les comportements des deux hommes pouvant chacun incarner le dénouement institutionnel de la crise. Tout sépare le petit-fils de Charles X du neveu de Napoléon. On peut difficilement imaginer racines et destins plus dissemblables. Et l'Histoire ne les mettra jamais en présence l'un de l'autre.

La verve de Victor Hugo a trouvé, avec Louis-Napoléon Bonaparte, sa cible parfaite : à l'enfant du miracle, il oppose l'« enfant du hasard » dont le nom est « un vol et la naissance un faux ». Surpris à Londres par la révolution de février 1848, ce dernier a immédiatement sauté sur ses pieds, déclarant : « La République est proclamée. Je dois être son maître²⁵. » Le 28, il est à Paris, pendant qu'à Venise le comte de Chambord

n'est pas encore informé des derniers événements. Dans la course qui démarre entre monarchie légitime et empire napoléonien, le second a déjà pris de l'avance. Jouant subtilement de la popularité de son nom et de la discrétion de sa personne, Louis-Napoléon parvient à s'imposer alors que personne ne l'a vu arriver. Profitant des élections complémentaires des 17 et 18 septembre 1848, il se fait élire député. A l'Assemblée, il s'exprime peu, mais prend la précaution de protester de son profond attachement à la République. Dans les débats constitutionnels, il ne se montre pas. Le 8 octobre cependant, il combat l'amendement d'un député de l'extrême gauche, Antony Thouret, qui veut interdire la candidature à la présidence de la République, des membres de familles ayant régné sur la France. Mais il s'exprime si gauchement que l'amendement est retiré : c'était une précaution inutile contre un si piètre adversaire.

Curieusement, l'Assemblée fixe la date de l'élection présidentielle avant d'avoir définitivement adopté la Constitution. Louis-Napoléon fait connaître sa candidature dès le lendemain. Un prénom prestigieux, conjugué à une image d'ordre, pour la droite, et de sensibilité à la question sociale, pour la gauche, enclenche une dynamique. L'élection présidentielle ressemble à un raz de marée bonapartiste. Le premier président de la République française établit deux records qui n'ont pas été battus à ce jour : celui du nombre de voix en face d'une pluralité de candidats : 74,2 % des suffrages exprimés ; et celui de la jeunesse : Louis-Napoléon n'a que quarante ans.

Installé à l'Elysée, et non aux Tuileries pour marquer la différence, le Prince-Président s'affirme peu à peu, au gré des incohérences et des raideurs de l'Assemblée législative élue en mai 1849²⁶. L'Union libérale, désignation parlementaire du parti de l'ordre, veut par-dessus tout conjurer le « péril rouge ». Il est alors facile au Prince-Président de l'inquiéter pour mieux la rassurer ensuite en la persuadant qu'il est son meilleur bouclier contre l'anarchie. Parallèlement, il se constitue une clientèle populaire qu'il flatte par son discours social et le réveil du souvenir de l'Empereur. Mais « non de l'Empire », précise-t-il. Le 31 octobre 1849, il se sent assez

fort pour nommer un gouvernement composé d'hommes qui lui sont acquis plutôt que de représentants de la majorité parlementaire. Deux d'entre eux sont issus des milieux légitimistes : le général-comte d'Hautpoul, ministre de la Guerre, est le frère cadet de l'ancien gouverneur du comte de Chambord et Alphonse de Rayneval, ministre des Affaires étrangères, le frère cadet de l'ancien collaborateur du duc de Richelieu. Le faubourg Saint-Germain, qui dédaignait avec morgue la cour de Louis-Philippe, ne néglige pas les réceptions élyséennes. L'aristocratie parisienne attend du Prince-Président que, flanqué du général Changarnier, il consolide l'ordre rétabli et prépare le trône au comte de Chambord. Le mythe d'un nouveau Monk ne cesse de renaître : un aveuglement qu'expliquent probablement un trop long éloignement des affaires publiques et une foi excessive dans la supériorité du principe monarchique.

L'élection d'Eugène Sue, considéré comme « rouge » à cause de ses romans, à l'occasion d'un nouveau scrutin partiel à Paris, le 28 avril 1850, provoque l'affolement des conservateurs, qui réagissent par une révision de la loi électorale restreignant le suffrage universel au détriment des plus modestes²⁷. Démarche analogue, erreur similaire que celle commise par Charles X en juillet 1830. Le comte de Chambord s'en inquiète auprès du comte de Falloux qui est venu le voir à Venise ; il se montre, selon ce dernier, « assez partisan du suffrage universel, plus que de raison peut-être²⁸ ». Mais qui le sait en France ? Parce qu'il est en place, le Prince-Président voit s'offrir à lui une occasion inespérée de toucher les intérêts de son capital de popularité. Il se dresse en défenseur du suffrage universel en contrepartie d'une révision de la Constitution afin qu'il puisse briguer un deuxième mandat, le sien parvenant à échéance en décembre 1852 et n'étant pas renouvelable.

Pendant que le Prince-Président tisse sa toile, que fait le prince royal de son temps et de ses partisans ? Ceux-ci commencent à murmurer cette litanie qui va longtemps l'accompagner : « Ah ! Si la France le connaissait ! » Mais justement, la France ne le connaît pas. Dans son journal, *La Démocratie*

pacifique, Victor Considérant note plaisamment : « M. Henri V peut avoir des qualités supérieures, mais elles ne se sont jamais manifestées, pas même, comme le talent du prince Louis, par une brochure sur les sucres²⁹. » Les journaux légitimistes – *L'Union*, *La Gazette de France*, *L'Opinion publique*, *La Mode*, *L'Ami de la Religion et du Roi*, ainsi que l'éphémère *Lampion* d'Hippolyte de Villemessant, l'encensent. Mais le reste de la presse parle peu de lui, si ce n'est pour le caricaturer en le présentant comme inactif et inconsistant, passant ses journées à la chasse dans des forêts sombres et lointaines où l'on ne respire plus le parfum de la France, devenu étranger à sa patrie à force d'exil, n'en parlant plus tout à fait la langue puisqu'il s'adresse en allemand à ses piqueurs. Les journaux de gauche les plus virulents, nombreux après les journées de février 1848, l'affublent de surnoms tels que le « boiteux de Frohsdorf », le « moche au bois dormant », « Monsieur de Rien »... En outre, les grandes familles légitimistes, claquemurées dans leur faubourg, coupées des affaires publiques depuis 1830, et qui sont supposées représenter la France du comte de Chambord, ne rendent guère sa cause attirante : « Un parti pour lequel on voudrait mourir mais avec lequel on ne peut pas vivre, écrit la duchesse de Maillé, le principal et peut-être le seul obstacle au retour de son chef³⁰. »

La France se laisse donc séduire par Louis-Napoléon, qui la parcourt en tous sens pour la haranguer et la couvrir de promesses. Alors que du prince légitime elle constate l'absence, le silence. Un silence que certains jugent tactique, afin de laisser le pays s'embourber pour mieux s'imposer ensuite comme sauveur. C'est l'opinion de Thiers. On rapporte de lui une formule concernant l'attitude du comte de Chambord : « Il a un silence insolent³¹. » Est-ce son choix et est-ce le bon ? Ce ne sont pas avec les quelques lettres adressées aux amis, Noailles, Berryer, La Rochejaquelein et autres légitimistes « de l'intérieur », que le prince peut franchir le fossé qui le sépare d'une popularité minimale sans laquelle rien n'est possible. Surtout en face d'un rival qui, à l'instar de son oncle, a compris l'importance de la communication politique et en maîtrise les rouages. Le comte de Chambord s'y essaye

à sa manière. En août 1849, il renouvelle à Ems l'opération de relations publiques réalisée à Belgrave Square. La comtesse de Chambord est venue prendre les eaux dans cette ville (aujourd'hui Bad-Ems à l'est de Coblenche) aux maisons blanches. Tout y respire le calme et la sérénité : atmosphère paisible de station thermale, tranchant avec la nervosité des élites françaises et la fébrilité de Paris, reflet de la différence de culture politique et d'éthique personnelle entre l'héritier des Bourbons et celui de Bonaparte. A l'âge qui est alors celui d'Henri, bientôt vingt-neuf ans, Louis-Napoléon avait déjà tenté son premier putsch militaire à Strasbourg.

Comme à Londres six ans auparavant, de nombreuses délégations se succèdent à Ems pour rencontrer et s'entretenir avec le prince. Un papetier parisien, M. Jeanne, apporte un pot de fuchsia dérobé dans les serres des Tuileries dont la vue, dit-on, tire quelques larmes au comte de Chambord. Une délégation de Rémois lui ayant offert un fac-similé du texte et des miniatures des Evangiles sur lesquels les rois de France prêtaient serment, il confirme que, accédant à la couronne, il se soumettra à la tradition du sacre de Reims. Mais l'essentiel des audiences – ainsi l'a voulu le duc de Lévis – est accordé à des ouvriers venus parler de leurs conditions de vie et de travail. La délégation de Paris offre au prince une paire de pistolets damasquinés et décorés de l'écu royal, accompagnée d'une adresse : « Que M. le comte de Chambord daigne jeter les yeux sur ces listes de souscripteurs ; il jugera si le grand principe de la légitimité est le privilège exclusif d'une caste comme voudraient le faire croire des hommes intéressés à égarer l'opinion, il verra que dans bien des chaumières de nos campagnes, son nom est la consolation du présent, l'espérance de l'avenir. Ces ouvriers que n'ont pu séduire des théories menteuses et que n'a pu tromper la calomnie, savent tout ce qu'il y a de haute intelligence, de véritable amour du peuple chez le digne petit-fils de Saint Louis et d'Henri IV. Ils savent qu'avec lui seul le travail peut renaître, la France retrouver la paix solide, la splendeur, la prospérité ; ils désiraient du fond du cœur porter eux-mêmes leur offrande à

M. le comte de Chambord : mais ils n'ont pas les moyens d'aller à lui, puisse-t-il bientôt venir à eux ! »

La circulaire de Wiesbaden

Un an plus tard, en août 1850 à Wiesbaden – autre ville thermale et capitale du duché de Nassau –, le prince procède, pendant quinze jours, mais cette fois en l'absence de la comtesse de Chambord, à une nouvelle série d'audiences. L'Assemblée nationale vient d'adopter la loi Falloux³² sur la liberté de l'enseignement, puis la loi restreignant le suffrage universel. Le duc de Lévis en a tenu compte en sélectionnant les visiteurs du prince : encore quelques délégations d'ouvriers mais surtout beaucoup de députés. Environ un quart des membres de l'Assemblée se rend à Wiesbaden, légitimistes pour la plupart, acquis au principe qu'incarne le prince mais flottant sur les mesures politiques à prendre. On remarque aussi la présence d'un petit contingent d'orléanistes, dont le comte de Salvandy, et de quelques députés *a priori* peu favorables au retour d'Henri V. Parmi eux, François Vezin, élu de l'Aveyron, fils de bonapartiste, lui-même ancien orléaniste, se laisse séduire par la personnalité du prince et rentre enthousiaste de Wiesbaden, converti au légitimisme.

A l'intention de l'ensemble de ses visiteurs, le prince prononce une déclaration solennelle, dont il fait diffuser le texte : « Si vous voulez le triomphe de notre noble et sainte cause, qui est celle de la France, il faut union et discipline. Montrez-vous donc inébranlables sur les principes, modérés et conciliants pour les personnes. Celui que vous regardez comme votre chef, comme votre roi, et qui, je puis le dire, est le meilleur de vos amis, ne vous donnera jamais d'autre exemple³³. » Toujours aussi vague sur le fond de la conduite des affaires par une monarchie restaurée, le propos se fait plus précis pour déterminer l'autorité à respecter et l'organisation à suivre. Pour la première fois aussi, le comte de Chambord assume le titre de roi : refusant toujours de le porter lui-même, il accepte toutefois que ses amis l'utilisent parfois en s'adres-

sant à lui. A un banquet donné en l'honneur d'une délégation bretonne et après qu'on eut servi les liqueurs, il autorise qu'on prononce un vibrant « Vive le roi ! ». Une seule fois.

La nécessité d'une reprise en main des forces royalistes lui paraît d'autant pressante que certains de ses partisans, emmenés par le marquis de La Rochejaquelein, sont venus lui soumettre l'idée d'un « appel au peuple », formule élaborée avec le concours de deux autres députés légitimistes, Léo de Laborde, représentant du Vaucluse, et Robert Bouhier de L'Ecluse, représentant de la Vendée, tous deux publicistes et agitateurs d'idées : le premier avait proposé que les places dans l'hémicycle de l'Assemblée soient attribuées aux enchères au profit des pauvres ; le second déposera l'année suivante une proposition de révision constitutionnelle réaffirmant l'application des lois fondamentales du royaume. L'appel au peuple bénéficie également de l'ardent soutien d'Honoré de Lourdoueix, directeur de *La Gazette de France*. Selon leur doctrine, le pacte séculaire entre la monarchie et le peuple français, rompu en 1792 et en 1830, ne peut être renouvelé que par un grand acte d'adhésion. Version démocratisée du coup de force, l'appel au peuple consisterait donc en une sorte de plébiscite demandé, au nom d'Henri V, par un groupe de députés légitimistes, suffisamment nombreux – on en compte environ deux cents à l'Assemblée – pour que leur pétition oblige à un scrutin populaire. Selon ses initiateurs, il s'agit de rattraper d'un seul coup le retard accumulé en face du Prince-Président et de prendre celui-ci de court en faisant, avant lui, ce qu'il se prépare à faire. Analyse peut-être juste sur le plan tactique, mais en totale contradiction avec les principes de légitimité et d'hérédité monarchique. Le prince rejette sèchement l'idée et s'en explique auprès du duc de Nassau, venu à Wiesbaden en voisin : « Quel manque de réflexion de la part de ceux qui sont venus me soumettre la question de l'appel au peuple ! On a été encore plus mal inspiré que si on était venu me demander mon abdication personnelle. Comment a-t-on pu réclamer de moi l'approbation d'un programme qui, revêtu de mon adhésion, aurait constitué de ma part l'abdication d'un droit qui ne m'appartient pas ? Car je n'en suis que le repré-

sentant, le dépositaire. La royauté est un attribut qui appartient tout à la fois au peuple et au prince. Il y a entre eux une union indissoluble. La mettre en question par ma volonté, ce serait détruire la vertu du principe qui fait à la fois la force du roi, la sécurité du peuple et par suite la grandeur de la patrie. Donner mon assentiment à cet appel au peuple serait donc une trahison envers le peuple, puisque, par là, je manquerais à mes devoirs, en énervant un principe appuyé sur huit siècles. C'est appelé par le peuple que je veux rentrer en France ; sinon, non³⁴. »

Le comte de Chambord demande donc au marquis de Barthélemy de rédiger une circulaire qui fournisse un cadre aux légitimistes et leur évite de se fourvoyer hors de l'éthique monarchiste. Le choix du messenger est hautement symbolique : son grand-oncle, dont il est l'héritier, a présidé, en 1814, la séance du Sénat au cours de laquelle on a proclamé la déchéance de Napoléon I^{er} et a participé à la commission chargée de l'examen de la charte. Elaborée à la fin du mois d'août, la « circulaire Barthélemy », ou de Wiesbaden, fixe un cadre : « M. le comte de Chambord a dit qu'il se réservait la direction de la politique générale, dans la prévision d'éventualités soudaines ; et pour assurer cette unité complète de vues et d'action qui, seule, peut faire notre force, il a désigné les hommes qu'il délèguait en France pour l'application de sa politique et qui sont, vous le savez sans doute déjà : M. le duc de Lévis, le vicomte de Saint-Priest, représentant de l'Hérault ; M. Berryer, représentant des Bouches-du-Rhône ; le marquis de Pastoret, le duc des Cars [...]. Il a formellement et absolument condamné le système de l'appel au peuple, comme impliquant la négation du grand principe national de l'hérédité monarchique³⁵. »

A l'appel au peuple, le prince oppose donc l'appel du peuple mais sans indiquer la forme que celui-ci revêtirait. Une fois encore, on reste dans le flou. Le principe monarchique, tel que l'interprète le comte de Chambord, lui interdit de se lier les mains. Il n'empêche que cette position le contraint à l'immobilisme quand le Prince-Président poursuit son galop. S'agissant de la désignation des hommes habilités à parler en son nom, on observe un système de confiance limitée. Dans ce pen-

tagone des fidèles, que certains appellent le « Comité des cinq », les tâches sont assez mal réparties. Lévis assure, en plus du conseil permanent du prince, la liaison entre Paris et Frohsdorf, ou Venise : c'est beaucoup. Des Cars et Pastoret n'entretiennent que des contacts espacés avec l'univers politique parisien : c'est insuffisant. Seuls Saint-Priest et Berryer sont parlementaires et représentent le prince au Comité de la rue de Poitiers : c'est peu.

La circulaire ne devait pas être rendue publique au-delà du cercle des royalistes auxquels elle s'adressait comme une méthode. Elle le devient, publiée d'abord dans *L'Événement*, une feuille qui suit la trajectoire de Victor Hugo. Puis dans un grand nombre de journaux qui détectent une maladresse, y voyant un profond désaccord entre le comte de Chambord et ses partisans. On a dit que le prince lui-même en avait découvert, non sans déception, la teneur exacte en lisant les journaux. L'affaire fait grand bruit et provoque des troubles dans les consciences légitimistes. On reproche à la circulaire son langage absolutiste, sa façon de rejeter l'appel au peuple comme un dédain de la nation et le caractère très étriqué de la liste des hommes du roi, pour la plupart inconnus des Français. Ulcéré, le marquis de La Rochejaquelein, serviteur fidèle et jusqu'ici sans états d'âme, rend publique son amertume : « En présence de l'acte insensé que vous venez de publier, je suis forcé de répondre à mon excommunication. Je ne crois pas que la légitimité soit un mystère, que sous la république, pas plus que sous la monarchie, les représentants de la France doivent obéir aux ordres du roi³⁶. » Un virage à cent quatre-vingts degrés qui lui fait quitter sur-le-champ le parti des légitimistes pour se rapprocher ensuite peu à peu de celui des bonapartistes. Il ne sera pas le seul.

Tandis que le prince célèbre ses trente ans en famille à Frohsdorf, la polémique fait rage à l'intérieur comme à la périphérie de son parti. Le 1^{er} octobre, *Le Journal des débats*, seul des anciens journaux conservateurs qui, jusqu'au bout, demeurera hostile à Louis-Napoléon, donne, sous la plume de Saint-Marc Girardin, une leçon de modernité aux légitimistes : « Cette circulaire n'avait d'autre tort que d'énoncer un peu

crûment la vieille doctrine du parti légitimiste. Ce qui n'était qu'une redite a paru, aux légitimistes eux-mêmes, un paradoxe et un défi jeté à l'esprit du siècle ; tant ils sont de leur temps, sans le savoir, sans le vouloir, et tant mieux ! [...] Les principes politiques ne sont pas faits pour vivre dans les musées, mais dans la société, au milieu de ses mœurs et de ses idées, pour les redresser en même temps que pour s'y prêter. » Opinion partagée par un autre royaliste, le comte de Falloux, qui ne l'exprimera que longtemps plus tard dans ses *Mémoires*. Pour l'heure, il ambitionne d'entrer dans le petit cercle des dirigeants de la cause du prince en France. A ses yeux, le contenu de la circulaire ébranle fortement l'idée de fusion : « D'abord, parce qu'il troubla et fit reculer des négociations qu'on avait lieu de croire en voie de succès, ensuite parce qu'il inaugura ce système de parler seul, sans concert préalable avec les hommes accrédités près du pays ; système qui, à diverses reprises, de 1850 à 1873, ajourna ou fit échouer toutes les tentatives de restauration monarchique³⁷. » Or, s'il reste une chance à la Restauration, qui pourrait prendre la forme, comme en 1814, d'un appel au roi par une majorité de parlementaires, elle dépend toujours, et plus que jamais, du bouclage de la fusion.

L'échec de la fusion

Au moment où le Prince-Président pousse ses pions avec de moins en moins de dissimulation, le comte de Chambord prend conscience du doute semé par la circulaire Barthélemy. On en discute beaucoup au cabinet de Venise, dans une ambiance suffisamment tendue pour que le duc de Lévis mette sa démission dans la balance. Mais le prince ne saurait se passer de lui. Il convient donc d'assouplir sa position, acceptant une structuration moins fermée du mouvement légitimiste : en décembre 1850, le Comité des cinq devient le Comité des douze. Outre les cinq mentionnés plus haut, y participent dorénavant les ducs de Noailles, de Valmy et de Clermont-Tonnerre (ancien ministre de la Marine puis de la Guerre

dans le gouvernement Villèle), les comtes Benoist d'Azy³⁸ et de Falloux, le vicomte de Rainneville (un conseiller d'Etat qui fut deux ans député et s'opposa à Guizot avec modération) et Antoine de Vatimesnil (avocat, représentant de l'Eure, ancien ministre de l'Instruction publique dans le gouvernement Martignac, maintenant l'un des principaux chefs de file du légitimisme parlementaire.) Installé jusque-là rue Saint-Florentin, le comité déménage au 6, place de la Concorde, dans l'hôtel du marquis de Pastoret. Très vite, Berryer et Falloux le dominant de leurs fortes personnalités. N'appartenant ni à la même génération ni au même milieu, ils ont en revanche pour point commun de ne pas se ranger parmi les royalistes orthodoxes, de ne pas cultiver la nostalgie de l'Ancien Régime et d'avoir l'audace de faire savoir au prince ce qu'ils pensent. L'un et l'autre regardent la monarchie davantage comme un moyen que comme une fin en soi. Pour le premier, le moyen de « faire entrer l'ordre dans la liberté » selon la formule de Chateaubriand. Pour le second, celui de servir la religion et de « faire entrer Dieu dans nos lois » selon celle de Lamartine.

Le prince prend ensuite l'initiative, encore inconcevable quelques mois auparavant, d'écrire à un ancien Premier ministre de Louis-Philippe, le comte Molé, pour le remercier de son action en faveur de l'union et pour l'encourager à persévérer³⁹. Visiblement, il ressent la nécessité d'accélérer les choses : le président de la République vient, le 9 janvier 1851, de destituer le général Changarnier. Ce limogeage résonne comme une provocation à l'encontre de la majorité de l'Assemblée, qui croyait ceinturer Louis-Napoléon par un cordon de généraux. Mais, finalement, l'Assemblée ne fait rien.

Toutefois, le 15 janvier 1851, Berryer prononce un grand discours dans lequel il décrit ce qui pourrait constituer le programme d'une monarchie moderne, bâti sur l'union de tous les royalistes. Aussitôt après, Guizot, Molé et Noailles se réunissent avec le Comité des douze pour préparer un projet de lettre à la signature du prince qui approuverait publiquement les propos de Berryer. Si la fusion n'est pas encore chose faite au plan dynastique, elle se dessine de plus en plus entre les dirigeants politiques. Le comte de Chambord acquiesce à

la proposition, corrige le texte, le signe et le retourne. Datée du 23 janvier, la « Lettre de Venise », adressée à Berryer et affirmant clairement la volonté du prince de voir se réaliser la fusion, compte parmi ses manifestes les plus marquants :

Dépositaire du principe fondamental de la monarchie, je sais que cette monarchie ne répondrait pas à tous les besoins de la France, si elle n'était en harmonie avec son état social, ses mœurs, ses intérêts, et si la France n'en reconnaissait et n'en acceptait avec confiance la nécessité. Je respecte sa civilisation et sa gloire contemporaine autant que les traditions et les souvenirs de son histoire. Les maximes [qu'elle] a fortement à cœur, l'égalité devant la loi, la liberté de conscience, le libre accès pour tous les mérites à tous les emplois, à tous les honneurs, à tous les avantages sociaux, tous ces grands principes d'une société éclairée et chrétienne me sont chers et sacrés. Comme à vous, comme à tous les Français.

Donner à ces principes toutes les garanties qui leur sont nécessaires par des institutions conformes aux vœux de la nation, et fonder, d'accord avec elle, un gouvernement régulier et stable, en le plaçant sur la base de l'hérédité monarchique et sous la garde des libertés publiques à la fois fortement réglées et loyalement respectées : tel serait l'unique but de mon ambition. J'ose espérer qu'avec l'aide de tous les bons citoyens, de tous les membres de ma famille, je ne manquerai ni de courage ni de persévérance pour accomplir cette œuvre de restauration nationale [...]⁴⁰.

Le langage du prince bénéficie pour la première fois d'un écho sensible : un grand nombre de journaux, y compris de la presse « modérée », reproduisent et commentent le texte de la « Lettre de Venise ». Dès lors, les efforts en faveur de la fusion redoublent. Au début de février, une délégation du Comité des douze, composée de Benoist d'Azy, Berryer et Saint-Priest, se rend à Claremont. Pendant son séjour à Wiesbaden, le comte de Chambord avait appris la mort de Louis-Philippe et, aussitôt, fait célébrer une messe pour le salut de son âme. La comtesse de Marnes avait agi de même à Frohs-

dorf. Marie-Amélie, touchée par leurs messages de condoléances, avait chargé le comte de Salvandy de le faire savoir au prince. C'était la première fois qu'ils correspondaient depuis 1830. Le dégel familial semble donc pouvoir emboîter le pas du rapprochement politique. Marie-Amélie reçoit les trois députés, entourée du duc de Nemours et du prince de Joinville. Les plus réticents à la fusion sont absents : la duchesse d'Orléans voyage en Ecosse, le duc d'Aumale séjourne en Italie. Berryer ouvre la discussion par une déclaration de principe indiquant : « Les princes français ne s'appartiennent pas à eux-mêmes, tous les descendants d'Henri IV se doivent à la France et celle-ci, affaiblie par soixante années de révolutions, ne retrouvera l'ordre, la puissance et la prospérité que par le triomphe du maintien du droit et la régulière transmission des pouvoirs. »

Alors l'ancienne reine des Français se livre à une petite comédie comparable à celle qu'elle avait jouée à Chateaubriand, le 5 août 1830. Certes elle veut l'union mais elle ajoute aussitôt des phrases surprenantes, répétant ce qu'elle prétendait avoir dit vingt ans plus tôt : « Amenez-moi le comte de Chambord, il sera le plus cher de mes enfants ! » On peut imaginer la stupéfaction des missionnaires entendant parler d'adoption de leur roi, légitime et majeur, par la veuve de l'usurpateur de 1830... De leur côté, les deux princes d'Orléans protestent de leurs sentiments d'« affection et d'intérêt » pour leur cousin et précisent qu'ils respecteront les vœux de la France « quand ils les connaîtront » et que, si ces vœux conduisent à la fusion, ils s'y conformeront « avec bonheur⁴¹ ». C'est une fin de non-recevoir. Mais Berryer veut croire au succès : il se félicite de ce que l'idée de fusion n'a pas été repoussée. Le comportement des Orléans est pourtant notablement en retrait par rapport aux dernières déclarations de Louis-Philippe. Informé par l'intermédiaire de Molé et de Noailles, le comte de Chambord ne partage pas l'optimisme de Berryer et s'étonne que le Comité des douze ait décidé de cette démarche sans le consulter. Après quoi, il se tait et semble suivre l'avis émis par Charles Didier, son visiteur républicain à Frohsdorf deux ans auparavant : « Si vous avez une chance de régner quelque

jour en France, cette chance la voici : que, par impossible, la France, épuisée par ses expériences, à bout de ressources, ne trouvant pas dans le principe électif la stabilité qu'elle poursuit ; que le découragement, les mécomptes retournent jamais ses pensées vers le principe héréditaire, comme base fixe de l'autorité, vous représentez ce principe et, dans ce cas, c'est la France elle-même qui viendrait vous chercher. Jusque-là, je ne vois pour vous qu'une chose à faire : attendre les événements⁴². »

Ce sont le Prince-Président et l'Assemblée nationale qui détiennent alors les clés des événements. La majorité parlementaire se montre incapable de définir un projet cohérent et s'engouffre dans un débat qui va faire éclater ses divisions : la révision constitutionnelle. Un premier incident entre les deux partis monarchiques se produit à la fin de février. Nicolas Creton, député orléaniste de la Somme, redépose une proposition de loi, repoussée en octobre 1849, abrogeant les deux lois de proscription. Si pour les princes d'Orléans, rentrer en France ne soulève pas de problème particulier, il en va différemment du comte de Chambord, qui ne peut revenir dans son pays qu'en roi. Tant que la monarchie ne sera pas restaurée, il lui faudra s'imposer un exil tandis que ses cousins manœuvreraient librement à l'intérieur du pays. C'est le piège que Berryer veut éviter : il suggère un ajournement de la mesure à six mois, le temps de réaliser la fusion puis de voter une nouvelle constitution. La proposition est rejetée à une forte majorité : les légitimistes ont voté avec les républicains et une majorité d'orléanistes qui ont compris Berryer. Thiers et ses amis ont voté pour. Les députés orléanistes proches des princes se sont abstenus...

Les fusionnistes des deux partis créent alors entre eux un comité de liaison qui se réunit rue des Pyramides. Y participent d'un côté : Berryer, Falloux et Pastoret ; de l'autre : Guizot, Molé et Broglie, qui le préside. Au sein de l'Assemblée, ils créent une commission constitutionnelle, composée des mêmes auxquels s'ajoutent quelques hommes d'opinions plus diverses, tels que Cavaignac, Montalembert, Tocqueville... Désigné rapporteur, ce dernier mesure la difficulté

d'accorder la majorité sur la détermination précise d'un régime politique. Mais il ne s'agit, pour le moment, que d'arrêter le principe d'une révision constitutionnelle, auquel le duc de Lévis donne son accord.

Tocqueville et Berryer constatent alors leur incompréhension réciproque. Pour le premier, la droite se prépare innocemment à faire le lit de Louis-Napoléon qui tournera la révision à son profit. Mais le second ne sait quelle proposition faire à ses amis. La révision obtient 446 voix contre 278. Il lui en fallait 97 de plus pour atteindre la majorité qualifiée. Une dizaine de députés de la droite ont voté contre, parmi lesquels on relève les noms des légitimistes Bouhier de L'Ecluse, Léo de Laborde, Hyde de Neuville, La Rochejaquelein. Saint-Priest et Nette-ment se sont abstenus : ils ont craint, malgré la position exprimée par Lévis, que la manœuvre n'échappe aux royalistes. Comment expliquer autrement un tel cafouillage ? Nombre de royalistes ont eu peur du saut dans l'inconnu, ou de tomber dans le piège de ceux qui ne veulent pas de la royauté d'Henri V. Ils se rallieraient donc à un deuxième mandat du président de la République. Celui-ci a maintenant la voie libre.

Le tourment et la majesté

Entre l'échec de la fusion, consommé en juillet 1851, et le retour du comte de Chambord en France, s'écoulent presque vingt ans de traversée d'un désert, moins monotone cependant qu'on a pu le dire. Pendant les premières années, les événements de France et l'agitation politique continuent d'occuper le prince et l'obligent à s'exprimer sur la situation politique du pays. Après quoi, s'ouvre une période de calme plat. La Cour en exil lutte contre les risques d'oubli. Henri V se campe dans une majesté hautaine que confortent l'âge et les désillusions, même si, contre toutes les évidences, il se prépare néanmoins à régner. Ses réflexions sur le cours des événements nous deviennent d'autant plus accessibles qu'à dater du 9 janvier 1852 il commence à tenir un journal, presque quotidien jusqu'au 30 novembre 1881¹, qui s'ouvre sur un immense deuil.

La mort de l'« ange »

Le 19 octobre 1851, à Frohsdorf, meurt la comtesse de Marnes, ou encore Marie-Thérèse duchesse d'Angoulême, autrefois *Mousseline la sérieuse*, surnom que lui avait donné sa mère, puis Madame Royale, captive et rescapée du Temple, fille survivante du roi martyr, celle que Louis XVIII appelait l'« ange », tante et tutrice d'Henri du temps où il était privé de sa mère, enfin reine douairière de France jusqu'au mariage

de son neveu². Née le 19 décembre 1778, elle faisait figure, depuis la mort de son époux, d'ultime trait d'union entre l'ancienne France et la nouvelle. Celle qui était la dernière à avoir vu un roi à Versailles, à avoir connu Louis XVI et Marie-Antoinette, à avoir parcouru les allées de Trianon dans une calèche tirée par des autruches, prenait le train désormais parmi les voyageurs ordinaires à la gare de Wiener-Neustadt. A bientôt soixante-treize ans, elle avait passé plus de temps en exil que dans son pays et savait qu'elle ne le reverrait jamais. « J'en ai fait le sacrifice, disait-elle, mais mon neveu y rentrera bientôt. » Elle vivait avec la certitude que cette France nouvelle qui n'arrêtait pas de se chercher achèverait, le moment venu, sa quête de stabilité par l'accession d'Henri V au trône de ses pères. Depuis la naissance de ce neveu qu'elle aimait tant, elle ne l'avait jamais vraiment quitté et ne s'était jamais éloignée de lui plus de quelques semaines, lorsqu'il voyageait ou, depuis qu'il était marié, quand il séjournait à Venise. Elle résidait la plus grande partie de l'année à Frohsdorf dont elle était la propriétaire en titre, logeant dans la grande chambre du rez-de-chaussée. Elle avait entassé dans cette pièce un grand nombre de souvenirs et notamment, dans une petite armoire au-dessus de son prie-Dieu, enfermé sous un globe, un lambeau de la chemise portée par Louis XVI le jour de son exécution, devant lequel, chaque jour, elle s'agenouillait et priait... « [Elle] était, nous dit Falloux, le pathétique en personne. La tristesse était empreinte sur ses traits et dans son attitude ; mais, au même degré, s'y reflétaient une inaltérable résignation et une inaltérable douceur [...] On sentait que sa pensée revenait constamment vers les amis et les lieux dont l'exil la séparait. »

Mais ce qui frappait le plus ses visiteurs était l'espèce de vénération et de « fierté anxieuse » qu'elle manifestait à l'égard de son neveu : « Elle avait un intraduisible accent en parlant de M. le comte de Chambord. Tout s'effaçait devant lui³ », nous dit encore Falloux. Depuis la mort du duc d'Angoulême, elle ne vivait que pour Henri et avait fait de Frohsdorf un ermitage accessible seulement à une poignée de privilégiés. Elle refusait la formation d'une cour de l'exil,

estimant que le duc de Lévis et quelques amis triés sur le volet suffisaient aux besoins d'Henri. C'est pourquoi les visiteurs de France se rendaient plus volontiers à Venise, où elle ne régentait pas le palais Cavalli. Sur la lagune, le pouvoir féminin appartenait plutôt à la duchesse de Berry et à la comtesse de Chambord.

Marie-Thérèse avait cependant pris sous son aile la timide princesse de Modène, qui acceptait d'apprendre d'elle tout ce que devait savoir une future reine de France et comment se comporter aux côtés d'Henri. Tous les soins et les prières des deux femmes tendaient à maintenir allumé le flambeau de l'espoir monarchique.

A Vienne, la duchesse d'Angoulême rencontrait régulièrement Marie-Louise, redevenue légitimiste après sa séparation d'avec Napoléon, qui lui disait : « Je prie Dieu chaque jour de m'accorder la grâce de vivre assez longtemps pour voir la chute de Louis-Philippe et le rétablissement d'Henri V⁴. » Celui-ci rendait au centuple l'affection que lui portait sa tante, la consultait en tout et se montrait constamment solidaire de ses épreuves.

Ainsi du « survivantisme », un courant fondé sur la rumeur que Louis XVII était encore vivant. Les ennemis de la branche aînée des Bourbons avaient évidemment intérêt à ce que le doute demeurât sur la mort de l'enfant du Temple : la légitimité d'Henri V s'en trouvait remise en question. Pour accréditer la thèse survivantiste, il fallait y impliquer la duchesse d'Angoulême, seule capable de dissiper le mystère. Mais elle considérait qu'il n'y avait pas de mystère, que son jeune frère était bien mort dans sa geôle le 8 juin 1795 et que son neveu était donc l'héritier incontestable du trône de France. Elle lui servit de bouclier dynastique sans jamais laisser le moindre espace à l'incertitude. Sur les quarante-quatre faux Louis XVII, ou descendants de Louis XVII répertoriés à ce jour – le dernier s'étant manifesté en 1980 –, les deux plus « sérieux » furent Richemont (qui porta aussi d'autres noms) et Naundorff. Le premier publia en 1831 les *Mémoires du duc de Normandie, fils de Louis XVI*, texte dans lequel il s'adressait à la duchesse d'Angoulême pour qu'elle fit « retour sur elle-

même ». Arrêté en 1833, il fut condamné à douze ans de prison, il s'évada en 1835 et, amnistié, mourut en 1853. Le second fut le plus célèbre parce que le plus troublant par les souvenirs de son enfance à Versailles puis au Temple, et aussi le plus accrocheur. Ses partisans firent pendant des années le siège de la duchesse d'Angoulême pour qu'elle acceptât au moins de le rencontrer car il déclarait partout : « Que ma sœur me dise elle-même que je ne suis pas son frère et je me retire à jamais dans une profonde retraite, mais qu'elle me le dise en face. » Elle chargea alors le vicomte Sosthène de La Rochefoucauld de démasquer l'imposture. Mais le rapport qu'il lui remit, le 16 novembre 1833, conclut à l'intérêt d'une rencontre. Elle refusa. Le vicomte reconnut dans ses *Mémoires* qu'il s'était peut-être laissé abuser par les « naundorffistes. » La princesse consentit cependant à recevoir un partisan de Naundorff, Morel de Saint-Didier qui, le 10 janvier 1834, lui livra des documents prétendus probants. Elle le reçut une deuxième fois en septembre de la même année, ce qui fit jaser et entretenit l'idée qu'il y avait « peut-être quelque chose ». Mais la duchesse d'Angoulême confiait régulièrement à ses amis : « Comment peut-on croire que, si j'avais eu le moindre doute sur la mort de mon frère, j'eusse pu hésiter à faire l'impossible pour le retrouver ? » Et encore : « Ce n'est pas assez d'avoir vu mon frère mourir sous mes yeux, il faut encore que je sois accusée de ne pas vouloir le reconnaître. » Le prince de Faucigny-Lucinge, lui-même indécis sur le cas de Louis XVII, a rapporté combien il était malséant d'aborder ce sujet devant la duchesse d'Angoulême qui l'évacuait sèchement, avec le soutien empressé de son neveu⁵. La veuve et les enfants de Naundorff, mort en 1845, continuèrent à revendiquer l'héritage royal. Pour en finir avec ce cauchemar, Marie-Thérèse, Louise et Henri intentèrent, le 29 août 1851, une action en justice devant le tribunal civil de première instance de la Seine. Ce fut l'un des jeunes chefs du parti républicain, Jules Favre, qui défendit la famille du faux Louis XVII. Elle fut déboutée. Mais le harcèlement que subit encore Marie-Thérèse, et qui ne prit jamais totalement fin, fit dire à son neveu rencontrant peu de temps après la mort de la princesse

un des tenants du survivantisme : « Je n'oublierai jamais que vous avez empoisonné les derniers mois de la vie de ma tante avec votre fable absurde de Louis XVII et le vil imposteur que vous avez voulu lui faire reconnaître pour son frère ; vous avez troublé l'âme d'une sainte jusque dans son agonie⁶. »

Le 13 octobre 1851, la comtesse de Marnes avait ressenti un profond malaise pendant la messe du matin dans la chapelle de Frohsdorf. On diagnostiqua une broncho-pneumonie. Elle s'alita, mais déclara à l'impératrice Sophie d'Autriche et à Mgr Viale, le nonce apostolique, que rien ne l'empêcherait, le 16 octobre, de commémorer comme chaque année la mort de sa mère. On dut célébrer l'office dans sa chambre. Pendant la nuit, sa dame d'honneur, Mme de Sainte-Preuve, l'entendit plusieurs fois murmurer : « Protégez Henri, sauvez la France ! » Son neveu resta à son chevet toute la journée du 17 et du 18 octobre, lui tenant la main sans relâche. Le dimanche 19 au matin, elle ne pouvait plus parler, mais continuait de contempler Henri, qu'elle regardait comme son œuvre morale. « Son dernier mot, son dernier adieu fut pour ce fils qu'elle n'avait pas porté, mais à qui elle avait donné tout son amour⁷. »

Lors du service funèbre, célébré le 25 octobre dans la chapelle de Frohsdorf, le comte de Chambord, broyé par le chagrin, oublie qu'un roi de France ne pleure jamais en public. Dans son testament, rédigé le 1^{er} juillet précédent, Marie-Thérèse l'a bien sûr désigné pour légataire universel, le priant de « ne s'écarter jamais des voies de la modération, de la justice et de la vérité ». Le bruit se répand quelque temps qu'il existe un deuxième testament, confié au nonce et au secret du Vatican, ne devant être ouvert qu'un siècle plus tard, contenant des révélations sur la survivance et, peut-être, sur sa propre personne. Plusieurs historiens le chercheront avec passion et ne trouveront rien.

Le comte de Chambord néglige alors pendant quelques semaines la situation politique française. Ses lettres ne sont remplies que de sa peine, comme celle adressée à son ami et confident, le comte de Brissac, et celle en réponse aux condo-

léances de Bordelais, signées l'une et l'autre le jour même du coup d'Etat de Louis-Napoléon : « J'ai perdu, vous le savez mieux qu'un autre, une véritable mère et, comme vous le dites si bien, un ange tutélaire préposé à ma garde ; mais, du haut du ciel, où ma sainte tante est allée recevoir la récompense de toute une vie de douleurs supportées avec un courage héroïque, elle priera pour ceux qu'elle aimait sur la terre, elle priera pour moi, elle priera pour la France qu'elle eût été si heureuse de revoir avant de mourir⁸. »

L'atmosphère de recueillement de Frohsdorf et de Goritz contraste avec celle de la France qui baigne dans un climat explosif, dont chacun sent qu'elle ne sortira que par une épreuve de force.

Au temps des coups d'Etat

L'automne de 1851 venu, les monarchistes ne se sont pas totalement résolus à leur défaite. De son côté, le Prince-Président a repris l'offensive pour profiter de la débâcle des révisionnistes. Lui aussi souhaite une modification de la Constitution afin de pouvoir représenter sa candidature à l'élection présidentielle de 1852. Pour attirer dans ses filets la partie de la droite qui tient plus à l'ordre qu'à la restauration, il brandit le spectre rouge de la « sociale » qui plane sur l'échéance. Mais vis-à-vis des milieux populaires, il demande l'abrogation de la loi électorale afin de rétablir le suffrage universel plein et entier. Le projet est finalement repoussé. Louis-Napoléon en déduit qu'il peut lancer son appel au peuple.

Les monarchistes envisagent eux aussi un coup de force. Le 15 novembre, le comte Molé confie une note au duc de Noailles pour que celui-ci la porte à Frohsdorf. Le document expose que le Prince-Président, venant de rompre avec les conservateurs, a perdu la confiance de l'Assemblée et que tout donne à penser qu'il violera la Constitution. Il convient donc que les députés prononcent sa déchéance au plus vite. L'armée appuiera l'Assemblée. Le général Changarnier en prendra la tête. Si le comte de Chambord voulait bien se rap-

procher de la frontière française en arborant le drapeau blanc, la légitimité pourrait jouer sa chance : air connu. Surtout, voilà le premier écrit où apparaît le drapeau blanc comme emblème de ralliement des royalistes. Alors que, selon le duc de Lévis, le prince n'a aucun parti pris sur cette question, qu'il n'entend pas régler *a priori* et hors de France⁹. Molé semble considérer le drapeau blanc comme un argument favorable à la restauration monarchique, un étendard susceptible de favoriser l'adhésion populaire et celle de l'armée. Le drapeau tricolore a été celui de la Convention, de l'Empire, de la monarchie de Juillet et maintenant de la République. L'établissement d'institutions stables, vœu supposé de la majorité des Français, implique donc le retour à un drapeau qui ne puisse être inconsidérément récupéré par n'importe quelle forme de gouvernement.

Lévis demeure aussi sceptique qu'il l'était trois ans auparavant. Berryer et Falloux se montrent dans la même disposition d'esprit, considérant que le peuple croirait difficilement à la sincérité constitutionnelle du prince si on lui prêtait une arrière-pensée militaire. L'autorité et l'honneur de sa parole y auraient beaucoup à perdre. Molé estime au contraire qu'il faut préparer cette éventualité, au moins à titre de précaution car l'issue du conflit entre le Président et l'Assemblée se résoudra inévitablement par les armes. L'Assemblée examine, le 17 novembre, une proposition de loi de ses trois questeurs, Baze, Le Flô et Panat, visant à pouvoir requérir directement la force armée. Louis-Napoléon regarde cette initiative comme une déclaration d'hostilité à son égard. Mais il a depuis longtemps mesuré la pusillanimité des députés conservateurs. « Faites ce que vous voudrez, messieurs, nous sommes prêts à tout », déclare à la tribune le ministre de l'Intérieur, René de Thorigny, tandis qu'un régiment de ligne commandé par un bonapartiste se dispose à encercler le Palais-Bourbon. Le républicain Charras, ancien officier et représentant du Puy-de-Dôme, demande la mise en accusation du président de la République. Etonnant spectacle : des députés républicains envahissent les bancs légitimistes pour les supplier de voter la proposition avec eux. Elle est repous-

sée par 400 voix contre 338. La droite vient d'aller au bout de ses divisions, de couronner son irrésolution et de paver le chemin de Napoléon III.

Cependant, les chefs de l'orléanisme travaillent à leur propre coup d'Etat. A la fin du mois de novembre, Molé organise un dîner avec Berryer, Falloux, Noailles, Changarnier et Louis Vitet, député de la Loire-Inférieure et proche des princes d'Orléans. Il informe les trois premiers d'un projet connu des deux derniers et conçu sous l'égide de Thiers et du duc d'Aumale. Le mouvement partirait de Lille, où commande alors un monarchiste ayant la confiance de Changarnier. Le duc d'Aumale, venant de Naples, et le prince de Joinville, venant de Claremont, se rejoindraient à Ostende, puis prendraient ensemble la tête des troupes marchant sur Paris pendant que les réseaux provinciaux de Changarnier quadrilleraient le territoire. L'opération serait lancée entre le 1^{er} et le 7 décembre. On ne sait dire si les princes d'Orléans agissent pour eux-mêmes, ou pour le comte de Chambord. Le reste paraît tout aussi flou. Comment les deux princes se répartiraient-ils les responsabilités ? Pourquoi le duc de Nemours ne figure-t-il pas dans le dispositif ? Quelles sont les étapes et la finalité du processus, vis-à-vis de l'Assemblée comme du peuple ? Les seuls éléments précis résident dans les ambitions des uns et des autres. Changarnier rêve de voir sa carrière couronnée par un bâton de maréchal que lui remettrait, au choix, Henri V ou un prince d'Orléans. Thiers se voit déjà Premier ministre du roi qu'il aura contribué à installer, au fond peu importe lequel. Le comte de Paris n'a encore que treize ans, mais, les régences constituant un terrain, par excellence, propice aux politiciens, il permet de tenir un deuxième fer au feu.

On ne sait pas comment le comte de Chambord a réagi à la note de Molé : il n'y répond ni par écrit ni oralement. Son silence n'empêche pas les rumeurs de courir. Ainsi, le préfet de police, Emile de Maupas, fait état auprès de Morny, nommé ministre de l'Intérieur au matin du 2 décembre, d'un bruit selon lequel « le 12^e régiment de dragons arrive de Saint-Germain avec le comte de Chambord dans ses rangs¹⁰ ».

On se demandera plus tard si le mutisme du prince au cours de ces semaines décisives s'explique uniquement par la douleur de la perte d'un être aimé, ou bien s'il faut y voir un recul devant l'obstacle, l'occasion d'échapper à un destin dont il ne veut pas. De cette époque court la légende, ou le soupçon, d'un comte de Chambord finalement peu désireux de monter sur le trône, saisissant tous les prétextes qui lui permettent de se tenir à distance des événements, subissant aussi l'influence de son épouse terrorisée à l'idée de devenir reine de France. Ce n'est que bien plus tard qu'il sera possible de comprendre les véritables ressorts de l'attitude du prince...

Le matin du 2 décembre 1851, alors que le Palais-Bourbon vient d'être investi par les troupes bonapartistes, deux cent vingt députés, presque tous de la droite et majoritairement légitimistes, emmenés par Berryer et Benoist d'Azy, tentent de résister au coup d'Etat. Ils se réunissent dans la mairie du dixième arrondissement, alors rue de Grenelle, et votent une série de décrets, dont l'un destitue le président de la République. On évoque la prochaine arrivée du comte de Chambord sous un uniforme de dragon, le débarquement du prince de Joinville à Cherbourg, la marche sur Paris d'un corps d'armée commandé par le général Neumayer, ancien bras droit de Changarnier mis à la retraite d'office par le Prince-Président. A peine les députés achèvent-ils leur conciliabule que l'armée envahit la salle et les conduit en prison. L'après-midi et le lendemain, les chefs de la gauche parlementaire, rejoints par Victor Hugo et Proudhon, tentent de soulever les quartiers populaires. Egalement en vain.

Le 7 décembre, les députés de la droite ayant été libérés, le Comité des douze décide à l'unanimité de préconiser l'abstention au scrutin annoncé par le président de la République afin d'instaurer une nouvelle Constitution. Lévis s'est fait le traducteur de la pensée royale. Chambord continue de se taire. On ne connaît même pas sa réaction intime au coup d'Etat. Les 20 et 21 décembre, les trois quarts des électeurs inscrits approuvent la proposition du Prince-Président. Le 14 janvier 1852, la nouvelle Constitution, encore républi-

caine, entre en vigueur : Chambord se tait toujours. Il sort enfin de son silence, par une lettre du 28 février 1852, veille des élections au Corps législatif, mais auxquelles il ne fait aucune allusion. Elle est adressée à Claude de Corcelle¹¹. Sous l'apparence d'un courrier de courtoisie, c'est un texte de principe – un de plus – qui rappelle la permanence de la conception monarchique par-delà les bourrasques : « Hors de la monarchie héréditaire il n'y a ni repos, ni grandeur, ni prospérité durable pour le pays condamné par une nécessité fatale à passer incessamment de la licence à l'oppression, de l'anarchie au despotisme ; et c'est uniquement à l'ombre du principe tutélaire de la royauté traditionnelle que peut se réaliser l'alliance si désirée d'une autorité forte et d'une sage liberté [...] Aussi, loin de repousser personne, je serai heureux au contraire d'accueillir tous les hommes utiles dans quelque situation politique qu'ils se soient trouvés, à quelque nuance d'opinion qu'ils appartiennent, pourvu qu'ils apportent au service de l'Etat un zèle éclairé et un véritable dévouement : car si la Providence m'appelle à remonter sur le trône de mes pères, je n'aurai pas trop du concours de tous les talents [...] Je me tiens prêt à tout ce que le Ciel peut ordonner de moi. Quoi qu'il arrive, j'aurai mon plan, mes résolutions, mes mesures arrêtées [...]. » L'intensification de la lutte politique dégoûte le prince : « Qui s'abaisse à l'intrigue est-il digne du trône ? » Mais il annonce aussi la tâche à laquelle il va désormais consacrer l'essentiel de son activité : la détermination d'un programme politique, non pas destiné à séduire le plus grand nombre, mais à déterminer précisément comment l'on doit exercer le pouvoir.

Les élections législatives marquent le triomphe des candidats officiels, avec plus des trois quarts des deux cent soixante et un sièges à pourvoir. Parmi la soixantaine de députés théoriquement indépendants du gouvernement, plus de la moitié provient des anciens rangs légitimistes. Mais, sur trente-cinq élus, trente-deux l'ont été sans affronter de candidat officiel : ce sont, de fait, des ralliés au régime. Les trois restants représentent seuls le reliquat du légitimisme comme du catholicisme parlementaire et ses deux cents élus d'il y a

trois ans : Bouhier de L'Ecluse, élu en Vendée, Audren de Kerdrel, en Ille-et-Vilaine et Montalembert, dans le Doubs. A l'ouverture de la session, un incident oppose les deux premiers à propos de la validation de l'élection en Vendée du marquis de Sainte-Hermine, candidat officiel du gouvernement¹². Dans son journal du 9 avril, le comte de Chambord note l'incident avec une amère dérision. De telles péripéties le renforcent dans son idée de prendre une salutaire distance avec les événements de France et de se tenir prêt pour le jour où... A partir de 1852, le comte de Chambord donne peu à peu forme à ses idées politiques. Mais, pour l'immédiat, il lui faut fixer un cadre au mouvement légitimiste. Tel est donc l'objet des « Instructions de Venise » du 27 avril¹³.

Les « Instructions de Venise » et le Bureau du roi

Même si le Prince-Président paraît hésiter à forcer une deuxième fois les choses, la marche vers l'empire ne fait aucun doute. De Venise, on la prévoit comme de partout ailleurs. Le comte de Chambord juge qu'elle débouchera tôt ou tard sur un drame national. Mais il ne peut que constater son impuissance après celle de ses amis : « Tout porte à croire que l'on tentera bientôt de faire subir un changement considérable à la forme du gouvernement. Les hommes monarchiques ne s'opposeront pas par la violence à cette expérience nouvelle, car, à mon exemple, ils ne voudront jamais rien faire qui puisse troubler le repos du pays ; mais ce sera une obligation pour eux de protester formellement, et par tous les moyens pacifiques qui seront à leur disposition, contre un changement qui ne peut avoir que des conséquences fatales, en compromettant les destinées de la France et en l'exposant encore une fois à des catastrophes et à des périls dont la monarchie légitime peut seule la préserver. »

Cela posé, il s'agit de donner aux royalistes de France, souvent traumatisés par le double échec de la fusion et de leur action parlementaire, une perspective d'avenir et une ligne de

conduite. Celle-ci peut se résumer en deux mots d'ordre, *a priori* difficiles à concilier : *abstention* et *implication*. Le premier devoir des royalistes, c'est de ne faire aucun acte, de ne prendre aucun engagement en opposition avec leur foi politique. Fermement convaincus que le salut de la patrie est attaché au rétablissement de la monarchie légitime, ils doivent avant tout s'appliquer à conserver les principes qui en forment la base. Ainsi donc, quelque avantage qu'il y ait à occuper des positions et des emplois publics, ils doivent les refuser si on exige d'eux des engagements contraires à leurs principes. Mais il ne leur reste pas moins des devoirs à remplir envers la France et envers la société : « Qu'ils vivent le plus possible au milieu des populations sur lesquelles ils peuvent exercer de l'influence, et qu'ils cherchent, en se rendant utiles, à acquérir plus de droits à leur confiance et à leur gratitude. Ils peuvent aussi, ils doivent même, aider le gouvernement dans la lutte qu'il soutient contre les doctrines anarchiques et socialistes ; et si de nouvelles crises venaient malheureusement à éclater, ils devraient encore, ainsi qu'ils l'ont fait, se montrer les plus zélés, les plus courageux défenseurs de l'ordre social [...] Accueillons aussi avec empressement, avec cordialité tous les hommes des autres opinions qui se rapprochent de nous tous les jours et nous apportent le précieux concours de leur zèle, de leurs lumières et de leur patriotisme [...]. »

En même temps, le prince décide de modifier une deuxième fois l'organisation de sa représentation en France. Dès le 24 janvier 1852, il note dans son journal la mauvaise entente au sein du Comité des douze. Il le remplace par le Comité légitimiste de Paris, ramené à cinq membres comme l'ancien Comité des cinq : le duc de Lévis, président, le duc des Cars, le vicomte de Saint-Priest, le marquis de Raineville et Henri Delavau, riche propriétaire viticole de Saumur et fils d'un ancien préfet de police sous la Restauration. Les noms de Berryer et de Falloux ont disparu : le prince juge sévèrement leur impuissance parlementaire. Ainsi que celui de Pastoret : le comte de Chambord vient de lui retirer l'administration de ses biens en France à la suite de malversations¹⁴.

Le nouveau comité, que l'on appelle aussi Comité directeur, se trouve désormais flanqué d'un second organe : le Bureau du roi. Sorte de boîte aux lettres et de cellule de communication, le nouvel organe doit, d'une part, recevoir et répercuter dans toute la France les prises de position royales, d'autre part transmettre à la Cour en exil des rapports sur la situation et les événements de l'intérieur. A sa tête, le comte de Chambord place le marquis de La Ferté-Meun, officier de cavalerie de quarante-huit ans, gendre de Molé et cousin germain par sa mère du duc de Lévis, qui en installe les locaux au premier étage du 9, place du Palais-Bourbon, soit en face de sa résidence parisienne. Il lui adjoint quelques hommes de vieille confiance : le comte Fernand de La Ferronnays, fils du comte Auguste et ancien directeur de cabinet de Polignac ; Charles de Surville, ancien député catholique du Gard ; le comte Albert de Circourt, ancien officier de marine qui en 1830 a refusé de servir sous Louis-Philippe et qui depuis se consacre au journalisme, principalement aux questions de politique étrangère ; Antoine d'Escuns, qui fut en 1830 chef de cabinet du comte de Peyronnet, ministre de l'Intérieur, et en 1832 compagnon d'armes de la duchesse de Berry ; enfin la cheville ouvrière du dispositif, Jean Chapot, avocat et ancien député, lui aussi du Gard. Ce dernier remplace en outre Pastoret comme gestionnaire du patrimoine princier en France. Tous légitimistes ardents et catholiques intransigeants, ils se voient confier chacun la responsabilité d'une zone géographique regroupant une dizaine de départements, dans lesquels des délégués locaux portent le titre de « correspondant de M. le comte de Chambord », eux-mêmes bénéficiant de l'aide de « sous-correspondants » au niveau de l'arrondissement. Ce système rationnel de descente et de remontée de l'information aboutit, après instruction par l'instance parisienne, au cabinet de Frohsdorf.

Le bureau se réunit chaque semaine, le mercredi, d'abord chez Jean Chapot, puis, après sa mort à Venise en 1856, chez son successeur, le vicomte Léon de Belleval, avocat royaliste qui commence à marcher sur les brisées de Berryer. On examine là, rue de Verneuil, les questions méritant l'attention du

prince et justifiant éventuellement son intervention. On émet aussi des avis sur les projets de lettres publiques ou de manifestes à sa signature. Mais le Bureau ne dispose d'aucun pouvoir autonome : il rend compte de tous ses travaux au Comité auquel il sert à la fois de conseil technique et de secrétariat général. En 1852, le parti légitimiste fait ses premiers pas dans une semi-clandestinité. Napoléon III ne voit pas en lui son principal adversaire. Il aime, à l'occasion, manifester sa considération pour la légitimité. N'a-t-il pas déclaré un jour : « Montrez-moi la Maison de Bourbon réunie, vous me trouverez alors tout prêt à prendre ma canne et mon chapeau¹⁵ » ? Un décret du 23 janvier 1852 a confisqué les biens en France des princes d'Orléans – *le premier vol de l'aigle*, selon la formule célèbre d'André Dupin, ancien président de l'Assemblée nationale. Mais il n'a pas touché à ceux du comte de Chambord, de sa mère et de sa sœur. Comme le premier Napoléon, il va caresser quelque temps le dessein de se réconcilier sinon avec la monarchie traditionnelle, du moins avec la noblesse sans laquelle la première ne vaut guère.

Au sein du dispositif, le courrier occupe naturellement une importance vitale. D'abord, on se contente de l'envoyer par la poste, mais chiffré. La police impériale découvre le code. Elle ouvre les lettres, les décrypte et en recopie certaines, notamment les notes de Circourt sur la politique étrangère. Lévis décide alors de changer de système et de recruter, parmi les jeunes royalistes, des émissaires qui passeront les frontières par divers moyens de transport : en train, en diligence ou à cheval, cachant lettres et documents dans les doublures de leurs vêtements ou de leurs bottes, ou encore dans les recoins de l'équipement de leurs montures. Les « attachés », au nombre d'une douzaine chaque année, renouvelés ou non selon les circonstances, effectuent leur service, bénévole, par quartiers, selon le modèle des gentilshommes de la Chambre. Un quartier dure trois ou six mois, et exige de chacun une disponibilité totale. L'un d'eux, le marquis de Belleval, cousin du vicomte précité, a décrit dans ses *Mémoires*¹⁶ les conditions dans lesquelles les attachés accomplissent leur office : « Le 31 décembre, l'«attaché» recevait l'invitation d'avoir à se

présenter le lendemain matin chez un des “membres du Bureau” ; Il recevait de lui l’ordre de se préparer à partir le soir même pour Venise ou pour Frohsdorf. On lui remettait en même temps une quantité considérable de plis cachetés, portant chacun sur l’enveloppe un numéro d’ordre qui permettait de s’assurer qu’aucun ne manquerait à l’appel en parvenant à destination [...] Il arrivait souvent que le nombre des plis, d’une dimension respectable et d’une épaisseur absolument indiscreète, dépassait la centaine quand il n’atteignait pas la seconde centaine. Or la première stupeur de l’attaché avait pour point de départ que le premier objet de sa mission consistait à transporter toutes ces lettres sur lui, sans que quelque chose d’insolite dans sa prestance ou sa corpulence donnât à quelque commissaire de surveillance d’une gare frontière la tentation de le fouiller. [...] Chacun de nous mettait son amour-propre à se créer un système qui lui fût particulier, et qui, à l’avantage d’être ingénieux, joignit celui de ne pas copier le système du voisin. »

Ce jeu du conspirateur excite l’imagination des jeunes royalistes – la plupart ont entre dix-huit et vingt-cinq ans –, avides de servir et donne à leur cause ce romantisme qui ajoute au charme du prince en exil. Quelle fierté pour l’attaché d’atteindre Frohsdorf ou Venise, après deux jours et deux nuits de voyage presque sans interruption, éreinté, crasseux, ayant bravé les dangers, et de déverser devant le duc de Lévis ou le gentilhomme de service la précieuse cargaison ! Quelle émotion aussi d’être admis à la table de Monseigneur, de toucher sa main et de l’entendre complimenter votre dévouement, vous inviter à la chasse du lendemain ou à nager avec lui dans la lagune, vous demander des nouvelles de votre famille dont il connaît chacun des membres ! L’attaché est alors convié à demeurer un mois auprès du prince comme aide de camp. Certains puisent là une réserve de souvenirs et d’émotions pour le restant de leur vie. Tous issus de familles aristocrates, provinciales pour la plupart, ils sortent de leur ennui et de leurs limites, tant sociales que territoriales, pour respirer l’air de l’aventure. Le comte de Chambord s’en amuse et se félicite de disposer, à si bon prix, de tant de ser-

viteurs zélés : « A quoi s'occuperaient-ils sans moi¹⁷ ? » Les risques qu'ils courent sont, de plus, très relatifs : la police impériale n'ignore rien du passage des attachés et a reçu la consigne de ne pas les arrêter.

Le Bureau du roi remplit une deuxième fonction, celle de haut-parleur des prises de position du prince. Désormais, les journaux, de Paris et de province, en rendent largement compte, les reproduisent et les commentent. C'est d'autant plus important que, passé le printemps et l'été de 1852, Louis-Napoléon commence, partout en France, à répandre l'idée d'un second Empire. Le 9 octobre, il prononce à Bordeaux son célèbre discours : « L'empire, c'est la paix ». Pour les royalistes, ce n'est pas un hasard s'il a choisi, pour répondre au comte de Chambord sur les dangers d'un changement de régime, la ville du duc de Bordeaux et du « commencement de la fin » du premier Empire. Le prince réagit, le 25 octobre, par le « Manifeste de Frohsdorf », premier d'une longue série confirmant la « Lettre de Venise », et mettant les Français en garde contre les sirènes du bonapartisme, mais n'apportant rien de vraiment nouveau à ses précédentes déclarations. Aucune réponse concrète ne s'oppose à l'avancée de l'Empire. Et le prince éprouve quelque difficulté à justifier son récent et long silence de façon convaincante :

Français !

En présence des épreuves de ma patrie, je me suis volontairement condamné à l'inaction et au silence. Je ne me pardonnerais pas d'avoir pu un seul moment aggraver ses embarras et ses périls. [...] C'est son honneur comme le mien, c'est le soin de son avenir, c'est mon devoir envers lui, qui me décident à élever aujourd'hui la voix.

Français, vous voulez la monarchie, vous avez reconnu qu'elle seule peut vous rendre, avec un gouvernement régulier et stable, cette sécurité de tous les droits, cette garantie de tous les intérêts, cet accord permanent d'une autorité forte et d'une sage liberté, qui fondent et assurent le bonheur des nations. Ne vous livrez pas à des illusions qui tôt ou tard vous seraient funestes. Le nouvel empire qu'on vous propose ne

saurait être cette monarchie tempérée et durable dont vous attendez tous ces biens. On se trompe et on vous trompe quand on vous les promet en son nom. [...] Le génie et la gloire de Napoléon n'ont pu suffire à fonder rien de stable ; son nom et son souvenir y suffiraient bien moins encore. [...] Quels que soient sur vous et sur moi les desseins de Dieu, resté chef de l'antique race de nos rois [...] je me dois à moi-même, je dois à ma famille et ma patrie de protester hautement encore contre des combinaisons mensongères et pleines de dangers. Je maintiens donc mon droit qui est le plus sûr garant des vôtres [...] ¹⁸.

Le manifeste est intégralement publié au *Moniteur* du 15 novembre, assorti du commentaire officiel suivant : « Il est regrettable de voir un prince qui supporte noblement son infortune arriver, par un sentiment exagéré de ce qu'il croit être son devoir, à nier le droit du peuple à choisir son gouvernement. » C'est la seule appréciation publique jamais portée par Louis-Napoléon sur l'attitude du comte de Chambord.

Un sénatus-consulte, procédure selon laquelle le Sénat règle « tout ce qui n'a pas été prévu par la Constitution et qui est nécessaire à sa marche » (article 27) étant prévu pour le 7 novembre afin de rétablir la dignité impériale et devant être suivi d'un plébiscite de ratification, le prince fait diffuser par son Bureau, le 28 octobre, une circulaire indiquant « la conduite à tenir aux élections pour l'Empire » :

Depuis que la France a été violemment séparée de la royauté légitime, elle a vainement cherché dans les mobiles et trompeuses manifestations d'un prétendu vœu national la sécurité des intérêts, le respect des lois, et les institutions nécessaires à la prospérité. [...] Mais on ne peut confondre les volontés généreuses qui s'unissent pour sauver la cause publique avec les manœuvres de l'ambition et de l'égoïsme. Non, l'Empire qui va lui être imposé ne saurait être cette monarchie tutélaire dont il sent aujourd'hui le besoin. [...] Que tous les hommes monarchiques s'abstiennent donc de prendre part à un vote qui est la négation manifeste de leurs principes et qu'ils usent

de toute leur influence sur les populations qui les environnent pour les engager à suivre leur exemple¹⁹.

Les 20 et 21 novembre, les Français se rendent aux urnes pour un deuxième plébiscite. Le *oui* obtient sept millions huit cent mille voix, soit quatre cent mille de plus que lors du vote précédent. Mais les abstentions progressent aussi, et même davantage en proportion, franchissant la barre des deux millions. Les notables royalistes de province, chapitrés par le Comité des cinq et par le Bureau du roi, n'ont pas trop mal fait leur travail : l'abstention atteint 40 % dans les départements de l'Ouest et dans les Bouches-du-Rhône. Pourquoi avoir préconisé l'abstention plutôt que le *non* ? Le prince ne reconnaît aucune légitimité à ce type de scrutin et voter, même *non*, c'est d'une part accepter le système, d'autre part défendre la République en additionnant ses voix à celles de ses partisans. Entre l'Empire et la monarchie traditionnelle, il semblerait qu'il n'y ait plus rien. En deux ans et demi, l'idée républicaine s'est effondrée dans le peuple. Le 2 décembre 1852, jour des anniversaires sacrés du bonapartisme, le nouvel Empire est proclamé.

Quelles leçons le comte de Chambord en tire-t-il ? Il dresse d'abord le constat que tout ce qu'ont entrepris ses représentants et ses alliés depuis 1848 a systématiquement échoué. Ainsi des discussions et des ambassades pour réaliser la fusion, ainsi du soutien de grands chefs militaires pour apporter à la légitimité l'appui de l'armée, ainsi du Comité de coordination de la rue de Poitiers puis du Comité de liaison de la rue des Pyramides, ainsi de la révision constitutionnelle puis de la résistance parlementaire à Louis-Napoléon. Sur tous les tableaux, le gâchis est total. Le prince transpose un épisode de l'Évangile : un maître, parti pour un long voyage, a laissé le domaine à ses serviteurs. Ils en ont fait une ruine et l'ont abandonné à des vauriens... La crise de confiance, même feutrée, est vive. Contenue dans le secret du cabinet de Venise, on n'en perçoit l'acuité que par une note de la main du prince apprenant qu'il a alors refusé la démission du duc de Lévis, comme il l'avait déjà refusée lors de l'incident de la cir-

culaire Barthélemy en 1850²⁰. Généralement, en pareilles circonstances, celui qui offre sa tête et se voit refuser ce sacrifice consolide son pouvoir. Ainsi Lévis obtient-il de ne plus être secondé à Paris par des personnalités trop indépendantes de lui : la mise en retrait de Berryer et, surtout, l'éloignement de Falloux sont ainsi confirmés. Le second prend mal la chose, écrivant dans ses *Mémoires* : « Je crois qu'à cette date, une grave erreur se glissa dans l'esprit du comte de Chambord et qu'elle eut une influence néfaste sur le reste de sa carrière. Le facile succès du coup d'Etat, l'applaudissement qui le suivit, le suffrage populaire qui le sanctionna, persuadèrent au prince qu'il y avait là, sauf la violence des procédés et le choix des hommes, un avertissement utile, un modèle peut-être. Il ne se rendait pas compte que la France accorderait au descendant de Bonaparte, organisateur de la société moderne, ce qu'elle refuserait à la maison de Bourbon, forcément liée au souvenir de l'ancien régime [...]. Je ne crois pas qu'avant le Deux Décembre, le prince fût un libéral très avancé, mais il pratiquait, vis-à-vis de son propre parti, le régime parlementaire dans une assez large mesure pour donner à penser que, sur le trône, il le pratiquerait aussi sans trop de répugnance. Après le Deux Décembre, il sembla démasquer à son tour un certain absolutisme tenu en réserve et il affecta de ne plus demander de conseil à personne, ce qui est pire que d'en demander quelquefois à de mauvais conseillers. » L'orléaniste Broglie rejoint l'observation de Falloux : « Il ne songea plus qu'à agir à la Bonaparte et à mener ces gens-là à la baguette. Rien de plus mal avisé ! Bonaparte pouvait commander sans crainte parce que son nom n'inspirait aucune prévention aux masses populaires. Henri V, au contraire, était accueilli avec toutes les inquiétudes et toutes les susceptibilités que provoque en France toute apparence d'Ancien Régime²¹. »

Ces deux extraits dévoilent un pan de la stratégie orléaniste en cours de définition – Falloux s'y est rallié lorsqu'il écrit ces lignes – à l'égard du rétablissement de la monarchie légitime. Fondée sur le soupçon que le comte de Chambord aspire à un exercice personnel du pouvoir, avec le seul conseil de quelques favoris, reproche déjà adressé à Charles X, elle ne va

avoir de cesse de l'encercler par des engagements en faveur d'une monarchie bourgeoise, conservatrice et parlementaire. Dans la réalité, le prince change effectivement de comportement, non parce qu'il envisage de s'inspirer du bonapartisme ou de restaurer un jour une monarchie absolue, mais parce qu'il a médité les causes de l'échec de la légitimité, au premier rang desquelles il place « les jeux de bavardage de ces messieurs en habit²² ». Il note qu'au cours de la période de turbulences qui a conduit à l'Empire, le Bureau du roi a tenu un rôle plus important que le Comité légitimiste. Désormais les réunions de ce dernier s'espacent davantage et ne se tiennent plus à jour fixe. C'est de chez lui, avec le recul que donne l'exil, que le prince s'attache dorénavant à définir son projet pour la France. A la Providence de lui indiquer le jour et l'heure, elle le fera mieux que les politiciens. Patience et résolution deviennent les deux maîtres mots de sa ligne de conduite.

Patience et résolution

Le comte de Chambord accomplit désormais ce qu'Alain Josinet a appelé son « œuvre de patience²³ », avec une constance dans laquelle certains lisent une sereine mais farouche détermination à assumer son destin, d'autres un relâchement qui risque d'évacuer ce destin de l'Histoire.

Si ceux qui entourent le prince calquent sans peine leur attitude sur la sienne, ses partisans en France, constamment sollicités par les tourbillons politiques et l'envie de réagir à l'action du gouvernement, renâclent à se soumettre à la consigne d'abstention qui les tient en marge des affaires publiques. Ils supportent plutôt mal cette impression d'émigration intérieure à laquelle leur fidélité les condamne. En fait, la question n'a pas de portée pratique avant longtemps. Les prochaines élections législatives sont prévues pour 1858 et le Corps législatif ne dispose d'aucun pouvoir véritable : ni de l'initiative des lois, ni du droit d'adresse, ni de celui d'interpeller ou seulement d'interroger les ministres. L'empereur nomme son président et ses vice-présidents. Son unique session annuelle

ne dure que trois mois. « Assemblée inutile », note le comte de Chambord dans son journal du 10 novembre 1852. Dans ces conditions, à quoi bon y participer ? Kerdrel, « pour ne pas proclamer l'Empire », démissionne sobrement le 22 novembre. Le bouillant Bouhier de L'Ecluse se retire bruyamment ; seul des trois députés légitimistes rescapés, Montalembert va jusqu'au bout d'un mandat dont il dressera ainsi le bilan : « Nul ne saura jamais ce que j'ai souffert dans cette cave sans air et sans jour où j'ai passé six ans à lutter contre des reptiles²⁴. » Quant aux responsabilités locales, par lesquelles les légitimistes ruraux pourraient exercer leur influence, elles sont systématiquement confiées à des personnes nommées par l'administration impériale. Toutefois, nombre de royalistes estiment qu'entre la collaboration, porteuse de trahison, et l'abstention, génératrice d'oubli, une voie étroite mériterait d'être explorée. Berryer estime dangereux de se tenir à l'écart, de désapprendre les affaires publiques et de déshabituer les populations à recourir aux services des notables enracinés. Il se rend à Frohsdorf, en mai 1852, pour défendre cette analyse et en discute très longuement avec le prince, qui ne change pas d'avis.

Le débat sur l'abstention ne sert, au fond, qu'à masquer une question beaucoup plus grave qu'aucun royaliste n'ose poser ouvertement. Il s'agit de la réelle motivation du prince à régner un jour et à tout faire dans ce but. Lentement le doute s'insinue, tout en demeurant tabou. Le providentialisme d'Henri V tranche en effet fortement avec le comportement de tous ses prédécesseurs, Capétiens, Valois ou Bourbons qui n'ont jamais négligé aucun effort, aucune manœuvre, aucune intrigue pour défendre ou conquérir leur couronne, et sans beaucoup de scrupule quant aux moyens employés. Deux cent soixante ans après la conversion politique d'Henri IV au catholicisme, Henri V se situe à son opposé, arborant principe et fidélité là où son aïeul usait d'expédients et ne redoutait pas les contradictions. Dans l'entourage du prince, on se demande si un sursaut ne serait pas possible par l'implication de l'Eglise. Mais la situation du clergé est bien différente de celle de l'époque révolutionnaire et même napoléonienne.

Avant même la proclamation du second Empire, la hiérarchie ecclésiastique s'est majoritairement ralliée à celui qui se présente comme le bouclier de l'ordre moral. Dès le printemps de 1852, le prince consigne amèrement dans son journal les mandements successifs des évêques qui préconisent la soumission au nouveau pouvoir. Parvenu à ses fins, Napoléon III continue néanmoins de caresser l'Eglise et de combler ses dignitaires d'honneurs. L'échange de bons procédés se manifeste jusqu'au niveau local, où le clergé, moyennant récompense, va jusqu'à aider l'administration à lutter contre la puissance des légitimistes en milieu rural...

Conscient de ne pouvoir résister au rouleau compresseur impérial, le comte de Chambord préfère tenir une position en hauteur qui préserve l'avenir, plutôt que d'autoriser ses amis à descendre dans l'arène pour s'y faire laminer. Convaincu par le réalisme du duc de Lévis, il estime que quelques succès électoraux des monarchistes entraîneraient inévitablement de la part de Napoléon III une purge parlementaire et une censure auxquelles on n'aurait rien à opposer. L'abstention demeure donc une règle absolue. Après les élections de 1857, toute opposition royaliste et catholique disparaît du Parlement. Un sénatus-consulte de 1858 exige de surcroît que, dorénavant, non seulement les élus, mais aussi les candidats au Corps législatif prêtent serment d'obéissance à la Constitution et de fidélité à l'empereur. Ce qui devrait clore définitivement la question de la participation des royalistes et valider la position du comte de Chambord. Mais le débat reprend à partir de 1859 lorsque la politique italienne, la politique douanière et la politique financière de Napoléon III raniment une opposition de droite que l'on croyait durablement éteinte.

Les catholiques intransigeants, largement liés aux légitimistes, avaient salué en Louis-Napoléon le défenseur actif et efficace du pouvoir temporel de la papauté. Mais dix ans plus tard, ils déplorent que le soutien de la France à la formation de l'unité italienne ait rallumé les foyers révolutionnaires hostiles au Saint-Siège. L'appel de Pie IX aux fidèles pour qu'ils défendent l'intégrité des territoires pontificaux rencontre un écho très favorable. Louis Veillot publie son encyclique

dans *L'Univers*, ce qui lui vaut l'interdiction du journal et entraîne son passage dans l'opposition. Mgr Dupanloup, évêque libéral d'Orléans, joint sa protestation à la diatribe de Mgr Pie, le traditionaliste évêque de Poitiers qui compare Napoléon III à Ponce Pilate, à la grande joie du comte de Chambord : « Voilà une comparaison excellemment trouvée²⁵. » Falloux, Broglie, Guizot, quoique protestant, et Thiers, quoique libre-penseur, parlent dans le même sens. Et, de façon plutôt inattendue, une poussée d'ultramontanisme procure aux droites un nouveau ferment d'unité qui correspond aux convictions du prince.

La politique douanière suscite également la désaffection d'une couche sociale qui constituait un autre pilier de l'Empire. La bourgeoisie industrielle et commerçante avait pris l'habitude de voir fructifier ses affaires à l'ombre du protectionnisme. Mais l'empereur, depuis longtemps à l'écoute des saint-simoniens, regarde les barrières douanières comme un frein à la compétitivité, à l'innovation et à la baisse des prix. En outre, engagé en Italie dans la guerre contre l'Autriche, il veut resserrer les liens avec le Royaume-Uni libre-échangiste. C'est ainsi que Napoléon III défait l'œuvre de Napoléon I^{er} que Louis XVIII, Charles X et Louis-Philippe avaient préservée. Le traité de commerce signé le 23 janvier 1860 supprime toutes les prohibitions matérielles et allège considérablement les taxes à l'importation, provoquant la stupéfaction des grands patrons conservateurs que l'on n'a pas consultés et qui font part de leur protestation au comte de Chambord.

Enfin, la hausse des dépenses publiques suscite des inquiétudes qui s'expriment même au sein du ministère et provoquent, lors de la session de 1859, un vent de fronde qui secoue le Corps législatif. A droite, bien qu'élus comme candidats officiels, des orateurs se lèvent pour interpellier le gouvernement, et font planer l'ombre du prince en exil sur les débats. Ainsi le parti clérical trouve son héraut en la personne d'Emile Keller, représentant du Haut-Rhin, qui parle comme on parle à Frohsdorf : « Il est temps de regarder la Révolution en face et de lui dire : "Tu n'iras pas plus loin"²⁶. » Le prince

avait écrit dans son journal du 31 mars 1854 : « La question révolutionnaire prime toutes les autres. » Ainsi le parti protectionniste se range derrière Augustin Pouyer-Quertier, industriel paternaliste de Rouen qui a fondé des sociétés de secours aux ouvriers, et s'en est fait complimenter par le prince.

Ces levées de boucliers, encore modestes, convainquent cependant l'empereur d'accorder au Corps législatif quelques prérogatives nouvelles. C'est ce que l'on a appelé le tournant libéral de 1860-1861. Il produit un effet certain chez les légitimistes, « fatigués de ne rien faire », reconnaît le comte de Chambord²⁷ et piaffant de ne pouvoir eux aussi monter à la tribune pour dire ses vérités au gouvernement. Un mouvement se fait donc jour qui remet en cause la consigne d'abstention et sollicite du prince une révision de ses directives. Un mémoire lui est envoyé à cet effet. Berryer figure en tête de liste des signataires. Mais le comte de Chambord rejette leurs arguments, déjà présentés, dit-il, et auxquels il a pensé de lui-même. Le 2 août 1861, il a reçu la visite de Sosthène de La Rochefoucauld, duc de Doudeauville, et, rapporte-t-il dans son journal, l'a blâmé de son élection au conseil général de la Marne, estimant que céder à l'appel de la première sirène prédispose à une cascade de renoncements. Il s'en explique dans une note publiée le 22 septembre 1861 en réponse au mémoire de Berryer. Une fois encore, le texte, rédigé par le duc de Lévis, concentre l'essentiel de la philosophie politique du prince, dans un style encore inspiré de Chateaubriand :

Il est des positions où il faut se résigner à subir quelques inconvénients pour en éviter de plus grands encore, et savoir sacrifier ce qui peut paraître l'utilité du moment à l'utilité permanente et véritable [...] Ayons foi en nos doctrines, en nos traditions. Le sentiment moral est notre condition d'existence et notre force, ne l'abdiquons pas. C'est ce qui fait notre valeur aux yeux du pays, et c'est ce qui ramènera le pays vers nous, lorsqu'il sera rendu à la liberté et à lui-même. Telle que je la comprends l'abstention n'est pas un défaut

d'affirmation ; elle est au contraire une affirmation et une protestation éclatante. C'est s'affirmer, c'est protester que de dire au pouvoir : les royalistes ne veulent pas se prêter à vos mensonges ; ils ne veulent pas avoir l'air de prendre au sérieux vos prétendues institutions ; ils ne veulent pas, en acceptant une lutte trop inégale, ajouter l'apparence d'une opposition vaincue à votre facile triomphe. [...] Croyez-le bien : lorsque le moment sera venu, l'abstention d'aujourd'hui deviendra pour les royalistes un titre et une recommandation de plus devant leurs concitoyens. [...] Croyez qu'il m'en coûte de détourner pour un temps les royalistes des fonctions électives et de la vie publique. [...] Mais, j'en suis convaincu, la protestation incessante par l'abstention publique, telle est la vraie mission des royalistes, sous un régime monstrueux qui semble contrarier à plaisir les instincts et les besoins de la France, qui remplace le sentiment moral par le cynisme, la liberté par l'intimidation électorale, les réalités fécondes du gouvernement représentatif par les misérables simulacres d'un constitutionnalisme mensonger²⁸.

Dans ce texte, le prince fait une concession importante au rapprochement avec l'orléanisme par la mention du « gouvernement représentatif » et, ailleurs, une évocation du « régime fondé en 1830 » durant lequel les doctrines royalistes pouvaient s'exprimer librement et leurs tenants se mêler aux affaires publiques. Il aborde également la question du Saint-Siège pour indiquer que, s'il ne faut pas mêler imprudemment la politique et la religion, les légitimistes, sans faire eux-mêmes acte de candidature, peuvent cependant apporter leurs suffrages aux hommes engagés dans la défense de Rome sur le terrain électoral. Enfin, au sujet du serment exigé des candidats, sachant que certains envisagent de s'y soumettre sans intention de le respecter, le prince rappelle à une certaine moralité publique contre le cynisme en précisant qu'il ne saurait regarder ce serment comme « une formalité vaine et sans valeur ».

La fébrilité de ses partisans à l'approche d'élections dont on ne connaît pas encore la date, continue de l'irriter. Il iro-

nise dans son journal sur leur « inutile agitation » et traite avec dédain la recherche d'alliances tactiques avec les républicains. Eux aussi se divisent sur la question de la participation aux élections. Les tenants de l'abstentionnisme démocratique emploient des arguments souvent proches de ceux du comte de Chambord, et leurs plus grandes figures – Victor Hugo, Schoelcher, Ledru-Rollin – vivent aussi en exil. Le 23 mai 1863, le comte de Chambord apprend la candidature de Berryer à Marseille pour le scrutin fixé au 31 mai et 1^{er} juin. Il lui écrit – confidentiellement, précise-t-il – pour le blâmer. Le vieux serviteur de la cause royaliste ne supporte pas, en voyant approcher ses soixante-quinze ans, de ne jamais plus remonter en selle. Quelques autres candidatures de légitimistes éclosent tardivement, dont celles du baron de Larcy, ancien député du Gard en 1848 et 1849, qui avait démissionné après la proclamation de l'Empire, de Ferdinand Boyer, également dans le Gard, d'Audren de Kerdrel, dans l'Ille-et-Vilaine, du marquis d'Andelarre en Haute-Saône, candidat officiel et élu à ce titre en 1852 mais qui depuis a rompu avec l'Empire, d'Alexandre Marie dans les Bouches-du-Rhône, monarchiste social et ancien ministre des Travaux publics dans le gouvernement provisoire de février 1848. Seuls ce dernier et Berryer sont élus, grâce à l'appoint de voix républicaines. Le taux d'abstention a reculé de 35 % en 1857 à 27 %. Les républicains, qui obtiennent dix-sept élus dont les dix députés de Paris, paraissent, malgré la modestie du résultat global, les grands vainqueurs de l'opération. « C'est plutôt une victoire du parti rouge que toute autre chose », commente le comte de Chambord dans son journal du 8 juin. Les orléanistes libéraux font en effet les frais d'une certaine radicalisation : leurs candidats les plus en vue – Odilon Barrot, Jules Dufaure, Charles de Rémusat, Auguste Casimir-Périer – sont tous battus. Ce résultat inquiète les princes d'Orléans qui viennent de commettre la bévue de repousser leur cousin après un nouvel essai de fusion.

L'aller-retour de la fusion

L'avènement de l'Empire aurait pu rendre le sujet obsolète. Impossible à réaliser lorsque les monarchistes détenaient la majorité au Parlement, comment la fusion deviendrait-elle possible, et utile, sous un régime qui se consolide et assure sa succession dynastique ? Le prince impérial naît le 16 mars 1856. Mais beaucoup, à l'instar du comte de Falloux qui l'écrit au comte de Chambord, considèrent que la désunion des Maisons de Bourbon et d'Orléans a favorisé le coup d'Etat du 2 Décembre. Si les choses ne sont plus rattrapables, il convient qu'au moins les royalistes se tiennent prêts, c'est-à-dire unis, dans l'hypothèse, toujours possible, d'un nouvel ouragan national. En 1852, surpris d'avoir laissé se faire l'Empire, ils ont repêché leur conscience en essayant de se persuader que le nouveau régime ne durerait pas longtemps. Le marquis de Valdegamas, ambassadeur d'Espagne à Paris, rédige alors pour son gouvernement un mémoire prévoyant, à court terme, la chute de Napoléon III et préconisant le rétablissement de la monarchie traditionnelle avec pour condition préalable « la réconciliation franche, sincère, généreuse, de tous les membres de la famille royale avec son chef légitime²⁹ ». Ce document inspire l'idée de relancer la fusion. Thiers en exil, rencontrant à Londres la reine Marie-Amélie, puis, lors d'un voyage en Italie, la duchesse d'Orléans, leur aurait présenté une nouvelle formule de fusion susceptible de leur convenir : le comte de Chambord, reconnu par ses cousins comme seul détenteur du droit à la couronne, adopterait le comte de Paris et le déclarerait son successeur au trône, à l'exclusion des enfants mâles qu'il pourrait avoir ultérieurement avec son épouse. On ne dispose d'aucune preuve que cette solution ait été sérieusement envisagée. Thiers, dans une lettre du 2 août 1852 à son ami l'historien François Mignet, tient au contraire à préciser que ses échanges avec la mère du comte de Paris sont dépourvus de toute préoccupation politique : « Je ne veux être le titulaire d'aucun des tripotages du temps³⁰. » C'est tout de même la première trace d'une thèse

qui survivra même au comte de Chambord, atténuée cependant par l'hypothèse que le prince n'aurait pas d'héritier mâle. Or en 1852, personne ne peut prévoir qu'un homme de trente-deux ans et en parfaite santé n'aura pas d'enfants. La comtesse de Chabannes³¹, confidente de la comtesse de Chambord, a fourni, dans sa correspondance avec la duchesse de Sagan, une intéressante explication sur l'origine de ces rumeurs. Elles proviendraient non de la famille d'Orléans ou de son entourage, trop avertis de ce que permet le droit monarchique et de ce que le comte de Chambord peut accepter, mais du cabinet anglais : « L'Angleterre, écrivait-elle déjà en décembre 1849, désire le *statu quo* en France, pour que ce pauvre pays s'enfoncé et se noie complètement dans le bourbier dans lequel il est tombé. De là toutes les intrigues possibles de la part de lord Palmerston [alors ministre des Affaires étrangères] pour empêcher le seul moyen de salut et de régénération³². »

Fusant de Downing Street ou d'un autre lieu d'influence, ces suggestions, propagées par des voies détournées, entretiennent le fossé entre les deux branches des Bourbons et, par conséquent, retardent leur réconciliation. Le gouvernement britannique ne verrait pas d'un bon œil le rétablissement d'un roi de France préjugé allié de l'Autriche et inféodé à la papauté. Il demeure, en revanche, plus difficile à admettre que Marie-Amélie et ses conseillers se laissent manœuvrer par leurs amis anglais. Le comte de Chambord n'accorde d'ailleurs aucune foi à ces bruits : « Ce sont là divertissements d'importuns, soucieux de jouer un rôle dans un jeu qu'ils ne comprennent pas et que, pour cette raison, ils feignent d'inventer³³. »

Dans le clan Orléans, un membre important vient de se convertir à la fusion, mais avec réalisme, sans réclamer de contrepartie. Léopold I^{er}, roi des Belges, tient son trône de l'alliance entre l'Angleterre – il est l'oncle de la jeune reine Victoria – et la France de Louis-Philippe – il a épousé sa fille aînée, Louise-Marie. N'ayant pas oublié qu'en 1832, la duchesse de Berry avait proposé au roi de Hollande un partage de la Belgique en échange de son appui, il a tou-

jours regardé avec méfiance le comte de Chambord. Après le 2 Décembre, il se rend compte que le plus grand danger pour son royaume provient moins d'Henri V que de Napoléon III. Celui-ci, tôt ou tard, voudra prendre la revanche de Waterloo et, à défaut d'obtenir la frontière du Rhin, se contenterait certainement d'annexer une partie de la Belgique. Contre cette perspective, quel meilleur obstacle que le faisceau des forces monarchistes groupées autour de leurs chefs réconciliés ? Voilà donc Léopold s'efforçant de convaincre ses beaux-frères d'effectuer rapidement une démarche en direction de Frohsdorf. Nemours y est, comme auparavant, favorable. Joinville le rejoint. Aumale, plus incrédule qu'hostile, ne s'y oppose pas. Montpensier ne s'intéresse qu'à son destin espagnol. Seule la duchesse d'Orléans refuse de s'associer au mouvement, dont l'exécution est décidée pour juin 1852 par l'envoi d'un émissaire de qualité. Philippe de Rohan-Chabot, comte de Jarnac, est un diplomate de carrière. Le 12 juin, sans s'être fait annoncer, il se présente à Frohsdorf et fait remettre sa carte, portant le pseudonyme de Mr Moore, au gentilhomme de service, le comte de La Ferronnays. Le mystérieux visiteur lui livre sa véritable identité et lui expose l'objet de sa mission, explicitée par un mémorandum du duc de Nemours. Jarnac est également porteur d'une lettre pour le comte de Chambord, mais qu'il ne lui remettra qu'après son accord sur les termes dudit mémorandum. Le texte s'ouvre par un hymne à la monarchie légitime. Il préconise la réunion de tous les princes de la Maison de France autour de son chef en prévision des « maux incalculables » pouvant résulter de la dictature napoléonienne. Il ne s'agit pas de préparer la guerre au gouvernement en place, mais de se tenir « dans la prévoyance de ce que peut amener l'avenir ». Après quoi, Nemours pose trois conditions : 1) le caractère constitutionnel et tempéré de la monarchie future ; 2) l'adoption irrévocable du drapeau tricolore ; 3) la reconnaissance historique du règne de Louis-Philippe. Le duc de Lévis séjournant généralement en France vers la fin du printemps – on a peut-être programmé la mission Jarnac de façon à éviter sa présence –, c'est avec La Ferronnays seul que le prince étudie la proposi-

tion. Ils remarquent tout de suite les analogies voulues avec la « Lettre de Venise » du 23 janvier 1851 et donc la volonté des Orléans de rechercher un terrain d'entente. Le prince juge inacceptable sinon les conditions elles-mêmes, dont il n'entend pas discuter au fond, mais l'existence même de conditions, quelles qu'elles soient. Néanmoins, il ne souhaite pas froisser l'émissaire. Le 15 juin, il convie Jarnac à déjeuner à Frohsdorf. Il lui indique qu'il serait heureux de recevoir les princes d'Orléans, mais que ceux-ci doivent au préalable reconnaître le principe qu'il incarne et ne poser aucune condition. Ainsi reprendront-ils leur place dans la famille royale, au rang qui leur revient, le pardon du prince pour la vieille forfaiture de Louis-Philippe étant définitivement acquis. La lettre annexée au mémorandum reste donc cachetée. De retour à Frohsdorf, le 27 juin, le duc de Lévis approuve l'attitude d'Henri. Tous deux tombent d'accord pour envoyer un signe encourageant aux princes d'Orléans et ne pas leur tenir rigueur de leur impertinence, que Lévis attribue à leur souci de « paraître modernes³⁴ ». Mais rien ne presse. Leur fébrilité mérite une petite leçon de patience.

Lors du séjour suivant de Lévis en France, celui-ci explique à ses amis les raisons de la position d'attente du prince : « Mon devoir est de conserver loyalement à mon pays et de transmettre intact à mes successeurs le principe de l'hérédité royale et traditionnelle, seule base de la monarchie vraie, forte et tempérée, à laquelle, un jour, j'en ai le ferme espoir, la France voudra confier elle-même de nouveau ses destinées. On ne peut résoudre ni régler d'avance toutes choses. Il est des déterminations importantes qu'il convient de ne faire connaître ou qu'il faut réserver aux événements eux-mêmes. Sur ces déterminations, je dois d'ailleurs garder entière mon initiative. D'après les règles de conduite que j'ai suivies, sur le terrain libre où je me suis placé en m'abstenant dans l'exil de tout acte comme de tout signe extérieur de royauté, je ne connais aucune question qui ne puisse être résolue suivant les circonstances et les besoins du pays³⁵. »

Le 30 juillet 1853, le comte de Chambord envoie une note au duc de Nemours lui rappelant que les grandes lignes de

son projet politique ont déjà été exposées dans sa « Lettre de Venise » et qu'il ne croit pas nécessaire d'en dire davantage. Moyennant quoi, il serait heureux de recevoir ses cousins reconnaissant le droit monarchique. Il ne met pas de conditions à leur venue, ne s'en laissera pas imposer non plus. Le contenu de la note ne sera jamais divulgué. Nemours confie à sa mère, par une lettre du 8 août suivant, qu'il le juge « déplorable ». Marie-Amélie lui répond en constatant l'« échec actuel de la fusion » ; elle préconise que les orléanistes reprennent leur indépendance puisqu'ils sont les seuls à « représenter les principes de liberté modérée³⁶ ». Malgré cela, le duc de Nemours décide d'accomplir seul une visite à son cousin et de s'exprimer au nom de ses frères. La visite a lieu le 17 novembre : le duc et la duchesse de Nemours sont accompagnés du frère de celle-ci, le prince Auguste de Saxe-Cobourg, et de son épouse, Clémentine, benjamine des filles de Louis-Philippe, ainsi que du comte de Jarnac. Le membre le plus légitimiste de la famille d'Orléans dispose d'atouts pour s'entendre avec le comte de Chambord : la duchesse d'Angoulême était sa marraine, il n'a que cinq ans de plus que son cousin, il l'a souvent côtoyé aux Tuileries, au Palais-Royal et à Saint-Cloud lorsqu'ils étaient enfants, il a été un moment pressenti par Charles X et le duc d'Orléans son père pour épouser Mademoiselle.

Cela fait vingt-trois ans que les deux princes ne se sont pas revus. A son arrivée en fin de matinée, le duc de Nemours embrasse chaleureusement son cousin. Mais, une fois assis, il débite un texte appris par cœur, rédigé collectivement avec ses frères : « Mes frères se réjouissent comme moi de ma visite, non seulement parce qu'elle est une satisfaction de famille, mais encore par l'espoir qu'un jour ce rapprochement sera favorable à la France. Bien des liens nous unissent déjà ; dans le passé le souvenir de nos aïeux communs ; dans le présent, nos malheurs communs, et, je puis le dire, la conformité de nos opinions sur l'avenir. Oui, le but de nos vœux serait de vous voir sur le trône de France, serait de voir, sous l'égide de l'aîné de notre race, notre pays doté de toutes les garanties qu'il peut souhaiter pour sa stabilité, son bonheur et sa

dignité. C'est au triomphe et à la défense d'une telle cause que nous voulons consacrer toutes les forces dont il dépendra de nous de disposer. »

Si la spontanéité fait défaut, le fond du propos satisfait le comte de Chambord, qui d'ailleurs, dans son journal, note que ses visiteurs « sont parfaitement bien ». Il remercie brièvement Nemours de sa déclaration : « Je sais que je puis compter sur vous³⁷. » Et on ne reparle plus de politique, ni pendant le déjeuner, ni l'après-midi, ni le soir. Les deux cousins évoquent des souvenirs d'enfance, discutent de chasses et de voyages. Nemours fait remarquer que ce jour marque l'anniversaire de sa nomination comme colonel des chasseurs par Charles X. Chambord est comblé : les princes d'Orléans viennent de reprendre leur place et ne font pas allusion à la moindre négociation. Nemours envisageait-il de relancer oralement la discussion des points qui faisaient l'objet de son mémorandum ? Était-il prévu qu'il s'en abstînt ou bien y renonça-t-il sur le moment, devinant la réticence du comte de Chambord ? En 1853, l'enjeu ne vaut que pour mémoire. Nemours en a conscience et préfère rentrer à Londres avec le sentiment d'avoir fait progresser les choses. Sa démarche bénéficie dans la France royaliste d'un écho positif : le 8 décembre, les deux courriers de France envoyés par le Bureau du roi, Alfred Barbat et Emmanuel de Bignicourt, déversent un flot de lettres exprimant le bon effet produit par la démarche des Orléans. Mais, une semaine plus tard, la duchesse d'Orléans fait publier un communiqué dans *La Gazette d'Augsbourg* par lequel elle se déclare totalement étrangère à l'acte de son beau-frère. A ses yeux, le comte de Chambord a cru faire venir son cousin à Canossa. Marie-Amélie estime pour sa part que « le fossé a été franchi d'une manière digne et convenable, sans compromettre le passé, le présent ni l'avenir » et qu'« il n'y a qu'à rester tranquille, chacun de son côté, prêt à se retrouver et à s'entendre, si l'occasion s'en présente³⁸ ».

Le malentendu de Nervi

Rien ne se passe pendant un an sur le terrain de la réconciliation dynastique et de la réunion des royalistes. En décembre 1854, le comte de Chambord charge Jean Chapot de remettre au duc de Nemours un projet d'organisation, dont le texte a été perdu, du mouvement royaliste afin de rassembler anciens légitimistes et anciens orléanistes dans une organisation commune. A Claremont, on fait valoir que la guerre de Crimée, battant son plein, exige pour le moment la plus grande réserve. La reine Victoria et son gouvernement tiennent à entretenir les meilleurs rapports avec Napoléon III. Ils auraient donc demandé à Marie-Amélie d'éviter toute collusion spectaculaire avec la branche aînée. La rumeur court d'ailleurs un moment que la déclaration de guerre de la France à la Russie doit quelque chose au comte de Chambord. Celui-ci, de passage à Naples au début de 1854, avait été invité à visiter l'escadre russe relâchant dans la baie et, sur ordre du tsar, y fut reçu « en roi de France ». Ce geste aurait représenté pour Napoléon III la goutte faisant déborder le vase de son différend avec la Russie... Une année encore s'écoule et la guerre se prolonge. En novembre 1855, Marie-Amélie, en séjour à Nervi, tout près de Gênes sur la Riviera italienne, tombe malade. Le comte de Chambord écrit aussitôt une lettre très affectueuse, presque empressée, au duc de Nemours. On a dit que celui-ci aurait été froissé que le titre de reine n'apparût pas, le prince ne parlant que de sa « tante ». En mars 1856, Henri propose de rendre visite à Marie-Amélie maintenant rétablie, mais il attend le retour de Lévis pour se rendre avec lui à Nervi. Ils y arrivent le 4 avril. Henri a une longue conversation en tête à tête avec Nemours, et il note : « Sauf quelques diversités d'appréciation, j'en suis content ; ses sentiments, ses désirs sont bons, ses formes excellentes et respectueuses³⁹. » Le soir, on joue au whist sur la terrasse en regardant le soleil se coucher sur la mer. Le lendemain, Marie-Amélie rend sa visite au comte de Chambord qui,

pour la circonstance, réside à Gênes. On se retrouve encore le jour suivant. Les conseillers des princes abordent entre eux les questions politiques. La discussion entre le duc de Lévis et Guéneau de Mussy⁴⁰ prend semble-t-il un tour assez vif s'agissant du choix du drapeau. Au second, qui insiste pour que le prince s'engage à conserver le tricolore, le premier rétorque que le comte de Chambord n'entend pas condamner les trois couleurs, mais qu'il ne veut pas résoudre d'avance une telle question hors de France. Et Lévis de raconter, comme il le fera encore plusieurs fois, la visite du prince au roi de Bavière, en septembre 1840, vêtu d'un frac noir sans aucun insigne au milieu des uniformes clinquants et chamarrés de la cour de Munich, répondant à l'étonnement de Louis I^{er} : « Si je prenais un uniforme, je devrais prendre une cocarde ; si je devais prendre une cocarde, ce serait forcément la cocarde blanche qui est la mienne ; une fois que je l'aurais prise, fût-ce dans un bal, il ne me serait plus possible d'en avoir une autre, et je ne veux pas, je ne dois pas enchaîner l'avenir⁴¹. » Il faut s'interroger sur les motifs d'une telle insistance, si prématurée, à propos du drapeau chez les orléanistes. Il ne s'agit que d'une question secondaire, *a priori* facile à régler. Dans son compte rendu, établi à partir des témoignages de l'entourage de Marie-Amélie et de Nemours, Albert de Broglie le reconnaît : « Nous étions donc convaincus que ce que le prince n'avait pas voulu faire quand on pouvait y voir une concession à une exigence de ses cousins ou une avance trop empressée à une opinion publique qui ne lui faisait aucune politesse, une fois en face d'un vœu de la France, et sous la pression des événements, il s'y résoudrait sans difficulté. » Lévis juge inconvenante cette insistance à demander une garantie sur le drapeau comme si seules les trois couleurs pouvaient illustrer le sentiment patriotique. Alors que sur les questions essentielles, touchant à l'organisation et au fonctionnement d'un gouvernement monarchique, on se contente de réclamer le caractère constitutionnel de la monarchie, que le comte de Chambord a, et de lui-même, proclamé depuis longtemps. Selon Broglie, la question du drapeau a valeur

de test, rien d'autre : « Accepté, le drapeau tricolore montrait que le prince était disposé aux conditions nécessaires, refusé, au contraire qu'il n'en sentait pas la nécessité⁴². » En quoi consistent ces « conditions nécessaires » ? Ce qui intéresse avant tout le parti orléaniste, c'est la mécanique des pouvoirs publics. Ses modalités figurent déjà dans la note de Guizot sur la fusion. Elles sont précisées dans une note d'Alexis de Tocqueville, remise au comte de Chambord le 15 janvier 1852⁴³. Selon son auteur, les droits de la couronne doivent être d'emblée très étendus afin de consolider le principe de légitimité. Après quoi, les prérogatives des corps intermédiaires, principalement des Chambres, doivent être progressivement élargies de façon à remettre la réalité du gouvernement entre les mains des « classes supérieures et morales de la nation ». En d'autres termes, l'institution monarchique ne doit servir que de cadre et de protection à un gouvernement aristocratique. On a ainsi défini à grands traits l'idéal institutionnel des orléanistes, rarement exprimé avec une aussi parfaite clarté. Leur valeur réside dans un parlementarisme aménagé capable de satisfaire à la fois le besoin d'ordre et l'exigence démocratique, comme réponse au système plébiscitaire. Le comte de Chambord ne répond pas à Tocqueville. Il n'a pas apprécié sa conduite lors de l'affaire de la révision constitutionnelle. Surtout, il ne croit pas à un gouvernement aristocratique et ne souhaite pas le retour des élites du régime de Juillet car, « en somme, c'est offrir en même temps à Henri la couronne et l'abdication ». D'où sa réaction polie : « Il comprend, sourit, salue et prend congé⁴⁴. »

Une partie de la presse française évoque la rencontre de Nervi pour la réduire aux discussions sur la couleur du drapeau. Ainsi *Le Moniteur du Loiret* annonce que le prince s'est rallié au tricolore, ce qui provoque un démenti du Bureau du roi. Le directeur de la publication, Léon Lavedan, ira se faire sermonner à Frohsdorf. Malgré cela, la polémique enfle, notamment entre Léo de Laborde et le comte de Falloux qui contrôle plusieurs journaux royalistes dans l'Ouest. On évite de peu le duel. « Absurde idée de soulever cette question ! »

commente le comte de Chambord dans son journal du 19 août 1856. Refusant toutefois de considérer la rencontre de Nervi comme un échec sans retour, il écrit, avec ses condoléances à la veuve du comte de Salvandy, mort le 16 décembre : « Je n'ai pas oublié que c'est lui qui, le premier, est venu me voir à Wiesbaden, et [...] m'offrir le concours de son zèle et de ses constants efforts pour préparer les voies à cette réconciliation désirée qui, depuis, s'est enfin heureusement accomplie, et que la France est en droit d'envisager aujourd'hui comme une des plus fermes garanties de son avenir⁴⁵. »

Du côté des princes d'Orléans, la rencontre de Nervi suscite des divergences d'interprétation. Bien qu'il n'y ait pas assisté, le prince de Joinville, mécontent du comte de Chambord, pousse à ce qu'on rappelle officiellement les conditions du mémorandum. Pour lui, le prince a voulu forcer la main de la branche cadette sans rien lui consentir. Nemours ne partage pas cet avis. Il sait qu'Henri s'exprime toujours en roi, régnant ou non, jamais en prétendant. Aumale ne peut être consulté car il voyage alors en Sicile. Les deux frères décident d'en appeler à un arbitre et de lui faire rédiger un projet de lettre au comte de Chambord que signerait le duc de Nemours en tant qu'aîné et interlocuteur principal de son cousin. Broglie prépare un texte reprenant intégralement la position du prince de Joinville, que doit endosser le duc de Nemours malgré une opinion différente. Sa lettre du 15 janvier 1857, que le comte de Jarnac porte à Venise, consomme la rupture, en des termes que de nombreux légitimistes vont juger outrecuidants :

Mon cousin,

Je ne puis voir sans une pénible surprise que vous vous soyez aussi complètement mépris sur la nature et la portée des relations qui se sont heureusement rétablies entre les deux branches de notre famille. Lorsqu'en effet, dans une pensée de concorde, je me suis rendu auprès de vous sans conditions, ce n'a été que sur l'assurance formelle que cette visite n'impli-

querait non plus aucun engagement de la part de mes frères, ni de la mienne. Sans cette assurance, l'entrevue que je désirais eût été impossible.

En vous exprimant ensuite notre désir sincère de voir la France vous appeler un jour au trône [...] je ne vous offrais pas un concours aveugle et indéfini. Un accord préalable devait nécessairement en déterminer les conditions [...] que nos convictions, comme le respect dû au passé de notre famille, nous commandent de ne jamais abandonner :

1. Maintien du drapeau tricolore, qui est aujourd'hui aux yeux de la France le symbole du nouvel état de la société et le résumé des principes consacrés depuis 1789 ;
2. Rétablissement du gouvernement constitutionnel ;
3. Concours de la volonté nationale à ce rétablissement ainsi qu'au rappel de la dynastie.

De ces trois points, le premier seul a été abordé avec vous lors de notre visite à Nervi, et j'ai dû vous faire connaître que [...] aussi longtemps que ce point resterait indécis, toute communauté de vues entre nous était impossible. Aujourd'hui [...] l'idée d'une entente préalable étant repoussée par vous, il ne nous reste qu'à mettre un terme à des tentatives d'accord devenues inutiles.

Nous attendrons les événements, et lorsqu'ils se produiront, nous prendrons conseil de la raison et de nos devoirs envers le pays⁴⁶. »

Les conditions sont toujours au nombre de trois, mais la troisième a changé : elle ne vise plus la reconnaissance du règne de Louis-Philippe, elle réclame le concours de la volonté nationale à la restauration, sans en préciser la forme, référendaire ou parlementaire – ce qui n'a rien pour heurter le comte de Chambord. En revanche, les motifs de l'attachement au drapeau tricolore agitent un chiffon rouge, non par la référence à 1789, mais par l'allusion à ce qui fut fait « depuis ».

Selon la thèse la plus répandue pour expliquer la stratégie de rupture des princes d'Orléans, ceux-ci, voyant qu'ils ne pourraient manipuler leur cousin à leur guise, préférèrent tenter

leur chance de leur côté plutôt que de donner carte blanche à un homme qui ne leur offre aucune garantie sur le partage du pouvoir. Pour les orléanistes, c'est l'entêtement du comte de Chambord à ne pas vouloir accepter le minimum de concessions imposées par la France et par la société moderne qui rend impossible une restauration sous son égide. Au fond, ils disent à peu près la même chose. Henri découvre que, comme l'a montré Chateaubriand, « la monarchie n'est plus une religion » et qu'il lui faudrait composer par avance pour atteindre le trône. Or il n'y est pas prêt. Ses cousins, entourés d'hommes rompus aux marchandages politiques, découvrent que, dans leur position de cadets, on ne négocie pas avec le roi de France, puisque, en fait, ils ne représentent rien : ni la légitimité du souverain ni la volonté du peuple. « Voilà des gens, dit le duc de Lévis, qui empruntent les vêtements des autres, s'en parent, se montrent avec et sont tout étonnés qu'on ne les prenne pas pour ceux qui les portent d'habitude⁴⁷. »

S'ajoutent quelques considérations de circonstance. En premier lieu, la lettre de Nemours intervient après une année 1856 particulièrement faste pour le second Empire. La restauration monarchique ne s'éloigne-t-elle donc pas un peu plus, comme une gageure inutile à poursuivre ? En second lieu, et surtout, le comte de Paris a fêté ses dix-huit ans le 24 août précédent. Ce n'est plus un enfant. Il a été élevé en Allemagne, au château d'Eisenach, en Thuringe, par une mère intransigeante prétendant que, si son fils n'a pas de droits, il a du moins des titres. Garçon studieux, il a lu le testament de son père, d'autant plus admiré que prématurément disparu, qui lui demande d'être « avant tout un homme de son temps et de sa nation [...] serviteur passionné, exclusif, de la France et de la Révolution⁴⁸ ». Le 10 novembre 1856, *Le Courrier de la Gironde* reproduit un article d'un journal belge selon lequel le jeune héritier des Orléans déclare n'avoir pas l'intention de se rendre un jour à Frohsdorf afin de « demeurer fidèle aux principes de conduite tracés par [son] père et ne jamais se séparer du parti libéral qui, en 1830, a appelé [son] grand-père au gouvernement

constitutionnel de la France ». Pourquoi donc disposer pour lui et d'une façon qu'apparemment il n'accepte pas ? Voilà la réconciliation dynastique fracassée pour la deuxième fois, à sept ans d'intervalle, sur le mur de la méfiance et du soupçon. Le comte de Chambord ne peut qu'en prendre acte en répondant, le 5 février 1857 de Venise, au duc de Nemours :

Mon cousin,

J'ai lu votre lettre avec un profond sentiment de tristesse et de regret. J'aimais à penser que nous avions compris de la même manière la réconciliation accomplie entre nous il y a bientôt quatre ans. Ce rétablissement de nos rapports politiques et de famille, en même temps qu'il plaisait à mon cœur, semblait à ma raison un gage de salut pour la France et une des plus fermes garanties de son avenir.

Pour justifier mon espérance, pour rendre notre union efficace et digne tout ensemble, il ne fallait que deux choses, qui étaient bien faciles : rester de part et d'autre également convaincus de la nécessité d'être unis ; nous vouer une confiance également inébranlable en nos mutuels sentiments [...]

Ainsi que je n'ai cessé de le dire, j'ai toujours cru et je crois toujours à l'inopportunité de régler dès aujourd'hui et avant que la Providence m'en imposerait le devoir, des questions que résoudront les intérêts et les vœux de notre patrie.

Ce n'est pas loin de la France et sans la France qu'on peut disposer d'elle. Je n'en conserve pas moins ma conviction profonde que c'est dans l'union de notre maison, et dans les efforts communs de tous les défenseurs des institutions monarchiques, que la France trouvera un jour son salut. Les plus douloureuses épreuves n'ébranleront pas ma foi⁴⁹.

Le prince ne dévia plus de cette position et la phrase — clé de sa lettre (« Ce n'est pas loin de la France... ») va devenir une sorte de slogan pour les légitimistes, témoins d'une étonnante synthèse entre foi en la Providence et pragmatisme dans les choix politiques. Sans se démonter, Henri continue

de mener une vie studieuse en travaillant à son programme. Le reste de son existence s'ordonne autour des joies (quelques-unes), des peines et des deuils (plus nombreux), des visites reçues et rendues, des voyages, et de la chasse, sa grande passion.

Vie publique, vie privée

L'existence quotidienne du comte de Chambord obéit à une étiquette, allégée mais scrupuleusement respectée, au centre d'une cour en miniature pour qui l'abandon des traditions équivaldrait à une mort politique. L'exil contraint à des devoirs supplémentaires. Un monarque au pouvoir peut se laisser aller à de bons plaisirs que personne ne se risquerait à lui reprocher trop ouvertement. Henri V, au contraire, subit en permanence l'examen de sa capacité à exercer le métier de roi. Est-ce pour cela que la vie du comte de Chambord ne comporte aucune des frasques qui ont fait la réputation de la plupart de ses ancêtres ? Sa dévotion sincère et la volonté de donner de la royauté une image de moralité rétablie se sont conjuguées pour bâtir ce personnage irréprochable et vénéré par une société en voie de marginalisation. Ceux qui, en France, n'ont pas voulu l'oublier l'idéalisent dans son palais lointain, occupé à tuer le temps sans se départir de sa majesté : « l'homme des longs ennuis délibérément acceptés ; des attentions bien jouées, des réserves [...] L'homme aussi des responsabilités dont les fardeaux ont sans doute un peu courbé les épaules, et qui veut les désavouer [...] l'héritier de France¹ ». Conservé intact dans son écrin.

L'écrin royal

En allemand, Frohsdorf signifie « village joyeux » (de *Dorf* : village et *froh* : joyeux). La prononciation correcte est, en phonétique, « Frozdorf », avec un accent tonique sur le premier o.

Le château se dresse en bordure du village. Edifié au début du dix-huitième siècle, il obéit aux canons architecturaux que l'on a déjà observés à Brunensee et à Kirchberg : un parallélogramme massif et sévère, de trente-cinq mètres de côté, emmurant une cour intérieure ; les pièces se distribuent les unes dans les autres, traversant les ailes de part en part. En 1845, lorsque le comte de Chambord s'y installe, la bâtisse n'a quasiment pas subi de modifications depuis sa construction². L'ensemble du domaine, qui comporte aussi les petites seigneuries voisines de Pitten et de Katzeldorf, couvre trois mille hectares.

Pendant trente-huit ans, Frohsdorf représente pour les royalistes français le « Versailles de l'exil ». Les privilégiés qui s'y rendent – plus de douze mille de mai 1845 à août 1883 – en rapportent des souvenirs embellis par la nostalgie et l'espérance. Les descriptions de visiteurs abondent. L'une des premières, du républicain Charles Didier, insiste sur la solennité romantique de l'endroit : « Le château n'a rien de féodal, encore moins de royal. C'est une grande maison blanche à l'allemande, dont le toit pointu est couronné de cheminées et de mansardes [...] Le site est sévère et empreint d'un caractère mélancolique. Au couchant, se déroule, comme une vaste nappe de verdure, une plaine unie, à l'extrémité de laquelle se dresse, dans toute sa magnificence, la chaîne des montagnes qui séparent la Styrie de l'archiduché d'Autriche, et qui relie les Alpes aux Karpathes. Leurs découpures festonnent l'horizon, et la neige, dont la plus haute était couverte entièrement, faisait reluire au soleil le feu glacé de ses mille diamants. Au levant, l'aspect est tout autre : de ce côté, et à une portée de fusil du château tout au plus, court une longue colline assez maussade, quoique boisée, au sommet de laquelle

se trouve la limite hongroise, défendue alors par des paysans armés³. »

Un fossé gazonné entoure la bâtisse centrale, franchi par un pont de pierre du côté de l'entrée et, du côté du parc, par une sorte de pont-levis relié à un perron. La couleur ocre des murailles est rompue dans sa monotonie par des bandes verticales blanc crème agrémentant chaque travée. « Sommée d'un fronton, où bientôt viendront trôner les grandes Armes de France, la façade d'entrée, au nord, se compose d'un massif soubassement au rez-de-chaussée, dominé par dix pilastres doubles rythmant le volume du corps principal, légèrement en saillie sur les deux courtes ailes. Cinq des neuf hautes fenêtres du premier sont surmontées d'un petit fronton. Au centre du bâtiment, la porte cochère, encadrée par deux entrées latérales, constitue l'entrée principale du château. Cette porte, ample et austère, sans décoration et peu accueillante, donne accès à la cour intérieure où peuvent ainsi pénétrer les voitures et leurs chevaux. La cour, ornée en son centre d'une fontaine hexagonale, était d'abord sablée. Elle fut ensuite pavée. La façade sur les jardins, à l'opposé, se révèle moins austère. Rythmée par onze pilastres, elle est égayée d'autant de statues décorant le bord du toit ; celles donnant à l'ouest laisse deviner la rotondité de la chapelle⁴. »

Une pièce d'eau ovale, avec en son milieu un jet d'eau, occupe le centre du premier jardin à la française. Les myosotis y abondent et les visiteurs de France veulent y voir un message car, en anglais, myosotis se dit *forget-me-not*. Des hêtres pourpres et des peupliers d'Italie ombragent sa bordure. Au-delà des pelouses, légèrement incurvées, s'étend un parc « aux daims » de deux cents hectares, que prolongent au loin des collines couvertes de sapins et, plus loin encore, la chaîne du Semmering où l'on construit alors le premier chemin de fer de montagne du monde.

Bien plus tard, des opposants à la restauration expliqueront qu'au fond de lui-même, le prince n'éprouvait nul désir de troquer sa paisible retraite contre la furieuse vie politique française. Henri se plaît à Frohsdorf, c'est vrai. Mais chaque

fois qu'il en parle, c'est aussi pour rappeler qu'il s'agit d'une résidence provisoire. Voilà d'ailleurs pourquoi il ne lui apporte que peu d'aménagements extérieurs. En revanche, comme à Venise, il embellit sa décoration intérieure et l'ornement de ses jardins. Avec les années, l'accumulation des souvenirs personnels, familiaux et historiques, ainsi que la progressive assimilation du décor à l'esprit qui l'habite font de la demeure une sorte de sanctuaire.

Passé le vestibule voûté, orné d'une statue de Jeanne d'Arc, une galerie vitrée, sur la gauche, conduit à une enfilade de salons occupant toute l'aile sud et donnant sur le parc : le salon des oiseaux, le salon rouge, la salle de billard et le salon gris. Le premier renferme, dans des armoires vitrées, une collection ornithologique ; le deuxième sert de salle de réception ; dans le troisième on dispose la presse et le courrier ; le dernier, pièce d'angle éclairée par deux fenêtres sur chaque mur, est le préféré du prince : on y prend le café après le déjeuner et on y commente les journaux. Toutes ces pièces sont décorées de portraits souvenirs de l'ancienne France : Henri IV peu avant son assassinat (par Franz Pourbus), Louis XIV et ses deux petits-fils (par Hyacinthe Rigaud), Marie-Antoinette (par Mme Vigée-Lebrun) avec la balafre faite au tableau par la pique d'un émeutier lors de l'attaque de Versailles le 6 octobre 1789, et que l'on n'a pas voulu réparer...

L'aile ouest est affectée au cabinet de travail et aux appartements privés du prince. Quelques reliques occupent des vitrines : une tête en pierre d'Henri IV, son panache de bataille, de couleur... noire ; un fragment de la statue du Pont-Neuf jetée à bas à la Révolution, retrouvé dans la Seine et offert par une délégation d'ouvriers en 1850 ; un soulier perdu par Marie-Antoinette en montant à l'échafaud, ainsi que d'autres objets ayant appartenu à la famille royale pendant son emprisonnement et pieusement conservés par la duchesse d'Angoulême. On peut également contempler les fanions blancs aux fleurs de lis d'or des cinq compagnies de gardes du corps déposés par leurs chefs (Choiseul, Fitz-James, Gramont, Luxembourg et Rohan) aux pieds de Charles X, le 16 août 1830, sur le quai de Cherbourg. Ces objets, vus et

revus quotidiennement, avaient de quoi créer autour du prince un climat oppressant : « Leur présence obsédante, le rappel permanent des heures tragiques de la Révolution risquent de le fixer dans ses devoirs, à tous égards respectables, mais l'éloigneraient des exigences du présent⁵. »

Le premier étage est attribué en partie à la famille du prince : à Louise, qui n'y loge que six mois et demi avant son mariage, mais y retrouve toujours sa chambre au cours de ses nombreuses visites ; à la duchesse de Berry lors de séjours de plus en plus nombreux et de plus en plus longs ; plus tard aux neveux et aux nièces d'Henri et de Marie-Thérèse. La deuxième partie abrite les appartements des membres les plus importants de la maison du prince : le duc et la duchesse de Lévis, ainsi que le gentilhomme de service. Le deuxième étage comporte d'abord la « grande bibliothèque », qui comptera jusqu'à dix-huit mille volumes. Toutefois les livres que le comte de Chambord regarde comme des « œuvres d'élite » sont placés par lui-même dans un petit meuble à côté de son bureau⁶. L'étage se poursuit par un fumoir très fréquenté – car il n'est pas permis de fumer dans les autres pièces –, les chambres des attachés et, enfin, celles des domestiques dont la présence est requise jour et nuit. Les autres serviteurs logent dans les communs ou au village voisin, de même que le médecin, les chapelains et les secrétaires du prince, formant une petite colonie française dont subsistent les traces dans le cimetière communal.

En Basse-Autriche, les ciels sont souvent gris et lourds et les hivers toujours rudes. Le prince hiberne donc à Venise, généralement des derniers jours de novembre à avril. Malgré la durée relativement longue du séjour, le palais Cavalli reste une résidence secondaire. Situé sur le Grand Canal, près du pont du Rialto et du palais Vendramin, l'édifice, typique du style Renaissance vénitienne, compte parmi les plus beaux de la ville. Il fut élevé dans la deuxième moitié du dix-septième siècle pour Francesco Cavalli, un des plus célèbres compositeurs d'opéras de l'époque. Il compte trois étages, les plus belles salles étant situées aux premier et deuxième, identiques avec quatre grandes baies accolées au centre de la façade. Le

prince a acheté la maison mitoyenne, l'a fait détruire pour aménager un jardin à sa place, ce qui apporte au palais un agrément exceptionnel. Si Henri y travaille comme à Frohsdorf, c'est dans une atmosphère différente. Son entourage, faute de logements, est réduit aux collaborateurs les plus proches et le train de maison sensiblement allégé.

La personne du roi

Le buste en marbre, exécuté par Pietro Tenerani lors du voyage du prince à Rome en 1839, fait, pendant presque vingt ans, l'objet de plusieurs copies, en pierre, en plâtre ou en terre cuite. Les familles royalistes l'exposent sur la cheminée de leur grand salon. Circulent aussi de nombreuses gravures et reproductions de portraits qui, à partir de 1840, ont cessé d'être allégoriques et représentent l'homme tel qu'il est. Après 1850, son physique évolue assez rapidement et pas toujours de façon gracieuse : ses cheveux se raréfient et dégagent un front volumineux. Après avoir changé souvent la forme de sa barbe, il la laisse pousser à partir de 1853 jusqu'à ce qu'elle envahisse tout le bas du visage ; la moustache, longue et fournie, recouvre ses lèvres. L'embonpoint le gagne rapidement. Il pèsera jusqu'à cent vingt kilos avant de s'imposer, après 1870, un régime alimentaire extrêmement sévère. Son poids excessif accentue sa claudication : s'il garde fière allure, immobile ou à cheval, sa démarche s'alourdit. On est cependant surpris de voir que les longues marches, même en terrain accidenté, ne l'effraient pas. Il lui faut cependant porter un soulier gauche à semelle d'environ un centimètre et demi.

Passé quarante ans, il paraît plus vieux que son âge. Soucieux d'élégance dans sa jeunesse, il se range, après son mariage, à un classicisme sobre et s'habille presque toujours de noir : redingote, habit, veston d'intérieur, pantalon, cravate et souliers. Tailleur, chemisier et bottier – toujours les mêmes – se rendent deux fois par an de Vienne à Frohsdorf pour renouveler une partie de la garde-robe de saison. Toutefois le

linge de corps vient de la maison Doucet, rue de la Paix à Paris. Le prince ne porte d'autre bijou que son alliance et sa montre (la Bréguet reçue à Butschirad et qui se remonte à la clé) à laquelle quelques médailles sont accrochées par une chaînette. Il se parfume légèrement à l'eau de Portugal, une fragrance d'orange alors à la mode. On découvre cependant, à la lecture des souvenirs inédits de l'un de ses derniers gentilshommes de service, le comte de Sainte-Suzanne, qu'en vieillissant le prince néglige un peu sa toilette, « faisant le désespoir de ses valets de chambre courant après lui avec une brosse pour enlever les pellicules tombées en grand nombre sur ses épaules⁷ ».

La plupart des visiteurs du prince vantent sa majestueuse bonhomie et sa cordialité sans faille, son art de mettre chacun à l'aise tout en préservant son rang, son sens de l'écoute. La duchesse de Maillé, lors d'une visite à Frohsdorf en juillet 1850, le trouve « gros et boiteux » mais avec « une belle tête, un regard franc et noble, un accueil des plus séduisants. On sent que l'on est devant un roi, mais un roi bon enfant qui attire à lui sans jamais faire sentir de distance, tout en la conservant [...] Il a beaucoup d'esprit, une conversation facile et agréable et sur toute espèce de sujet, car il est fort instruit ». Elle ajoute qu'il « est fort gai et paraît fort heureux ! Il croit en son étoile, l'espoir de rentrer en France ne l'a jamais abandonné⁸ ». Sa voix forte, posée mais chaleureuse, distincte et bien timbrée, évoque, dit-on, celle d'un Méridional dépourvu d'accent du Midi.

Le docteur Louis Véron, qui est allé le voir à Ems en 1849, dit de lui : « Il est sympathique, il a la figure ouverte, et il s'exprime bien ; peut-être cependant se sert-il trop souvent, dans la conversation, de thèmes tout faits. » Arthur de La Guéronnière, journaliste, associé de Lamartine dans *Le Bien public*, puis député et sénateur d'Empire, voit en lui « l'une des plus belles têtes de prince de l'Europe [...] l'ensemble de sa figure présente cette harmonie et cette pureté de lignes dont le pinceau de Raphaël ou le ciseau de Phidias peuvent seuls reproduire le caractère et les effets⁹ ». Le même a assisté à la rencontre du prince avec la princesse de Lieven,

une référence absolue au chapitre de la séduction. Henri allait alors sur ses vingt-neuf ans, la princesse sur ses soixante-cinq. « La curiosité de Mme de Lieven était très excitée [...] Elle se promettait de contempler sans éblouissement et sans émotion cette grandeur héréditaire [...] M. le comte de Chambord se présenta [...]. Cette grande dame, encore plus difficile à émouvoir que les grands hommes dont elle est l'inspiration, fut émue comme l'eût été une simple femme de la Bretagne. » Peu après, elle instruisit Guizot du magnétisme qu'exerçait le comte de Chambord et qui tenait, disait-elle, au « rayonnement de l'âme sur le visage ».

L'historien Arthur de Ganniers, sympathisant républicain, en visite à Frohsdorf vingt-cinq ans plus tard, se dit « frappé de l'air de dignité, de bonté sereine, de véritable grandeur que respire sa figure » et trouve au prince « le type Bourbon très prononcé », relevant notamment une ressemblance certaine avec Louis XVI. Léonce Dubosc de Pesquidoux, écrivain et publiciste, lui trouve « le type français par excellence », français d'Ile-de-France, et relève « l'étonnante attraction qui jaillit de la figure du prince : le comte de Chambord n'en impose point par sa solennité, ainsi que Louis XIV ; il vous prend et vous entraîne, il vous enveloppe et vous subjugue par un charme original. Et bien que tout dans sa personne soit empreint d'une haute noblesse qui inspire le respect, vous êtes séduit malgré vous et tenté de le suivre¹⁰ ».

Quand on va voir le comte de Chambord, on ne va pas à la rencontre d'un prétendant au trône mais à celle du *roi de France*. « Par définition, prétendre, c'est se mettre sur les rangs d'une compétition ; or le prince Henri ne "prétend" au sens propre à rien ! Il lui suffit d'être¹¹. » Roi non sacré et privé du pouvoir, mais roi en ce sens qu'il incarne le principe monarchique et la légitimité. De même que, en droit, la personne physique du roi se distingue de la personnalité morale du royaume, de même chez Henri, l'homme privé se distingue du monarque, presque jusqu'à la schizophrénie.

L'homme privé se montre volontiers rugueux. Il tente de maîtriser sa nature coléreuse mais n'y parvient pas toujours. Les gentilshommes de service en font le plus souvent les frais,

bien davantage que les domestiques et les membres de sa famille. Certains incriminent son égoïsme et « ce besoin de tout rapporter à lui qui était devenu une seconde nature¹² ». Instinctivement méfiant, il doute de l'absence d'intérêt chez ceux qui viennent lui présenter leurs hommages ou demandent à le servir, et surveille tout ce que fait son entourage en dehors de sa présence, allant jusqu'à inspecter le courrier reçu par ses collaborateurs, à l'occasion jusqu'à ouvrir certaines de leurs lettres. Sévère dans ses jugements sur les personnes, il classe ceux qui forment sa petite cour en quatre catégories : les ennuyeux, qu'il supporte, les utiles, qu'il exploite, les indispensables, qu'il câline, et les amusants, qu'il apprécie plus particulièrement et à qui il accorde un traitement de faveur. Mais, d'une façon générale, l'homme se livre peu : son rang, sa pudeur et sa méfiance se conjuguent pour ne laisser que peu de place aux confidences intimes.

Le monarque se décrit avant tout comme un homme de devoir mais détaché de toute ambition : « Je n'ai pas besoin de la France, c'est la France qui a besoin de moi », aime-t-il à répéter. Il travaille beaucoup. Dévoreur de livres, d'études et de journaux, il lit à une vitesse exceptionnelle et en retient facilement le contenu grâce à une mémoire qui étonne ses contemporains. Il met un soin extrême à s'informer avec précision de tout ce qui advient en France. Edouard de Monti de Rezé le décrit comme « affamé de vérité¹³ ». Il fait acheter à peu près tout ce qui se publie en France en littérature, histoire, politique, philosophie et religion. Il donne ainsi à ses hôtes l'illusion de leur parler dans un salon des Tuileries des derniers événements qu'il commente aussi bien que s'ils s'étaient déroulés sous ses yeux. Il écrit beaucoup, et nerveusement, prenant des notes même à la chasse, ne se déplaçant jamais sans un carnet et un crayon. On lui prête aussi un art d'utiliser chacun en fonction de son talent et de ses capacités propres. Quand il a quelque chose à demander, il choisit avec assurance celui qui le servira au mieux et au plus vite.

Mais ce qui frappe ses interlocuteurs par-dessus tout, c'est l'intensité de sa foi et la place qu'elle tient dans sa vie.

Sergent de Dieu

De toute la lignée des Capétiens, Henri compte parmi les plus pieux. On l'a parfois comparé pour cela à son arrière-grand-père le duc de Bourgogne, fils de Louis XV et chef, à Versailles, du parti des dévots.

Son saint patron personnel, c'est Louis IX, et il dévore tous les ouvrages qui lui sont consacrés, depuis celui de Joinville jusqu'à celui d'Ernest Gervais. A sa suite, il se considère avant tout comme *sergent de Dieu*, mission des rois de France à laquelle se ramènent toutes les autres. Sur son bureau à Frohsdorf, parmi les extraits de textes qu'il tient constamment à sa portée, figurent en bonne place le testament de Louis XVI et une phrase tirée des *Réflexions* que celui-ci rédigea, à douze ans, sur ses entretiens avec son gouverneur, le duc de La Vauguyon : « Régner, c'est connaître et faire connaître Dieu. » Selon l'un des gentilshommes de service qui a passé le plus de temps auprès de lui, « scrupuleux dans la stricte observance de notre sainte religion, il n'agissait jamais sans avoir consulté sa conscience. On peut affirmer que tous ses actes étaient en vue de Dieu¹⁴ ».

Elevé par son grand-père et par sa tante, il a baigné dans la religion dès sa prime enfance. La privation d'amour paternel puis, plus tard, de présence maternelle, ont peut-être favorisé chez lui la recherche d'une compensation à ce déficit affectif, qu'il a trouvée dans l'attachement porté à sa sœur Louise et dans le culte chrétien. Il a docilement suivi l'enseignement de Mgr Frayssinous qui lui a d'abord fait découvrir et admirer *Le Génie du christianisme*. Il en connaît par cœur des pages entières et semble avoir profondément intériorisé les thèmes de l'ouvrage, notamment la supériorité du message chrétien, la nécessaire autorité de l'Eglise, l'égarement des Lumières et l'impasse morale de l'athéisme. Aux yeux du prince, la religion et la société se doivent une mutuelle assistance sans laquelle ni l'une ni l'autre ne survivrait. Ainsi le trône et l'autel se trouvent-ils étroitement liés aussi bien pour exister que pour subsister, ce qui rend vaine toute idée de hiérarchie

entre eux et de dépendance de l'un par rapport à l'autre, tenus ensemble par un ciment : le devoir d'imitation de Jésus-Christ.

Henri s'y exerce avec l'aide permanente de son aumônier. Stanislas-Barnabé Trébuquet, né à Beauvais le 25 novembre 1796, brillant, érudit et distingué, ancien collaborateur de Mgr Frayssinous, a acquis depuis longtemps sa confiance. Jusqu'à sa mort, il reste son ami et son confident, le suivant partout, à Venise et lors de ses voyages. Les deux hommes s'appellent par leurs prénoms et devisent ensemble durant de longs moments. L'abbé, qui aura sacrifié à son ami sa carrière ecclésiastique et ses attaches en France, meurt le samedi saint de 1868. Il repose dans le cimetière de Frohsdorf. Deux jésuites lui succèdent : l'abbé Amédée Curé et le père Prosper Bole¹⁵, qui développent encore la pratique religieuse du prince.

Au lever, son premier acte est « d'armer son front du signe de la croix et d'offrir à Dieu ses actions du jour ». Il communique deux fois par semaine : « Quand je n'ai pas eu le bonheur de communier, j'éprouve comme un vide au cœur. » Il ponctue sa journée de prières et de lectures de textes sacrés ou de méditations¹⁶. Il ne part jamais en voyage ou à la chasse sans emporter des recueils de litanies et des images saintes. Son journal fait continuellement état de ses dévotions, où qu'il se trouve et en toutes circonstances. Lors des fêtes religieuses, il assiste deux fois à la messe dans la même journée. A partir de 1873, il conserve en permanence sur lui un chapelet et porte un scapulaire que lui ont offert des carmélites. En France, l'intelligentsia raille la dévotion du comte de Chambord, à tel point que Villemessant, le rencontrant en 1872 à Lucerne, lui dit : « Il y a des gens qui croient que vous êtes habillé en archevêque et que vous vous promenez dans vos salons la crose à la main¹⁷. »

La chapelle, plus que la chambre ou le cabinet du prince, constitue le cœur de Frohsdorf. Le prince et sa famille assistent aux offices de la tribune du premier étage, que découpent trois arcades. Les gens de la maison et les villageois de Frohsdorf se tiennent en bas devant l'autel. C'est la partie du château qui a été aménagée avec le plus de soin, reconstruite et agrandie

entre 1859 et 1861. Paul Girard, professeur de droit romain et spécialiste de peinture antique, la dépeint en 1880 « comme un admirable et délicieux sanctuaire [avec] sur les marches et le parvis, un riche tapis blanc aux armes de France, et tout semé de fleurs de lys [...] L'apothéose de saint Henri, empereur, sous les traits du comte de Chambord en costume royal, décore le plafond encadré lui-même d'une frise superbe¹⁸ ».

Chez Henri comme chez tout roi chrétien, piété et souveraineté s'interpénètrent. Religion et politique se distinguent sans se séparer. A partir du milieu des années 1850, le prince semble avoir trouvé en Mgr Pie, évêque de Poitiers, l'incarnation ecclésiastique de ses propres conceptions religieuses et politiques. Ce prélat flamboyant, sacré le 25 novembre 1849, plus jeune évêque de France – à trente-quatre ans –, a attiré l'attention du comte de Chambord par ses homélies et ses mandements. Le prince prête en effet une attention assidue aux paroles des évêques. Il en commente régulièrement la teneur dans son journal, le plus souvent pour déplorer leurs complaisances en faveur des institutions illégitimes de la monarchie de Juillet puis du second Empire. Bien vite, il remarque que l'évêque de Poitiers se détache du lot¹⁹. Ils se rencontrent pour la première fois chez Louise, à Parme, le 3 avril 1856, quelques jours avant le « sommet » de Nervi. Leurs idées concordent dans presque tous les domaines, notamment dans l'interprétation de la formule de saint Augustin : « César est à César, Dieu est à Dieu... mais tout est à Dieu. » En d'autres termes, si l'ordre du monde repose bien sur la distinction du temporel et du spirituel, ces deux pouvoirs dépendent également de la royauté du Christ. Pour Mgr Pie comme pour le comte de Chambord, l'Évangile indique aux chrétiens comment se conduire en politique, non pas en pragmatiques avides de pouvoir mais en responsables d'un bien temporel qu'il leur faut soumettre au règne de la vérité du Christ. « Il faut en revenir au vrai principe. L'Église catholique n'est pas seulement une religion : c'est encore une société divinement fondée par Jésus-Christ lui-même pour appeler tous les hommes à la participation aux biens spirituels, présents et futurs, dont Dieu l'a dotée. C'est la société

de Dieu et des hommes, et non une société entre les hommes, telle que le seraient les sociétés politiques si elles n'étaient que cela²⁰. »

Cela n'implique nullement une soumission du roi au pape : « Politiquement parlant, j'en sais plus que le pape ; et je n'ai pas à lui demander son opinion et son conseil sur des questions que je connais mieux que lui. Le pape n'est infallible qu'en matière de doctrine spirituelle. A chacun ses attributions [...]. Si nous croyons aux grâces données par Dieu aux chefs d'Etat qui marchent dans la Voie, avec la volonté de pratiquer et de protéger son culte, nous devons croire aux lumières qu'il leur accorde pour régir les Peuples confiés à leur direction²¹. » C'est pourquoi on a pu qualifier Henri V de « gallican ultramontain ».

Ses goûts artistiques et littéraires sont eux-mêmes fortement marqués par le christianisme. Sa culture profondément classique et faisant une large part, comme pour tous les érudits de son temps, aux humanités antiques, retient surtout du courant romantique son exaltation des valeurs chrétiennes : l'espérance, le pardon, la charité. Parmi les écrivains, il place Chateaubriand et Lamartine au-dessus de tous et il s'efforce d'imiter leur style. En musique, rien ne le ravit davantage que les opéras qui magnifient l'amour de Dieu et du prochain, le rachat des passions humaines par l'élévation vers Dieu. Dans les arts plastiques, peinture et sculpture, l'un de ses tableaux préférés est celui de Léon Cogniet : *Scène de juillet 1830*, représentant trois drapeaux nationaux à mesure de la progression révolutionnaire et s'achevant par l'éclaboussure de sang figurant le dernier tiers rouge²².

Pas d'enfant

Non seulement Henri n'eut jamais de fils, mais il n'eut pas d'enfant du tout, ni légitime ni, certainement, illégitime. Il est d'ailleurs frappant de constater qu'après le « survivantisme » et le « substitutionnisme » qui fleurirent autour des énigmes royales, aucun « bâtardisme » ne prit le relais : personne ne se

revendiqua jamais comme descendant direct du comte de Chambord.

La venue d'un fils préoccupe très vite Henri et Marie-Thérèse. Cinq mois seulement après leur mariage, comme pressentant une difficulté, ou peut-être la constatant, ils adressent un vœu secret et une promesse de reconnaissance à la Vierge Marie, rédigée de la main du prince et signée de leurs deux prénoms, le 26 avril 1847 :

Marie a été conçue sans péché

Nous promettons à Dieu et à la Très Sainte Vierge, s'ils daignent exaucer nos humbles prières et nous donner un fils, héritier des droits et des vertus de St-Louis, notre bienheureux ayeul [*sic*], de faire ériger, en témoignage de notre profonde reconnaissance, un autel dédié à l'Immaculée Conception de Marie, soit dans l'église paroissiale de Chambord, soit dans quelque autre lieu qu'il paraîtrait plus à propos de choisir ; nous réservant de faire encore, suivant les circonstances, ce que nous croyons utile et possible, pour honorer ce glorieux privilège de notre divine mère²³.

Chaque année, le comte et la comtesse de Chambord effectuent, généralement pour l'Assomption, un pèlerinage à Mariazell. C'était pour obtenir un fils que Louis XIII avait consacré la France à la Vierge Marie. Le pèlerinage d'Henri et de son épouse rappelle ce geste. Plus le temps passe, plus l'absence d'enfant devient inquiétante. Le prince et son épouse ne s'expriment pas sur ce sujet, tabou pour les légitimistes. Le couple paraît uni, au point de faire, comme le duc et la duchesse d'Angoulême, chambre commune, du jour de leur mariage jusqu'en 1866. Une dizaine d'années passe, dans le silence et une angoisse toujours croissante, jusqu'à ce qu'il faille admettre l'évidence qu'Henri V n'aura pas de descendance. Marie-Thérèse va vers ses quarante ans : en ce temps là, tout espoir d'enfant est perdu à cet âge. Elle n'a jamais fait de fausse couche, n'a jamais été enceinte. Des rumeurs circulent sur la stérilité du couple, le plus souvent attribuée à la

comtesse de Chambord – sans preuve. Certains soupçonnèrent que l'impossibilité pour Marie-Thérèse d'avoir des enfants était connue de Metternich et que celui-ci, de concert avec Louis-Philippe, aurait favorisé son mariage afin d'éteindre la branche aînée des Bourbons. Rien dans la vie de jeune fille de la princesse de Modène ne permet d'appuyer une telle hypothèse. Par ailleurs, dans l'état des connaissances médicales de l'époque, aucun examen n'aurait permis de confirmer la fécondité ou la stérilité d'une jeune femme. Et si un tel examen avait été possible, il aurait été commandé par le comte de Chambord ou sa famille. Malgré son absurdité, cette explication connaîtra une brève mais réelle fortune. On évoque aussi parfois les suites de l'accident de Kirchberg et dès 1850, on chuchote dans certains milieux parisiens qu'Henri en serait resté impuissant. Mais on comprend mal, en ce cas, le comportement du couple qui manifeste ouvertement son espoir d'enfant, sauf à vouloir donner le change, ce qui ne paraît guère compatible avec son éthique, ou bien à espérer un miracle, ce qui se situerait davantage dans son registre. A aucun moment de sa vie, le prince n'a envisagé de demander au pape, qui le lui aurait probablement accordé, l'annulation de son mariage afin d'épouser une femme féconde. Lié à Marie-Thérèse par la Providence, il a voulu demeurer fidèle à cet engagement aussi.

Comme le prince n'a pas de frère, la question de la succession commence à être discrètement évoquée au milieu des années 1850 et contribue peut-être à la rupture du processus de réconciliation par les princes d'Orléans en 1857. L'ordre de dévolution de la couronne, que l'on croit alors incontestable, désigne le jeune comte de Paris comme successeur du comte de Chambord. Certes ce dernier est, à trente-sept ans, un homme encore jeune. Mais pour peu que l'Empire dure encore un certain nombre d'années et que se développe l'image d'un aîné des Bourbons enfermé dans un univers rétrograde, sans héritier direct, le recours au petit-fils de Louis-Philippe, sans passer par la fusion, devient plausible. Il n'est donc pas impossible que, dès ce moment, l'affaire

du drapeau, *a priori* artificielle, serve exclusivement cette stratégie.

Jusqu'à ses derniers jours, le comte de Chambord demeure silencieux sur cette absence de fils, qui reproduisait l'absence de père. Même ses papiers les plus intimes ne comportent aucune allusion à une probable souffrance à ce sujet. De même ceux de la comtesse de Chambord. Se considérant dans les mains de la Providence, Henri s'en remet entièrement à elle. C'est sans doute pourquoi il n'envisagera jamais ni de répudier son épouse, ni d'adopter des enfants de sa famille lorsque les circonstances le permettront, ou, mieux encore, paraîtront l'y pousser. Il semble en tout cas que le manque d'enfant ait peu à peu affecté la gaieté d'humeur que manifestait le prince dans les premiers temps de son mariage, et accentué l'austérité de la Maison du prince en exil.

La Maison du roi

Sans avoir les dimensions et la solennité d'une véritable Maison du roi, elle s'organise selon un schéma rigoureux et obéit à une étiquette immuable bien qu'allégée. On distingue la *maison civile*, qui effectue un service d'honneur bénévole, de la *maison payée*, dont les membres touchent des gages. Au premier rang de la maison civile se tient bien sûr le duc de Lévis. Homme de cabinet autant que d'expéditions, il décortique les nombreux dossiers venant de France : avis, suggestions, questions, demandes d'instructions, sollicitations d'arbitrages, d'aides, de services... Il reçoit les visiteurs, les interroge, en retire des impressions qu'il communique au prince. Ainsi s'est-il imposé comme le « Premier ministre de l'exil » après la mort du duc de Blacas, le 17 novembre 1839. Il ne porte aucun titre particulier, n'acceptant que celui de conseiller. « Quand on a l'honneur, répète-t-il, de servir un tel prince, la première règle qu'il faut s'imposer est celle-ci : tout ce qui réussit est de lui seul, ce qui échoue est de moi. » Falloux, qui ne l'aime guère, écrit cependant de lui et de son épouse : « Aucun dévouement ne fut plus vrai que celui du duc de

Lévis et de la duchesse de Lévis. Leur existence, leur fortune, leurs pensées, étaient uniquement consacrées au service et à l'avenir de M. le comte de Chambord²⁴. » Lévis supporte impassiblement la critique de nombreux royalistes de France, qui lui reprochent ses manières un peu hautaines, sa causticité et son influence politique excessive. Mais il fournit l'exemple d'une fidélité comme on en rencontre peu dans l'Histoire. Disposant d'une confortable fortune, le duc de Lévis aurait pu mener en France une existence facile à l'abri des remous. Il préfère l'exil et un travail acharné, souvent obscur. Jamais, pendant un quart de siècle, il ne songe à revenir sur son choix. Il demeure auprès de son prince jusqu'à sa mort, le 9 février 1863 à Venise, victime à soixante-neuf ans d'une congestion cérébrale. Dans son journal, le comte de Chambord note : « C'est pour moi une perte irréparable après vingt-cinq ans d'intime amitié, d'entente parfaite et de confiance absolue [...]. C'est la plus cruelle épreuve que Dieu m'envoie, mais que Sa volonté soit faite. » Le duc de Lévis n'eut pas non plus d'enfant et son épouse était morte neuf ans auparavant, à Frohsdorf, le 28 mars 1854.

A défaut de remplaçant, il a un successeur en la personne du comte Stanislas de Blacas, troisième des quatre fils du défunt duc²⁵. Par ce choix, Henri récompense la fidélité qui, de père en fils, jette un pont au-dessus du temps et des événements. Depuis toujours il s'est entouré d'hommes ayant suivi, par eux-mêmes ou par leurs pères, une filière royaliste irréprochable : émigration, guerre aux armées révolutionnaire et impériale, contribution active à la première Restauration, résistance aux Cent-Jours, campagne d'Espagne, rejet de l'usurpation orléaniste et participation au soulèvement de la duchesse de Berry. Avec Stanislas, il s'attache aussi un homme de sa génération, son aîné de seulement deux ans. Lui non plus, comme Lévis, n'aura pas d'enfant, ni même d'épouse : Stanislas aura sacrifié toute sa vie au service de son roi.

Cependant, sur le plan politique, le rôle de principal conseiller du prince est réservé au comte Fernand de La Ferronnays qui a vécu jusque-là un pas derrière Lévis. En fait, le prince prend son autonomie politique, même si, naturellement,

il continue de solliciter des avis. La Ferronnays meurt quatre ans plus tard, en 1867, d'une crise cardiaque alors qu'il est en voiture avec Henri. Mais « autour du comte de Chambord, les fidélités repoussent, et c'est une gloire impérissable pour la noblesse française, pour le parti royaliste et pour l'humanité, que la passion et le désintéressement avec lesquels fut servi par plusieurs générations de serviteurs égaux en dévouement ce prince qui n'a jamais rémunéré un service ni en argent, ni en faveurs, ni même en promesses ; qui ne distribua jamais ni titres ni croix, aucun de ces hochets auxquels se prend la vanité des hommes, et qui fut servi comme les princes régnants les plus généreux auraient souhaité de l'être²⁶ ». Le comte Edouard de Monti de Rezé devient alors le deuxième collaborateur du prince et le restera presque jusqu'à la fin²⁷. Né en 1808 à Rezé, près de Nantes, dans une noblesse terrienne, catholique et traditionnelle de l'Ouest mais dont les origines remontent à une souche florentine invitée à s'installer en France par Catherine de Médicis, il embrassa le métier des armes. A Saint-Cyr, il eut Mac-Mahon pour camarade de promotion. Il achevait sa formation d'officier à Saumur lorsque éclata la révolution de 1830. Il refusa de prêter serment à Louis-Philippe et participa au soulèvement vendéen de la duchesse de Berry. Il émigra et fut condamné à mort par contumace. Le 29 septembre 1833, il faisait partie de la délégation de la Jeune France venue à Butschirad célébrer la majorité royale d'Henri V. Puis il entra au service de la duchesse de Berry. En juillet 1838 il l'accompagna à Kirchberg et fit ainsi la connaissance de son fils, à qui il plut tout de suite. Un séjour à Venise en janvier 1841, puis un second en novembre à Vienne au chevet du prince convalescent après son accident de cheval, confirmèrent la première impression. En 1845, Henri demanda à sa mère de lui céder Edouard, qui accourut aussitôt. En février 1851, celui-ci mit fin à son long célibat en épousant une Versaillaise, Marguerite de Faverney, qui vint vivre avec lui à Frohsdorf et s'attira l'amitié de la comtesse de Chambord. Pendant les quinze années qui suivirent, la confiance du prince en lui ne cessa de s'affermir.

Ses fonctions initiales consistent à accueillir les visiteurs et à gérer la correspondance, dont le volume se transforme en cauchemar pour les secrétaires du prince, qui s'en plaignent entre eux : « Il arrive un moment où l'abrutissement devient tel, envahi par ce flot monstrueux, dans le ramassis de pape-rasses apportées chaque matin par ce maudit courrier, qu'on devient tout simplement crétin ou fou furieux²⁸. » On compte en moyenne deux cent cinquante à trois cents plis quotidiens. Le prince tient scrupuleusement à ce qu'on réponde à chaque lettre, quelle qu'en soit la nature : demandes de secours matériels, de recommandations, d'emplois au jour de la restauration, de prières pour des malades, de signature de contrats de mariage... Parmi les demandes de secours, l'une des plus cocasses émane de Pierre-Joseph Proudhon qui, à bout de ressources, fait état en 1853 de titres à la reconnaissance royale que mériterait la famille de sa femme²⁹.

On sollicite le prince pour arbitrer des différends d'ordre privé, en évoquant la justice de Saint Louis : tels ces deux agriculteurs normands se disputant la propriété d'un champ, envoyant de concert à Frohsdorf toutes les pièces contradictoires du dossier, et faisant serment de se ranger à la décision du prince, quelle qu'elle soit. On le prie de bien vouloir honorer de son sceau des marques ou des activités commerciales : tel cet horloger demandant l'autorisation d'apposer sur son enseigne : *horloger du roi*, sur le modèle anglais du *by appointment of...*

Le prince et son épouse reçoivent également de nombreux faire-part de naissances, de mariages, de décès, de premières communions et d'innombrables demandes de parrainage d'enfants. On a pu répertorier quatre-vingt-un filleuls et filleules du comte de Chambord, dont près de la moitié eurent aussi la comtesse de Chambord pour marraine. La plupart appartiennent à la noblesse légitimiste de province et aux familles de l'entourage royal resté fidèle aux Bourbons³⁰.

En 1860, pour les quarante ans d'Henri, la maison Moreau et Robert, rosiériste d'Angers, baptise « Comte de Chambord » une nouvelle variété de rose. De la famille des Portland, de couleur rose clair fanant lilas, elle figure toujours au

catalogue des horticulteurs parmi les roses anciennes. Enfin arrivent beaucoup de témoignages gratuits de respect et d'attachement, ainsi que des lettres informant simplement le prince des activités, des idées, des recherches ou des inventions de leur auteur. L'une d'elles attire son attention : elle vient en 1865 du comte Hilaire de Chardonnet, qui mène une étude sur la maladie du ver à soie menaçant l'industrie lyonnaise. Le comte de Chambord et Barrande, pressentant l'importance des travaux de Chardonnet, décident de les financer. C'est ainsi que, dix-huit ans plus tard, en juillet 1883, on étire à Cergy (Saône-et-Loire) le premier fil de soie artificielle au collodion, qui sauvera les soieries lyonnaises...

Au sein du service d'honneur, il faut mentionner le statut particulier du comte Maxence de Damas d'Hautefort. Fils du baron de Damas mort en mai 1862, il a été élevé aux côtés d'Henri dont il est de trois ans le cadet. Il réside toute l'année à Frohsdorf, chargé du service des écuries, dans lesquelles il habite, ne quittant presque jamais ses chevaux des yeux. A Versailles, il aurait porté le titre de Grand Ecuyer de France. Il sélectionne et dresse lui-même les chevaux provenant d'Angleterre, d'Irlande et de Normandie, blancs de préférence. Il choisit leurs noms avec l'accord du prince. La cavalerie comprend en général seize percherons pour l'attelage, par brigades de deux ayant chacune son cocher, dix demisang de selle, avec un piqueur pour deux montures, et une dizaine de chevaux de chenil. Au total, le service des écuries compte une quinzaine de personnes. Le comte de Chambord lui porte un intérêt assidu qui le rend très populaire parmi les écuyers. En trente ans il n'eut maille à partir qu'avec l'un d'entre eux, M. Roger, ancien officier de cavalerie rallié au soulèvement de Bordeaux du 12 mars 1814, qui jugeait « déplorable », et le disait, la façon de monter du prince. Ce jugement lui valut un licenciement, assorti d'une confortable indemnité.

Après 1870, Henri éprouve de plus en plus de mal à se tenir à cheval. Il craint un nouvel accident qui le rendrait indisponible pour la France. A la lecture de quelques journaux

qui raillent son embonpoint et son manque d'agilité, il s'exclame : « Si les Français mettent au-dessus de tout chez le monarque les qualités de l'écuyer, qu'ils prennent donc Franconi³¹ ! »

A côté des permanents de la maison civile, le gentilhomme de service vient accomplir sa charge d'honneur pendant un « quartier » qui dure généralement trois mois pour les hommes mariés, six mois pour les célibataires. A la fois chef du protocole et du cabinet du prince, il a pour tâche de veiller au parfait déroulement de l'emploi du temps de celui-ci, de l'accompagner dans tous ses déplacements, à la chasse comme en voyage, de recevoir des visiteurs à sa place, de le représenter en de multiples occasions, notamment auprès de la cour de Vienne. Peu à peu, se forme par affinités autant que par devoir un groupe d'habitues, sorte de « club des chambordistes » qui se relayent et se succèdent en fonction des disparitions. Par rang d'ancienneté : le comte Stanislas de Blacas (avant 1863), le comte Maxence de Foresta (fils du marquis Marie-Joseph), le comte Edouard de Monti de Rezé (avant 1867), le comte Auguste de Sainte-Suzanne (de 1852 à 1883), Edouard Cazenove de Pradines, le comte Henri de Vanssay, le baron Eugène de Raincourt, le duc de Lorge, Joseph du Bourg, ainsi que les comtes René de Monti de Rezé (neveu d'Edouard), Adhéaume de Chevigné, René de Vibraye, Maurice d'Andigné, Robert de Mun, Charles de Lur-Saluces, Henri de Monti de Rezé (fils d'Edouard) et François de La Bouillerie. Le service du roi implique des sacrifices non négligeables : son titulaire vient généralement seul et reste donc plusieurs mois privé de sa famille ; pendant ce temps, il ne peut guère surveiller ses intérêts en France, d'autant que ses fonctions l'accaparent presque toute la journée ; il ne touche aucune rétribution et, bien que bénéficiant du vivre et du couvert, il se trouve exposé à des dépenses, spécialement les frais de voyages et de représentation, pour des sommes parfois lourdes à supporter. Le prince se montre plutôt pingre à l'égard de ces gentilshommes, dans sa volonté qu'ils ne viennent pas à la Cour « pour y jouir d'un trop grand bien-être » : ils sont là pour servir le roi.

Enfin, les attachés, dont nous avons parlé plus haut et dont la mission consiste à transporter le courrier entre le Bureau du roi et la résidence de celui-ci, se sédentarisent quelque temps auprès du prince, entre un mois et six semaines, et lui servent d'aides de camp, notamment pour la rédaction du courrier. De douze au début, leur nombre est porté à vingt-deux à partir de 1858³².

La *maison payée* rassemble les collaborateurs, domestiques et officiants divers qui perçoivent une rémunération et travaillent en permanence au service du prince. Le médecin, Edouard Carrière, arrivé à Frohsdorf en 1852, prodigue ses soins prioritairement au comte et à la comtesse de Chambord, à leur famille et à leur entourage, mais aussi à l'ensemble de la communauté locale. Il habite au village et déjeune au château tous les dimanches. Il retourne à Paris en 1876. On le remplace alors par le docteur Joris, qui meurt en 1882, un an avant le début de la maladie du prince. Jusque-là, le comte et la comtesse de Chambord jouissent l'un comme l'autre d'une excellente santé. Henri bénéficie d'une vue presque exceptionnelle — jamais il ne portera de lunettes —, d'une solide dentition et d'un souffle qui lui permet d'accomplir sans fatigue des marches de plusieurs kilomètres. Il ne découvre que tardivement le goût du tabac, en 1861, pendant son voyage en Orient. Mais il souffre parfois de maux de gorge et d'angines. A partir de quarante-cinq ans, l'affectent, comme sa mère et son grand-oncle, des crises de goutte de plus en plus violentes. Marie-Thérèse dissimule derrière un aspect fragile une grande résistance physique. Elle souffre toutefois d'un handicap qui s'aggrave avec les années : elle entend mal et devient peu à peu presque totalement sourde.

L'intendance du domaine et des biens du prince, ce que l'on pourrait appeler le *secrétariat général* ou encore la *chancellerie*, est assurée par trois personnes : Armand Moricet, secrétaire-trésorier, Alfred Huet du Pavillon, sous-secrétaire, et Joachim Barrande. Le premier, né en 1791 à Cholet, receveur d'arrondissement sous la Restauration, anobli par Louis XVIII, ancien combattant dans les troupes de la duchesse de Berry, a

choisi l'exil dès 1833. Dix-sept membres de sa famille avaient trouvé la mort au cours des trois premières guerres de Vendée. Il fait partie de ces hommes à la fois élégants, aimables et pratiques capables de trouver la solution aux problèmes matériels de toutes sortes. Moricet s'occupe plus particulièrement de l'intendance générale, de l'entretien du domaine et de la gestion des placements, avec une telle efficacité qu'il double le montant de la fortune du prince. Il tient la caisse et donne chaque mois au comte et à la comtesse de Chambord leur argent de poche, sur le montant duquel ils observent un secret jaloux.

On prétend qu'en quittant la France Moricet a juré à sa fiancée de lui rester fidèle jusqu'à son retour, c'est-à-dire jusqu'au jour de la restauration. Il lui a aussi fait promettre de l'attendre. On ignore l'identité de cette dernière et si elle tint parole. Lui, fidèle à son vœu, meurt célibataire, le 1^{er} juillet 1881, à quatre-vingt-dix ans, sans avoir revu ni la France ni sa fiancée.

Alfred Huet du Pavillon vient l'assister à partir de 1859. Né à Blain (Loire-Inférieure), il a alors trente ans et arrive accompagné de sa sœur Cécile, une religieuse. C'est Barrande qui l'a recommandé après l'avoir connu par ses travaux de botanique. Son père, Louis-Joseph, fut emprisonné en 1832 pour avoir distribué une proclamation du gouvernement déchu. Subtil et rigoureux, scientifique comme les aime le prince, modèle de dévouement, il acquiert progressivement un poids important dans le dispositif royal, au point qu'Henri V fera de lui le successeur de Moricet en 1881 (Edouard Frémont remplacera alors Huet au poste de sous-secrétaire), puis son exécuteur testamentaire.

Barrande, lui, vit à Prague, rémunéré par le comte de Chambord pour poursuivre ses recherches en géologie. Eternel célibataire, il se rend fréquemment à Frohsdorf où il aide Moricet à tenir les comptes et où il supervise, en liaison avec Jean Chapot à Paris, la gestion des intérêts et des biens que le prince détient en France depuis que celui-ci a en ôté l'administration au marquis de Pastoret. Barrande donne aussi son

avis sur de nombreux sujets et accompagne fréquemment son ancien élève dans ses voyages.

Outre Frohsdorf et ses dépendances, dont le prince a mis les titres de propriété au nom de sa femme, la fortune immobilière du « ménage royal » provient du domaine de Chambord et de vastes forêts situées dans plusieurs régions de l'est et du nord-est de la France. Après l'affaire de Belgrave Square, Louis-Philippe a, une deuxième fois, contesté les droits de propriété du prince et en a saisi la justice en 1846. L'affaire s'englua dans les méandres d'une procédure complexe qui n'avait toujours pas abouti au moment de la révolution de 1848. Napoléon III, qui confisqua les biens de la famille d'Orléans, respecte en revanche ceux du comte de Chambord. L'héritage du duc de Berry avait été aliéné en 1834 et le produit des cessions, pour 9,2 millions de francs, partagé entre Henri et Louise. Converti en rente, il constitue l'essentiel des placements financiers du prince. Les coupes des forêts dont il reste propriétaire ainsi que la production de charbon de bois fournissent encore un revenu annuel substantiel.

Une partie de la dot de Marie-Thérèse a servi à acheter le palais Cavalli, payé cent cinquante-deux mille francs. En contrepartie, le prince verse à sa femme un intérêt annuel de 4 % de cette somme. La comtesse de Chambord dispose, au titre de ses biens propres, d'une rente annuelle de soixante-dix mille francs. Elle apporte par la suite le fruit de plusieurs héritages, dont celui de son oncle l'archiduc Maximilien-Joseph qui, à sa mort en 1863³³, lui lègue les domaines de Puchheim et d'Ebenzweyer, tous deux situés près du lac de Gmünden, à mi-chemin entre Linz et Salzbourg. En revanche, et contrairement à ce qui a été parfois dit, aucun don de personnes étrangères à sa famille ne vient augmenter le patrimoine du comte de Chambord, à l'exception toutefois d'un legs de cent cinquante mille francs du dernier marquis de Talaru, mort en 1850. A plusieurs reprises, des royalistes laissent au prince, par testament, tout ou partie de leur fortune. Il refuse systématiquement. Au total, le comte et la comtesse de Chambord disposent, en 1870, d'une rente annuelle estimée entre huit et neuf cent mille francs, qui finance toutes leurs

dépenses courantes, l'entretien des domaines, de très nombreuses œuvres charitables et l'important budget de leur domesticité.

Celle-ci comprend une quarantaine de personnes et fonctionne sous les ordres d'un ancien piqueux de Charles X, Louis-Ferdinand Obry dit « Charlemagne ». Ses deux fils, Ferdinand et Louis, l'assistent. Tous les témoignages concordent pour certifier que le comte et la comtesse de Chambord sont quasiment adulés par leurs serviteurs : « Du haut en bas de la maison régna toujours une émulation d'obéissance et de respect : le vieux valet de chambre Felz ; Cadauff, dont la femme est première femme de chambre de Madame ; Valerand ; puis aux écuries, Bazin, dit Dick, autant de perfections. Il faut les avoir vus à l'œuvre pour se figurer à quel point un maître peut être aimé par ses gens. On ne peut citer tout le monde, mais il n'y avait pas d'exception au train général. S'il y a quelque part un paradis spécial pour les domestiques exemplaires, ceux-là mériteraient tous d'y entrer. Cela permettait de mener la maison d'une façon toute paternelle et de lâcher les rênes sans qu'il y eût jamais d'abus [...] Une fois qu'on avait respiré cette atmosphère spéciale, il paraît qu'on ne savait plus s'en passer³⁴. »

Des jours ordinaires

Les journées du prince se déroulent selon un code presque immuable. Henri se lève tôt, à cinq heures en été, six en hiver. Charlemagne l'aide à s'habiller, ajustant sa cravate et lui nouant ses souliers, ce que, inexplicable incompétence, le prince ne saura jamais faire. Il prend son café dans un boudoir qui jouxte sa chambre, en compagnie de la comtesse de Chambord.

A six heures et demie, il assiste à la première messe basse dite par l'abbé Trébuquet, puis, après la mort de celui-ci, par l'abbé Curé ou le père Bole. Il consacre la première partie de la matinée à la lecture d'œuvres pieuses, historiques ou politiques, de la correspondance triée et de la

presse. A onze heures le déjeuner réunit les proches, les visiteurs, les gentilshommes de service et les attachés. Les membres de la maison payée déjeunent en même temps dans une deuxième salle à manger où on leur sert les mêmes plats. Aux cuisines officie Louis-Eugène Chauveau, encore un Vendéen, né en 1813. Il meurt prématurément en 1861. A sa suite, le prince ne trouve pas de chef satisfaisant et en changera plusieurs fois.

Une bonne moitié des heures du jour est employée à recevoir un très grand nombre de visites. L'agenda du prince tenu de 1846 à 1875 ressemble à un bottin mondain rural. On y apprend qu'environ sept à huit cents personnes franchissent chaque année, en moyenne, les portes de Frohsdorf, avec un creux sensible entre 1855 et 1866. L'échec de la fusion a déçu. Puis, comme par un pressentiment, alors que le second Empire ne cesse de se conforter, les visites s'intensifient, surtout après Sadowa. Qui sont ces visiteurs ? La majorité provient de la petite et moyenne noblesse provinciale. Mais le suivent de près les représentants d'une France au travail, petits industriels, artisans, négociants portant avec eux les valeurs traditionnelles de l'effort, de l'ordre et de la morale. Le voyage entraîne pour eux des frais importants, souvent financés par des économies accumulées dans ce but. Mais la récompense mérite le sacrifice : voir le roi, le toucher permet de se fabriquer un souvenir immortel dont on assomme longtemps, au retour en France, sa famille et ses amis. On a évoqué la fascination de l'assistance, le silence absolu produits par ces quelques mots : « Messieurs, j'arrive de Frohsdorf ! » On rencontrera jusqu'en 1914 de ces visiteurs du rêve, gardant intact l'éblouissement qu'ils ont ressenti³⁵. Les visites se déroulent selon un protocole immuable : demande écrite d'audience, instruction de la demande (par le duc de Lévis jusqu'en 1863, par Edouard de Monti de Rezé durant les dix années suivantes, enfin par Stanislas de Blacas), proposition d'une date ; arrivée dans la matinée, pour la plupart en gare de Wiener-Neustadt. Une école militaire, équivalente autrichienne de notre Saint-Cyr, y rend le trafic relativement intense. Une voiture aux armes de France attend les *happy*

few pour franchir les huit kilomètres restants. Avant chaque audience, on remet au prince une fiche sur la personne qu'il va rencontrer. La plupart venant de France, les visiteurs sont toujours conviés à déjeuner, certains à séjourner jusqu'à trois ou quatre jours. Mais la plupart logent à l'auberge.

Les invités se retrouvent dans le salon rouge, cinq à dix minutes avant le maître et la maîtresse de maison qui font leur apparition avec une ponctualité méticuleuse. Ceux-ci se placent côte à côte, au centre de la table. Le duc et la duchesse de Lévis s'asseyent en face d'eux, puis, après 1863, le premier gentilhomme de service et éventuellement son épouse. Un nouveau venu bénéficie toujours de faveurs spéciales : au premier repas, il s'installe à la droite du comte de Chambord, au second à la gauche de la comtesse. Après quoi, comme tous les autres convives, il choisit librement sa chaise. La vaisselle d'argent porte la traditionnelle mention de la Cour : « service de bouche ». On la dit mal astiquée... Les menus, très copieux, sont inscrits sur une double feuille de papier glacé ornée d'un lis d'or. En voici un exemple, de 1854 :

Le potage à la royale

La selle de mouton garnie aux pommes de terre

Les filets de volaille à la maréchale

Le salmis de perdrix en croustade

Les petits aspics à la Toulouse

Les bécasses et les bécassines rôties

Les asperges de Bassano, sauce au beurre

Les haricots verts sautés

Les profiteroles au chocolat

Glaces vanille et orange

Pas de fromage. On dispose au centre de la table des compotiers remplis de sucreries diverses. Les vins blancs secs viennent d'Allemagne ou d'Autriche, les liquoreux et les rouges de Bordeaux. Avec un serviteur pour deux personnes, les repas sont promptement expédiés. On reste rarement plus d'une demi-heure à table, ce qui surprend toujours les per-

sonnes invitées pour la première fois. Mais cela n'empêche pas le prince de manger beaucoup. On le dit d'ailleurs plus gourmand que gourmet. Il se gava de pâtisseries et de mignardises qui le font grossir. Le café se prend au salon. On ne sert jamais de liqueurs.

A midi, le prince se rend dans son cabinet de travail pour une réunion avec ses conseillers et, le cas échéant, ses invités. C'est à ce moment que l'on discute de la situation politique en France et que l'on examine les différentes questions en suspens telles que les demandes d'audience, l'activité des comités royalistes, les réponses au courrier et les éventuelles prises de position officielles. Toutefois, pour les plus importantes d'entre elles, la décision se prend, avant 1863, avec le seul duc de Lévis, par la suite de façon plus collective. A partir de deux heures, sauf exception dictée par les événements, le prince travaille seul, lisant et écrivant, à la plume d'oie ou au crayon, annotant livres et mémoires. Il signe toutes ses lettres « Henry », comme le faisait Henri IV.

Entre seize et dix-sept heures, il sort prendre l'air, soit accompagné d'un serviteur et muni d'une carabine afin de tirer quelque menu gibier, soit en voiture avec son épouse et ses invités, à qui il fait l'honneur du domaine et de ses alentours. Il lui arrive d'aller se baigner à Mülbach, à vingt-cinq minutes de voiture, dans un torrent rapide et froid qui se jette dans la Leitha. Au cours de ces sorties en équipage, le prince se pourvoit toujours d'un sac de pièces d'or et d'argent qu'il distribue aux pauvres. La fin d'après-midi constitue son moment de détente privilégié, au cours duquel il lui arrive de se livrer à des farces : un jour, au retour de la chasse, il suspend un lièvre vivant à un carillon ; une autre fois, il peint en bleu, blanc et rouge des nids d'hirondelles, puis alarme toute la maison en criant à une invasion révolutionnaire d'oiseaux...

On sert le dîner à six heures en hiver, sept heures en été. Se reproduit le même rituel que pour le déjeuner, à ceci près que les hommes portent l'habit et les femmes une robe de soirée. C'est, paradoxalement, au cours de ce repas plus guindé que le comte de Chambord se laisse aller à quelques gauloiseries – sur la révérence des dames « à cul ouvert », la règle de

conduite à la Cour de « pisser quand on peut » et même quelques allusions à la surdité de la comtesse de Chambord qui lui permet de s'entendre au mieux avec le prince de Joinville, lui aussi très dur d'oreille... On se tient ensuite au salon jusqu'à neuf heures et demie. Après quoi, le prince accompagne sa femme à la porte de son appartement et troque son habit contre un veston d'intérieur en velours. Il laisse à chacun le temps de l'imiter et monte au fumoir où seuls les hommes se retrouvent. Lévis, Barrande et Moricet sont déjà installés. Le premier, en robe de chambre et bonnet grec, pipe à la bouche, taquine les deux autres. Il aime les grasses plaisanteries, des contrepèteries grivoises aux blagues de corps de garde et aux histoires juives ou marseillaises. Elles amusent le prince, qui s'essaie parfois à l'imiter. C'est ici que Marius et Olive firent leurs débuts. « Les réunions du fumoir de Frohsdorf rappellent les assemblées au doyenné où curés et vicaires s'ébaudissent à cœur ouvert autour des pichets, hors de l'atteinte des dévotes³⁶. » A dix heures trente, le prince se retire dans sa chambre. Parfois une partie de whist ou de quinze peut durer jusqu'à onze heures.

La comtesse de Chambord calque son emploi du temps sur celui de son mari, mais se livre à ses propres activités, principalement orientées vers les secours aux démunis, le soutien à quelques ordres religieux et l'éducation des enfants de la vaste communauté formée par la Cour, la maison et le village de Frohsdorf. Au début des années 1850, elle veille à l'installation d'une école en langue française pour les enfants des domestiques et d'une deuxième, en allemand, pour ceux de la paroisse, qui compte alors mille habitants. Elle confie, avec l'aide de Trébuquet, les deux établissements aux religieuses de Sainte-Chrétienne.

Les réceptions à Frohsdorf sont relativement rares. On n'y donne pas de grands bals ni de *garden-parties*, pourtant alors très en vogue, ni de soirées de plus d'une cinquantaine d'invités. La claudication du prince lui fait fuir la danse. Mais on invite parfois quelques artistes viennois à donner un concert de chambre ou un récital de chant. On privilégie les soirées intimes, avec la famille et quelques amis venus de France.

Dans ces moments-là, il arrive au comte et à la comtesse de Chambord de pousser la chansonnette. Ainsi, durant l'été 1853, ils interprètent une valse styrienne intitulée *L'Hirondelle*, sur des paroles de l'abbé Trébuquet et une musique de Marie-Thérèse, s'accompagnant au piano, et Henri au chant :

*Gracieuse hirondelle
Que le printemps rappelle
Aux lieux où je suis né
Le signal est donné
Adieu, pars vers la France
Pour moi quelle souffrance
De ne pouvoir encor
Prendre avec toi l'essor.*

*Quand le Dieu de nos pères
Touché de nos prières
Fera de mon retour
Luire enfin l'heureux jour
Je trouverai la France
Plus belle après l'absence
Et l'ange que je vois
Il sera près de moi.*

*Du moins va je te prie
Va dire à ma patrie
Tous les vœux que mon cœur
Forme pour son bonheur
Dis-lui qu'elle m'est chère
Comme une tendre mère
Dis-lui que la revoir
Est mon plus doux espoir³⁷.*

On sort peu. En dépit du voisinage de la brillante Vienne, le comte et la comtesse de Chambord quittent rarement leur ermitage pour se rendre à une soirée ou à une réception. Cependant, deux ou trois fois par an, généralement avant de partir à Venise et au retour de Venise, ils vont dîner à Schönbrunn à l'invitation de l'empereur d'Autriche (Ferdinand I^{er} jusqu'en 1848 puis François-Joseph) et, trois ou quatre fois

par an, ils se rendent à l'Opéra, où une loge leur est réservée à côté de celle de la famille impériale. Ils passent alors la nuit au palais du duc de Modène (François V, né en 1819 et frère de la comtesse de Chambord) que celui-ci tient en permanence à leur disposition³⁸.

A Venise, la vie quotidienne est plus brillante et plus mondaine. Les visiteurs de France sont plus nombreux qu'à Frohsdorf mais moins politiques : le trajet est plus facile depuis Paris. La ville offre aussi l'occasion de sortir plus souvent, particulièrement au théâtre de la Fenice, où triomphent alors les œuvres de Verdi : *Rigoletto* créé en 1851, *La Traviata* en 1853, *Simon Boccanegra* en 1857. Aux entractes, le comte et la comtesse de Chambord, qui louent une loge à l'année, vont saluer une société d'archiducs et d'archiduchesses, cousins et cousines Habsbourg, ainsi que d'autres princes et princesses de passage, allemands, espagnols, italiens, russes. On donne quelques réceptions dans les grands salons du premier étage de Cavalli. L'empereur et l'impératrice d'Autriche sont invités à dîner au moins une fois par saison. Les journées sont souvent agrémentées de la présence de jeunes couples venus de France pour leur lune de miel, associant à la tradition de la ville de l'amour le pèlerinage de la fidélité légitimiste. Mais les soirées les plus éclatantes ont lieu au palais Vendramin, où la duchesse de Berry a retrouvé, avec son époux, le goût de la fête.

Henri a acheté, sur une île de la lagune, un jardin qu'on appelle Sainte-Hélène. Il y vient seul ou avec son épouse pour lire, écrire, méditer et, bien sûr, nager. Un seul attaché l'accompagne. Depuis l'enfance, Henri recherche ces plages de solitude. Dans son entourage, elles entretiennent le respect dû au mystère, mais bientôt, dans l'opinion, elles serviront à le faire passer pour un contemplatif indécis... L'usage des hivers à Venise prend fin avec celui de 1865. Car, le 3 octobre 1866, la paix signée à Vienne annexe la ville au nouveau royaume d'Italie. Par solidarité avec l'Autriche, le comte et la comtesse de Chambord ainsi que la duchesse de Berry décident de n'y plus revenir.

En famille

Ironie du destin, Henri sans enfants se trouve entouré d'une famille relativement nombreuse due à sa mère la duchesse de Berry et à sa sœur la duchesse de Parme. La première eut trois filles et un garçon du comte Lucchesi-Palli. La deuxième, deux garçons et deux filles. Les demi-frères et demi-sœurs, puis leurs propres enfants, ainsi que les neveux et nièces du comte de Chambord séjournent régulièrement auprès de lui, à Frohsdorf et à Venise. A l'égard des seconds – Marguerite née en 1847, Robert en 1848, Alice en 1849 et Henri en 1851 –, le prince exerce des responsabilités de chef de famille après l'assassinat de leur père, le duc Charles III de Parme, le 26 mars 1854.

L'histoire du duché de Parme constitue une bonne illustration des tourmentes dans lesquelles le dix-neuvième siècle a plongé la plupart des dernières principautés indépendantes d'Europe. Les conditions de la mort de Charles III, sous le poignard d'un homme de main des carbonari, Francisco Carra, rappellent celles de la mort du duc de Berry. De mauvaises langues ont prétendu que le crime eut lieu dans une maison de rendez-vous. Mais, à la différence de Louvel, l'assassin parvient à s'enfuir par Gênes et à se réfugier en Argentine, où il finira ses jours. La duchesse de Parme saisit les rênes du pouvoir avec fermeté et, bénéficiant du soutien de sa petite armée, décrète l'état de siège, fait proclamer son fils Robert et prend la régence. Le comte de Chambord multiplie dès lors les visites à sa sœur, lui servant de conseiller pour le gouvernement du duché. Il met à sa disposition ses collaborateurs les plus avisés, dont le précieux Moricet. On a pu prétendre qu'Henri fut pendant quelque temps le véritable duc de Parme, surveillant de près l'administration du duché, comme une sorte de répétition rêvée avant le retour en France.

Cinq ans plus tard, la guerre entre l'alliance franco-piémontaise et l'Autriche provoquant une série de soulèvements nationalistes dans le centre de la péninsule, les souverains

de Toscane, de Modène et de Parme prennent la fuite. Louise et ses enfants trouvent refuge en Suisse, au château de Wartegg au bord du lac de Constance. L'armistice de Villafranca, conclu le 8 juillet 1859 entre Napoléon III et l'empereur d'Autriche, François-Joseph, prévoit le retour des princes dans leurs Etats. Mais cette clause ne s'appliquera jamais. En février 1860, la France donne son accord pour que, après référendum, les duchés de Modène, de Parme et de Toscane soient intégrés au royaume de Piémont-Sardaigne. L'exil suisse devient définitif. Dès lors, Louise et ses enfants effectuent des séjours plus longs et plus fréquents à Frohsdorf et à Venise, où la sœur du comte de Chambord acquiert à son tour une résidence, le palais Giustiniani. Entre leurs rencontres, Henri et Louise s'écrivent de longues lettres. Le soir du 31 janvier 1864, à Venise, une poussée de fièvre typhoïde saisit la princesse de Parme. On la transporte chez son frère, qui la veille toute la nuit. Elle expire à quatre heures et demie du matin. Henri est terrassé : « Quel affreux malheur ! Quelle douleur ! Pauvres orphelins ! [...] Nous faisons toutes nos dévotions pour l'ange que nous pleurons. Je suis accablé. Mais Dieu me donne courage pour me garder pour mes neveux et mes nièces, seuls dans cet horrible monde. » Trois jours plus tard il ajoute : « Je ne peux me faire à l'idée de nos malheurs. Quarante-trois ans de quelle tendresse fraternelle brisés ! C'était l'orgueil et la gloire de notre famille³⁹. » Le 7 février, Louise est inhumée dans la crypte de Goritz aux côtés des siens. La révolution et l'exil, ajoutés aux dilapidations du feu duc, ont ruiné ses finances : Henri hérite d'un passif d'un million et demi de francs, dont il s'acquitte après que Moricet a renégocié les créances. Les orphelins, respectivement âgés de dix-sept, seize, quinze et treize ans, sont recueillis par Henri et Marie-Thérèse, procurant au couple royal ce qui lui manquait le plus : la jeunesse et la vitalité de quatre adolescents, l'illusion d'une famille normale. Les deux garçons sont rapidement associés par leur oncle à la connaissance de la vie politique et de l'actualité ; il les autorise notamment à lire les rapports et les études qu'il reçoit de France. Les visiteurs se disent frappés par la sorte de

vénération que portent ses neveux au comte de Chambord et par la ressemblance physique, surtout celle de l'aîné, Robert, avec lui.

L'éducation de leurs neveux et nièces achevée, le comte et la comtesse de Chambord s'occupent de les marier. Marguerite épouse, le 4 février 1867, l'infant don Carlos, duc de Madrid, fils de don Juan et de Marie-Béatrix de Modène, sœur de la comtesse de Chambord. Alice épouse, le 11 janvier suivant, le grand-duc Ferdinand de Toscane, lui aussi chassé de ses Etats. Les deux cérémonies nuptiales sont célébrées en grande pompe dans la chapelle de Frohsdorf. Robert, duc de Parme, prend pour femme, le 5 avril 1869, à Rome, la princesse Maria-Pia de Bourbon-Sicules, demi-sœur de François II, le dernier roi de Naples, dont le royaume a été incorporé, en novembre 1860, à la nouvelle nation italienne. Henri, comte de Bardi, reste le dernier célibataire. Le comte de Chambord éprouve pour lui une affection particulière. A Frohsdorf, où celui-ci vit la plus grande partie de l'année, on l'appelle le « neveu bien-aimé de Monseigneur ». Son oncle se montre notamment très fier de le voir s'engager, en 1872, dans les troupes carlistes et promet de lui décerner, lorsqu'il montera sur le trône de France, la croix de l'ordre de Saint-Louis. Le comte de Bardi se marie, le 25 novembre 1873 à Cannes, avec la princesse Louise, sœur de Maria-Pia, mais qui mourra six mois plus tard. Les quatre unions sont conformes à la tradition du vieux Pacte de famille entre les différentes branches des Bourbons.

Entre les mariages, s'intercalent de nouveaux deuils. Six mois après Louise, le 1^{er} août 1864, Hector Lucchesi-Palli, duc Della Grazzia, meurt d'un infarctus au château de Brunnsée, à cinquante-huit ans. On le savait atteint d'une maladie du cœur, qu'aggravait la tension provoquée par les ennuis d'argent. L'absorption du royaume de Naples par le Piémont, en 1860, lui avait fait perdre, ainsi qu'à Marie-Caroline, tous les biens qu'ils tenaient de leurs apanages. En outre, mauvais gestionnaire, auteur de calamiteuses opérations boursières et victime de la passion du jeu, il avait accumulé un endettement colossal. Ses créanciers le harcelaient. Comme Louise,

il laisse un passif de trois millions de francs, qu'Henri aide sa mère à apurer au prix de coupes drastiques dans son train de vie et de la cession de biens patrimoniaux. La duchesse de Berry abandonne la location du palais Herberstein à Graz et se sépare d'une partie substantielle de sa collection d'œuvres de maîtres flamands, français et italiens. Elle vend aussi le livre de prières d'Henri II et de Catherine de Médicis⁴⁰, ses équipages et ses chevaux, ainsi que les plus belles pièces de son service de table en argent. La France royaliste vient au secours de la famille royale en péril financier. Sous l'impulsion du comte de La Ferronnays, se met en place une fondation, dite « Œuvre de Marie-Thérèse », que préside la marquise de Biencourt⁴¹ et qui propose des souscriptions remboursables à cinq ans. En moins de trois semaines, la caisse affiche complet. Le duc de Luynes souscrit, à lui seul, pour cinq cent mille francs et renonce par avance au remboursement. Pour discutable que soit cet apport, que bien des œuvres de charité n'auraient pas dédaigné, il illustre l'attachement d'une certaine France rurale et aristocratique aux intérêts des Bourbons en exil.

En contrepartie du règlement du passif matrimonial de la comtesse Lucchesi-Palli, son fils lui alloue une rente annuelle de cent mille francs qui ne suffira pas. L'incorrigible Marie-Caroline demeure incapable de maîtriser ses dépenses. Ce qui désespère Henri : « Me voici de plus en plus préoccupé par la situation de ma mère. Elle ne veut rien entendre et continue à faire des dettes extravagantes que je ne peux plus rembourser sauf à vendre ce qui me reste encore en France. On me rapporte qu'à Brunnssee, ce ne sont que réceptions et fêtes continuelles. Que faire ? Il faudrait abandonner le château aux créanciers et que j'achète à ma mère un appartement à Vienne. Où elle se plaindra que je la séquestre ! Au surplus, je sais qu'elle mange et boit beaucoup trop⁴². » Vers la fin de sa vie, la jadis flurette Marie-Caroline est devenue une femme lourde, souffrant d'asthme, de rhumatismes, de troubles cardiaques et de goutte. Elle perd progressivement la vue et se trouve atteinte, comme Louise, de la fièvre typhoïde au début de 1870. Le 13 avril, après avoir pris son

petit déjeuner avec une partie de ses petits-enfants, elle est victime d'une congestion cérébrale. Elle meurt à midi, à l'âge de soixante et onze ans et cinq mois. Henri apprend sa disparition alors qu'il séjourne à Prague. Il voyage toute la nuit pour se rendre auprès d'elle. Le 20 avril, il suit à pied son char funéraire pendant trois heures et demie, le temps nécessaire à parcourir les douze kilomètres qui séparent le château de Brunnsee du cimetière de Mureck, où Marie-Caroline reposera auprès d'Hector. A Frohsdorf, devenu le membre le plus ancien de sa famille, Henri découpe lui-même et range méticuleusement tous les articles de journaux – environ cent cinquante – annonçant en France la mort de la duchesse de Berry et retraçant les épisodes de cette vie hors du commun⁴³. La lecture de cette presse montre que la France était loin d'avoir oublié l'héroïne rêvée de Walter Scott. L'hommage le plus poignant lui est rendu par Edouard Drumont dans *La Liberté* du 21 avril : « Etrange mélange de grandeur, de catastrophes, de faiblesse, d'héroïsme, la duchesse de Berry pourra plus tard inspirer les esprits les plus divers. Devant sa vie on regrette Commines ou Froissart ; devant sa mort on voudrait entendre Bossuet. » Des membres vivants de toutes les branches des Bourbons, elle était la seule qui fût née au dix-huitième siècle. Apprenant sa mort, le faubourg Saint-Germain suspend tous les bals prévus pendant deux semaines. La cour d'Autriche décrète un deuil de douze jours. Le 2 mai, la cathédrale d'Angers se remplit d'une foule recueillie venue célébrer le souvenir de la dernière héroïne romantique.

La stérilité du couple Chambord, l'exil et les deuils en cascade ne font pas une vie très joyeuse. La foi et l'espérance ne suppléent qu'imparfaitement au vide des cœurs. Il faut aussi, pour survivre, égayer l'existence de quelques distractions purement terrestres. C'est dans la chasse qu'Henri trouve sa préférée.

Saint Hubert

La chasse représente pour le comte de Chambord beaucoup plus qu'un loisir : une passion ardente à laquelle il consacre une grande partie de son temps et l'essentiel de son argent de poche. Passion bien sûr héritée de ses ancêtres, qui, tous depuis Henri IV et à l'exception de Louis XVIII impotent, ont intensément pratiqué la vénerie. Bien que les vastes forêts autrichiennes s'y prêtent particulièrement bien, la chasse à courre est proscrite pour Henri : son ancienne blessure rend l'exercice trop dangereux. On chasse donc à la battue, immobile dans les bois ou en marche sur terrain découvert.

Pas de lieu de résidence qui ne soit aussi pour le prince un terrain de chasse. Les trois mille hectares du domaine de Frohsdorf ne suffisant pas à l'appétit cynégétique de son maître, celui-ci loue des terres alentour. En petits groupes, composés des gentilshommes à demeure ou en visite, on part de très bon matin, généralement vers cinq heures, chaque mardi et vendredi. On rentre pour l'heure du déjeuner, sauf exception. Car en fonction de l'humeur princière, du temps et du succès de la traque, il arrive de s'attarder, voire de programmer une troisième sortie dans la semaine. A ce rythme, on abat en moyenne vingt-cinq mille pièces par an : principalement des lièvres, des chevreuils, des daims et des cerfs. Du ciel tombe nombre de perdreaux, cailles, faisans et bécasses. Le prince chasse avec fébrilité et tire parfois trop vite. Il se montre jaloux des trophées de ses compagnons qui, du coup, prennent garde à ne pas afficher un plus beau tableau que le sien.

Jouissant du privilège de chasse dans la totalité des régions de l'Empire austro-hongrois, Henri diversifie ses terrains. Au printemps, saison du coq de bruyère, il passe une quinzaine de jours près de Mariazell, avec seulement deux personnes de son entourage et un service réduit. Il y loue une chasse dépourvue d'habitations. Aussi a-t-il fait construire un petit chalet de deux pièces, que les gardes de la région appellent *Heinrichshöle* (la maison d'Henri). La plus rustique et la plus

exiguë de ses demeures offre au prince l'illusion d'une cabane au fond des bois. Dans une promiscuité aussi peu royale que possible, son ronflement sonore et continu perturbe le sommeil de ses compagnons.

A l'automne, le prince effectue deux séjours d'une semaine chacun à Weichselboden. Ce village de Styrie à 1 358 mètres d'altitude, encaissé dans la vallée de la Salza, non loin de Bruck, se situe au centre d'un vaste domaine à flanc de montagne appartenant à une abbaye. Les truites abondent dans les torrents, des colonies de chamois peuplent les pentes qui dévalent en prairies depuis les glaciers et les sommets enneigés. Chaque année, une cinquantaine de ces gracieuses antilopes d'Europe tombent sous les balles du comte de Chambord et de ses amis. On prend les repas et on loge à l'auberge du village, d'où l'étiquette est bannie. Le soir, raconte un de ceux qui accompagnent le prince, « Monseigneur aimait à voir danser la styrienne par les gardes, les traqueurs et les jolies filles peu sauvages de la région, au son du rythme entraînant d'un orchestre que composait le bon curé, l'instituteur et certains de ses élèves⁴⁴ ». On s'est naturellement interrogé sur la signification des termes « peu sauvages ». Fournissent-ils une indication voilée sur quelque dissipation du prince ? L'hypothèse paraît d'autant moins improbable que séjournent fréquemment avec lui à Weichselboden le comte Wilczeck, un seigneur autrichien ami de Johann Strauss qui plus tard organisera des expéditions arctiques, et le comte d'Osmond, auteur d'ouvrages de vénerie, tous deux réputés pour leur tempérament. On dit aussi que dans la suite du prince figurent toujours des espions de la comtesse de Chambord.

Plus tard dans l'automne et au début de l'hiver, avant de rejoindre Venise, le couple se rend en villégiature à Puchheim et à Ebenzweyer, hauts lieux de la chasse au canard sur le lac de Gmünden. Les mondanités reprennent quelques droits. Les princes royaux de Bavière et de Hanovre, ainsi que le duc de Wurtemberg, disposent de résidences champêtres dans le voisinage, comme plusieurs archiducs d'Autriche, dont Jean-Salvator de Habsbourg qui, après la mort de son cousin Rodolphe à Mayerling en 1890, partira mener une vie d'aven-

turier en Patagonie sous le nom de Jean Orth et mourra mystérieusement. Tout ce monde recherche, dit-on, les invitations du « roi de France » à chasser avec lui. On part tous les jours, sauf le dimanche, pour toute la journée. La coupure du déjeuner constitue un moment privilégié de convivialité et de popularité : si le temps le permet, le service de bouche dresse, sous de grands arbres, de longues tables nappées de blanc pour une centaine de personnes. Gardes et rabatteurs partagent le menu des altesses royales. On invite aussi des paysans rencontrés dans leurs champs ou sur les chemins. A la fin de ces repas copieux et arrosés, on chante en chœur toutes sortes de chansons à boire. Le comte de Chambord occupe en toutes circonstances la première place, ne cédant jamais à personne ses prérogatives royales. A la différence de sa belle-mère la duchesse de Berry, la comtesse de Chambord ne participe pas aux chasses. Elle emploie presque tout son temps libre à sa propre passion : les œuvres de charité et le soutien aux congrégations religieuses⁴⁵.

Bien que Venise se prête moins bien à l'exercice, le prince réussit cependant à y chasser, à l'affût, les oiseaux aquatiques (poules d'eau, canards et sarcelles, macreuses, oies cendrées et oies rieuses...) qui peuplent les îlots de la lagune. Ici aussi il aime à se retrouver avec quelques compagnons et à passer la nuit dans une maison de batelier qu'il loue pour la saison. Avec la complicité du duc de Lévis, il a mis au point un bizutage des nouveaux venus. Quiconque rentre le soir avec moins de douze volatiles dans sa gibecière se trouve soumis au terrible supplice de la *tacca*. On en parle toute la journée sans rien en dévoiler. Au soir, le malheureux qui s'expose à ce gage mystérieux rentre donc angoissé par ce qui l'attend. Mais sur le chemin du retour, puis pendant le dîner, il n'en entend plus parler. Il se détend en pensant qu'on l'a oublié ou bien qu'il s'agissait d'un leurre. A la fin du repas, on lui offre un alcool devant le feu de cheminée et on le prie de s'installer confortablement, insigne honneur, en face de Monseigneur et du duc de Lévis. C'est alors que, son fauteuil s'écroulant, il tombe dans un baquet plein d'eau dont il ne peut s'extraire

seul. On prétend que le « roi de France » et son « Premier ministre » éclatent de rire comme des farceurs de dortoir ! Après quoi, un serviteur vient relever l'infortuné, le déshabille et le frictionne, enfin lui remet de la part du prince un costume de chasse neuf à ses mesures.

Les plus zélés de ses biographes⁴⁶ ont expliqué que, si personne n'aime la chasse plus que lui, le comte de Chambord ne sacrifie jamais ses devoirs à son plaisir et n'aurait pas négligé une lettre à faire ou un dossier à étudier pour aller courir dans les bois, ce qui le différencie de quelques-uns de ses ancêtres.

Voyage, voyages

Le dix-neuvième siècle a mis le voyage à la mode. Au siècle précédent, il revêtait un caractère rare et aventureux, un risque que ne couraient que des pionniers – Voltaire, Chateaubriand – ou des personnes contraintes par l'émigration. Auparavant, nos rois se déplaçaient si peu que Louis XV, en cinquante-neuf ans de règne, n'avait jamais vu les côtes de France et que Louis XIV ne s'était guère éloigné des frontières que pour motifs de guerre. Dans l'aristocratie légitimiste, les souvenirs de l'émigration se sont estompés. Plus personne ne dit, comme Mme de Staël, que « voyager est un des plus tristes plaisirs de la vie ». Tout à coup, le voyage change de nature et d'objectif : de contrainte il devient plaisir. La modernisation des transports, particulièrement le développement du chemin de fer qui est la grande affaire industrielle et sociale de la deuxième moitié du siècle, met à la portée d'une minorité qui en a les moyens le loisir de découvrir de nouveaux horizons. On ne succombe pas au mythe du départ – ce sera l'affaire du siècle suivant –, on se passionne pour la destination : où aller, que voir, qu'en rapporter ?

Depuis son *Great Northern Tour* de juillet 1832, Henri a conservé le goût du voyage. Avec Lévis, il en a éprouvé d'autres charmes et mesuré d'autres intérêts, et d'abord, on l'a

vu, son émancipation politique. Toutefois, après son implantation à Frohsdorf, son mariage et son installation à Venise, il est devenu plus casanier. En outre, les événements qui ont secoué la France de 1848 à 1852 l'ont contraint à demeurer disponible. Il ne reprend l'usage des déplacements de longue durée qu'à partir de 1858, année où il effectue un long séjour en Suisse. En 1859, la guerre entre la France et l'Autriche lui rend impossible de résider dans un pays ennemi du sien, bien qu'il réprouve la politique de Napoléon III en Italie. Il trouve refuge au château de Bronbeek, près d'Arnheim, à l'invitation du roi Guillaume III des Pays-Bas.

Le plus long et le plus marquant des voyages du prince se déroule à l'automne de 1861. Il a pour destination Jérusalem, en passant à l'aller par Constantinople et au retour par Alexandrie, donc à travers l'Empire ottoman – l'« homme malade de l'Europe », toujours en proie à de graves troubles et à une incessante révision de ses frontières. L'année précédente, les Turcs ont envahi la Syrie ; à Damas, des musulmans druzes ont massacré des chrétiens, entraînant l'intervention militaire des puissances européennes, dont la France. Le comte de Chambord a suivi de près les événements internationaux. Il demeure attaché à ce que lui a enseigné le duc de Lévis et cherche à mieux connaître les cultures de pays étrangers, les mœurs de leurs peuples, les problèmes qu'ils rencontrent. A cette époque, ce qu'on appelle l'Orient commence avec les îles Ioniennes, englobe le nord-est de l'Afrique et s'achève avec les Indes britanniques. Il constitue un inépuisable réservoir de mythes, de mystères, d'aventures et d'expéditions scientifiques. Les rumeurs les plus diverses courent sur les obscurs royaumes arabes. La découverte des véritables sources du Nil fait l'objet de polémiques entre plusieurs explorateurs britanniques.

Mais, par-dessus tout, en Orient se trouve la Terre sainte, que le comte de Chambord regarde comme un but suprême de pèlerinage, le plus important de sa vie. Meticuleusement, il consigne dans son journal de voyage⁴⁷ les détails quotidiens de son périple, décrivant ce qu'il voit mais livrant plus rarement ce qu'il pense. On sait ainsi qu'il part de Frohsdorf le

lundi 23 septembre en chemin de fer pour la Hongrie, laissant derrière lui la comtesse de Chambord et la duchesse de Parme, mais entouré d'une impressionnante suite masculine de seize personnes : le duc de Lévis, Monti de Rezé et La Ferronnays, Blacas et Damas, soit les quatre gentilshommes de service, l'abbé Trébuquet, Moricet, un médecin (le docteur Fink) ainsi que huit domestiques : Charlemagne, Chauveau, Remy, Chapot (à ne pas confondre avec Jean Chapot), Pierre, Harson, Michel et Ernest. Auxquels s'ajoutent ceux des gentilshommes de service, dont un certain Jean-Pierre Le Roy, qui ramènera des souvenirs écrits. Le prince s'étonne de trouver des lits dans les wagons. Alternant train et bateau, les voyageurs atteignent les bouches du Danube, d'où ils s'embarquent à bord d'un vapeur. Ils pénètrent dans le Bosphore par la mer Noire et passent cinq jours à Istanbul. Le tout nouveau sultan, au pouvoir depuis le 1^{er} juillet, Abdul-Aziz, voudrait recevoir le « fils des croisés devenu l'hôte des émirs » à Dolmabatche et lui faire les honneurs de Topkapi. Mais le prince refuse : son voyage doit demeurer privé et il condamne la politique turque en Terre sainte. En outre, « le sultan se croyant au-dessus de l'espèce humaine, ne peut guère recevoir simplement ». Mais lors d'une promenade sur le Bosphore, le prince aperçoit le monarque assis sur un balcon de son palais : « Le commandeur des croyants était occupé d'un air très ennuyé à tuer des mouches. »

Les voyageurs traversent ensuite la mer de Marmara, franchissent le détroit des Dardanelles et longent la côte turque jusqu'à Smyrne (Izmir) où ils font relâche afin notamment de visiter la colline Hissarlik, l'un des deux sites présumés de Troie, mais où Schliemann ne donnera son premier coup de pioche que dix ans plus tard. Endroit ô combien symbolique pour le dernier descendant des rois francs. Ils rembarquent pour Rhodes, puis pour Chypre, où ils arrivent après avoir essuyé une violente tempête. Le lendemain, ils débarquent à Beyrouth, alors cité verdoyante, porte obligée de tout pèlerinage en Palestine. Le pays sort cependant des terribles affrontements de l'année précédente qui ont opposé chrétiens et musulmans. Le prince dénonce la tyrannie turque et ses exac-

tions. Il note que les diplomates occidentaux sont les jouets des seconds. Il préconise la création d'une principauté du Liban, à laquelle on adjoindrait la Terre sainte, sous gouvernement catholique, le seul apte à organiser et à garantir la liberté de toutes les confessions...

A chaque étape, le prince est accueilli par le consul d'Autriche qui veille à tous les détails matériels du séjour et lui fait rencontrer des Français, qui voyagent comme lui ou résident sur place. Il en retire généralement une mauvaise opinion : « La plupart sont des hommes tarés qui ont été obligés de quitter le pays pour de mauvaises affaires, ou de mauvaises actions. » Mais la visite, presque systématique, des missions et des établissements catholiques installés dans les villes traversées le rassure sur les qualités humaines de ses compatriotes, du moment qu'ils sont ecclésiastiques.

Après Beyrouth, le périple se poursuit à cheval. Le comte de Damas – foulant le sol qui donna un nom à sa famille lors des croisades – en a acheté trente, ainsi que vingt mulets, six ânes et six chameaux. Il baptise la monture du prince « Ventre-Saint-Gris ». Tout le monde revêt l'uniforme du désert : burnous de laine blanche et chapeaux à large bord entourés d'un turban protégeant la nuque. Henri V et ses compagnons sont méconnaissables. Aucun roi de France depuis Saint Louis n'avait abandonné le costume européen. Après Saint-Jean-d'Acre et le mont Carmel, la caravane se dirige vers Nazareth, où elle s'enrichit d'un nouveau compagnon, le père franciscain Ansovino, auprès duquel Henri s'informe avec une extrême précision de la situation en Terre sainte. En route, on bivouaque et on couche sous la tente. Les pèlerins s'attardent sur les bords du lac de Tibériade et à Cana. Les observations du prince dans son journal révèlent une profonde connaissance de l'histoire biblique et une vive émotion à fouler le même sol que le Christ. Il éprouve en plus la satisfaction de découvrir que « les Arabes catholiques, dans leur bon sens, m'appellent le vrai prince, ajoutant que les autres princes français actuels sont des imposteurs ».

Le groupe atteint le but de son voyage le 22 octobre en découvrant Jérusalem du sommet d'un promontoire. Le prince

et sa troupe descendent de cheval pour se prosterner. Quand ils approchent des murailles, des moines franciscains – gardiens traditionnels des Lieux saints au nom du Saint-Siège – viennent à leur rencontre. Leurs élèves forment deux rangs d'honneur au roi de France et l'acclament en tant que fils de Saint Louis. Les voyageurs s'installent dans la Casa Nova, résidence d'accueil des pèlerins tenue par les franciscains. Leur séjour dans la ville dure deux semaines, largement consacrées aux dévotions. Aucune église n'échappe à leur visite, non plus que chaque lieu conservant un souvenir de la vie de Jésus. Ils refont le chemin de croix, puis celui du Saint-Sépulcre. Devant le mur des Lamentations, le prince s'émeut, mais rappelle avec rudesse le regard qu'il porte sur la religion et le peuple juif : « C'est peut-être la seule fois de ma vie que les juifs m'ont inspiré un sentiment de commisération et une sorte de respect. Ils paraissent convaincus et profondément affligés. Que n'ouvrent-ils les yeux et ne se tournent-ils vers le Saint-Sépulcre ? Là seulement ils trouveront consolation et repos d'esprit. » Ils montent au jardin des Oliviers, le prince à dos d'âne, les autres à cheval. Deux fois ils s'éloignent de Jérusalem, pour une excursion à Jéricho, à la mer Morte et au Jourdain, dans lequel tous se plongent « avec délice », puis pour Bethléem. Pauline de Nicolay⁴⁸ les rejoint alors et les accompagne lorsqu'ils quittent définitivement la Ville sainte le mardi 5 novembre. A quelques lieues, leur escorte de bachi-bouzouks met en fuite un groupe de brigands. Le comte de Chambord et les membres de sa suite sont chacun munis d'un revolver en cas de mauvaise rencontre. Ils escaladent le Mont-Joie, ainsi nommé par les croisés parce que, de sa hauteur, ils virent pour la première fois Jérusalem et qui est à l'origine du cri de guerre des rois capétiens. Le soir venu, ils campent à Emmaüs. Pauline de Nicolay vient d'acheter le terrain où s'élèvent les ruines du sanctuaire, avec le projet de rebâtir une église et d'élever un petit couvent pour quelques pères franciscains. Le comte de Chambord lui verse une contribution dont il n'indique pas le montant. Le soir, autour du feu de camp, des hommes puis des femmes du

pays viennent danser. « La plus huppée, écrit le prince, vient me faire des saluts, me tirer la barbe et baiser la main. »

Le lendemain et le surlendemain, la caravane du prince traverse la terre de Chanaan en direction du port de Jaffa, d'où les voyageurs doivent embarquer pour l'Égypte. A Jaffa, le prince évoque sévèrement le souvenir laissé ici par Bonaparte en 1799 : le massacre des prisonniers turcs, les violences faites aux populations civiles, l'empoisonnement des soldats français pestiférés.

Le 11 novembre, Henri et sa suite débarquent à Alexandrie. Le vice-roi d'Égypte, Saïd-Pacha, les invite à loger dans un de ses palais, de Benha, à l'écart de la ville et au milieu de jardins luxuriants. Après avoir visité la ville puis celle du Caire et assisté à plusieurs réceptions données en leur honneur, les voyageurs entreprennent la remontée du Nil jusqu'à Assouan, sur deux bateaux mis à leur disposition par le vice-roi. L'égyptologue Auguste Mariette⁴⁹ leur fait visiter en détail ses chantiers de fouilles. Le 19 novembre est endeuillé par la mort de Louis Chauveau. Souffrant depuis quelques jours, il voit son mal empirer brutalement et succombe à une violente fièvre.

Après douze jours de croisière, Henri est encore l'hôte du vice-roi, qu'enchanté le séjour chez lui de l'« aîné des Capétiens ». Il va se recueillir à Mansourah où, le 8 février 1250, Louis IX avait été vaincu et capturé. Puis il se rend à Damiette et à Port-Saïd pour découvrir, sous la conduite de Ferdinand de Lesseps et de plusieurs ingénieurs de son équipe, les travaux du canal de Suez. Le génie civil et le génie militaire font partie des thèmes d'études préférés du prince. Il lui arrive de dessiner des projets de fortifications, de canaux ou de barrages⁵⁰. Il laisse une enveloppe de trois mille francs pour les ouvriers. On a dit que, quelques semaines plus tard à Paris, Lesseps aurait été interpellé par Napoléon III : « Eh bien, il paraît que vous avez fait royalement les honneurs du canal au comte de Chambord ! [...] Vous avez très bien fait. Après tout, c'est un grand prince⁵¹. »

Les voyageurs quittent l'Égypte le 6 décembre et essuient une violente tempête au large de la Crète. Ils font halte à Cor-

fou, sous domination britannique et d'où l'impératrice Elisabeth d'Autriche est alors absente puis, de là, gagnent Trieste où ils débarquent le 12. Un train de nuit les conduit aussitôt à Wiener-Neustadt.

Le journal de voyage du prince comporte des jugements très durs sur le monde ottoman et des craintes sur l'avenir des Lieux saints. Il exprime un profond désaccord avec la politique des puissances catholiques. Ni la société turque ni la politique ancestrale de la France à l'égard de la Porte depuis François I^{er} ne trouvent grâce à ses yeux. De la première, il écrit : « Cette civilisation n'est fière qu'à l'extérieur, dans le costume, les gants, les cheveux frisés, le langage ; mais l'intérieur reste turc et sauvage. Ils sont aussi astucieux, aussi faux, aussi cruels quand ils peuvent l'être qu'ils l'étaient autrefois. » De la seconde, il pourfend le manque de lucidité et de vigilance, la trop grande passivité : « Cet empire sans force et sans défense ne subsiste que grâce à la division des puissances, et encore ont-elles grand-peine à lui donner une apparence de vie. N'est-ce pas une honte de laisser ces barbares en Europe, et de ne pas les refouler au fond de l'Asie, maintenant que cela est facile ? Les belles phrases de la diplomatie n'empêcheront pas que ce ne soit une tâche pour les puissances chrétiennes. » S'agissant du sort des Lieux saints, le prince redoute l'éviction progressive des catholiques : « Les protestants dépensent beaucoup d'argent pour s'introduire dans ce pays où on n'avait jamais entendu parler d'eux [...]. Les Grecs et les Arméniens continuent leurs envahissements, les Russes prennent pied partout [...] et si cela continue nous n'aurons plus rien à Jérusalem où nous serons à peine tolérés. »

Pour lui, le catholicisme est la seule force capable de préserver les peuples de la barbarie. Il préconise une alliance des puissances catholiques dont la somme des moyens lui paraît pouvoir imposer à l'ensemble des nations la prédominance des valeurs chrétiennes. Le contrôle des Lieux saints n'est pas seulement symbolique. Il comporte aussi l'implantation, contre l'obscurantisme et l'arbitraire, de la supériorité du système

occidental d'organisation sociale et de civilisation. Le prince déplore à maintes reprises le manque de détermination des autorités européennes : « On ne peut compter parmi les vrais catholiques ni le gouvernement français actuel, ni celui d'Espagne, ni celui du Piémont. »

D'où son attachement à trois causes : la restauration en France, bien évidemment, mais aussi le triomphe du carlisme en Espagne et la sauvegarde de la puissance temporelle du Saint-Siège, âme et cœur de la chrétienté. Il ne craint pas de faire un amalgame entre la renaissance d'un islam conquérant et la montée des mouvements révolutionnaires. A ses yeux, civilisation et chrétienté d'un côté font face à barbarie et révolution de l'autre.

Le prince effectue d'autres voyages, de moindre ampleur, de nouveau en Suisse dont il aime les paysages et le climat et où il goûte, dans les cantons de Vaud et de Neuchâtel ainsi sur les bords du lac de Genève, le plaisir d'entendre parler français. En juillet 1860, pendant deux semaines, en compagnie de sa sœur, il avait reçu à Lucerne, avec une certaine solennité, plusieurs délégations de France – au total plus de trois mille personnes –, comme si l'heure de la légitimité approchait. Installé à l'hôtel Schweizerhof, il présida chaque jour une tablée de cent couverts, dont beaucoup de dames. Il se rend aussi régulièrement dans les Etats d'Allemagne du Sud, notamment en Bavière où, en 1848, Maximilien II a succédé à son père Louis I^{er} et, en 1864, Louis II à son père Maximilien. Les trois souverains successifs ont assuré Henri V de la nécessité d'une solide entente avec la France afin de contenir les ambitions de la Prusse.

En 1862, il visite l'Exposition universelle de Londres en compagnie de Joachim Barrande qui lui en fait découvrir les trésors scientifiques. Il regrette de ne pouvoir se rendre à celle de Paris, organisée en 1867. On croit pourtant, à plusieurs reprises, le reconnaître ici ou là en France incognito. Des rapports de police en font mention. Mais l'examen de son journal et de son agenda prouve qu'il ne s'agit que de rumeurs.

En mars 1868, son entourage le trouvant très affecté par la disparition de l'abbé Trébuquet, le pousse à changer d'air et à entreprendre un voyage en Grèce, *via* Constantinople, dont le charme l'a séduit six ans auparavant. A la première page de son deuxième journal de voyage, il observe qu'il a fallu tenir ce projet secret pour que les royalistes de France ne cherchent pas à l'en empêcher, mais que, maintenant qu'il est parti, les mêmes vont se disputer l'honneur de lui avoir conseillé de le faire⁵². Ayant quitté Frohsdorf le 2 avril, il y revient le 11 mai, après avoir pris le temps de visiter en détail les monuments du Péloponnèse.

Son prochain voyage, il l'ignore encore, le conduira en France. Avec, sous le bras, un projet presque bouclé.

Le projet du roi

Henri est prêt. Ses convictions sont depuis longtemps stabilisées. A cinquante ans, il les a affinées dans une série de documents qui, mis bout à bout, définissent une doctrine politique. D'abord sous la forme de lettres à des interlocuteurs privilégiés, puis, à partir de 1862, de manifestes adressés aux Français. Il a aussi fait part de ses réflexions à de nombreux visiteurs. L'ensemble constitue une somme assez cohérente et surtout unique dans l'Histoire : jamais aucun monarque n'a laissé un tel héritage doctrinal. On a pu parler de « règne épistolaire¹ ». Henri V est le seul roi de France à avoir élaboré un projet politique, presque un programme.

Pendant plus de vingt ans, le Bureau du roi lui a fait remonter des études, des essais, des mémoires, parfois commandés, parfois spontanés. Ils proviennent de correspondants dans la France entière qui souhaitent transmettre au prince leurs remarques sur les événements et leurs idées dans la perspective d'une éventuelle restauration. On en compte plus de deux cents aux archives de Lucques qui pourtant ne sont que très partielles. Le duc de Lévis les lit, les annote et les donne au prince avec un commentaire qui va du sec « sans grand intérêt » à une fiche de lecture de plusieurs pages. Aucun ne reste sans réponse. Leur lecture critique conforte, complète ou nuance la pensée du prince.

Lévis profite de ses séjours à Paris pour en diffuser des aperçus, le roi réservant la divulgation exhaustive de son programme au jour de son accession au pouvoir. Il s'agit d'éviter

les polémiques pouvant provoquer des divisions chez les royalistes. Or, c'est souvent sur des détails que celles-ci se nouent. C'est aussi pourquoi il ne laisse rien transpirer sur son futur choix des hommes. En revanche, il tient à ce que les Français sachent ce que serait la physionomie générale de la politique nationale après le rétablissement de la monarchie.

D'abord la France

Les rois de l'ancienne France disaient aimer leurs sujets et prétendaient représenter seuls la nation. Mais la Révolution, l'émigration et l'Empire avaient fait douter de l'amour des royalistes pour la patrie. « Pendant des lustres, écrit Jean Charbonnel, les Français n'avaient pas séparé leur loyalisme à l'égard du roi de l'amour qu'ils portaient à la France : où sont les lys, disait-on, là est la patrie. A partir du moment où la Révolution fit apparaître une faille, puis un gouffre, entre ces deux dévouements, un drame naquit, qui aller gravement affecter les royalistes, et plus particulièrement les légitimistes, au cours du XIX^e siècle². » Ainsi avait-on pu lire le marquis de La Maisonfort parlant de la bataille de Waterloo comme d'une victoire et entendre Berryer remercier la Convention d'avoir sauvé l'indépendance de la France. Il ne faisait qu'emboîter le pas à Joseph de Maistre qui, théoricien de la Contre-Révolution, déclarait de la dictature jacobine qu'elle « était tout à la fois un châtiment épouvantable pour les Français et le seul moyen de sauver la France³ ». Le roi contre la patrie représenta longtemps un dilemme qui laissa des séquelles bien après les retours du roi en 1814-1815 et le départ des troupes étrangères d'occupation. En juillet 1830, une minorité de royalistes envisagea encore l'idée de faire appel au tsar pour rétablir la légitimité. Puis les royalistes trouvèrent dans la politique étrangère de Louis-Philippe matière à se réapproprier le patriotisme en dénonçant la veulerie de gouvernements plus enclins à éviter de se faire des ennemis en Europe que d'œuvrer à la grandeur de la France.

Bien qu'elle l'ait rejeté, le comte de Chambord aime la France. Il considère que son règne n'aura de sens que s'il parvient à réconcilier royalisme et patriotisme. Sensible à tout ce qui touche à son pays, ses succès ou ses peines — quels que soient les titulaires du pouvoir à Paris —, il a pour premier souci quotidien de s'informer de l'actualité française. Servi par une excellente mémoire, il s'emploie à connaître la France et les Français autant que possible dans sa situation. Il est ravi quand ses visiteurs ont l'illusion de l'entendre parler comme s'il se trouvait dans un salon des Tuileries, commentant les derniers événements comme s'ils s'étaient déroulés sous ses yeux.

S'il n'approuve guère la politique étrangère de Napoléon III, dont les plus grandes victimes sont les amis de la légitimité française — les empires de Russie et d'Autriche, le pouvoir temporel du pape —, il ne peut s'empêcher, en commentant leurs épisodes dans son journal, d'avouer sa fierté du succès des armes françaises. Mais, par-dessus tout, il place le « salut » et le « bonheur » de la France. Rompant avec l'esprit de l'émigration, il veut retrouver celui de Louis XI qui faisait de la couronne non une fin en soi, mais un instrument d'unité et de prospérité nationales.

Le cataclysme de 1870 renforce sa position : à la différence de 1814 et 1815, le roi et son peuple campent du même côté du front. Bismarck fait la guerre à la France plus qu'à Napoléon III. Et, on le verra, le rétablissement de la monarchie paraît au « chancelier de fer » la pire formule de gouvernement du point de vue des intérêts allemands. Commence à se dessiner, longtemps avant Maurras et l'Action française, une nouvelle alliance entre le principe de royauté et la dynamique d'un nationalisme émergeant de l'humiliation de la patrie.

Dans tous ses textes, Henri V met au premier rang ses devoirs envers la France, non par démagogie car il n'est jamais en campagne, mais parce qu'il n'existe aucune autre justification à la restauration. Il sait, dans la foulée de Chateaubriand, que la monarchie n'est plus une religion et que la nation ne se revendique pas comme une terre dont le propriétaire a été injustement évincé. Dans la préface à *La*

Correspondance du prince (Etude politique), publiée en 1859 afin de diffuser ses idées en France, Léopold de Gaillard écrit : « Son droit, le considère-t-il bien comme le sien ? [...] Dans ses nombreuses lettres, pas un mot qui dénonce l'irritation du possesseur privé de son bien, l'emportement du joueur qui veut sa revanche. Il veille en effet à ne jamais parler de ses droits à la couronne qu'en les présentant comme des devoirs. Loin de tenir le pays pour obligé envers lui comme héritier dépossédé du trône, il se tient pour obligé envers le pays, comme lui gardant dans l'exil le principe sacré de la monarchie. Vous ne le surprendrez jamais le doigt tendu vers le pouvoir s'écriant : "Ceci est à moi, rendez-le-moi !" Mais vous l'entendrez toujours parler de son droit comme de la plus inviolable propriété nationale, et semblant nous dire : "Ceci est à vous, reprenez-le !" »⁴

Dès 1856, dans une lettre du 12 mars au duc de Lévis, il fixe le cadre général de la doctrine royale : « Exclusion de tout arbitraire ; le règne et le respect des lois ; l'honnêteté et le droit partout ; le pays sincèrement représenté, votant l'impôt et concourant à la confection des lois ; les dépenses sincèrement contrôlées ; la propriété, la liberté individuelle et religieuses inviolables et sacrées : l'administration communale et départementale sagement et progressivement décentralisée ; le libre accès pour tous aux honneurs et avantages sociaux : telles sont à mes yeux les véritables garanties d'un bon gouvernement [...] »⁵.

Les institutions de la monarchie « traditionnelle »

Aux yeux du comte de Chambord, « il n'y a ni repos, ni grandeur, ni prospérité durable pour le pays condamné par une nécessité fatale à passer incessamment de la licence à l'oppression, de l'anarchie au despotisme ; c'est uniquement à l'ombre du principe tutélaire de la royauté traditionnelle que peut se réaliser l'alliance tant désirée d'une autorité forte et d'une sage liberté⁶ ». Le prince se dit frappé par la vaine succession des institutions politiques en France depuis la pre-

mière chute de la royauté. Douze régimes ont été expérimentés en soixante ans. Presque toutes les formules théoriques d'organisation des pouvoirs ont été mises en pratique, du régime d'assemblée sous la Convention à la séparation stricte des pouvoirs de la Constitution de 1848. Aucun de ces régimes, pourtant fort dissemblables, n'a donné satisfaction. Aucun n'a assuré un gouvernement stable et reconnu comme juste. Tous ont été renversés, aggravant chaque fois le désarroi national. Le rétablissement de l'ordre ne s'est fait souvent qu'au prix du despotisme. Ainsi « la violation du grand principe de l'autorité royale a été pour la France et l'Europe un immense malheur ». Comment nier, « après tant de mécomptes et d'essais infructueux, que la monarchie traditionnelle, appuyée sur le droit héréditaire et consacré par le temps, peut seule rendre au pays, avec un gouvernement régulier et stable, cette sécurité de tous les droits, cette garantie de tous les intérêts [...] qui sont les plus solides bases de l'ordre public et les plus sûrs gages du bonheur des peuples⁷ » ?

On reconnaît, dans la pensée du prince sur les institutions, l'influence déterminante de Mgr Pie. Bien que les échanges épistolaires entre le comte de Chambord et l'évêque de Poitiers soient assez peu nombreux et leurs rencontres encore plus rares, les deux hommes se sont reconnus et se sont, dès le milieu des années 1850, sentis en profonde identité de vues. Le 14 mars 1871, au comte Douhet, récemment élu député du Puy-de-Dôme, et à son frère, venus le voir à Genève, le prince déclare : « Parfois on demande quel sera mon programme, il est bien simple. C'est l'Évangile tout pur, sans en retrancher un iota, car j'ai la conviction profonde que l'Évangile est le code du gouvernement tout aussi bien que celui des individus⁸. » Phrases que Paul Claudel jugera « admirables. » A la fin de février 1873, Henri de Vanssay rencontre Mgr Pie à Rome et lui demande de rédiger, à l'intention du futur roi, un rapport décrivant les principes devant servir de base à l'établissement d'une « monarchie chrétienne⁹ ». Ce travail ne vise qu'à mettre en forme et à synthétiser des idées professées depuis longtemps et déjà approuvées par le prince.

Autre influence notable, celle d'Antoine Blanc de Saint-Bonnet se manifeste après 1870. Le philosophe mystique lyonnais, né en 1815, a profondément marqué l'esprit du prince par ses premiers ouvrages, notamment *De l'unité spirituelle* (1841) et *De la douleur* (1849). Par la suite, la pensée linéaire et intransigeante de *L'Infaillibilité* et de *Politique réelle* (1861) conforte le prince dans sa conception unitaire de la monarchie chrétienne. Enfin, la parution, en 1872, de *Restauration française* puis, en 1873, de *La Légimité*, en pleine campagne monarchique, sonnent comme d'opportuns rappels aux principes de soumission à la Providence et de résistance aux facilités de la compromission.

« Tutélaire » et « traditionnelle », la monarchie, pour être légitime et reconnue comme telle, exige d'être « tempérée » : le monarque doit adopter un comportement en accord avec les institutions qu'il sert et qui le soutiennent ; en second lieu, le pouvoir souverain doit être contenu dans des limites objectives. Le roi ne saurait être le chef d'une classe ou d'un parti, non seulement par son discours – ce qu'il est toujours aisé de faire –, mais par ses actes, qui doivent montrer que seuls le mérite et les services autorisent à distinguer les hommes. Le comte de Chambord l'affirme dès 1844 et le répète à de nombreuses occasions, se faisant accessible sans distinction de rang social. En cela, il rompt résolument avec l'héritage de l'Ancien Régime qui plaçait le roi au sommet de la caste nobiliaire, comme il entend rompre avec les ressentiments hérités du passé : « Tous les événements passés disparaissent pour moi en présence des hauts intérêts de la France [...] Je comprends les conditions que le temps et les événements ont faites à la société actuelle ; je reconnais les intérêts nouveaux qui, de toutes parts, se sont créés en France, et le rang social que se sont légitimement acquis l'intelligence et la capacité. Exempt de préjugés, je m'efforcerai de faire concourir tous les talents, tous les caractères élevés, toutes les forces intellectuelles de tous les Français¹⁰. » Le prince entend que cette déclaration de principe trouve sa concrétisation dans la Constitution du royaume : par l'affirmation de l'égalité des droits entre tous les citoyens français et l'égal accès de tous aux

charges et aux responsabilités publiques ainsi qu'aux avantages sociaux. En 1789, la monarchie allait d'elle-même au-devant des réformes nécessaires. La Révolution a cassé le mouvement amorcé par Louis XVI. Il faut le relancer. Le prince reprendra souvent cette idée, notamment dans ses manifestes postérieurs à 1870 : « Nous reprendrons, en lui restituant son caractère véritable, le mouvement national de la fin du siècle dernier¹¹. »

La nécessité d'une constitution écrite ne fait aucun doute. Désavouant la pensée contre-révolutionnaire, le prince se dit partisan de lois organiques garantissant les libertés publiques et définissant les rouages du gouvernement. Mais il ne dit rien des modalités de leur élaboration, qui posent la question de la compétition entre la souveraineté du monarque et celle du peuple, directement ou par ses représentants. Il se contente de confier à ses interlocuteurs qu'une constitution doit émaner « des entrailles mêmes d'un peuple et non du cerveau plus ou moins sain de quelques politiciens¹² ».

L'organisation et le fonctionnement des pouvoirs publics doivent obéir à quelques règles simples tirées du bon sens et de l'expérience. Le prince se méfie des modèles étrangers, considérant que chaque peuple se forge, avec son génie propre, les usages qui lui correspondent le mieux. Il reproche aux institutions américaines l'excessive séparation des pouvoirs et aux institutions britanniques la trop grande distance du monarque avec les affaires du gouvernement. Il déteste la formule de Thiers : « Le roi règne et ne gouverne pas. » Car il revient au roi de nommer et de révoquer les ministres, de leur donner des directives, de les faire travailler ensemble, enfin de contrôler leur action comme eux-mêmes contrôlent celle de leurs administrations.

Le rôle du Parlement est également un rôle de contrôle mais qui ne s'étend pas jusqu'à pouvoir renverser le ministère. Il consiste dans le vote annuel des impôts et du budget, et dans la participation à la confection des lois. Le comte de Chambord craint que la responsabilité ministérielle devant les Chambres ne soit source d'instabilité chronique. En revanche, il admet que le Parlement puisse, avec le gouvernement, déte-

nir l'initiative des lois, le droit d'amendement et celui de rejeter un texte. Il demeure favorable au bicaméralisme, sans préciser s'il doit être égalitaire ou si l'une des deux Chambres peut se voir donner le dernier mot. La Chambre haute est composée de membres désignés par le monarque, lui servant de grand conseil. La Chambre basse est élue au suffrage populaire.

Au total, la constitution monarchique définit un système relativement déséquilibré en faveur du pouvoir exécutif qui, s'il n'est pas responsable devant le Parlement, dispose en revanche du droit de dissolution de la Chambre basse, sans limites prédéfinies. Selon Hervé Bazin, publiciste légitimiste, le régime projeté se situerait dans un juste « milieu entre l'ancienne monarchie et le parlementarisme anglais », il dessinait « le régime représentatif dans toute sa pureté, laissant au roi la souveraineté, à ses ministres la direction générale de leurs départements et l'exécution des lois, aux représentants du pays tous les droits et toute l'indépendance dont ils ont besoin pour contrôler sincèrement et sérieusement les actes du pouvoir ». Toutefois, le prince confie à Sainte-Suzanne qu'il envisage une période transitoire pendant laquelle le pouvoir royal disposera de prérogatives plus étendues : « Dans l'état actuel où est la France, il faut un gouvernement autoritaire qui donne des ordres et n'en reçoive pas. Plus tard, quand on aura remis le pays dans une assiette convenable [...] on pourra détendre la corde et je suis à même d'arriver à la détente parce que je représente le gouvernement par les principes qui offrent une base sociale¹³. »

Lors de l'entrevue accordée à Charles Chesnelong, le 14 octobre 1873, le prince esquisse une définition du rôle du roi, sur lequel il ne s'était jamais prononcé auparavant, et dans laquelle on est surpris de constater une relative proximité avec la thèse du *pouvoir neutre* dégagée par Benjamin Constant : « Si je tiens à préserver l'intégrité du principe monarchique, ce n'est pas pour exercer une domination égoïste et absolue. Je veux une autorité tempérée. Mais je veux aussi une autorité respectée pour y puiser la force de m'élever au-dessus des exigences des partis, dans l'intérêt même du pays,

et d'exercer un rôle de modérateur efficace et d'arbitre écouté¹⁴. » Avec quel mode de suffrage populaire ? Cette question est l'une des plus débattues du temps.

Henri V et le suffrage universel

Depuis 1848, on sent le suffrage universel inéluctable. Mais il fait peur. « Peut-on prévoir les effets d'une force encore ignorée d'elle-même, qui a une telle carrière devant elle, et des souvenirs, des rancunes d'un tel souffle ? » écrit en 1865 Charles Dupont-White, un des essayistes favoris du comte de Chambord¹⁵. De nombreuses études sont consacrées au sujet. Certaines sont publiées, d'autres, inédites, prennent le chemin de Frohsdorf. Toutes sortes de systèmes sont envisagées, mais ne séduisent guère le prince qui n'y voit que de vaines précautions, appelées à être balayées au premier grand choc national d'importance. Il faut admettre le suffrage universel dans son principe mais pas sans garde-fou. Le prince conserve la crainte des emportements de la multitude. Mais il croit, comme le lui a dit Villèle, que son grand-père aurait peut-être sauvé son trône en faisant appel à son peuple. A l'inverse il redoute, comme à l'avènement de Napoléon III, les risques de la démagogie, la manipulation des scrutins et la facile conversion de la démocratie en despotisme. Il faut donc encadrer le vote des citoyens par des modalités qui en garantissent l'« honnêteté », terme qui revient fréquemment sous la plume du prince, mais manque de précision sur la forme à adopter. Les électeurs doivent demeurer libres, sans pression : la formule de la candidature officielle, en vigueur sous l'Empire, sera donc bannie.

En 1866 parvient au prince une longue étude du marquis de Franclieu précisément intitulée *Le Suffrage universel honnêtement pratiqué*, qui examine toutes les formules de suffrage restreint : censitaire, capacitaire, limité par l'âge des votants, soumis à des conditions de résidence, scrutin à plusieurs degrés, tirage au sort sur des listes d'aptitude à l'instar des jurés d'assises... Observant qu'un scrutin populaire s'avère

plus conservateur qu'un scrutin élitiste, il privilégie deux pistes : le suffrage familial, dit encore intégral, et la représentation des intérêts économiques et sociaux. En mai 1870, Franclieu séjourne cinq jours à Frohsdorf. Le comte de Chambord se dit très satisfait de son travail.

Le suffrage familial consiste à compter autant de voix qu'il y a de membres dans un foyer, quel que soit leur âge. Ainsi le nombre d'électeurs est égal à la population totale, déduction faite des personnes privées de leurs droits civiques par une décision de justice. Ce système donne tout le pouvoir au chef de famille et privilégie les familles nombreuses, considérées par Franclieu comme « plus stables, plus sages et plus méritantes ». Il permet aussi de régler la question du vote des femmes, évoqué et jugé comme « souhaitable » à la condition qu'il ne provoque pas de « dissensions dans les couples ». La représentation des intérêts économiques et sociaux semble plus confuse dans l'esprit de l'auteur : il s'agit d'introduire dans la composition de la Chambre haute une dose de représentation professionnelle : « agriculture, propriété, industrie, commerce, main-d'œuvre, science ».

Expurgé, le document de Franclieu sera rendu public en 1874 sous la forme d'un *Rapport au roi*. Il aura, entre-temps, inspiré une proposition de loi du comte Douhet. Déposée avec l'approbation du comte de Chambord, elle suggérera d'instituer « le vote accumulé des familles¹⁶ ».

Le 14 mars 1871, le prince apporte quelques précisions sur sa propre conception : un suffrage large mais à plusieurs degrés. « Le suffrage universel n'est absurde que dans son application, il ne l'est certainement pas dans son principe. Je veux dire que, philosophiquement parlant, il n'est pas absurde que les membres du corps social prennent part au gouvernement de ce corps. [...] Que chacun vote, mais seulement sur ce qu'il est capable d'apprécier, et que l'on n'ait un suffrage que là où on est capable d'avoir un avis. » La question lui paraît indissociable de celle de la décentralisation : « Il reste encore en France une vie municipale, une vie provinciale, une vie nationale à rétablir. A chacune de ces vies doit correspondre un organisme qui lui soit propre. Qu'est-ce qui empêche que

la commune se donne librement un conseil de notables qui soit compétent pour les affaires purement administratives ? De même pour la province, qu'enfin les conseillers provinciaux délèguent plusieurs de leurs membres pour contribuer à la constitution du Conseil national, ou états généraux, compétent pour le règlement des affaires purement administratives de la nation, ou pour donner des conseils au chef de l'Etat en matière politique ? Les fonctions doivent être proportionnées aux charges et aux lumières, et d'autre part le chef de l'Etat ne peut être mis en tutelle par ses sujets. » S'esquisse ainsi, de façon encore non achevée – et qui ne le sera jamais – le système électoral chambordiste : suffrage universel intégral mais à trois degrés et direct seulement pour le premier ; toute la population élit les conseillers municipaux, lesquels élisent les conseillers provinciaux, lesquels élisent les conseillers nationaux, autrement dit les députés¹⁷.

Pour le présent, le prince et ses conseillers refusent de tenir compte de l'évolution libérale du second Empire. En vue du plébiscite du 8 mai 1870 soumettant aux Français la dernière réforme constitutionnelle, ils transmettent la rituelle consigne d'abstention, notamment par une lettre publique de Louis Veillot¹⁸. Cette réforme ne représente pour eux qu'un leurre par lequel Napoléon III tente, une fois encore, d'abuser les Français. Pourtant, son contenu ressemble beaucoup au régime conçu à Frohsdorf : on y trouve le gouvernement du monarque « avec le concours » des ministres et des deux Chambres ; le Sénat transformé en assemblée législative et perdant son pouvoir constituant ; le partage de l'initiative des lois. En somme les deux systèmes ne diffèrent que par la source de la légitimité. Lors du scrutin, les provinces réputées royalistes de l'Ouest ne s'y trompent pas : malgré les instructions du prince, elles votent massivement pour un régime qui maintient l'ordre et la religion.

Dans ses esquisses de réorganisation institutionnelle, le prince accorde une large place aux rapports de l'Eglise et de l'Etat. Tenant la liberté religieuse pour « inviolable et

sacrée », il entend la garantir mais aussi la régler, voulant unir à la foi du chrétien l'indépendance du chef de l'Etat : « Nul doute que je ne sois disposé à laisser à l'Eglise la liberté qui lui appartient et qui lui est nécessaire pour le gouvernement et l'administration des choses spirituelles, et à m'entendre constamment pour cela avec le Saint-Père. Mais de leur côté, les évêques et tous les membres du clergé ne sauraient éviter avec trop de soin de mêler la politique à l'exercice de leur ministère sacré, et de s'immiscer dans les affaires qui sont du ressort de l'autorité temporelle ; ce qui n'est pas moins contraire à la dignité et aux intérêts de la religion elle-même qu'au bien de l'Etat. » En d'autres termes : sergent de Dieu puisque « tout est à Dieu », mais non sergent de l'Eglise. Si, en 1870, le comte de Chambord approuve l'adoption du dogme de l'infaillibilité pontificale, soumis au concile Vatican I réuni le 8 décembre 1869, il prend soin de préciser qu'il incitera le souverain pontife à se consacrer à sa mission évangélique. Et à mieux exercer son autorité spirituelle sur les évêques de France qui, pendant plus de quinze ans, ont multiplié les gestes d'allégeance politique au second Empire. « Rome seule dans le monde avec le Pape et le Concile brille comme un phare de salut », écrit-il dans son journal du 6 janvier.

La restauration se traduirait-elle par la négociation d'un nouveau concordat ? Là encore, le prince ne dévoile rien, laissant au futur gouvernement royal le soin de mettre en œuvre ses orientations générales. A Claude-Joseph de Cherrier, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres qui, en 1859, lui adresse un ouvrage sur *La Lutte du sacerdoce et de l'empire*, il répond sobrement : « Pleine liberté de l'Eglise dans les choses spirituelles, indépendance souveraine de l'Etat dans les choses temporelles, parfait accord de l'un et de l'autre dans les questions mixtes¹⁹. » Le prince ne précise pas davantage selon quelles modalités cet accord peut être obtenu. Mais la question de l'enseignement y tiendrait une place essentielle.

L'enseignement « libre »

La grande querelle de l'enseignement prit sa source durant la Restauration, à partir des polémiques sur l'influence des congrégations, au premier rang desquelles celle des jésuites. Enfant, le comte de Chambord les a peu fréquentés, mais il conserve un bon souvenir de leur encadrement. Il ne voit pas au nom de quoi l'Etat interdirait aux congrégations de remplir leur mission pédagogique. Son maître mot, liberté, rappelle sa conviction que les collectivités publiques doivent se tenir à distance de l'enseignement. Là encore il s'agit de se débarrasser des séquelles de la Révolution et de la Convention déclarant que « les enfants appartiennent à la République avant d'appartenir à leurs parents [...] la patrie seule a le droit d'élever les enfants [...] l'éducation publique doit s'emparer de la génération qui naît [...] il faut remplacer les pères et les mères par une éducation commune obligée ». Le prince écrit le 22 janvier 1848 au vicomte de Saint-Priest : « Je m'associe à la lutte persévérante et courageuse des catholiques de tous les partis en faveur de la liberté de l'enseignement, qui ne devrait avoir d'autres limites que l'autorité tutélaire dont un sage gouvernement ne saurait se départir dans l'intérêt de la société. » Régulièrement, il saisit les occasions de rappeler son attachement aux rôles majeurs de la famille dans l'éducation des enfants et de l'Eglise dans leur instruction. Le 31 mars 1851 il écrit à l'évêque d'Arras, qui vient de lui envoyer un mémoire sur le sujet : « C'est surtout de l'éducation que dépend l'avenir de la France²⁰ ». Avec les instituteurs privés qui, à Paris, ont formé une société, il échange régulièrement idées et conseils. Par ses offrandes il contribue à la construction et au fonctionnement de plusieurs établissements diocésains.

Comme dans d'autres domaines, après plusieurs années de réflexion et de compilation de contributions diverses, le prince livre sa pensée aboutie sous forme d'une lettre-manifeste. Celle du 30 janvier 1865, particulièrement brève, demeure vague : l'instruction est mise au premier rang des besoins du

pays, mais elle est conçue comme d'abord « religieuse et morale ». « La famille et l'Etat ont un égal intérêt à ce que l'éducation à tous les degrés jouisse pleinement de l'indépendance qui lui est nécessaire pour former dans tous les rangs de la société d'honnêtes gens, des Français dévoués, de vrais chrétiens. Il n'y a que la liberté qui puisse produire ces heureux résultats. » Mais la liberté de l'enseignement, aux yeux du comte de Chambord, c'est la mainmise de l'Eglise catholique. Il déplore donc que cette liberté « n'existe pas dans l'enseignement supérieur ; elle est amoindrie et menacée dans l'enseignement secondaire ; elle tend chaque jour à disparaître dans l'enseignement primaire ». Le prince regrette les « nombreuses et graves atteintes » portées à la loi Falloux du 15 mars 1850, même s'il considère ce texte comme « loin d'être parfait » et s'il n'a, contrairement à ce qui fut parfois affirmé, pas influencé son élaboration. Réserve non explicitée, mais dont on peut conjecturer qu'elle couvre le reproche de ne pas être allé assez loin dans la subordination à l'Eglise de l'appareil éducatif. Il faut donc « protéger intrépidement ce qui en reste, revendiquer avec une persévérante énergie ce qui nous a été enlevé, et réclamer hautement l'exécution fidèle de la loi dans toutes ses dispositions ». Ce qui signifie : ne pas rétablir le monopole de l'Etat sur l'Université, développer le réseau des établissements congréganistes et réinstaurer le contrôle du clergé sur les écoles publiques. « Surtout préservons les classes populaires du joug tyrannique et de l'odieuse servitude de l'instruction publique qui achèverait de ruiner l'autorité paternelle et d'effacer les dernières traces du respect dans la famille et dans l'Etat²¹. »

Aux yeux du prince, la liberté est une notion divisible. Il n'a pas ici retenu les leçons de Chateaubriand. Car s'il insiste sur la liberté d'enseignement, dérivée selon lui de la liberté de conscience, il n'en tire en revanche aucune conséquence analogue pour la liberté d'expression et donc pour celle de la presse. Sur ce sujet essentiel, qui par deux fois a provoqué des révolutions, il se tait, se limitant aux généralités comme il l'a fait sur les libertés publiques. Ses convictions n'apparaissent que par l'intermédiaire de ses zéloteurs ou celui de ses détracteurs.

teurs. Les premiers assurent qu'il avait conscience de toutes les libertés nécessaires et que, s'il s'était engagé si fortement en faveur de l'une d'entre elles, c'est parce qu'elle lui paraissait spécialement menacée. Les seconds prétendent au contraire que, sous un vocable flou, le prince se méfiait des libertés ou bien ne les concevait que dans une perspective typiquement contre-révolutionnaire.

Cependant, dans un cas le prince a précisé sa pensée et défini un projet qui lui tient particulièrement à cœur : la décentralisation.

Décentraliser

Pour le comte de Chambord, une bonne partie des déboires politiques de la France depuis la Révolution résulte d'une excessive centralisation. Par volonté hégémonique et par méfiance des collectivités intermédiaires, le jacobinisme a rogné les libertés locales.

Le prince « trouve dans la décentralisation un secours efficace pour arracher la France à la dictature de la Révolution, et la remettre sur ses assises naturelles ». Œuvre éminemment antilibérale, la centralisation confisque l'indépendance et le dynamisme d'un peuple ; œuvre éminemment antichrétienne, elle constitue, entre les mains des francs-maçons, une arme redoutable contre l'Eglise.

Sur le plan strictement administratif, la décentralisation présente deux vertus : elle consolide le pouvoir central car, écrit le prince, « désencombrée de soucis qu'elle peut remettre à d'autres, une tête, ainsi aérée, fonctionne mieux » ; elle favorise la richesse inventive qu'on reconnaît au peuple français et permet « à ses membres de se mouvoir librement dans un concert d'initiatives qui concourent à la prospérité de la nation ». Il faut cependant s'assurer que la prolifération des partitions locales ne débouche pas sur une cacophonie générale. « La plus sûre combinaison est de ne laisser à l'Etat que l'exercice des fonctions nécessaires pour diriger la marche générale, et d'abandonner le jeu des rouages subalternes à

l'initiative des citoyens, en l'appuyant sur le pivot de l'action provinciale et communale restaurée. » Le prince perçoit en même temps le risque « qu'il peut y avoir à disperser les forces de l'Etat et à rejeter, avec trop de violence, le sang de la tête aux membres ». Mais tout est affaire de mesure et cette perspective lui semble de toute façon moins redoutable que l'« engorgement despotique ». Pragmatique en la matière, ce qui peut étonner de la part du personnage, il veut parer au plus pressé et ramener le balancier vers les responsabilités locales menacées d'« étouffement mortel²² ».

Il fait connaître le cadre général de ses intentions dès le 22 janvier 1848 par une de ces lettres-programme qu'il adresse au vicomte de Saint-Priest et dans laquelle il se prononce pour « la réforme de ces lois injustes qui [...] tenant sous le joug, par l'exagération de la centralisation administrative, les communes, les villes, les provinces, les associations diverses, les dépouillent des droits et des libertés qui leur sont le plus nécessaires ». Un an plus tard, il demande au député royaliste du Gard, Ferdinand Béchar, de lui préparer un mémoire sur « l'application pratique de la décentralisation », traduite en projets de lois ou de décrets²³. En sort un document complet mais touffu. Pendant sept ans encore, le prince reçoit, annote et classe les nombreux projets qui lui sont soumis, ainsi que le vieux projet d'« Edit de réforme du royaume » déjà préparé par le duc de Blacas en 1832. D'une étonnante modernité, ce document, destiné à la « régence » de la duchesse de Berry²⁴, préconisait la subdivision du royaume en dix-neuf généralités, sans pour autant supprimer le cadre départemental, préfigurant la réforme régionale de 1972.

La première *Lettre sur la décentralisation*, du 14 novembre 1862, indique les objectifs et les principes directeurs, mais ne propose pas vraiment de pistes concrètes. Leur détermination est renvoyée aux travaux futurs confiés à des experts. La décentralisation se situe au cœur des institutions ; elle constitue à la fois l'apprentissage, la condition et l'expression d'un régime représentatif « sincère » et faisant bon usage des libertés publiques. Mieux encore : de la décentralisation découle

l'énergie vitale du pays, que brime le caractère parisien des combinaisons politiques.

Décentraliser l'administration largement, mais progressivement et avec prudence, sans lui enlever l'initiative et la sécurité qu'elle doit à la tutelle de l'Etat [...]; la rendre plus expéditive, plus simple, moins dispendieuse, plus équitable, parce qu'elle resterait étrangère à des combinaisons politiques désormais inutiles, ce serait déjà un grand bienfait pour le pays ; même sur le terrain social et politique, la décentralisation ne produirait pas de moins précieux avantages. En effet, quel moyen plus puissant et plus en harmonie avec nos mœurs et les faits contemporains, pour établir à la longue au milieu de nous une hiérarchie naturelle, mobile, conforme par conséquent à l'esprit d'égalité, c'est-à-dire de justice redistributive, qui est aussi nécessaire au maintien de la liberté qu'à la direction des affaires publiques ? Multiplier et mettre à la portée de chacun les occasions d'être utile en se consacrant selon ses facultés à l'administration des intérêts communs ; faire que les rangs dans la société soient distribués suivant les capacités et les mérites ; entretenir par un concours incessant l'émulation du dévouement, de l'intelligence et de l'activité dans des carrières constamment ouvertes à tous, et arriver ainsi à ce que l'influence et les distinctions se perpétuent avec les services rendus, c'est là ce qu'on peut légitimement se promettre de la décentralisation. [...]

La décentralisation est seule capable de donner [à la France], avec la conscience réfléchie de ses besoins, une vie pleine, active, régulière, et de permettre que le gouvernement représentatif devienne une vérité. [...] En appelant tous les Français à s'occuper plus ou moins directement de leurs intérêts dans leurs communes, leurs cantons et leurs départements, on verra bientôt se former un personnel nombreux, qui à l'indépendance et à l'intégrité joindra l'expérience pratique des affaires²⁵.

On retrouvera les notions d'« esprit d'égalité » et de « justice redistributive » dans son approche de la question sociale, dont on traitera plus loin.

La deuxième *Lettre sur la décentralisation*, du 30 janvier 1865, n'ajoute, sur le fond, rien à la première, si ce n'est l'insistance à sensibiliser l'opinion publique à l'importance de la question et à lui montrer que les promesses de libéralisation locale du second Empire, faites en 1864, ne constituent qu'un trompe-l'œil : « L'heure est venue de redoubler d'efforts dans la sphère de la publicité, de la persuasion, de l'influence pour éclairer l'opinion, ouvrir la voie aux solutions favorables, ou du moins conserver intactes les doctrines qui nous appartiennent. Tout ce qui a été tenté jusqu'ici est à peu près illusoire. C'est un déplacement d'attributions ; ce n'est ni une diminution de l'arbitraire ni une restitution de libertés²⁶. »

Si l'on doit créditer le prince d'une conception moderne de la décentralisation, puisqu'il ne la confond ni avec la déconcentration administrative ni avec la décongestion économique et sociale de la capitale, on peut, en revanche, le soupçonner de quelque arrière-pensée : lutter contre la centralisation ne revient-il pas à tenter d'amenuiser les prérogatives de ce Paris trop révolutionnaire, au profit de provinces beaucoup plus conservatrices ?

En futur monarque, il marque parallèlement son attachement à un pouvoir national fort, soutenu par l'ordre public à l'intérieur et par la puissance militaire dans le concert européen.

L'ordre, la justice et la force

Sur l'organisation de la police, aussi bien judiciaire qu'administrative, le prince ne s'est pas exprimé. Le sujet ne lui paraît pas soulever de problèmes particuliers, d'autant moins que l'Empire, il n'en doute pas, laissera au moins une chose, comme tous les gouvernements despotiques : des forces et des officiers de police en grand nombre et dotés de moyens substantiels, tant pour le renseignement que pour la répression²⁷.

La magistrature le préoccupe davantage. S'il ne lui consacre aucune de ses « grandes lettres » ou manifestes, il trouve

cependant quelques occasions de montrer le prix qu'il accorde à l'indépendance de la justice. « Sang de Saint Louis », disent ses amis... Pour lui, révolutionnaires et césariens ont également besoin de complices pour quadriller le pays et non de juges qui pourraient les en empêcher. La monarchie seule peut supporter des magistrats indépendants et « accroître leur crédit avec leur liberté ».

A la fin de 1854, le ministre de la Justice, Charles Abbattucci, ayant préparé un décret permettant de forcer les magistrats à prendre leur retraite, l'un d'eux, Paul Sauzet, ancien ministre de la Justice sous Louis-Philippe, alerte le comte de Chambord et celui-ci lui adresse, le 6 janvier 1855, une lettre de principe dont il autorise la publication : « La justice est le fondement des Etats, et ceux qui la rendent au nom d'un prince ont besoin, pour remplir dignement leur haute mission, d'une noble et sage indépendance. Rien de ce qui peut y porter atteinte ne saurait avoir mon approbation, et je juge comme vous la mesure dont vous parlez²⁸. » Le texte a beau être laconique, sa portée politique n'est pas anodine. Car le prince s'abstient ordinairement de prendre des positions publiques contre l'action du gouvernement français. Il ne s'autorise à quitter sa réserve que sur des affaires mettant en cause les grands intérêts nationaux. Visiblement, la stricte indépendance de la magistrature en fait partie.

Le prince n'interviendra cependant qu'une deuxième fois, et longtemps après, sur le même sujet. En 1881, le gouvernement républicain s'apprête à destituer un millier de magistrats dont les convictions royalistes sont connues et qui refusent de prêter serment au nouveau régime. Le prince écrit une nouvelle lettre publique, adressée le 15 mars à Albert de Mun, qui a interpellé le gouvernement dans un article retentissant : « Vous n'avez pas oublié, et je vous en remercie, de saluer en passant ces hommes de désintéressement et de sacrifice, l'honneur de la magistrature, qui ont noblement refusé d'abaisser leur conscience aux caprices de l'injustice et de l'impiété triomphantes. L'estime publique leur est acquise : qu'ils comptent aussi sur ma plus vive reconnaissance ! » Comme le dit avec emphase Dubosc de Pesquidoux : « Juges et guerriers sont les deux

gloires parallèles, de même que les deux supports de la patrie²⁹. »

Le comte de Chambord prête plus d'attention à l'armée qu'à la justice, même si, là aussi, il se garde de porter atteinte au crédit de la France. On se souvient qu'enfant, il a été baigné dans la gloire des armes et que les questions militaires le passionnaient. Devenu adulte, Henri fait toujours de la chose militaire un sujet d'étude privilégié. « Le roi, affirme-t-il, doit être le premier soldat de son royaume [...] Je ne comprends pas un roi autrement que sous le costume militaire. » Peu de temps avant sa mort, il confiera à Joseph Cornély, directeur du journal *Le Clairon* : « Quand je serai en France, je ne quitterai pas l'uniforme. L'armée, voyez-vous, c'est la base de la nation, mais une armée sérieuse, une armée de vieux soldats, et non une armée de pauvres jeunes gens qui ne connaissent le service que juste le temps de le détester³⁰. » Le prince est un partisan de l'armée de métier. Le système de la conscription lui inspire quatre reproches : d'arracher des bras à la terre, ce qui fabrique de mauvais soldats et rend de malhabiles paysans ; de consacrer à habiller, entretenir, loger et nourrir des hommes, des sommes qui seraient mieux employées à perfectionner les équipements lourds et les techniques de feu ; de dégoûter les jeunes citoyens pauvres, souvent malmenés sous les drapeaux, de l'effort pour la patrie ; enfin de renoncer à ce qui lui paraît un des acquis de la civilisation : le sacrifice, consenti et honoré, du militaire pour le civil. Lorsque, après 1870, il voit les lois de conscription se généraliser en Europe, il s'écrie dans son journal du 26 janvier 1874 : « On en revient partout au temps des barbares où les peuples entiers se ruaient les uns contre les autres ! » L'adoption, dans la France de 1872, du service obligatoire pour tous l'incline à considérer qu'« on aura ainsi une grande garde nationale et non une forte armée [...] Elle saura mieux réprimer des émeutes, justes ou non, que faire face à un ennemi étranger puissamment armé ».

Sur l'organisation militaire concrète, le prince travaille dans le secret de son cabinet avec l'aide par correspondance, presque toujours anonyme ou codée, d'officiers français.

Toutes les questions stratégiques et tactiques sont abordées, du rôle de la marine à celui des forteresses, du nombre optimal de divisions de cavalerie et d'infanterie jusqu'au fonctionnement quotidien des casernes, les méthodes d'entraînement et de manœuvre, les choix d'armement et les recherches scientifiques en la matière. Il est partisan d'une armée resserrée, très technique, dotée d'une grande puissance de feu et de mouvement, fortement hiérarchisée et disciplinée, confortable au simple soldat, et offrant à celui-ci des perspectives de carrière qu'aucun privilège de caste ne saurait entraver. Après 1871, c'est à la « ligne bleue des Vosges » que pense le prince, beaucoup plus qu'à l'Afrique ou à tout autre terrain exotique. Sa venue sur le trône s'accompagnerait d'un effort massif de modernisation militaire et, dans un délai de quelques années – cinq ou six au plus, confie-t-il dans une note secrète –, une attaque éclair, méticuleusement préparée et très concentrée, devrait permettre dans un temps bref – il parle de deux semaines – de reprendre à l'Allemagne l'intégralité des provinces perdues.

La politique étrangère et européenne

Il faut reconnaître aux légitimistes une certaine clairvoyance sur l'avenir de l'Europe et la place que s'y taille la Prusse : dès 1836, Berryer s'en était inquiété, estimant que l'union douanière entre ce royaume et les principautés voisines déboucherait tôt ou tard sur l'unité allemande. Le comte de Chambord la redoute, comme il réprouve l'unité italienne. A ses yeux, le congrès de Paris, qui se tient de février à avril 1856 pour discuter de la paix après la guerre de Crimée, méconnaît gravement les intérêts traditionnels de la France en Europe. On pourrait croire qu'en liquidant l'héritage du congrès de Vienne et en mettant à bas l'œuvre diplomatique des vainqueurs de Napoléon I^{er}, la France se pose désormais en arbitre du continent. Il n'en est rien : la fin de l'entente entre les grandes puissances qui scellait la paix du continent ne manquera pas, d'une part, d'encourager Napoléon III à se

lancer dans « des entreprises aventureuses où les véritables intérêts de la France ne [seront] guère consultés³¹ », d'autre part, de déstabiliser les petits Etats en les confrontant à la montée des nationalismes.

Trois ans plus tard, Napoléon III se lance dans la guerre d'Italie. En s'attaquant à l'Autriche, il parachève l'enterrement du système de 1815 et se pose en champion de la cause nationale en Europe. Il espère de la sorte s'attacher la reconnaissance du nouvel Etat italien et en faire un satellite de la France. Grossière erreur aux yeux du comte de Chambord qui voit dans l'aventure transalpine le germe d'un déséquilibre continental au profit de la Prusse et au détriment de la France et de l'Autriche. Pour lui, Sébastopol, Magenta et Sadowa constituent les étapes d'un encerclement de la France résultant d'une politique d'apprenti sorcier. Le 9 décembre 1866, il écrit au comte de Saint-Priest : « Les événements dont l'Allemagne et l'Italie ont été récemment le théâtre, ont confondu tous les calculs, trompé toutes les prévisions, rompu brusquement l'équilibre européen, et aucun pays n'en a ressenti plus vivement que le nôtre, le douloureux contrecoup [...] Le double et désolant résultat que nos pères se sont efforcés d'empêcher dans tous les temps s'est consommé sous nos yeux : nous avons laissé se former à nos portes deux vastes Etats, dont l'un surtout dispose d'une puissance militaire incontestable³². » L'alliance de ces deux nations lui paraît couler de source en raison de la parfaite complémentarité de leurs intérêts. En laissant la Russie à distance et en ayant admis l'affaiblissement de l'Autriche, la France court désormais le risque de se trouver sans aucun appui en Europe, sauf à devoir quémander le soutien du Royaume-Uni qui le ferait alors payer au prix le plus fort.

Mais la préoccupation majeure du prince porte sur la question romaine. Il y voit un test pour la capacité de l'Europe catholique à soutenir ses valeurs et à préserver la paix. C'est pourquoi, sortant de sa réserve diplomatique, il prend publiquement position, et à plusieurs reprises, pour défendre le Saint-Siège. Le 15 janvier 1860, il écrit à Pie IX, dont les Etats sont menacés par les visées nationalistes du roi du Piémont

Victor-Emmanuel II, afin de l'assurer de son indéfectible fidélité aux intérêts de l'auguste trône : « Que Votre Sainteté dispose de nous en tout temps et en toute circonstance. Elle nous trouvera toujours prêts à lui prouver que, dans ce siècle d'abaissement et de triste défaillance, il y a encore des princes fermement attachés à cette pierre contre laquelle viendront à la fois se briser tous les efforts de la Révolution triomphante. » Et dix jours plus tard, auprès de François Villain, secrétaire perpétuel de l'Académie française, il évoque l'atteinte au domaine temporel de la papauté comme une « odieuse spoliation ». Car « comment ne pas reconnaître, dans cette œuvre des siècles, une disposition de la Providence qui a voulu assurer par là au chef de l'Eglise, source principale et centre vénéré de la civilisation chrétienne, l'indépendance spirituelle dont il a besoin pour remplir sa sainte et salutaire mission ? Qui ne comprend qu'annuler un droit si sacré, c'est annuler tous les droits, que dépouiller le souverain dans la personne du successeur de saint Pierre, c'est menacer tous les souverains, et que renverser son trône dix fois séculaire c'est saper le fondement de tous les trônes³³ ? » Au même moment, Mgr Pie publie une lettre pastorale exposant la même analyse.

Au général de Lamoricière, arrivé à Rome en avril 1860 pour renforcer l'armée pontificale, le prince adresse une sorte de harangue lyrique : « Honneur au héros chrétien qui se voue ainsi à la défense de l'autorité et de la vraie liberté ! Honneur à tous ceux qui, marchant sur vos traces, sont prêts à donner non seulement leur or, mais leur sang et leur vie pour une si noble cause ! Combien je me sens heureux et fier de voir que c'est surtout dans les rangs de mes amis que se manifestent ces admirables dévouements ! Fasse le ciel que bientôt sortant moi-même de mon inaction forcée, je puisse me sacrifier aussi tout entier au triomphe du droit sur l'iniquité, de la vérité sur le mensonge, de l'ordre et de la liberté sur la licence et l'oppression, en un mot de la civilisation chrétienne sur la barbarie révolutionnaire³⁴. » Le 18 septembre 1860, à Castelfidardo, près d'Ancône, l'armée pontificale se heurte à l'envahisseur piémontais, aux forces six fois supé-

rieures. Plus des deux tiers de ses officiers, pour la plupart des volontaires belges et français, trouvent la mort, dont le marquis de Pimodan, légitimiste et ami du comte de Chambord. Lamoricière ne peut que capituler. Le prince lui écrit aussitôt, de Venise, le 12 janvier 1861 : « Vous avez donné au monde un grand exemple, vous avez rendu à la société comme à la religion un immense service en tenant ainsi en échec pendant de longs mois la révolution [...]. »

La question romaine, qui ressemble à un « long crucifiement de la papauté », demeure lancinante durant plusieurs années, en partie par l'alternance de chaud et de froid que souffle Napoléon III. Le prince écrit le 9 décembre 1866 à Saint-Priest : « Ma pensée se porte avec tristesse vers Rome, où nous laissons abattre en ce moment une des grandes choses que Dieu a faites pour la France, *gesta Dei per Francos*, je veux dire la souveraineté temporelle du chef de l'Eglise, indispensable garantie de son indépendance et du libre exercice de son autorité spirituelle dans tout l'univers. » Car, selon lui, « ce n'est pas l'avenir de la souveraineté pontificale qui est seul en péril ». L'enjeu est ailleurs : « Maintenant on ne s'en cache plus ; dans son pouvoir temporel, c'est bien son autorité spirituelle qu'on veut atteindre ; c'est au principe même de toute religion et de toute autorité qu'on s'en prend. Bientôt on demandera logiquement que de nos lois et de nos tribunaux disparaisse l'idée de Dieu [...]. La cause de la souveraineté temporelle du pape n'est pas isolée, elle est celle de toute religion, celle de la société, celle de la liberté. Il faut donc à tout prix en prévenir la chute³⁵. » Ce qui donc se joue autour de Rome, c'est la lutte de la société de Dieu et de la société sans Dieu, des trônes légitimes et de la Révolution. Thème récurrent et prédominant dans la pensée du prince, conditionnant tous les autres. Il va encore plus loin, annonçant ce qu'on appellera plus tard le *catastrophisme* de la droite française : « Alors il n'y aura plus entre les hommes d'autre lien que l'intérêt ; la justice ne sera plus qu'une convention, il ne restera plus d'autre moyen de l'obtenir que la force, et l'édifice social miné jusque dans ses fondements s'écroulera de toutes parts³⁶. »

La proclamation du royaume d'Italie, le 23 mars 1861, a laissé en suspens le sort de Rome, que les patriotes réclament pour capitale et qu'ils finissent par obtenir en octobre 1870. Le statut du Saint-Siège est alors définitivement scellé : la souveraineté du pape ne s'étend plus au-delà des limites de la cité du Vatican. Le comte de Chambord refuse de se résigner. Il écrit en mai 1871 : « Je demeure résolu à obtenir d'efficaces garanties pour l'indépendance de la papauté. Protéger le Saint-Siège fut toujours l'honneur de notre patrie et la cause la plus incontestable de sa grandeur parmi les nations. Je suis déterminé à ne pas y déroger³⁷. » Il s'abstient de préciser par quels moyens et si, la monarchie rétablie, la France engagerait une action diplomatique ou militaire afin de revenir sur la conquête italienne.

Si, dans la lutte contre la propagation révolutionnaire en Europe, la préservation de Rome occupe le point culminant, les foyers secondaires de menace contre la chrétienté doivent être combattus avec la même vigueur. Sans qu'on puisse parler de politique méditerranéenne, il n'en demeure pas moins que la confrontation à ce qu'on appelle encore alors le *mahométisme* représente un aspect important de ce que devrait être la stratégie française au Sud et en Orient. Le prince conserve de son enfance le souvenir de l'expédition de Morée et de l'indépendance de la Grèce. On a vu que, de son voyage dans l'Empire ottoman et en Terre sainte, il a retenu l'idée que le monde musulman doit être repoussé le plus loin possible. Déjà en 1851, au baron du Havelt qui venait de lui envoyer un mémoire sur la propagande musulmane en Afrique et dans les Indes, il avait répondu qu'il souhaitait la multiplication des missions catholiques afin que « partout la croix renverse le croissant³⁸ ».

A partir de 1856 et de la publication par Alfred Nettement de *La Conquête d'Alger*, le prince étudie minutieusement le dossier algérien, « dernière page glorieuse des annales de la monarchie », sollicitant et rassemblant de nombreuses études sur les perspectives de la colonisation. Le 30 janvier 1865, il offre la synthèse de ses réflexions dans sa *Lettre sur l'Algérie*, où il dresse la liste de « ce qui

reste à faire » : la conquête est-elle achevée ? Les populations locales sont-elles en voie d'assimilation ? Les intérêts de la religion suffisamment favorisés ? Les écoles aussi nombreuses qu'il le faudrait ? Les travaux publics connaissent-ils tout le développement nécessaire ? Priorité a été donnée à la pacification, mais « rien n'égalé l'incertitude, les hésitations, la mobilité des systèmes qui ont présidé tour à tour à l'administration, si ce n'est peut-être le désarroi, la confusion et le désordre [...] ». En résultent de continuels soulèvements dont le comte de Chambord pressent qu'ils « ne sont jamais les derniers ». Alors que « l'Afrique est une excellente école [...]. Qu'on y fasse l'expérience des associations agricoles, commerciales, industrielles. Qu'on s'y forme à la gestion des intérêts soit isolés soit communs. Qu'on y serve la civilisation et le christianisme³⁹ ». Pie IX fait savoir au comte de Chambord qu'il approuve sans réserve sa *Lettre sur l'Algérie*. En 1867, il nomme Mgr Lavignerie évêque d'Alger. Celui-ci fonde, avec l'approbation du prince qui lui envoie des subsides chaque année, la Société des missionnaires d'Afrique afin « d'ouvrir la porte sur un continent de deux cents millions d'âmes ».

En revanche, le prince ne dit rien de ce qu'aurait pu être, au-delà de la préoccupation algérienne, sa politique coloniale en Afrique et, éventuellement, dans d'autres contrées. On sait seulement, par une note demeurée dans son bureau, qu'il jugeait indispensable que la France ne laissât pas « le monopole des mers et des comptoirs » à l'Angleterre, qu'il envisageait une politique ambitieuse pour la marine, trop négligée selon lui sous l'Empire, et la mise en place d'une formation appropriée destinée aux futurs administrateurs de terres lointaines, faute de laquelle, écrit-il, « on ne construirait que sur le sable alors qu'il faut un rocher pour fixer durablement un drapeau⁴⁰ ».

Paysans...

A l'instigation du duc de Lévis, Henri s'est intéressé très tôt à l'économie et à la société agricoles, au point de lire un long mémoire du comte Henri de Turenne sur les congrès agricoles et d'indiquer à l'auteur, par une lettre du 27 juin 1844, l'importance qu'il accorde aux « efforts qui sont faits pour hâter les progrès de la culture en France et surtout pour améliorer le sort de la classe agricole ». Plus politique, il ajoute : « Je ne cesserai de recommander à tous ceux qui sont restés fidèles à notre cause d'habiter le plus possible leurs terres, et de donner l'exemple de toutes les améliorations utiles. C'est le vrai et le seul moyen de détruire les préventions injustes et de rendre à la propriété foncière la part d'influence qui lui appartient et qui serait si utile qu'elle obtînt dans l'administration et la conduite des affaires du pays⁴¹. »

En 1845, l'agriculture représente 67 % de la population active et 48 % du produit intérieur brut (alors appelé « produit physique » ou « production matérielle » de la nation). Vingt ans plus tard, les proportions respectives sont encore de 65 % et de 46,5 %. Le prince voit dans l'agriculture « autant par goût que par devoir [...] cette source véritable de la richesse des nations et du bien-être des classes laborieuses⁴² ». Il ne faut pas oublier qu'au milieu du dix-neuvième siècle, une partie de la population, malgré la disparition des disettes, ne mange pas encore parfaitement à sa faim. L'agriculture ne produit pas assez, commercialise mal ses productions, manque de capitaux pour se moderniser.

La direction et la protection des paysans incombent à l'aristocratie terrienne, justifiant son existence, son influence et son pouvoir. Parmi les aristocrates campagnards conscients de leurs devoirs, figure en bonne place le comte de Falloux. Après avoir quitté le gouvernement en octobre 1849, il s'est retiré dans son domaine du Bourg-d'Iré, près d'Angers. De là, il gère la modernisation d'un ensemble de sept cents hectares, sur lequel il établit une ferme modèle, un moulin à eau du dernier cri et un laboratoire de recherches agronomiques. Fal-

loux et son équipe s'attachent tout particulièrement à l'amélioration des races chevaline et bovine, introduisent des espèces venues de l'étranger pour les croiser avec les domestiques, présentent leurs bêtes dans les concours de la région, remportent les premiers prix et reçoivent les félicitations de Frohsdorf, surtout lorsque l'administration impériale tente de se mesurer à eux et perd la compétition en se ridiculisant⁴³.

En effet, Napoléon III n'entend pas abandonner aux royalistes le monopole de l'attention prêtée aux questions agricoles et à la vie dans les campagnes. Au milieu des années 1860, après un essor continu de plus de quinze ans, l'économie agricole s'essouffle, surtout dans le secteur céréalière, à la suite d'intempéries et faute de modernisation. Le légitimiste Terrasson de Montleau publie alors une vaste étude sur les exploitations agricoles, qui connaît un grand retentissement et à laquelle le comte de Chambord rend publiquement hommage par un communiqué dans *L'Union*. Le gouvernement impérial réagit au début de 1866 en ordonnant une « enquête agricole » nationale afin de dresser un tableau précis de la situation de l'agriculture et de recenser les moyens de la faire progresser. Exceptionnellement, le prince s'associe publiquement à une initiative gouvernementale. Il conseille à ses amis de participer loyalement à l'enquête, même s'ils doivent se méfier de la récupération politique par les bonapartistes. Il les incite à exposer franchement leur point de vue et, ainsi, à retourner en faveur de leur cause la manœuvre impériale. C'est le sens de sa *Lettre sur l'enquête agricole* de mars 1866 : « Il faut sans passion, sans esprit de parti, sans idées préconçues, sonder toutes les sources du mal, en chercher de bonne foi les remèdes, et ne rien négliger de ce qui peut rendre à l'agriculture, appelée avec tant de raison la mère et la nourrice de la France, toute sa naturelle et vigoureuse fécondité [...]. Ceux de nos amis qui sont en position de remplir cette tâche ne se contenteront pas de porter devant la commission le résultat consciencieux de leurs études et le tribut loyal de leur expérience. Ils s'appliqueront également à éclairer par des publications spéciales les classes agricoles qui souvent ne sauraient pas d'elles-mêmes embrasser dans son ensemble et dans ses détails une si vaste question, et ils se feront un

devoir de mettre leurs loisirs, leurs connaissances, tout leur dévouement, à la disposition et au service des populations au sein desquelles ils vivent⁴⁴. »

La plupart des grands propriétaires s'exécutent. Un grand nombre d'entre eux publient dans les journaux de province leurs propres considérations sur l'avenir de l'agriculture française et de leur région. Ils envoient aussi à Frohsdorf une masse impressionnante de contributions, qui représente presque autant de feuillets que l'enquête officielle, environ vingt mille. Le prince n'attend pas qu'on lui en ait fait la synthèse pour apporter sa propre contribution. Le 12 mars 1866, il signe sa *Lettre sur l'agriculture* qui, après avoir rappelé les grandes valeurs de la terre et leurs liens avec la royauté, passe en revue les différentes cultures et leurs difficultés : le blé, frappé par le traité de libre-échange conclu avec le Royaume-Uni et ses colonies en janvier 1860 ; la viande de boucherie, avec des prix qui s'envolent pour le consommateur et qui demeurent trop faibles pour l'éleveur ; la distillerie et la culture de la betterave, qui n'ont pas tenu leurs promesses ; la vigne, victime d'impôts excessifs et de prohibitions. Protectionniste sur le plan international, il ne perçoit pas l'intérêt à long terme de l'abaissement des barrières douanières.

N'imaginant de politique que dans le ressort national, le prince évoque, sous forme de questions, les pistes à explorer pour l'ensemble de l'économie agricole :

N'y a-t-il rien à faire pour alléger le fardeau des charges exorbitantes qui pèsent sur le sol ?

Quels moyens prendre pour venir en aide à la propriété, si profondément atteinte par les hypothèques ?

Des institutions de crédit ne pourraient-elles pas être utilement fondées en vue des besoins de l'agriculture ?

La législation ne devrait-elle pas se préoccuper des effets désastreux du morcellement infini des domaines ?

Comment arrêter la dépopulation toujours croissante des campagnes, et retenir chez eux les propriétaires, dont l'absence porte un coup si funeste à la prospérité du sol ?

[...]

Les connaissances économiques du comte de Chambord restent cependant d'un grand classicisme. Il n'a pas dépassé l'analyse de l'économiste anglais David Ricardo et considère que la prospérité agricole conditionne celle des secteurs dérivés que sont l'industrie et le commerce.

Fasciné, comme tous ses contemporains, par le rapide essor de la première, il en retient surtout le paradoxe qu'il y a à mettre au point des procédés de fabrication rendant moins pénible le travail humain et à constituer pour cela, au prix de la misère, un prolétariat formé par les ouvriers des manufactures et leurs familles⁴⁵.

... et ouvriers

La question sociale constitue l'un des grands sujets de la deuxième moitié du dix-neuvième siècle. Chambord la qualifie de « question capitale de notre temps ». Bismarck dira plus tard : « Il n'y a que le comte de Chambord et moi qui possédions la question sociale. » Il l'appréhende certes sous l'angle traditionnel de la charité due par les grands au soulagement de la misère du peuple, mais il commence aussi à percevoir le lien entre niveau de vie et statut du travail. Il a, depuis longtemps, lu l'ouvrage d'Eugène Buret, publié en 1840 : *De la misère des classes laborieuses [...] et de l'insuffisance des remèdes qu'on lui a opposés jusqu'ici*. C'est la première protestation écrite et fortement argumentée d'un économiste français contre les abus du capital. Le 30 octobre 1846, le prince demande au marquis de Pastoret d'« établir à Chambord et dans les forêts qui nous appartiennent encore, des ateliers de charité » offrant, pour l'hiver, un travail aux habitants pauvres de la région. Si le système s'avère satisfaisant, il pourra être étendu à la France entière au moyen d'une souscription nationale qu'amorce le prince par un don de quarante mille francs. Pastoret ne créera aucun atelier et distribuera tout l'argent en aumônes ou autres dépenses moins

avouables. L'idée, cependant, inspirera l'institution des Ateliers nationaux en 1848.

Plusieurs légitimistes français, entre 1843 et 1848, adressent au prince des mémoires sur le sujet, notamment le vicomte de Chabrol de Chaméane, qui fut député de la Nièvre sous la Restauration, le vicomte du Bouchage, membre de la Chambre des pairs, et le baron de Rivière, fils de son ancien précepteur. A ce dernier, le prince écrit le 15 juin 1847 : « C'est à nous de marcher à la tête du mouvement social pour lui donner une sage et utile direction, de nous montrer toujours et partout les plus empressés comme les plus habiles à faire le bien, et de prouver ainsi à la France, et principalement aux classes laborieuses, de quel côté sont leurs vrais amis et les défenseurs constants de tous leurs intérêts⁴⁶. »

Mais ce sont les travaux plus anciens d'Alban de Villeneuve-Bargemont, compagnon d'armes de la duchesse de Berry et qui compte parmi les visiteurs réguliers de la cour en exil, qui auront le plus influencé la « doctrine sociale » d'Henri V. Dans son *Traité d'économie politique chrétienne, ou recherches sur la nature et les causes du paupérisme en France et à l'étranger et sur les moyens de le soulager et de le prévenir*, paru en 1834, Villeneuve a exposé la thèse à laquelle vont se rallier presque tous les légitimistes : on lutte difficilement contre les causes de l'inégalité et de la misère – plus ou moins voulues par Dieu –, mais on déploie tous ses efforts, l'on consent même des sacrifices pour en alléger le poids. La charité ne suffit pas. Il faut aussi agir sur la législation et sur le discours moral en face de l'égoïsme et du cynisme de la classe bourgeoise, industrielle et financière, qui dominant la société française sous la monarchie de Juillet⁴⁷. Un des éléments de fracture entre orléanistes et légitimistes s'est dessiné, dès les années 1830, sur la perception et le traitement de la question sociale. Toutefois, la préoccupation de l'ordre social animant aussi les légitimistes limite le champ de l'action possible et le laisse hors de proportion avec l'ampleur des problèmes à venir.

Les journées de juin 1848 ne brisent pas net l'élan du royalisme social, à la différence du catholicisme social qui, lui, en

pâtît directement. Le marquis de La Rochejaquelein veut, en mars 1849, créer une association au profit des classes ouvrières. Il sollicite l'appui du prince, qui lui répond, le 26 : « Je m'empresse de vous féliciter de la noble et généreuse pensée que vous avez conçue et à laquelle je m'unis du fond du cœur. On vous remettra ma faible offrande [vingt mille francs]. Ah ! combien je regrette que le malheur des temps et mon triste éloignement de la France ne me permettent pas de protéger, de patronner d'une manière plus efficace des établissements destinés à faire tant de bien ! » Il encourage ses correspondants en France à soutenir aussi de leurs deniers l'initiative du marquis vendéen. Dès cette époque, il approuve l'idée d'associations constituées dans l'intérêt de la classe ouvrière. Mais il ne s'agit encore pour elles que de gérer des œuvres charitables et des secours, non d'en faire des instruments de négociation sociale. La première de ces associations est formée au printemps à Paris. Ses membres ouvriers signent une lettre collective, comportant près de deux mille signatures, pour remercier le comte de Chambord, qui leur répond le 25 août : « En parcourant les listes nombreuses qui m'ont été apportées, j'ai été heureux et fier de compter tant d'amis dans les classes laborieuses. Etudiant sans cesse les moyens de leur être utile, je connais leurs besoins, leurs souffrances [...]. » Mais on ne sort toujours pas du cadre de la charité et de la mutualité. Ainsi le prince n'a-t-il manifesté aucune réaction au vote de la loi du 15 mars 1849 interdisant les coalitions ouvrières et patronales. De même, il ne dit rien de la loi du 27 novembre suivant, réaffirmant l'interdiction des grèves et les sanctionnant sévèrement. Il croit aux associations d'aide et d'entraide : « Je souhaiterais qu'il fût possible, écrit-il le 30 septembre au comte d'Argy qui lui a soumis un plan d'organisation associative, d'établir dans tous les départements, des associations semblables. » Mais il conserve une instinctive méfiance à l'égard du mouvement ouvrier défini par Proudhon et par Marx. Le 1^{er} novembre, il écrit au marquis de Bausset : « Rappeler à tous que les droits ne peuvent naître que de l'accomplissement des devoirs ; que le seul moyen de combattre efficacement le paupérisme et ces doctrines

pernicieuses qui le rendent plus dangereux encore, est de travailler sans relâche à l'amélioration, à la fois religieuse, intellectuelle, morale et matérielle des classes malheureuses. » Et le 16 novembre au comte Benoist d'Azy, député du Gard : « C'est, comme vous le dites si bien, en revenant aux vrais principes de la charité chrétienne, c'est en ranimant au sein des classes pauvres cet esprit de famille qui tend à s'éteindre, que l'on peut arriver enfin à la solution du grand problème qui préoccupe aujourd'hui, avec tant de raison, tous les bons esprits et tous les cœurs généreux. [...] Je suis charmé de voir mes amis prendre en main la cause des malheureux, et chercher tous les moyens d'améliorer leur sort, sans les flatter cependant d'espérances trompeuses⁴⁸. » Il appuie la création, par le baron Armand de Melun, de la Société d'économie charitable, qui offre plusieurs types de « prestations » : secours en cas de maladie, crèches, aides aux apprentis, lutte contre les logements insalubres⁴⁹...

De bons sentiments et de pieuses intentions, un appui matériel à des œuvres philanthropiques ne sont pas négligeables mais ne se situent pas à la hauteur du problème et souffrent de l'absence d'analyse économique. Le prince affine cependant sa doctrine et passe à la recherche de solutions concrètes. Il croit à la solution qu'il a déjà encouragée et qu'il veut désormais préciser : l'*association*, formule miracle que renouvellera, un siècle plus tard, la *participation*. Dans une note du 12 juin 1855, il dit avoir observé le développement des associations ouvrières dans les pays européens en voie d'industrialisation rapide ; il juge ce mouvement prometteur : « En se formant dans des idées d'ordre, de moralité, d'assistance mutuelle ; en régularisant leur existence sous l'autorité tutélaire des lois, et en évitant, avec les abus du monopole qui, à une autre époque, amenèrent la suppression des anciens corps de métiers, tout ce qui pourrait en faire des instruments de troubles et de révolutions, ces associations constitueront de plus en plus des intérêts collectifs sérieux qui auront naturellement droit à être représentés et entendus pour être efficacement protégés⁵⁰. » En France, un décret de mars 1852 a accordé la faculté de se constituer librement aux sociétés de

secours mutuels, associations de droit privé qui organisent la solidarité entre les affiliés en cas de maladie ou d'accident du travail. Napoléon III préside lui-même leur Commission supérieure. En la matière, les conceptions de l'empereur sont proches de celles du prince. Elles voient dans le « mutuellisme » un complément indispensable au paternalisme dominant.

La société de Saint-Vincent-de-Paul, fondée en 1833 par un groupe d'étudiants catholiques, se revendique de plus en plus chambordiste et compte, en 1861, plus de cent mille membres. L'empire venu, elle s'offre le luxe de lui infliger quelques petites vexations : refuser un don de l'impératrice, puis tenir ses réunions sous le buste du comte de Chambord. Ces gestes provoquent plusieurs tentatives du gouvernement pour démanteler l'association, en vain. La politique sociale du second Empire se solde finalement par un échec dont les prémices apparaissent à la suite de la deuxième Exposition internationale de Londres, en 1862. Là, ouvriers anglais et français prennent ensemble conscience de la force qu'ils représentent dans l'économie. Deux ans plus tard, le 28 septembre 1864, leurs délégués fondent l'Association Internationale des Travailleurs (AIT), bientôt appelée Première Internationale. Karl Marx en rédige les statuts. La même année, l'entrée en vigueur de la loi libéralisant le droit de grève provoque une prolifération de conflits collectifs du travail et une radicalisation des dirigeants ouvriers. Ils ne veulent plus du système mutuelliste et de ces associations de secours où cohabitent patrons et salariés. Ils veulent des structures exclusives, organisées en vue des luttes sociales : « L'émancipation des travailleurs doit être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes⁵¹. » Le prince enregistre, mais se tait.

C'est dans ce climat de plus en plus lourd qu'il choisit de publier, le 20 avril 1865, sa *Lettre sur les ouvriers*, qui comporte de spectaculaires avancées :

La royauté a toujours été la patronne des classes ouvrières. Les établissements de Saint Louis, les règlements des métiers, le système des corporations, en sont des preuves manifestes. C'est sous cette égide que l'industrie française a grandi, et

qu'elle est parvenue à un degré de prospérité et de juste renommée qui, en 1789, ne l'a laissée inférieure à aucune autre.

Qu'avec le temps, et à la longue, les institutions aient dégénéré ; que des abus s'y soient introduits, c'est ce que personne ne conteste.

Louis XVI, un de nos rois qui ont le plus aimé le peuple, avait porté ses vues sur les améliorations nécessaires ; mais les économistes qu'il consulta servirent mal ses paternelles intentions, et tous leurs plans échouèrent. L'Assemblée constituante [...] renversa toutes les barrières, et au lieu de dégager les associations des entraves qui les gênaient, elle prohiba jusqu'au droit de réunion et à la faculté de concert et d'entente. La liberté de travail fut proclamée, mais la liberté d'association fut détruite du même coup. De là cet individualisme dont l'ouvrier est encore aujourd'hui la victime. Condamné à être seul, la loi le frappe s'il veut s'entendre avec ses compagnons, s'il veut former pour se défendre, pour se protéger, pour se faire représenter une de ces unions qui sont de droit naturel, que commande la force des choses, et que la société devrait encourager en les réglant. [...]

L'individu, demeuré sans bouclier pour ses intérêts, a été de plus livré en proie à une concurrence sans limites, contre laquelle il n'a eu d'autre ressource que la coalition et les grèves. [...]

On mesure l'influence de Frédéric Le Play qui, en 1863, a publié sa *Réforme sociale*, bible du paternalisme chrétien, ouvrage médité par le comte de Chambord et dont Montalembert disait qu'il fallait « s'imprégner goutte à goutte ». Le prince, ignorant les problèmes de fond que sont le trop bas niveau des salaires, l'excessive durée du travail et les déplorables conditions de son exercice, prend cependant la précaution d'adresser un satisfecit aux grands capitaines d'industrie qui, selon lui, n'ont pas abusé de leurs positions et ont souvent contribué de façon déterminante à la création d'un embryon de système de protection sociale au nom de la charité chrétienne. Mais il reconnaît qu'en bout de course, la

classe ouvrière continue de souffrir. Et, cette fois, s'agissant du droit d'association, il franchit un pas spectaculaire :

Quant aux remèdes, voici ce que les principes et l'expérience paraissent indiquer.

A l'individualisme, opposer l'association ; à la concurrence effrénée le contrepoids de la défense commune ; au privilège industriel la constitution volontaire et réglée des corporations libres.

Il faut rendre aux ouvriers le droit de se concerter, en conciliant ce droit avec les impérieuses nécessités de la paix publique [...] Les rapports des délégués [à l'AIT] concluent tous à la constitution libre des associations et des syndicats [...].

En un mot, ce qui est démontré, c'est la nécessité d'associations volontaires et libres des ouvriers pour la défense de leurs intérêts communs. Dès lors, il est naturel que, dans ces associations, il se forme sous un nom quelconque des syndicats, des délégations, des représentations, qui puissent entrer en relation avec les patrons ou syndicats de patrons pour régler à l'amiable les différends relatifs aux conditions du travail et notamment au salaire.

Ainsi le prince abandonne-t-il l'ancienne conception de l'œuvre sociale en commun au profit du dialogue social contradictoire reposant sur les syndicats. L'exigence de charité ne disparaît pas, mais se distingue désormais du dialogue social, qui doit disposer de ses instruments propres. C'est un progrès d'autant plus remarquable que le droit syndical ne sera reconnu en France que par la loi du 21 mars 1884. Mais, comme souvent en cette matière, le prince n'évite pas un certain angélisme :

La paix et l'ordre social sortiront de ces délibérations, où, selon la raison et l'expérience, figureront les mandataires les plus capables et les plus conciliants des deux côtés. Une équitable satisfaction sera ainsi assurée aux ouvriers ; les abus de la concurrence seront évités autant que possible, et la domination du privilège industriel resserrée dans d'étroites limites.

Sa foi dans les vertus du dialogue social lui fait sous-estimer le rôle propre de l'Etat pour régler tout ce qui ne peut être laissé à la négociation collective. En revanche, il n'omet pas de rappeler la nécessité d'une surveillance policière, au nom de l'ordre public sacré, tout en préconisant, vision plus moderne, la faculté d'arbitrage ou de médiation par l'autorité publique. Enfin, il ne craint pas d'employer, comme les dirigeants de la Première Internationale, le terme d'« émancipation » de la classe ouvrière :

L'autorité publique n'aura rien à craindre, car, en sauvegardant les droits d'autrui, loin d'abandonner les siens, elle en maintiendra au contraire l'exercice avec la haute influence comme avec les moyens de force et de précaution qui lui appartiennent. Toute réunion devra être accessible aux agents du pouvoir. Aucune ne se tiendra sans une déclaration préalable, et sans que l'autorité, si elle le juge à propos, ait la faculté d'être présente. Les règlements devront lui être communiqués, et elle aura soin que jamais le but et l'objet des réunions ne puissent être ni méconnus, ni dépassés. Laissant une entière liberté aux débats et aux transactions, elle n'interviendra qu'amiablement, et à la demande des deux parties, pour faciliter leur accord. Elle sera toujours en mesure de réprimer sévèrement les troubles, les manœuvres et les désordres. Des commissions mixtes, des syndicats de patrons et d'ouvriers, pourront se rassembler sous son égide pour entretenir les bons rapports, et prévenir ou vider les différends.

En résumé, droit d'association sous la surveillance de l'Etat, et avec le concours de cette multitude d'œuvres admirables, fruits précieux des vertus évangéliques, tels sont les principes qui semblent devoir servir efficacement à délier le nœud si compliqué de la question ouvrière⁵².

Les prises de position du comte de Chambord ne rencontrent en France qu'un écho limité : quoique relativement

débonnaire, la censure impériale veille. Toutefois, les légitimistes s'efforcent de recueillir et de transmettre la pensée du prince.

Les légitimistes

Que représentent les légitimistes, dans les dernières années du second Empire ? Et qui sont-ils ? Vu de Paris, le légitimisme paraît assoupi. Les consignes d'abstention aux élections ont démotivé ses ténors et démobilisé ses troupes. Le Bureau du roi semble en hibernation. Le lien entre légitimistes du dedans, ceux de la petite cour de Frohsdorf, et les légitimistes du dehors, ceux des provinces françaises, ne passe pas par la capitale, où les républicains constituent la principale force d'opposition à l'empire. En revanche, dans de nombreux départements, pas seulement de l'Ouest, les comités royalistes demeurent actifs. Le peuple légitimiste subsiste et attend son heure.

Chez ses membres, l'attachement à la personne du prince ne se distingue pas de l'attachement au principe de la monarchie traditionnelle. On les a aperçus, Vendéens aux côtés de la duchesse de Berry en 1832. On les a retrouvés plus tard, sous l'appellation Jeune France, marchant vers Butschirad. Ce sont eux qui, par la suite, vinrent à Rome puis à Londres, rendre hommage à l'héritier du trône. Eux aussi qui se réunirent régulièrement dans les différents comités locaux pour entendre, par la voix de ses délégués, la parole du prince exilé et pour suivre ses instructions politiques. Derrière ces militants, se profile une société reconnaissable à un certain nombre de critères : l'attachement aux valeurs « ancestrales », à la terre – les riches propriétaires se font agronomes – et, par-dessus tout, à la religion catholique traditionnelle. « Il en est, nous dit Adrien Dansette, qui sont plus catholiques que légitimistes [...] et ne sont même légitimistes que parce que catholiques, car ils pensent que la monarchie d'Henri V serait le régime le plus favorable à l'Eglise⁵³. »

L'examen des documents issus de trois comités départementaux, situés dans des régions éloignées et animés par des proches du comte de Chambord a permis de mieux les cerner. Edouard de Monti de Rezé en Loire-Inférieure, Auguste de Sainte-Suzanne dans la Marne, et Léonce Dubosc de Pesquidoux dans le Gers ont veillé sans relâche à maintenir la flamme de la légitimité dans leurs ressorts géographiques respectifs, tout au long du second Empire. Leurs observations fournissent une idée de la sociologie comme des préoccupations des « chambordistes » à la veille et au lendemain de la guerre de 1870. On constate en premier lieu une extraordinaire stabilité des effectifs : le nombre de personnes participant à des réunions légitimistes varie très peu au cours du quart de siècle précédant 1870 et leur composition paraît également stable : les ruraux sont en majorité, mais la part des artisans, commerçants et petits entrepreneurs augmente avec régularité. Toutes les générations sont présentes, avec toutefois une prédominance de jeunes, c'est-à-dire de moins de vingt-cinq ans, et de sexagénaires et plus. On note aussi une représentation féminine beaucoup plus importante que dans les autres partis, notamment chez les républicains : en Loire-Inférieure, les femmes constituent plus de 10 % de l'effectif moyen des réunions, un peu moins dans la Marne et dans le Gers.

Avant 1870, ces réunions sont généralement mensuelles, voire moins fréquentes. Elles s'intensifient ensuite pour devenir souvent hebdomadaires. Qu'y fait-on ? Les comptes rendus formels sont rares. On bavarde : de la vie locale, de celle de la paroisse, des uns et des autres. On fait le point des œuvres de charité. On communie dans les « vertus moroses de la fidélité » et on s'abandonne volontiers à la « tristesse de voir le monde comme il va⁵⁴ ». Le président est généralement un notable terrien. Il n'est pas toujours élu par les membres ou désigné par les représentants du prince en France, mais, dans tous les cas, il a été agréé par ceux-ci. C'est à lui qu'il revient de donner des nouvelles du prince, de lire ses textes et de diriger leur commentaire, le plus souvent purement laudatif. Sous la monarchie de Juillet et, plus encore, sous la

Deuxième République, des prêtres se montrent régulièrement dans les cercles légitimistes. Ils en disparaissent presque totalement sous le second Empire, après que les évêques se sont, en grande majorité, ralliés au nouveau régime. Toutefois, la fermeté du ralliement diminue à mesure que l'on descend dans la hiérarchie ecclésiastique, et les membres laïcs sont quasiment tous des catholiques ardents.

Ils compensent leur faible nombre – entre 0,5 et 0,9 % de la population des trois départements considérés – par une grande assiduité. Si les noms à particule représentent une part largement supérieure à ce qu'ils sont dans l'ensemble de la population, ils n'en restent pas moins très minoritaires, avec moins de 5 % des effectifs enregistrés. Sur le plan des opinions, on peut répartir grossièrement les légitimistes militants en trois catégories : les nostalgiques, les utopistes et les convertibles. Les premiers ressassent de vieux souvenirs, ne dépassent pas le stade de la Contre-Révolution. Leur maître à penser, en dehors du prince, est Joseph de Maistre, dont beaucoup ont lu les œuvres. Ils se méfient du progrès sous toutes ses formes et se recrutent surtout chez les plus âgés des membres. Les utopistes reçoivent avec délectation les lectures des textes du comte de Chambord. Ils sont persuadés que le retour du prince réglerait tous les problèmes de la France et aussi, parfois, les leurs propres. Les « romanciers de la légitimité », comme Alphonse Daudet et Jean de La Varende, ont croqué ces hommes obscurs qui font du retour du roi une apothéose pour tous leurs souhaits, mêmes intimes : « Toujours mêlé aux fêtes de famille, ce nom de roi prenait pour Elysée [Méreaux], en dehors du prestige qu'il garde dans les contes de fées et "l'histoire racontée pour les enfants", quelque chose d'intime et de familial. Ce qui ajoutait à ce sentiment, c'était les lettres mystérieuses sur papier pelure qui arrivaient de Frohsdorf deux ou trois fois par an pour les habitants de l'enclos d'une fine écriture à gros doigts, où le roi parlait à son peuple pour lui faire prendre patience... Quand le roi reviendra, disait maître Méreaux, je m'achèterai un bon fauteuil... Quand le roi reviendra, nous changerons le papier de la chambre. » Dominique Lambert de La Douasnerie

évoque pour sa part le souvenir de ces paysans qui vouaient un tel culte à l'exilé qu'on les surnommait « Chambord » et de ces hobereaux désargentés animés du même espoir qu'Elysée Méraut : « Quand nous aurons Henri V, nous ferons restaurer le château⁵⁵. » Enfin, les convertibles se lassent lentement d'une fidélité à laquelle ils n'osent pas renoncer et qui pourtant commence à leur peser. Ils voudraient agir, pour se débarrasser de l'Empire mais, plus encore, pour échapper au danger républicain. Ils souhaitent une alliance avec les orléanistes et pourraient les rallier si cette conversion améliorerait l'efficacité de la cause conservatrice. Ils ont un héraut en la personne du comte de Falloux et une conscience en la personne de Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans⁵⁶.

Les légitimistes ont aussi leurs journaux. Leurs tirages n'ont cessé de diminuer au long du second Empire. Au plan national, la presse légitimiste s'est dissociée de la presse catholique, généralement ralliée. Toutefois, *L'Ami de la religion* et *Le Journal des villes et des campagnes*, diffusés chacun à moins de dix mille exemplaires, conservent une teinte royaliste qui suscite la méfiance et la surveillance de l'administration impériale. *L'Univers* de Louis Veuillot est, avant tout, ultramontain. En revanche, les éditions catholiques, moins surveillées, continuent de véhiculer la pensée légitimiste à travers leurs publications d'apparence exclusivement religieuse. Après la disparition de *L'Assemblée nationale* en 1858, il ne reste que deux titres chambordistes : *L'Union*, organe quasi officiel du prince, aidé par lui sur le plan financier, « organe de la fidélité immaculée⁵⁷ », comptant huit mille abonnés, dirigé, depuis sa création en 1847 en remplacement de *La Quotidienne*, par Pierre-Sébastien Laurentie, né le jour de la mort de Louis XVI, et dont l'autre plume est celle d'Henri de Riancey ; et *La Gazette de France*, six mille abonnés, dirigé par Honoré de Lourdoueix, insatiable pourfendeur de l'orléanisme et dont le prince apprécie tout spécialement les diatribes. Sans être spectaculaires, leurs chiffres de diffusion ne sont pas négligeables, alors que le premier journal impérialiste, *La Patrie*, tire à vingt-deux mille exemplaires. Mais, là encore, la force de la presse légitimiste est en

province. Une trentaine de titres, particulièrement bien implantés dans l'Ouest et dans le Nord, bénéficient de l'alimentation en doctrine politique nationale par *La Correspondance de Saint-Chéron*. Ancien journaliste de *L'Univers*, Alexandre de Saint-Chéron a créé en 1867, avec le soutien financier de la famille de Blacas, une sorte de banque d'informations mise gratuitement à la disposition des journaux royalistes. A partir d'octobre 1870, il rediffuse les principaux manifestes et les lettres thématiques du prince, ainsi que des articles sur la vie du roi en exil.

Il est difficile au total d'estimer, à la veille de l'écroulement du second Empire, le poids politique potentiel des légitimistes, toujours officiellement à l'écart des élections. Lors du scrutin des 24 mai et 7 juin 1869, les oppositions obtiennent 45 % des voix : une quarantaine de députés proviennent des mouvances catholiques non ralliées, du milieu libéral et orléaniste, enfin du courant légitimiste non avoué. Mais Napoléon III parvient à redresser la barre. Le plébiscite du 8 mai suivant est un succès. A la veille de la guerre, le second Empire paraît plus fort que jamais. Dans les cercles légitimistes, on parle de plus en plus d'un affreux paradoxe : seul un cataclysme national pourrait ramener le roi ; et mis à part quelques rares jusqu'au-boutistes, personne, bien sûr, ne le souhaite. L'Histoire ne va pas leur laisser le choix : c'est dans une France en état de choc, humiliée et ravagée, que retentit l'inattendu appel au roi.

Le roi appelé

La première affaire de Succession d'Espagne avait conduit à Madrid un Bourbon cadet sur le trône. La deuxième allait-elle ramener le Bourbon aîné à Paris ? Depuis 1833 et la dévolution très contestée de la couronne de Ferdinand VII à sa fille Isabelle II, la monarchie espagnole battait de l'aile¹. La reine avait dû se retirer en 1868 et abdiquer en 1870. Le comte de Chambord en déduisit que vouloir aménager les lois fondamentales d'un royaume pour des motifs personnels ou de circonstance débouchait inmanquablement sur l'anarchie. En janvier 1869, les Espagnols avaient élu des Cortès constituantes qui adoptèrent une monarchie parlementaire. Restait maintenant à trouver un roi, chacun s'accordant à écarter le fils d'Isabelle, alors âgé de onze ans, ainsi que don Juan, prétendant « carliste » et beau-frère du comte de Chambord mais considéré comme un partisan obtus de la monarchie absolue. Le duc de Montpensier, dernier fils de Louis-Philippe et qui avait épousé la sœur d'Isabelle II, convoitait le trône. Mais Napoléon III ne voulait pas d'un prince d'Orléans au sud des Pyrénées. A l'instigation de Bismarck, le gouvernement espagnol ouvrit des pourparlers avec le prince Léopold de Hohenzollern, cousin du roi de Prusse. La France ne pouvait accepter ce que l'on présentait alors comme la reconstitution partielle de l'empire de Charles Quint. Napoléon III obtint de Guillaume I^{er} le retrait de la candidature de son cousin au trône d'Espagne. Dans toute l'Europe on regardait ce succès comme un triomphe. Mais le gouvernement

français s'entêta à exiger des garanties supplémentaires que Guillaume ne pouvait lui apporter et il le fit savoir par la dépêche d'Ems, corrigée par Bismarck afin de la rendre injurieuse pour la France.

Paris en prend connaissance le 14 juillet et les esprits s'embrasent. Le Corps législatif vote les crédits de guerre. Celle-ci est déclarée le 19 juillet, provoquant la surprise que les monarchistes n'osaient plus espérer et qu'ils devaient aussi déplorer.

La diabolique surprise

Alors qu'à Oberammergau, en Bavière du Sud, le comte de Chambord assiste à une « admirable » représentation de *La Passion selon saint Jean* de Jean-Sébastien Bach, le conflit s'engage dans les pires conditions pour la France ; à l'infériorité numérique et à celle de l'armement, s'ajoutent l'incompétence des officiers supérieurs, l'absence complète de stratégie et l'isolement diplomatique : la France a choisi la position d'agresseur sans aucune concertation préalable avec les grandes puissances européennes. En somme, Napoléon III a tout faux. Les légitimistes qui restent, ceux que n'ont pas séduits les sirènes de l'Empire, inondent la poste de Frohsdorf d'un flot de lettres, ultime recours de la France en péril : « Sa Majesté n'a cessé d'avoir raison. On nous a trompés. Napoléon III vient d'engager une bataille perdue d'avance. Il se prend pour Napoléon à Austerlitz, il n'a pas même les moyens de Waterloo. Ses généraux courtisans sont des hommes incapables. L'impératrice le mène à ses caprices de femme parvenue. Ses amis mettent déjà leur argent en Angleterre. Le peuple ne veut pas se battre puisqu'il ne sait pas pourquoi² ».

Le 18 août, jour de la meurtrière mais décisive victoire allemande à Saint-Privat et à Gravelotte, le comte de Chambord, « laissant très tristement, écrit-il dans son journal, sa femme souffrante », quitte Frohsdorf pour se rendre en Suisse, à la frontière avec la France. Il a laissé à Marie-Thérèse une

lettre « à n'ouvrir qu'en cas de malheur ». Révélée après sa mort, elle comporte de noires pensées : « Je ne me fais aucune illusion et je sais que, très probablement, là où je vais, je trouverai la mort. Toi qui me connais bien, tu vois que je n'agis pas par ambition ni pour des vues humaines, mais pour remplir les devoirs que la Divine Providence m'a imposés [...] Fais dire au Saint-Père que je veux mourir plus attaché que jamais à la foi de notre Sainte Eglise catholique [...]. Adieu, bien chère et tendre amie : avec la protection de la Très Sainte Vierge, en qui j'ai toute confiance, nous nous reverrons dans une vie meilleure [...] »³. » A quoi s'attend-il pour s'exprimer ainsi ? Il n'en dit mot dans son journal. Son entourage est tout aussi muet. Le duc de Castries imagine que le prince se figure être attendu par une armée de volontaires, en prendre le commandement et faire reculer l'envahisseur ou, plus probablement, se faire tuer par lui. Il séjourne d'abord à l'hôtel de la Tête noire à Rolle (aujourd'hui un magasin d'antiquités). De là il écrit le 22 août au comte Emmanuel de Flavigny, président de la Société internationale de secours aux blessés, pour mettre le domaine de Chambord à sa disposition : « Condamné par l'exil à ne pouvoir combattre pour ma patrie, j'admire plus que personne les prodiges de valeur de notre héroïque armée, et je veux du moins venir en aide autant qu'il est en mon pouvoir à nos soldats blessés, en accomplissant le plus saint des devoirs. Je leur offre pour asile le château de Chambord que la France m'a donné en des temps plus heureux et dont j'aime à porter le nom en souvenir de mon pays⁴. »

Le lendemain il s'installe à Montriant (ou Mont-Riant), commune du Grand-Saconnex, à deux kilomètres de Genève, dans une maison de maître ceinte d'un grand parc, louée à une riche propriétaire genevoise, Mme de Budé. Seulement quatre personnes accompagnent le prince : Stanislas de Blacas, Edouard et René de Monti de Rezé, neveu du premier, et « Charlemagne ». Il va rester dans cet ermitage jusqu'au 3 avril 1871, soit sept mois qui comptent parmi les plus pathétiques de son existence. Son emploi du temps laisse

pantois : promenades à pied ou en voiture dans les environs, visites d'églises et de lieux de pèlerinage, dévotions, réception de rares partisans français : Lucien Brun, avocat et principal leader monarchiste lyonnais, le duc de Lorge, le baron de La Rochette, Joseph du Bourg, le comte de Vanssay, le comte de Nicolay, Antoine d'Escuns, le marquis de Foresta, le duc de Rivière, fils de son ancien gouverneur, le comte de Sainte-Suzanne... Une fois encore, il attend, assistant impuissant à l'effondrement français qu'il prévoyait.

Encerclé dans Sedan, Napoléon III capitule le 2 septembre, avec le louable motif d'éviter l'inutile massacre de milliers de soldats. Il est conduit en captivité. La nouvelle parvient à Paris dans la journée du 3. Dès le lendemain, « un nouveau pouvoir sorti de la rue et de la *combinazione* politique » proclame la république. Absents de Paris – beaucoup sont aux armées – et non préparés à l'éventualité d'une chute brutale du régime, les monarchistes n'ont pas bougé. Un Comité de défense nationale, hâtivement formé, décide seul de la poursuite de la guerre. L'urgence veut que la province soit totalement tenue à l'écart. « La révolution est un article de Paris », ironise Ludovic Halévy. Le 18 septembre, les armées allemandes, laissant derrière elles celle de Bazaine, installent leurs camps devant les fortifications inachevées de la capitale. Et Gambetta a beau « frapper le sol de France pour en faire surgir des régiments⁵ », l'inéluctable débandade se poursuit.

Sentant venir l'écroulement de la nation dans la foulée de celui de l'Empire, le marquis de La Ferté-Meun part pour Genève le 12 septembre. Depuis dix-huit ans, il préside ce Bureau du roi peu à peu endormi, dont les membres disparus (Jean Chapot en 1856, Fernand de La Ferronnays en 1867, Charles de Surville en 1868) n'ont pas été remplacés. Le moment lui semble venu de reprendre du service. Dans le grand salon de Montriant, qui le matin sert de chapelle, il pousse le prince à une intervention glorieuse : « Monseigneur, il me paraît impossible que vous, le petit-fils d'Henri IV, vous laissiez périr la France sans paraître sur l'horizon. Je viens donc vous conjurer de débarquer en Bretagne, de faire un

appel au pays pour chasser l'étranger. Vous aurez toute cette province derrière vous, toute votre vieille noblesse sera avec elle, vous aurez les princes d'Orléans à vos côtés, vous reconstituerez donc la Maison de Bourbon sur le plus solide et le meilleur terrain. Eh bien, si vous devez finir, permettez-moi de vous le dire, ce sera une belle fin et pour Elle et pour nous ; mais si, comme je le crois fermement, vous êtes destiné à sauver la France, vous ne finirez pas. Je crois que vous n'arriverez pas à chasser les Prussiens, ils sont trop forts, mais il y aura un jour une paix quelconque, et ce jour-là, Monseigneur, vous qui aurez combattu pour la délivrance de votre patrie, vous serez porté sur le pavois ! Voilà comment vous retrouverez votre trône⁶. » Le comte de Chambord ne croit pas le projet exécutable. Il raccompagne son interlocuteur avec des propos aimables, le désignant comme son futur représentant auprès des députés lorsqu'une Assemblée sera élue, ce qui adviendra tôt ou tard.

Le roi et la guerre

Quelques rumeurs courent alors sur sa présence en France. Le 15 septembre, le préfet du Doubs télégraphie à Gambetta, ministre de l'Intérieur : « Certains renseignements semblent indiquer présence comte ou duc [*sic*] Bordeaux dans mon département. Que faire ? Conduire à frontière ou arrêter ? Menées légitimistes. Citoyens inquiets. » Gambetta lui répond : « Vous reconduirez la personne en question à la frontière sans bruit, mais en l'avertissant bien nettement qu'une nouvelle tentative entraînerait application immédiate des lois⁷. » Le prince poursuit ses activités touristiques autour de Montriant et confère avec les Français venus le rejoindre, dont le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, un proche de Mgr Pie, qui lui conseille d'agir mais non « d'aller chouanner. » Sortant enfin de sa torpeur, il écrit le 1^{er} octobre à Guillaume :

Monsieur mon frère et cousin,

Devant l'excès des malheurs où la France se trouve réduite par les fautes du second Empire, Votre Majesté aurait le droit de s'étonner si le chef de la maison de Bourbon restait impassible et muet.

A la première nouvelle d'un insuccès pour nos armes, j'ai quitté le lieu de mon exil avec l'espoir de mettre au service de ma patrie bien-aimée mon bras, mon sang et ma vie. Ma présence dans un pareil moment a paru un danger ; on y a vu une complication et non une force. Il m'a fallu céder aux plus vives instances lorsque j'allais franchir la frontière et j'ai voulu donner à la France, en consentant à ce sacrifice, une nouvelle marque de mon absolu dévouement.

Les passions démagogiques trouvent dans nos revers inattendus l'occasion favorable à l'accomplissement de leurs sinistres complots ; les esprits se troublent et s'inquiètent. On commence à comprendre que le principe de l'hérédité monarchique, dont, avec la grâce de Dieu, j'ai religieusement conservé le dépôt, peut seul, à cette heure décisive, offrir un port de salut.

De la restauration de ce principe en France dépend, j'en ai la conviction, le sort de l'Europe. Je suis donc prêt, si mon pays m'appelle, à remplir la mission qu'un devoir sacré m'impose et je suis également résolu à reprendre le chemin de l'exil plutôt que de souscrire à son humiliation.

Que Votre Majesté le sache bien, la nation a été surprise, elle ne sera jamais abattue. Profiter de ses épreuves pour lui demander une parcelle de son honneur serait le signal d'incalculables désastres. Si la victoire a ses exigences, c'est à la sagesse des princes qu'il convient de les renfermer dans de justes limites. Votre Majesté, dans le présent, peut assurer ou compromettre pour de longues années, la sécurité de l'avenir. Sur le champ de bataille vous avez rendu, plus d'une fois, un hommage public à l'héroïsme de nos soldats ; comptez aussi sans défiance avec les nobles instincts d'une nation fière et courageuse qui voudra clore pour toujours l'ère des révolutions.

C'est au cœur de Votre Majesté que je m'adresse. Mon appel sera entendu car je le fais au nom de mon droit et de ma

conscience, au nom de la justice établie par Dieu sur les rois et les peuples ; je le fais avant tout pour le bonheur de la France et pour la paix du monde⁸.

Rien n'y manque : ni la distinction entre la France et le second Empire, seul responsable de la situation, ni le rappel des vertus du principe monarchique, ni le clin d'œil à la dynastie Hohenzollern, ni le pressentiment que les Français vont emprunter la voie royale, ni la promesse qu'en cas de restauration, l'Europe n'aurait plus à redouter les révolutions françaises, ni l'appel à la fois à la noblesse et au pragmatisme de Guillaume pour épargner à la France un trop lourd tribut de défaite, ni enfin, comme un leitmotiv, l'évocation de la Providence. La lettre comporte aussi une certaine forme de chantage : le comte de Chambord sait que le roi de Prusse n'a pas voulu cette guerre et qu'il redoute d'occuper un pays au bord de la guerre civile. Qu'il consente donc à ne pas amputer la France, sinon le roi légitime demeurera en exil et laissera son cousin se débrouiller seul avec des populations en révolte. Le syndrome de Louis XVIII en 1814 plane sur Henri V : comment devoir son règne à un désastre national ? La seule façon de passer l'écueil est de jouer un rôle moteur dans l'établissement d'une paix honorable que seul peut réaliser le concert des couronnes.

Stanislas de Blacas confie la lettre d'Henri V à la princesse Léonille de Sayn-Wittgenstein qui réside à Lausanne et à qui il est apparenté. En attendant la réponse de Guillaume, Henri célèbre discrètement ses cinquante ans à Montriant, sans même la présence de son épouse... C'est Bismarck qui lui répond, le 11 octobre, de Versailles où viennent de s'installer le roi et le quartier général des armées allemandes. Il indique d'abord que le roi de Prusse a apprécié que le comte de Chambord se soit adressé à lui avec confiance et que les malheurs de son pays trouvent un écho dans le cœur de Guillaume. Mais celui-ci ne peut répondre lui-même, redoutant, dans les circonstances, la publicité qui pourrait être donnée à leur correspondance. Ce qui n'empêche que la restauration de la monarchie en France serait un sujet de satisfaction et que, dans ce cas, il

serait heureux de vivre avec son cousin « dans les rapports d'amitié et de bon voisinage que les deux nations devraient toujours cultiver ». Après quoi, les réserves prennent le dessus : « Pour cela, il faudrait, comme le fait observer M. le comte de Chambord lui-même, que la France se tournât d'elle-même vers l'ancienne race de ses rois et la moindre pression extérieure ne pourrait que troubler et non favoriser son inclination dans cette direction. » Bismarck, tout en feignant d'approuver le principe de la restauration monarchique à l'appel des Français, feint d'interpréter la lettre d'Henri comme une prière au roi de Prusse de le suivre sur cette voie et conclut au danger, pour sa réussite, que celui-ci s'y implique à visage découvert. Puis le ton se refroidit encore, laissant percer le reproche au comte de Chambord d'avoir court-circuité le chancelier afin de discuter entre rois : « Quant à envisager de plus près les allusions à la paix future avec la France, Sa Majesté doit s'en abstenir aussi longtemps que la royale Maison de Bourbon n'est pas rentrée dans des rapports avec la France qui aient été acceptés par la nation française. » Enfin la conclusion se fait presque blessante : « Si M. le comte de Chambord était effectivement en situation de parler à notre roi au nom de la France, il aurait certainement l'occasion de se convaincre que S.M. le roi ne fait la guerre que pour arriver à une paix durable. L'Allemagne respectera avec soin l'indépendance de la France touchant les institutions intérieures que la nation se donnera et s'abstiendra de toute immixtion [...]. »

Entre-temps, comme s'il s'attendait à une réponse favorable de Guillaume à ses ouvertures, Henri a lancé, le 9 octobre, une proclamation aux Français :

Frontière de France (Suisse)⁹

Français !

Vous êtes de nouveau maîtres de vos destinées.

Pour la quatrième fois depuis un demi-siècle, vos institutions politiques se sont écroulées, et nous sommes livrés aux plus douloureuses épreuves.

La France doit-elle voir le terme de ces agitations stériles, source de tant de malheurs ? C'est à vous de répondre.

Durant les longues années d'un exil immérité, je n'ai pas permis un seul jour que mon nom fût une cause de division et de trouble, mais aujourd'hui qu'il peut être un gage de réconciliation et de sécurité, je n'hésite pas à dire à mon pays que je suis prêt à me dévouer tout entier à son bonheur.

Oui, la France se relèvera si, éclairée par les leçons de l'expérience, lasse de tant d'essais infructueux, elle consent à rentrer dans les voies que la Providence lui a tracées.

Chef de cette Maison de Bourbon qui, avec l'aide de Dieu et de vos pères, a constitué la France dans sa puissante unité, je devais ressentir plus profondément que tout autre l'étendue de nos désastres, et mieux qu'à tout autre, il m'appartient de les réparer.

Que le deuil de la patrie soit le signal du réveil et des nobles élans. L'étranger sera repoussé, l'intégrité de notre territoire assurée, si nous savons mettre en commun tous nos efforts, tous nos dévouements et tous nos sacrifices.

Ne l'oubliez pas ; c'est par le retour à ces traditions de foi et d'honneur que la grande nation, un moment affaiblie, recouvrera sa puissance et sa gloire.

Je vous le disais naguère : gouverner ne consiste pas à flatter les passions des peuples mais à s'appuyer sur leurs vertus.

Ne vous laissez plus entraîner par de fatales illusions. Les institutions républicaines qui peuvent correspondre aux aspirations de sociétés nouvelles, ne prendront jamais racine sur notre vieux sol monarchique.

Pénétré des besoins de mon temps, toute mon ambition est de fonder, avec vous, un gouvernement vraiment national, ayant le droit pour base, l'honnêteté pour moyen, la grandeur morale pour but.

Effaçons jusqu'au souvenir de nos dissensions passées, si funestes au développement du véritable progrès et de la vraie liberté.

Français, qu'un seul cri s'échappe de votre cœur : Tout pour la France, par la France et avec la France !



Les derniers moments du duc de Berry dans le foyer de l'Opéra.
Huile sur toile d'Alexandre Menjaud.



La duchesse de Berry présentant son fils en présence de Louis XVIII,
septembre 1820. Huile sur toile de Charles Nicolas Lafond.

Le duc de Bordeaux
dans son berceau auprès
de sa sœur, Louise, aux Tuileries.
Huile sur toile de Louis Hersent.



Le Petit Prince,
le portrait qui a inspiré
Saint-Exupéry.
Huile sur toile d'Alexandre-
Jean Drahonet, 1830.

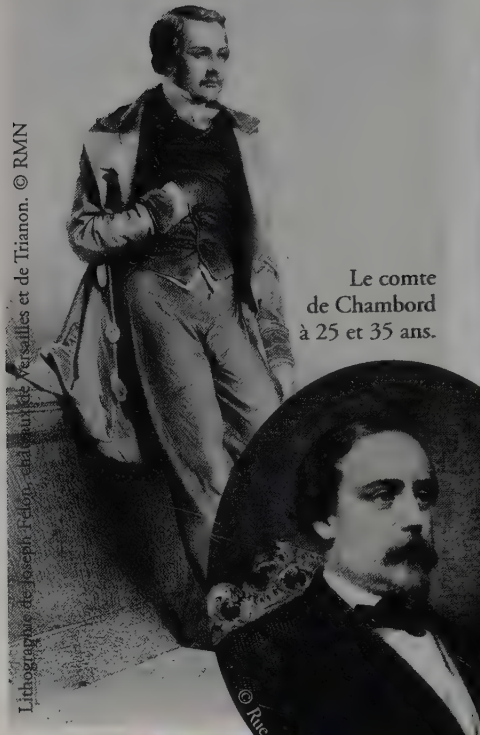


Bordeaux, musée des Beaux-Arts. © July images/Erlich Lessing

Départ en exil de la famille royale.
Cherbourg, 16 août 1830. Lithographie,
Bibliothèque nationale de France.



Lithographie de Joseph-Félon - Bibliothèque Versailles et de Trianon. © RMN



Le comte de Chambord à 25 et 35 ans.

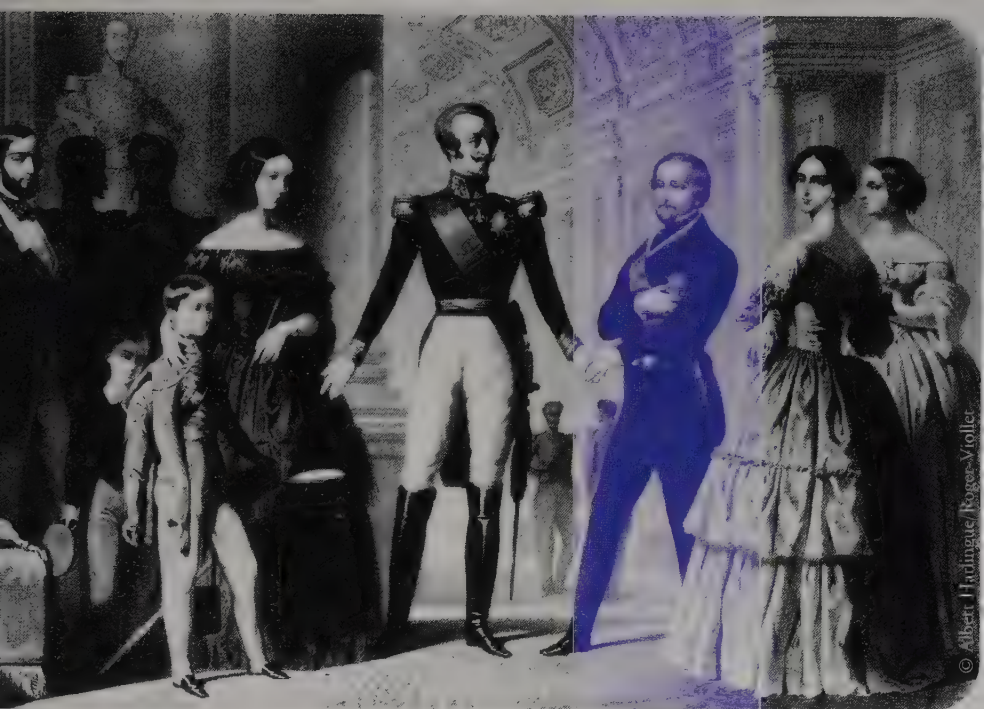


Le comte et la comtesse de Chambord.



Estampes et photographie - RES FO-13 (1) FOL © Bibliothèque nationale de France

Photographie de Gustave Le Gray prise à Alexandrie, en décembre 1861. Debout, de gauche à droite Alexandre de Monti de Rezé, Armand Moricet, Maxence de Damas, Fernand de La Ferronnays, le docteur Fink, l'abbé Trébuquet, Stanislas de Blacas. Assis : le comte de Chambord et le duc de Lévis



La réconciliation des princes à Frohsdorf, le 5 août 1873.
Gravure de propagande orléaniste.



Manifestation royaliste dans le parc de Chambord
à l'occasion de l'anniversaire du prince. Gravure parue dans
La Presse illustrée, 19 octobre 1879.

Frohsdorf du temps du comte de Chambord.



Frohsdorf aujourd'hui, côté parc.

Le palais Cavalli,
sur le Grand Canal.



© Adamide Phototravel/Corbis



© Sophie de Hellmann/DR

Montriard, près de Genève.

La rose *Comte de Chambord*, créée pour les quarante ans du prince. © DR



Les Drapeaux, un des tableaux préférés du comte de Chambord.
Huile sur toile de Léon Cogniet.

La crypte
de la Castagnavizza
à Goritz.



Le langage ferme du manifeste produit un certain effet dans le désarroi national. Contrairement à ce qui sera dit plus tard, ni dans ce texte, ni dans aucun autre, ni dans son journal ou dans ses notes, le prince ne regarde la victoire de la Prusse comme un jugement de Dieu. En revanche, il l'attribue aux errances politiques de la France.

Chez les royalistes, la proclamation provoque de nombreux engagements volontaires dans les armées de Gambetta. Mais, surtout, on se remet à parler d'Henri V. Si la presse parisienne demeure discrète, les journaux de province redécouvrent ce roi « d'au-delà des montagnes ». La presse légitimiste et catholique, dont le nombre de titres passe en trois semaines d'une cinquantaine à près de quatre-vingt-dix, propage ardemment l'idée d'un recours au roi. Pour les uns, il sauverait le pays. Mais pour d'autres, la restauration monarchique entraînerait le retour des nobles et des prêtres. Une contre-propagande républicaine va jusqu'à évoquer le rétablissement des privilèges, de la gabelle, de la taille, de la corvée, et même du « droit du seigneur¹⁰ ».

Tandis que le prince tentait de galvaniser les énergies nationales et y parvenait en partie, il négociait en secret, disait-on, avec le roi de Prusse, bien que perçât une contradiction entre sa lettre à Guillaume, cherchant la conciliation, et son manifeste, nationaliste et antiprussien. Il n'existe aucune preuve de tractations secrètes et on voit mal, d'ailleurs, quand et comment elles auraient pu se tenir, entre la réception par Guillaume de la lettre d'Henri et la réaction de Bismarck. A moins qu'elles n'aient eu lieu avant, à l'initiative de la Prusse, et que, dans cette hypothèse la lettre à Guillaume ne fût pas une sollicitation mais une réponse à des avances orales. Cette version des faits expliquerait les propos ultérieurs du prince à son neveu Robert de Parme : « Si j'avais consenti à une cession de territoire, je serais roi de France¹¹. » Mais il ne s'agit bien sûr que d'invérifiables suppositions.

Ce qui ne fait pas de doute, par contre, c'est l'écroulement militaire. Le 27 octobre, Bazaine capitule dans Metz : la dernière armée française encore en état de s'opposer à l'ennemi est mise hors de combat sans avoir rien tenté.

Quatre jours auparavant, la comtesse de Chambord, enfin rétablie, est arrivée à Montriant. La maison lui plaît. Elle envoie des croquis de la résidence et des dessins du jardin à la comtesse Emma de Chabannes demeurée à Frohsdorf, lui écrivant qu'elle ne sait combien de temps elle et son mari vont séjourner là, qu'elle attend sereinement les décrets de la Providence, qu'elle est heureuse car elle est au côté d'Henri, qu'elle ne demande rien d'autre et qu'elle le suivra partout, où qu'il aille, quoi qu'il fasse¹².

Le marquis de La Ferté-Meun prend alors l'initiative personnelle d'approcher Adolphe Thiers, désigné par le gouvernement provisoire pour négocier un armistice : « Vous aurez, lui expose-t-il, à choisir entre deux rôles : celui de Talleyrand et celui de Cavaignac [...] Vous êtes décidé à vous dévouer au salut de votre patrie et vous savez très bien qu'il n'y a qu'un moyen de la sauver, c'est de refaire la monarchie. » Thiers acquiesce : « Oui, mais la monarchie *unie*¹³. » Il le répétera souvent aux légitimistes, en leur précisant qu'il « y travaillera de son mieux ».

De Tours, Gambetta proclame « la patrie en danger » et active les offensives sur la Loire. Il fait appel au monarchiste Aurelle de Paladines pour commander la première armée qui, le 10 novembre, libère Orléans. Du 2 au 4 décembre, à Loigny et à Patay, au nord-ouest d'Orléans, les anciens zouaves pontificaux, que commande le colonel Athanase de Charette, et les volontaires bretons du général Gaston de Sonis, trois cents hommes en tout, chargent héroïquement sous le drapeau blanc marqué de l'insigne du Sacré-Cœur¹⁴. Par l'intermédiaire du marquis de La Ferté-Meun, le comte de Chambord leur a fait parvenir de l'argent pour aider à leur équipement. Ils rêvent, sans grande illusion, de réitérer l'exploit de Jeanne d'Arc du 18 juin 1429. Un tiers se fait tuer, un autre tiers est gravement blessé. Le comte de Chambord passe sa journée du 8 décembre à rédiger des lettres de condoléances aux familles de Bouillé, de Brisault, de Flers, de Fourcault, de Luynes (c'est le duc qui s'est fait tuer), de Maricourt, de Montlaur, de Saint-Venant, de Thiville, de Verthamon... Découvrant tous

ces noms dans le journal, une Parisienne se serait exclamée :
« On dirait une liste d'invités à un bal à Versailles. »

A partir du 20 décembre, exactement comme Louis XVIII en mars 1814, Henri se trouve cloué au lit par une crise de goutte. Son médecin genevois, le docteur Dufresne, craignant que sa violente douleur au pied droit ne soit également liée aux suites de son vieil accident à la jambe, décide de l'appareiller : le voilà totalement immobilisé. La nouvelle du bombardement de Paris, qui a commencé dans les derniers jours de 1870, le consterne. Il décide d'élever une protestation solennelle, datée du 7 janvier 1871 :

Il m'est impossible de me contraindre plus longtemps au silence.

J'espérais que la mort de tant de héros tombés sur le champ de bataille, que la résistance énergique d'une capitale résignée à tout pour maintenir l'ennemi en dehors de ses murs épargneraient à mon pays de nouvelles épreuves. Mais le bombardement de Paris arrache à ma douleur un cri que je ne saurais contenir.

Fils des rois chrétiens qui ont fait la France, je gémiss de ces désastres. Condamné à ne pouvoir les racheter au prix de ma vie, je prends à témoin les peuples et les rois, et je proteste, comme je le puis, contre la guerre la plus sanglante et la plus lamentable qui fut jamais.

Qui parlera au monde, si ce n'est moi, pour la ville de Clovis, de Clotilde et de Geneviève, pour la ville de Charlemagne et de Saint Louis, de Philippe-Auguste et de Henri IV, pour la ville des sciences, des arts et de la civilisation.

Non, je ne verrai pas périr la grande cité que chacun de mes aïeux a pu appeler *ma bonne ville de Paris*.

Et puisque je ne peux rien dire de plus, ma voix s'élèvera de l'exil pour protester contre la ruine de ma patrie, elle criera à la terre et au ciel, assurée de rencontrer la sympathie des hommes en attendant tout de la justice de Dieu¹⁵.

Le bombardement d'une ville par des canons de très forte puissance ne connaît pas de précédent. On peut alors croire

Paris menacé d'une destruction totale, ce que traduisent les élans lyriques du prince.

Depuis le 8 décembre 1870, le gouvernement siège à Bordeaux, inaugurant une série de replis qui, par suite des offensives allemandes, donneront trois fois à la ville « le triste honneur de devenir la capitale de la France¹⁶ ». Mais c'est le souvenir du 12 mars 1814 que les monarchistes commencent à évoquer.

De Bordeaux à Bordeaux

Le 21 janvier, libéré de son appareil au pied, le comte de Chambord recommence à marcher sans quitter la chambre, ne pouvant encore emprunter l'escalier en U de Montriant. Le 25, il peut enfin descendre dîner.

Dix jours après la proclamation de l'Empire allemand dans la galerie des Glaces, un armistice de vingt et un jours est signé avec Bismarck. Dans ce délai, une assemblée nationale devra être élue. Elle décidera de la paix ou de la poursuite de la guerre. De Bordeaux, les électeurs sont convoqués pour le 8 février.

Jamais assemblée n'aura été désignée dans une telle précipitation : six jours seulement pour prendre connaissance de l'événement, pour établir les listes, rédiger les déclarations et faire campagne, tout cela dans un pays en guerre, au quart occupé par l'ennemi, aux liaisons presque partout rompues. Incroyable gageure qui pourtant se réalise et dans des conditions satisfaisantes. Les notables ruraux ont réagi promptement. Ils n'étaient pourtant pas préparés à l'échéance : la plupart étaient retirés des affaires politiques et n'envisaageaient nullement de reprendre du service. Beaucoup parmi les plus jeunes faisaient le coup de feu ou tiraient l'épée pour repousser les Prussiens. Dans la majorité des cas, ils furent sollicités par un peuple déboussolé, souvent misérable, ayant perdu tout repère dans ses institutions et toute confiance dans ses dirigeants. D'abord dans les bonapartistes, responsables

de la folle aventure et de l'ahurissante défaite, mais aussi dans les cadres républicains, partisans de poursuivre la guerre mais envoyant les paysans la faire à leur place. Alors ces derniers se rendent au château, souvent conduits par le curé, dire au seigneur oublié qu'on ne veut plus se faire tuer et qu'on a besoin des bras à la ferme ou à l'échoppe. Il faut faire la paix, mais pas seulement : il faut également ramener le roi, c'est-à-dire mettre fin à ces séries de régimes qui ont conduit le pays à l'abîme. L'aspiration à la paix ne se dissocie pas du recours au roi.

Dans cet esprit se forment les « listes de la paix », souvent après une seule réunion départementale. Lorsqu'il manque un candidat, on inscrit d'office quelque personnalité de confiance. Sur les sept cents personnes figurant sur ces listes, il est remarquable que près d'un tiers a effectué le pèlerinage de Frohsdorf ou de Venise.

A la veille du scrutin, le comte de Chambord sort d'une claustration de quarante-neuf jours. Ayant enfin recouvré une mobilité normale, il effectue avec sa femme une promenade en voiture dans Genève.

Les listes de la paix l'emportent dans les trois quarts des départements. Parmi les 675 sièges métropolitains pourvus, après déduction de 78 désistements consécutifs aux élections multiples, on compte plus de 400 monarchistes. Leur nombre ne peut être fourni avec certitude car beaucoup ne se sont pas présentés en tant que tels et parce qu'il n'existe pas à l'époque de partis servant de base à la formation de groupes parlementaires parfaitement identifiés. Jean-Jacques Chevallier avance une répartition au siège près : « Cette droite se divise entre 182 *légitimistes* et 214 *orléanistes*¹⁷. » Mais une analyse détaillée fait apparaître une répartition plus complexe.

De Montriant, le prince ne s'y trompe pas. Cette assemblée qui, dit-on, aurait provoqué la surprise par sa prédominance monarchiste, il la voit différemment. Dans son journal du 12 février, il note : « Dans le Midi, les résultats ne sont pas bons ; dans beaucoup d'endroits la liste Thiers passe, dans les autres opère la nuance libérale ; les orléanistes seront probablement en majorité [...] Les malheurs de la guerre n'ont

donc pas corrigé le pays qui a les mêmes passions et, avec quelques aspirations monarchiques, continue à être révolutionnaire. » Il a souligné cette dernière phrase. Le lendemain, il relève que « les élections de Paris sont détestables ». On cherche en vain dans ses écrits une formule de satisfaction ou d'espoir.

La majorité de l'Assemblée est royaliste mais pas absolutiste. Les nouveaux élus portent en eux les valeurs du « libéralisme noble », qui puise sa source aux plus vieilles traditions de l'indépendance aristocratique et qui vient de se ranimer dans l'opposition à l'Empire. L'Histoire vient de leur donner raison. Elle jette un pont entre eux et les constituants de 1789, les tenants de la charte parlementaire, les partisans des libertés publiques garanties par des lois qu'il revient aux notables de confectionner. Leur credo est inscrit dans un ouvrage publié en 1868 : *La France nouvelle* de Lucien Prévost-Paradol. Ils se nourrissent aussi des œuvres d'Ernest Renan dictées par les circonstances : *La Monarchie constitutionnelle*, récemment publiée, et surtout, parue le 6 décembre 1871, *La Réforme intellectuelle et morale de la France* qui, montrant le gouffre dans lequel l'esprit révolutionnaire et le gouvernement bonapartiste ont précipité la patrie, appelle au rétablissement des institutions royales et aristocratiques. Dans ce système idéalisé, le roi joue un rôle central, mais non unique. On ignore si le comte de Chambord a lui aussi pris connaissance de ces ouvrages et médité les idées qu'ils contiennent.

Les députés sont convoqués à Bordeaux pour le 12 février. En attendant l'ouverture des débats, c'est un étonnant spectacle qu'offrent les majestueuses promenades du centre-ville. On se salue, on se reconnaît, souvent on ne s'est pas vu depuis des années et on se montre tout étonné de se retrouver là, sans l'avoir vraiment voulu, on se congratule tout en ressassant le drame que vit la France, décidé à faire son devoir, à hisser le pays du puits dans lequel « ils » l'ont jeté. On voit un symbole à siéger dans cette ville qui, cinquante-sept ans auparavant, s'est soulevée en faveur des Bourbons et a posé la première pierre de la Restauration : la ville du duc de Bordeaux est devenue la capitale de la France, pour la paix et

pour la royauté. Certains ne doutent pas de l'intervention de Dieu. Pourtant la métropole aquitaine a changé. Le département de la Gironde a voté pour la liste de la paix, mais la ville de Bordeaux penche plutôt vers la république. Sa sociologie a beaucoup évolué depuis 1814. Dans les rues, des jeunes gens apostrophent les vieux monarchistes : « Vive le roi, nom de Dieu ! » et leur adressent une révérence ironique.

La session s'ouvre avant l'achèvement des travaux nécessités par la transformation du Grand Théâtre en salle des séances et en bureaux. Moins de la moitié des membres sont présents le premier jour : les élections multiples d'un même candidat rendent vacante une centaine de sièges ; certains élus, qui n'étaient pas candidats, n'envisagent pas de se présenter ; enfin beaucoup de monarchistes qui se sont portés volontaires dans les armées de Gambetta sont restés avec leur régiment. Presque tous les républicains, en revanche, sont bien là. Et ce n'est pas le moindre paradoxe de cette assemblée que les partisans de la paix se battent pour défendre leur pays, tandis que les partisans de la guerre parlementent en redingote.

La première séance est présidée par le doyen d'âge, le comte Benoist d'Azy, soixante-quinze ans et vétéran légitimiste de la Chambre de 1849, représentant de la Nièvre. Un incident la perturbe : des sièges du public, tombe la déclaration de Gaston Crémieux, cousin d'Adolphe Thiers et futur communard de Marseille : « Majorité rurale, vous ne représentez pas la France ! » Or, plus des deux tiers des Français vivent alors à la campagne ou dans des bourgs de moins de cinq mille habitants. Les élus de Bordeaux représentent bien la France telle qu'elle est.

En dépit de l'arrivée quotidienne de nouveaux députés, presque tous monarchistes, la « Chambre retrouvée » comme certains l'appellent par écho à la « Chambre introuvable » de 1815, ne parvient pas à prendre ses marques et, dans la précipitation, vote des décisions qui ne reflètent guère la couleur – que l'on dit blanche – de sa majorité¹⁸.

Les mystères de la Chambre blanche

Ses premières décisions déconcertent. D'abord, l'élection de Jules Grévy à sa présidence, le 16 février, par 519 voix sur 536 votants. Difficile en effet d'imaginer plus républicain que ce député du Jura de soixante-quatre ans¹⁹. Si son parcours explique assez facilement sa vocation au poste où le voilà élu, il faut néanmoins s'étonner que les monarchistes ne lui aient pas préféré un homme issu de leurs rangs. Certes, Grévy s'affirme partisan de la paix mais son élection résulte d'abord des manœuvres d'Adolphe Thiers qui, rompu aux arcanes de la politique en Chambre, a convaincu les royalistes de s'en remettre à lui ; ensuite, de l'inorganisation de la majorité parlementaire, qui n'a pu se concerter avant d'arriver à Bordeaux et à qui il manque un chef. Ce qui fait écrire à Henri de Pène : « La fatalité voulut que les royalistes, après avoir eu longtemps dans le Parlement quelques chefs sans troupes, revinsent sans chef maintenant qu'ils étaient une armée²⁰. » On remarque certes les noms prestigieux qui la composent et qui semblent faire ressurgir comme d'un mausolée toute l'histoire de France : les Broglie, Castellane, Dampierre, Durfort, Gontaut-Biron, Guiche, Harcourt, La Rochefoucauld, Maillé, Mérode, Mortemart, Uzès... S'ajoutent des noms moins anciens mais qui ont servi le roi, en Vendée et durant la Restauration : d'Aboville, Bouillé, Franclieu, Audren de Kerdel, Larcy, Lamberterie, La Rochejaquelein, Lorgeril, Meaux, Rainneville, La Rochethulon... Enfin ceux de deux princes d'Orléans : Joinville et Aumale, élus dans la Haute-Marne et dans l'Oise malgré la loi de proscription toujours en vigueur. Au total la Chambre compte quelque 200 gentilshommes. Mais seulement 175 membres ayant déjà siégé dans une assemblée. Longtemps tenus à l'écart par les consignes d'abstention du comte de Chambord, profondément individualistes, un peu méprisants pour les bourgeois du camp républicain, « ces besogneux du bavardage », ils ne cherchent pas à s'approprier la Chambre dans laquelle ils pourraient décider de tout. La conscience de leur devoir envers la France

fait chez eux bon ménage avec une élégante désinvolture. Lors de la première séance, ils ont laissé les républicains occuper les premiers rangs, se moquant de leur bousculade pour s'asseoir aux meilleures places. Beaucoup, ignorant qu'elle existe ou jugeant dégradant d'en bénéficier, ne vont pas percevoir leur indemnité parlementaire. Certains manient le sarcasme avec délectation. Ainsi le marquis de La Roche-Jaquelein, colosse d'un mètre quatre-vingt-dix, apostrophe Thiers, qui a laissé son crayon dans le foyer du Grand Théâtre servant de salle de travail : « Monsieur ! Vous oubliez votre canne. » Et en séance, alors qu'un député républicain vient de proclamer à la tribune : « Tous les citoyens sont égaux ! », le baron Gaston de Belcastel, représentant de la Haute-Garonne, bondit de son siège : « Et fraternaux ! »

Souvent peu favorables, *a priori*, au suffrage universel, ils se montrent cependant prêts à tenter l'expérience. L'un d'eux, le vicomte de Meaux, résume assez bien leur état d'esprit : « Ces héritiers des *Maisons de la monarchie* étaient, comme il convenait, presque tous légitimistes ; mais ils l'étaient avec indépendance et sans méconnaître leur époque. Quand M. le comte de Chambord voulut des serviteurs non seulement fidèles à sa cause, mais dociles à ses consignes, il dut les chercher ailleurs qu'au sein des familles ayant déjà leur place dans l'Histoire²¹. » Les nouveaux parlementaires, bien que souvent surpris de leur élection, reproduisent un peu l'esprit des parlements de l'ancienne France où siégeaient leurs ancêtres : prêts à donner leur sang pour le roi, non à lui abandonner le soin du royaume.

Le lendemain de l'élection de Grévy, l'Assemblée délibère sur la proposition présentée par celui-ci et par cinq autres députés, parmi lesquels ne figure aucun légitimiste, de désigner Adolphe Thiers comme « chef du pouvoir exécutif ». Au sein de la commission spéciale dont le rapporteur est Victor Lefranc, autre républicain modéré, on débat brièvement pour savoir si l'on doit ou non préciser : « de la République française ». Finalement, on retient la formule. Il advient souvent que les décisions aux conséquences les plus lourdes soient prises selon un processus des plus

légers. Mais l'on ajoute : « en attendant qu'il soit statué sur les institutions » : un minimum. Thiers est élu par acclamations. Un seul député s'y oppose : le baron de Belcastel²² « ne voulant pas, même pour un jour, de l'étiquette républicaine ».

Tout se passe comme si la majorité, ayant soudain donné les clés de la Chambre à une partie de la minorité, celle de ces républicains conservateurs qui viennent de se résoudre à la paix, assistait, passive, à l'occupation des pouvoirs par ces derniers. La composition du ministère, bouclée dès le 19 février, illustre ce phénomène. Sur onze ministres, on dénombre quatre républicains, dont deux aux postes essentiels des Affaires étrangères et de l'Intérieur : Jules Favre et Ernest Picard ; Jules Dufaure est nommé à la Justice et, pour comble, Jules Simon à l'Instruction publique, aux Cultes et aux Beaux-Arts... Qui pourrait alors croire que les catholiques royalistes sont prétendument majoritaires ? Un seul légitimiste figure sur la liste : Charles de Larcy²³ chargé des Travaux publics. Jamais dans l'histoire politique de la France un gouvernement, dit « de conciliation », n'aura paru aussi décalé de la majorité parlementaire. L'Assemblée n'ose cependant pas protester. Qui d'ailleurs porterait sa parole ? Le comte de Chambord note sobrement dans son journal : « gouvernement républicain comme il fallait s'y attendre ». En fait, les députés sont sous le coup d'une terrible anxiété : Thiers va affronter Bismarck et on lui souhaite bien du courage...

Après cinq jours de rudes négociations, la France perd l'Alsace et une grande partie de la Lorraine, conserve Belfort en contrepartie d'une entrée solennelle des troupes allemandes dans Paris et devra s'acquitter d'une indemnité de cinq milliards, ce qui représente le double du budget annuel de l'Etat hors dépenses de guerre. Versable en plusieurs tranches, elle s'échange contre le retrait progressif des troupes d'occupation. L'accord ressemble beaucoup à celui du traité de Paris de 1815, à ceci près que ce ne sont pas des conquêtes récentes que rend notre pays, mais des provinces déjà françaises sous l'Ancien Régime. Le comte de Chambord écrit à plusieurs correspondants d'Alsace et de Moselle pour leur faire part de

son « affliction » et pour croire avec eux « à un meilleur avenir ».

Eût-il obtenu de meilleures conditions que Thiers ? Rien ne permet de l'affirmer. Mais il faut admettre que si la restauration avait été réalisée d'emblée et que le roi de France eût été chargé de faire la paix, deux choses au moins eussent été différentes. En premier lieu, Henri aurait parlé avec Guillaume, non avec Bismarck. L'empereur d'Allemagne ne se serait peut-être pas montré plus tendre avec la France, mais il aurait entendu des arguments tirés de l'Histoire que ne pouvaient ni servir Thiers ni recevoir Bismarck. En second lieu, la France n'aurait peut-être pas brûlé tous ses vaisseaux en une seule manche : une négociation entre gouvernements aurait pu être suivie d'une entente entre monarques. Pour la nation vaincue, la possibilité, en quelque sorte, d'interjeter appel eût constitué un instrument précieux que la concentration de tout le pouvoir exécutif dans un seul homme rendait évidemment impossible.

Depuis la fin de non-recevoir qui accueillit son intervention du 1^{er} octobre 1870, le comte de Chambord s'interdit de se mêler aux négociations de paix. Il se garde aussi d'élever une protestation solennelle contre l'amputation du territoire comme il l'avait fait contre le bombardement de Paris. A quoi bon ? L'issue était inévitable. Adresser des reproches aux négociateurs ne ferait qu'accroître le trouble public, à quoi il continue de se refuser. Le 14 mars, Alexandre de Saint-Chéron amène à Montriant un groupe de journalistes afin d'entendre, de sa bouche même, quelques précisions du prince sur son analyse des événements et sur ses propres perspectives. Celui-ci leur déclare : « Sachez que des membres de l'Assemblée de Bordeaux, M. Thiers en tête, m'ont fait offrir une restauration immédiate. Cela vous étonne. Cet homme-là fait en effet des avances à tout le monde. Je ne m'y fie pas. Maintenant, il va prétendre qu'il lui faut deux ou trois ans pour achever son évolution avant de faire la restauration ; c'est-à-dire que, s'il veut que je règne, ce n'est qu'à sa façon, à ses conditions, à son heure... » Comme l'un de ses interlocuteurs lui demande pourquoi il

n'a pas « jugé à propos de souscrire à ces avances », il expose ainsi les motifs de son refus : « Le premier est que je me serais vu obligé de signer le démembrement de la France et ce n'est pas la coutume dans ma famille. Le second, c'est qu'en remontant sur le trône, dans les conditions qui m'étaient faites à Bordeaux, j'aurais renouvelé la faute que commit Louis XVIII ; sur des bases révolutionnaires il crut pouvoir restaurer un trône légitime et ce trône est tombé. Ce qui est révolutionnaire en France, c'est encore plus les idées que les hommes. Pour moi, je ne peux rentrer en France qu'après qu'il aura été fait table rase des institutions révolutionnaires, car je ne peux revenir dans ma patrie que pour tout sauver, et si je reprenais ma place avec les institutions dont je parle, je ne pourrais que tout perdre²⁴. »

Conformément à leur mandat, les monarchistes votent la paix et veulent maintenant passer à l'étape suivante : doter la France de nouvelles institutions. Le plus grand nombre d'entre eux s'accorde sur au moins deux points : une monarchie constitutionnelle garantissant les libertés publiques et assurant un fonctionnement équilibré des pouvoirs publics ; la reconnaissance pour roi d'Henri V, qui seul incarne la légitimité en tant qu'aîné de la Maison de Bourbon, mais assortie de l'assurance préalable que les partisans de la branche cadette s'y rallieront sans réserves. Comment s'y prendre ? Thiers a flairé le danger : une décision rapide de l'assemblée entraînerait rapidement sa destitution une fois la paix acquise. Il se méfie du comte de Chambord, qu'il n'a jamais vu, qu'il soupçonne de n'avoir, selon la formule usée, « rien appris ni rien oublié », notamment comment l'ancien ministre de Louis-Philippe avait traité sa mère. La mort de la duchesse de Berry, moins d'un an plus tôt, a ranimé des souvenirs chez les vieux royalistes et rappelé que son fils demeurait très attaché à sa mémoire. Thiers préférerait donc le recours aux princes d'Orléans, qu'il a déjà servis, qu'il connaît bien, et qui partagent à peu près sa conception d'un Etat dirigé par des élites conservatrices, issues de l'industrie, de la finance, de l'armée,

du barreau et de l'université. En fait, il se voit très bien en Premier ministre du comte de Paris. Mais l'idéal pour cet homme toujours plein d'ambition serait, bien sûr, de demeurer sans personne au-dessus de lui et le plus longtemps possible. C'est bien en vain que tant d'esprits se sont demandé si Thiers était monarchiste ou républicain. Il n'est évidemment ni l'un ni l'autre. Thiers n'est que thiériste. Afin de conserver les mains libres, il veut convaincre les monarchistes que leur devoir consiste à oublier, pour le moment, leurs convictions profondes. Sous l'Empire, le comte de Chambord leur imposait l'abstention. Sous la République provisoire, l'homme qu'ils ont porté au pouvoir les contraint à l'abstinence.

L'abstinence des monarchistes

Thiers met tout son talent à prouver à l'Assemblée qu'elle a encore besoin de lui et que, dans ces difficiles circonstances, il ne faut surtout pas courir plusieurs lièvres à la fois. La paix signée n'est qu'un commencement : il faut maintenant redresser le pays, ne serait-ce que pour payer l'indemnité de guerre, le remettre au travail, et circonscrire les menées révolutionnaires que la fin du conflit pourrait alimenter, particulièrement à Paris. Il convient donc de différer la question institutionnelle : « Les questions les plus regrettables sont celles qui pourraient nous diviser au milieu des calamités qui frappent le pays²⁵. » Thiers parvient ainsi à convaincre la plus grande partie des monarchistes de se ranger à ce que l'on a appelé, abusivement, le « pacte de Bordeaux ». Le 10 mars, l'Assemblée nationale débat de son retour dans la capitale. Les préliminaires de paix étant conclus, plus rien ne justifie de prolonger son éloignement, ce que les républicains défendent avec fougue, et qui, du coup, effraye la majorité. Celle-ci se range à l'avis du baron de Belcastel qui stigmatise « le chef-lieu de la révolte organisée, la capitale de l'idée révolutionnaire ». Ses amis se lancent dans un concours d'idées : Bourges, Fontainebleau, Orléans sont évoqués. La Rochejaquelein s'amuse encore : pourquoi pas Chambord ? Thiers propose

Versailles. De là, explique-t-il comme s'il présentait la Commune, on pourra surveiller Paris que l'on domine depuis le Mont-Valérien. Il en profite pour conjurer le danger d'un brutal ressaisissement des monarchistes, susceptibles, à tout moment, de voter la restauration, par exemple la veille de son départ de Bordeaux. Aussi mêle-t-il dans son discours sur le choix du nouveau siège de l'Assemblée des considérations institutionnelles : « Lorsque le pays sera réorganisé, nous viendrons ici vous dire [...] : C'est le moment de lui donner sa forme définitive et je vous en donne la parole d'un honnête homme, aucune des questions qui auront été réservées n'aura été altérée par une infidélité de notre part. » Ainsi, en se prononçant pour Versailles, les royalistes approuvent le silence sur les institutions que leur demande le chef de l'exécutif provisoire.

La physionomie de l'Assemblée se profile maintenant avec plus de clarté. Elle apparaît non plus divisée en deux tendances comme l'avaient esquissé les élections, mais partagée en cinq courants, parfois communicants : l'extrême droite inconditionnellement chambordiste, la droite légitimiste ayant ses propres conceptions, le centre droit orléaniste, le centre gauche républicain modéré et la gauche républicaine radicale. On peut ajouter un sixième courant : la trentaine d'élus reliquat du bonapartisme.

L'extrême droite compte une trentaine de députés, ce qui constitue une force bien moins grande que ne l'avait d'abord fait croire le vote massif des campagnes. Pour ces hommes, la patrie, c'est le roi. Et le roi, c'est Henri V. Ils attendent de lui la parole qui les guidera. Ils ne sont là que pour obéir à ses instructions parce qu'elles expriment, par essence même, la Vérité. Ils croient représenter le Droit pur, le Droit national, qui ne se discute pas. Mais ils redoutent encore l'image des « fourgons de l'étranger » qu'ils veulent par-dessus tout épargner à Henri V. Rétifs par nature au parlementarisme, ils se tiennent à distance de ce qui se joue dans l'arène, attendant le moment propice pour agir selon leur cœur. De leurs rangs émergent quelques personnalités neuves, élues pour la première fois : Lucien Brun, Philippe de Carayon-Latour, Edouard Cazenove de Pradine, Joseph

de La Bouillerie, Edmond Ernoul, Gaston de Belcastel²⁶... Mais aucun ne prend l'ascendant sur les autres et aucun d'ailleurs ne l'ambitionne. Le premier a l'oreille du prince. Né à Gex, dans l'Ain, le 2 juin 1822, il appartient à la même génération qu'Henri. Jusqu'à son élection en 1871, on sait peu de chose de lui sinon qu'il vit à Lyon en avocat réputé, spécialement des soyeux, bâtonnier de son ordre et catholique fervent. Il a toujours refusé d'exercer le moindre mandat électif sous un régime illégitime. Depuis 1850, il envoie régulièrement au comte de Chambord des notes que celui-ci apprécie beaucoup. Elles portent sur les institutions politiques, la décentralisation administrative, l'organisation judiciaire, les rapports de l'Eglise et de l'Etat, mais aussi sur des thèmes scientifiques – il lui a fait connaître les travaux d'Hilaire du Chardonnet –, économiques et sociaux : Lyon, ville industrielle, constitue un creuset de la question ouvrière. Le prince l'invite à Frohsdorf, parle longuement avec lui et s'en dit toujours « très content » dans son journal. Brun est arrivé à Bordeaux en parfait inconnu. Elancé, très brun, doté d'un beau visage qui, par exception à la mode du temps, ne comporte ni barbe ni moustache, il s'exprime avec aisance, d'une voix claire et mélodieuse. On lui trouve la physionomie d'un acteur de théâtre, un peu efféminé, ce qui lui vaudra quelques moqueries de ses collègues. Ni aristocrate ni politicien, il comble rapidement ses lacunes pour devenir un des chefs de file de l'extrême droite, celui que le prince écoute le plus.

La droite, forte de cent quatre-vingts élus, s'octroie le droit de réfléchir par elle-même aux modalités de la restauration et choisit d'en différer le jour tant que deux conditions ne lui paraissent pas remplies : l'achèvement du processus de paix et de libération du pays ; la réunion de tous les royalistes autour du principe de légitimité. Pour eux, Henri V n'est pas un prétendant, il est le roi. Mais, dans son propre intérêt, il convient de ne pas précipiter les choses, de réaliser d'abord la fusion avec la branche cadette et d'installer le trône sur une France en voie de cicatrisation. Ils pensent pouvoir utiliser Thiers, qu'ils croient sur parole lorsqu'il leur demande de lui

faire confiance et pensent que le retour du roi sera la récompense de leur sagesse et de leur patience. Ils tentent, souvent avec succès, de persuader l'extrême droite de temporiser. Avec la disparition de Berryer trois ans plus tôt et la mauvaise santé de Falloux, qui a refusé de se porter candidat à l'Assemblée, la droite aussi manque d'un pilote. Mais le retrait du second n'est que parlementaire. De son domaine du Boug-d'Iré près d'Angers, l'ancien ministre de l'Instruction publique de 1849 suit de près tout ce qui se déroule à Bordeaux, puis à Versailles. Il continue d'exercer une puissante influence sur des députés qui se demandent souvent lors des choix difficiles : « Que ferait Falloux ? » Sa vision des choses révèle les vertus de la simplicité et du bon sens : « Rappeler la Maison de Bourbon lorsque l'étranger campait encore sur notre territoire, faire signer le démembrement de la France par le petit-fils de Louis XVI et donner, en apparence du moins, à une troisième restauration une troisième armée étrangère pour escorte, représentait à mes yeux le plus funeste présent que l'on pût faire à la monarchie. M. le comte de Chambord n'était pas disposé à l'accepter et, en tout cas, je n'étais pas d'avis qu'on le lui offrît²⁷ », écrira-t-il en 1885.

Le centre droit regroupe les orléanistes, soit à peu près deux cents députés qui préféreraient que la couronne se posât sur la tête du comte de Paris plutôt que sur celle du comte de Chambord. Mais ils ne se font guère d'illusions à cet égard, considérant que la division des royalistes leur serait fatale et qu'il faut savoir composer : Henri V n'a pas d'enfant ; à sa mort la couronne passera, selon leur interprétation du droit monarchique, à son cousin Orléans. Mais ils la veulent constitutionnelle, faisant une large place à l'influence du Parlement, et tenant compte des changements intervenus depuis 1830. Formant le groupe le plus nombreux, ils entendent qu'on en tienne compte et se doutent que le comte de Chambord ne les aime guère. A leur tête, trois personnalités se détachent : les ducs d'Audiffret-Pasquier, de Broglie et Decazes, tous trois candidats malheureux aux élections sous le second Empire²⁸. Le premier et le deuxième ont beaucoup navigué dans les précédents régimes. Le troisième voue à la branche aînée des

Bourbons une rancœur atavique. Orléaniste militant, il supporte mal que le sang du duc de Berry, qui a causé la disgrâce d'un père qu'il admire, coule encore dans les veines d'un vivant. Sans le connaître, il déteste le comte de Chambord. A eux trois, les ducs, que Belcastel surnomme « les mini-ducs d'Orléans », forment le fer de lance de ceux que l'on appelle les « habiles ».

Mais une question préalable domine le positionnement du centre droit : la validation de l'élection des princes. Considérant que leur élection à l'Assemblée efface leur proscription, Aumale et Joinville ont quitté l'Angleterre avec l'intention de venir siéger à Bordeaux. Thiers leur a fait expliquer que leur apparition risquait de troubler la paix publique et que, s'ils se montraient à Bordeaux, lui-même démissionnerait²⁹. Les princes ont cédé à ses instances et, en contrepartie de la promesse de faire abroger la loi d'exil du 26 mai 1848 touchant la branche cadette, en même temps que celle du 19 avril 1832 frappant la branche aînée, ils se sont installés à Biarritz. Le vote de l'abrogation des lois d'exil exige le renfort des légitimistes. Or ceux-ci n'ont aucune raison de se presser tant qu'ils ne savent pas si les princes d'Orléans se rallieront sans réserve à Henri V. De plus, ils renâclent à la perspective d'assister au ballet de leurs altesses tandis que leur maître resterait au loin, ne pouvant revenir dans son pays en simple citoyen. De sorte qu'au jour de la clôture de l'assemblée de Bordeaux, le 11 mars, rien n'a été décidé. Le général Ducrot³⁰ se rend à Biarritz pour proposer un marché aux princes : qu'ils aillent à Genève présenter leur hommage au comte de Chambord, après quoi l'Assemblée votera, dès l'ouverture de sa séance à Versailles, l'abrogation de la loi d'exil, puis elle validera leurs deux élections. Après l'avoir écouté, Aumale et Joinville préfèrent différer, dans l'ignorance de la part de pouvoir qui pourrait, demain, leur être reconnue. Le premier explique que, selon les informations qui lui parviennent sur l'état d'esprit du pays, une tentative de restauration dans la personne du comte de Chambord, perçue comme attachée à la Contre-Révolution et à l'ancienne royauté, déclencherait une guerre civile. Puis il se ravise et finit par avouer que la vali-

dation de son élection et de celle de son frère constituent une condition préalable de leur visite à Genève. Ainsi s'ouvre une longue suite de tractations qui durera plusieurs années, au début perturbée par l'insurrection parisienne.

La Commune et les princes

Le 18 mars éclate le soulèvement de la Commune. Depuis un mois, Thiers multiplie les provocations à l'égard du Paris républicain et de sa population atterrée par la défaite. Il y eut d'abord la disparition du gouvernement de la défense nationale au profit d'un pouvoir exécutif conservateur et pacifiste, des préliminaires de paix prévoyant l'humiliation de la capitale par le défilé des troupes victorieuses, le choix de Versailles comme nouveau siège des pouvoirs publics, l'interdiction de plusieurs journaux « patriotes », la suppression de la solde des gardes nationaux et maintenant la tentative d'arracher aux Parisiens les canons de la garde nationale qu'ils avaient financés de leurs deniers.

Le feu couvait, l'explosion est violente. Sa rapide propagation prend de court les autorités en train d'achever leur déménagement. A Versailles, l'Assemblée s'installe provisoirement dans l'Opéra royal que Louis XV fit construire en 1770 et qui contient sept cent douze places. Les services administratifs, les bureaux et les commissions occupent toute l'aile nord. Le président de l'assemblée s'installe dans l'ancien appartement du roi. Dans l'aile du midi, dite aussi aile des princes, prennent place les ministères de la Marine, de l'Intérieur, de la Guerre, de la Justice, ainsi que le Conseil d'Etat. Le chef du gouvernement prend possession de la toute neuve et confortable préfecture, construite en 1867. Les autres ministères réoccupent, le long du château, côté ville, la rue de l'Indépendance américaine. La plupart des députés logent à Paris et prennent chaque jour le train, en compagnie de nombreux journalistes et d'un public, largement féminin, avide du spectacle des séances.

La Commune dure deux mois. Sous les yeux d'une armée étrangère médusée, se livre une guerre de rue où les atrocités s'échangent de part et d'autre avec la même bonne foi. Après avoir pris le temps de réorganiser l'armée française, aidé de Bismarck, le gouvernement de Versailles en confie le commandement au maréchal de Mac-Mahon. Le vaincu de Froeschviller et de Sedan prend sa revanche : n'ayant pu arrêter les Prussiens, il écrase les insurgés parisiens au cours de cette dernière semaine de mai que Jean-Baptiste Clément appellera la « semaine sanglante »... Pour s'opposer à l'avance des « Versaillais », les communards incendient les monuments de la ville (les Tuileries, le Palais-Royal, l'Hôtel de Ville, le Palais de justice...) et exécutent leurs otages, dont Mgr Darboy, archevêque de Paris, ainsi que d'autres prêtres. Les combats se terminent à l'arme blanche entre les tombes du Père-Lachaise. Aujourd'hui encore, deux thèses s'affrontent : selon la première, Paris est libéré : la moitié de sa population cesse d'être terrorisée par l'autre. Selon la deuxième, Paris est vaincu : l'ordre bourgeois règne sur les décombres de l'espérance sociale. Les deux versions ne sont pas totalement incompatibles... Mais ce que l'Histoire retient d'abord, c'est que, pour la première fois depuis l'Ancien Régime, une révolte parisienne n'a pas entraîné de révolution en France. Bien au contraire, la province a maté la capitale. Et une bonne partie de cette province est chambordiste.

Le 3 avril, le comte de Chambord a enfin quitté Genève pour se rendre à Bruges, d'où il lui sera plus aisé de gagner Paris le moment venu et sans avoir à traverser trop de régions occupées par l'armée prussienne. Bruges se trouve suffisamment éloigné de Gand pour éviter de malencontreux rapprochements. A Blacas et à Monti s'est joint Henri de Vanssay, un des filleuls du prince, qui lui sert désormais de secrétaire³¹. Ils prennent pension à l'hôtel de Flandry (aujourd'hui hôtel Flanders) et reçoivent bientôt la visite de Lucien Brun.

La perception de la Commune par le prince est univoque : « Je suis réduit, écrit-il à Carayon-Latour, à gémir sur les horreurs de cette [abominable] guerre fratricide » dont il compare le chagrin qu'elle lui cause à celui qu'il ressentit lors du

bombardement de Paris. Le soulèvement populaire, fomenté par « des hommes venus de l'enfer », doit être étouffé au plus vite, mais « les difficultés de cette douloureuse entreprise ne sont pas au-dessus de l'héroïsme de notre armée ». Il se réjouit de la proposition de Cazenove de Pradine, et de son vote « à la presque unanimité » de faire dire des prières publiques « pour la cessation de nos maux », car il faut maintenant méditer « les terribles leçons de la Providence³² ». Vision la plus réactionnaire qu'on puisse imaginer. Il faut toutefois préciser, à la décharge du prince, que de Bruges il découvre les événements par les journaux belges et ceux des provinces françaises qui, sans exception, stigmatisent les exactions et les horreurs commises par les communards. Toutefois, Henri en fait peser la responsabilité sur les meneurs, non sur le peuple — une fois de plus, selon lui, abusé et trompé. Il est choqué par la brutalité de la répression alors que le gouvernement de Thiers facilite la fuite des chefs à l'étranger, dont Bergeret, l'incendiaire des Tuileries. « Après la Commune, écrira bien plus tard Charles Maurras, on a fusillé des milliers d'ouvriers et laissé échapper les chefs : un roi de France aurait frappé ces derniers sans miséricorde, mais il eût épargné le peuple³³. »

Hors d'une capitale livrée à l'anarchie puis à la botte, les grandes manœuvres politiques s'engagent autour des deux princes d'Orléans présents en France. Aumale et Joinville ont quitté Biarritz pour Dreux, qui abrite leur nécropole familiale. Des bruits de tentative d'assassinat courent à leur sujet car il se murmure qu'Aumale pourrait se voir confier la tête de l'armée chargée d'écraser la Commune.

C'est dans cette ambiance de conspiration et de traque que, le 24 mars, trois députés légitimistes viennent entretenir les deux frères des conditions de la restauration. Le comte de Maillé, le vicomte de Cumont et le vicomte de Meaux font partie de la commission qui vient de se créer à l'Assemblée nationale pour instruire la question de l'abrogation des lois d'exil et, au-delà, pour sceller un accord entre légitimistes et orléanistes. Paritaire, la commission comprend six représentants de la droite : outre les trois précités, on y trouve Gontaut-Biron, Lacombe et Rességuier³⁴ ; et autant du centre droit :

Audiffret-Pasquier, Chabaud-Latour, Corcelle, Lasteyrie, Mérode et Saint-Marc Girardin. Emmanuel Beau de Loménie, passant au crible ce « Comité des douze » – que les députés républicains surnomment « des douze apôtres » – fait valoir que, si les membres du centre droit sont bien d'authentiques orléanistes, ceux de la droite ne représentent qu'eux-mêmes et non le comte de Chambord qui ne les a nullement mandatés, ni directement ni même par l'intermédiaire du marquis de La Ferté-Meun. Au surplus, aucun membre de l'extrême droite n'y figure. Loménie en conclut à un déséquilibre manifeste du groupe et au commencement d'une machination visant à éliminer le comte de Chambord au profit d'une solution Orléans : « Tout va se passer comme si les amis des d'Orléans ou plutôt les adversaires dissimulés et instinctifs du comte de Chambord s'étaient donné le mot pour accaparer les négociations de façon à empêcher que d'autres ne les mènent à bien³⁵. » On pourrait lui rétorquer que les six députés orléanistes se sont également désignés sans l'aval d'Aumale ni de Joinville ni, à plus forte raison, du comte de Paris, chef de la branche cadette et totalement absent des pourparlers engagés. Ce dernier, résidant toujours en Angleterre, semble être passé sans transition de la tutelle étroite de sa mère à celle de ses oncles. A trente-deux ans, il vit encore chez eux, à York House (aujourd'hui mairie de Twickenham dans la banlieue londonienne) comme maintenu dans une minorité prolongée. Il n'exprime guère d'opinions qui lui soient propres. Selon le général Ducrot, Aumale le qualifie de « jeune homme inexpérimenté³⁶ » qui fera ce qu'on lui dira de faire.

A Dreux, Aumale déclare aux députés : « Ce qui vous importe, c'est de rallier à votre prince la portion de la société française que nous représentons. Nous n'y mettrons aucun empêchement. » Avec le plein accord de Joinville, que sa surdité isole un peu de la conversation, il ajoute que sa famille préférerait voir la couronne de France sur la tête du comte de Chambord plutôt que sur celle du comte de Paris, tout en précisant subtilement : « Mais nous ne tenons pas la couronne de

France. » Et il note dans son agenda : « Pas d'engagement – Bonnes paroles³⁷ ».

Les affres de la Commune rendent quelque peu illusoire la question des institutions et de l'abrogation de la loi d'exil. Thiers a d'autres chats à fouetter et les travaux de la commission traînent en longueur. Le journal du comte de Chambord dénote une irritation croissante à l'égard du chef du pouvoir exécutif et de sa duplicité, désormais indubitable aux yeux du prince. Ainsi dénonce-t-il successivement la nomination d'une fournée de préfets « presque tous orléanistes ou républicains » (26 mars), le démenti par Thiers que l'Assemblée veuille renverser la république (29 mars) alors que Lucien Brun est venu exposer à Bruges que « l'Assemblée veut en finir et proclamer la monarchie », le fait que Thiers « donne l'assurance que, lui vivant et gouvernant, la république ne succombera pas » (15 avril), le rapport de Broglie sur le projet de loi relatif à la presse, jugé « très mauvais » (20 avril), l'insuffisante défense des intérêts religieux malgré les interventions de royalistes à l'Assemblée (23 avril). Il décide alors, après en avoir longuement conféré avec Lucien Brun, d'intervenir de façon éclatante. La forme choisie est celle d'une longue réponse, rendue publique, à une lettre de Carayon-Latour l'informant du dernier état de la situation à Paris et à Versailles. Datée du 8 mai, la lettre-manifeste du comte de Chambord, écrite avec l'aide de Vanssay, s'adresse, par-delà son destinataire individuel, aux « hommes de tous les partis » désireux de connaître les intentions, non plus de l'héritier du trône en exil mais du roi légitime :

[...] Faites bien connaître mes pensées les plus intimes et tous les sentiments dont je suis animé [...].

Prémunissez-les contre les calomnies répandues dans l'intention de faire croire que, découragé par l'excès de nos infortunes, et désespérant de l'avenir de mon pays, j'ai renoncé au bonheur de le sauver.

Il sera sauvé le jour où il cessera de confondre la licence avec la liberté ; il le sera surtout quand il n'attendra plus son salut

de ces gouvernements d'aventure qui, après quelques années de fausse sécurité, le jettent en d'effroyables abîmes.

Au-dessus des agitations de la politique, il y a une France qui souffre, une France qui ne veut pas périr et qui ne périra pas : car, lorsque Dieu soumet une nation à de pareilles épreuves, c'est qu'il a encore sur elle de grands desseins.

Sachons reconnaître aussi que l'abandon des principes est la vraie cause de nos désastres.

Une nation chrétienne ne peut impunément déchirer les pages séculaires de son histoire, rompre la chaîne de ses traditions, inscrire en tête de sa Constitution la négation des droits de Dieu, bannir toute pensée religieuse de ses Codes et de son enseignement public.

Dans ces conditions, elle ne fera jamais qu'une halte dans le désordre, elle oscillera perpétuellement entre le césarisme et l'anarchie, ces deux formes également honteuses des décadences païennes, et n'échappera pas au sort des peuples infidèles à leur mission.

Le pays l'a bien compris, quand il a choisi pour mandataires des hommes éclairés, comme vous, par les besoins de leur temps, mais non moins pénétrés des principes nécessaires à toute société, dans l'honneur et la liberté.

C'est pourquoi, malgré ce qui reste de préjugés, tout le bon sens de la France aspire à la monarchie. Les lueurs de l'incendie lui font apercevoir le chemin ; elle sent qu'il lui faut l'ordre, la justice, l'honnêteté, et qu'en dehors de la monarchie traditionnelle, elle ne peut rien espérer de tout cela [...]

On dit que je prétends me faire décerner un pouvoir sans limite. Plût à Dieu qu'on n'eût pas accordé si légèrement ce pouvoir à ceux qui, dans les jours d'orage, se sont présentés sous le nom de sauveur ! Nous n'aurions pas la douleur de gémir aujourd'hui sur les maux de la patrie.

Ce que je demande, c'est de travailler à la réorganisation du pays ; c'est de donner l'essor à toutes ses aspirations légitimes ; c'est, à la tête de la maison de France, de présider à ses destinées, en soumettant avec confiance les actes du gouvernement au sérieux contrôle de représentants librement élus.

On dit que la monarchie traditionnelle est incompatible avec l'égalité de tous devant la loi.

Répétez bien que je n'ignore pas à ce point les leçons de l'histoire et les conditions de la vie des peuples.

Comment tolérerais-je des privilèges pour d'autres, moi qui ne demande que celui de consacrer tous les instants de ma vie à la sécurité et au bonheur de la France, et d'être toujours à la peine avant d'être avec elle à l'honneur ?

On dit que l'indépendance de la papauté m'est chère, et que je suis résolu à lui obtenir d'efficaces garanties. On dit vrai. La liberté de l'Eglise est la première condition de la paix des esprits et de l'ordre dans le monde. Protéger le Saint-Siège fut toujours l'honneur de notre patrie et la cause la plus incontestable de sa grandeur parmi les nations. Ce n'est qu'aux époques de ses plus grands malheurs que la France a abandonné ce glorieux patronage.

Croyez-le bien, je serai appelé non seulement parce que je suis le droit, mais parce que je suis l'ordre, parce que je suis la réforme, parce que je suis le fondé de pouvoirs nécessaire pour remettre à sa place ce qui n'y est pas et gouverner avec la justice et les lois dans le but de réparer les maux du passé et de préparer enfin un avenir.

On se dira que j'ai la vieille épée de la France dans la main, et dans la poitrine un cœur de roi et de père qui n'a point de parti. Je ne suis point un parti, et je ne veux pas revenir pour régner par un parti. Je n'ai ni injure à venger, ni ennemi à écarter, ni fortune à refaire, sauf celle de la France, et je puis choisir partout les ouvriers qui voudront s'associer loyalement à ce grand ouvrage.

Je ne ramène que la religion, la concorde et la paix [...].

La parole est à la France et l'heure est à Dieu³⁸.

Indiscutablement, le comte de Chambord vient de se hisser au-dessus de la mêlée. Si l'on ne craignait pas l'anachronisme, on qualifierait son ton de gaullien. Rien ne manque : ni le mépris à l'égard des intrigues politiciennes – dont Thiers fait cruellement les frais sans avoir besoin d'être nommé –, ni la dimension historique du survol des événements, ni la foi en la France éternelle, ni la dialectique de la peine et de l'hon-

neur, ni l'appel au rassemblement. Pour la première fois, Henri parle de lui-même en employant le mot de roi que, jusqu'ici, il refusait d'utiliser comme de l'entendre utiliser à son endroit.

Dans toute la France, les journaux reproduisent la lettre en première page, le plus souvent *in extenso*. Les feuilles républicaines tentent d'ironiser sur le thème de la monarchie « des nobles et des prêtres » mais ne peuvent dissimuler qu'elles ont senti passer un souffle. « Bigot et archaïque », commente dans son agenda le duc d'Aumale qui ne s'attendait pas à un tel coup d'archer. Dans *L'Univers*, Veuillot s'enthousiasme : « La surprise de l'opinion rappelle ce que disaient entre eux les Juifs : nul homme n'a parlé ainsi... » Du coup, le processus d'union des monarchistes, si timidement engagé, s'accélère durant ce printemps 1871 qui voit aussi, le 10 mai, se signer à Francfort le traité de paix entre l'Allemagne et la France, le 26 mai arriver enfin à Bruges la comtesse de Chambord et, le 28 mai, s'achever dans un bain de sang et de ruines le rétablissement de l'ordre « républicain » dans Paris. Une semaine auparavant, le duc d'Aumale a confié au comte d'Haussonville, député de Seine-et-Marne et homme lige des Orléans, une déclaration qui pourrait satisfaire Henri V : « Il n'y a dans la branche d'Orléans ni prétendants ni compétiteurs³⁹. » Et le comte de Paris se voit enjoint par ses oncles de promettre de se rendre auprès du comte de Chambord pour lui faire officiellement part de son effacement devant la légitimité. L'abrogation des lois d'exil est votée le 8 juin par 472 voix contre 97 puis, dans la foulée, la validation des élections d'Aumale et de Joinville. Tandis que les deux princes d'Orléans partent pour Versailles, le comte de Chambord s'apprête à revoir la France après quarante ans d'exil.

La discrétion et la tempête

Le 12 juin, à la préfecture de Versailles où il travaille et habite, Thiers offre un dîner en l'honneur des princes dépu-

tés, qu'accompagne le duc de Chartres, frère cadet du comte de Paris. Le trio ducal Audiffret-Broglie-Decazes est également présent, ainsi qu'un certain nombre de députés de la droite. Le chef de la Maison d'Orléans est resté à Londres, jugeant plus convenable de ne pas paraître en France avant d'avoir rencontré le comte de Chambord. Mais aussi parce que sa femme vient de mettre au monde une petite Hélène (en 1869 lui était déjà venu un fils, Philippe). On fait assaut de politesses. Mme Thiers invite le duc d'Aumale à s'asseoir le premier. Celui-ci lui répond qu'il se trouve « chez le chef de l'Etat ». Un convive fait observer qu'il ne manque ici que le comte de Chambord. « Il aurait été le bienvenu, répond Thiers, et je ne désespère pas de cet honneur⁴⁰. »

Mais justement, à la différence de ses cousins, Henri ne peut résider en France comme un citoyen ordinaire. En 1814, Louis XVIII avait franchi la frontière belge en roi, non en prétendant. Le comte d'Artois avait balayé le chemin devant lui. Alors qu'en 1871, Thiers a, au contraire, accumulé les embûches. A Bruges, avec l'aide de Brun et de Carayon-Latour qui effectuent des allers et retours, on recherche la formule idoine, et l'on fabrique une cote mal taillée : le prince se rendra en France mais anonymement ; de chez lui, c'est-à-dire de Chambord, il s'adressera aux Français pour les appeler à se rassembler sous sa bannière ; après quoi il repartira et attendra que soit officiellement reconnu le principe qu'il incarne. Le prince aurait pu emprunter une autre voie, solennelle et peut-être décisive. Le duc de Castries a essayé de l'imaginer : « Il aurait probablement suffi d'une prise de contact entre le comte de Chambord et le comte de Paris pour en régler le principe. Si le descendant de Charles X eût alors accepté, sans poser de questions préalables, de se rendre officiellement à la frontière où les troupes l'auraient attendu, il est possible que la restauration se fût faite toute seule. Le prince aurait disposé d'une majorité des deux tiers à l'Assemblée et il eût été difficile à celle-ci de refuser quoi que ce fût au roi légitime, même le drapeau blanc⁴¹. »

Le marquis de La Ferté-Meun ayant appris de Blacas qu'Henri V ne renoncera pas à son emblème, écrit à son maî-

tre qu'il doit revenir sur sa position, arguant que Cumont, Maillé et Meaux ont déjà indiqué au duc d'Aumale que les légitimistes de l'Assemblée sont disposés à accepter le drapeau tricolore, et qu'au fond cette question ne représente rien. Par une lettre du 24 mai, le comte de Chambord fait donc savoir clairement les choses à son mandataire : « Si cela ne représente rien, il n'y a aucune raison d'attacher de l'importance à une couleur plutôt qu'à une autre et je puis conserver la mienne. Mais si, au contraire, cela représente tout un ordre d'idées, et je le pense ainsi, je ne dois pas, je ne veux pas abandonner le drapeau de mes pères, qui, pour moi, veut dire respect de la religion, protection de tout ce qui est juste, de tout ce qui est bien, de tout ce qui est le droit, uni à tout ce que commandent les exigences de notre temps, tandis que le drapeau tricolore représente le drapeau de la révolution sous toutes ses faces et qu'en outre il remplit les arsenaux de l'étranger son vainqueur. » Puis parvient à Montriant une lettre du marquis de Dampierre, député légitimiste des Landes, qui juge « indispensable l'acceptation du drapeau tricolore ». Or, le 15 juin, Hyacinthe Dahirel, député légitimiste du Morbihan et proche de Lucien Brun, a proposé la nomination d'une commission chargée de soumettre rapidement à l'Assemblée un projet de constitution monarchique, aucune division ne subsistant plus parmi les royalistes majoritaires. Chambord craint que la commission ne se rallie à la thèse du marquis de Dampierre, ou du moins se mette à en discuter sans certitude du résultat. Il se dit profondément irrité par ces « initiatives irresponsables et sans avenir⁴² ».

Mais le comte de Paris, installé pour quelques jours à Dreux, adresse, le 30 juin, une très respectueuse demande d'audience au chef de la Maison de Bourbon. Lutteroth, officier anglais lui servant d'aide de camp, achemine la missive jusqu'à Bruges, où l'on craint qu'à l'occasion d'une telle entrevue, ne soit reposée la question du drapeau, comme cela s'était produit à Nervi en 1856. Le comte de Chambord décide de prendre les devants. Au cours de la journée du 2 juillet, à Paris, il consulte une fois encore Lucien Brun, puis il signifie au marquis de La Ferté-Meun qu'il lui retire la mission de le

représenter. Le soir, arrivé à Blois, où il s'installe pour la nuit à l'hôtel d'Angleterre, il répond à la démarche du comte de Paris par une note glaciale, dont copie est remise à la presse :

M. le comte de Chambord a été heureux d'entendre l'expression du désir que M. le comte de Paris a manifesté d'être reçu par lui.

M. le comte de Chambord est en France. Le moment qu'il avait indiqué lui-même est donc venu de s'expliquer sur certaines questions réservées. Il espère que rien dans son langage ne sera un obstacle à cette union de la maison de Bourbon qui a toujours été son vœu le plus cher.

La loyauté veut néanmoins que les princes, ses cousins, soient prévenus, et M. le comte de Chambord croit devoir demander à M. le comte de Paris de différer sa visite, jusqu'au jour, très prochain, où il aura fait connaître à la France sa pensée tout entière. Il eût désiré recevoir la visite de son cousin à Chambord, mais il juge convenable de ne pas y prolonger, en ce moment, son séjour. En quittant Chambord, il prendra la route de Bruges, où il demeurera du 9 au 16 juillet.

Le lendemain matin, à huit heures, il prend la route de Chambord avec auprès de lui Monti de Rezé et Vanssay. Blacas les rejoint dans la soirée.

La fuite de France en 1830 avait jusqu'ici empêché Henri de connaître son domaine autrement que par les gravures qu'on lui en montrait et les comptes de son exploitation. Malgré la distance, il s'intéressait de près à la vie de ce château presque mythique, propre à entretenir bien des rêves dans une âme romantique. Avec l'aide de Joachim Barrande, qui transmettait ses ordres, il contrôlait le budget et la gestion du domaine, décidait des travaux de rénovation, délivrait les autorisations de chasse en veillant à ce que toutes les familles de la région pussent en profiter, mais aussi à protéger le gibier et la forêt. Soucieux du bien-être des Chambourdins, dont il se considérait un peu comme le seigneur à la mode ancienne, il envoyait régulièrement des secours aux plus démunis que lui signalaient le maire, le notaire ou le régis-

seur. Comme son père pour les domestiques de l'Elysée, il avait institué une sorte de fonds de pension en faveur des villageois. Dans le même esprit d'assistance, à mi-chemin de la charité traditionnelle et de l'aide sociale, il avait fait ouvrir un mini-atelier national dans le château, bâtir une résidence pour les veuves des employés du domaine, versé des dons pour la restauration de l'église et des maisons du village, créé une école pour les filles et une autre pour les garçons. De sorte que travailler « au domaine du prince Henri » attirait des postulants de toute la région et que le propriétaire invisible de Chambord bénéficiait d'une grande popularité⁴³.

La rumeur, qui se répand au matin du 4 juillet, de cette incroyable nouvelle que serait sa venue, provoque une vive émotion populaire. L'abbé Chené, curé de la paroisse, se précipite au château, entraînant derrière lui une foule de paysans et de femmes aux bras chargés de fleurs, priant et chantant des cantiques.

Depuis la fin des hostilités, le château ne sert plus d'hôpital militaire. Mais il a subi, de ce fait, d'importantes dégradations : malgré l'abondance des bois alentour et des bûchers des communs, on a fait brûler les boiseries pour chauffer les salles. Le prince parcourt ces immenses pièces vides, poussiéreuses. Il voit, dit-il, « dans l'état misérable du legs de son enfance un résumé du gâchis français, l'héritage des gouvernements illégitimes⁴⁴ ». Il reste un long moment à prier seul dans la chapelle, puis, le château étant inhabitable, il s'installe avec ses amis dans la maison du régisseur, M. Arnoult.

A Versailles, la révélation de la présence du comte de Chambord à Chambord galvanise les royalistes. « Ce fut une ivresse. Peu s'en fallut que les députés ne s'embrassassent dans les rues. Il faut avoir vécu dans cette atmosphère pour se faire une idée du bon vent de confiance qui soufflait alors. C'était le port après tant d'épreuves. Tous les députés royalistes se disposaient à boucler leurs valises pour aller à Chambord, par groupes de vingt ou vingt-cinq, anciens légitimistes et anciens orléanistes mêlés⁴⁵. » Mais deux informations produisent l'effet d'une douche glacée : la fin de non-recevoir envoyée au comte de Paris et le résultat des élections complé-

mentaires à l'Assemblée nationale, organisées le 2 juillet afin de pourvoir aux nombreux sièges devenus vacants depuis février. Sur les 114 nouveaux députés, 99 sont républicains, dont Gambetta qui effectue son retour, 12 seulement sont monarchistes, dont 3 légitimistes : c'est une inversion brutale et massive du mouvement de février.

Un vent d'affolement parcourt les rangs royalistes qui, de surcroît, entendent dire qu'Henri V va faire une déclaration rendant impossible la fusion à laquelle les princes d'Orléans ont fini par se résoudre. On s'agite beaucoup. Une réunion improvisée se tient chez le comte de Falloux, au cours de laquelle on décide d'envoyer une ambassade à Chambord. Par une sorte de réflexe de cour, on désigne comme délégués les « héritiers de trois des plus grandes maisons de la monarchie » : Gontaut-Biron, La Rochefoucauld-Bisaccia⁴⁶ et Maillé, ainsi que Mgr Dupanloup, évêque et député d'Orléans, afin qu'« à côté de la noblesse, le clergé de France fut représenté ». Les trois premiers arrivent à Chambord le 5 juillet vers dix heures du matin et sont immédiatement introduits auprès du prince. Nous connaissons la teneur de leur entretien par un compte rendu qu'en rédige aussitôt le comte de Maillé mais qui ne sera rendu public qu'en 1902⁴⁷. Pour sa part, le prince note sobrement dans son journal : « MM. A. de Maillé, de Bisaccia et Elie de Gontaut, députés, viennent pour m'empêcher de rien publier et pour insister à prendre le drapeau tricolore. » Avant d'évoquer cette question, les délégués auraient déclaré au prince que sa lettre-manifeste du 8 mai avait produit un mauvais effet par son engagement à rétablir le pouvoir temporel du pape. L'interprétant comme une menace de conflit armé en Italie, les républicains ont eu beau jeu d'inverser les positions de février : le comte de Chambord et ses partisans se désignent dorénavant comme des fauteurs de guerre, ce qui a pesé lourd dans les élections complémentaires. Puis les trois députés certifient que la France est unanimement attachée au drapeau tricolore et que le futur roi doit l'adopter, sauf à renoncer au trône. Ne croyant pas à leurs affirmations sur le sentiment populaire à ce sujet, le prince met fin à un entretien qui devient pénible à force d'insis-

tance : « J'ai beaucoup réfléchi, j'y ai beaucoup pensé, c'est une question d'honneur et de conscience politique pour moi. Je ne puis rien dire de plus. Séparons-nous, nous serons toujours amis. » Dans l'après-midi, c'est au tour de Mgr Dupanloup de venir plaider la cause du drapeau tricolore. En vain.

Le lendemain, de nouvelles visites s'égrènent tout au long de la journée : Cazenove de Pradine, le duc de Lorge, le comte de Saint-Priest, le marquis de Vibraye, Pierre-Sébastien Laurentie, directeur de *L'Union*... Et aussi des prêtres, des sœurs et presque tous les paysans du voisinage. On oublie la question du drapeau qui, constate le comte de Chambord, ne préoccupe que quelques politiciens à Versailles. C'est un immense défilé qui, pendant deux jours, ne connaît aucune interruption jusqu'à la nuit tombée. L'agenda du prince nous apprend que, le 5 juillet, celui-ci reçoit plus de cent cinquante personnes en audience, et près de deux cent trente le lendemain : en grande majorité des représentants de vieilles familles royalistes, nobles ou roturières, mais aussi beaucoup de gens modestes, travailleurs des environs de Chambord et de Blois, bourgeois, artisans et paysans, curés des paroisses avoisinantes, ordres religieux et novices, élèves des séminaires... Dans la liste des noms, on relève celui de la marquise de Mac-Mahon, nièce du maréchal et réputée ultralégitimiste. Puis le prince visite les écoles de garçons et de filles de Chambord auxquelles, depuis de nombreuses années, il apporte un soutien moral et pécuniaire. L'ensemble de ces entretiens et de ces rencontres lui fournit une impression assez différente du message des députés de la veille. Pendant et après le dîner, avec l'aide de Blacas, de Monti et de Vanssay, il met la dernière main au manifeste qui sera rendu public juste après son départ. Il fait transmettre un exemplaire manuscrit du texte au comte de Paris afin que celui-ci ne le découvre pas dans la presse. A minuit, la petite troupe reprend la route de Blois. Elle vient d'apprendre que le roi Victor-Emmanuel a fait, trois jours auparavant, son entrée officielle dans Rome, nouvelle capitale de l'Italie, ce qui consterne le prince. Le 7 juillet, aux premières heures de la matinée, il retraverse Paris et, après

une halte au Jardin des plantes, prend le train pour Bruges, via Lille où il s'arrête pour déjeuner. Lorsque *L'Union* daté du 8 juillet publie le manifeste de Chambord, Henri V a déjà franchi la frontière.

L'appel de Chambord

Malgré sa relative longueur, il faut citer en entier ce texte qui, pour le duc de Castries, « changea le cours de l'histoire de France⁴⁸ » et qui, si on le lit bien, est avant tout un vibrant appel à l'union des Français :

Français,

Je suis au milieu de vous.

Vous m'avez ouvert les portes de la France et je n'ai pu me refuser le bonheur de revoir ma patrie.

Mais je ne veux pas donner, par ma présence prolongée, de nouveaux prétextes à l'agitation des esprits, si troublés en ce moment.

Je quitte donc Chambord que vous m'avez donné et dont j'ai porté le nom avec fierté, depuis quarante ans, sur les chemins de l'exil.

En m'éloignant, je tiens à vous le dire, je ne me sépare pas de vous : la France sait que je lui appartiens.

Je ne puis oublier que le droit monarchique est le patrimoine de la nation, ni décliner les devoirs qu'il m'impose envers elle.

Ces devoirs, je les remplirai, croyez-en ma parole d'honnête homme et de roi. Dieu aidant, nous fonderons ensemble et quand vous le voudrez, sur les larges assises de la décentralisation administrative et des franchises locales, un gouvernement conforme aux besoins réels du pays.

Nous donnerons pour garanties, à ces libertés publiques auxquelles tout peuple chrétien a droit, le suffrage universel honnêtement pratiqué et le contrôle de deux Chambres, et nous reprendrons, en lui restituant son caractère véritable, le mouvement national de la fin du siècle dernier.

Une minorité, révoltée contre les vœux du pays, en a fait le point de départ d'une période de démoralisation par le mensonge et de désorganisation par la violence. Ses criminels attentats ont imposé la révolution à une nation qui ne demandait que des réformes et l'ont, dès lors, poussée vers l'abîme où hier elle eût péri sans l'héroïque effort de notre armée.

Ce sont les classes laborieuses, ces ouvriers des champs et des villes, dont le sort a fait l'objet de mes préoccupations et de mes plus chères études, qui ont le plus cruellement souffert de ce désordre social.

Mais la France, cruellement désabusée par des désastres sans exemple, comprendra qu'on ne revient pas à la vérité en changeant d'erreurs, qu'on n'échappe pas, par des expédients, à des nécessités éternelles. Elle m'appellera et je viendrai à elle, tout entier, avec mon dévouement, mon principe et mon drapeau.

A l'occasion de ce drapeau, on a parlé de conditions que je ne dois pas subir.

Français,

Je suis prêt à tout pour aider mon pays à se relever de ses ruines et à reprendre son rang dans le monde ; le seul sacrifice que je ne puisse lui faire, c'est celui de mon honneur.

Je suis et je veux être de mon temps ; je rends un sincère hommage à toutes ses grandeurs et, quelle que fût la couleur du drapeau sous lequel marchaient nos soldats, j'ai admiré leur héroïsme et rendu grâce à Dieu de tout ce que leur bravoure ajoutait au trésor des gloires de la France.

Entre vous et moi, il ne doit subsister ni malentendu ni arrière-pensée. Non, je ne laisserai pas, parce que l'ignorance et la crédulité auront parlé de privilèges, d'absolutisme et d'intolérance, que sais-je encore ? de dîme, de droits féodaux, fantômes que la plus audacieuse mauvaise foi essaie de ressusciter à vos yeux, je ne laisserai pas arracher de mes mains l'étendard d'Henri IV, de François I^{er} et de Jeanne d'Arc.

C'est avec lui que la France s'est faite nationale, c'est avec lui que vos pères, conduits par les miens, ont conquis cette Alsace et cette Lorraine dont la fidélité sera la consolation de nos malheurs.

Il a vaincu la barbarie sur cette terre d'Afrique, témoin des premiers faits d'armes des princes de ma famille ; c'est lui qui vaincra la barbarie.

Je le confierai sans crainte à la vaillance de notre armée ; il n'a jamais suivi, elle le sait, que le chemin de l'honneur.

Je l'ai reçu comme un dépôt sacré du vieux roi, mon aïeul mourant en exil ; il a toujours été pour moi inséparable du souvenir de la patrie absente ; il a flotté sur mon berceau, je veux qu'il ombrage ma tombe.

Dans les plis glorieux de cet étendard sans tache, je vous apporterai l'ordre et la liberté.

Français,

Henri V ne peut abandonner le drapeau blanc d'Henri IV⁴⁹.

Ce qui frappe au premier abord à la lecture de ce texte, c'est sa division en deux parties bien distinctes, la première politique et générale, la seconde sentimentale et personnelle. Ont-elles été rédigées de la même plume ? Ont-elles été écrites au même moment ? Un brouillon, retrouvé aux archives de Lucques, montre que le prince a confectionné lui-même une première mouture, sur la base d'une rédaction préparée par Vanssay. Dans celle-ci, la question du drapeau est abordée mais avec beaucoup moins d'insistance. Qu'est-ce qui a décidé le prince à aller plus loin ? Il semble que la version définitive du manifeste ait été faite à Chambord et que le prince ait alors décidé d'inclure ce long passage sur le drapeau à la suite de son entrevue à Paris avec La Ferté-Meun et à Chambord avec les délégués de la droite. Dans son journal, rédigé à Bruges, le prince résume laconiquement le motif de son initiative : « Quelques-uns de nos amis s'étant engagés presque en mon nom sur la question du drapeau tricolore sans mon autorisation, j'ai été obligé à publier de Chambord un manifeste déclarant que je n'abandonnerai jamais le drapeau blanc. Cela produit beaucoup d'effet. La plupart blâment. On voit que cela retarde la réconciliation. J'ai résisté aux insinuations⁵⁰. »

La plupart des journaux français des 8 et 9 juillet, nationaux et locaux, publient et commentent le manifeste, souvent de façon passionnée. Fureur, ironie, moquerie, consternation, respect et admiration se partagent les colonnes. Beaucoup d'éditorialistes saluent la qualité formelle du texte, la noblesse des sentiments qu'il traduit, ce charme désuet mêlé au souffle d'un romantisme démodé. On relève l'influence littéraire de Chateaubriand et de Lamartine : « O Dieu de mon berceau, sois le Dieu de ma tombe⁵¹. » Quant au fond, la presse républicaine conservatrice se montre la plus sévère. *Le Journal des débats*, publication élitiste liée aux milieux de la haute finance et plus particulièrement au groupe Rothschild, estime que « le comte de Chambord se trompe sur les idées, les besoins, les sentiments et les passions du peuple qu'il aspire à gouverner. Le drapeau blanc est à peu près aussi redouté de la France que le drapeau rouge. [...] C'est un langage d'un autre monde, d'un autre temps [...]. C'est la doctrine théocratique de la papauté appliquée à la royauté aussi entière, aussi absolue, aussi dogmatique dans l'Etat que dans l'Eglise ». Pour *Le Temps*, le grand organe libéral de l'époque, « un drapeau est un symbole [...] l'intention de nous le rendre [le drapeau blanc] annonce, d'une manière plus parlante que toutes les déclarations, la continuité des traditions entre le règne que nous promet Henri V et les règnes de ses prédécesseurs [...] C'est un renversement, non seulement de la Révolution française et de ses conséquences, mais en quelque sorte de la pensée moderne elle-même et de ses lois logiques [...] La monarchie légitime n'abdique pas, parce qu'elle ne peut abdiquer, mais elle n'entend rentrer en France que de haute lutte, à bon escient et enseigne déployée, et, si elle ne peut rentrer ainsi, elle aime mieux rester à Frohsdorf ». Dans *Le Bien public*, porte-parole officieux de Thiers créé en mars 1871 (à ne pas confondre avec *Le Bien public* de Dijon) Henri Vri-gnault, son directeur, écrit que « ce manifeste n'est pas un plaidoyer, c'est une prise de possession, c'est une mainmise sur la France ; c'est la rentrée du roi ; c'est l'affirmation, nette et sans ambages, de la royauté de droit divin [...]. Il est trop tard pour cela ; la France a oublié ». De son côté, *La*

Gazette de France, quoique réputée royaliste, renvoie le comte de Chambord à sa position précédente, dont elle propose une interprétation parlementariste : « La question a toujours paru à nos amis réservée à la nation. » La revue de la presse traduit ainsi une réalité de la France de 1871 : le divorce de la bourgeoisie capitaliste et de la légitimité.

Des articles laudateurs paraissent en revanche dans *Le Figaro* de Villemessant, dans *L'Univers* de Veillot et dans un grand nombre de feuilles provinciales. Le premier reprend et développe un argument du comte de Chambord : « Qu'y aurait-il donc de si étrange à voir le drapeau blanc, le drapeau vierge et sans tache, remplacer le drapeau tricolore, glorieux sans doute dans le passé, mais dont, hélas ! les Prussiens ont enlevé à nos armées héroïques un si grand nombre de valeureux combattants, de fils de France sacrifiés à l'impéritie de nos gouvernants ! » Le prince qualifie, dans son journal, d'« article admirable » le papier du *Figaro*, ajoutant : « On voulait m'entraîner dans une voie révolutionnaire, on s'était engagé en mon nom, j'ai arrêté cette manœuvre et je conserve le principe intact pour le salut de la France. » De celui de Louis Veillot, il écrit : « Nul n'a pénétré plus avant dans ma pensée. » Ultérieurement, il réutilisera pour son compte certaines des formules publiées dans *L'Univers* de ce 9 juillet 1871 : « Nous louons et nous honorons la proclamation d'Henri de Bourbon. Elle est franche, hardie et loyale [...]. Il veut garder son drapeau. Il en a bien le droit et c'est son devoir. Un homme qui aspire à porter la couronne de France et qui en conserve encore l'éclat sur son front, ne commence pas par une apostasie. Il aurait pu ne point prendre de drapeau du tout. Dans sa main et dans la main de la France un fer de lance pourrait suffire. S'il veut un étendard, qu'il porte le sien. A ne pas remonter plus haut, le drapeau qui fut planté sur les minarets d'Alger vaut celui qui descendit de la flèche de Strasbourg, qui tomba des forts de Paris et qui se recula de Rome. »

Mais c'est avec le recul de l'historien que Daniel Halévy a trouvé les mots les plus beaux, sinon les plus justes, pour décrypter l'appel d'Henri V et le situer dans sa véritable

perspective : « Ce prince, qui faisait écho aux stances d'un poète, faisait-il son devoir de roi ? Les Allemands étaient à Saint-Denis, le trésor était vide, chaque minute avait son exigence. Quel Capétien ne l'eût compris ? [...] Chambord n'est pas un homme de l'ancienne France, son acte ne se relie en rien à la tradition toute réaliste de nos rois. Chambord est un enfant des émigrés, un lecteur de Chateaubriand. Sa lettre est la dernière, non la moins belle des grandes odes romantiques [...]. La décision du comte de Chambord est, dans son ordre, un acte révolutionnaire : par elle, un des plus solides appuis des anciennes classes dirigeantes est brisé [...]. Par elle, la Monarchie française quitte terre, devient légende et mythe. Elle aura, sous cette forme, de singuliers, d'ardents réveils⁵². »

Il se trompe toutefois en y voyant un adieu, peut-être influencé par Victor Hugo écrivant ces vers aussitôt devenus fameux :

*C'est bien ! L'Homme est viril et fort qui se décide
A changer sa fin triste en un fier suicide ;
Qui sait tout abdiquer, hormis son vieil honneur ;
Qui cherche l'ombre ainsi qu'Hamlet dans Elsenear,
Et qui se sentant grand, surtout comme fantôme,
Ne vend pas son drapeau, même au prix d'un royaume⁵³.*

Sur le front politique, les orléanistes se raidissent, les légitimistes se divisent, Thiers et les républicains jubilent. Rarement le destin de la France se sera trouvé entre des mains aussi disparates. Nemours et Joinville se taisent, Aumale persifle : « Le manifeste du grand cousin, consigne-t-il dans son agenda : les travailleurs dans la tranchée ont reçu un obus de leurs batteries⁵⁴. » Sur ses instances, le comte de Paris décline l'invitation à se rendre à Bruges. Le 11 juillet, il fait passer une courte note au comte de Chambord, rédigée avec à peine moins de froideur que celle qu'il a reçue de lui, mais que, par déférence, il refuse de rendre publique :

Monsieur le comte de Paris est très reconnaissant envers M. le comte de Chambord de lui avoir donné connaissance de ses résolutions et il reconnaît la loyauté parfaite de ce procédé. Il pense que la visite qu'il serait toujours disposé à lui faire risquerait, dans les circonstances actuelles, d'amener des explications qu'il serait préférable d'éviter.

Les députés légitimistes tiennent réunion sur réunion, dans une ambiance de crise. Falloux, bien que non député, les a rejoints dans leur quartier général de l'hôtel des Réservoirs à Versailles. L'après-midi du 6 juillet, une soixantaine d'entre eux décide de publier sans attendre une note collective mais anonyme qui les démarque de leur prince. Sa rédaction, préparée par Cumont, Falloux, Larcy (présent quoique ministre), La Rochefoucauld-Bisaccia et Meaux, est longuement discutée jusque tard dans la soirée :

Les inspirations de M. le comte de Chambord lui appartiennent.

De quelque manière qu'on les juge, on ne leur contestera pas un caractère de sincérité allant jusqu'au sacrifice et qui inspire le respect.

Après comme avant ce grave document, les hommes attachés au principe de la monarchie héréditaire et représentative, parce qu'ils y voient une garantie de salut pour le pays, resteront dévoués aux intérêts de la France et à ses libertés. Pleins de déférence pour ses volontés, ils ne se sépareront pas du drapeau qu'elle s'est donné, drapeau illustré par le courage de ses soldats, et qui est devenu, par opposition à l'étendard sanglant de l'anarchie, le drapeau de l'ordre social.

Texte court, rédigé dans la précipitation, sous la pression de journalistes qui attendent derrière la porte pour l'édition du lendemain matin. Surtout, il sort de la salle non signé, faute de temps pour le faire circuler, nous dit le vicomte de Meaux. Texte qui, surtout, rappelle l'obsession des députés conservateurs de 1849 : l'ordre social avant tout.

L'extrême droite s'insurge contre ce communiqué qu'elle juge impertinent et maladroit, et dont elle se demande bien pourquoi il parle de « sacrifice ». Dahirel, Fresneau, député du Morbihan, et le général du Temple, d'Ille-et-Vilaine, s'exclament : « Comment ! Voilà un malheureux roi sans pouvoir, sans argent, sans soldats, qui revient après trente ans d'exil, et ce sont ses prétendus fidèles qui le renient à la première parole qu'il prononce ! Je ne suis pas des vôtres ! » Cazenove de Pradine envoie une note à la presse pour s'opposer au « contre-manifeste » : « J'ignore les noms et le nombre des auteurs anonymes de cette déclaration ; j'y suis complètement étranger. Profondément convaincu que la France sera sauvée par la légitimité, que le chef de la Maison de Bourbon vient de déclarer inséparable du drapeau blanc, j'adhère sans réserve au manifeste de M. le comte de Chambord. » Ayant ainsi affiché son désaveu de la droite et sa fidélité à Henri V, l'extrême droite voit brutalement enfler ses effectifs, qui passent à environ quatre-vingts députés. Ils se réuniront désormais à part, dans l'hôtel des Cheval-Légers, d'où le surnom donné par leurs détracteurs mais qui, au fond, leur va très bien⁵⁵.

Dans *L'Univers* du 10 juillet, Veillot condamne à son tour le « communiqué des Réservoirs » et relève les contradictions des royalistes : « Tous déclarent que depuis longtemps personne n'a plus honnêtement et plus librement parlé que Mgr le comte de Chambord, que sa proclamation fait voir un esprit sincère, une âme élevée, un grand cœur [...]. Ils ajoutent avec le même ensemble que cela ne leur va pas et ne peut aller à personne en France [...]. Monseigneur, vous êtes bien trop honnête pour nous. » Et l'éditorialiste d'asséner sa formule riche d'enseignement pour l'avenir : « Nous ne voulons plus obéir qu'à des chefs que nous puissions mépriser. »

Quant à Adolphe Thiers, il profite du trouble semé dans les esprits pour avancer son pion personnel qui se distingue de moins en moins des positions républicaines. Selon le duc de Broglie, il ne cache pas sa satisfaction de faire, par ce biais, encore patienter les monarchistes et s'assurer plus solidement les commandes de l'Etat. Ajoutant avec gourmandise : « On

ne peut plus nier que le fondateur de la république est M. le comte de Chambord. La postérité le surnommara le Washington français⁵⁶. »

A Bruges, où celui-ci réside jusqu'au 8 août, c'est de nouveau l'impressionnant défilé des visiteurs : plus de sept cents personnes reçues individuellement dans le mois. Cette fois, à côté de l'habituelle foule des fidèles, des prêtres et des admiratrices, il s'agit surtout d'habitants du Nord et du Pas-de-Calais, dans un mélange de classes sociales. Le 30 juillet, le prince retient à dîner neuf députés de la droite et de l'extrême droite : Gaston de Belcastel, Ferdinand Boyer (Gard), Jean-Baptiste Dumon (Gers), le comte Armand de Cintré (Ille-et-Vilaine), Joseph de Colombet, (Lozère), Ludovic de Foucaud (Côtes-du-Nord), Henri de Grasset (Hérault), Henri de Tarteron (Gard) et le comte Charles de Vaulchier (Doubs). Unaniment, ils assurent le prince de leur intégrale fidélité, dans l'affaire du drapeau comme pour tout le reste. A l'exception du premier, qui passe pour un excité, ils sont parfaitement représentatifs du légitimisme parlementaire : fidèles, oui, et cependant timorés, incapables de faire entendre leur voix dans un cadre trop éloigné de leur monde.

Ces hommes mis à part, le roi a-t-il désespéré la France qui l'attendait ? Si une minorité, non négligeable, des royalistes semble galvanisée par les déclarations d'Henri V, le monarque dont ils n'osaient rêver, la plupart sont déçus, et d'autant plus cruellement qu'ils ont vu, l'espace d'un instant, l'aboutissement de leurs quarante années d'attente. Le vicomte de Meaux rappelle combien leur utopie parut à portée de main : « Si le comte de Chambord, au lieu de lancer son manifeste, avait simplement écrit à ses cousins : "Je reviens en France et je vous attends à Chambord", s'il s'était montré prêt en même temps à s'entendre avec l'Assemblée la plus monarchique que la nation pût élire, avant huit jours, les députés eussent afflué à Chambord avec les princes ; ceux qui semblaient les plus éloignés de la monarchie n'auraient pas été les derniers à faire le voyage ; peut-être M. Thiers, comme Talleyrand jadis, ne voyant pas d'autre issue, serait-il venu à son tour ; et le roi

que nous attendions, de même que celui de la *Ménippée*, aurait paru "fait par nature"⁵⁷. » Le scénario est vraisemblable.

Mais le rêve est trop grand pour qu'on y renonce à la première déception. Avec opiniâtreté, les royalistes se redressent encore et veulent raccommo-der ce qui vient de casser.

Le roi marchandé

Henri n'a nullement sacrifié sa couronne. Les monarchistes de l'Assemblée n'ont pas davantage renoncé à la restauration pour laquelle ils se regardent comme mandatés. Le résultat des élections partielles les pousserait plutôt à accélérer le processus. Mais les déclarations du prince leur persuadent que ce qu'ils croyaient presque accompli doit être reconsidéré. Le communiqué de la droite sur le drapeau était un peu hâtif, beaucoup de députés le reconnaissent. Comme vingt-sept ans auparavant, la fusion ne va pas de soi. Cette fois, c'est Henri qui a rompu le pont, rupture ressemblant à une revanche tardive de ce que lui avaient alors infligé les princes d'Orléans. Il n'a aucune envie d'accueillir à bras ouverts le jeune comte de Paris. Il le sait, confie-t-il à son journal, élevé dans l'hostilité à la branche aînée. Il l'imagine chapitré par ses oncles afin d'obtenir des garanties dont le roi légitime n'accepte pas seulement le principe d'une discussion.

Mais comme il n'existe pas d'autre voie que la réconciliation des deux branches des Bourbons, les royalistes reprennent leur bâton de pèlerins. Ils ambitionnent d'assouplir la position de leur prince, autrement dit que celui-ci reçoive ses cousins et ne leur dise rien qui les braque de nouveau. On aurait pu penser que la fusion dépendrait d'un accord sur les grandes lignes de la monarchie constitutionnelle, sur la façon de redresser la France, sur les choix stratégiques majeurs, notamment vis-à-vis de l'Allemagne. Toutes ces questions s'effacent devant un surprenant objet de fixation : la couleur

du drapeau national. Avec, d'emblée, le refus dramatisé du drapeau blanc d'un côté, un attachement indéfectible à ce même drapeau de l'autre.

Ce que signifie le drapeau

En fait le drapeau blanc ne doit pas être considéré comme l'emblème séculaire de la monarchie traditionnelle, non plus que le drapeau tricolore n'exprime l'union nationale et le choix de l'avenir. Henri V ne peut l'ignorer. La bibliothèque de Frohsdorf comporte à peu près tout ce qui a été écrit sur le sujet depuis toujours. Et les notes qu'a laissées le prince démontrent sa parfaite connaissance du sujet. Tout enseigne que l'histoire des couleurs et celle de la France, depuis les origines, s'entrelacent avec de fréquentes solutions de continuité¹.

Des bannières – le plus ancien terme connu – portées par les Mérovingiens, nous ne savons presque rien, sinon que, contrairement à une légende, les rois de la première dynastie n'allèrent jamais à Saint-Martin-de-Tours² lever sa chape bleue avant de partir en guerre. Avec l'avènement des Carolingiens, l'existence d'une enseigne royale stable et reconnaissable se précise. Selon *La Chanson de Roland*, Charlemagne arborait un étendard dédié à saint Pierre « à trois pointes vert foncé broché ou moucheté d'or, chargé de cinq anneaux ou roses, formés de cercles blancs, verts, rouges, or, bleus³... ». Mais le fanion de Roland, lui, était blanc uni.

Sous les Capétiens, la concurrence des gonfanons et des couleurs dura jusqu'en 1082. Cette année-là, Philippe I^{er} reprit par serment à Simon de Valois, comte de Vexin mort en pèlerinage à Rome, l'oriflamme de saint Denis, autre saint patron de la France. En satin rouge uni, de la couleur du sang de l'apôtre martyr⁴, il était originellement orné de houppes vertes qui disparurent ensuite et furent remplacées par des dorées, d'où l'origine du terme : « or y flamme ». Les successeurs de Philippe I^{er} en firent l'emblème du ralliement à leur couronne dans les batailles. Saint Louis l'emporta en croisade.

Louis XI fut le dernier à l'arborer. L'oriflamme apparut encore aux funérailles d'Henri IV. On ne le revit plus.

Parallèlement, les rois utilisaient d'autres symboles pour leur Maison. Les fleurs de lis apparurent sur certains ornements royaux dès Philippe I^{er}, provenant elles aussi des armoiries du comté de Vexin. Louis VII, qui régna de 1137 à 1180, fut le premier représenté avec des fleurs de lis à la main et sur sa couronne. Il les associa au bleu, c'est-à-dire au « champ d'azur », la couleur céleste, dont il fit recouvrir le manteau du sacre de son fils, Philippe Auguste. Mais il fallut attendre Philippe III le Hardi (1270-1285) pour que l'ensemble des supports de la présence royale (blasons, écus, sceaux, papier à lettres, étendards, tentures, manteaux de cérémonie...) adoptent définitivement un unique emblème, celui de l'écusson d'azur à trois fleurs de lis d'or. D'abord armes du roi et de sa Maison, puis assimilées à celles de la France à la fin du treizième siècle, elles orneront, exception faite des périodes de la Révolution et de l'Empire, les décors de l'Etat jusqu'en 1830. Ce sont les « pleines armes de France » toujours appelées ainsi. Elles ornent le vestibule et les salons de réception à Frohsdorf.

Où se trouve le drapeau blanc ? Son origine semble exclusivement militaire. L'idée de distinguer les différentes armées nationales par des croix de couleurs spécifiques germa au temps des croisades et fut mise en pratique lors de la réunion du camp de Gisors en 1188 : les Français choisirent la croix rouge, probablement par cohérence avec l'oriflamme de saint Denis, et les Anglais la croix blanche. La guerre de Cent Ans provoqua une inversion des couleurs. Les Bourguignons, alliés des Anglais, adoptèrent la croix rouge, dite de saint André⁵, alors que les Armagnacs, fidèles au roi de France, prirent la croix blanche sur fond rouge. Jeanne d'Arc, en 1429, retint comme étendard personnel la bannière virginale dans laquelle elle voyait « l'étendard du roi du Ciel ». Charles VII et Louis XI firent apposer la croix blanche sur les étendards des régiments royaux. Des guerres d'Italie, Charles VIII et François I^{er} rapportèrent l'usage de la cornette blanche, signe du commandement en chef qu'arborèrent les

maréchaux de France à compter du règne d'Henri II, et celui du mot drapeau (de l'italien *drapello*). Lorsque Henri de Navarre vint proposer son alliance à Henri III, le 30 avril 1589 à Plessis-lès-Tours, il était coiffé d'un chapeau gris orné d'un grand panache, c'est-à-dire d'un plumet, blanc. Car les enseignes des armées protestantes étaient blanches « pour marquer leur honnêteté de conscience et maintenir l'honneur de Dieu », si l'on en croit Agrippa d'Aubigné. On se souvient de la fameuse harangue du Béarnais à la bataille d'Ivry l'année suivante. Converti au catholicisme romain et devenu roi de France, Henri IV abandonna donc le blanc au profit de la bannière bleue fleurdelisée d'or dans le cadre civil, et du drapeau rouge à croix blanche dans le cadre militaire⁶. On se demande si le comte de Chambord eut connaissance de ces éléments quand on sait l'extrême méfiance avec laquelle il considéra toujours la religion réformée. Aucun des successeurs d'Henri IV n'employa d'étendard personnel, sauf Louis XIV : un carré bleu orné d'un soleil d'or.

Les régiments continuaient pour leur part de faire flotter chacun leur propre drapeau. Ainsi lors de la bataille de Fleurus du 1^{er} juillet 1690, les artilleurs français tirèrent sur l'infanterie française, dont ils n'avaient pas reconnu les couleurs. Après quoi, les étendards militaires reçurent comme signe distinctif une écharpe blanche nouée au sommet de la hampe. Les règlements militaires de 1767, 1771 et 1786 rappelèrent à tous cette obligation⁷.

Pour la marine royale de guerre, plusieurs règlements pris sous les règnes de Louis XIV, Louis XV et Louis XVI généralisèrent le pavillon blanc comme représentation unique du roi et de la nation. Les gardes-françaises portaient, eux, une cocarde noire. Mais, surtout, leur uniforme était composé d'un habit bleu à collet rouge, revers et parements blancs, d'une veste et de culotte également blanches : c'est la première trace du tricolore.

L'arrêté du 13 juillet 1789 rétablissant la milice parisienne supprimée à la fin de la Fronde, et qui se transformerait en garde nationale, disposait que ses hommes revêtiraient les couleurs de la ville : le bleu et le rouge. Quatre jours plus

tard, à l'Hôtel de Ville, la foule accueillait Louis XVI en brandissant ces deux couleurs. La Fayette lui remit ensuite une cocarde similaire dans laquelle il avait fait insérer une pièce de tissu blanc, non par référence à la monarchie, comme on l'a souvent dit, mais en hommage aux Etats-Unis d'Amérique, nation neuve et berceau des libertés publiques.

Le drapeau tricolore apparut aux armées à l'initiative du comte Henri de Virieu, représentant la noblesse du Dauphiné aux Etats généraux. Il proposa à l'Assemblée nationale, le 20 octobre 1790, de charger le pavillon maritime d'un carton bleu, blanc, rouge afin « qu'à la couleur qui fut celle du panache d'Henri IV se joignît celle de la liberté reconquise ». Dans son sillage, le duc de Choiseul-Praslin proposa qu'une cravate analogue fût accrochée aux drapeaux de l'armée de terre. Mais il fallut attendre le décret du 27 pluviôse an II (15 février 1794) pour procéder à la normalisation, d'abord réservée aux vaisseaux de guerre comme de commerce, d'un drapeau composé de trois bandes égales, le bleu attaché à la hampe, le blanc au milieu et le rouge flottant. A terre, plusieurs modèles de tricolore continuèrent de coexister sous l'Empire, ainsi qu'avec des drapeaux verts ornés de l'aigle impériale. Mais, le 8 février 1812, Napoléon généralisa à toute l'armée les cotes du drapeau de la marine.

Si l'on en croit Ernest Daudet, historien de l'émigration, les émigrés adoptèrent la cocarde blanche dès leur arrivée à Turin, à Nice et à Chambéry, leurs premiers refuges. Dans la foulée, l'armée des Princes et celle de Condé marchèrent derrière les grands étendards blanc et or qu'elles avaient fabriqués⁸.

Le 31 mars 1814, jour de l'entrée des troupes alliées dans Paris, des agents royalistes firent croire à la population que le brassard blanc, signe de paix, qu'elles portaient démontrait leur soutien au retour des Bourbons. La question de la couleur de la cocarde se posa néanmoins au gouvernement provisoire lorsqu'il s'agit de maintenir ou de changer celle de la garde nationale. La discussion fut difficile. Le général Dessoles, son chef, et le chancelier Pasquier, préfet de police, se prononcèrent en faveur des trois couleurs, le second arguant « qu'il y aurait à garder les [mêmes] couleurs nationales le

grand avantage de ne pas les laisser aux ennemis de la Maison de Bourbon, qui le jour où ils voudraient lever un étendard contre elle, seraient heureux d'avoir celui-là à ressusciter et pourraient en tirer fort grand profit⁹ ». Finalement, le blanc l'emporta. Le comte d'Artois, lieutenant général du royaume, rétablit le pavillon blanc de la marine par une ordonnance du 13 avril 1814. Le drapeau blanc, généralement fleurdelisé d'or, devint ainsi celui de la Restauration, aux côtés des propres armes du roi, et de France, sur fond d'azur. Enfin, la duchesse d'Angoulême obtint de son oncle qu'on supprimât le rouge de la livrée des hommes de la Maison du roi car les trois couleurs lui rappelaient d'affreux souvenirs...

Le 2 août 1830, Louis-Philippe ordonna, toujours à la seule marine, de réarborer le pavillon tricolore, lequel ne cessa plus jamais de flotter en France, en dépit des soulèvements de 1848 et de la Commune qui lui préférèrent, sans le savoir, l'oriflamme rouge de saint Denis¹⁰.

Pourquoi le drapeau blanc

Le drapeau blanc illustre les trois traits dominants de l'esprit du comte de Chambord : la foi, la fidélité et l'intransigeance.

La foi : la dimension religieuse de la couleur blanche est avérée dès l'Ancien Testament. Daniel (7, 9) imagine Dieu le Père vêtu d'une ample tunique blanche. Les évangélistes parent de la même façon les anges, le Christ transfiguré et les élus de l'Apocalypse. Symbole de la pureté, de la vérité et de la rédemption, le blanc se retrouve sur les habits du souverain pontife. Aux yeux du comte de Chambord, il est donc tout aussi naturellement destiné à symboliser la France, fille aînée de l'Eglise et royaume du Christ sur terre lorsque en auront été éradiqués les derniers miasmes révolutionnaires. Le blanc est aussi la couleur des vêtements portés par ceux qui servent leur prochain : prêtres donnant la communion, médecins et infirmiers, brancardiers... Or le roi est avant tout le serviteur de son peuple comme Jésus est celui de tous les hommes.

Enfin, la blancheur exprime pour Henri la pureté et l'honnêteté de ses intentions. Seul, ou presque, parmi les dirigeants français à ne pas avoir de sang sur les mains, il tient à se montrer à la France dans tout l'éclat de cette forme de virginité.

La fidélité : le dernier Bourbon aîné n'a vécu dans sa patrie que sous le drapeau blanc. Il l'a vu revenir victorieux des campagnes militaires de la Restauration. Il l'a honoré dans ses jeux. Il l'a salué à toutes les commémorations des tragédies de sa famille, chaque 21 janvier, chaque 16 octobre et chaque 13 février, et une dernière fois en quittant Cherbourg. Il l'a reçu comme un dépôt des siens : de son grand-père, de son oncle, de sa tante et de sa mère qui, pour lui, l'avait hissé avec les Vendéens. Comment pourrait-on penser qu'il accepterait de l'abandonner ? On a évoqué¹¹ un serment secret qu'Henri aurait prêté devant Charles X ou devant la duchesse d'Angoulême, de ne monter sur le trône qu'avec *leur* drapeau. Il n'en existe aucune preuve.

L'intransigeance : Henri n'a nul besoin de se sentir tenu par un serment. A ses yeux, accepter ce qu'on lui demande reviendrait non seulement à renoncer à une parcelle de son honneur, comme si celui-ci était divisible, mais aussi à négocier des questions de principe avant même d'avoir été reconnu pour roi. Aussi décide-t-il de fournir un éclairage complémentaire de son attitude par un nouveau manifeste, du 25 janvier 1872¹², qui doit se lire comme une explication de texte, un peu tardive, de celui du 5 juillet :

Je ne devais pas, dit-on, demander à nos valeureux soldats de marcher sous un nouvel étendard. Je n'arbore pas un nouveau drapeau, je maintiens celui de la France, et j'ai la fierté de croire qu'il rendrait à nos armées leur antique prestige. Si le drapeau blanc a éprouvé des revers, il y a des humiliations qu'il n'a pas connues. [...] Par mon inébranlable fidélité à ma foi et à mon drapeau, c'est l'honneur même de la France et son glorieux passé que je défends, c'est son avenir que je prépare.

Pour plusieurs raisons, subjectives et objectives, il ne croit pas que le peuple français et son armée soient aussi attachés au drapeau tricolore qu'on le lui a dit.

Aucun sondage ne permet, à cette époque, de connaître la réalité de l'opinion publique, fortement troublée par l'avalanche des événements récents. La cuisante défaite a provoqué un traumatisme populaire. Il faut remonter aux lendemains de Crécy, de Poitiers ou d'Azincourt pour retrouver les traces de pareille mortification. Pour la première fois depuis la Révolution, la France de 1871 a été vaincue, non par une coalition de puissances européennes, mais par la domination d'une seule d'entre elles. Sous le drapeau tricolore, son armée s'est effondrée comme jamais. La poursuite de la lutte n'a fait qu'augmenter le nombre des victimes et exacerber les exigences du vainqueur. Enfin prétendre que les armes françaises et leur blason auraient renoué avec la gloire par leur victoire sur la Commune indigne le comte de Chambord : « Certains esprits malsains osent assurer que la répression de la Commune a racheté le drapeau tricolore. Comment se flatter d'avoir versé le sang du peuple ! Même s'il fallait, ce que je crois, rétablir l'ordre. Et comment trouver de la gloire à des armes dans une guerre de rue et de barricades ! Tout cela est dégoûtant ! » La revue des troupes à Longchamp, le 29 juin 1871, avec Mac-Mahon caracolant en uniforme d'apparat tandis qu'on entendait, des camps alentour, les fanfares prussiennes jouer des valses, fut jugée pathétique par le prince. Pendant ce temps, les trois couleurs descendaient des hampes mosellanes et alsaciennes, terres françaises depuis 1552 et 1648. Jamais le drapeau blanc n'avait subi une telle reculade, jamais il n'avait accompagné la perte de provinces puisque les régions rendues en 1814 et en 1815 n'étaient que des territoires occupés. Le drapeau tricolore respirait la défaite et l'abaissement national. Pour Chambord, personne ne pouvait le contester.

Des raisons objectives soutiennent également le prince dans son intransigeance. Le 3 août 1871, il a quitté Bruges, « après dix-huit bains de mer et d'innombrables réceptions » précise-t-il dans son journal, pour un bref séjour à Anvers

afin d'y rencontrer le roi des Belges, Léopold II. Le petit-fils de Louis-Philippe l'encourage à demeurer ferme sur son principe. Arrive le général de Sonis, porteur d'une lettre rédigée par plusieurs généraux et officiers supérieurs, qui se sont fait connaître, mais qu'ils n'ont pas signée. Selon eux, l'armée ne serait pas hostile au drapeau blanc. « La France d'aujourd'hui a besoin d'union, de réconciliation et d'espérance, écrivent-ils. Quelle meilleure garantie que le drapeau blanc pour cela ? » En scientifiques, ils font observer que le blanc est moins une couleur que la synthèse de toutes les autres, celles de l'arc-en-ciel. Elle symbolise l'unité nationale et exprime « ce besoin de surpasser toutes nos pauvres divisions afin de ne plus œuvrer que pour le bien supérieur du pays », alors que la « bigarrure » traduit l'écartèlement de la nation. Le blanc symbolisant aussi la propreté, des âmes comme des corps, il efface les taches du passé et montre la voie du redressement patriotique. Appelant la « venue d'un règne réparateur », l'armée verrait dans le drapeau blanc « le signal d'un nouveau fait d'honneur et d'espérance [...], la certitude pour elle-même d'être désormais employée à de grands desseins et non plus dispersée en querelles pour les ambitions personnelles de tyrans éphémères ». Les auteurs de la lettre préconisent donc l'abandon du drapeau tricolore, « vaincu et souillé [...] image de division et de faute¹³ ».

Quelle représentativité peut-on prêter à ce groupe d'officiers anonymes ? S'il est difficile de percer le silence de celle qu'on appellera plus tard la Grande Muette, « il est [également] difficile, écrit le général André Bach¹⁴, de se rendre compte du choc et de l'humiliation ressentis, tant au sein des armées impériales que de celles de la Défense nationale, devant la supériorité intellectuelle et le savoir-faire incomparables de l'armée prussienne ».

En novembre 1871, Thiers nomme Léon Renault, trente-deux ans, préfet de police. Cet ancien bonapartiste confie à Lucien Brun qu'avec cent mille francs, il couvrira Paris de drapeaux blancs¹⁵. Au même moment, dans les provinces, des milliers de petites mains confectionnent cocardes et fanions blancs qu'on agitera à la venue du roi. Henri V croit au « plé-

biscite des fenêtres ». On se souvient qu'en 1850, à Wiesbaden, il avait déjà opposé l'appel *du* peuple à l'appel *au* peuple de La Rochejaquelein. Il n'a pas changé d'avis. Lui manque, comme vingt et un ans auparavant, le joint qui souderait l'aspiration populaire présumée à la procédure institutionnelle nécessaire à sa concrétisation.

Exploitant cette carence, les conservateurs ont-ils monté un complot contre Henri V en utilisant l'affaire du drapeau ? C'est la thèse d'historiens royalistes qui, de Saint-Albin à Jossinet en passant par Beau de Loménie, croient voir se dessiner un front unissant orléanistes et républicains modérés, les uns et les autres redoutant que la monarchie traditionnelle ne les écarte du pouvoir. Ils citent à l'appui un mot du comte Daru, ancien ministre de Napoléon III et député de la Manche, ami des princes d'Orléans : « Nous avons notre drapeau et notre constitution ; si M. le comte de Chambord les accepte, il sera notre roi ; s'il les repousse, nous nous passerons de lui. » Or, selon Beau de Loménie, « la question du drapeau était retombée dans l'oubli [...] rien, dans la presse, ni dans les discours de l'Assemblée, ne pouvait donner à penser que l'opinion, préoccupée à ce moment de tant de graves problèmes, parût songer à considérer celui-là comme essentiel. C'était d'après les institutions proposées par lui, beaucoup plus qu'à son drapeau, qu'on devait pouvoir apprécier les intentions politiques du comte de Chambord. C'étaient ces institutions qu'il devait être raisonnable de préciser tout d'abord. Or, au contraire, les princes d'Orléans [...] soulevaient l'objection oubliée d'un drapeau. Et c'était eux qui, coupés depuis des années de tout contact direct avec l'opinion, se prétendaient en mesure d'assurer que, si le comte de Chambord ne renonçait pas à son drapeau blanc, l'opinion serait à jamais détachée de lui¹⁶ ».

De l'opposition des deux thèses relatives au drapeau, sans apporter plus de preuves l'une que l'autre de la volonté des Français, résulte un blocage de deux ans, pendant lesquels plusieurs solutions sont envisagées pour entrer quand même dans la voie royale.

Vers une solution parlementaire

L'Assemblée est-elle, ou non, constituante ? Les légitimistes l'affirment, rappelant que le premier décret de convocation des électeurs, du 15 septembre 1870, la prévoyait expressément et qu'on n'a jamais vu une assemblée élue pour rétablir une société désagrégée abandonner cette prérogative au profit d'une nouvelle consultation populaire, neuf mois seulement après la précédente. Les républicains font au contraire valoir qu'en février le peuple a voté pour la paix et qu'en juillet il a massivement adopté la république. Louis Blanc¹⁷ et Léon Gambetta, députés de Paris, plaident pour une dissolution de cette Assemblée, dont la durée n'a pas été fixée, qui a déjà accompli la tâche pour laquelle la France l'a élue et qui désormais ne peut plus prétendre valablement ses citoyens. L'Assemblée confirme son pouvoir constituant. Elle rejette cependant la suggestion de Belcastel de ne point se séparer sans avoir doté la France d'une constitution¹⁸. Mais l'absence d'un arrangement global entre tous les monarchistes les soumet à l'influence décisive de Thiers qui insiste sur « l'essai loyal que l'on fait des institutions républicaines », poussant chaque jour un peu plus ses cartes dans ce sens.

Le 18 septembre, les députés discutent d'une proposition visant à ce que l'ensemble des administrations centrales soit transféré à Versailles. Les débats sont marqués par un discours de Lucien Brun auquel le comte de Chambord a confié, lors de leur dernier entretien, que, la restauration faite, il s'installerait à Versailles. Deux motifs l'y conduisent : l'ignorance du caractère réparable ou non des Tuileries et de Saint-Cloud¹⁹ et la méfiance à l'égard de Paris, ville trop prompte à s'enflammer. « Il n'est pas concevable, a-t-il déclaré à Brun, qu'une capitale puisse servir à prendre le gouvernement en otage ou à provoquer des révolutions dont le pays, dans sa sagesse, ne veut pas mais qu'il se trouve finalement contraint d'accepter. Louis XVI n'aurait jamais dû quitter Versailles ; de ce jour il cessa d'être roi de France pour n'être plus roi que de Paris, c'est-à-dire roi de la Révolution. » A la tribune,

le porte-parole du prince, qui n'ose cependant pas faire état de cette qualité, dénonce le péril d'influence de la rue sur le Parlement. L'Assemblée vote le transfert de tous les pouvoirs publics à Versailles.

Le 8 octobre, les élections aux conseils généraux offrent un nouveau triomphe aux républicains, qui emportent 2 290 sièges contre 660 pour les monarchistes, en grande majorité orléanistes, dont le duc d'Aumale dans l'Oise. Pour le comte de Chambord qui, après avoir retrouvé Frohsdorf le 9 août, chasse depuis le 7 octobre, c'est une victoire « de l'ordre actuel, thiériste, demi-révolutionnaire, demi-républicain », dont il appelle aussi les tenants les « incolores du *statu quo* ». C'est aussi la période où commence à courir le bruit d'un possible abandon de ses droits au profit du comte de Paris. Le prince fait aussitôt publier, dans *L'Union* du 4 novembre, un article dénonçant les intrigues autour de ses intentions. Le lendemain, il part pour Lucerne afin de recevoir des visiteurs de France. Il s'emporte contre le duc de Doudeauville, frère aîné du duc de La Rochefoucauld-Bisaccia, qui lui parle du drapeau tricolore.

Reprenant ses travaux le 7 décembre, l'Assemblée écoute un message de Thiers qui rompt unilatéralement le pacte de Bordeaux en proclamant la nécessité de « doter la France d'un régime définitif, en ayant la claire intelligence de la société moderne ». Son langage irrite la majorité. Cherchant à mesurer jusqu'où il peut aller, il teste régulièrement la capacité de résistance des monarchistes. Pour cela, il utilise la relative division des orléanistes, rarement mise en lumière. Leurs rangs se subdivisent en effet en trois groupes : les *dynastiques* qui aspirent à placer le comte de Paris sur le trône, les *aumalistes* qui forment la clientèle de celui des princes d'Orléans qui a pris un ascendant sur ses frères, enfin les *conservateurs*, qui n'ont ni conviction institutionnelle ni fidélité dynastique et pourraient s'accorder avec le centre gauche sur la notion de république « conservatrice ». C'est eux que Thiers veut détacher des deux premières familles orléanistes.

Le duc d'Aumale saisit toutefois le prétexte de la loi Rivet²⁰ pour renier son engagement de ne pas siéger à l'Assemblée. Il s'y présente donc avec le prince de Joinville le 19 décembre, mais demande que leur retour soit entériné par un vote : favorable par 643 voix contre 2 ! Thiers affronte alors un débat difficile sur la fiscalité. Lucien Brun s'oppose au projet d'alourdir la pression fiscale des entreprises et rallie à lui la majorité des députés. Le comte de Chambord approuve celui dont on dit de plus en plus qu'en cas de restauration il pourrait devenir président du Conseil des ministres. Le prince regrette aussi que les royalistes n'apportent pas de solutions aux problèmes concrets de la France : « A quoi sert une assemblée, écrit-il dans une note-mémoire, qui ne travaille pas à définir une organisation financière adaptée aux besoins de l'économie du pays qu'il faut soutenir : assez de politique, messieurs, sachez aller vers les dossiers difficiles, sinon les Français ne comprendront pas à quoi vous servez. » Thiers a mis sa démission dans la balance. On parle de plus en plus du duc d'Aumale pour le remplacer. Mais de nombreux légitimistes préfèrent encore garder Thiers plutôt que de voir arriver la bête noire du comte de Chambord²¹. Ils déterrent l'idée de fusion, cette fois au niveau parlementaire.

Totalement rétabli mais ne siégeant pas à l'Assemblée, Falloux s'est attelé à cette tâche dès le mois de novembre 1871. Il la mène en relation avec le duc de Broglie, que Thiers a nommé ambassadeur à Londres, mais qui suit de près ce qui se passe à Versailles. Le 5 novembre, Falloux lui a exposé par lettre une théorie de la monarchie traditionnelle appliquée à la situation présente du comte de Chambord et des princes d'Orléans : « M. le comte de Chambord n'est que l'usufruitier de son principe ; il l'a reçu de ses ancêtres, il le doit à ses héritiers qui en sont, à perpétuité, les nus propriétaires [...] Dans les circonstances actuelles, M. le comte de Chambord n'a pas le droit de mettre son principe dans un tiroir, de tourner la clef, de mettre la clef dans sa poche et de dire : "Personne n'y touchera, dût la France en périr, tant qu'on n'aura pas satisfait à une exigence qui n'est point inhérente ni adéquate au principe lui-même." »

« La devise des légitimistes a été depuis quarante ans : “Tout pour la France et par la France”. Quelques-uns veulent y substituer depuis le 5 juillet : “Tout pour le Roi et par le Roi”. Cela n’est ni monarchique, ni aristocratique ni français [...]. Si donc j’avais l’honneur d’appartenir à l’Assemblée, je m’efforcerais de faire accepter une proposition équivalente à ceci : 1) la France est une monarchie, la couronne appartient à la maison de Bourbon par droit de primogéniture ; la personne du Roi est inviolable ; les ministres sont responsables ; c’est le texte même de la Constitution de 1790 ; 2) deux chambres avec leurs attributions principales ; 3) le drapeau [...] Si M. le comte de Chambord refusait, il ne pourrait trouver ni dans sa conscience ni dans son esprit un seul argument valable pour un tel refus, et il aurait dès lors cette intention évidente de poser lui-même la couronne sur la tête de son héritier légitime, et ses amis les plus fidèles devraient s’incliner devant un tel verdict. »

Cette lettre persuadera plus tard aux légitimistes qu’il y a bien eu complot fomenté par les orléanistes auquel Falloux se serait secrètement prêté. Car il leur donne la clé qui permet d’emprisonner le comte de Chambord dans ses principes : instrumenter suffisamment l’attachement, réel ou non mais invérifiable, de la nation au drapeau tricolore, et la couronne tombera dans les mains des Orléans. Falloux « trahit-il » ainsi son prince ou bien croit-il sincèrement que celui-ci cédera sur le drapeau ? Dans ses *Mémoires*, il n’y fait aucune allusion... Le duc de Broglie lui répond le 2 décembre : « Je suis prêt à entrer dans la voie que vous me signalez si vous pouvez me mettre en main l’une ou l’autre des pièces suivantes :

« L’abdication de M. le comte de Chambord en faveur de M. le comte de Paris.

« Une déclaration de soixante ou quatre-vingts royalistes de l’assemblée affirmant qu’ils sont prêts, si M. le comte de Chambord n’accepte pas le drapeau tricolore, à considérer sa succession comme ouverte en faveur de son héritier direct. Mais entendez bien que, pour que cette seconde condition soit remplie, il faut que les signataires se nomment et mettent un

nom dans le journal. Il ne suffit pas d'une note borgne comme celle de juillet dernier, que personne ne signe et que nul ne défend quand elle est attaquée par *L'Union* et *L'Univers*. Il ne faut pas que ceux qui la signent puissent s'en aller le lendemain à Lucerne faire leur révérence [...].

« Mais si, comme je le crains bien, cette proposition vous paraît impossible à faire même à vos meilleurs amis, comment voulez-vous que nous nous mettions en campagne avec la certitude d'être laissés à moitié route par les trois quarts de ceux qui nous auraient poussés en avant ?

« Venez à Versailles [...]. Décidez vos amis à une action publique dans le sens que je vous indique, et il y aura moyen de faire immédiatement quelque chose pour la monarchie.

« Mais je ne puis empêcher que M. le comte de Chambord, par sa lettre, hélas ! et par l'esprit qui l'a produite, n'ait lui-même mis au courant monarchiste un barrage qui, à mesure que l'eau monte, le fait refluer vers les Bonaparte. Je ne puis empêcher qu'en le faisant naître il y a cinquante ans, et en lui donnant l'obstination douce des fanatiques, la Providence n'ait voulu préparer le suprême châtiment de nos fautes et le complément de tous nos malheurs [...].

« Je n'en veux nullement au comte de Chambord du mal que deux choses qu'on ne peut lui reprocher, son existence d'abord et sa conscience ensuite, font à ce pays²². »

La violence d'une telle diatribe a de quoi surprendre. Elle révèle le fond de haine et de mépris de certains milieux orléanistes à l'égard du comte de Chambord. Mais Broglie escompte de l'orgueil de Falloux que, piqué au vif, celui-ci va s'acharner à la réussite de ce qu'il a proposé. Le vieil Angevin vient à Versailles pour plaider sa formule auprès des députés. Le 30 décembre, un dîner chez le vicomte de Meaux à Versailles le réunit avec un groupe d'entre eux. Sont présents Belcastel, Carayon-Latour, Cumont, Dampierre, Ernoul, Kerdrel et La Rochette²³ : un condensé du légitimisme, mais sans Lucien Brun. Y participe cependant le marquis de Franclicieu, député des Hautes-Pyrénées et oreille du comte de Chambord, « vieillard par l'aspect, très jeune par la pétulance du geste et de la parole²⁴ ». Falloux expose sa synthèse. Les

convives manifestent un accord unanime sur la responsabilité des ministres et sur le bicaméralisme. Arrive la question cruciale. Le drapeau blanc, explique Falloux, est une idée personnelle du comte de Chambord qu'on ne peut le contraindre à oublier. Le drapeau tricolore est, jusqu'à nouvel ordre, celui de la France. La sortie du blocage actuel dépend donc exclusivement d'un arrangement entre le prince et l'Assemblée. La solution séduit le groupe, à l'exception de Franclieu qui rappelle qu'on ne négocie pas avec le roi de France. Ernoul lui remet en mémoire les lits de justice sous l'Ancien Régime. On retient finalement la proposition. Le lendemain, une centaine de représentants de la droite et de l'extrême droite viennent à leur tour écouter Falloux. Une phrase fait mouche : « Quand un roi ne sacrifie à la pacification du pays tout entier qu'une consolation ou une satisfaction qui lui est propre, il ne s'affaiblit pas ; il se grandit au contraire et il conquiert dans la reconnaissance publique le véritable prix de son abnégation généreuse²⁵. » On croit donc tenir une voie, étroite mais prometteuse, jusqu'à ce que dans *L'Union* du 14 janvier, Louis Veillot accuse Falloux de préparer secrètement l'accession au pouvoir du duc d'Aumale et le triomphe des principes de la Révolution. Une nouvelle douche froide s'abat sur les royalistes qui se doutent que l'article n'a pas été écrit sans l'approbation du comte de Chambord. Celui-ci confie à son journal du 24 janvier combien l'irritent « les intrigues pour la fusion dans le sens d'un traité entre les deux branches, inadmissible pour moi ». Le lendemain, il procède à une ferme mise au point par le manifeste précité. Il y dénonce la prédominance des questions de personnes et les marchandages politiques :

La persistance des efforts qui s'attachent à dénaturer mes paroles, mes sentiments et mes actes, m'oblige à une protestation que la loyauté commande et que l'honneur m'impose. On s'étonne de m'avoir vu m'éloigner de Chambord, alors qu'il m'eût été si doux d'y prolonger mon séjour, et l'on attribue ma résolution à une secrète pensée d'abdication.

Je n'ai pas à justifier la voie que je me suis tracée. Je plains ceux qui ne m'ont pas compris, mais toutes les espérances basées sur l'oubli de mes devoirs sont vaines.

Je n'abdiquerai jamais.

Je ne laisserai pas porter atteinte, après l'avoir conservé intact pendant quarante ans, au principe monarchique, patrimoine de la France, dernier espoir de sa grandeur et de ses libertés.

Le césarisme et l'anarchie nous menacent encore, parce que l'on cherche dans les questions de personnes le salut du pays, au lieu de le chercher dans les principes.

L'erreur de notre époque est de compter sur les expédients de la politique, pour échapper aux périls d'une crise sociale.

Et cependant, la France, au lendemain de nos désastres, en affirmant, dans un admirable élan, sa foi monarchique, a prouvé qu'elle ne voulait pas mourir. [...]

Rien n'ébranlera mes résolutions, rien ne lassera ma patience, et personne, sous aucun prétexte, n'obtiendra de moi que je consente à devenir le roi légitime de la Révolution.

Si les royalistes purs retiennent du manifeste qu'il coupe court aux rumeurs d'abdication, les conservateurs et les républicains ne voient dans ce texte que l'entêtement du prince. Plusieurs feuilles orléanistes soulignent que cette nouvelle intervention de Frohsdorf ne va pas faciliter la réconciliation. Il se dit même que le comte de Paris – ce qu'il démentira – aurait renoncé à se rendre auprès de son cousin en raison de ce dernier manifeste.

A la suite des réunions Falloux, se forme une conjonction des droites qui veulent franchir un pas significatif en direction du comte de Chambord. Puisque celui-ci parle avant tout de réforme et d'avenir de la France, qu'il privilégie les questions de fond et dédaigne celles de personnes, les droites décident d'élaborer un programme qui s'inspire étroitement des idées du prince. Un groupe travaille donc à une déclaration montrant au comte de Chambord qu'il a été entendu. Rédigée par Cumont, Baragnon, Depeyre²⁶ et Meaux, elle procède à une profession de foi monarchique, bien plus qu'à un programme politique proprement dit :

Nous considérons la monarchie comme le gouvernement naturel du pays, et par monarchie nous entendons la monarchie traditionnelle et héréditaire. Elle a fait la France, elle lui a donné pendant des siècles la stabilité et la grandeur ; en 1789, elle allait d'elle-même au-devant des réformes ; en 1814, elle fondait la liberté en même temps qu'elle sauvegardait l'intégrité du territoire [...]

La monarchie héréditaire, représentative, constitutionnelle assure au pays, avec son droit d'intervention dans les affaires et sous la garantie de la responsabilité ministérielle, toutes les libertés nécessaires : libertés politiques, civiles, religieuses ; l'égalité devant la loi ; le libre accès de tous à tous les emplois, à tous les honneurs, à tous les avantages sociaux ; l'amélioration pacifique et continue de la condition des classes ouvrières.

Cette monarchie est celle que nous voulons ; respectant d'ailleurs notre pays autant que nous l'aimons, nous n'attendons rien que du vœu de la nation librement exprimé par ses mandataires.

Rien dans ce texte ne peut heurter le prince : « Pour le disposer favorablement, explique le vicomte de Meaux, nous avons pris soin d'insérer dans notre programme plusieurs formules employées par lui-même. » La question du drapeau n'est pas mentionnée : « Nous nous proposons de lui laisser devant le pays l'honneur et le mérite de la concession indispensable²⁷. »

Le texte bouclé le 17 février, il reste à le présenter au comte de Chambord qui, depuis quatre jours, réside de nouveau à Anvers où il doit encore recevoir un grand nombre de Français. Il réagit mal à l'initiative des royalistes : « A Versailles, les divers partis veulent faire des déclarations sur leurs idées constitutionnelles et ce qu'ils désirent comme gouvernement définitif de la France. Mais la confusion y est au comble, même parmi les députés de la même opinion. Ce ne sont qu'intrigues et agitations stériles, au milieu desquelles je dois rester ferme et étranger à ce qui se fait », a-t-il déjà écrit dans son journal du 16 février. Sans doute faut-il voir ici la trace de Lucien Brun, qui n'a pas été associé au document

de la droite et qui a rejoint le prince dès le lendemain de son arrivée en Belgique. Mais pas seulement : le « programme », malgré sa légèreté, n'a recueilli que quatre-vingts signatures. Baragnon et Ernoul sont mandatés pour aller le présenter à Anvers où le prince les reçoit froidement : il ne comprend pas pourquoi des monarchistes doivent se dire attachés à la monarchie. Mais il leur déclare les laisser libres de leurs mouvements. Quelques jours plus tard, il reçoit la visite d'un député légitimiste du Nord, le baron Alexis de La Grange, qui lui pose avec franchise les deux questions qui hantent la plupart des royalistes : sa décision relative au drapeau est-elle irrévocable ? Accepterait-il, comme moyen pratique de sanctionner la restauration, un vote de l'Assemblée ? Le prince répond sans hésitation « oui » à chacune d'elles²⁸.

A leur retour à Versailles, Baragnon et Ernoul faisant valoir qu'ils n'ont pas été désapprouvés par Henri V, quatre-vingts autres députés se rallient à la déclaration. Mais le compte n'y est toujours pas. Approché, le centre droit se dit intéressé mais ne signe pas. Déçus ne n'avoir pas enclenché un processus décisif, les initiateurs du projet renoncent à le publier. En somme, il ne s'est rien passé. Toute cette agitation qui, pendant un mois, a tenu le faubourg Saint-Germain en haleine n'a pas permis de faire un seul pas vers la restauration.

Le temps du sur-place

Les visiteurs continuent de se presser à l'hôtel Saint-Antoine, résidence du prince à Anvers. On en compte en moyenne deux cent cinquante par jour.

A Paris, ce que va faire le comte de Chambord est au cœur de toutes les discussions. L'incompréhension suscitée par son attachement au drapeau blanc prédomine. Va-t-on échouer pour « une question de serviette » ? C'est dans les salons que commence à prendre forme la rumeur d'un « mystère » ou d'un « secret » du comte de Chambord. Son obstination ne cache-t-elle pas une absence de désir de la couronne qu'il ne

peut avouer ? Son épouse, que l'on dit terne, voire revêche, ne redoute-t-elle pas ce rôle de reine de France où l'on est, à chaque minute, soumis à observation et jugement ? N'ont-ils pas, l'un et l'autre, après un si long exil, pris goût à cette retraite, forcée au début mais qu'ils ne souhaitent pas quitter maintenant qu'ils ont perdu pied avec leur temps, qu'ils ignorent presque tout de la France moderne et que, par-dessus tout, il leur manque ce fils qui seul justifierait l'effort de monter sur le trône ? Et si le comte de Chambord déteste les princes d'Orléans, pourquoi ferait-il le sacrifice de son repos pour transmettre un jour sa couronne au comte de Paris ? Autant qu'il le fasse tout de suite et qu'on le laisse en paix... La majorité de l'Assemblée s'y résoudrait probablement. Certains feignent de l'approuver en l'accablant : « Il a passé sa vie auprès d'une femme laide, va-t-il passer sa vieillesse auprès d'un drapeau honni²⁹ ? »

A Anvers, le prince reçoit des partisans qui admirent sa constance, d'autres qui tentent de le faire fléchir, d'autres enfin qui cherchent une voie nouvelle. Parmi les premiers, cette délégation lilloise de quatre cents ouvriers venue offrir un drapeau blanc brodé par leurs épouses³⁰. Parmi les seconds, le marquis de Dampierre, qui tente une nouvelle fois de démontrer au comte de Chambord que le drapeau tricolore est le prix à payer pour la restauration. Parmi les troisièmes, le général Ducrot, accompagné du comte de La Bouillerie, député du Maine-et-Loire. On les a chargés de sonder le prince sur une candidature du duc d'Aumale à la présidence de la République, les droites voulant désormais se débarrasser de Thiers. Chambord riposte vivement : « Je n'admets pas qu'un prince de la Maison de France soit en dehors de l'entourage de son roi. » Lorsque ces propos lui sont rapportés, le duc d'Aumale rougit et frappe du pied : « Son roi, son roi... là est bien la question... c'est que je ne le reconnais pas pour mon roi. » Une phrase qui pourrait consommer la rupture, mais que son auteur, dit-il, regrettera d'avoir prononcée. Dès lors, renonçant pour lui-même à toute idée de candidature à la succession de Thiers, il s'occupe, avec les chefs du

parti orléaniste, de trouver un autre homme. Mais il ne manque désormais aucune occasion de dénigrer l'attitude du comte de Chambord, le surnommant « Monsieur de Trop ». Le 28 mai, lors de la discussion par l'Assemblée du projet de loi d'organisation militaire, Aumale se lance dans un dithyrambe en faveur du drapeau tricolore : « Ce drapeau chéri auquel les Français de toute opinion et de toute origine se sont ralliés pendant la guerre, que tous les bons citoyens ont entouré lorsqu'on en a arraché un lambeau pour en faire le sinistre emblème de la guerre civile, ce drapeau qui a été si longtemps le symbole de la victoire et qui est resté dans notre malheur l'emblème de la concorde et de l'union. » Son intervention lui attire ce jugement sec du comte de Chambord : « C'est une réponse à mes manifestes et une rupture complète avec moi³¹. »

Le prince vient de subir un autre désagrément qui ressemble à un mauvais augure : le soir du 22 février, une manifestation de rue, organisée par des éléments de l'Internationale ouvrière, a réclamé son expulsion. La police a dispersé les manifestants mais, le lendemain, une pétition de l'extrême gauche à la Chambre des députés belge a présenté la même revendication. Les manifestations sur la voie publique, renforcées par des éléments venus de France, se sont faites plus violentes. Le 27, le prince a quitté la ville afin, écrit-il dans son journal, « de ne pas créer d'embarras au gouvernement belge ». Durant deux semaines, il séjourne à Breda, aux Pays-Bas. Dans ce fief historique de la Maison de Nassau, les visites de Français continuent. Le 13 mars, le prince retrouve les siens à Frohsdorf. De là, il reprend ses observations désabusées sur les nouvelles tentatives d'union ou d'alliance à droite, déplore la façon dont, selon lui, les légitimistes se laissent manœuvrer par le centre droit.

Après les échecs de Falloux et d'Ernoul, sonne l'heure des tentatives du duc d'Audiffret-Pasquier, qui met sur pied un « conseil des neuf » composé de quatre représentants du centre droit : lui-même, le duc de Broglie qui, le 18 avril, a démissionné de son poste d'ambassadeur à Londres, Saint-Marc Girardin et Anselme Batbie ; de trois représentants de la droite :

Cumont, Depeyre et Kerdrel ; d'un prétendu cheveu-léger : le duc de La Rochefoucauld-Bisaccia ; enfin du général Changarnier, « royaliste indépendant³² ». On remarque l'absence de tout représentant authentique du comte de Chambord. Recevant les neuf, Thiers leur indique sa préférence pour une république conservatrice, répétant depuis plus de vingt ans que c'est « le régime qui nous divise le moins³³ ». Après quoi, les droites décident de mener contre lui une politique de harcèlement dont le chef d'orchestre sera le duc de Broglie.

De Frohsdorf, le comte de Chambord hausse les épaules devant le « mélange de trépignements et de paralysie³⁴ » de la droite. Au printemps de 1872, la situation internationale retient davantage son attention que la valse hésitation des monarchistes français. Deux questions lui tiennent spécialement à cœur : la cause carliste en Espagne et les démêlés de la papauté avec le nouveau royaume d'Italie.

Après l'abandon de la candidature Hohenzollern, les Cortès ont choisi un nouveau roi d'Espagne en la personne du duc d'Aoste, Amédée, fils cadet du récent roi d'Italie, Victor-Emmanuel II. Il s'est installé à Madrid en janvier 1871 mais la greffe sur la société espagnole n'a pas pris. Don Carlos – Charles VII pour ses partisans et quatrième prétendant carliste depuis l'abdication de son père Jean III en 1868 – engage les députés à ne plus siéger et annonce qu'il quittera bientôt son exil genevois afin de rétablir l'ordre, le droit et l'honnêteté dans son pays. Ainsi éclate la troisième guerre carliste, qu'il dirige à partir d'Estella en Navarre. Le comte de Chambord approuve son action, comme il a approuvé celles de ses prédécesseurs, et lui envoie quelques subsides. Son neveu, le comte de Bardi, rejoint la petite armée de don Carlos, aux côtés de zouaves pontificaux qui, tous, sont des partisans d'Henri V.

A Rome, Pie IX n'a pas accepté le statut concédé par le nouveau royaume d'Italie. Se considérant comme prisonnier dans son enclave, il a donné aux catholiques italiens la consigne de ne pas participer aux affaires publiques. Le prince loue son intransigeance et appelle de ses vœux une initiative française en faveur de la papauté. *La République française,*

journal inspiré par Gambetta, dresse le 30 janvier 1872 un hommage teinté d'ironie à la droiture du prince : « Jamais les représentants du principe de l'autorité sous ses deux faces, l'autorité spirituelle et temporelle, le pape et le roi, n'ont élevé la voix dans le monde avec plus de hauteur et de sérénité. Ecoutez Pie IX et Henri V : ces deux voix se répondent à merveille ; ce que l'un a dit, l'autre le répète, et la doctrine sacrée, qui a son interprète infailible au Vatican, a son commentateur auguste à Frohsdorf. Jamais la divine Providence n'aura été servie plus à souhait que par ces deux hommes. » Les pétitions de catholiques français en faveur du pape se multiplient au cours du premier trimestre de 1872. Plus de cent mille signatures sont récoltées. Le comte de Chambord s'en réjouit et demande à ses partisans qu'il en soit discuté à l'Assemblée. Thiers en obtient l'ajournement, ce qui provoque l'exaspération d'Henri V, désespérant de plus en plus du courage des royalistes.

Durant les vacances parlementaires, du 4 août au 11 novembre 1872, l'agitation républicaine prend de l'ampleur. Elle réclame de nouveau la dissolution de l'Assemblée. Dans un discours prononcé à Grenoble le 26 septembre, Gambetta appelle la venue aux affaires d'une couche sociale nouvelle dont le parti républicain est l'expression naturelle, et qui d'ailleurs continue de remporter la plupart des élections partielles.

Sur le chemin d'Ebenzweyer, où il se rend comme chaque automne à la chasse, le comte de Chambord a reçu à Salzbouurg une délégation de députés légitimistes venus solliciter ses instructions en face du danger républicain qu'entraînent, selon eux, les atermolements monarchistes et les trop complexes manœuvres orléanistes. Ses discussions avec Brun, Carayon-Latour, Cazenove de Pradine et La Rochette ont duré deux jours, dont il ressort que le prince adressera un avertissement au pays sous la forme d'une lettre à La Rochette. Datée du 15 octobre, c'est un réquisitoire contre la République et les républicains, qu'ils soient radicaux ou conservateurs :

La proclamation de la République en France a été et serait encore le point de départ de l'anarchie sociale, le champ

ouvert à toutes les convoitises, à toutes les utopies, et vous ne pouvez, sous aucun prétexte, vous associer à cette funeste entreprise [...]

En vain essaierait-on d'établir une distinction rassurante entre ce parti de la violence, qui promet la paix aux hommes en déclarant la guerre à Dieu, et ce parti plus prudent, mieux discipliné, arrivant à ses fins par des voies détournées, mais atteignant le même but.

Ils diffèrent par leur langage, mais ils poursuivent la même chimère ; ils ne recrutent pas les mêmes soldats, mais ils marchent sous le même drapeau. Ils ne peuvent nous attirer que les mêmes malheurs [...]

La République inquiète les intérêts autant que les consciences. Elle ne peut être qu'un provisoire plus ou moins prolongé. La monarchie seule peut donner la vraie liberté, et n'a pas besoin de se dire conservatrice pour rassurer les honnêtes gens [...]

Au fond, la France est catholique et monarchiste ; c'est à nous qu'il appartient de la prémunir contre ses égarements, de lui signaler les écueils et de lui montrer le port.

J'espère n'avoir jamais failli à ce devoir sacré, et nul n'aura le pouvoir de me faire dévier de mon chemin³⁵.

Publiée par la plupart des journaux, la *Lettre à La Rochette* est prise pour ce qu'elle est : un anti-discours de Grenoble. La presse républicaine l'attaque violemment, brandissant les spectres du retour à l'Ancien Régime et du parti prêtre. Plus modérés, les journaux orléanistes déplorent que ce texte ne comporte aucune mention de l'union des royalistes ni des moyens concrets de parvenir à la monarchie. On critique encore son anachronisme et cette référence incessante à la papauté, dont le prince semble autant le serviteur que celui de la France.

Du 4 au 12 novembre, le comte de Chambord séjourne à Bregenz, proche de la frontière suisse, où quelques beaux hôtels permettent de recevoir plus facilement des visiteurs français. Le baron de Larcy ouvre le défilé. N'ayant pu atteindre

le but qu'il s'était fixé en participant au gouvernement – lier Thiers avec la majorité monarchiste –, il envisage de démissionner et vient demander conseil à son roi. Celui-ci l'incite à mener désormais son action au sein de l'Assemblée. Larcy démissionne le 30 novembre et préside dorénavant la réunion des droites, dite « des Réservoirs ». Kerdrel lui fait suite à Bregenz, indiquant au prince qu'il croit toujours à une possibilité d'entente avec les orléanistes, dès lors qu'on se sera débarrassé de Thiers. Puis vient le tour de Joseph de Sugny, député légitimiste de la Loire. Franc et réaliste, ce propriétaire terrien de quarante-cinq ans, dépourvu d'expérience politique avant 1871, expose que le légitimisme souffre d'un grave déficit de popularité, que la république fait moins peur qu'autrefois au peuple des campagnes et qu'il n'existe pas d'autre chance pour la restauration que la fusion dynastique *et* parlementaire, la première conditionnant la seconde. Sugny a su capter l'intérêt du prince et entend celui-ci déclarer qu'il recevra le comte de Paris à deux conditions : que son cousin reconnaisse explicitement le principe de légitimité et qu'il ne parle pas de la couleur du drapeau. A son retour en France, Sugny rapporte au comte de Paris l'état d'esprit du comte de Chambord. L'action semble de nouveau possible. Mais pour le moment la droite parlementaire n'a qu'une obsession : remplacer Thiers.

De Thiers à Mac-Mahon

Thiers a un bon bilan. Le redressement de la France, spectaculaire, rappelle sur bien des points celui de 1815³⁶. Fort de cela, et du titre de président de la République qu'il a arraché aux députés, il aborde la question du régime : « La République existe. Elle est le gouvernement légal du pays ; vouloir autre chose serait une nouvelle révolution et la plus redoutable de toutes. » Les républicains acclament l'orateur, les droites font entendre une « douloureuse rumeur ». Des royalistes s'insurgent : le duc de Bisaccia rappelle que, tout simplement, la majorité ne veut pas de la République et le vicomte de Lorgeril

demande ce que devient le pacte de Bordeaux. Audren de Kerdrel obtient la nomination d'une commission – une de plus – afin d'examiner le message présidentiel. Composée de quinze membres (dix de la droite et du centre droit, trois du centre gauche et deux de la gauche républicaine, excluant donc les radicaux) avec le duc d'Audiffret-Pasquier pour président et Batbie pour rapporteur, elle auditionne le président de la République pour lui demander comment il entend sortir des institutions provisoires. Thiers explique qu'il a trouvé la République faite, que personne ne lui a demandé de faire la monarchie, que celle-ci lui paraît maintenant impossible, que le pacte de Bordeaux a été rompu par tous les partis, enfin que l'essentiel réside dans la mise en place d'un régime conservateur³⁷.

Alors que la commission travaille à un projet de « réglementation des pouvoirs publics », ce qui fait craindre au comte de Chambord que la droite ne se prenne « dans les filets de l'orléanisme³⁸ », on apprend la mort, survenue le 9 janvier 1873, de Napoléon III. Sa disparition lève une hypothèque et resserre les rangs royalistes. Le 21 janvier, les princes d'Orléans assistent pour la première fois au service célébré à la mémoire du roi martyr dans la chapelle expiatoire du square Louis-XVI, construite par Louis XVIII. La presse donne un large écho à ce geste qui s'apparente à un acte de repentance. L'ambiance incite Mgr Dupanloup à tenter une nouvelle démarche auprès du comte de Chambord afin qu'on en finisse. Le 25 janvier, il lui écrit pour lui proposer l'arbitrage de Pie IX. Le message est clair : si, pour Henri IV, Paris valait bien une messe, pour Henri V, elle vaut bien un drapeau. Mais puisque le roi se refuse à entendre cette leçon de ses sujets, qu'il l'entende de celui dont il a approuvé l'infailibilité et qu'il reconnaisse comme seul au-dessus des monarques temporels. Le même jour, Mgr Dupanloup écrit au pape pour le supplier d'éclairer le comte de Chambord. Henri V, courroucé, décide de mettre les points sur les i à l'impertinent évêque et rend publique sa réponse du 8 février :

Comme vous, je ne puis avoir d'autre intérêt en ce monde que le salut de la France, ni d'autre désir que celui de voir se lever de meilleurs jours pour l'Eglise [...].

Vous semblez attribuer à des scrupules chimériques, dont Dieu me demandera compte, l'insuccès des efforts si souvent renouvelés, pour amener un rapprochement entre les deux branches de ma famille.

J'ai beau descendre au fond de ma conscience, je ne trouve pas un jour, une heure de ma vie, où mes prétendues exigences aient apporté un obstacle sérieux à une réconciliation sincère.

Sans prévention ni rancune contre les personnes, mon devoir est de conserver dans son intégrité le principe héréditaire dont j'ai la garde, principe en dehors duquel, je ne cesserai de le répéter, je ne suis rien et avec lequel je puis tout. C'est ce que l'on ne veut pas assez comprendre.

Il m'est permis de supposer par vos allusions, Monsieur l'Evêque, qu'au premier rang des sacrifices regardés par vous comme indispensables pour correspondre aux vœux du pays, vous placez celui du drapeau. C'est là un prétexte inventé par ceux qui, tout en reconnaissant la nécessité du retour à la monarchie traditionnelle, veulent au moins conserver le symbole de la Révolution.

Croyez-le bien, malgré ses défaillances, la France n'a pas, à ce jour, perdu le sentiment de l'honneur ; elle ne comprend pas plus le chef de la maison de Bourbon reniant l'étendard d'Alger qu'elle n'eût compris l'évêque d'Orléans se résignant à siéger à l'Académie française, en compagnie de sceptiques et d'athées.

Le prince règle également son compte à la démonstration un peu trop médiatisée à son goût des princes d'Orléans le 21 janvier. Il en tire une conclusion inverse de celle qu'on aurait voulu lui voir en tirer :

En venant prier publiquement dans ce monument consacré à la mémoire du roi martyr, ils ont dû subir, dans toute sa plénitude, l'influence d'un lieu si propre aux grands enseignements et aux généreuses inspirations. Je n'ai donc ni sacrifice

à faire, ni conditions à recevoir. J'attends peu de l'habileté des hommes et beaucoup de la justice de Dieu [...].

Henri V est tout entier dans ces deux dernières phrases : la première situe le roi, la deuxième définit le croyant. Elles enchantent la plupart des cheveu-légers. Elles désespèrent le gros des bataillons de la droite et du centre droit. Falloux écrit à Dupanloup pour lui dire combien il regrette que sa judicieuse initiative n'ait pas reçu du prince l'accueil qu'elle méritait. Ce qui accroît encore l'irritation de l'intéressé. Mais les droites poursuivent, sans s'arrêter à l'incident Dupanloup, la route qui, pour le moment, ne mène qu'à la chute de Thiers.

Les travaux de la commission aboutissent au vote, le 13 mars, de ce qu'on a appelé la « loi chinoise » ou encore la « Constitution Broglie³⁹ ». Deux jours plus tard, la dernière convention avec l'Allemagne est conclue : les troupes d'occupation auront évacué la totalité du territoire le 5 août prochain, soit dix-huit mois avant la date initialement fixée. L'Assemblée unanime, vote le 17 mars une motion déclarant que Thiers « a bien mérité de la patrie ». Belcastel fait cependant ajouter « le concours généreux du pays ». L'apogée de Thiers annonce sa fin prochaine, à laquelle il ne croit toujours pas, persuadé qu'on ne trouvera personne pour le remplacer. Le plateau des présidentiables se révèle maigre. Outre le duc d'Aumale, dont on sait qu'il n'aura jamais le soutien des légitimistes, on ne cite que des noms de militaires : Mac-Mahon, Changarnier, Ladmirault, Baraguey d'Hilliers. Tous sont réputés monarchistes, même s'ils ont servi l'Empire.

Les élections partielles du 27 avril donnent enfin à la majorité monarchiste l'occasion de faire tomber Thiers. A Paris, Charles de Rémusat, ministre des Affaires étrangères, se fait battre par Désiré Barodet, soutenu par Gambetta et les radicaux. « Rarement scrutin eut un tel retentissement, note Jacques Chastenet. Les radicaux entonnent un chant de triomphe, les faubourgs pavoisent. Chez les conservateurs, mêmes républicains, l'effroi le dispute à la consternation⁴⁰. » Dès lors, le

sort de Thiers, qui ne sert plus de rempart à la montée de l'extrémisme, est scellé.

Les royalistes accélèrent la recherche du remplaçant idoine. La Rochette se rend à Frohsdorf pour évoquer trois noms avec le comte de Chambord : Aumale, Changarnier et Mac-Mahon. Le prince met un veto à Aumale et estime Changarnier trop vieux – il a soixante-dix-neuf ans. Ne reste donc que Mac-Mahon. Le prince ne l'a jamais rencontré, mais il le sait très pieux et marié à une légitimiste, Elisabeth de Castries. Le 18 mai, se tient chez Broglie une réunion des chefs de la droite et du centre droit à laquelle on a convié Lucien Brun afin de s'assurer de l'accord des cheuau-légers. Mac-Mahon est désigné à l'unanimité. Cinq jours plus tard, à l'Assemblée, Ernoul fait voter contre Thiers un ordre du jour de défiance. Le président de la République démissionne aussitôt. Mac-Mahon est élu par 390 voix sur 391 votants.

Etrange personnage que le maréchal de Mac-Mahon⁴¹. Réputé légitimiste, s'il l'est, il le cache bien : en 1851, après avoir envisagé de s'opposer au coup d'Etat, il s'est rapidement ravisé et a servi Napoléon III sans plus d'états d'âme que lorsqu'il servait Louis-Philippe. Pour ce militaire avant tout, la patrie est moins la France que l'armée. Et ses convictions politiques portent moins sur la nature des institutions que sur la discipline militaire. C'est un chef plutôt qu'un dirigeant. Avec lui, la réalité du pouvoir passe au vice-président du Conseil des ministres, Albert de Broglie. Dans le nouveau gouvernement les royalistes occupent une place beaucoup plus large que précédemment. On y compte deux légitimistes : Edouard Ernoul à la Justice et Joseph de La Bouillerie à l'Agriculture. Les autres ministres sont orléanistes ou militaires. Ne figure pas un seul républicain, même conservateur.

Broglie va désormais, du moins en apparence, tout tenter pour faire aboutir la fusion, aussi bien au plan dynastique que parlementaire. La grande affaire, toujours retardée, reste la réconciliation des princes. Pour cela, il faudrait qu'ils se rencontrent.

Le sommet des princes

Les monarchistes « se sentent le vent en poupe⁴² ». Ils entendent que leur prédominance parlementaire se traduise enfin dans les faits. Leur « ministère de combat », dit aussi « de l'ordre moral », commence par renouveler profondément le personnel administratif, principalement préfectoral, et diplomatique. Dans son journal du 1^{er} juin, le comte de Chambord observe que les promus sont presque toujours orléanistes, très rarement légitimistes, et que les républicains ne protestent que faiblement, sûrs qu'ils sont, selon lui, de leur succès final. Le gouvernement durcit la censure de la presse et accroît les poursuites judiciaires contre les journaux trop critiques envers l'Assemblée. Enfin, l'Eglise prêtant son concours, il organise les manifestations les plus spectaculaires de l'ordre moral : lors de grands pèlerinages à Chartres, Lourdes, La Salette, Paray-le-Monial, Pontmain, Saint-Martin-de-Tours, Sainte-Anne-d'Auray, on chante en longues processions « Sauvez Rome et la France au nom du Sacré-Cœur ! », et l'on reprend l'incantation de Mgr Pie, évêque de Poitiers, que l'on sait proche du comte de Chambord : « La France attend un chef, la France attend un maître ! » L'Assemblée déclare d'utilité publique la construction à Montmartre d'une basilique dédiée au Sacré Cœur de Jésus, lancée à la fin de 1871 par une souscription nationale. La mosaïque géante devant orner le plafond du chœur fera figurer, aux pieds du Christ en majesté, le comte de Chambord priant au nom de la France repentante. « On se cramponnait éperdument au comte de Chambord, supposé le grand monarque annoncé par des prophéties », note Léon Bloy⁴³.

Dans ce climat de prérestauration, le duc de Broglie entend favoriser, entre le comte de Chambord et le comte de Paris, une réconciliation fondatrice. Il écrit le 2 juillet au comte d'Haussonville, proche des princes d'Orléans, et qui est aussi son beau-frère : « Nous sommes une majorité de monarchistes ; nous devons rétablir la monarchie. Si nous ne faisons pas dans ce but tout ce qui est en notre pouvoir, nous serions

impardonnables devant l'Histoire. Tu es personnellement très lié avec M. le comte de Paris, donne-lui respectueusement mais fermement notre avis là-dessus. Il y a de sa part une démarche à tenter⁴⁴. » Le duc d'Audiffret-Pasquier effectue, lui, une démarche directe auprès du comte de Paris. Il le presse de se rendre à Frohsdorf et, afin de lui épargner les conseils de ses oncles, surtout d'Aumale, qui pourraient l'en détourner, de garder le plus longtemps possible son projet secret.

Louis-Philippe d'Orléans a déjà été remué par les arguments de Joseph de Sugny. A trente-cinq ans, il est en droit de s'extirper de la tutelle de ses oncles et, sans doute, en éprouve-t-il aussi le désir. Contraint à l'exil en 1848, c'est-à-dire au même âge que le fut son cousin, il avait perdu sa mère peu de temps après. Déjà orphelin de père, il fut éduqué par les autres fils de Louis-Philippe. Il se libéra un peu de leur chape en voyageant dans toute l'Europe, ainsi qu'en Orient et aux Etats-Unis, où il prit part à la guerre de Sécession dans le camp des Fédérés. A son retour, en 1864, il s'installa à Londres auprès des siens et épousa sa cousine germaine, Isabelle, fille du duc de Montpensier, qui lui donna une fille, Marie-Amélie, en 1865, et un fils, Philippe, en 1869. Ayant regagné la France en juin 1871, il vivait à Paris, soit dans l'hôtel du duc d'Aumale, rue du Faubourg-Saint-Honoré, soit dans le pavillon d'Enghien, à Chantilly. « Comment pourrais-je être pressé de jouer un rôle politique ? écrivait-il alors au comte d'Haussonville père. Ma pensée sera de faire vraiment connaissance avec ce pays que je n'ai appris à aimer que de loin, de le parcourir en tous sens, de tâcher surtout de me rendre compte des hommes et des choses par mon propre jugement et non plus seulement par les yeux d'autrui⁴⁵. » Juge-t-il le moment enfin venu ? En mars 1873, il a publié une étude : *De la situation des ouvriers en Angleterre*, dans laquelle il fait preuve d'une connaissance approfondie de la question sociale. Le comte de Chambord a lu l'ouvrage et noté dans son journal du 28 mars : « Le comte de Paris fait un travail sur la question ouvrière où il se déclare pour l'instruction obligatoire et laïque, ce qui mécontente fort les catholiques et les véritables conservateurs. »

Le jeune prince sait que son cousin se méfie de lui et de tout ce qu'il représente. Néanmoins, il penche de plus en plus vers la demande d'une entrevue. Son refus, lorsqu'il avait dix-huit ans, de se soumettre à la légitimité est oublié. La grande différence entre 1856 et 1873 vient de la situation familiale du comte de Chambord. A trente-six ans, tout espoir d'enfant ne lui était pas interdit : Louis XIII avait trente-huit ans à la naissance de son premier fils et Anne d'Autriche, trente-sept. On ne pouvait exclure l'hypothèse d'un troisième enfant du miracle. Mais, en 1873, la messe est dite. A la mort d'Henri V, le comte de Paris, ou bien son fils, montera sur le trône. Ce qui vaut bien une gémulation...

Le 29 juillet, premier jour des vacances de l'Assemblée, une réunion d'élus majoritairement orléanistes se tient en dehors des princes chez le marquis de Dampierre. Y participent notamment Edouard Bocher, député du Calvados et président du groupe parlementaire du centre droit, le duc d'Audiffret-Pasquier, le duc Decazes (avant son départ pour l'ambassade de France à Londres), le comte Bernard d'Harcourt, député du Loiret et cousin de Mac-Mahon (son frère cadet, Emmanuel, est le principal collaborateur du maréchal), Charles Chesnelong, député des Basses-Pyrénées, ami du marquis de Dampierre et, comme lui, légitimiste⁴⁶. A l'unanimité, ce petit comité émet le vœu de voir, à l'initiative du comte de Paris, s'opérer solennellement la réconciliation des deux branches de la Maison de Bourbon sans préjuger des modalités ultérieures de leurs incidences.

Le comte de Paris met dans la confiance son oncle Joinville, qui l'accompagnera. Mais il ne dit rien à Aumale. Simulant un départ familial pour une villégiature estivale à Villers-sur-Mer, station balnéaire du Calvados, où il laisse femme et enfants, l'héritier de la branche cadette des Bourbons parvient à semer les journalistes à ses trousses. Il considère que la réussite de sa mission sera relevée par l'effet de surprise lorsque la France l'apprendra. Le soir du vendredi 1^{er} août, avec un passeport au nom du « comte de Villiers », il arrive à Vienne par le train, sans s'être fait annoncer, mais après avoir vérifié que son cousin séjournait bien alors à Frohsdorf. Il passe la

nuit chez sa tante Clémentine, au palais Cobourg. Le lendemain matin, il envoie à Frohsdorf ce télégramme : « Le comte de Paris, arrivé hier soir à Vienne, prie M. le gentilhomme de service de demander à M. le comte de Chambord quand et où il voudrait bien le recevoir. » Le dimanche, dans l'attente de la réponse, il écrit à son ami Haussonville, qui s'inquiétait de ne pas avoir reçu de réponse à sa sollicitation vieille d'un mois :

Vienne, 3 août 1873

Mon cher ami,

La date ci-dessus est, je crois, la meilleure réponse que je puisse faire à votre lettre. Je suis arrivé hier soir : j'ai demandé à être reçu à Frohsdorff [*sic*] ; je n'ai pas encore de réponse. J'ai la conscience tranquille. Je ferai pour le mieux, et désire en tout cas éviter tout ce qui ressemblerait à un éclat. Il vaut mieux ne pas parler de moi et de mon voyage jusqu'à ce que je sois sorti du défilé dans lequel je suis entré. Votre beau-frère [le comte d'Harcourt] est arrivé. J'en suis enchanté ; je trouverai au besoin chez lui le conseil d'un bon esprit⁴⁷.

Le comte de Paris ne camoufle pas l'appréhension que lui cause cette visite dont la charge historique se trouve encore alourdie par le fait qu'il n'a jamais vu le comte de Chambord et qu'il n'a de lui que la vision transmise par sa famille. Les deux cousins, au demeurant fort éloignés – au septième degré – n'ont en commun que leurs vies d'orphelins et d'exilés, et le chant des poètes au-dessus de leurs berceaux : imitant Lamartine, Alfred de Musset avait, en août 1838, composé dix-neuf strophes « Sur la naissance du comte de Paris ». Jusque dans leurs titres, ils semblent irréductibles l'un à l'autre. *Chambord* évoque un univers mystérieux et mythique, tourné vers l'ancienne France. *Paris*, au contraire, c'est la modernité, avec sa beauté, ses espoirs et ses excès. D'un côté, le domaine nostalgique d'une gloire seigneuriale évanouie, de l'autre, la Ville Lumière agitée de convulsions incessantes.

Depuis juillet 1871, Henri V attend cette visite. Les royalistes l'attendent depuis quarante ans... Le prince a longuement réfléchi avec ses conseillers à la façon dont la rencontre doit se dérouler. A la fin de 1872, une note a été envoyée au marquis de Dreux-Brézé⁴⁸, désigné depuis mai en remplacement du marquis de La Ferté-Meun comme représentant du prince auprès des délégués départementaux de l'ancien Bureau du roi :

M. le comte de Chambord sera charmé de recevoir les princes d'Orléans quand ils viendront à lui, mais, avant qu'aucune relation de famille ne soit renouée, il faut :

— qu'ils reconnaissent le principe de la légitimité ;

— qu'ils reconnaissent, par conséquent, son représentant comme roi ;

— qu'ils reprennent leur rang dans la famille royale sans aucune condition.

Car M. le comte de Chambord ne peut en accepter aucune. Ce n'est pour lui ni une question personnelle, ni un acte de rancune particulière, car il n'en a pas dans le cœur. C'est l'accomplissement d'un devoir. Le principe qu'il représente ne lui appartient pas ; il n'en est que le gardien. Il est convaincu que dans ce principe réside le salut de la France, et c'est pour cela qu'il doit le conserver intact.

La dépêche du comte de Paris est parvenue à Frohsdorf le dimanche vers midi. Après l'avoir lue, le comte de Chambord a demandé à Henri de Vanssay de se rendre immédiatement à Vienne et de remettre à son visiteur la note suivante :

Les intérêts les plus chers de la France exigent d'une façon impérieuse que la visite faite, dans la situation présente, par S.A.R. M. le comte de Paris à M. le comte de Chambord, ne puisse donner lieu à aucune interprétation erronée ; M. le comte de Chambord demande que M. le comte de Paris, en l'abordant, déclare qu'il ne vient pas seulement saluer le chef de la maison de Bourbon, mais bien reconnaître le principe dont M. le comte de Chambord est le représentant, avec l'intention de reprendre sa place dans la famille. Dans ces

conditions, M. le comte de Chambord serait très heureux de recevoir la visite de M. le comte de Paris.

Vanssay se présente au palais Cobourg vers dix-sept heures et demande à rencontrer le conseiller du comte de Paris afin de régler avec lui les modalités de la rencontre⁴⁹. On lui répond, ce qui l'embarrasse, que le prince est venu seul. Il lui remet donc la note, qui provoque chez son interlocuteur « un désappointement très marqué ». Vanssay tente d'en atténuer l'effet en rappelant qu'elle ne contient rien de nouveau. Le comte de Paris demande à en étudier les termes jusqu'au lendemain matin. Le soir, il recueille l'avis du prince de Joinville et du comte d'Harcourt. Lors de sa deuxième entrevue avec Vanssay, le comte de Paris accepte les conditions de son cousin mais présente une contre-proposition dans laquelle la formule relative à la place dans la famille, considérée par les princes d'Orléans comme un désaveu de la monarchie de Juillet, soit remplacée par : « Il [le comte de Paris] vient auprès de M. le comte de Chambord pour lui donner l'assurance qu'il ne rencontrera aucun compétiteur parmi les membres de sa famille. » Vanssay prend sur lui d'accepter la modification. Lorsqu'il revient à Frohsdorf, le comte de Chambord lui donne raison. Le sommet des princes a été réglé avec minutie. On a voulu éviter à tout prix, de part et d'autre, les fâcheuses conséquences de l'improvisation de Nervi.

Le lundi 5 août, à huit heures du matin, Vanssay accueille le comte de Paris à la gare de Wiener-Neustadt. La chaleur torride de la veille a fait place à une douce fraîcheur. Trois quarts d'heure plus tard, dans le salon rouge de Frohsdorf, le comte de Chambord tend les bras à son cousin et l'écoute prononcer un texte directement inspiré de la note modifiée : « Je viens vous faire une visite qui était depuis longtemps dans mes vœux. Je viens en mon nom, et au nom de tous les membres de ma famille, vous présenter mes respectueux hommages, non seulement comme au chef de notre Maison, mais comme au représentant du principe monarchique en France. Je souhaite qu'un jour vienne où la France compren-

dra que son salut est dans ce principe... » Puis il prononce la formule convenue, « mot à mot », précise Vanssay⁵⁰.

Monti de Rezé et le comte Adhémaume de Cheigné sont témoins de la scène. Puis les deux cousins se retirent pour un entretien seul à seul dont rien jamais ne filtrera. Dans son journal, le prince note seulement sa satisfaction d'ensemble, trouvant le comte de Paris « bien, agréable et instruit ». Il le présente à la comtesse de Chambord et au comte de Bardi, puis il le retient à déjeuner. On le raccompagne à la gare en début d'après-midi. Le lendemain, selon l'usage, le comte de Chambord rend sa visite, au palais Cobourg. Il y rencontre le prince de Joinville. « Entrevue aussi cordiale qu'hier », note-t-il dans son journal. Chacun semble heureux du geste accompli.

Mais, s'étant absenté de son ambassade de Londres, le duc Decazes publie, de sa propre initiative, un étonnant communiqué destiné à la presse française et diffusé par de nombreux journaux :

Le comte de Chambord a reçu le comte de Paris ce matin. L'entrevue a été cordiale et il paraît certain que les questions politiques n'ont pas été discutées. Il était difficile de supposer qu'il pourrait en être autrement. Le comte de Paris a tout juste apporté à son cousin, en son propre nom, et en celui de sa famille, l'expression de ses sentiments de respect et de déférence. Il n'avait ni position ni mandat l'autorisant à discuter les conditions qui pourraient rendre possible une restauration monarchique en France, car ces conditions sont exclusivement de la compétence de l'Assemblée nationale. Mais il est établi par cette visite que les princes d'Orléans ne seront plus un obstacle à la réconciliation de la France et du prince qui représente la monarchie traditionnelle.

Etonnant sur trois points. Il est d'abord peu conforme au devoir de réserve d'un ambassadeur : Decazes a probablement agi avec l'aval de Broglie ; peut-être le communiqué a-t-il même été rédigé à l'avance. Il confesse d'autre part que les princes d'Orléans constituaient jusqu'à présent un « obstacle à la réconciliation » alors que leur parti ne cessait de

l'imputer à l'intransigeance du comte de Chambord : gaffe ou aveu ? Enfin, il minimise la portée de la rencontre et nie tout poids politique au comte de Paris. Les historiens légitimistes prendront ce texte pour preuve de la duplicité des ducs et de l'existence d'un complot « orléano-conservateur⁵¹ ». Selon eux, Broglie et son parti auraient envoyé le comte de Paris en mission impossible et, constatant son inattendu succès, se seraient hâtés de le torpiller...

Les jours suivants, la presse française consacre une large place à l'événement. Les journaux conservateurs saluent la réconciliation, les journaux républicains, faisant leur miel du communiqué de Decazes, prétendent qu'elle ne signifie rien. Elle intervient surtout bien tard : « Deux ans et onze mois après la chute de Napoléon III », observe Louis Teste, la privant ainsi « de l'élan et de la fécondité nécessaires »⁵².

Indifférent aux perturbations, le comte de Paris poursuit son chemin. Dès son retour, le 13 août, il va voir le maréchal de Mac-Mahon pour lui tenir un discours simple : la Maison de France est unie, il revient donc au président de la République de convoquer sans tarder l'Assemblée pour qu'elle en prenne acte et qu'elle vote le principe de la restauration monarchique. A la surprise du prince, Mac-Mahon se défile : il fait valoir qu'il ne peut convoquer l'Assemblée en session extraordinaire. Or aucun texte ne l'en empêche, il s'agit là d'une prérogative de droit commun, en quelque sorte présu-mée, du chef de l'Etat. Ici encore, les historiens légitimistes verront dans cette attitude un nouvel indice du complot auquel Mac-Mahon serait partie prenante. Selon eux, son élection se paie d'un engagement secret à barrer la route du comte de Chambord. Par son refus de convoquer l'Assemblée avant sa réunion normale du 5 novembre, Mac-Mahon aurait laissé aux artisans du complot le temps nécessaire à briser l'acte du 5 août... Une deuxième fois, c'est Decazes qui semble vendre la mèche, par une lettre du 14 août à Bernard d'Harcourt, rédigée dans le style des conspirateurs : « Le plan de Janicot me paraît être de déterminer un courant d'opinion dans le parti qui pèsera sur Frohsdorf et d'agir sur le prince par une succession d'envoyés plutôt que par une action collec-

tive. S'il ne réussit pas, la prorogation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon sera évidemment mise à l'ordre du jour malgré les cheveu-légers et sans eux. Les journaux ont été ici ce qu'ils fallaient qu'ils fussent. Nous avons mêlé le vrai au faux, de manière à leur permettre de nous servir en se contredisant, et nous avons ainsi détourné à notre profit le premier mouvement de surprise⁵³. »

Dans la foulée de leur neveu ou cousin, les princes d'Orléans se rendent l'un après l'autre à Frohsdorf, d'août à octobre : le prince de Joinville, le duc de Montpensier – malgré son désaccord avec Chambord sur la question d'Espagne –, le duc de Nemours et ses deux fils, le comte d'Eu et le duc d'Alençon, le duc de Chartres, frère cadet du comte de Paris. Seul le duc d'Aumale ne paraît pas. Le comte de Chambord se déclare satisfait de chacune de ces visites : « ils sont très bien », note-t-il dans son journal avec quelque condescendance. Aucun d'eux n'évoque ni les modalités d'organisation des futurs pouvoirs publics ni, à plus forte raison, la question du drapeau, qui semble repasser au second plan et ne pas devoir provoquer de nouveau blocage. Les princes d'Orléans ne sauraient, en effet, après avoir ainsi reconnu le principe incarné par leur cousin et sachant sa position sur le drapeau, en faire par la suite, et loin de lui, un sujet de désaccord. C'est pourquoi, du côté des cheveu-légers, on se félicite de l'heureux dénouement de ce problème. La plupart mettent à profit les vacances parlementaires d'été pour séjourner dans leurs domaines provinciaux et régler leurs affaires privées. Ils abandonnent le terrain des conciliabules nationaux aux hommes des centres. Les trois ducs et leur clientèle, auxquels Faloux s'est maintenant rallié sans ambiguïté, occupent seuls le terrain. Pour éprouver la profondeur de l'attachement du prince à son drapeau et sa capacité de résistance aux sirènes tricolores, ils sondent d'abord Mgr Pie, qui se défend d'engager sa personne d'évêque dans la politique active mais ne peut résister à exprimer sa pensée :

Le drapeau tricolore, en tant que drapeau simplement politique, est irrémédiablement révolutionnaire. Il signifie la sou-

veraineté populaire ou il ne signifie rien. En tant que drapeau politique et militaire à la fois, il est essentiellement et logiquement militaire et napoléonien, et ce n'est qu'avec le régime dictatorial qu'il devient relativement et très précairement conservateur.

Pour les princes de Bourbon, qu'ils soient aînés ou cadets, il produira de nouveau ce qu'il a fait en 1830 et ce qu'il n'a pu conjurer en 1848. Et, comme l'opposition est bien autrement développée qu'alors, le système de transaction et de faux équilibre parlementaire qu'il symbolise conduira le pouvoir à un renversement beaucoup plus précipité encore que par le passé.

Pour ma part, j'estime que nul de nous n'a le droit d'exiger du Roi, si résigné qu'il puisse être à tous les sacrifices pour nous sortir de l'abîme, qu'il se jette dans un courant où il a la certitude de se noyer avec nous. C'est trop demander au sauveur qu'il veuille bien s'attacher au cou la pierre qui a entraîné les meilleurs nageurs au fond de l'eau⁵⁴.

Le 11 septembre, le duc d'Audiffret-Pasquier expose aux deux ministres légitimistes, Ernoul et La Bouillerie, que la lancinante question du drapeau demeure non résolue si bien que la restauration reste impossible. Envoyé quelques jours auparavant en éclaireur, Paul Mayaud, député du Maine-et-Loire dans l'orbite de Falloux, a expliqué au comte de Chambord que, depuis quelque temps, « on » grossissait beaucoup la question du drapeau et que les républicains et les bonapartistes allaient se liguier « pour exciter l'armée contre le blanc⁵⁵ ». Audiffret parvient à inquiéter⁵⁵ les deux ministres. Il obtient d'eux que plusieurs députés de la droite soient envoyés à Frohsdorf afin de faire fléchir le prince. On en dresse une liste. Certains se refusent. Restent Amédée Lefèvre-Pontalis, le comte de Sugny, Charles Merveilleux du Vignaux, le comte de Kergorlay, qui a participé en 1832 à l'expédition de la duchesse de Berry, et Louis Combier⁵⁶. Audiffret-Pasquier tient à leur disposition une argumentation tirée du précédent d'Henri IV : « Par les lois du royaume, Henri IV était le Roi légitime, mais la France catholique repoussait un prince protestant. La

guerre civile avait désolé la patrie ; le Parlement de Paris [avait] décidé qu'une députation serait envoyée auprès du Roi pour le *semondre* de se faire catholique [...] C'était donc bien une transaction proposée entre le droit héréditaire et la volonté nationale. La haute sagesse de Henri IV la lui fit accepter⁵⁷. » Comment Henri V abandonnerait-il la sagesse d'Henri IV ? A la suite de leurs visites successives, le prince note dans son journal du 17 septembre : « Ils sont effrayés de plusieurs partis pour le drapeau. L'armée est excitée contre le blanc par les bonapartistes, dont l'ombre est dans ses rangs, par les efforts de parlementaires et par l'idée, qui gagne du terrain, de la prorogation des pouvoirs de Mac-Mahon, ce qui satisfait les craintifs et ceux qui ne veulent pas de la vraie monarchie. » A Sugny et à Du Vignaux, il a remis une note destinée à en finir avec les pressions croissantes dont il fait l'objet et à indiquer la procédure qui lui paraît la plus judicieuse pour procéder à la restauration :

M. le comte de Chambord s'étonne d'avoir à répéter ce qu'il a dit tant de fois [...]. Si, comme il en a le ferme espoir, la majorité conservatrice veut donner satisfaction aux vœux du pays par la restauration de la monarchie traditionnelle, M. le comte de Chambord pense que l'Assemblée doit se borner à la proclamer purement et simplement en faisant suivre cette proclamation d'une commission de trente ou cinquante membres, chargés de poursuivre, d'accord avec le roi, l'étude des questions constitutionnelles et des lois organiques. Quant à la question du drapeau, que des passions diverses ont cherché à raviver ces derniers temps, M. le comte de Chambord, à son entrée en France, se réserve de la traiter lui-même directement avec l'armée. Il se fait fort d'obtenir une solution compatible avec son honneur et ne croit pas devoir recourir, dans cette circonstance, à aucun intermédiaire.

Deux jours plus tard, il adresse une lettre publique au vicomte de Rodez-Bénavant, qui l'a alerté sur la montée de la propagande révolutionnaire et sur les contrevérités qu'elle véhicule à propos de la nature de la monarchie traditionnelle.

C'est au moment où George Sand écrit à Flaubert : « Je crois que nous aurons Henri V : je sens une odeur de sacristie qui gagne. » Le prince s'exclame :

En être réduit, en 1873, à évoquer le fantôme de la dîme, des droits féodaux, de l'intolérance religieuse, de la persécution contre nos frères séparés [les protestants] ; que vous dirai-je encore ? de la guerre follement entreprise dans des conditions impossibles, du gouvernement des prêtres, de la prédominance de classes privilégiées ? Vous avouerez qu'on ne peut pas répondre sérieusement à des choses si peu sérieuses. A quels mensonges la mauvaise foi n'a-t-elle pas recours lorsqu'il s'agit d'exploiter la crédulité publique ! Je sais bien qu'il n'est pas toujours facile, en face de ces indignes manœuvres, de conserver son sang-froid ; mais comptez sur le bon sens de vos intelligentes populations pour faire justice de pareilles sottises⁵⁸.

Cette lettre croit envoyer aux royalistes un signe d'encouragement qui les incite à reprendre les affaires en main et à avancer dans la voie qu'ont déblayée les princes. En fait, elle dérange les hommes du centre droit. « [Elle] exprime certainement de bons sentiments, mais ce n'est point là ce qu'il faut et cette déclaration privée ne peut être accueillie que comme le préliminaire de négociations formelles stipulant les garanties que les conservateurs libéraux ont le droit de demander », écrit le général Loysel, député d'Ille-et-Vilaine. « Nous n'avons pas besoin d'être rassurés sur la dîme, ajoute Eugène de Goulard, député de Seine-et-Oise et récent ministre de l'Intérieur, mais nous avons le droit de savoir ce qui adviendra de nos libertés essentielles et de quelle façon on entend aborder le pays. » Or tout dépend du centre droit. Le comte de Paris suggère que ce soit lui qui prenne l'initiative de proposer formellement le rétablissement de la monarchie. Ainsi il rassurerait, donnerait « son caractère et sa couleur à la proposition⁵⁹ ».

Comment avancer ? La province sent les hésitations de Paris. Sa presse veut les dissiper. Le 29 septembre, à Tours,

Etienne Bénézet, directeur du journal toulousain *L'Echo de la province*, organise un « Congrès de la presse royaliste et catholique de province » au cours duquel cent quinze journaux de toute la France votent une adresse d'allégeance au comte de Chambord. Le 4 octobre, une réunion des droites chez le député des Vosges Maurice Aubry fait le point de la situation. Audiffret-Pasquier déclare d'emblée que la certitude du maintien du drapeau tricolore constitue un préalable à tout le reste. Il n'est investi d'aucune autorité lui permettant une affirmation aussi péremptoire, sinon qu'il rapporte à ce sujet la position du maréchal de Mac-Mahon, lequel lui aurait déclaré : « Si le drapeau blanc était levé contre le drapeau tricolore et qu'il fût arboré à une fenêtre tandis que l'autre flotterait vis-à-vis, les chassepots partiraient d'eux-mêmes, et je ne pourrai répondre ni de l'ordre dans la rue ni de la discipline dans l'armée. » Personne n'ose contredire ce duc si sûr de lui et si bien informé. Baragnon et Chesnelong font toutefois observer que tenter de faire revenir le prince sur sa position n'était pas la tactique la plus judicieuse et qu'il serait préférable de rechercher un terrain d'entente sanctionné par un accord « du roi et de l'Assemblée⁶⁰ ». Afin de préparer au mieux les bases de ce futur compromis qui engagera aussi le processus juridique de la restauration, on convient de créer une commission de neuf membres présidée par le général Changarnier et composée de Combiér et de Tarteron pour l'extrême droite, de Larcy et de Baragnon pour la droite, d'Audiffret-Pasquier et de Callet pour le centre droit, de Chesnelong et de Daru pour le groupe dit des « royalistes indépendants ». Aucun d'eux n'a l'oreille ni même la pratique du prince...

De Rome, de nouveau sollicité par Mgr Dupanloup, malgré la lettre que lui a adressée le comte de Chambord huit mois plus tôt, Pie IX charge discrètement le nonce apostolique à Vienne de faire savoir à Henri V que le Saint-Siège attache un grand prix à la restauration en France et que la couleur du drapeau est un sujet sur lequel il faut savoir trouver un terrain d'entente.

La commission parlementaire française doit rendre compte de ses travaux quinze jours plus tard. En attendant, Mac-Mahon fait savoir, à l'instigation de Broglie, qu'il ne « répudiera » jamais le drapeau tricolore. Mais une majorité de la commission répugne à fixer un ultimatum à Henri V : ce serait une curieuse manière de le rappeler au trône de ses ancêtres. Il est donc décidé de lui envoyer un dernier émissaire, chargé cette fois d'une proposition écrite à lui soumettre, rédigée de façon à garder une porte ouverte : « Le drapeau tricolore est maintenu. Il ne pourra être modifié que par accord du roi et de l'Assemblée. »

Bon voyage, monsieur Chesnelong

Pourquoi lui plutôt qu'un autre ? N'aurait-on pas dû confier une si délicate mission à une personnalité de plus grande envergure, d'origine plus illustre et, surtout, que le comte de Chambord connût ? Broglie aurait préféré qu'on envoyât Mac-Mahon en personne. Mais une nouvelle fois, le maréchal-président s'est récusé. La commission a décidé seule. Au départ, ils devaient être deux : Larcy et Chesnelong. Mais, pour une raison demeurée obscure, le premier s'est défaussé. La majorité des neuf a choisi l'homme qui déploie le plus d'efforts pour sortir de l'impasse et qui l'a séduite par sa faconde enjouée, sa puissance de persuasion. Chesnelong présente en outre l'avantage de ne pas faire partie de ces grands seigneurs qui n'ont fait qu'indisposer leur roi en ne lui parlant que du drapeau. Chesnelong a le même âge que le prince, un accent béarnais et une bonhomie conforme à l'image d'Henri IV... Rendez-vous est pris pour le mardi 14 octobre à Salzbourg, hôtel Neubourg⁶¹ à quatorze heures. Le prince séjourne alors à Puchheim. Il accepte d'interrompre ses chasses pour recevoir le député. Mais, auparavant, il fait venir auprès de lui Brun, Carayon et Cazenove, en présence de Blacas, de Monti et de Vanssay : véritable « Conseil du roi », qui se tient toute la journée du lundi 13.

Le même jour, Pie IX reçoit en audience particulière Emile Keller, député de Belfort et défenseur fidèle des intérêts de l'Eglise catholique : « D'ordinaire, lui déclare-t-il, je ne m'occupe pas des questions politiques ; j'ai bien assez des affaires religieuses. Mais cette fois-ci, la chose était si importante pour la France, pour l'Eglise que j'ai laissé dire à M. le comte de Chambord ce que j'en pensais. La couleur du pavillon n'a pas une si grande valeur. C'est avec le drapeau tricolore que les Français m'avaient rétabli dans Rome. Vous voyez qu'avec ce drapeau on peut faire de bonnes choses⁶². »

Avant de partir, Chesnelong a écrit à sa famille : « J'ai le frisson de la responsabilité. » Le 13 au soir, il arrive par le train à Munich et y passe la nuit. Il en repart le lendemain à neuf heures et se présente, ponctuel, au Neubourg. Le prince ne s'offusque nullement qu'on lui ait dépêché ce qu'à la Chambre des communes on appelle un *backbencher*. Il l'accueille, seul, par des mots engageants : « Asseyons-nous et causons de la France », notant dans son journal : « Nommé par le bureau des réunions des droites pour arriver à un compromis impossible à trouver, du reste très intelligent et plein de cœur. » Il ne veut cependant pas le laisser repartir les mains vides : sa bonne volonté mérite salaire. Les deux hommes évoquent d'abord les questions constitutionnelles. Le prince ne soulève aucune objection aux lignes déjà esquissées : la reconnaissance du droit royal héréditaire comme partie intégrante du droit national – et non placé au-dessus de lui –, l'élaboration d'une constitution discutée par l'Assemblée – et non *octroyée* par le roi –, la séparation des pouvoirs et le bicaméralisme, la responsabilité politique des ministres, la garantie des libertés civiles et religieuses. Tout cela, le comte de Chambord l'a reconnu depuis longtemps. Puis on en vient au sujet principal que l'émissaire aborde comme une question de détail qu'on aura tôt fait de régler. D'après ses souvenirs, le prince lui répond simplement : « Ah oui, je sais qu'elle rencontre bien des difficultés et je le regrette. »

Pendant ce temps, « la droite retient son souffle⁶³ ». Dans les salons parisiens et dans les salles de rédaction, dans les

couloirs de Versailles et dans les restaurants où déjeunent les députés, on guette la réaction du comte de Chambord. Les chancelleries, surtout celles d'Allemagne, d'Espagne et d'Italie, suivent l'événement en considérant qu'il pourrait avoir d'importantes incidences sur la politique étrangère de la France, la paix et l'équilibre européen.

« Je n'ai jamais eu, ajoute le prince, je n'aurai jamais la vulgaire ambition du pouvoir pour lui-même ; mais je serai heureux de consacrer à la France mes forces et ma vie [...] Elle a droit à tous les sacrifices. Il y en a pourtant deux qu'elle ne peut me demander : celui du principe que je représente et celui de mon honneur. La question du drapeau touche au principe [...] elle touche aussi à mon honneur. De là sa gravité et sa délicatesse. Quoi qu'il en soit, je vous saurai gré de m'en entretenir sans rien me laisser ignorer d'utile de porter à ma connaissance. » Chesnelong s'engouffre dans la brèche et débute par un hommage au drapeau blanc : « Ce drapeau, la France le respecte ; elle ne méconnaît pas les gloires auxquelles il fut associé ; elle comprend que le fils de ses Rois, en devenant Roi lui-même, veuille rendre à ce vieux drapeau l'honneur qui lui est dû. » Puis il expose les raisons de ne pas abandonner le drapeau tricolore, n'omettant aucun des arguments propres à toucher le prince : « Il commença par être l'emblème de la Révolution ; mais la gloire a effacé la tache de son origine [...]. Avec lui d'innombrables victoires ont été remportées, et l'héroïsme de nos soldats a conquis l'admiration du monde ; avec lui, la France, en 1848 et en 1871, a défendu la société et la civilisation contre l'anarchie ; avec lui, elle a défendu la Papauté contre la Révolution. Après avoir été souvent au triomphe, ce drapeau a été récemment, avec la France, à la peine et à la défaite. Il lui est devenu plus cher après les malheurs qui en ont obscurci l'éclat, mais qui n'ont pu en ternir l'honneur. Trop de ses enfants sont morts en le défendant pour qu'elle puisse le renier. » Et Chesnelong en arrive à sa conclusion, qui outrepassa le mandat qu'il a reçu : « La solution ne peut donc se trouver, ni dans le désaveu du drapeau blanc, ni dans l'abandon du drapeau tricolore ; elle doit être cherchée dans la fusion ou dans la coexistence des

deux. » Ayant rappelé la position des différents partis, il ajoute enfin une considération d'ordre technique mais déterminante : « On n'obtiendrait pour la monarchie, avec l'abandon du drapeau tricolore, qu'une minorité d'environ deux cents voix ; ce serait un douloureux échec. »

Le comte de Chambord l'écoute en silence, ce qui contraint son interlocuteur à prolonger son discours. Scène insolite : ce député, hier encore obscur, sans titre et sans histoire, parlant presque d'égal à égal avec le roi de France, auquel cela paraît naturel... Chesnelong en vient à sa préconisation personnelle : que le prince s'adresse au pays avec « ce beau langage dont il a le secret » et qu'il lui présente un drapeau nouveau, symbole de « la réconciliation de la France avec elle-même [...] rappelant celui de la vieille France et de la France nouvelle ». S'étant échauffé à ses propres paroles, il finit avec ferveur : « Faites cela, Monseigneur ; je vous en conjure. La question du drapeau n'existe plus, la monarchie est faite, la France est sauvée. » Quant à la réalisation concrète de la synthèse, l'ingénieur ambassadeur cite les formules possibles, dont on parle aussi dans les salons parisiens et versaillais : celles d'un drapeau tricolore dont la bande blanche serait d'une largeur double, d'un drapeau tricolore sur une face et blanc sur l'autre, d'un drapeau toujours tricolore mais sur lequel on apposerait, soit les pleines armes de France en son milieu, soit un semé de fleurs de lis sur l'ensemble de la bannière ou seulement sur sa partie blanche, d'autres possibilités encore... « Ce qui importe, insiste Chesnelong, c'est que les deux drapeaux soient confondus avec un égal honneur. » Mais, décelant alors sur le visage du prince « une expression de mécontentement visible », l'ouvrier du compromis abat sa dernière carte : la « coexistence des deux drapeaux » que, selon lui, l'Assemblée accepterait si elle était proposée par Henri V (comme de nos jours, dans les cérémonies officielles, coexistent le drapeau français et le drapeau européen).

Mais le prince demeure inflexible, « disant, avec un accent de fermeté douce, comme s'il se parlait à lui-même : “Je n'accepterai jamais le drapeau tricolore” ». Désarçonné, son interlocuteur improvise une parade : « Monseigneur permettra

que je n'aie pas entendu cette parole. En tout cas, il ne me charge pas, je pense, de la rapporter à Paris [...]. » Il fait valoir que l'essentiel étant acquis – la reconnaissance du principe monarchique –, la question du drapeau ne revêt plus qu'un aspect secondaire, à traiter avec les autres questions du même ordre, c'est-à-dire entre le roi couronné et les représentants du peuple. Mais Henri durcit le ton : « Le drapeau est le symbole, l'expression extérieure du principe [monarchique] ; il en est la manifestation devant le peuple, la seule qu'il voie, la seule qui ait pour lui une signification décisive. Et voilà pourquoi le drapeau et le principe ne peuvent être séparés. » Ce qui ne l'empêche pas de prévoir une issue : « Je parlerai au moment de ma rentrée en France. Je présenterai alors au pays une solution sur le drapeau compatible avec mon honneur, et que je me fais fort d'obtenir de lui par ses représentants. J'ai la confiance que lorsque la France et moi, nous nous serons retrouvés, les obstacles s'aplaniront, et que l'accord qui semble si difficile aujourd'hui naîtra de la situation elle-même. » Chesnelong avoue son scepticisme. La commission des neuf ne croit pas, elle, au « plébiscite des fenêtres » et, en toute hypothèse, ne veut pas exposer à un tel pari le succès du retour du roi. Le risque serait en effet qu'on arbore, ici et là, des couleurs différentes et que s'ensuivent des troubles publics, spectre de la majorité conservatrice et fâcheuse manière d'inaugurer un régime effaceur des divisions nationales. Il faut donc que le drapeau légal demeure le tricolore, tant que le roi n'a pas pris l'initiative de le modifier en concertation avec l'Assemblée nationale. Mais Henri sait que s'il est accueilli par un drapeau déployé sur son passage, et qu'il aura forcément l'air de saluer, il lui sera impossible de faire ensuite machine arrière.

Bien que l'impasse leur semble totale, les deux hommes évitent de se le dire. Chesnelong présente enfin le compromis rédigé par la commission des neuf. Henri lui propose d'en reparler après le dîner. Entre-temps, Blacas conseille l'émissaire : « Cherchez, combinez, trouvez quelque chose sur la question délicate, qui soit acceptable pour lui et qui puisse suffire à vos amis à Paris. »

Le dîner se déroule en présence de la comtesse de Chambord, de Blacas et de Monti, ainsi que des trois députés légitimistes venus à Salzbourg. Sous le charme de ses hôtes qui lui font un tel honneur, Chesnelong juge que, devenu roi, le comte de Chambord « aurait gagné les cœurs par sa nature ouverte et rayonnante, généreuse et cordiale ». De sa femme, il écrit qu'elle « aurait été vénérée par ses vertus, bénie pour sa charité inépuisable [...] mais qu'elle avait dans son attitude, dans l'expression de ses traits, un fond de tristesse qui, en ajoutant au respect, attirait moins la sympathie ». Il faut préciser qu'en 1873 la surdité de la princesse l'empêche de participer à une conversation normale. Chesnelong perçoit cependant « la tendresse profonde et presque religieuse » qu'elle manifeste à son époux. Devant partir pour Frohsdorf dans la soirée, elle prend congé en montrant son mari : « Ah ! Il mérite bien l'amour et la confiance de la France. Quel bon et grand roi vous aurez là ! »

Après avoir accompagné sa femme à la gar . Henri s'entretient un moment avec le trio Brun, Carayon, Cazenove. Puis il reçoit de nouveau Chesnelong mais, cette fois, debout. Ce dernier lui soumet trois projets de déclaration officielle :

1. Monsieur le comte de Chambord ne demande pas que rien soit changé au drapeau avant qu'il ait pris possession du pouvoir.
2. Monsieur le comte de Chambord se réserve de présenter au pays, à l'heure qu'il jugera convenable, et se fait fort d'obtenir de lui, par ses représentants, une solution compatible avec son honneur et qu'il croit de nature à satisfaire l'Assemblée et la nation.
3. Monsieur le comte de Chambord accepte que la question du drapeau, après avoir été posée par le Roi, soit résolue par l'accord du Roi et de l'Assemblée.

La première représente une importante concession de la part du prince. Par elle, il renonce ainsi qu'il le souhaitait à entrer en France avec son drapeau et régler d'un coup la question. Les deux autres ne peuvent, dès lors, soulever d'objections de

la part du prince, la deuxième reprenant ses propres suggestions. Toutefois, s'étant retiré, il indique à Blacas que la troisième lui semble le mettre « trop à la discrétion de l'Assemblée ». Craignant que son retrait ne remette tout en cause, car elle seule mentionne la nécessité d'un *accord* de l'Assemblée, Chesnelong sollicite un ultime entretien alors que le prince prend un peu de repos avant son retour à Puchheim, prévu pour minuit. A onze heures et demie, les deux hommes se revoient un court instant. Le député fait valoir au comte de Chambord que la deuxième déclaration l'engage autant que la troisième, laquelle n'est au fond qu'interprétative. Le prince lui ayant rétorqué que, dans ce cas, elle est superflue, Chesnelong, gagné par un certain affolement, réaffirme que, sans cette mention, la majorité de l'Assemblée ne se fera pas. Le prince fait alors surgir un argument inattendu. Il se dit certes persuadé que, lorsqu'ils seront en contact, l'Assemblée ne lui refusera pas ce qu'il lui demandera au nom de son honneur royal. « Mais, ajoute-t-il, il y a ici une question de droit [...]. Si, par exemple, le pays me paraissait disposé à accepter la solution que j'aurai présentée, et s'il se formait dans l'Assemblée une majorité pour me la refuser, est-ce que je ne pourrai pas très régulièrement faire appel au pays par une dissolution de l'Assemblée ? » Chesnelong répond que dissoudre une Assemblée constituante n'est rien de moins qu'un coup d'Etat. « On a beau retourner la question sous toutes ses faces, dit-il encore, il n'y a de solution que par l'accord. Seul, il préserve toutes les dignités et toutes les libertés. » Le prince le rassure : « J'écarte absolument toute pensée de recourir à la dissolution en cas de désaccord avec l'Assemblée. Mais cela mis à part, la troisième déclaration ne me paraît pas préserver assez ma liberté si le désaccord se produit. »

Le dernier mot est dit. Chesnelong le comprend et s'incline. Il ne mentionnera jamais la troisième déclaration. Mais il demande au prince de ne pas interdire aux cheveu-légers de voter la résolution que la commission des neuf projette de soumettre à l'Assemblée, et qui comporte la phrase citée plus haut relative au maintien (provisoire) du drapeau tricolore. Le

prince accepte, considérant qu'il n'a pas à intervenir dans le vote des députés.

Ils se quittent à la gare, Chesnelong et ses trois collègues prenant, une heure plus tard, le train de nuit pour Munich. « Je vous donne rendez-vous dans six mois au château de Pau », lui dit le prince en guise d'au revoir.

Le roi rejeté

Malgré ses doutes et son regret de n'avoir pu convaincre le prince de consentir un ultime effort, Chesnelong se veut optimiste. « Je pris la résolution très ardente et très réfléchie, écrira-t-il, de faire tous mes efforts, à mon retour à Paris, pour que la campagne monarchique fût continuée. » Entre Munich et Strasbourg, Carayon évoque une discussion entre « des amis du prince » d'où ressort encore une autre solution au problème du drapeau : supprimer la bande rouge, seule à symboliser la Révolution, et donc adopter une formule bicolore... Durant leur halte pour la nuit dans la capitale alsacienne désormais allemande, leur conversation porte encore sur l'espoir que la monarchie rétablie s'attachera à rétablir aussi les anciennes frontières du royaume.

Le lendemain matin, 16 octobre 1873, Chesnelong présente à la commission des neuf un compte rendu exhaustif de ses entretiens, notamment l'accord total sur les questions constitutionnelles, y compris la responsabilité des ministres devant le Parlement. Mais il s'abstient, comme il se l'était promis, de répéter la phrase du comte de Chambord affirmant qu'il n'accepterait jamais le drapeau tricolore. Il s'en tient aux deux déclarations acceptées par le prince et à l'engagement des trois chefs de file de l'extrême droite de voter la résolution préparée par la commission. Toutefois, emporté par son enthousiasme, il accentue les propos conciliants du prince : « Il comprend et il respecte le sentiment de cette vaillante armée pour un drapeau qu'elle a souvent conduit à la victoire

et qui est teint du sang de tant de braves soldats morts glorieusement pour sa défense. » A Salzbourg, c'est Chesnelong qui a employé ces derniers mots, le prince les a seulement écoutés en silence. Mais quand on veut un miracle, on s'efforce de dissiper les ombres sans prendre garde qu'on en prépare de nouvelles.

Le miracle et les ombres

Prenant la parole après le compte rendu de Chesnelong, le duc d'Audiffret-Pasquier se dit satisfait du résultat, mais observe que, si la position du prince à l'égard du drapeau ajourne les difficultés, elle ne les résout pas. Henri V voudra-t-il « modifier » ou bien « remplacer » le drapeau tricolore ? La question pourrait devenir source de conflit dès le lendemain de son avènement. Car s'il propose une formule que l'Assemblée n'agrée pas, qu'advient-il ? Le duc demande que la commission renvoie toute décision au lendemain. Chef de file de la droite, le baron de Larcy se montre plus confiant et ne comprend pas pourquoi la commission refuserait de se placer sur le terrain déterminé par les deux déclarations du comte de Chambord. Il supplie ses collègues de ne plus hésiter à engager la campagne monarchique. Mais Pasquier insiste pour que la commission se donne un peu de temps. Pour Jacques Chastenot, lui et d'autres « ne rêvent de ramener Henri V que pour faire apparaître aussitôt qu'il est impossible, le contraindre à l'abdication et frayer ainsi la voie aux Orléans¹ ». Le général Changarnier, qui préside la réunion, conclut en invitant ses collègues à réfléchir pendant la nuit. Dans la matinée du 17 octobre, Audiffret-Pasquier va recueillir l'opinion du comte de Paris, qui l'incite à hâter le processus de restauration. A l'ouverture de la nouvelle réunion de la commission, le duc déclare d'emblée : « J'ai réfléchi, je n'hésite plus. » Puis il lit un texte préparé en vue de le soumettre au vote de l'Assemblée :

L'Assemblée nationale, usant du droit constituant qui lui appartient et qu'elle s'est toujours réservé, déclare :

Article premier. La monarchie nationale, héréditaire et constitutionnelle est le gouvernement de la France. En conséquence, Henri-Charles-Marie-Dieudonné [on a oublié « Ferdinand »], chef de la famille royale de France, est appelé au trône ; les princes de cette famille lui succéderont de mâle en mâle par ordre de primogéniture.

Article 2. L'égalité de tous les citoyens devant la loi et leur admissibilité à tous les emplois civils et militaires, les libertés civiles et religieuses, l'égle protection dont jouissent aujourd'hui les différents cultes, le vote annuel de l'impôt par les représentants de la nation, et généralement toutes les garanties qui constituent le droit public actuel des Français, sont et demeurent maintenus.

Article 3. Le gouvernement du roi présentera à l'Assemblée nationale des lois constitutionnelles ayant pour objet de régler et d'assurer l'exercice collectif de la puissance législative par le Roi et deux Chambres, l'attribution du pouvoir exécutif au roi, l'inviolabilité de la personne royale et la responsabilité des ministres qui en est inséparable et généralement toutes les lois nécessaires à la constitution des pouvoirs publics.

Article 4. Le drapeau tricolore est maintenu ; il ne pourra être modifié que par l'accord du Roi et de la représentation nationale².

L'union des partis vient donc couronner le concert des princes. La fusion est achevée. Il n'y a plus en France ni légitimistes ni orléanistes, seulement des royalistes désormais indivisibles. La rédaction du texte reflète cependant la voie étroite dans laquelle se trouvent engagés les ducs : il leur faut imposer suffisamment de contraintes au monarque pour que son retour ne porte atteinte ni aux intérêts acquis ni aux pouvoirs installés. A cet effet, ils disposent de deux moyens : le parlementarisme et le drapeau tricolore. En sens inverse, ils doivent éviter d'alourdir ce plateau de la balance, car ils risqueraient alors de voir Henri V renoncer au trône. Mais à cela, ils ne croient guère, « dans la pensée que j'étais que le calcul du Prince était de se faire forcer la main par une déci-

sion de l'Assemblée, afin d'être quitte avec sa conscience et son principe », avouera plus tard le duc de Broglie³. Une expression prêtée à Audiffret-Pasquier connaît alors un grand succès dans les rangs orléanistes : on ramènera le roi « ficelé comme un saucisson ». Les princes, pour leur part, connaissent mieux que les ducs la personnalité de leur cousin. Aussi les poussent-ils à se montrer le plus souples et le plus déférents possible. Leur orgueil renâcle, mais leur intérêt se plie. Ainsi le projet de résolution vise à *déclarer* la monarchie, non à la *décréter*. L'article 2 ne comporte rien qui puisse hérissier le comte de Chambord : on n'a fait que reprendre les grandes lignes auxquelles il a déjà donné son accord ou qu'il a lui-même préconisées dans des écrits antérieurs. Reste bien sûr la disposition relative au drapeau, en fait seule ficelle du saucisson, mais rédigée conformément à ce qui résulte de la mission Chesnelong. A cette nuance près que le terme *modifié*, à l'article 4, ne couvre pas obligatoirement la notion de *remplacement* et que c'est de cette faculté qu'Henri V entend bien user le moment venu. Toutefois, en droit positif, le verbe *modifier* inclut le verbe *remplacer* : on évolue dans des subtilités qui risquent de fragiliser le laborieux édifice.

Le projet recueille l'approbation unanime de la commission, sous réserve toutefois de trois amendements : parmi les garanties mentionnées à l'article 2 on insère, à l'initiative du centre droit, « la liberté de la presse sous les garanties nécessaires à l'ordre public » et, à la demande d'une partie de la droite qui rappelle que le comte de Chambord s'est prononcé en faveur du suffrage universel « honnêtement pratiqué », la mention de l'« organisation du suffrage universel » ; enfin, deuxième initiative du centre droit, on fait remonter à l'article 2, comme une garantie de plus et non comme une modalité à faire préciser par les lois constitutionnelles, la responsabilité des ministres. L'ensemble du texte est ensuite adopté dans l'enthousiasme d'avoir enfin trouvé ce terrain d'entente que l'on cherchait depuis février 1871. Personne n'en doute : la troisième restauration est faite.

Le lendemain 18 octobre, les bureaux des « réunions », c'est-à-dire des groupes parlementaires monarchistes, soit environ

quatre-vingts personnes, se rassemblent à Paris, chez le député Anisson-Duperron⁴. Le duc de Broglie y assiste. Changarnier puis Chesnelong exposent les fruits de l'entrevue de Salzbouurg et des travaux de la commission. Audiffret-Pasquier les commente avec optimisme, indiquant à propos du drapeau : « Après son élévation au trône, le Roi pourra proposer un changement de drapeau. C'est son droit, le droit de son initiative royale, des Royalistes ne peuvent le contester. Il annonce qu'il usera de ce droit, c'est un acte de loyauté. [...] J'ai confiance dans le patriotisme du Roi et de l'Assemblée. L'un et l'autre s'inspireront [...]. Faisons la monarchie sur ce terrain, la majorité ne nous manquera pas [...]. Donc, en avant, sans hésitation et sans retard et que Dieu nous protège ! » Le projet de résolution est adopté par acclamations. On se congratule et on s'embrasse. Pierre de Luz va jusqu'à parler d'un nouveau « serment du Jeu de paume⁵ ».

En chef d'orchestre, Audiffret-Pasquier entend ne rien négliger et propose d'informer les Français par un communiqué à la presse rédigé sur-le-champ. On en charge une commission de cinq membres, dont le duc lui-même pour le centre droit et Lucien Brun pour l'extrême droite. Leur travail achevé, les rédacteurs le soumettent à Chesnelong, qui l'approuve :

Les bureaux des réunions parlementaires [...] se sont trouvés unanimement d'accord pour reconnaître que l'adoption des propositions préparées par la Commission des Neuf était impérieusement commandée par l'intérêt du pays.

D'après ces propositions, la monarchie serait rétablie, toutes les libertés civiles, politiques et religieuses qui constituent le droit public de la France seraient garanties ; le drapeau tricolore serait maintenu et des modifications ne pourraient y être apportées, l'initiative royale restant d'ailleurs intacte, que par l'accord du roi et de la représentation nationale.

C'est à la demande de Brun qu'on a introduit le membre de phrase relatif à l'*initiative royale*. Mais on peut s'étonner que l'avocat lyonnais ait laissé passer, au surplus dans un texte rédigé au conditionnel, le mot *modifications*, du moins sans

lui adjoindre celui de *remplacement*. L'euphorie générale a-t-elle eu raison de sa vigilance ? Le communiqué officiel pêche par laconisme. Voilà donc les journalistes contraints de broder ou d'imaginer. Dans la presse du soir, que l'on s'arrache sur les boulevards, on lit qu'Henri V a accepté le drapeau tricolore et qu'il demandera seulement, une fois sur le trône, qu'on le cravate de blanc ou qu'on le marque de trois fleurs de lis. Ce qui domine cependant, ce n'est pas la question du drapeau, c'est la nouvelle de la monarchie rétablie. La presse républicaine l'annonce sobrement, comme résignée. *Le Journal des débats*, jusqu'ici républicain conservateur, en profite pour se convertir au royalisme. La presse de droite se fait souvent lyrique et verse dans l'émotion que provoque la prochaine arrivée de ce roi mythique venu d'au-delà des montagnes. On cite abondamment l'appel d'Alphonse Daudet, alors au sommet de sa popularité : « Qu'il vienne vite, notre Henri... On se languit tant de le voir⁶. » La Bourse exprime aussi son espérance par une montée sensible de la rente et du cours des emprunts d'Etat : 1873 efface 1841.

Le comte de Paris et le prince de Joinville se disent enchantés de l'heureux dénouement. Mais Chesnelong, se rendant chez le marquis de Dreux-Brézé, le trouve inquiet de l'effet du communiqué sur le prince. Des royalistes de province lui ont déjà télégraphié pour déplorer qu'Henri V se soit rallié au drapeau de la Révolution et il est à craindre que des messages analogues ne soient envoyés à Frohsdorf. Le représentant du roi demande au député de rédiger une note détaillée sur tout ce qui s'est passé à Versailles et à Paris depuis son retour de Salzbourg. Aussitôt prêté, on l'enverra à Frohsdorf. C'est fait dans l'après-midi du lendemain, 19 octobre.

La réunion des bureaux, confiante, ne demande pas d'avancer l'ouverture de la session parlementaire, prévue pour le 5 novembre. Car une difficulté demeure : les députés acquis à la restauration doivent d'abord se compter. Depuis juillet 1871 et la cascade d'élections partielles presque toujours gagnées par les républicains, la majorité initiale s'est beaucoup rétrécie. Les estimations divergent quant au nombre de voix sur lequel on peut raisonnablement tabler. Au moins 30, dit l'optimiste

Henri de Pène, « 4 voix, mais ce n'est pas sûr », rétorque l'historien Gabriel de Broglie. Desjoyaux compte entre 330 et 337 voix sûres, dans une Assemblée qui en totalise alors 728. Le duc de Castries fait état d'un pointage précis réalisé le 19 octobre : « 348 voix sûres pour la monarchie, 344 pour la république et 36 douteuses⁷. » L'Élégitimistes et orléanistes ne disposent plus à eux seuls de la majorité absolue. Il leur faut l'appoint de quelques députés du centre gauche, conservateurs avant tout et que la monarchie constitutionnelle effraie moins qu'une république animée par les amis de Gambetta. Il revient donc aux plus persuasifs du centre droit d'en faire leur affaire, ce qui prend un peu de temps. Même le comte de Paris met la main à la pâte. Dans une lettre à son ami Haussonville, il dit travailler de son mieux à rallier des voix et indique qui peut agir sur qui⁸. La presse républicaine reprend de l'assurance et engage une campagne contre-monarchique en agitant toutes les menaces possibles : le retour à l'Ancien Régime, le parti prêtre, un monarque marié lui aussi à une « Autrichienne », le risque de guerre pour rendre ses États au pape et, du coup, une nouvelle attaque de l'Allemagne...

Le presque roi ne sort pas de son silence. Dreux-Brézé n'a reçu aucune instruction. Aucune déclaration ne vient de Frohsdorf pour féliciter les droites de ce qu'elles ont accompli et encourager les députés à terminer l'œuvre engagée. Jamais d'ailleurs le prince n'a consenti le moindre effort pour se concilier ses partisans potentiels du centre droit : jamais les ducs n'ont été invités à Frohsdorf ou n'ont simplement reçu une lettre de lui. Certes, s'ils avaient demandé audience, on les aurait reçus et, s'ils avaient écrit, on leur aurait répondu. Ainsi le veut une étiquette que bien des monarchistes jugent inadaptée aux exigences de l'époque. En sens inverse, dans certains milieux d'extrême droite, on regrette qu'Henri V ne renouvelle pas son hostilité au drapeau tricolore et au parlementarisme. Dans un entretien avec le comte de Sugny, Veillot confie ses appréhensions : « On veut faire du comte de Chambord un roi élu, une sorte de Louis-Philippe [...]. J'aimerais mieux qu'il ne revienne jamais que de régner ainsi⁹. »

En quittant Salzbourg, le prince a regagné Puchheim et a repris ses parties de chasse avec son beau-frère le duc de Modène. Il suit par la presse et par les courriers de Dreux-Brézé le déroulement des événements, qu'il commente brièvement dans son journal : « Efforts des républicains et des bonapartistes, intrigues et petitesse des droites sur le drapeau, voulant m'imposer des conditions inacceptables pour me diminuer » (16 octobre). « On veut faire croire que dans, mes entretiens de Salzbourg, j'ai fait de grandes concessions, notamment sur le drapeau. Il n'en est rien. Mais ces bruits répétés et crus ont le plus grand inconvénient en faussant l'opinion et en créant un déplorable malentendu » (19 octobre). « Les journaux sont remplis de mensonges sur mon entrevue avec les députés à Salzbourg, disant que j'ai fait toutes les concessions sur le drapeau et sur la constitution ; tous disent que je me suis engagé à dire que je ne reparlerai de la première question qu'en France : malentendu volontaire » (20 octobre). « Le comte Robert de Mun arrive avec une masse de lettres [dont la note de Chesnelong demandée par Dreux-Brézé] qui prouvent l'état de surexcitation où l'on est en France : les monarchistes unis sur un malentendu, les gauches unies aux bonapartistes sous la direction de Thiers » (21 octobre).

Le 22 octobre se tiennent à Versailles deux réunions parlementaires : celle du centre droit, à deux heures de l'après-midi à l'hôtel Vatel et celle de la droite, à quatre heures, dans son habituel hôtel des Réservoirs. L'une et l'autre adoptent à l'unanimité la résolution déjà votée par les bureaux. Elles conviennent de voter la résolution dès la première séance de l'Assemblée, le 5 novembre. La droite néglige d'en produire un procès-verbal, comme de s'inquiéter de celui que confectionne le centre droit. « La sagesse, note le duc de Castries, eût été de rédiger un procès-verbal commun¹⁰. » A l'hôtel Vatel, on désigne pour cela deux secrétaires : le vicomte d'Haussonville et le jeune avocat – il a vingt-huit ans – Charles Savary, député de la Manche. Très ambitieux, celui-ci s'est placé sous la dépendance de Decazes, qui lui a fait une

situation dans les affaires. Les deux rédacteurs se partagent le travail : à Haussonville la première partie, à Savary la deuxième. On a dit que celui-ci avait grossièrement travesti la teneur des propos réellement tenus. On est même allé jusqu'à parler de « faux Savary ». Mais, déjà, dans la partie relevant d'Haussonville, on peut lire : « Le roi est disposé par avance à la plus complète harmonie de sentiments avec les membres les plus libéraux de l'Assemblée et du pays », alors que Chesnelong, dont on prétend ici reproduire les mots, a dit : « avec la majorité royaliste ». Savary indique : « Puisque le drapeau tricolore était le drapeau légal, si les troupes devaient le saluer à son entrée en France, [le roi] saluerait avec bonheur le drapeau teint du sang de nos soldats. » Puis il substitue à la notion de *solution* (qu'à Salzbourg le prince avait qualifiée de « compatible avec son honneur » et s'était fait fort d'obtenir de l'Assemblée) celle de *transaction* : terme évidemment inacceptable puisque l'honneur d'Henri V réside justement dans son refus de transiger.

Ainsi rédigé, le procès-verbal constitue une provocation. Certains l'ont comparé à la dépêche d'Ems. Toute la question est de savoir s'il s'agit d'une maladresse ou d'une manipulation. Et dans cette dernière hypothèse, est-elle l'œuvre concertée des chefs du centre droit ou du seul Decazes ? Il est peu probable que l'apparition des mots malheureux soit due au hasard. Le prudent Haussonville n'a pas décidé seul de mentionner *les plus libéraux*. A l'époque, l'adjectif *libéral* a un sens plus politique qu'économique. Il se confond presque avec celui d'orléaniste. La façon dont l'emploie le compte rendu donne l'impression que le comte de Chambord a adhéré à des idées extérieures qui, de surcroît, font de lui l'homme d'un parti.

Audiffret-Pasquier affirmera toujours que le procès-verbal a été rédigé « en [son] absence ». Plusieurs témoins assurent qu'il en a pris connaissance mais qu'il l'a parcouru rapidement¹¹. On n'en saura jamais plus. Le centre droit fera chorus contre Savary, certifiant que celui-ci a agi seul, par arrivisme ou par bêtise. La suite de sa vie viendra conforter cette thèse commode puisque dix ans plus tard le même individu sera

compromis dans plusieurs affaires, dont la faillite frauduleuse de la banque de Rhône-et-Loire, et condamnée à cinq ans de prison pour faux et usage de faux en écritures... Les journaux du lendemain publient le procès-verbal, à l'exception de *L'Union* qui s'y refuse et le remplace par la note suivante de Laurentie :

La droite et le centre droit ont tenu hier d'importantes réunions. Le procès-verbal des délibérations du centre droit, publié ce matin par divers journaux, renferme des inexactitudes et des erreurs de rédaction qui ne nous permettent pas de le reproduire. Ce que nous pouvons dire, c'est que l'accord règne entre les différents groupes conservateurs.

M. le baron de Larcy et M. le duc d'Audiffret-Pasquier, en leur qualité de présidents de réunions, ont cimenté cet accord par de nobles et chaleureuses paroles et nous avons lieu de croire que la décision prise par le centre droit de communiquer au centre gauche le résultat de ses délibérations aidera encore à renforcer les rangs de la majorité.

Il n'y a plus trace d'équivoque dans le sein des groupes parlementaires. Nous souhaitons vivement qu'il n'y en ait pas davantage dans le public où les commentaires fantaisistes ont circulé avec quelque crédit.

L'union est faite et bien faite, nous pouvons attendre avec confiance.

La réponse à l'attente ne va pas tarder à tomber.

La mise au point de Salzbourg

A Frohsdorf, où le prince est rentré ce même 22 octobre, une certaine euphorie, si l'on en croit Monti de Rezé, règne dans les esprits¹². En dépit de son agacement dû aux manœuvres politiques récentes, le prince consent qu'on anticipe sur les cérémonies de son avènement et réfléchit aux modalités de son installation comme roi de France. Le marquis de Dreux-Brézé, dont le grand-oncle avait organisé, le

5 mai 1789, la dernière parade de la monarchie d'Ancien Régime, se met à préparer la première de la monarchie retrouvée. Appelé au trône le 5 novembre, Henri V ne pourra raisonnablement différer son arrivée en France. Tout mettre au point en deux semaines tient de la gageure. Avec l'aide de Maxence de Damas, venu exprès de Frohsdorf, et en liaison avec Charles Beulé, ministre de l'Intérieur, Dreux-Brézé court de tous côtés du matin au soir. Il commande chez Binder, le plus grand carrossier de l'époque, les voitures qui participeront au défilé (au nombre de douze) dont deux carrosses de gala, chez le couturier Staub un bicorne, un habit de cérémonie aux mesures du prince et la livrée, tricolore, destinée aux premiers serviteurs de la maison royale, dont on ouvre le recrutement par annonces dans les journaux. Il fait exécuter par Lemoine, bijoutier de la Légion d'honneur, un ceinturon de lieutenant général, un cordon et une plaque au centre de laquelle une fleur de lis remplace l'aigle impériale¹³. Damas choisit dans les écuries de l'armée le cheval que montera Henri V pour entrer dans sa capitale. Un sous-officier de cavalerie l'entraîne chaque jour au Champ-de-Mars et dans les cours de l'Ecole militaire au milieu des roulements de tambour pour l'accoutumer au vacarme prévisible du grand jour. Le voyage de Frohsdorf à Paris s'effectuera en train, dans une voiture spécialement aménagée avec l'accord des chemins de fer autrichiens, et s'achèvera gare de l'Est, décorée pour la circonstance. Là, le roi sera attendu par le président de la République, les ministres, les députés, les chefs de l'armée, les représentants du clergé, dont l'archevêque de Paris. Il montera ensuite à cheval, la reine Marie-Thérèse prenant place dans le premier carrosse du cortège, les hauts responsables politiques de la France dans les suivants. Ce schéma fait l'objet de plusieurs variantes. On n'est pas certain que le prince puisse se tenir à cheval ; il occuperait alors le carrosse destiné à son épouse, elle se tenant à son côté. En secret, les royalistes de la capitale font confectionner par leurs couseuses des fanions blancs à fleur de lis d'or, dont ils espèrent inonder les abords du trajet royal. De la gare de l'Est, celui-ci se rendra à Notre-Dame pour entendre une

messe, puis aux Invalides pour une cérémonie civile et militaire dont le déroulement est resté dans le flou. Après quoi, le roi et la reine prendront la route de Versailles. Ils s'installeront dans les appartements libérés par la présidence de l'Assemblée nationale et qui étaient ceux de Louis XVI. Déjà parvient au château un flot de courrier de toute la France : on veut soumettre au roi un différend, lui présenter un projet, lui demander une faveur, lui recommander quelqu'un. Broglie, en sa qualité de ministre des Affaires étrangères, fait préparer une notification aux Etats étrangers les informant que, désormais, les lettres de créance de leurs ambassadeurs devront être adressées à S.M. le roi de France. On ne sait pas, en revanche, si celui-ci se fera ensuite sacrer : Henri ne confie rien de ses intentions à ce sujet...

En dépit des préparatifs des « faiseurs de roi de la place du Palais-Bourbon¹⁴ », on ne sent pas gonfler une atmosphère de liesse à la hauteur de l'événement. Paris reste paisible. Les journaux ne parlent que d'une chose : une déclaration solennelle d'Henri V que l'on dit imminente et qui apporterait toutes les précisions nécessaires pour achever le processus de la restauration.

Le 25 octobre, le comte de Chambord reçoit la visite de Belcastel, qui lui suggère de barrer le drapeau tricolore d'une croix blanche. Le même jour, revient de France l'un de ses gentilshommes de service parmi les plus assidus, Adhémaume de Chevigné¹⁵, porteur du « procès-verbal Savary » et du communiqué de Laurentie. Un article du *Figaro*, repris par soixante-dix journaux catholiques de province, affirme que « le patriotisme du roi a enfin consenti à adopter le symbole de la Révolution ». Le prince note : « Les réunions des droites, dans leur procès-verbal, disent que j'admets le drapeau tricolore et le gouvernement parlementaire. Au fond, on veut m'enlacer et me rendre le refus impossible après la proclamation. » Arrive le général de Charette, résigné, indiquant que, bien sûr, puisque le roi le veut, ses fidèles Vendéens se plieront à sa décision et ravalent leurs larmes, comme ils sont accoutumés à le faire. « Quelle décision ? » demande le prince. « Mais celle d'adopter le drapeau tricolore », répond,

troublé, le général. Alors Chambord « craque » et se précipite dans son bureau pour rédiger un démenti public. Ce qui l'occupe jusqu'au lendemain soir¹⁶.

Pendant ce temps, Blacas écrit à Dreux-Brézé pour déplorer « cette malheureuse phrase mise dans la bouche de Chesnelong (il s'agit du passage : « saluerait joyeusement le drapeau tricolore »). Le remède (la note de *L'Union*) pourra-t-il atténuer l'effet déplorable produit par cette phrase ? « Je n'ai pas besoin de vous dire à quel point M. le comte de Chambord en a été ému. On voudrait le forcer à parler qu'on ne s'y prendrait pas autrement : il voit l'imbroglio et les malentendus grandir de jour en jour ; vous savez que rien ne répugne plus à sa nature que les positions ambiguës, et que rien ne lui paraît trop fort pour s'en dégager¹⁷. »

Le prince remet enfin sa lettre à René de Monti, à faire parvenir à Chesnelong par l'entremise de Dreux-Brézé et à faire simultanément publier dans *L'Union*. Selon le messenger, Blacas et lui-même auraient essayé de retarder cet envoi qu'ils désapprouvent, ainsi qu'Edouard de Monti. Alexandre de Saint-Albin s'est fait l'interprète de leur pensée : « Le Roi pouvait maintenant se taire, laisser dire et laisser faire ; il allait être rappelé par ses ennemis eux-mêmes ; il allait rentrer en France avec toute sa liberté royale dont il n'avait rien abandonné : son refus de tenir des engagements qu'il n'avait pas pris aurait couvert de honte ceux qui les avaient imaginés et n'aurait pas eu d'autre effet. La tentation eût été forte pour une âme moins haute. Mais l'équivoque est odieuse au fils de saint Louis¹⁸. »

Le 29 octobre, à onze heures du soir, René de Monti se présente au premier étage du 9, place du Palais-Bourbon, chez le marquis de Dreux-Brézé, préalablement informé par un télégramme de Vanssay. Le lendemain, le délégué du roi se rend à Versailles, à l'hôtel des Réservoirs où Chesnelong a l'habitude de déjeuner. Celui-ci, avant de décacheter la lettre, interroge son porteur :

« La connaissez-vous ? Est-elle bonne ou détruit-elle une espérance ?

« — Elle est très honorable pour vous. Mais quant au fond des choses, elle revendique le drapeau blanc et ne semble admettre ni conditions ni garanties préalables.

« — Mais alors, c'est l'effondrement. Il faut garder le secret sur cette lettre, écrire au prince, au besoin partir ce soir pour Frohsdorf et conjurer à tout prix une catastrophe inévitable.

« — C'est inutile, reprit M. de Dreux-Brézé. Une copie de la lettre a été adressée à *L'Union* avec ordre formel de la publier dès ce soir¹⁹. »

La lettre est datée du 27 octobre et de Salzbourg, comme pour servir de prolongement à la célèbre entrevue. La voici en entier :

J'ai conservé, Monsieur, de votre visite à Salzbourg, un si bon souvenir, j'ai conçu pour votre noble caractère une si profonde estime que je n'hésite pas à m'adresser loyalement à vous, comme vous êtes venu loyalement vers moi.

Vous m'avez entretenu, durant de longues heures, des destinées de notre chère et bien-aimée patrie et je sais qu'au retour vous avez prononcé, au milieu de vos collègues, des paroles qui vous vaudront mon éternelle reconnaissance. Je vous remercie d'avoir si bien compris les angoisses de mon âme et de n'avoir rien caché de l'inébranlable fermeté de mes résolutions.

Aussi ne me suis-je point ému quand l'opinion publique, emportée par un courant que je déplore, a prétendu que je consentirais à devenir le roi légitime de la révolution. J'avais pour garant le témoignage d'un homme de cœur et j'étais résolu à garder le silence, tant qu'on ne me forcerait pas à faire appel à votre loyauté.

Mais puisque, malgré vos efforts, les malentendus s'accroissent, cherchent à rendre obscure ma politique à ciel ouvert, je dois toute la vérité à ce pays dont je puis être méconnu, mais qui rend hommage à ma sincérité, parce qu'il sait que je ne l'ai jamais trompé et que je ne le tromperai jamais.

On me demande aujourd'hui le sacrifice de mon honneur. Que puis-je répondre ? Sinon que je ne rétracte rien, que je ne retranche rien de mes précédentes déclarations. Les préten-

tions de la veille me donnent la mesure des exigences du lendemain, et je ne puis consentir à inaugurer un règne réparateur et fort par un acte de faiblesse.

Il est de mode, vous le savez, d'opposer à la fermeté d'Henri V l'habileté d'Henri IV : « La violente amour que je porte à mes sujets, disait-il souvent, me rend tout possible et honorable. »

Je ne prétends, sur ce point, ne lui céder en rien, mais je voudrais bien savoir quelle verte leçon se fût attirée l'imprudent assez osé pour lui persuader de renier l'étendard d'Arques et d'Ivry.

Vous appartenez, Monsieur, à la province qui l'a vu naître et vous serez comme moi d'avis qu'il eût promptement désarmé son interlocuteur en lui disant, avec sa verve béarnaise : « Mon ami, prenez mon drapeau blanc, il vous conduira toujours au chemin de l'honneur et de la victoire. »

On m'accuse de ne pas tenir en assez haute estime la valeur de nos soldats ; et cela, au moment où je n'aspire qu'à leur confier tout ce que j'ai de plus cher. On oublie donc que l'honneur est le patrimoine commun de la maison de Bourbon et de l'armée française et que, sur ce terrain-là, on ne peut manquer de s'entendre.

Non, je ne méconnais aucune des gloires de ma patrie, et Dieu seul, au fond de mon exil, a vu couler mes larmes de reconnaissance, toutes les fois que, dans la bonne et la mauvaise fortune, les enfants de la France se sont montrés dignes d'elle.

Mais nous avons ensemble une grande œuvre à accomplir. Je suis tout prêt à l'entreprendre quand on voudra, dès demain, dès ce soir, dès ce moment. C'est pourquoi je veux rester tout entier ce que je suis. Amoindri aujourd'hui, je serais impuisant demain.

Il ne s'agit rien de moins que de reconstituer sur ses bases naturelles une société profondément troublée, d'assurer avec énergie le règne de la loi, de faire renaître la prospérité au-dedans, de contracter au-dehors des alliances durables, et surtout de ne pas craindre d'employer la force au service de l'ordre et de la justice.

On me parle de conditions ; m'en a-t-il posé, ce jeune prince dont j'ai ressenti avec tant de bonheur la loyale étreinte, et qui, n'écoutant que son patriotisme, venait spontanément à moi, m'apportant, au nom de tous les siens, des assurances de paix, de dévouement et de conciliation ?

On veut des garanties ; en a-t-on demandé à ce Bayard des temps modernes, dans cette nuit mémorable du 24 mai, où l'on imposait à sa modestie, la glorieuse mission de calmer son pays par une de ces paroles d'honnête homme et de soldat qui rassurent les bons et font trembler les méchants ?

Je n'ai pas, c'est vrai, porté comme lui l'épée sur vingt champs de bataille ; mais j'ai conservé intact, pendant quarante-trois ans, le dépôt sacré de nos traditions et de nos libertés. J'ai donc le droit de compter sur la même confiance et d'inspirer la même sécurité.

Ma personne n'est rien, mon principe est tout. La France verra la fin de ses épreuves quand elle voudra le comprendre. Je suis le pilote nécessaire, le seul capable de conduire le navire au port, parce que j'ai mission et autorité pour cela.

Vous pouvez beaucoup, Monsieur, pour dissiper les malentendus et arrêter les défaillances à l'heure de la lutte. Vos consolantes paroles, en quittant Salzbourg, sont sans cesse présentes à ma pensée. La France ne peut pas périr, car le Christ aime encore les Francs, et lorsque Dieu a résolu de sauver un peuple, il tient à ce que le sceptre de la justice ne soit remis qu'entre des mains assez fermes pour le porter²⁰.

La *Lettre à Chesnelong* ne modifie en rien ce que l'on sait en France des positions constantes de son auteur. Elle ne remet pas en cause non plus ce que Chesnelong a ramené de Salzbourg. Elle ne rend pas impossible un accord entre le roi et l'Assemblée sur la question du drapeau conformément à ce qui est déjà convenu. Elle ne constitue pas un renoncement. Et d'ailleurs, sa lecture n'interrompt nullement les préparatifs matériels du retour du roi. En dépit des malentendus, elle demeure un texte d'avenir, cousu de formules qui resteront fameuses et qui, mieux que dans les manifestes précédents, définit ce que le prince croit être son rôle et son devoir. Il compte sur la sagesse d'hommes comme Chesnelong pour

l'aider à rétablir la vérité et à passer à l'étape suivante. Mais ce n'est pas ce que l'Histoire, immédiatement écrite par les acteurs et les observateurs du moment, a retenu. Le destinataire de la lettre estime lui-même que « c'est l'effondrement ». Il se précipite, entraînant avec lui Dreux-Brézé, aux bureaux de *L'Union*, 2, rue de La Vrillière dans le premier arrondissement, pour négocier un sursis à imprimer. « Trop tard », répond, pincé, Laurentie. Chesnelong se rend alors chez le général Changarnier, où la commission des neuf continue de procéder au pointage des voix. Malgré le refus, en bloc, du centre gauche de voter la monarchie et de la même position prise par le groupe bonapartiste dit de « l'Appel au peuple », on arrive à une majorité confortable de près de soixante votes²¹.

Pourquoi une telle embellie ? Les deux caisses, plus ou moins noires, de la monarchie auraient-elles déversé des arguments décisifs ? Celle des légitimistes, malgré les efforts de Dreux-Brézé, n'existe pas encore. Les fonds recueillis localement restent sur place. Quelques sommes sont cependant centralisées à Paris. Elles servent à produire et à envoyer des brochures en province pour démentir les rumeurs propagées sur le retour aux modes de l'Ancien Régime en cas de restauration. Celle des orléanistes, beaucoup plus lourde – on a parlé de dix millions de francs – bénéficie des largesses de la haute banque, notamment de la Compagnie Rothschild. Elle est tenue par Clément Laurier, ancien directeur général du personnel au ministère de l'Intérieur, député républicain rallié au centre droit. La caisse a payé, parfois cher, des articles de journaux. A-t-elle aussi servi à des versements moins avouables ? L'achat de voix, déjà pratiqué sous l'empire, ne peut être considéré à l'époque comme une pratique révolue. Mais les preuves manquent...

L'irruption de Chesnelong, qui donne lecture de la lettre du prince provoque d'abord un silence interrogatif, rompu par le duc Decazes : « M. le comte de Chambord vous remercie de n'avoir rien caché de l'inébranlable fermeté de ses résolutions. Pourtant, vos déclarations en son nom n'étaient pas aussi péremptoires que sa lettre. Il me semble qu'entre le ter-

rain qui résultait des déclarations apportées par vous et celui qui résulte de la lettre royale, il y a, sinon des contradictions, du moins de très notables différences²². » Se sentant accusé, Chesnelong maintient tout ce qu'il a dit à son retour de Salzbourg. C'est évidemment par ce qui est advenu ensuite, à Paris et à Versailles, qu'il faut chercher la cause du malentendu.

Pendant ce temps, Dreux-Brézé, déférant aux instructions du prince, frappe à la porte du maréchal de Mac-Mahon afin que le gouvernement soit informé de la teneur de la lettre de Salzbourg avant sa publication. Rien n'a été prévu, en revanche, à destination du comte de Paris : il découvrira le manifeste de son cousin à la lecture de *L'Union* du lendemain matin. Ernest Daudet, témoin oculaire, nous dit qu'aussitôt « tous les journaux parisiens lancèrent des éditions spéciales pour donner connaissance du manifeste de Salzbourg. La stupefaction fut générale. De la Madeleine au faubourg Montmartre, les kiosques étaient assaillis ; on s'arrachait les journaux qu'on lisait à la lueur des réverbères ou devant les magasins [...] une panique provoquait sur les fonds publics une baisse considérable²³ ». Les députés du centre gauche et de la gauche se réunissent d'urgence. Les premiers déclarent que le moment est venu de sortir du régime provisoire et d'organiser la république conservatrice. Les seconds attendent de Gambetta une nouvelle offensive qui, cette fois, balayera les conservateurs. Thiers donne une soirée improvisée à l'hôtel Bagration, rue du Faubourg-Saint-Honoré. Devant un parterre de bourgeoisie huppée et bientôt hilare, il lit la lettre d'Henri V avec, a-t-on dit, d'irrésistibles inflexions ironiques.

Le lendemain, 31 octobre, le comte de Chambord se rend à Vienne pour y rencontrer Hippolyte de Villemessant, directeur du *Figaro*, et lui expliquer ce qu'il a voulu faire par sa lettre. Mais il n'y a presque personne à Paris, dans les milieux conservateurs, pour la comprendre comme lui. Même Lucien Brun déclare à Chesnelong : « Nous n'avions donc fait qu'un rêve, et il est brisé²⁴ ! » Le mot sera souvent répété. Veuillot fait exception, s'écriant dans *L'Univers* du même jour : « Pour nous et pour d'autres, Dieu merci, ce manifeste mon-

tre ce que c'est qu'un Roi de France et un Roi chrétien. » Pour d'autres, en effet : plusieurs journaux d'opposition saluent la hauteur prise par le comte de Chambord, mais en l'interprétant comme un renoncement de sa part. On peut lire dans *L'Ordre*, organe officiel du Comité bonapartiste, que le prince s'est sorti « avec hauteur et avec dignité de l'intrigue dans laquelle on l'avait indiscretement mêlé » et donc que « des hommes tels que lui peuvent se passer de couronne ; la droiture de l'esprit, la fierté de l'âme, la noblesse du caractère leur en font une que les partis n'atteignent pas et que l'histoire consacre ». *La République française*, reflet de la doctrine gambettiste, en profite pour dresser un réquisitoire contre les manœuvres des conservateurs : « Quant aux intrigants et aux fourbes qui prétendaient se servir d'Henri de Bourbon comme d'un instrument docile pour leur dessein, c'est à peine si nous pouvons dire le mépris qu'ils inspirent à cette nation qu'ils espéraient tromper. » Puis, interpellant Audiffret-Pasquier et Falloux : « Henri V ne veut pas être votre roi légitime et cependant vous comptiez sur lui ! Au fait, y comptiez-vous bien et n'avez-vous pas eu de tout temps la secrète et arrière-pensée de le rendre impossible pour passer la couronne à quelque prince qui vous plairait mieux ? On dirait qu'il a deviné un tel projet. Comme il le déjoue ! Ce pieux chrétien sait ce que sont les baisers de Judas [...]. Ah ! Oui, cette lettre est curieuse. On ne saurait trop la lire et la relire. » Ce que ne font nullement les monarchistes. C'est en réalité beaucoup moins le fond, qui n'a rien de nouveau, que le style et le ton de la lettre de Salzbourg qui les heurtent. Usant de symboles hérités du romantisme, le texte du prince révèle un gouffre entre sa façon de s'exprimer et le scientisme alors dominant chez les élites de la nation, y compris les députés royalistes lecteurs de Renan et de Prévost-Paradol. Les intellectuels se taisent. Seuls Villiers de l'Isle-Adam et Barbey d'Aurevilly²⁵ approuvent le geste d'Henri V. Aux autres royalistes, les « habiles » réussissent à imposer un complexe, celui de la modernité, décrétée incompatible avec le chambordisme. Dans ce climat idéologique que l'on pourrait qualifier de prélaïque, les références chrétiennes et cheva-

leresques s'insèrent mal. Elles effraient une culture en formation, qui fait du rejet du passé la condition du relèvement national. Tandis qu'à Frohsdorf, on estime avoir clarifié la situation et on s'étonne de l'« embrouillage complet » qui en résulte, à Paris, on ne prend pas le temps d'analyser la situation dans toutes ses implications. On cherche à tout prix à sortir d'une impasse.

Des deux côtés, à Frohsdorf et à Versailles, la couleur du drapeau a servi d'épreuve de sincérité. Affolés par l'imminence de la rentrée parlementaire, les chefs royalistes ne pensent qu'à écouter les magiciens qui s'appêtent à sortir de leur chapeau une solution de rechange.

Le soir des magiciens

Dressant un constat d'impuissance, la commission des neuf décide de se dissoudre. Tout se passe comme si Henri V venait de signer son abdication alors qu'il n'en est rien. Il faut se demander par quel processus d'autosuggestion collective la classe politique presque unanime se met à considérer, sans même en débattre, que la campagne monarchique est perdue. Là réside le mystère et non, comme on l'a dit, dans le comportement du prince, parfaitement lisible quand on connaît le personnage. « Par quel artifice, demande Jossinet, les habiles en arrivèrent-ils à surprendre la crédulité de leurs "alliés objectifs" monarchistes au point de déclarer impossible la restauration et d'agir comme si le roi venait, en signant sa lettre, de renoncer, d'abdiquer la couronne ? » Beau de Loménie rapporte la parole d'un cheveu-léger dont il ne dit pas le nom : « Après la lettre du roi, ne pas faire la monarchie, c'est une honte, une honte historique », puis il déplore cette incroyable accélération de la course à l'abandon qui fait qu'en « quatre jours, alors que, sans leur vote, les orléanistes continuaient à ne rien pouvoir, les légitimistes avaient tout lâché, sans s'assurer aucune garantie, sans prendre le temps de demander avis au comte de Chambord ». Et Pierre Bécot d'affirmer : « Le scandale réside tout entier dans le fait qu'un

“quarteron de ducs”, pour se disculper, s’efforçait de rejeter la responsabilité de l’aventure sur le comte de Chambord²⁶. »

Il existe bien deux thèses concurrentes chez les historiens légitimistes : pour les uns, le « concert des ducs », a manigancé, en multipliant les provocations à son encontre, une réaction du comte de Chambord qui le rend impossible et qui permet d’exposer la stratégie alternative concoctée en secret. Pour les autres, il s’agissait seulement d’encadrer les prérogatives d’Henri V et de l’amener ainsi plus sûrement sur un trône durable. Il n’est pas certain que les trois ducs incriminés aient tous adopté les mêmes vues. Il est presque certain qu’Audiffret-Pasquier a loyalement servi la deuxième, probable que Decazes a souhaité faire triompher la première, possible enfin que Broglie a louvoyé entre les deux, attendant de connaître la plus réalisable avant de se prononcer définitivement.

En tout cas, à la veille de l’ouverture de la session parlementaire, il faut parer au plus pressé. C’est pourquoi le concert des ducs, qui semble seul maître du jeu pour faire barrage à la république, s’occupe de rallier les bataillons royalistes à une nouvelle solution institutionnelle.

En tant que chef du gouvernement, le duc de Broglie n’est pas partisan que l’Assemblée proclame une monarchie désincarnée, c’est-à-dire dans l’ignorance de ce que fera le roi après le vote. Il a gardé en réserve un plan qu’il expose le soir du 31 octobre chez Decazes : la consolidation des pouvoirs du maréchal, en leur donnant une durée fixe et en les rendant indépendants, aussi bien de l’actuelle Assemblée que des futures Chambres. Autour de cette « autorité temporaire mais stable », on construirait ultérieurement des « institutions libres ». Mais avant de parvenir à cette conclusion, il convient que « les partis monarchiques épuisent les combinaisons qu’ils doivent imaginer d’abord pour tromper leur désappointement, et qu’ils les épuisent promptement²⁷ ». Personne alors, même à l’extrême droite, ne songerait plus alors à appeler le comte de Chambord, la voie serait ouverte à un changement de dynastie sans usurpation. Derrière la complexité du processus, l’objectif de Broglie et Decazes surgit enfin en

pleine lumière, fruit de cogitations longuement mûries. On en trouve la première marque dès le 8 août : au lendemain du sommet des princes, Broglie évoque le prolongement des pouvoirs du maréchal, un peu comme une menace, devant les deux ministres légitimistes, Ernoul et La Bouillerie. La deuxième figure dans une lettre de Decazes à Broglie, datée du 20 août, donc bien antérieure à la mission Chesnelong : « Je reçois de notre collègue Mallevergne une longue lettre [qui] trahit ses appréhensions qui pourraient bien être partagées par une partie du centre droit. Il me dit, entre les lignes, que la monarchie constitutionnelle du comte de Chambord n'inspirera jamais, voulût-il la faire, une confiance suffisante au pays, et, plus clairement, qu'il n'a confiance et espoir qu'en la dictature du maréchal ! Je lui réponds [...] et j'ajoute que la prorogation du maréchal devant être notre suprême ressource, il convient de ne pas la compromettre avant l'heure²⁸. » Quatre jours plus tard, à un banquet du conseil général de l'Eure, Broglie y fait encore allusion.

Inconsciente de la toile ainsi tissée autour d'elle, la droite se réunit dans l'urgence, toujours sous la présidence de Changarnier, afin d'examiner un premier leurre : l'institution d'une régence, confiée à un prince d'Orléans. On cite d'abord le duc d'Aumale, mais plusieurs légitimistes se récrient. On se rabat alors sur le prince de Joinville, qui refuse, ainsi que les ducs en étaient probablement convenus avec lui, comme tend à le prouver sa réponse à Changarnier : « Si j'acceptais l'offre qui m'est faite aujourd'hui, on aurait le droit de condamner mon père rétrospectivement, parce que nous semblerions toujours prêts à saisir le pouvoir, de quelque façon qu'il devienne vacant. La France a maintenant ce qu'elle n'avait pas en 1830 : un gouvernement encore debout. Elle a le maréchal ; il faut le maintenir. Je veux et nous devons être tous mac-mahoniens²⁹. » Changarnier réunit dans l'urgence les députés qu'il peut rameuter et suggère de faire la même proposition au comte de Paris. Mais le temps d'obtenir une audience, celui-ci a fait publier dans *Le Français* du 2 novembre une note limpide :

En présence de ce qui vient de se passer, on se demande quelle est la situation des princes d'Orléans. Cette situation est parfaitement nette. Les princes d'Orléans ont déclaré que le jour où on voudrait faire la monarchie, on ne trouverait pas parmi eux de prétendants à la couronne. Leur déclaration subsiste et ils y restent fidèles.

Le comte de Paris vient de s'offrir un double luxe : parler enfin en chef de famille et non plus en ambassadeur de ses oncles ; se tirer avec panache d'une situation qui préserve toutes ses chances dans l'avenir. Son cousin Chambord s'y montre sensible : « Le centre droit qui espérait me tenir dans ses serres et me faire accepter de force toutes ses conditions tricolores et parlementaires est furieux et répond à ma lettre par la proposition d'une lieutenance générale du royaume que l'on offre au comte de Paris et au prince de Joinville, qui refusent net et sont fort bien », écrit-il dans son journal du 3 novembre.

Sa mention du parlementarisme pourrait paraître, à la différence de la couleur du drapeau, un recul du prince. Il a accepté à Salzbourg une des composantes essentielles du système, à savoir la responsabilité ministérielle. Mais il s'agit pour lui d'une avancée maximale, non d'une acceptation par avance de tous les éléments du « jeu parlementaire » dont il se méfie. Des notes éparses et des bribes d'entretiens, notamment avec Mgr Pie, montrent de sa part la crainte des excès du parlementarisme : l'instabilité ministérielle chronique, le non-respect des engagements devant les électeurs, les retournements d'alliances, l'incapacité à mener une politique à long terme, l'effacement de l'intérêt général derrière ceux des partis et des clans. Il entend donc que le régime parlementaire soit bridé par deux instruments entre les mains du monarque : le droit de dissolution discrétionnaire et la responsabilité des ministres *également* devant le roi. Ce qui diffère assez sensiblement des conceptions constitutionnelles des ducs. Pour Arthur de Gobineau, « leur grande affaire, c'est d'avoir des Chambres. Le reste doit être tenu pour secondaire. Roi légitime, roi par accident, empereur, république, tout va, pourvu

qu'ils aient des Chambres³⁰ ». On sait que les chefs orléanistes tiennent par-dessus tout, dans la future constitution, à une deuxième Chambre, une *Chambre haute* élue selon un système qui avantage les notables, et qui dispose des mêmes pouvoirs que la *Chambre basse*, livrée à ce que Thiers appelle la « vile multitude ». Si cet objectif est atteint, le reste n'a que peu d'importance.

Brogie fait sonder Mac-Mahon pour savoir si celui-ci accepterait le titre de régent ou de lieutenant général du royaume, l'objectif affiché étant de donner un gage aux royalistes par la disparition du titre de président de la République.

Jusqu'ici, tout en se tenant à une prudente réserve, le maréchal n'a rien fait qui puisse déplaire aux légitimistes de France ni au comte de Chambord, bien au contraire. Après le vote de la restauration par les bureaux des droites, il avait reçu une lettre du général Carey de Bellemare, le seul à faire cette démarche, déclarant qu'il ne servirait jamais le drapeau blanc. Le maréchal-président mit le réfractaire en non-activité et adressa à l'armée un ordre du jour lui rappelant sa discipline. Après la parution de la lettre de Salzbourg, il refusa d'examiner les pétitions réclamant le maintien de la république. Enfin il fit savoir que, dès que l'Assemblée aurait déclaré la monarchie, il quitterait immédiatement son poste et passerait tous les pouvoirs à Henri V. Selon son épouse, il aurait été, le 30 octobre, saisi d'admiration par l'attitude du prince. La maréchale se risque alors à une interprétation de son providentialisme : « Il ne faut pas en vouloir au comte de Chambord. S'il a une mission divine, Dieu se jouera de ces difficultés. S'il n'en a pas, c'est qu'il est un peu illuminé, et alors, il valait mieux qu'il ne vînt pas³¹. » Une formule commence alors à se répandre dans les salons : « En attendant que la Providence lui ouvre les yeux... ou les lui ferme à jamais. »

Le maréchal ne se renie pas et refuse la proposition de régence. Les ducs se résignent donc à une prolongation de ses pouvoirs sans changer son titre de président de la République.

Comme pour le vote de la restauration, se pose la question de l'obtention d'une majorité à l'Assemblée. Car, en bonne

logique, les cheveu-légers ne devraient pas voter avec le centre droit. Au mieux, ils s'abstiendraient en attendant les consignes de Frohsdorf. Broglie charge Ernoul de les convaincre de ne pas se désolidariser du reste des droites, l'assurant que leur défection entraînerait le retrait du maréchal, le saut dans l'inconnu, le désordre et le risque d'anarchie. Brun, Cazenove de Pradine et La Rochette, meurtris d'avoir été tenus à l'écart de la dernière initiative du comte de Chambord, se font fort auprès d'Ernoul de tenir leurs troupes disciplinées. De sa retraite, Falloux soutient cette tactique et se montre très sévère envers le comte de Chambord. Il écrit à Charles de Lacombe, député du Puy-de-Dôme, une lettre amère : « M. le comte de Chambord a fait l'œuvre fatale qu'il semble s'être proposée pendant toute sa vie ; par l'abstention [sous le second Empire] il a détruit tout ce qui restait d'influence aux classes élevées ; par son dernier acte, il oblige les hommes monarchiques à prolonger la République. » Alexandre de Saint-Albin s'insurge aussitôt : « L'Histoire sera embarrassée d'expliquer comment d'honnêtes gens, royalistes anciens ou nouveaux, après avoir été trompés par ces fourbes, sont encore demeurés avec eux quand la fourberie a été découverte, et, pour demeurer avec eux, se sont séparés de la cause du Roi et de la France [...]. Là les royalistes se prononcent pour la république, pour le stathoudérat, pour le définitif qui n'est que provisoire, pour tout enfin, excepté pour la royauté. » Broglie veut priver les royalistes du temps de se retourner : « Je comptais sur la rapidité vraiment prodigieuse de la manœuvre pour prendre nos adversaires par surprise et enlever le vote d'assaut dans la première séance, sans donner à l'Assemblée le temps de se reconnaître³². »

Il présente son plan en Conseil des ministres et Changarnier préside une réunion des droites afin de leur soumettre ce que le vice-président du Conseil lui a dicté. Après quoi, 237 députés acceptent de cosigner une proposition de loi ainsi rédigée :

Le pouvoir exécutif est confié pour dix ans au maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta, à partir de la promulgation de

la présente loi. Ce pouvoir continuera à être exercé dans les conditions actuelles jusqu'aux modifications qui pourraient y être apportées par les lois constitutionnelles. Une commission de trente membres sera nommée sans délai, en séance publique, et au scrutin de liste, pour l'examen des lois constitutionnelles.

Pour ne pas heurter la droite, on a escamoté le mot républicque. La durée de dix ans a été voulue par Broglie. Dans dix ans, le comte de Chambord aura soixante-trois ans. S'il n'est pas mort, il sera trop vieux pour rentrer en France, du moins avec ses vieilles idées. C'est mal connaître le petit-fils de Charles X qui, lui-même, était monté sur le trône à soixante-sept ans. En outre, des élections législatives interviendront d'ici là et, si la tendance politique se confirme, elles donneront une large majorité aux républicains. A quoi alors servira Mac-Mahon ? Curieusement, personne, parmi les royalistes, ne se pose ce genre de questions. L'urgence l'emporte.

Le 5 novembre, dès l'ouverture des portes de l'Opéra royal, le duc de Broglie monte à la tribune pour lire un message du président de la République, qu'il a lui-même rédigé. Observant que l'établissement d'une forme définitive de gouvernement soulève encore de graves difficultés, il préconise de conserver aux institutions le caractère qui leur permet de rallier tous les amis de l'ordre sans distinction de partis, mais de les doter de plus de stabilité et de plus d'autorité. A la suite du message présidentiel, Changarnier présente la proposition des droites. Mais la commission spéciale désignée pour l'instruire comporte une majorité de gauche. Voilà donc une Assemblée prétendument monarchiste qui, après avoir rendu impossible le retour du roi légitime malgré l'union de la Maison de France, trouve maintenant le moyen de confier à des républicains la préparation des futures institutions du pays... « Gribouille au pays des ducs », aurait ironisé Victor Hugo.

Alors que la commission s'appête à une partie de bras de fer avec le gouvernement, le comte de Chambord, dont on parle beaucoup moins depuis deux jours, s'installe secrètement à quelques pas de là, au 5 de la rue Saint-Louis.

Le chat derrière la porte

Le prince n'a pas compris qu'on ne le comprenne pas. Depuis qu'il a eu connaissance des échos suscités par son manifeste de Salzbourg, il cherche, sans renier aucun de ses principes, un nouveau moyen de sauver la restauration. Il reçoit une multitude de lettres et télégrammes des provinces de France, d'où d'obscurs royalistes le supplient de ne pas abandonner son pays en plein désarroi et d'intervenir avant que les députés ne commettent l'irréparable, par bêtise ou par calcul. Rien n'assure que la prorogation des pouvoirs du maréchal sera votée. Si le roi se montre, non seulement elle sera rejetée, mais ce rejet ne débouchera pas sur l'anarchie que l'on redoute, il rétablira l'ordre avec la restauration et tout sera réglé, enfin. Des protestations de même nature affluent à Versailles, au point d'inquiéter Broglie lui-même : « Un mouvement assez vif s'était produit dans certaines régions, dans l'Ouest et le Midi par exemple, pour le rétablissement de la monarchie. Des pétitions dans ce sens circulaient encore, des réunions publiques avaient lieu pour envoyer des adresses à l'Assemblée. » Arrivait chaque jour un volumineux courrier reprochant aux députés leur infidélité. D'après Henri de Vanssay, un grand nombre de ces lettres, notamment signées de personnes introduites à Versailles, prétendent que Mac-Mahon est « au désespoir de ne pas connaître les intentions de Monseigneur, qu'il ne demande qu'une chose, recevoir ses ordres, qu'il est prêt à descendre du pouvoir à l'instant même si tel est le désir du roi. Quant à la maréchale, on la représentait comme versant toutes les larmes de son corps, au point d'alimenter un des bassins du parc, parce que Monseigneur n'avait pas l'air de compter assez sur leur dévouement, et patati et patata³³... ». La lecture de la presse confirme l'impression que beaucoup de Français considèrent que les royalistes se sont fourvoyés avec l'affaire du drapeau. Chaque jour, *L'Union* publie des pétitions venues de toutes les régions, demandant le rétablissement sans délai de la monarchie et acceptant sans façon le drapeau blanc.

« Ainsi donc, ponctue Beau de Loménie, il semble bien que le réflexe d'affolement provoqué par la lettre de Salzbourg ne dépassait guère le cercle étroit des mondains et des parlementaires³⁴. » Alors que faire ? Le prince en délibère longuement avec sa garde rapprochée – Blacas, Monti, Vanssay – mais ne prend aucun contact avec les cheveu-légers. Ses conseillers jugent redoutable la création d'une lieutenance générale, quel que soit le nom qu'on lui donne, du moment que la France a un monarque et qu'il suffirait d'un petit coup de pouce à la Providence pour qu'elle signe enfin son décret. On voudrait aussi avoir le cœur net sur la position véritable du maréchal de Mac-Mahon et de son épouse : « Je vais les prendre au mot, aurait dit le prince, selon Vanssay, et au moins je n'aurai pas à regretter de n'avoir pas vu s'il y avait cuisse ou aile à tirer de ces gaillard et gaillarde-là. » Le 3 novembre, Henri V a arrêté sa décision. Il fera ce qu'il aurait – peut-être – dû faire en 1849 et en 1871 : venir en France et s'adresser aux détenteurs des pouvoirs publics afin qu'ils le reconnaissent pour ce qu'il est, le roi de France. Le même jour, à midi, en compagnie du trio précité, de René de Monti de Rezé ainsi que de « Charlemagne » et de son fils, il prend le chemin de Vienne. De là, les quatre hommes se rendent à Bâle, où ils restent jusqu'au 8 novembre en fin d'après-midi. De ces cinq jours de transit, nous ne savons rien. Le journal du prince est vide. Cinq jours, c'est beaucoup quand on sait qu'à Versailles les événements galopent et que le prince a décidé, cette fois, d'aller vite. Un retard est-il imputable aux aléas du voyage ? Ou bien Chambord hésite-t-il encore, comme l'affirme Henri de Vanssay ? Ou faut-il chercher plus en profondeur ? Par exemple, une mystérieuse entrevue, dans la neutralité et la discrétion suisses, rapidement organisée avec Guillaume I^{er}. Une indéchiffrable note griffonnée retrouvée parmi les papiers du cabinet de Frohsdorf³⁵, ainsi qu'un concomitant séjour de l'empereur d'Allemagne non loin de là, à Sigmaringen, ne suffisent pas à clarifier la question. Vanssay en aurait probablement parlé dans les témoignages qu'il publia ultérieurement, sauf bien sûr parole donnée de n'en jamais rien dévoiler. Une telle ren-

contre s'expliquerait facilement. Guillaume a une dette d'honneur à l'égard d'Henri : la lettre de celui-ci, qu'il a laissée sans réponse pendant la guerre ; et l'on sait que Guillaume porte au plus haut les devoirs d'un gentilhomme. Or l'assurance donnée par « son cousin » que, malgré ce qui se dit et malgré l'hostilité explicite de Bismarck à la restauration en France, l'Allemagne ne ferait rien pour dresser des obstacles contre elle serait de nature à conforter le prince dans son entreprise.

Lui et ses amis passent la frontière à Delle, à une quinzaine de kilomètres à l'est de Montbéliard. Ils arrivent à Paris, une nouvelle fois incognito, le dimanche 9 novembre à sept heures du matin, en gare de l'Est. Le comte de Sainte-Suzanne, envoyé par Dreux-Brézé, qu'on a mis dans la confidence, les y attend avec deux voitures. Le séjour parisien ressemble d'abord à un *remake* de celui de juillet 1871 : messe matinale à Saint-Laurent, traversée de Paris, cette fois par les quais, jusqu'à Sèvres puis Versailles, où Vanssay met une maison à la disposition du prince et de ses compagnons. (Elle existe toujours et porte une plaque de marbre qui rappelle l'événement.) La première remarque d'Henri V est pour déplorer de ne pouvoir y entendre la messe. Vanssay y pourvoit et, dès le lendemain, le père Savinien, un capucin, dira une messe quotidienne dans une petite chapelle improvisée. Le logement est modeste et triste : un pavillon au fond du jardin qui ressemble presque à la cachette d'un malfaiteur en fuite et qui comporte, au premier étage, cinq pièces exigües : l'appartement du roi à Versailles pour douze jours.

Sur son ordre, et pendant que « Charlemagne » défait les valises, le marquis de Dreux-Brézé tient une réunion de l'état-major chambordiste : Blacas, qui loge à Paris dans l'hôtel familial de la rue de Grenelle, Brun, Carayon-Latour et Caze-nove de Pradine. Mais les députés sont maintenus dans l'ignorance de la présence du prince. On interroge Chesnelong pour savoir si la campagne monarchique, à ses yeux et à ceux de tous les députés qu'il fréquente, pourrait reprendre et à quelles conditions. Celui-ci ne peut que réitérer l'exposé de la solu-

tion dégagée à Salzbourg, en précisant que le climat parlementaire lui est maintenant beaucoup moins propice.

L'après-midi, Dreux-Brézé vient en rendre compte rue Saint-Louis et reste dîner avec le prince et les Vanssay. Henri V lui demande de faire porter ici son costume de lieutenant général ainsi que les autres effets préparés pour sa rentrée solennelle dans Paris. Puis il dévoile enfin ses intentions : afin d'éviter de remettre la restauration à la discrétion de parlementaires qu'un rien effraie et disperse, il va prendre langue avec Mac-Mahon lui-même, qui se prétend son dévoué serviteur. Il a déjà surnommé celui-ci le « Bayard des temps modernes », il lui reste à s'adresser à lui comme François I^{er} l'aurait fait. « Si la duchesse de Berry avait trop lu Walter Scott, comme le lui reprochait gentiment Charles X, le comte de Chambord avait probablement trop pratiqué Alexandre Dumas », commente, sarcastique, le duc de Castries³⁶. Dreux-Brézé interprète ainsi le projet de son roi : « L'œuvre de Monseigneur à Versailles devait être la confirmation, la consécration de son langage et de ses écrits. Il voulait, à cette heure solennelle, se trouver seul à seul avec le maréchal de Mac-Mahon, chef du pouvoir exécutif et, à ce titre, le mieux en position, le plus désigné pour conférer avec lui des besoins de la France, de ses souffrances et de son avenir [...]. Monseigneur voulait, en résumé, examiner avec le maréchal cette situation en tous ses détails, étudier avec lui l'état de l'opinion, les difficultés que présentait, les ressources que pouvait offrir, pour la réalisation de ses vues sur la France, telle ou telle disposition du monde parlementaire. Ces données acquises, Monseigneur eût porté son attention et celle du maréchal sur les mesures à prendre sur l'heure, si la proclamation de la monarchie était immédiatement espérable [*sic*], ou sur la marche à suivre pour arriver dans des délais à préciser, mais avec certitude, à la cessation d'un provisoire plein de périls³⁷. »

Le lundi, la lecture des journaux le conforte dans sa résolution. Non seulement ceux de province continuent de ne pas comprendre le sens de cette initiative bâclée dont discutent les députés, mais *Le Journal des débats*, dans son édition du 7 novembre, demande qu'on se ressaisisse. Son directeur,

John Lemoine, écrit que, pour ce qui le concerne, la couleur du drapeau l'indiffère, mais que cette question ne peut expliquer qu'on « se détache du comte de Chambord et [qu'on] justifie une mesure improvisée et inconstitutionnelle ». *L'Union* publie une pétition signée, à Paris et dans les départements, par quatre mille commerçants, petits et gros, demandant à l'Assemblée de voter immédiatement la monarchie pour le plus grand bien du commerce et de la reprise des affaires.

Pour la suite, les témoignages dont on dispose introduisent un peu de confusion dans la chronologie des événements. Si l'on en croit son journal, le prince reste dans son refuge le jour suivant, sans en bouger et sans autre activité notable qu'entendre la messe. Mais, le mercredi 11 novembre (Vanssay écrit qu'il s'agit du mardi 10), dans la matinée, il charge le comte Stanislas de Blacas de se rendre auprès du maréchal de Mac-Mahon et de lui demander de venir voir le roi, qui n'est à Versailles que pour cette entrevue. Selon Vanssay, il aurait dit en substance au messenger de tenir au maréchal le langage suivant : « Etes-vous de taille à prendre cette nuit un manteau couleur de muraille et à venir causer avec le roi qui désire vous entretenir de la situation de la France et de l'armée ? Soyez tranquille, il ne vous demandera ni 18 brumaire [dont c'était la veille l'anniversaire], ni conspiration, ni rôle de Monk, mais une simple conversation de vingt-cinq minutes. Personne au monde ne s'en doutera. J'ai la clé dans ma poche ; vous ne rencontrerez âme qui vive³⁸. »

Lorsque Blacas arrive à l'hôtel de la présidence, distant de huit cents mètres de la rue Saint-Louis, le maréchal déjeune en famille et avec la veuve de l'ancien ministre Edmond Lambrecht. Le messenger d'Henri V fait passer un pli indiquant la demande d'entrevue du roi. Pendant qu'on fait attendre Blacas dans un salon voisin, la maréchale de Mac-Mahon maîtrise mal son émotion, le maréchal ne desserre pas les lèvres et Mme Lambrecht, folle d'excitation, rompt le silence : « Si vous répugnez à voir le roi, permettez au moins que je vous remplace. » Mac-Mahon balaye cette suggestion et rejoint Blacas, qu'il a fait introduire dans son bureau : « Monseigneur peut compter sur mon dévouement. Je me ferais tuer

au besoin pour le protéger ; qu'il le sache. Mais je suis l'homme de la légalité. Monk, jamais. Le souverain, maintenant, n'est-ce pas l'Assemblée ? » Blacas insiste mais le maréchal reste inébranlable. Selon le général du Barail, Blacas aurait d'abord rencontré la maréchale, à qui il est apparenté. Celle-ci lui aurait dit qu'il ne paraissait pas possible à son mari de se rendre à l'appel du comte de Chambord, car il aurait eu l'air, après son message à l'Assemblée, « de se prêter à une intrigue dont l'apparence même est incompatible avec la dignité de son caractère ». Mais elle aurait suggéré à Blacas que « Monseigneur vienne à la présidence [...]. Les huissiers du cabinet du maréchal ne le connaissent pas. Ils n'ont reçu aucune instruction. Qu'il entre chez mon mari, qui sera bien forcé de le recevoir ». Faire déplacer et entrer le roi de France comme un amant ou un voleur : Blacas n'en aurait pas cru ses oreilles. C'est en revanche ce qu'il trouve normal de demander au président de la République.

Dans ses *Mémoires*, rédigés dix ans plus tard, Mac-Mahon se souvient de son refus instantané : « Je fus surpris de cette démarche à laquelle j'étais loin de m'attendre et je répondis que, tout dévoué au comte de Chambord, je serais heureux de lui sacrifier ma vie, mais que je ne pouvais lui sacrifier mon honneur. » Même si son rôle consiste à conserver les chances de la monarchie, il ne se voit pas aller demander au duc de Broglie la permission de rencontrer en secret le comte de Chambord. Il achève sa réponse à Blacas en espérant que « Monseigneur, lui si ferme dans ses principes, voudra bien [le] comprendre » et en assurant son interlocuteur que son refus « resterait désormais le souvenir le plus douloureux de sa vie ».

Selon Vanssay, qui le tient de Blacas, l'entretien aurait pris un tour moins brillant. Le maréchal aurait feint de se soucier d'abord de la sécurité du prince : « A la moindre alerte, adressez-vous à moi. » Mais Blacas ne démord pas de l'objet de sa mission et, après l'avoir écouté « balbutier les plus pitoyables raisons », revient plusieurs fois à la charge. Il n'en recueille que des silences de plus en plus lourds. Alors il sort de sa poche la clé de la maison de la rue Saint-Louis et la

tend à Mac-Mahon : « Vous ne trouverez même pas là-bas Monti, votre vieux camarade de Saint-Cyr. Le roi sera seul à vous attendre. » Mac-Mahon reste de marbre. Blacas ne peut plus cacher son exaspération : « Et si c'était l'impératrice qui vous demandait une entrevue, la lui refuseriez-vous, monsieur le maréchal ? » Le maréchal ne répond rien... Recevant un peu plus tard son ami et ancien second, le général Bourbaki, commandant la région militaire de Lyon, il se vante de s'être tiré habilement d'une situation délicate. Son invité lui rétorque qu'il a eu bien de la chance d'avoir eu affaire au comte de Chambord : « Si vous aviez eu affaire au prince impérial, il vous aurait tenu un tout autre langage : "Monsieur le maréchal, je remets mes destinées entre vos mains. Conduisez-moi à l'Assemblée, marchez avec moi ou arrêtez-moi"³⁹. »

Blacas repart donc bredouille. Son compte rendu bouleverse le comte de Chambord qui ne s'attendait pas du tout à une telle réaction. Il reste un moment sans voix, puis il murmure : « Je croyais avoir affaire à un connétable ; je n'ai trouvé qu'un capitaine de gendarmerie. » Il reste ensuite prostré durant plus de deux heures. « Jamais pendant les trente années que j'ai vécues près de lui, note Henri de Vanssay, je ne l'ai vu si triste, si découragé. »

Les historiens républicains ont reproché au comte de Chambord de s'être trompé d'époque, d'avoir cru pouvoir traiter Mac-Mahon en sujet du roi, convocable et corvéable. Alors qu'il s'est trouvé en face d'un président de la République, fonction incompréhensible pour lui. Les historiens royalistes, au contraire, se sont montrés d'une grande sévérité à l'encontre de Mac-Mahon. Pierre de Luz a stigmatisé l'incohérence d'un « homme qui proclame son entier dévouement à celui qu'il considère comme son souverain et qui reconnaît, d'autre part, que l'Assemblée de qui il tient ses pouvoirs l'a élu parce qu'elle avait la certitude qu'il ne serait jamais un obstacle au rétablissement d'Henri V. Or que fait ce sujet fidèle du roi ? Il refuse de se rendre à [son] appel. Que fait ce mandataire scrupuleux de l'Assemblée ? Il invoque la demande de prorogation [qui] n'a été proposée que dans l'ignorance où était la majorité des dispositions du comte de

Chambord ». Jean-Paul Garnier offre un résumé des nombreuses critiques de l'« inconcevable attitude du maréchal » en écrivant que le comte de Chambord découvrit alors que « le Maréchal ne voulait pas perdre sa place, ce sujet qu'il croyait fidèle avait fait défection, sans réunir le Conseil des ministres, ni informer les chefs de la majorité de la présence et des intentions de celui qu'il considérait, en principe, comme son souverain ; il gardera le silence pendant trois ans. Les devoirs qu'il invoque ne sont pas encore nés puisque la prorogation n'est pas votée... Ainsi sont les hommes, surtout **poussés** par des femmes ambitieuses⁴⁰ ». On ne peut suivre entièrement cette argumentation puisque, précisément, Henri V voulait que sa rencontre avec Mac-Mahon fût tenue secrète. Il n'y avait donc pas lieu, pour ce dernier, de livrer une information que le prince lui-même avait entendu cacher à ses partisans. En réalité, il semble ressortir de tous les témoignages de l'ambassade de Blacas que le maréchal, peu doué pour l'improvisation, veillant à ne rien faire qui compromette les stratégies complexes des ducs, se trouva complètement pris de court par l'initiative imprévisible du comte de Chambord. Elle l'aurait tétanisé. Il crut que son devoir consistait donc à tenir son poste, à demeurer autiste en face d'un discours dont le modèle ne figurait dans aucun manuel. Le jour de sa prise de fonction présidentielle, n'avait-il pas donné le ton en demandant d'emblée : « Où est le règlement ? »

Quant à son ambition personnelle et à sa préoccupation de conserver sa fonction, elles s'éclairent à l'observation de son comportement ultérieur. Dès qu'il le pourra, Mac-Mahon quittera la trop modeste préfecture de Versailles et s'installera à l'Elysée, où il mènera grand train, quadruplant les frais de représentation de la présidence. Quant à la maréchale de Mac-Mahon, encore jeune – elle a tout juste quarante ans en 1873 –, aimant le luxe et les mondanités, elle aurait mal supporté d'être privée des réceptions présidentielles et de couler les derniers feux de sa séduction dans la retraite d'un vieux militaire sans fantaisie : une anti-comtesse de Chambord. En outre, son légitimisme suscite quelques doutes : le duc de Castries, son grand-père, bien qu'ami personnel de Charles X,

s'était rallié à Louis-Philippe dès août 1830 ; et la famille de sa mère, née d'Harcourt, était tout entière orléaniste... Enfin, comme on le verra plus tard, le maréchal ne craindra pas, sur le plan politique, de prendre des décisions qui désavoueront ses amis ou renieront les conceptions qu'on croyait être les siennes, du moment qu'elles protégeront son maintien à la présidence, sous l'unique prétexte, qu'il brandira à tout bout de champ, de « garantir l'ordre », motif de sa désignation.

Mais qu'attendait au juste de lui le comte de Chambord ? Faute d'explications précises de sa part, on en est réduit à des conjectures. Pour la plupart des historiens, il caressait le rêve d'un retour à la Louis XVIII, mais en échangeant les troupes alliées contre le chef de celles qui avaient vaincu la Commune. Prenant le maréchal de Mac-Mahon sous son bras, il se serait rendu à l'Assemblée, se serait immédiatement fait acclamer par les députés et dans les galeries du public, comme les premiers Capétiens par les barons et le peuple assemblés dans la nef de Reims. La monarchie aurait été rétablie dans un grand mouvement d'union nationale et historique.

On ne doit jamais perdre de vue la dimension romantique du personnage d'Henri V, homme hors du temps, considérant la fonction royale comme une expression de la permanence et non comme un instrument livré à la contingence. Sa formule « ma personne n'est rien, mon principe est tout » de la *Lettre à Chesnelong* le résume parfaitement. Mais, une fois encore, n'a-t-il pas manqué de sens tactique, lequel n'est pas forcément incompatible avec les principes ? Le comte de Blacas était-il le meilleur messenger possible ? Timide, fidèle mais souvent irrésolu – on le verra plus tard –, dépourvu d'aplomb, portant un nom au parfum de Contre-Révolution, il ne disposait guère d'atouts pour s'imposer à Mac-Mahon. Edouard de Monti de Rezé eût-il mieux rempli la mission ? Ancien camarade de promotion du maréchal à Saint-Cyr, il eût peut-être su trouver les mots efficaces. Pourquoi le prince n'a-t-il pas fait appel à lui ? Sans doute, là encore, pour des questions d'étiquette : dans la hiérarchie de la Cour en exil, Blacas, premier gentilhomme de la chambre, devance Monti, simple gentilhomme de service.

Après le retour de Blacas et l'accablement de son maître, le secret continue d'entourer leur séjour. Le comte de Chambord ressemble alors à ces chats qui, repoussés de la demeure dans laquelle ils veulent vivre, ne savent qu'attendre, immobiles, au pied de la porte obstinément close. Puis il reprend un peu espoir : « Je reste encore à Versailles, note-t-il dans son journal du 12 novembre, jusqu'à ce qu'il y ait quelque chose de décidé sur la prorogation des pouvoirs qui est incertaine, afin d'être là, si elle est rejetée, en vue des événements. » Sur un divan, « Charlemagne » a étendu soigneusement le costume de lieutenant général de l'entrée dans Paris, tandis que la commission parlementaire discute à n'en plus finir des termes de la prorogation. Elle achoppe toujours sur la durée de celle-ci, sur le titre du maréchal et sur la date à compter de laquelle ses pouvoirs s'exerceront dans le nouveau cadre juridique. Le comte de Chambord note dans son journal, le 13 : « Discussions puériles dans les réunions de la droite [qui se tiennent en dehors de la commission afin d'adopter une position commune lors de ses séances] pour savoir si on donnera le titre de président de la République ou si on dira que les choses restent dans les conditions actuelles, ce qui est tout à fait la même chose. » Il reçoit quelques visites : le duc des Cars, le vieux d'Escuns qui fut à l'origine du Bureau du roi, le général de Charette... Le samedi 15, réclamant un peu d'exercice, il effectue avec Monti et Vanssay « une belle promenade en voiture par Saint-Cloud, Suresnes, le Mont-Valérien, Saint-Cucufat et les bois du Bertard ». Ils croisent « deux beaux régiments de cuirassiers et de dragons en grande tenue ». Le lundi 17, il se risque à aller jusqu'à Paris, où il admire, sur l'esplanade des Invalides, les troupes rangées pour l'enterrement du vice-amiral Tréhouart. *L'Univers* du 3 décembre racontera la scène, rapportée par le cocher, en concluant : « Le comte de Chambord venait enfin de réaliser un de ses plus grands désirs : voir sous les armes un régiment français. » La voiture traverse ensuite le pont de la Concorde et fait le tour de la place que le prince appelle toujours la place Louis-XV. Puis il retourne à Versailles par les Champs-Élysées, le bois de Boulogne et le champ de courses, s'arrê-

tant pour contempler tristement la carcasse calcinée du château de Saint-Cloud, victime des bombes incendiaires prussiennes le 13 octobre 1870. Il descend ensuite, plein de cette nostalgie à laquelle on lui reprochera de s'être trop complaisamment abandonné, la « Grande Allée » par laquelle il voyait, petit garçon, débiter les vacances d'été.

Le jour même, l'Assemblée commence l'examen de la proposition de la commission. Des méandres d'une rédaction obscure, perce ce qu'ont voulu faire Laboulaye, son rapporteur, et le centre gauche : la république, avec la complicité des monarchistes malgré eux, et le maréchal de Mac-Mahon comme article de vitrine.

Il y est, il y reste

La commission a élaboré un texte prolongeant les pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon, président de la République, pour une période de cinq ans à compter du premier jour de la prochaine législature, et disposant qu'une commission de trente membres sera nommée pour préparer les lois constitutionnelles. Pour la première fois, la mention de la République figure dans un texte sur le fonctionnement des pouvoirs publics, et non plus seulement dans un acte individuel attribuant un titre.

Dès l'ouverture des débats, le duc de Broglie donne connaissance d'un nouveau message du maréchal. Celui-ci ne veut ni d'un mandat de cinq ans, ni d'un de dix ans : il préférerait sept ans.

Circule alors dans Paris et dans Versailles, un mot que l'on prête au comte de Paris : « Ne pouvant faire la monarchie, il faut faire ce qui s'en rapproche le plus. » L'Assemblée entend Alfred Bertauld, député du Calvados, professeur de droit et avocat qui, s'exprimant au nom du centre gauche, reproche son hypocrisie à la droite, qui semble attendre la mort du comte de Chambord : « Il y a une existence qui gêne, il y a un droit historique intraitable qu'on n'a pu ni amollir ni assouplir, et ce droit-là, cette existence, d'abord on lui donnait dix ans, et aujourd'hui on lui accorde sept ans pour

s'éteindre. » Puis Jules Simon s'offre le plaisir d'une leçon de courage aux royalistes : « Messieurs, si vous aviez réussi à faire la monarchie légitime à trois ou quatre voix de majorité, le roi n'aurait pas été aussi faible que ces trois ou quatre voix auraient pu le faire croire, car il aurait été le roi, il serait venu avec la tradition et avec l'Histoire. Si vous aviez, à présent, à faire ce que je crois que vous voulez, c'est-à-dire à faire, au lieu du roi légitime, le roi constitutionnel Louis-Philippe II, il n'arriverait pas non plus en disant seulement : "Je vais régner par quatre ou cinq voix." Non, il dirait : "Je suis la Charte qui a péri en février." Et vous auriez immédiatement quelque chose à lui donner à côté de vos voix [...]. Celui qui sortira de ce vote ne sera pas l'homme du 18 Brumaire, il n'aura pas les victoires du premier Bonaparte ; il n'aura pas le passé des Bourbons ; il n'aura pas la Constitution ! Il dira au pays : "Je suis un souverain institué pour sept ans, par une majorité de dix voix." Il sera cela et pas autre chose... Excepté cela, il n'a rien. »

Chesnelong lui succède à la tribune. Il rappelle, une fois encore, les conclusions de son voyage à Salzbourg et se dit certain que, si l'on s'en était tenu aux déclarations du prince qu'il avait rapportées, tous les obstacles se seraient aplanis. Il s'abandonne à une émotion que saluent d'intenses applaudissements : « Oui, nous avons voulu rétablir la monarchie. Oui, nous avons cru que ce rétablissement importait pour le rétablissement social et national du pays. Oui, après les douleurs et les désastres de la patrie, nous avons voulu lui rendre le prestige de cette grande et glorieuse tradition qui se personnifie dans la maison royale de France [...]. Oui, j'avais la confiance que cette monarchie serait inaugurée par un règne bienfaisant, libéral et restaurateur. » Puis il surprend son auditoire en s'emportant contre le « régime bâtard du septennat mac-mahonien » pour conclure tristement : « Nous étions d'honnêtes gens, poursuivant honnêtement une honnête entreprise. Nous avons eu la douleur profonde de ne pas mener l'affaire à bonne fin. Il n'en est plus question aujourd'hui. Nous nous réunissons autour du vaillant soldat [...]. Je voterai la prolongation de ses pouvoirs⁴¹. »

Chesnelong a écrit dans ses souvenirs qu'il fut informé par le gardien des Capucins, le père Marcel, de la présence du prince à Versailles deux jours après son arrivée⁴². Il a gardé le secret et n'a pas cherché, ce qui surprend, à voir le prince. Sans doute a-t-il considéré que ce dernier n'ayant pas cru bon de le compter parmi les initiés, il ne lui revenait pas de forcer sa porte. La révélation publique de ce qu'il savait aurait-elle pu changer le cours des choses ? Ne perdant rien de la scène qui se déroule sous ses yeux, Alexandre de Saint-Albin commente : « Toutes les ombres sont dissipées, et plus rien ne demeure des mensonges qui ont servi de prétexte pour ajourner successivement à dix ans puis à sept ans la monarchie. Il ne reste plus qu'un mot à dire et ce mot semble prêt à s'échapper de toutes les lèvres à la fois [...] : rappelons le roi !... Mais ce mot, personne ne le dit, ni l'orateur qui est à la tribune et qui s'arrête avant la conclusion naturelle de son discours, ni aucun membre de ce centre droit qui devrait cette réparation à son propre honneur, ni même aucun royaliste. » Le lendemain, on peut lire dans *Le Soleil* : « De tous côtés on s'écriait dans l'Assemblée, après que M. Chesnelong était descendu de la tribune, qu'une proposition en faveur de la monarchie aurait été votée dans l'instant. » M. Le Maignan, obscur correspondant du prince qui lui aussi tient un journal, notera quelques jours plus tard : « Ah ! Lire dans nos journaux cette brève dépêche : *Le roi est à Versailles, il est apparu à l'Assemblée*. Il n'en fallait pas plus : la monarchie était faite. » Pour Beau de Loménie, « s'il avait eu le courage de dire : "Le prince que vous acclamez est là. Il attend de vous une preuve de confiance", la surprise, l'émotion auraient pu encore tout changer ». Pour Alain Jossinet, « il lui aurait suffi d'un peu plus de détermination, au fur et à mesure de son discours déchaînant l'enthousiasme de ses collègues, pour vaincre la passivité et déjouer la manœuvre du septennat, que venait si bien de flétrir Jules Simon [...]. L'arrivée du roi légitime au sein de l'Assemblée eût entraîné *ipso facto* le ralliement à la grande solution salvatrice d'une majorité considérable ». Enfin le duc de Castries écrit : « Peut-être que si l'on avait été chercher le prince, l'Assemblée eût proclamé

la monarchie par acclamation [...] il eût fallu pour cela que le comte de Chambord fit appeler le général Changarnier, ou du moins un autre parlementaire influent, pour lui dire enfin qu'il se confiait à la générosité du pays et qu'il admettait les propositions de la commission des neuf⁴³. » Dans *L'Union* du 19 novembre, le prince fait remercier Chesnelong par Laurentie : « La déclaration de M. Chesnelong a été l'événement de la séance d'hier. Nous n'avons pas attendu que l'honorable député des Basses-Pyrénées eût pris Dieu à témoin de sa sincérité pour affirmer que sa parole avait toujours été loyale et qu'elle ne serait pas démentie par le comte de Chambord. »

La discussion parlementaire se poursuit pendant toute la journée et la soirée. Le bonapartiste Rouher cingle le centre droit : « Mieux vaut attendre une majorité qu'une mort ! » Minuit approchant, les députés sont appelés à voter. On remarque, dans les galeries du public, la présence du comte de Blacas et du marquis de Dreux-Brézé, ce qui provoque une rumeur : le comte de Chambord serait à Versailles ; un député, demeuré anonyme, aurait reconnu, dans une rue de la ville, le fidèle « Charlemagne » faisant des courses... Mais on ne peut que douter. Les représentants du roi n'ont pas pris de contact avec l'extrême droite pour lui fournir des instructions. Le septennat est adopté par 383 voix contre 317. Un seul cheval-léger a voté contre : Dahirel. Sept autres se sont abstenus : d'Aboville, Belcastel, Cornulier-Lucinière, Dezanneau, Du Temple, Franclieu et Tréville. Tous les autres ont voté pour, avec la droite et le centre droit. N'ayant pas eu le temps de s'exprimer à la tribune, le petit groupe d'irréductibles fait publier le lendemain le communiqué suivant :

Convaincus que la monarchie nationale et chrétienne est le seul salut du pays, et que vous pourriez la faire si vous le vouliez, nous ne pouvons pas nous résoudre à dire à la France, par le vote du projet de loi que nous lui offrons, qu'il est un instrument nécessaire et efficace de salut social. Que ceux qui le peuvent le disent et votent en conséquence, c'est leur droit, leur devoir. Nous le respectons. Nous avons sondé le fond de notre conscience, pour nous cet acte ne serait pas

sincère. Or, au-dessous du Roi, mais comme lui, nous n'avons jamais trompé le pays et nous ne le tromperons jamais. Nous nous abstenons.

Voilà tout ce qui reste de l'écrasante majorité monarchiste qui comptait plus de quatre cents élus le 11 février 1871 : un seul homme déterminé jusqu'au bout et sept signatures au bas d'un bref document qui tente d'expliquer une abstention...

Ceux qui servaient de lien régulier avec le prince depuis 1871, les Brun, Carayon-Latour, Cazenove de Pradine et La Rochette, ont voté pour la prorogation des pouvoirs de Mac-Mahon, entraînant le reste de leurs collègues. Se mouvant dans un brouillard, sans guide et l'esprit tourmenté, terrorisés à l'idée de faire triompher le parti républicain, ils viennent de fabriquer la république et ils n'ont pas l'air de le savoir. Le décompte des voix montre qu'ils auraient pu tout aussi bien instituer la monarchie⁴⁴...

On a raconté plus tard que le comte de Chambord, qui ne croyait pas au vote de la prorogation, aurait attendu le résultat du scrutin dans la cour royale du château, au pied de la statue équestre de Louis XIV, seul, vêtu d'une longue redingote au col remonté pour préserver son incognito. L'allégation provient du comte de Falloux, qui ajoute : « Un ou deux confidents venaient de moment en moment lui rendre compte des discours, des incidents, des fluctuations de l'Assemblée, et que, lorsque le vote final fut irrévocablement acquis, quand on eut dit au Prince, si profondément abusé et si profondément malheureux, que tous ou presque tous les membres de l'extrême droite avaient voté le septennat, l'amertume de son désespoir fut telle qu'il laissa échapper de son cœur ce cri douloureux : "Est-ce donc, ô mon Dieu, que la France n'est pas assez punie !" » Mais il ne s'agit que d'une légende qui eut la vie dure. Dans ses souvenirs, rédigés bien plus tard, Broglie l'accrédite : « L'idée, que pendant que j'étais à la tribune, le petit-fils d'Henri IV montait la garde auprès de la statue du grand roi, tenant un drapeau caché dans les plis d'un manteau couleur de muraille et attendant le succès ou l'échec de mon éloquence, saisit fortement mon imagination⁴⁵. » Une

autre légende courut à l'époque : le prince aurait envisagé, après le rejet de la prorogation, d'entrer dans la salle des séances, d'exhiber un drapeau tricolore et une paire de ciseaux, de supprimer avec ceux-ci la bande rouge et de faire acclamer le nouvel étendard français, bleu et blanc, synthèse de la monarchie et des libertés, après amputation de sa partie révolutionnaire...

En réalité, le prince est resté claquemuré rue Saint-Louis. Par « Charlemagne » qui va et vient d'un lieu à l'autre, Blacas l'a fait informer du vote de l'article premier. Tout lui paraissant alors consommé, il s'est couché. Le lendemain matin, Blacas lui apprend l'adoption de l'ensemble de la proposition de loi, par 378 voix contre 310. Il fait alors savoir son désir de recevoir le général Ducrot. Abasourdi, celui-ci se présente en début d'après-midi et s'exclame : « Quelle douleur j'éprouve, Monseigneur, de vous voir dans cette petite maison, tandis que la république trône en maîtresse dans le palais du grand roi. Ah ! Pourquoi ne nous avez-vous pas fait connaître votre présence ici ? Jamais nous n'aurions voté le septennat. » Le comte de Chambord lui ayant demandé ce que, alors, il aurait fait, Ducrot répond : « J'aurais prévenu tous mes amis et nous serions venus ici nous grouper autour de vous. Nous aurions dit aux princes de la Maison de France de venir auprès de vous. Vous auriez déclaré rebelle celui qui aurait refusé de vous suivre. Vous auriez dit au maréchal : "Marchez avec moi ou arrêtez-moi." Je connais le maréchal ; il vous aurait suivi. Et ainsi entouré, vous vous seriez présenté à l'Assemblée, qui vous eût proclamé roi de France. Quelle belle occasion vous avez perdue ! [...] Le roi exprima ses regrets, parla des difficultés semées sur sa route, dit qu'il espérait qu'une autre occasion se présenterait et qu'il comptait sur le général pour l'aider à en profiter⁴⁶. »

A compter de ce jour, le comte de Chambord se met à méditer une nouvelle voie de retour qui, cette fois, impliquerait l'armée. Dans son journal, il se dit « fort content du général Ducrot ». Décidant aussi de ne plus cacher sa présence à ses partisans, il reçoit, le 21 novembre, la visite du carré Brun, Carayon, Cazenove et La Rochette. Gêne de part et

d'autre : « Nous sommes peu satisfaits les uns des autres », commente laconiquement Henri V. Mais il déclare à ses amis qu'il ne leur en veut pas. Sans doute Dieu n'a-t-il pas jugé le moment encore venu.

Les jours suivants, de tous les départements, d'abord de ceux de l'Ouest, pleuvent sur les députés courriers et pétitions qui s'insurgent contre ce que le peuple comprend comme le rejet du roi. Dans une lettre à ses électeurs, Belcastel observe : « Contraste étrange ! Le terrain perdu dans les régions parlementaires, par sa lettre mal comprise, le roi le regagne dans le cœur du peuple, et plus d'un est revenu à lui quand il a vu qu'il prisait moins un trône que l'honneur⁴⁷. »

Le vendredi 21 novembre au soir, il quitte Versailles pour s'enfuir de nouveau dans l'exil. Au cocher qui le conduit à la gare, avec Henri de Vanssay, il demande de parcourir les boulevards éclairés de Paris, qu'il n'a jamais vus et qui resteront la dernière image de son pays. A huit heures du soir, dans le train pour Vienne, il retrouve Monti de Rezé et Sainte-Suzanne.

Chacun reste là où il est, telle est la volonté de l'Assemblée. Celle-ci s'achemine désormais vers la confirmation et l'ancrage de cette république qu'elle vient de faire presque sans s'en rendre compte. Mais les députés français ont-ils agi et vont-ils agir seuls ? Derrière leurs embrouillages sans fin, une volonté extérieure s'est activée dans une demi-ombre. Elle oblige à poser la question tabou qui restera longtemps sur bien des lèvres.

Vers la république de Bismarck ?

Le 16 septembre 1873, le dernier soldat allemand a quitté le territoire français. L'indemnité de guerre est soldée. Mais en remportant la victoire et en amoindrissant la France, Bismarck n'a pas tout à fait achevé son œuvre. Il se soucie beaucoup du régime dont son voisin va se doter. Très tôt, il a indiqué que sa préférence allait à la république. Circule dans

les chancelleries d'Europe une phrase qu'il n'a peut-être pas prononcée mais qui résume parfaitement sa pensée : « La république en France, et la plus rouge possible ! » Il sait qu'avec une restauration de sa monarchie traditionnelle, la « grande nation », comme on l'appelle en Allemagne, ne supportera pas longtemps l'amputation de l'Alsace et de la Moselle. Il sait que le roi assoira d'autant mieux sa légitimité qu'il rendra à son royaume les provinces qui étaient les siennes depuis Louis XIV. Il sait qu'Henri V porte aux affaires militaires et à l'organisation de l'armée une attention très soutenue. En ce temps-là, on est encore accoutumé à voir se succéder à de brefs intervalles plusieurs conflits armés entre les mêmes belligérants. Certes l'armée allemande est la première d'Europe mais elle a souffert pour vaincre l'armée française. Il lui faut se reconstituer. Le nouvel empire allemand, pour se former, a beaucoup exigé de ses peuples, d'abord pour vaincre l'Autriche, puis la France. Il doit maintenant les laisser souffler. Une nouvelle guerre pourrait provoquer la chute de Bismarck. « Par le rétablissement d'une monarchie catholique en France, écrit-il dans ses *Pensées et Souvenirs*, la tentation pour celle-ci de prendre sa revanche, de concert avec l'Autriche, se voyait sur le point d'être satisfaite. C'est pour cette raison que je considérais comme contraire aux intérêts de l'Allemagne et de la paix d'aider à la restauration de la royauté en France : j'entraî dans une lutte avec les partisans de cette idée⁴⁸. »

Si, en effet, les républicains ont défendu, après Sedan, la poursuite de la guerre et les monarchistes la paix immédiate, le contexte a changé du tout au tout. Avec la fin du conflit, les idéologies reprennent leur place traditionnelle. Or le programme républicain de Belleville, exposé par Gambetta en 1869 comportait la suppression des armées permanentes. Pour devenir envisageable, la « revanche » exige un pouvoir fort, déterminé, capable de mener une politique à long terme sans louvoyer. Aux yeux de Bismarck, le régime républicain empêche la réunion de ces conditions : il produit nécessairement des gouvernements faibles, instables, éphémères et velétaires.

Il existe un deuxième avantage pour l'Allemagne à ce que la France choisisse la république. Ce type de régime déplaît aux grandes monarchies européennes : il leur rappelle les affres consécutives à la Révolution française et il leur fait redouter une contagion dans leur propre pays. Une France républicaine éprouvera le plus grand mal à se constituer un réseau d'alliances. Ni avec l'Autriche, ni avec l'Angleterre, ni avec la Russie, elle ne pourra former un axe venant contre-carrer l'expansion allemande : « [Bismarck] souhaite à la France, non par sympathie pour les hommes dont sa constitution amènera le triomphe, mais pour ses vices intrinsèques qui paralyseront le pays vaincu et assureront aussi efficacement qu'une garnison allemande en permanence à Paris le maintien du traité de Francfort⁴⁹. »

Or le comte d'Arnim, ambassadeur d'Allemagne à Paris, est un homme proche de Guillaume I^{er}, par principe ennemi des institutions républicaines et *a priori* favorable à Henri V. Bismarck se méfie de lui. Il lui écrit, le 20 décembre 1872, une lettre lui conseillant, sur un ton menaçant, de corriger son attitude : « Nous n'avons certainement pas pour devoir de rendre la France plus puissante en consolidant sa situation intérieure et en y établissant une monarchie en règle, ni de rendre ce pays capable de conclure des alliances avec les puissances qui ont jusqu'à présent avec nous des relations d'amitié. L'inimitié de la France nous oblige à désirer qu'elle reste faible, et nous agissons d'une manière très désintéressée en ne nous opposant pas avec résolution et par la force à l'établissement d'institutions monarchiques solides [...] Si notre politique extérieure contribuait sciemment à renforcer par l'union intérieure l'ennemi du côté duquel nous devons redouter la prochaine guerre et à le rendre capable de conclure des alliances en lui fournissant une monarchie, on ne saurait cacher trop soigneusement les actes accomplis dans ce sens ; car ils causeraient dans toute l'Allemagne un mécontentement juste et véhément, et exposeraient peut-être à des poursuites de la part de la justice criminelle le ministre responsable qui aurait suivi une politique si hostile au pays. »

Dans cette même lettre, Bismarck explique aussi pourquoi il ne faut pas craindre la contagion républicaine d'un pays à l'autre : le spectacle offert par l'expérience républicaine en France servirait de repoussoir aux patriotes allemands et les dissuaderait d'en importer le modèle. « La France est pour nous un salubre épouvantail⁵⁰. »

Il semble toutefois que, jusqu'au 5 août 1873, le chancelier n'ait pas vraiment cru à la possibilité d'une réconciliation entre les deux branches de la Maison de France. Depuis qu'elle s'est réalisée, il prend l'affaire très au sérieux. Au lendemain du retour de Chesnelong à Paris, le 16 octobre 1873, le comte d'Arnim se rend chez le duc de Broglie. Il a reçu ordre de Bismarck d'exposer au chef du gouvernement français le trouble de Berlin. Il explique donc que, si la France veut rappeler ses anciens rois, c'est son affaire, mais que si la restauration doit compter, parmi ses buts, « le renversement de tout ce qui a été créé dans les dix dernières années, alors la question devient internationale et l'on ne saurait s'étonner en France des inquiétudes qui se trahissent en tous lieux ». Or la situation prémonarchique française ressemble, aux yeux de l'Allemagne, « à un armistice que la France se réserve de dénoncer au premier moment favorable⁵¹ ».

La campagne monarchique de 1873 effraye aussi l'Italie, nouvelle alliée de l'Allemagne. Le gouvernement italien redoute une France d'Henri V exerçant des pressions, y compris sur le plan militaire, pour qu'on restitue au Saint-Siège au moins une partie de ses anciens Etats. En septembre 1873, Victor Emmanuel II s'est rendu à Berlin pour obtenir des garanties. Bismarck lui a donné les plus fermes assurances pour le cas où le Roi Très Chrétien menacerait l'unité italienne. Il lui a aussi confié que, si la France adoptait la république, le problème ne se poserait pas. Et il n'y a pas que l'Italie : en plein *Kulturkampf*, le chancelier verrait d'un très mauvais œil le retour en France d'une monarchie catholique, susceptible de contaminer les Etats allemands du Sud auxquels répugne sa politique de laïcisation. Plusieurs évêques français ayant, contre celle-ci, manifesté leur soutien à leurs homologues allemands, notamment Mgr Dabert, évêque de Périgueux, dans une lettre

pastorale publiée par *L'Univers*, Bismarck demande au gouvernement français la censure de cette revue... et l'obtient du cabinet de Broglie, qui suspend *L'Univers* pour deux mois. Le chef du gouvernement qualifie lui-même sa décision de « peu héroïque ». Elle fait bondir le comte de Chambord : « Comment, après cela, croire qu'il reste à ce pauvre gouvernement une once de dignité et d'honneur. Bismarck ordonne en maître aux orléanistes, comme, demain, il commandera en despote aux républicains⁵² ! »

C'est aussi pourquoi le fossé s'est creusé entre les positions de l'Allemagne et de l'Italie d'une part, de l'Autriche et de la Russie d'autre part. Car dès mars 1871, François-Joseph et Alexandre II ont appris de leurs ambassadeurs que le rétablissement de la monarchie en France devenait possible puis, en 1872, qu'il devenait probable. Les deux empereurs, légitimistes dans l'âme, considèrent que les intérêts de leurs pays, qui ne sont pas concurrents de ceux la France, pourraient faire bon ménage avec un Bourbon à Paris. Tous deux seraient prêts à favoriser l'accession au trône d'Henri V. Dans la même lettre du 20 décembre 1872 à Arnim, Bismarck avoue qu'il le redoute : « Je craindrais que d'autres cabinets, et notamment des cabinets qui nous sont sympathiques, ne nous recommandassent d'une manière plus ou moins pressante d'avoir des égards pour l'élément monarchique en France.

« Bien que l'on soit trop sage à Londres, à Saint-Pétersbourg et à Vienne pour croire qu'une France monarchique soit moins dangereuse pour nous que la domination des partis républicains dans ce pays, on aurait trop intérêt à faire semblant de le croire... Il en résulterait bientôt un groupement des Etats européens très gênant pour l'Allemagne, lequel exercerait sur nous une pression amicale pour nous faire renoncer à une partie des avantages que nous avons acquis⁵³. »

En d'autres termes, Bismarck a peur que François-Joseph et Alexandre ne se concertent pour offrir en cadeau de joyeux avènement à Henri V, voire avant, afin de favoriser en France le désir de la restauration, la promesse d'agir sur l'Allemagne pour qu'elle renonce à l'une au moins de ses prises de guerre.

Le 6 juin 1873 à Schönbrunn, les deux empereurs ont conclu un accord bilatéral selon lequel ils se promettent de renforcer la paix en Europe, notamment en demeurant solidaires « sur le plan des principes ». Le choix de cette expression chambordiste ne doit rien au hasard. Bismarck l'a compris.

Comme son père Nicolas I^{er}, mort en 1855, le tsar a toujours considéré le comte de Chambord en souverain et compte sur son retour pour conclure enfin, sur des bases solides, l'alliance avec la France dont il rêve depuis qu'il a mis fin, en 1856, à la guerre de Crimée. Depuis lors, la poursuite du renforcement de la puissance germanique ne peut que l'encourager à agir dans la même direction. En outre, il a appris, par son ambassadeur à Vienne, ce que le prince pense de l'Empire ottoman. Il serait prêt à échanger la garantie de la liberté des détroits et la surveillance de la Porte par Saint-Pétersbourg contre un peu plus d'autonomie pour la catholique Pologne, que la Russie a annexée en 1867. C'est pourquoi, avant de se rendre à Ems à l'invitation de Guillaume I^{er}, au printemps de 1872, le tsar propose une entrevue au comte de Chambord... qui ne lui répond pas. Le prince, dans un aide-mémoire secret⁵⁴, explique qu'une telle rencontre perturberait les pourparlers en cours de la France et de l'Allemagne pour la libération du territoire, qu'elle servirait de prétexte à Bismarck pour en différer ou en rendre plus dures les conditions. De plus, il ne veut pas paraître devoir son règne, même pour une infime partie, à une intrigue internationale, ourdie de surcroît avec le successeur d'Alexandre I^{er}, dont on a gardé en France le souvenir d'une ingérence excessive en 1814.

François-Joseph se considère pour sa part comme le soutien naturel d'Henri V. L'Histoire, l'honneur, les liens familiaux, la religion, tout y concourt. Leurs liens sont anciens. Le comte de Chambord ne se rend jamais à Vienne sans en informer l'empereur d'Autriche et, souvent, sans lui rendre visite à Schönbrunn. En revanche, François-Joseph n'a jamais été reçu à Frohsdorf, pour cette même raison qui a fait refuser au prince une rencontre avec le tsar : ne jamais donner l'impression de s'appuyer sur des trônes étrangers afin de remonter sur le sien. Mais après 1871, qui pourrait mieux accueillir la

vaincue de Sedan que la vaincue de Sadowa, la fille aînée de l'Église que la monarchie apostolique⁵⁵ ? Bismarck tente d'agir sur l'Autriche, où il dispose d'atouts. L'entourage de l'empereur et la haute bureaucratie impériale sont divisés par ce que l'on regarde à Vienne comme le « gigantesque problème de la restauration des Bourbons ». Des germanophiles – et russophobes – désirent que l'on suive Bismarck ; des partisans de l'union du trône et de l'autel craignent de voir l'Autriche, par le retour d'Henri V, passer au deuxième rang des puissances catholiques ; des timorés, enfin, voudraient que la future monarchie française maintienne l'ordre à l'intérieur, mais ne prétende pas jouer un rôle moteur en Europe. Ceux-là souhaitent un régime comparable à ce que fut la monarchie de Juillet et, dans cet esprit, s'agitent pour que le comte de Chambord adopte le drapeau tricolore. C'est dans ce contexte hésitant que Bismarck parvient à persuader Guillaume I^{er} de se rendre à Vienne le 17 octobre et d'y passer une semaine entière. Les conférences des deux empereurs sur la question de France sont demeurées secrètes. Le bruit a cependant couru que François-Joseph, contre la parole de Guillaume de ne pas s'opposer au retour d'Henri V, se serait engagé à demander à ce dernier, une fois monté sur le trône, de ratifier personnellement le traité de Francfort. Selon des sources non vérifiables, la communication en aurait été faite au comte de Chambord, soit par François-Joseph lui-même, soit par son oncle, l'archiduc Albert. Mac-Mahon, dans ses *Mémoires*, tentera d'accréditer la thèse selon laquelle les pressions qu'auraient ainsi subies le comte de Chambord l'auraient incité à écrire la *Lettre à Chesnelong* : « En octobre 1879, j'allai à Vienne rendre visite à l'archiduc Albert [...]. Ayant amené la conversation sur le manifeste du comte de Chambord, le prince me dit n'avoir aucun indice précis sur les raisons qui l'avaient inspiré. Toutefois, il ajouta que, quelques jours auparavant, le comte de Chambord était venu voir l'empereur d'Autriche, qui avait cherché à le dissuader de remonter sur le trône de France, mais il ne connaissait pas les motifs allégués⁵⁶. » On ne saurait accorder un trop grand crédit à ce témoignage, que rien ne corrobore. Aucune allusion

n'est faite, dans le journal ou l'agenda du prince, à une rencontre avec François-Joseph ou avec son oncle, l'archiduc Albert. Aucun de ses proches ne l'évoque. Par ailleurs, on a vu que le prince n'entendait nullement renoncer à la couronne par sa mise au point de Salzbourg.

Ce qui demeure en revanche du passage de Bismarck à Vienne, c'est une multiplication, dans les journaux, d'articles défavorables à la restauration d'Henri V. En visite à Frohsdorf, le 31 octobre 1873, le capitaine Siméon, ancien gouverneur des princes de Parme et lié au général Ducrot, rencontre à Vienne le général Scholl, ministre de la Guerre : « Le général Scholl m'apprit que ces journaux recevaient, à ce moment-là, leur consigne de Berlin, et que le prince de Bismarck, décidé à empêcher la restauration, ne reculerait devant aucun moyen pour rendre cette solution impossible. Déjà même, en prévision des éventualités qu'il se préparait à faire naître, il avait pris quelques dispositions militaires à la frontière. Toutes ces mesures tenues alors fort secrètes, M. le comte de Chambord en était informé, mais il ne les craignait pas, pourvu que l'élan des Français vers leur ancienne monarchie fût suffisamment unanime et sincère⁵⁷. » Il faut s'interroger sur la signification de la formule : « devant aucun moyen ». Il s'agit d'abord du soudoiment de journaux, pratique relativement répandue à l'époque. Bismarck dispose pour cela d'une caisse noire : « Des sommes destinées à faire défendre notre politique dans la presse française, et qui s'élevaient de soixante à soixante-dix mille thalers [soit environ six cent mille euros, ce qui paraît faible], étaient employées par l'ambassadeur d'Arnim⁵⁸. » Le déchaînement, dont on a parlé, de la presse républicaine à l'automne de 1873 et son analyse de la *Lettre à Chesnelong* comme une abdication sont, en partie, probablement imputables aux versements de cette caisse, impossibles à prouver sans une enquête approfondie qui ne manquerait pas d'intérêt.

Bismarck est-il allé jusqu'à l'achat de voix de parlementaires ? On se souvient qu'en octobre et novembre 1873, une trentaine de députés fluctuants pouvaient faire pencher la balance d'un côté ou de l'autre et que, chez les monarchistes,

on déployait bien des efforts pour les attirer à la cause de la restauration, puis au septennat de Mac-Mahon. Là aussi, seules des investigations précises permettraient de le prouver. On sait en tout cas deux choses, qui constituent de sérieuses présomptions. La première est que Bismarck a déjà procédé ainsi, au moins dans un cas avéré : en 1869, pour obtenir le retournement de la majorité au Parlement bavarois, jusque-là hostile à une alliance avec la Prusse, il a largement utilisé ce qu'il appelle le « fonds des guelfes » et aurait même proposé au roi Louis II d'en bénéficier⁵⁹. La deuxième est que, durant toute l'année 1874, au cours de laquelle se joue l'adoption, ou non, d'une constitution républicaine, ne pouvant compter sur Arnim, Bismarck le double d'un agent à lui, qui agit en sous-main : Henckel von Donnersmarck. Ce dernier, mari de la Païva, étale sa fortune dans son hôtel des Champs-Élysées et au château de Pontchartrain, qu'il a acheté en 1857 pour y organiser des fêtes luxueuses afin déjà de s'attirer les bonnes grâces des élites du second Empire en faveur de la Prusse. Depuis 1871, s'y croisent députés républicains et du centre gauche. Savary, notamment, fait partie de ses hôtes réguliers, de même que Gambetta et plusieurs de ses amis, qui repartent toujours avec des cadeaux. Juliette Adam, égérie des chefs républicains radicaux, rapporte dans ses *Souvenirs* que Donnersmarck est « chargé d'amadouer les républicains, de les aider dans leur lutte contre la droite, contre Mac-Mahon, de persuader Gambetta, au héros de la défense nationale, que ses préférences sont en France pour la République » ! De son côté, Gambetta assure à l'agent de Bismarck que, si la république triomphe, le monarchiste Gontaut-Biron, enclin à favoriser le rétablissement militaire de la France, comme tous les amis du comte de Chambord, sera remplacé par un pacifiste dans son poste d'ambassadeur à Berlin, et que le nouveau gouvernement français travaillera au « désarmement universel⁶⁰. » Le long et coûteux travail de Donnersmarck aurait trouvé sa consécration avec les votes successifs de l'Assemblée nationale conduisant à l'adoption définitive de la république.

Pendant des années, la croyance en sera si répandue en Allemagne qu'au congrès de l'Internationale socialiste tenu en août 1904 à Amsterdam, August Bebel, le fondateur de la social-démocratie allemande, fatigué d'entendre Jean Jaurès encenser la république comme la meilleure amie du prolétariat, lui lancera, sans s'attirer de démenti : « Votre république, tout le monde sait que c'est à Bismarck que vous la devez ! »

Ultimes illusions

Le lundi 24 novembre 1873, le comte de Chambord a retrouvé Frohsdorf et plus de mille lettres, arrivées en son absence, afin de l'encourager à tenir bon. Une faible partie seulement, de l'ordre de dix pour cent, l'incite aux concessions. Elles émanent des comités royalistes départementaux que le marquis de Dreux-Brézé avait reçu mission de réactiver en 1871 et qui regrettent aujourd'hui de s'être trop reposés sur la confiance mise dans les députés monarchistes. Beaucoup proviennent aussi de particuliers qui ne militent nulle part.

Les journaux légitimistes critiquent vivement le comportement des parlementaires et considèrent leur vote comme un abandon incompréhensible de la monarchie, voire une impardonnable trahison¹. Leur lecture met un peu de baume au cœur de l'exilé qui s'interroge sur les intentions de la Providence à son égard. Mais une chose est sûre : il n'a pas renoncé. Plus que jamais, il suit avec une attention soutenue les péripéties de la politique française. Il jette un regard désabusé sur les dernières agitations parlementaires, mais reste à l'affût de toute occasion ou de tout « signe venu du ciel », qui, dans son esprit, se confondent. Alors qu'à Versailles le centre droit et le centre gauche voudraient voir Henri V disparaître dans un oubli rapide, lui-même et ses fidèles continuent de nourrir des espérances pour ce qui demeure, à leurs yeux, le salut de la patrie.

Toujours l'agitation

A peine le septennat voté, Broglie obtient de Mac-Mahon le remaniement du gouvernement. En partent les deux légitimistes de la première heure que sont Ernoul et La Bouillerie² et le converti au légitimisme, Beulé. Broglie en profite pour le remplacer lui-même à l'Intérieur et appelle Decazes aux Affaires étrangères. Audiffret-Pasquier, mis trop en avant par la campagne monarchique, reste sur la touche. Cependant, afin de conserver un pont avec la droite, on propose à Larcy le poste des Travaux publics, qu'il a déjà occupé du temps de Thiers, et à Baragnon un sous-secrétariat d'Etat à l'Intérieur. Pour les convaincre, Broglie leur fait miroiter les chances que conserve la monarchie, malgré le septennat : « C'est au point que, si l'Assemblée le voulait, elle pourrait rétablir la monarchie en laissant le pouvoir exécutif pour sept ans au maréchal de Mac-Mahon, comme lieutenant général du royaume. Je ne ferai pas moi-même la proposition mais elle est légale³. » Les royalistes, pas plus que le comte de Chambord, n'ont encore baissé les bras. Sans remettre en cause le septennat qu'ils ont voté, certains se disent qu'ils pourraient bien, du jour au lendemain, sortir de ce que l'on considère encore comme du provisoire et voter la monarchie sous l'épée, devenue bouclier, du maréchal.

Pendant ce temps, la France se passionne pour le procès du maréchal Bazaine, qui se tient au Grand Trianon, et qui fournit une nouvelle occasion au duc d'Aumale, qui le préside, de jouer les premiers rôles⁴. Au cours d'un dîner public à Besançon, celui qui, le premier, a rejeté le recours à Henri V a fait renvoyer une carpe parce que accommodée « à la Chambord ». Il veille à ce que les journaux qu'il tient sous son influence, *Le Journal de Paris*, *Le Soleil*, *Le Moniteur universel* et surtout *Le Temps*, dont il est l'actionnaire principal, continuent de rappeler qu'Henri V s'est rendu impossible par ses exigences d'un autre âge et que le septennat constitue, pour le moment, le seul cadre valable pour un gouvernement de l'ordre social. La condamnation à mort de Bazaine choque

le comte de Chambord, qui lui consacre un long paragraphe dans son journal du 11 décembre : la capitulation d'un chef d'armée suffit à le punir en l'humiliant ; Bazaine a évité, à Metz, un bien inutile massacre ; les questions de ce genre ne se traitent pas sur la place publique, car elles peuvent entraîner de graves divisions nationales et des doutes sur le sens du devoir ; enfin l'exposition des déchirements nationaux devant les puissances étrangères ne rétablit pas l'honneur de la France.

La vie du deuxième cabinet Broglie débute péniblement. Combattu par une gauche de plus en plus arrogante, soupçonné par l'extrême droite, et par une bonne partie de la droite, de les avoir bernées, le chef du gouvernement se voit condamné à pratiquer « une politique attentiste et revêche qui ne satisfait personne⁵ ». En janvier 1874, le débat sur le projet de loi municipale fait éclater la division des monarchistes, encore majoritaires. Le marquis de Franclieu, joignant son opposition à celle des républicains, entraîne d'autres légitimistes et fait mettre le gouvernement en minorité. Le comte de Chambord s'en félicite mais constate que, dès le lendemain, l'extrême droite s'inquiète de sa hardiesse et renonce à faire tomber Broglie. « Par ce vote, la droite fait pire qu'en votant la prorogation et se livre avec naïveté au centre droit. Il n'y a plus rien à faire avec ces pauvres politiques », note-t-il dans son journal du 15 janvier 1874. L'idée se forme peu à peu en lui de procéder par d'autres voies que le maniement des institutions légales.

Les élections partielles de février et de mars, dans six départements, dont la catholique Vienne, fief de Mgr Pie, donnent la victoire intégrale à l'opposition.

Une méthode éprouvée consiste, en face d'un pouvoir contesté, à le renvoyer à des engagements qu'il n'a pas pris mais que ses ambiguïtés permettent de lui imputer. Ainsi le 18 mars, le député républicain des Bouches-du-Rhône, Paul Challemel-Lacour, interroge Broglie : celui-ci a-t-il bien laissé entendre que toute tentative de restauration monarchique était désormais abandonnée ? Est-il bien décidé à lutter contre toutes les manœuvres visant à changer la forme du gouvernement ? Ne tient-il pas un double discours selon qu'il

s'adresse aux royalistes ou aux républicains conservateurs ? Le ministre biaise en dégainant un mot savant : le pouvoir confié à Mac-Mahon est « incommutable », ce qui signifie qu'il ne peut changer de titulaire en cours de mandat. Pour le reste, il renvoie au processus de confection des lois constitutionnelles. L'extrême droite se sent grugée. Cazenove de Pradine s'oppose à cette interprétation du septennat : si une majorité parvenait à reconnaître la monarchie légitime, le maréchal devrait se retirer, septennat ou non.

A l'Assemblée, légitimistes et républicains se liguent de nouveau pour faire échec à la création d'une deuxième Chambre, entraînant la chute de Broglie. Mac-Mahon le remplace par le général de Cissey⁶. Decazes devient ainsi l'homme fort du gouvernement. La forme officielle du régime l'indiffère. Il ne s'intéresse qu'à sa substance : une ploutocratie héréditaire. Par elle-même, la République n'y fait pas obstacle.

Mais lui aussi se trouve immédiatement en butte à une agitation politique qu'il ne sait pas maîtriser. Cette fois, les pétards sont bonapartistes. Le 16 mars précédent, le prince impérial, qui vient d'avoir vingt et un ans, a réalisé à Chislehurst, en Angleterre, son petit Belgrave Square : devant une foule de partisans venus de France, il a réclamé l'organisation d'un plébiscite. Maintenant, un député républicain exhibe des documents laissant croire à une complicité entre le parti bonapartiste et le gouvernement : Mac-Mahon, ancien serviteur de Napoléon III, aurait à l'égard de son fils d'étranges bienveillances. Le débat s'envenime. L'Assemblée diligente une enquête. Ainsi le résume François Broche : « Dans la période confuse où l'on venait d'entrer, où la vie politique semblait se partager entre la nostalgie d'une monarchie absolue qui n'était plus de saison, des querelles intestines et personnelles dont on ne voyait pas la fin et d'interminables discussions que l'opinion ne suivait plus, il y avait place pour une poignée d'hommes décidés, qui en appelaient ouvertement à la souveraineté du peuple⁷. »

C'est aussi l'analyse que l'on fait à Frohsdorf mais en concluant différemment : cette « poignée d'hommes décidés » pourquoi ne s'extrairait-elle pas des rangs monarchistes ?

Dernier manifeste

Sur instruction du prince, Dreux-Brézé restructure les comités royalistes : désormais, les présidents des comités départementaux seront nommés depuis Frohsdorf ; les vingt membres de chaque comité désignés par son président ; un sous-comité est créé par arrondissement ; le prince désigne aussi le président de celui-ci ; les membres devront souscrire des « engagements prescrits par Monseigneur ». Une circulaire de Dreux-Brézé, dont les termes sont arrêtés à Frohsdorf, définit leurs missions :

1. Chercher à développer, autant que possible, et par des moyens légaux et légitimes, l'influence de notre parti ;
2. Lorsqu'une élection générale ou particulière apparaît comme prochaine, chercher le ou les candidats qui nous peuvent satisfaire et s'essayer de son mieux à assurer leur succès ;
3. Développer les œuvres de propagande ;
4. Fonder là où il n'en existe pas, soutenir et répandre soit par des abonnements, soit par la vente au numéro, un journal légitimiste ;
5. Fonder sous la forme la plus acceptable ou la mieux admise une caisse destinée aux diverses nécessités qui se peuvent présenter.

Ce système centralisé se met rapidement en place dans les régions de l'Ouest, plus lentement dans les autres. A la fin de 1874, on compte quarante-quatre comités parfaitement structurés, trente et un en passe de le devenir, et seulement onze départements dans lesquels rien n'a encore été fait. La plupart des comités sont présidés par des non-parlementaires, des hommes qui pourraient suppléer les députés royalistes qui ont failli. Dans son journal, le comte de Chambord ne les qualifie plus que de « pauvre extrême droite ». Cela se sait à Versailles⁸.

Le 14 mars, Dahirel redépose sa vieille proposition de rétablissement immédiat de la monarchie. Rejetée, sa discussion

contribue néanmoins à ressouder une partie de la droite. Le 17 juin, le duc de Bisaccia intervient dans le même sens. Successeur de Decazes comme ambassadeur à Londres, il en est revenu pour déposer une proposition en trois points : restauration immédiate de la monarchie dans son principe, discussion de ses modalités entre l'Assemblée et le comte de Chambord, nomination de Mac-Mahon lieutenant général du royaume pour une durée maximale de sept ans. Jusque-là, le prince regardait avec méfiance ce genre d'initiative, la considérant comme « la pire des combinaisons et la plus injurieuse » pour lui, ajoutant : « L'extrême droite de l'Assemblée continue de vouloir faire proclamer une monarchie quelconque, question d'amour-propre pour ne pas s'en aller sans avoir rien fait. Elle ne voit pas qu'elle fait les affaires du centre droit qui désire la proclamation d'une monarchie inacceptable par moi afin de me considérer comme si j'avais abdiqué de fait⁹. » Mais, cette fois, la proposition de Bisaccia lui paraît digne d'intérêt. Car elle ramène le septennat à un expédient susceptible d'abrogation sans délai, du moment que la constitution monarchique est adoptée. Bisaccia se fait morigéner par Mac-Mahon à la demande de Decazes : comment un ambassadeur de France en exercice peut-il prendre de telles positions sur les institutions sans manquer à son devoir de réserve ? Ce qui, venant de ce ministre, ne manque pas de sel.

A l'approche de l'été de 1874, le comte de Chambord estime impossible de se taire plus longtemps. Il souhaite d'autant plus rompre le silence que deux autres faits l'y incitent : le verdict du nouveau procès Naundorff et le démenti de Cazenove de Pradine sur la rencontre de Versailles.

En avril de l'année précédente, la veuve et les enfants de Naundorff, jugeant le contexte politique favorable, ont interjeté appel du jugement de 1851 et assigné le comte de Chambord devant la cour d'appel de la Seine. Jules Favre est de nouveau leur avocat. Il demande à la cour non plus de proclamer Naundorff fils de Louis XVI, mais de reconnaître que « les présomptions en faveur de cette filiation sont suffisantes pour qu'il y ait lieu d'ordonner une enquête ». Pour le comte de Chambord, la manœuvre est cousue de fil blanc : il s'agit

d'instiller un nouveau doute que la légitimité traînera comme un boulet dans l'attente des résultats d'une enquête qui s'éternisera. Mais, le 24 février 1874, la cour d'appel démonte l'intrigue : elle qualifie Naundorff d'« aventurier hardi, doté d'un profond esprit de combinaison et d'astuce, capable d'une fourberie habile pour jouer un grand rôle ou faire lucrativement des dupes [...] » et condamne les plaignants à une amende sévère¹⁰.

Le 13 mars, un journal ayant reproduit le contenu de la conversation du comte de Chambord avec les quatre députés venus le voir le 21 novembre 1873, Cazenove de Pradine croit habile de démentir les propos rapportés alors qu'ils expriment exactement l'hostilité du prince au septennat. Jugeant ses propos « contaminés par l'atmosphère parlementaire composée de tricheries et de faux-semblants », Henri V décide, le 27 juin 1874, de publier ce qui sera son dernier manifeste :

Français,

Vous avez demandé le salut du pays à des solutions temporaires et vous semblez à la veille de vous jeter dans de nouveaux hasards.

Chacune des révolutions survenues depuis soixante ans a été une démonstration éclatante du tempérament monarchique du pays. La France a besoin de la royauté, ma naissance m'a fait votre roi.

Je manquerais au plus sacré de mes devoirs si, à ce moment solennel, je ne tentais un suprême effort pour renverser la barrière qui me sépare de vous.

Je connais toutes les accusations portées contre ma politique, contre mon attitude, mes paroles et mes actes.

Il n'est pas jusqu'à mon silence qui ne serve de prétexte à d'incessantes récriminations. Si je l'ai gardé depuis de longs mois, c'est que je ne voulais pas rendre plus difficile la mission de l'illustre soldat dont l'épée vous protège.

Mais aujourd'hui, en présence de tant d'erreurs accumulées, de tant de mensonges répandus, de tant d'honnêtes gens trompés, le silence n'est plus permis. L'honneur m'impose une énergique protestation.

En déclarant, au mois d'octobre dernier, que j'étais prêt à renouer avec vous la chaîne de nos destinées, à relever l'édifice ébranlé de notre grandeur nationale avec le concours de tous les dévouements sincères sans distinction de rang, d'origine et de parti,

En affirmant que je ne rétractais rien des déclarations sans cesse renouvelées depuis trente ans dans les documents officiels et privés qui sont dans toutes les mains,

Je comptais sur l'intelligence proverbiale de notre race et sur la clarté de notre langue.

On a feint de comprendre que je plaçais le pouvoir royal au-dessus des lois et que je rêvais je ne sais quelles combinaisons gouvernementales basées sur l'arbitraire et l'absolu.

Non : la monarchie chrétienne et française est par son essence une monarchie tempérée qui n'a rien à emprunter à ces gouvernements d'aventure qui promettent l'âge d'or et conduisent aux abîmes.

Cette monarchie tempérée comporte l'existence de deux Chambres dont l'une est nommée par le souverain dans des catégories déterminées et l'autre par la nation selon le mode de suffrage réglé par la loi. Où trouver ici l'arbitraire ?

Le jour où, vous et moi, nous pourrons, face à face, traiter des intérêts de la France, vous apprendrez comment l'union du peuple et du roi a permis à la monarchie française de déjouer pendant tant de siècles les calculs de ceux qui ne luttent contre le roi que pour dominer le peuple. Il n'est pas vrai que ma politique soit en désaccord avec les intérêts du peuple.

Je veux un pouvoir réparateur et fort ; la France ne le veut pas moins que moi. Son intérêt l'y porte, son instinct le réclame. On cherche des alliances sérieuses et durables, tout le monde comprend que la monarchie traditionnelle peut seule nous les donner.

Je veux trouver dans les représentants de la nation des auxiliaires vigilants pour l'examen des questions soumises à leur contrôle ; mais je ne veux pas de ces luttes stériles de Parlement d'où le souverain sort trop souvent impuissant et affaibli. Et si je repousse la formule d'importation étrangère qui, répudiant toutes nos traditions nationales, avec son roi qui

règne et ne gouverne pas, là encore, je me sens en communauté parfaite avec les désirs de l'immense majorité qui ne comprend rien à ces fictions, qui est fatiguée par ces mensonges.

Français, je suis prêt aujourd'hui comme je l'étais hier.

La maison de France est sincèrement, loyalement réconciliée. Ralliez-vous confiants derrière elle. Trêve à vos divisions pour ne songer qu'aux maux de la patrie. N'a-t-elle pas assez souffert ? N'est-il pas temps de lui rendre, avec sa royauté séculaire, la prospérité, la sécurité, la dignité, et tout ce cortège de libertés fécondes que vous n'obtiendrez jamais sans elle ?

L'œuvre est laborieuse, mais, Dieu aidant, nous pourrons l'accomplir. Que chacun, dans sa conscience, pèse les responsabilités du présent et songe aux vérités de l'Histoire.

Mais les Français auxquels s'adresse directement le prince ne disposent pas du droit de s'exprimer. Seule l'Assemblée est souveraine et sa majorité n'a nullement l'intention de consulter le peuple. Ce manifeste contient-il l'annonce voilée d'une ultime tentative, dont le général Ducrot méditerait la réalisation avec le concours d'une partie de l'armée ? Car si l'appel s'ouvre sur une protestation, il semble s'achever sur un projet. Lequel ? Le prince compte certes sur les comités royalistes pour que la flamme ne s'éteigne pas mais, une fois encore, il se dispense de la raviver et assiste, toujours impuissant, à la prise de contrôle de la République par les républicains.

La République aux républicains

Decazes perçoit dans le manifeste l'occasion de porter un coup fatal au légitimisme. Il veut y impliquer Mac-Mahon afin de tuer les rumeurs qui circulent encore et selon lesquelles le maréchal demeurerait toujours disposé à s'effacer derrière la restauration monarchique. Il le convainc donc de réagir par une mesure qui prendra la sauvegarde de l'ordre public comme prétexte : la suspension pour quinze jours de

L'Union, coupable non seulement d'avoir publié le manifeste, mais encore de l'avoir fait suivre d'un appel à la proclamation d'Henri V. Le président de la République exécute l'ordre de son ministre. Les royalistes sont atterrés, abasourdis. Chargé de faire apposer des scellés sur le matériel de composition et d'impression du journal, le général de Ladmirault, gouverneur militaire de Paris, en est si étonné qu'il se rend à l'Élysée pour qu'on lui confirme l'ordre. Il demande à Mac-Mahon si la mesure a pour objet de rendre à jamais impossible le retour du comte de Chambord. Celui-ci rétorque qu'il s'agit seulement de faire taire les attaques de l'extrême droite contre le septennat. « Avant comme après cette lettre, écrivait-il plus tard, j'aurais remis avec bonheur mes pouvoirs à M. le comte de Chambord, si l'Assemblée l'avait rappelé [...]. Si ce manifeste avait paru au lieu de celui daté de Salzbourg, la monarchie aurait certainement été rétablie. Mais, en juillet 1874, nous n'en étions plus là, et, pour maintenir la majorité parmi les conservateurs, il n'était plus possible alors d'admettre l'élévation du comte de Chambord¹¹. » A l'Assemblée, les cheveu-légers expriment leur indignation. Brun interpelle sévèrement Fourtou, nouveau ministre de l'Intérieur. Au cours des jours suivants, la fièvre parlementaire a du mal à retomber. Motions et résolutions se bousculent en tous sens. Mac-Mahon presse la commission des trente d'achever ses travaux. On discute de la proposition de Casimir-Perier, qui suggère que l'on se « résigne » à voter la république. Le duc de Broglie riposte par un ardent plaidoyer pour un système monarchique. Il est à son tour contré par Dufaure et par Wallon. Le débat n'en finit plus. La proposition est rejetée, ainsi qu'une autre émanant des rangs républicains et réclamant, une fois encore, la dissolution de cette Assemblée qui n'a pas su faire la monarchie et ne parvient pas davantage à faire la république. La dissolution n'est rejetée que par vingt-neuf voix de majorité. Le pays est las, les députés aussi, qui ne partent en vacances que le 6 août sans avoir fait avancer les choses.

Durant tout l'été parvient à Frohsdorf un courrier de plus en plus abondant pour réclamer que, par un geste d'éclat,

Henri V mette fin à la confusion générale. Mais celui-ci se refuse encore à envisager un coup de force. « Les droites craignant de ne pas être réélues s'opposent violemment à la séparation de cette Chambre usée, morte moralement et complètement déconsidérée [...]. L'Assemblée prend des vacances avec joie. Dans le pays, on est content d'être débarrassée d'elle pendant quatre mois. Son impuissance et les scènes de violence qui s'y passent dégoûtent les honnêtes gens du système parlementaire », note-t-il dans son journal du 31 juillet et du 8 août. Rien d'autre.

L'Assemblée reprend ses travaux le 30 novembre. Les députés n'abordent la question constitutionnelle qu'en chuchotant dans les couloirs et en se réunissant en secret dans les coulisses. « Gâchis complet, estime le comte de Chambord. Le gouvernement, ne sachant que faire, tâche de se rapprocher du centre gauche et réunit les principaux hommes des deux centres pour se décider sur les lois constitutionnelles. Thiers empêche le centre gauche de se séparer de la gauche. Le centre droit veut tout essayer, excepté la vraie monarchie, mais a peur des bonapartistes qui s'affichent hautement. L'extrême droite est encore ferme mais s'ennuie de toujours empêcher tout sans pouvoir rien faire. En attendant, le pays et l'armée se gâtent de plus en plus¹². »

Le 30 janvier 1875, par son célèbre amendement sur les modalités d'élection du président de la République, Henri Wallon, député du Nord siégeant au centre droit, fait succéder, à une voix de majorité (353 contre 352) le septennat impersonnel au septennat personnel de Mac-Mahon. Plus rien n'arrête désormais la marche constitutionnelle vers la république.

A travers la presse locale et par des pétitions envoyées à Frohsdorf, les populations royalistes récriminent contre l'inaction du prince qui est en train de laisser faire la république. « Mais, confie-t-il à son journal du 21 février, il n'y a rien à faire avec la Chambre qui continue de se déconsidérer et avec l'armée qui est plutôt tricolore et bonapartiste. Quant au maréchal, il est indécis, peu bienveillant et entouré de mes plus grands adversaires du centre droit. »

Les deux lois constitutionnelles, celle sur le Sénat, et celle sur l'organisation des pouvoirs publics, sont votées les 24 et 25 février à une très confortable majorité. S'y sont opposés les cheveu-légers, les bonapartistes et les républicains le plus à gauche qui ne veulent ni d'un régime conservateur ni d'un pouvoir exécutif autre que collégial. On date généralement de ce moment l'établissement de la III^e République. En réalité, une partie très importante des députés considère qu'on a seulement donné un peu plus de consistance au provisoire. Dans le cadre fixé, il suffirait de remplacer le président de la République par un monarque héréditaire pour que la République transitoire se transforme en royauté héréditaire. C'est aussi ce que pense le comte de Chambord : « Les lois votées font du président un vice-roi constitutionnel¹³. » Il reste donc une place pour le roi. Les institutions que l'on vient de fonder ont beau présenter tous les caractères de l'idéal orléaniste, les prérogatives confiées au chef de l'Etat ne sont que très succinctement définies. On devine qu'en fonction de la personnalité et des origines du titulaire, le pouvoir réel de celui-ci pourrait couvrir un assez large éventail de possibilités, depuis la direction effective de l'exécutif jusqu'à un rôle effacé derrière celui du gouvernement. Tout reste encore ouvert. L'hypothèque des princes n'est pas encore levée. Personne ne croit avoir mis en place une constitution durable, d'où le soin mis à bien fixer la procédure de sa révision.

En 1875, les mêmes restent globalement aux mêmes postes : Mac-Mahon poursuit son septennat ; Buffet, président de l'Assemblée, succède à Cisse à la tête du gouvernement ; Audiffret-Pasquier sort du purgatoire et remplace Buffet. Le nouveau cabinet reste très conservateur. Trois ministres sur neuf – Cisse à la Guerre, le marquis de Montaignac¹⁴ à la Marine et le vicomte de Meaux à l'Agriculture et au Commerce – ont voté contre les lois constitutionnelles. Le comte de Chambord s'en amuse, mais s'irrite de la participation du vicomte de Meaux : « Il ne représente que lui et nullement la droite », note-t-il dans son journal du 12 mars. Il engage aussi l'extrême droite, toujours en transmettant ses consignes par Dreux-Brézé, à ne pas succomber à la tentation de participer,

par ses voix, à l'organisation de la République : à ne pas intervenir dans la discussion de la loi électorale, à ne pas participer à l'élection des soixante-quinze sénateurs inamovibles que doit désigner l'Assemblée. Il est diversement suivi : les cheveu-légers sont favorables au scrutin uninominal d'arrondissement – celui de la monarchie de Juillet – qui joue en faveur des notables ruraux ; à l'instigation de La Rochette, ils s'entendent avec la gauche et les bonapartistes pour faire échouer au Sénat les candidatures des chefs orléanistes : Broglie et Decazes se font battre... Le premier explosera dans ses *Mémoires* : « Le plus grand, le seul vrai coupable, le véritable auteur de la république, c'est M. le comte de Chambord¹⁵. » Avec l'aval du prince, le général du Temple prononce, le 22 juin, un ultime réquisitoire contre la république mais surtout contre le maréchal de Mac-Mahon, accusé de s'accrocher à son fauteuil par pure ambition personnelle et au prix du reniement de sa fidélité à la couronne. Du Temple récolte un blâme et Carayon-Latour prend la défense du maréchal, citant le mot du comte de Chambord, le « Bayard des temps modernes », alors que son auteur assure qu'il ne le prononcerait plus désormais. Le prince estime que le maréchal l'a trompé et a trompé tous les espoirs mis en lui, qu'il n'est qu'un hochet entre les mains des orléanistes : « Ils font de lui tout ce qu'ils veulent en lui promettant qu'il conservera son confortable fauteuil. » Quant à l'Assemblée nationale, les dissensions qui ne cessent de s'y amplifier, entre les partis comme en leur sein, la lui font qualifier, à plusieurs reprises, de « maison de fous¹⁶ ».

Sa tâche accomplie, l'Assemblée doit céder la place à la première Chambre des députés, élue les 20 février et 5 mars 1876. C'est un raz de marée républicain : la gauche dispose de 150 sièges de plus que la droite (sur un total de 533). Mac-Mahon accepte le verdict des urnes. La cohabitation avec les républicains lui convient. Il laisse s'opérer une vaste épuration de la fonction publique, en premier lieu préfectorale. Il ordonne de faire cesser les poursuites contre les anciens communards. Il approuve Jules Dufaure lorsque celui-ci déclare au Sénat que le droit de révision constitutionnelle ne peut

remettre en cause « la forme républicaine du gouvernement ». « Le maréchal, observe le comte de Chambord, continue à ne pas voir où il a été conduit par ses conseillers et par son peu d'intelligence dans les questions politiques. » Mais pour le prince, il y a beaucoup plus grave : les querelles politiques ne constitueraient que le paravent d'une guerre engagée par la Révolution contre l'Eglise et les congrégations : « La victoire de la gauche est encore plus un succès pour le parti antireligieux qu'autre chose ; les établissements religieux et les collèges jésuites sont très menacés [...] la majorité veut faire casser les élections de plusieurs royalistes comme trop catholiques. » Au surplus, la guerre contre l'Eglise a pris une dimension continentale puisqu'elle sévit en Allemagne, en Espagne et en Italie : « La persécution contre l'Eglise se poursuit dans toute l'Europe sous la direction des francs-maçons qui sont presque partout au pouvoir. »

Jules Simon, succédant à Dufaure, se déclare « profondément républicain et profondément conservateur ». La phrase fait bondir le comte de Chambord : « C'est exactement du contraire que la France a besoin : un pouvoir respecté, grâce à une monarchie solide, afin de réaliser les grandes réformes qu'appelle le redressement du pays¹⁷ ! »

Retour à Goritz

Depuis qu'il a abandonné le palais Cavalli, par solidarité avec son hôte autrichien, l'air marin et le climat méditerranéen manquent au comte de Chambord. Chaque année, il se rend à Goritz afin de se recueillir sur les tombes des siens, le plus souvent pour l'anniversaire de la mort de sa tante. Il loge habituellement à l'hôtel des Trois Couronnes, allusion au fait que trois rois de France en exil résidèrent dans la cité. La santé de sa femme le préoccupe : elle souffre d'angines à répétition et supporte de plus en plus mal les froidures des pentes du Semmering. Les médecins diagnostiquent aussi une faiblesse cardiaque. Le soleil des bords de l'Isonzo lui ferait le plus grand bien. Henri et Marie-Thérèse décident alors de

rechercher eux-mêmes une résidence accueillante et bien exposée. Ils portent finalement leur choix sur une grosse bâtisse de deux étages, avec une cour intérieure comme à Frohsdorf. Mais tout y est plus petit : moins d'espace et plus de soleil. D'aspect général un peu sévère et de construction relativement récente, la maison est agréablement située. Edifiée dans la partie est de Goritz (aujourd'hui en Croatie), nichée dans un parc joliment planté, elle s'élève sur une butte d'où l'on profite d'une vue panoramique sur la ville et ses environs. On y accède par une terrasse plantée de lauriers-roses. De là on peut se rendre, en dix minutes à pied, à la Castagnavizza. Le domaine appartient à un aristocrate local, le chevalier August von Boeckmann. Son propriétaire ne l'occupant pas, il est flatté de la louer au roi de France. Le couple Chambord s'y installe le 30 décembre 1875 avec l'idée d'y demeurer jusqu'au printemps.

Si l'on en croit Henri de Vanssay, le prince ne se plaît que moyennement à Goritz. Après avoir observé le deuil de son beau-père, le duc François V de Modène, mort en septembre, il se mêle cependant à la vie de la cité et à ses festivités. Il se montre à celles du carnaval qui se voudraient une petite réplique de celles de Venise. On le voit jeter des confettis du haut d'un balcon. Dans cette société de modestes aristocrates en marge des grands courants européens, le comte de Chambord est une star de toute première catégorie. Les notables n'en reviennent pas de côtoyer le chef de la plus vieille Maison du monde. L'honneur de le recevoir devient un sujet de convoitise pour la bonne société locale qui, selon René de Monti de Rezé, « comblait la maison de Monseigneur de ses prévenances : invitations permanentes dans les loges au théâtre, parties de campagne pour manger dans le cabaret à la mode de Gradisca les succulentes asperges sauvages qui, dès le mois de mars, poussent dans les prairies ; danses champêtres, sourires d'un essaim de jolies femmes, rien n'était négligé pour ensorceler de sympathies les gentilshommes français et ensoleiller leur exil temporaire ». Les plus riches des propriétaires terriens l'invitent à la chasse en s'excusant de ne pas disposer d'espaces aussi propices qu' autour de Frohsdorf¹⁸.

Le prince effectue, comme le faisait avant lui son grand-père, de longues promenades solitaires au cours desquelles il mûrit les réflexions que lui inspirent les événements, tels que viennent les décrypter ses visiteurs, dont beaucoup le poussent à agir. Les royalistes de France n'ont guère tardé à retrouver la route de Goritz et leur défilé a repris, moins dense qu'à Frohsdorf mais suffisant pour que les hôtels des Trois Couronnes et de La Poste affichent complet pendant la saison d'hiver.

Les nouvelles de France sont de plus en plus mauvaises. La question religieuse occupe le premier plan. Le trio des évêques de choc – Pie, Freppel, évêque d'Angers et Ladoué, évêque de Nevers – fait sonner le tocsin aux oreilles du prince : l'anticléricisme prend en France une dimension alarmante, non seulement dans les discours enfiévrés de Gambetta et de ses amis, mais aussi par des exactions presque quotidiennes : Du Demaine, candidat légitimiste vainqueur à Avignon, vient de se faire destituer sans autre raison que celle d'avoir battu Gambetta, qui vient de lancer son nouveau mot d'ordre : « Le cléricisme, voilà l'ennemi ! » L'Eglise, molestée et indignée crie au secours. Et Mac-Mahon n'apporte d'autre riposte que l'autosatisfaction dans sa fonction vidée d'influence. Vers qui la « France des honnêtes gens », également fille aînée de l'Eglise, peut-elle se tourner sinon vers le premier de ses fils ? Tel est le discours régulièrement servi à Goritz et que vient, le 11 avril, tenir à son tour l'évêque d'Alger, Mgr Lavigerie. L'homme qui, quatorze ans plus tard donnera le signal du ralliement des catholiques à la République, ne craint pas alors de dresser un tableau apocalyptique de la France républicaine. Ses propos troublent profondément le comte de Chambord, qui consigne dans une note griffonnée après le départ de l'évêque : « La situation en France devient impossible. L'Eglise et la foi sont menacées, plus encore qu'en Allemagne et en Italie. Il me faut agir. C'est mon devoir le plus urgent¹⁹. »

En même temps qu'Henri V prenait ses quartiers d'hiver à Goritz, le comte de Paris s'installait au 57, rue de Varenne, dans l'hôtel de Matignon. La concomitance des deux installations ne peut pas être considérée comme due au hasard. La

presse du duc d'Aumale le fait remarquer : un vieil héritier s'enfoncé toujours plus loin dans l'exil, au point de se blottir contre le tombeau des siens, tandis qu'un jeune prétendant se positionne en vue de l'avenir.

C'est encore à Goritz que trois deuils sont venus attrister le prince : La Rochette, Pierre-Sébastien Laurentie (son fils Sébastien lui a déjà succédé à la tête de *L'Union*) et d'Escuns sont morts à quelques jours d'intervalle, en janvier et février 1876.

Henri revient à Frohsdorf pour la belle saison lorsque tombe la nouvelle de la chute de Jules Simon, le 16 mai 1877, provoquée par une réaction tardive du chef de l'Etat. On a dit qu'avant de rompre la cohabitation, le maréchal avait fait consulter le comte de Chambord²⁰. Il n'en existe aucune preuve et cela paraît peu probable, ne serait-ce qu'en raison de la brutalité de la décision du maréchal, qui n'a consulté ni les autres ministres ni le président du Sénat, le duc d'Audiffret-Pasquier. Il se peut, en revanche, que les quelques royalistes qui entourent encore Mac-Mahon aient voulu le faire croire afin de rassembler toute l'opposition de droite au moment du petit coup d'Etat.

Broglie succède à Simon. Minoritaire à la Chambre, son « gouvernement de combat » n'est là que pour préparer l'inévitable dissolution. Le comte de Chambord ne croyait pas à la chute de Jules Simon. Il ne comprend pas la tactique du duc de Broglie : « Une fois encore, on complique inutilement les choses et on renie chaque jour ce qu'on a prétendu vouloir défendre la veille [...]. Rien ne sortira de bon de ces contorsions et de ces filouteries. Elles font que seuls les révolutionnaires semblent fidèles à leurs idées, et que tous les autres sont pris par le peuple pour des menteurs qui ne pensent qu'à se distribuer les places. Préparées de cette façon, les prochaines élections seront encore plus rouges. » Le prince vibre comme il n'a peut-être jamais vibré. Cette fois, la religion est en cause, profondément. « Jamais, écrit-il, depuis la Réforme, le sort de la France et celui de l'Eglise n'ont été aussi étroitement liés. J'aurais préféré que les événements nous en dispensent, mais, puisque la Providence nous montre le chemin,

il faut le suivre²¹. » Pour lui, le temps des prudences est révolu. Le salut, de la France et de l'Eglise, appelle son intervention. Pressions d'un côté, conviction de l'autre : à n'en pas douter le salut reste là où il fut toujours, dans la Restauration.

Le roi et la crise

A partir de ce moment, le prince ne songe plus au trône de France en tant qu'application d'un droit dynastique qui lui revient, mais comme un devoir envers le Christ-roi dont, sur terre, il est avant tout le serviteur. D'où un regard nouveau sur les moyens de parvenir au pouvoir. La défense de la chrétienté change la perspective. L'esprit des croisades, qu'Henri idéalise tant depuis son enfance, refait surface. Pour « sauver Rome et la France », il y a peu de méthodes que l'on doive écarter. Mgr Pie inonde ses prêches d'exemples puisés dans les Evangiles pour justifier ce qui, hier encore, demeurait inconcevable.

Quand on se sent dans la main de Dieu, il n'est jamais trop tard. Henri sort de sa torpeur. Mais à sa manière : le temps des précipitations stériles est révolu. Il n'y aura pas de deuxième Montriant. Il faut un plan, il faut des hommes. D'autres y pensent pour lui, et pas seulement dans le vieux milieu monarchiste. On l'a vu, les bonapartistes progressent à raison des enlissements parlementaires. L'opinion est oublieuse et ne regarde plus le règne de Napoléon III comme le prélude à la débâcle de 1870, déjà vieille de six ans. Le prince impérial suscite de l'intérêt. Henri V n'aura pas d'enfant et il répugne à l'idée que les Orléans lui succèdent. Personne ne pense encore à la branche d'Espagne. Mais c'est d'Espagne que vient l'idée, ou plutôt l'intrigue. En août 1875, l'ex-reine Isabelle II, vivant en exil à Paris et faisant un séjour à Baden, y rencontre l'impératrice Eugénie avec qui elle entretient des relations de longue date. Celle-ci lui expose que « la France retrouverait son bonheur, sa prospérité, ses alliances, dans une fusion entre la monarchie légitime et l'empire ». Elle-même

et son fils, le prince impérial, ont « beaucoup de sympathie admirative pour celui qui devrait être aujourd'hui sur le trône de ses aïeux ». Elle en conclut que « si M. le comte de Chambord adoptait le prince impérial, un cri d'enthousiasme s'élèverait dans toute la France et les conséquences immédiates de ce grand acte s'imposeraient ». La réunion des deux dynasties favoriserait en outre la cohésion de plusieurs grands chefs militaires. Aux royalistes Charette, Ducrot et Sonis, se joindraient notamment Cissey et Ladmirault, ainsi que beaucoup d'autres qui ont servi l'empereur. Séduite par ce projet, Isabelle décide de le présenter au comte de Chambord. Ce dernier refuse de la rencontrer alors que le conflit carliste s'intensifie. Mais il lui dépêche René de Monti de Rezé, qui écoute la proposition et en rend compte à son maître. Pour une question de principe, que son messenger va faire valoir auprès d'Isabelle, Henri V refuse : les rois de France ne disposent pas du droit de choisir leur successeur. C'est une des lois fondamentales du royaume. Mais il semble que la démarche l'a touché car il porte en haute estime le prince impérial, qu'il ne connaît pourtant pas directement²².

En France, les critiques des légitimistes épargnent à peine moins Broglie que Jules Simon. Elles se sont accentuées depuis que le comte de Chambord a reçu, le 1^{er} mars 1877 à Goritz, une importante délégation de Marseillais. Cette rencontre a fait grand bruit car il a appelé ses visiteurs à la résistance contre les atteintes portées en France à la religion. Depuis lors, la presse de gauche se déchaîne contre le prince. On lit dans *Le Rappel* du 11 mars qu'il faudra le faire fusiller s'il continue à exciter ses partisans contre la République et en faveur des cléricaux. Mac-Mahon, se préparant à dissoudre la Chambre des députés si elle renverse le cabinet de Broglie, voudrait que les légitimistes mettent une sourdine à leurs critiques contre le gouvernement. Afin d'éviter de se trouver pris entre deux feux, il se rend en personne, le 8 juin, auprès de Stanislas de Blacas, dans son hôtel du 81, rue de Grenelle : piquante démarche de celui qui a refusé de voir le roi mais qui, maintenant, ne juge plus contraire ni à ses devoirs ni à

son statut de se déplacer pour demander quelque chose à son représentant... Il promet à Blacas, contre l'arrêt des attaques légitimistes, de faire soutenir les candidats royalistes aux prochaines élections, de nommer quelques préfets de leur bord, de ne pas se faire élire président à vie et de se retirer, quoi qu'il advienne, en 1880. « Mincez promesses dont nous serons encore dupes », note le comte de Chambord à la lecture du compte rendu que lui a immédiatement envoyé Blacas²³.

Le 16 juin, la Chambre des députés renverse enfin le cabinet de Broglie, qualifié de « ministère représentant la coalition des partis monarchiques conduite par une inspiration cléricale », ce qui amuse le comte de Chambord : « J'aimerais tant qu'ils disent vrai²⁴ ! » Mac-Mahon maintient son gouvernement en place et, le 25 juin 1877, prononce la dissolution attendue. Mais il ne fixe pas la date des élections afin de disposer du temps nécessaire à coaliser toutes les droites, y compris bonapartiste, et à dramatiser la campagne. Broglie procède à un mouvement préfectoral d'une ampleur sans précédent, cherche à se concilier les milieux légitimistes et rétablit la pratique de la candidature officielle. Mais il est trop tard. Dans l'opinion, l'image du cabinet reste brouillée. Beaucoup d'électeurs de droite s'abstiennent alors que les radicaux avancent en rangs serrés. Le comte de Chambord, persuadé de leur triomphe, observe la scène d'un œil mi-narquois, mi-méditatif. Pour la suite, il ne donne pas de consigne d'abstentions, mais ne cache pas son scepticisme devant la coalition des droites, qui compte seulement un cinquième de candidats légitimistes et se révélerait incapable, si elle l'emportait, de s'entendre sur une politique. Le salut ne viendra pas d'une combinaison électorale de plus, mais d'autre chose...

C'est alors qu'un nouveau deuil vient frapper le prince : le 14 août, il apprend la mort d'Edouard de Monti de Rezé, survenue l'avant-veille à Poitiers où il devait parler devant le comité légitimiste de la ville et s'entretenir avec Mgr Pie. Épuisé, il a succombé à une congestion cérébrale. « Monti était mon meilleur et mon plus vieil ami, consigne le prince dans son journal des 14 et 15 août, nous sommes de plus en

plus seuls dans ce triste monde [...]. Je n'assiste pas au déjeuner, accablé que je suis par l'immense perte que je viens de subir [...]. C'était le plus grand malheur qui pût m'arriver dans ces moments si difficiles. » Autre décès : le 3 septembre, celui d'Adolphe Thiers, quatre-vingts ans. Le comte de Chambord mentionne sèchement : « Thiers meurt presque brutalement sans secours religieux : triste fin d'une vie toute consacrée à la Révolution. » Le fils de la duchesse de Berry n'avait jamais pardonné au persécuteur de sa mère.

Le même jour que celui des obsèques de Monti, Gambetta lance, de Lille, sa fameuse apostrophe : « Quand la France aura fait entendre sa voix souveraine, croyez-le bien, il faudra se soumettre ou se démettre. » Stupidement, le ministère engage des poursuites contre lui en voulant profiter de ce qu'il n'est plus protégé par l'immunité parlementaire. Le comte de Chambord déplore la bassesse du procédé : « Pauvres gouvernements, ils diligentent des actions judiciaires pour cacher qu'ils n'ont pas de projet. Et ils croient que la France sera dupe de leur inconsistance. » La campagne des conservateurs, dos au mur, s'infléchit nettement à gauche, essayant tardivement une lamentable volte-face. Il en relève les traits les plus saillants et souvent les plus comiques : « Discours de Grévy sur la carrière parlementaire et les sacrifices qu'il a faits de ses convictions monarchistes [*sic*] à la république par patriotisme, qui lui a coûté : bien méritoire ! [...] Fourtou, en Dordogne : "Nous sommes la France de 89 et nous en portons le drapeau"... Brunet [ministre de l'Instruction publique], à Tulle, encore plus accentué dans le mauvais sens : "Le maréchal n'a d'attache avec aucune dynastie." » D'où le commentaire charitablement méprisant : « Pauvres gens, cela ne les sauvera pas. » Le record est atteint par Mac-Mahon lui-même à la veille du scrutin : « Pitoyable manifeste du maréchal se disculpant de cléricalisme... Il réussira même à partir sans honneur, comme le triste chien de Gambetta. Ce dernier seul a du panache. Quel dommage que les âmes les mieux trempées soient si souvent dans les rangs des ennemis de la religion et de la royauté ! »

En dépit de la transformation de la France « en une sorte de grande préfecture de police » et le fait que « en cinq mois,

le cabinet [ait] apporté tout ce que le despotisme impérial fit arbitrairement en dix-huit ans », les républicains retrouvent 323 sièges (contre 363 précédemment) et les conservateurs 209. Le comte de Chambord en conclut : « La victoire de la gauche, considérable, est justement méritée par le maréchal et les ministres qui ne songeaient piteusement devant toutes les attaques qu'à se disculper de cléricisme, d'idée de restauration monarchique, etc. [...] les électeurs n'ont pas été consultés sérieusement : la droite n'avait pas de projet et se montrait disposée à n'importe quel engagement pour rester au pouvoir, la gauche a mené une campagne outrancière et quasiment hystérique. Le résultat ne permet pas de savoir vraiment ce que le peuple français attend de ses dirigeants²⁵. »

Mac-Mahon tente d'abord de temporiser en essayant plusieurs formules de cabinets minoritaires. Pour la première, dirigée par Pouyer-Quertier, sénateur de la Seine-Inférieure et président de la commission du budget, l'entourage du président essaye d'obtenir un appui en sous-main du comte de Chambord. C'est du moins ce qu'affirme l'avocat général à la Cour de cassation, Robinet de Cléry, pressenti pour devenir garde des Sceaux : « Le Maréchal allait être amené à rompre avec la Chambre des députés, le duc de Broglie et Fourtou seraient ses ministres, ils avaient promis de travailler à la restauration de la monarchie [...]. Le comte de Chambord, informé de ces négociations, y avait donné son adhésion à la condition que trois personnes, sur la loyauté desquelles il comptait, feraient partie du ministère. Ces trois personnes étaient le général Ducrot, le comte Ducros, ancien préfet du Rhône et moi²⁶. » On ne trouve aucune trace de cette « adhésion » dans les papiers du comte de Chambord ni dans ceux de ses plus proches conseillers du moment. Un doute subsiste donc. De toute façon, l'affaire n'a pas de suite.

Puis le maréchal feint de vouloir démissionner. Finalement, après deux mois de crise, il fait de nouveau appel à Dufaure. Commentaire du prince : « Personne n'en veut plus, ni les royalistes pour lesquels il n'a rien fait, ni les gauches qui se sentent fortes et le trouvent trop conservateur, ni les orléanistes qui voudraient le duc d'Aumale [...]. On compare le

maréchal à Dagobert : abandonné de tous [...]. Nouveau ministère... Ce n'est pas seulement une soumission, c'est un avilissement du maréchal qui, du jour au lendemain, manque à sa parole [...]. Cinq des ministres sont protestants. On pense que ces choix auront l'approbation de Bismarck. » Otage des gauches, le maréchal ne sait plus s'arrêter sur la route des compromissions pour amadouer les radicaux. Il se sépare de son principal conseiller, Emmanuel d'Harcourt, accepte la mutation de quatre-vingt-un préfets et, le 9 janvier 1878, limoge son vieil ami et compagnon d'armes royaliste, le général Ducrot. « Sacrifié, écrit le prince, à la haine de la gauche²⁷. » C'en est trop. Henri V ne peut laisser la France rouler dans l'abîme du socialisme avec la complicité objective d'un vieux militaire vaincu ne songeant qu'à sauver les mondanités de son épouse. Du moins le voit-il ainsi de son exil.

La chimère du salut

Henri V, on l'a dit, n'a jamais renoncé. Tout au long de 1878, il le répète à ses visiteurs, et fermement lorsque certains se risquent à évoquer les rumeurs de son retrait, voire de son abdication. Il l'écrit à ses correspondants. Il le consigne dans son journal. Le philosophe et moraliste Amédée de Margerie, biographe de Maistre et de Taine, séjournant à Frohsdorf du 14 au 16 septembre, lui demande :

« Si mes amis me disent : "Le roi ne veut pas revenir", que leur répondrai-je ?

« — Dites-leur que c'est comme s'ils disaient que le roi ne veut pas faire son salut, que le roi ne veut pas aller au ciel. On ne fait son salut qu'en accomplissant son devoir d'Etat. Mon devoir d'Etat est de régner²⁸. »

Tout en se tenant ostensiblement à l'écart du débat, il a veillé à ce que la mission qu'il a confiée au marquis de Dreux-Brézé depuis 1872 prenne un tour nouveau en vue d'événements possibles. Au début de 1878, le réseau des comités royalistes est complet : une structure collective s'active dans chaque département et dans chaque arrondissement, un délè-

gué existe dans chaque canton et bénéficie le plus souvent, particulièrement dans l'Ouest, d'un ou de plusieurs correspondants par commune. Dreux-Brézé assure les liaisons avec Paris, Blacas entre Paris et les capitales de l'exil. Monti de Rezé disparu, Chevigné, La Bouillerie et Sainte-Suzanne, sans remplacer l'ami irremplaçable, se répartissent ses fonctions.

Toutefois, 1878 reste une année d'observation, et aussi de recadrage : Mac-Mahon est toujours là et, quoi que le prince pense de l'attitude du personnage, il ne veut pas donner le sentiment d'un déchirement de la droite en s'opposant publiquement à lui ; le Sénat comporte toujours sa majorité conservatrice et un nombre respectable de légitimistes. Parmi eux, Lucien Brun, élu inamovible le 16 novembre 1877, conserve à la tribune tous les accents de la fidélité royaliste. Il interpelle régulièrement le ministère sur sa politique religieuse et défend opiniâtement la liberté d'enseignement pour les congrégations. Il imagine aussi, avec l'approbation du prince, une autre solution parlementaire : qu'en face du « despotisme de la gauche, la droite entière donnât sa démission ; mais il est impossible, ajoute le prince dans son journal du 26 janvier 1878, d'obtenir cet acte de vigueur de gens qui tiennent tant à cette position peu enviable, et on se borne à de petites protestations, impuissantes et ridicules ».

Le 6 février, le comte de Chambord se rend pour la dernière fois à Venise afin de revoir Cavalli avant sa vente – que Huet du Pavillon conclura le 19 – et Vendramin, déjà vendu. C'est là qu'il apprend la mort de Pie IX, emporté par la maladie en une seule journée, à quatre-vingt-cinq ans et après trente-deux ans de pontificat, le plus long de l'Histoire. Il prolonge son séjour afin d'assister, dans la cathédrale de la ville, aux différents services en mémoire du disparu.

Le 25 février, revenu à Goritz, il envoie Chevigné porter une lettre à Léon XIII, élu cinq jours auparavant. Le pape accueille très bien l'envoyé d'Henri V et demande au nouveau nonce, le Polonais Mgr Vodzimiers Czacky, de prendre

contact à Paris avec le marquis de Dreux-Brézé. Un dîner a lieu en mars chez le général de Charette. Le représentant du pape explique que la France ne peut continuer à vivre dans le provisoire. Ses intérêts matériels et moraux, comme ceux de l'Eglise, exigent à Paris un gouvernement fort et stable. Si la restauration demeure impossible, il faudra se résigner à la république. Le rôle des légitimistes consistera alors à défendre la religion dans ce cadre. Le découplage ainsi esquissé entre la Couronne et l'Eglise porte en filigrane le futur ralliement. Dreux-Brézé se récrie : « Jamais le parti légitimiste n'a été plus actif, plus ardent, plus décidé à combattre, sur le terrain électoral comme sur tous les autres. Essayer de séparer l'idée royaliste et la foi religieuse, c'est risquer de les affaiblir l'une et l'autre. » Ulcéré par le comportement du nonce, dans lequel il se refuse à voir une perche pontificale, le comte de Chambord envoie Blacas auprès de Léon XIII avec un message très ferme : « Fais savoir au Saint-Père que je n'abdiquerai jamais, que je ne renoncerai jamais à mes droits [...]. Je ne me contenterai même pas de cette "union conservatrice" sous laquelle on prétend masquer des convictions diverses. Aux prochaines élections, les royalistes ne connaîtront qu'un terrain, celui du principe monarchique²⁹. »

Un homme occupe alors une place grandissante auprès du prince : c'est Adrien-Albert-Marie, comte de Mun. Né le 28 février 1841 à Lumigny (Seine-et-Marne), arrière-petit-fils du philosophe matérialiste Helvétius, saint-cyrien et capitaine de cavalerie qui se trouva enfermé dans Metz avec Bazaine, il participa ensuite à la répression de la Commune. Mais au lieu de sabrer comme les autres, il prit conscience de la misère populaire, de l'injustice de la condition ouvrière et de la légitime aspiration au progrès social. Catholique avant tout, il ne se rallia pas aux idées socialistes, mais considéra qu'il revenait à l'Eglise d'être le fer de lance de l'élévation matérielle et morale des opprimés du travail. A la Noël de 1871, il fonda, avec René de La Tour du Pin, l'Œuvre des cercles catholiques d'ouvriers puis une revue pour en propager les idées, *L'Association catholique*. Le comte de Chambord voit dans cette initiative une traduction concrète des conceptions

sociales qu'il a lui-même développées. Ses échanges épistolaires puis ses conversations avec de Mun l'enchantent. L'homme est jeune, brillant, enthousiaste et courageux, avec dans les yeux une permanente lueur de compassion. Elu député de Seine-et-Marne, le 20 février 1876, il a pris place à l'extrême droite. Sa foi ardente et son franc-parler l'ont fait surnommer le « cuirassier mystique » par les radicaux, qui obtiennent son invalidation. Réélu en 1877, il sera encore invalidé en décembre 1878. Mais en attendant, la Chambre résonne de ses discours alertes, que le comte de Chambord trouve « admirables, religieux et politiques, parfaits ». Et que les députés socialistes qui siègent à l'extrême gauche applaudissent parfois. Le prince voit en lui un croisé des temps modernes. Il se lie également avec son « second », le lieutenant-colonel René de La Tour du Pin qui, la même année, est nommé attaché militaire à Vienne par une République, en l'espèce, peu sourcilleuse. L'officier catholique social pratique régulièrement la route de Frohsdorf où il rend compte à l'exilé des progrès de l'Œuvre. Celle-ci compte alors 150 cercles, 35 000 travailleurs et 8 000 membres « protecteurs » issus généralement de l'aristocratie locale³⁰. Le prince honore très vite le comte de sa confiance. Le 20 novembre 1878, il lui adresse une longue lettre en forme de profession de foi à diffuser :

Oui, l'avenir est aux hommes de foi, mais à la condition d'être aussi des hommes de courage, ne craignant pas de dire en face à la révolution triomphante ce qu'elle est dans son essence et dans son esprit et à la contre-révolution ce qu'elle doit être dans son œuvre de réparation et d'apaisement [...].

Grâce au ciel, il est resté intact entre mes mains, le dépôt sacré de nos traditions nationales et de nos grandeurs. C'est à renouer les anneaux de la chaîne séculaire que chacun doit, à votre exemple, consacrer son activité et sa vie [...].

La révolution poursuivant son idéal d'Etat sans Dieu, c'est-à-dire contre Dieu, a inscrit sur ses listes de proscription l'humble éducateur des enfants du peuple (le curé de campagne) et l'admirable fille de charité (les membres de congrégations

religieuses) ; c'est l'heure où l'indifférence, où l'inaction seraient pour tout homme de cœur une honte et une trahison. Auprès de ces classes laborieuses, objet constant de mes préoccupations, auprès de ces chers ouvriers, entourés de tant de flatteurs et de si peu d'amis vrais, vous pouvez mieux que tout autre me servir d'interprète [...].

Répétez-leur sans cesse qu'il faut, pour que la France soit sauvée, que Dieu y rentre en maître pour que j'y puisse régner en roi.

L'année 1878 s'achève sans qu'aucune action concrète ait été possible, mais les armes morales sont fourbies. Puis, sur le plan politique, les choses changent du tout au tout en janvier 1879 : à la suite des élections du 5, la majorité du Sénat bascule à son tour à gauche. Daniel Halévy date de ce jour la « fin des notables » et celle de la « République des ducs ». Le 30, usé et déconsidéré de tous bords, Mac-Mahon est acculé à quitter l'Elysée. L'Assemblée nationale, réunion de la Chambre des députés et du Sénat, élit son successeur dans la journée : l'éternel Jules Grévy.

Dans le journal du comte de Chambord, seule manque l'année 1879 : la plus mystérieuse et l'une des plus cruciales. Est-ce un hasard ? A-t-elle été détruite, et par qui, afin de rendre à jamais obscurs les préparatifs d'un coup de force ? La question mérite d'être posée, même si elle ne trouvera probablement jamais de réponse. Des documents épars permettent cependant de reconstituer une partie du puzzle.

La colonisation complète de l'Etat par les républicains entraîne ce que redoutait le prince et dont il relevait les prodromes depuis trois ans : une intensification des attaques contre l'Eglise, cette fois concentrées sur la question de l'enseignement. Jules Ferry, ministre de l'Instruction publique dans le cabinet Waddington (qui a succédé à Dufaure) a déposé, en mars 1879, deux projets de loi visant à attribuer à l'Etat le monopole de la collation des grades universitaires et à interdire la direction des établissements d'enseignement aux membres de congrégation non agréées par l'Etat. Les Jésuites

sont clairement visés. La discussion parlementaire provoque des remous qui se propagent un peu partout dans le pays. Ce qu'on appellera la « guerre scolaire » vient de s'engager. Aux yeux du prince, son enjeu déterminant nécessite qu'on hâte les préparatifs de ce qu'on n'ose pas encore nommer coup de force, ou coup d'Etat, mais qui lui ressemble fort. A tout le moins son prélude : un plan d'envergure conçu selon trois pôles : la mobilisation des partisans, la constitution d'un « trésor de guerre » et la création d'un « comité d'action ».

Des instructions sont envoyées dans les comités départementaux avec consigne de transmettre l'information au niveau le plus décentralisé possible. Mais il ne s'agit pas d'un appel au soulèvement : les royalistes sont incités à démultiplier au maximum la propagande monarchique pour sensibiliser les masses, les « sortir de leur apathie », dit le comte de Chambord, qui sait de quoi il parle... « Il faut leur démontrer les dangers, pour la France et pour eux-mêmes, d'un régime portant en germe l'affaiblissement des institutions qui font la force d'une société, la famille et l'Eglise, et qui ne pourra présider au redressement de la France, faute d'alliances solides et de continuité à la barre de l'Etat. » Pour cela, on compte sur la presse locale, à laquelle les responsables de comité sont incités à envoyer en grand nombre articles et pétitions, et sur les campagnes de banquets.

Pour cela, il faut de l'argent. Jusqu'à présent les fonds collectés par les caisses existantes, trop déconcentrées et gérées en dehors du système bancaire, n'ont pas permis de rassembler des sommes importantes. Ce n'était d'ailleurs pas indispensable. Mais dorénavant, c'est urgent. On met en place une véritable organisation financière, approuvée par le comte de Chambord : avec un trésorier, Paul de Gonet et un démarcheur-percepteur, Arthur de Rougé, tous deux responsables de comités départementaux et ayant une certaine connaissance des fortunes légitimistes de province. *Via Dreux-Brézé*, ils rendent compte de leur gestion à Blacas, qui a versé dix mille francs de sa poche. Les fonds récoltés sont déposés à l'Union générale des banques, la « banque royaliste et catholique » fondée en 1878 et présidée par Eugène Bontoux, polytechni-

cien et habile manieur d'argent, cadre supérieur licencié par la Compagnie Rothschild. Elle sert un intérêt de 3 % aux vingt-deux mille souscripteurs de l'« emprunt de la fidélité », remboursable après le retour du roi. Le montant de l'encours s'élève à un million de francs-or au 31 mars 1880. Mais, à la suite de placements hasardeux, notamment en Autriche, la banque fait faillite le 30 janvier 1882. Bontoux est arrêté. C'est la première crise du capitalisme financier moderne. En résulte une brouille entre Blacas et Vanssay, qui reproche au premier sa légèreté. D'autres préfèrent dénoncer une manipulation orchestrée par Gambetta avec le soutien de la haute banque juive, mais sans en administrer les preuves. A la mort du prince, Blacas parviendra à faire dédommager les prêteurs des neuf dixièmes des sommes engagées³¹.

A quoi aurait dû servir cet argent ? Ni à financer des élections ni à subventionner des journaux, nous dit le marquis de Dreux-Brézé, mais, à toutes fins utiles, à parer aux besoins qui pourraient naître subitement d'une situation de crise et nécessiter le déploiement rapide de moyens. Aucune somme n'est donc prélevée sur les fonds ainsi déposés et convertis en valeurs toujours négociables. Seul le comte Chambord dispose du droit de les débloquer. Il n'en fera jamais usage. A l'époque, tous les partis politiques ont des caisses noires. Les monarchistes fabriquent une caisse blanche, qu'ils ne cachent pas, qu'ils ne touchent pas³².

Le comité d'action repose sur trois hommes : le général Ducrot, le comte Ducros (l'homonymie les fera parfois confondre) et le comte de Mun. Un militaire, un administratif et un idéologue, coordonnés par le prince lui-même ou, par délégation générale, par le comte de Blacas. Le général Ducrot se voit investi d'une mission écrite, par un brevet de la main du roi, non daté car de portée permanente, mais dont on peut penser qu'il lui a été remis à l'automne 1879. Ses termes sont d'une grande précision et attestent une volonté clairement établie :

En prévision des graves événements qui se préparent et que tout le monde attend, événements qui imposent au représen-

tant de la monarchie traditionnelle des devoirs auxquels il ne faillira pas ; dans l'espoir fondé que le général Ducrot (Auguste-Alexandre) sera appelé à exercer pour le salut du pays, le commandement supérieur des forces de terre et de mer, connaissant son entier dévouement à la cause du droit et sa fidélité à ma personne ; je confère audit général Ducrot les pouvoirs les plus absolus en ce qui concerne les mesures militaires qu'il croira devoir prendre pour l'accomplissement de sa mission dans toute l'étendue du territoire et, quant à l'organisation des diverses administrations civiles, je lui enjoins de s'entendre avec le comte Stanislas de Blacas, en possession de ma confiance depuis tant d'années, ratifiant et approuvant tout ce qu'ils auront arrêté de concert, jusqu'au moment de mon arrivée en France.

J'entends que ces pouvoirs ne seront passibles d'aucune modification en dehors de ma volonté – et sans un ordre signé de moi³³.

Le brevet devant rester secret dans l'attente du déclenchement de l'action, son existence ne sera connue qu'en 1883, postérieurement à la mort du général puis du prince. Le rôle de Ducrot est essentiellement militaire. Conservant des contacts avec de nombreux chefs de régions et de garnisons, il doit veiller à la disposition d'un « réseau dormant » qui, le moment venu, exécutera un plan préétabli. Le comte de Chambord imagine que, par exemple, de nouvelles atteintes à la religion, voire au clergé régulier et séculier, provoqueraient un mouvement de révolte dans les campagnes et l'exaspération des généraux catholiques, alors largement majoritaires au commandement des unités. Le 11 avril 1881, recevant à Goritz la visite de Robinet de Cléry, il lui confie : « Si j'ai jamais la chance de revenir en France, c'est grâce aux efforts du général Ducrot. Je n'attends rien, ni des élections, ni des combinaisons parlementaires. Ce n'est pas ainsi que je désire revenir ; je serais paralysé et impuissant³⁴. » Sur le plan civil, les responsabilités de proconsul confiées à Ducrot n'ont qu'un caractère transitoire.

La cheville ouvrière de la phase administrative du plan est le comte Joseph Ducros. Né en 1811, polytechnicien, il s'était

expatrié pour diriger la construction de chemins de fer espagnols avant de revenir en France pour prendre part à la défense de Paris en 1871. Il fut ensuite nommé préfet de la Loire, puis du Rhône en mai 1873 et fait comte du Saint-Empire romain par Pie IX. Homme à poigne du gouvernement de l'ordre moral, il avait eu maille à partir avec le conseil municipal républicain de Lyon à propos des enterrements civils, avant d'être mis à la retraite en septembre 1876. Souhaitant continuer de servir la France mais en dehors de la République, il avait obtenu, le 19 avril 1877 à Goritz, une audience du comte de Chambord grâce à l'appui du général Ducrot qui le connaissait depuis longtemps et à qui il s'était ouvert de ses idées. Le prince l'avait trouvé « fort intelligent et énergique³⁵ ». Le préfet lui avait exposé que, sitôt l'armée en marche, il convenait d'assurer derrière elle la pacification instantanée du territoire par un maillage serré d'administrateurs efficaces et dévoués, pour beaucoup issus des rangs de la « haute police » et qu'il se faisait fort de mettre en place. Au désordre républicain, se substituerait ainsi, et sans instant perdu, un ordre prémonarchique. Le clergé serait mis à contribution en lançant un vaste mouvement de processions et autres manifestations publiques en faveur de la paix civile, de la liberté retrouvée et du retour de la légitimité venant effacer la désunion nationale. La caisse royaliste servirait à fomenter des manifestations populaires enclenchées par des meneurs bien choisis sous l'égide de la police et devant, entre autres actes spectaculaires, faire flotter et agiter des centaines de milliers de drapeaux et de fanions blancs³⁶.

La mort du prince impérial, survenue le 1^{er} juin dans un combat au Zoulouland, aurait également favorisé le ralliement à Henri V d'une majorité de bonapartistes, troublés par les querelles internes au parti sur la succession de « Napoléon IV ». Le prince avait adressé à l'impératrice Eugénie une lettre de condoléances très émue. Celle-ci lui a répondu en envoyant à l'amateur de reliques un lambeau de l'uniforme de son fils taché de sang. Le comte de Chambord le gardera auprès de lui jusqu'à sa mort. Moins mystique, Ducrot a aussitôt pris contact avec ses amis généraux bonapartistes, dont

le général Bourbaki, pour les rallier à une opération conjointe sous l'étendard de la légitimité. Il a également effectué, le 11 juillet, une démarche auprès du duc d'Aumale, dont on reparle pour une candidature à la présidence de la République, afin que cesse l'étalement des divisions royalistes, notamment dans la presse contrôlée par celui-ci, et qu'on arrête de ressasser les épisodes de la Restauration manquée à cause de la couleur du drapeau³⁷. Peine perdue de ce côté...

Se tenir prêt

Le comte de Chambord croit-il alors à la possibilité d'un *pronunciamento* ? Une chose est certaine : il se tient prêt, mais toujours dans le cadre qui convient à la dignité royale. La grande activité déployée par le comité des Bouches-du-Rhône, que préside le marquis de Foresta, lui procure une vive satisfaction. Le 29 juillet, il écrit à l'intéressé pour le lui dire et pour réaffirmer que jamais il n'a songé à renoncer au trône, considérant comme injurieux à son égard les propos soutenant cette thèse :

Je viens de recevoir le récit de vos fêtes ; j'ai tout vu, tout examiné par moi-même ; rien ne m'a échappé, pas une ligne, pas un nom, et je ne sais quelles actions de grâces rendre à la Providence qui a permis ce réveil des cœurs et des âmes, et suscité ces généreux élans qui m'apportent, de tous les points de France, les plus nobles protestations contre l'oppression des consciences et l'anéantissement de nos plus chères libertés [...]. Vous avez fait justice, comme il convient, de ces propos injurieux qui, grâce à la perfidie des uns, à la crédulité des autres, avaient trop longtemps égaré l'opinion. On a répété à satiété que j'avais repoussé volontairement l'occasion merveilleuse de remonter sur le trône de mes pères.

Je me réserve de faire, quand il me plaira, la lumière totale sur les événements de 1873 [...]. Le pays attendait un roi de France mais les intrigues de la politique [ont] résolu de lui donner un maire du palais.

Si, devant l'Europe attentive, au lendemain de désastres et de revers sans nom, j'ai montré plus de souci de la dignité royale et de la grandeur de ma mission, c'est, vous le savez bien, pour rester fidèle à mon serment de n'être jamais le roi d'une faction ou d'un parti.

Non, je n'accepterai pas la tutelle des hommes de fiction et d'utopie ; mais je ne cesserai de faire appel au concours de tous les honnêtes gens [...]. Armé de cette force et avec la grâce de Dieu, je puis sauver la France, je le dois et je le veux³⁸.

Désirant pouvoir se montrer en France à cheval, il entame à la fin de 1879 un régime alimentaire drastique afin de maigrir rapidement – il pèse alors plus de cent vingt kilos – et multiplie les cures à Marienbad. Défenseur de l'ordre et de la civilisation chrétienne en péril, il lui plaît de se rêver en nouveau croisé. En février 1880, il prend contact avec le tsar, dont le palais d'Hiver à Saint-Pétersbourg vient de subir un grave attentat de la part des nihilistes, pour l'inviter à défendre ensemble « les principes qui leur sont sacrés³⁹ ».

Mais, de nouveau, le temps passe sans que rien se produise, si ce n'est, dans le cadre de cette sorte de veillée d'armes, le travail idéologique au sein des comités royalistes, dirigé par Albert de Mun. Le comte de Chambord confère de plus en plus souvent avec ce dernier qui, à partir du début de 1881, adresse aux comités plusieurs circulaires, les 19 avril, 3 mai, 27 juin et 1^{er} juillet, rédigées sous l'œil du prince :

Il s'agit, lit-on dans la première, d'organiser dans le département confié à vos soins des conférences en faveur de la cause royaliste. [...] Voici comment je comprends un pareil mouvement. Notre but est de provoquer une agitation politique et de détourner l'opinion du courant désastreux qui l'entraîne, pour la ramener aux destinées monarchiques [...]. Notre action doit être générale, atteindre les chefs-lieux d'arrondissement, et même les cantons et les communes rurales. Je crois que dans ces dernières nous rencontrerons un terrain très favorable. A la campagne se trouve groupée la plus grande masse

de gens qui, sans connaître la cause véritable, éprouvent un malaise qu'il serait bon de mettre en relief et de comparer avec les bienfaits assurés du retour de la monarchie traditionnelle⁴⁰.

Albert de Mun sait aussi se faire politicien : les discours généraux ne suffisent pas, explique-t-il. Il faut les décliner localement, au plus près des intérêts tels qu'on doit les mesurer sur place. Pour cela, il demande à chaque président de comité départemental de le renseigner sur les « intérêts particuliers » de chaque arrondissement et de lui indiquer les hommes ayant, dans le périmètre correspondant, les connaissances nécessaires et la dialectique suffisante pour traduire la parole royale en promesses locales. Les lettres du prince, notamment celles sur l'agriculture et celle sur les ouvriers doivent être largement diffusées et commentées en s'efforçant de montrer la pertinence de leurs préconisations au regard de telle situation précise. Enfin, un questionnaire « portant sur les intérêts, les besoins et les opinions de chaque localité » devra être établi par département après le succès de l'expérience pilote réalisée dans le Puy-de-Dôme. Huit ans après ce que l'on considère communément comme l'échec de sa dernière chance, la monarchie se lance dans sa première campagne électorale... Mais le prince ne se fait plus aucune illusion : apprenant que la date des élections est avancée au 21 août, il note dans son journal : « Je m'en réjouis parce que ce sera plus tôt fini. » Ce qui ne vaut pas renoncement pour autant : « Il faut laisser les républicains s'user entre eux. » Pour le moment ils triomphent, emportant, toutes nuances confondues, 457 sièges, tandis que les bonapartistes en conquièrent 47 et les monarchistes n'en sauvent que 41, la plupart allant à des légitimistes : la marginalisation guette ceux qui, dix ans plus tôt, formaient une débordante majorité.

Mais Albert de Mun ne se décourage pas. Pendant que son maître déplore que « dans tout l'Europe, les révolutionnaires avancés font d'effrayants progrès et surtout gagnent du terrain dans les assemblées⁴¹ », il continue à motiver les comités

royalistes. Le 25 novembre, il leur adresse une nouvelle circulaire, également visée par le prince :

Notre but invariable et toujours présent est le rétablissement de la Royauté légitime, condition nécessaire du salut de la France. Notre devoir est de hâter, par tous les moyens que la légalité met entre nos mains, l'heure où il pourra s'accomplir, et, sachant combien est large la part de l'imprévu dans les temps de crise que nous traversons, d'y prédisposer l'opinion et de nous y préparer nous-mêmes comme si cette heure devait sonner demain [...].

Nous opposerons partout à la République et à ses résultats la Monarchie traditionnelle telle que nous la connaissons et que nous l'aimons, ouverte à tous, sans distinction d'origine et sans préoccupation du passé, proclamée comme une suprême espérance par des hommes venus de tous les milieux [...], apparaissant enfin, non comme l'héritage de quelques privilégiés, mais comme le patrimoine de tous et apportant avec elle le respect des droits de Dieu et de son Eglise, les libertés légitimes à l'abri d'une autorité forte, l'intérêt moral et matériel de la nation protégé par un pouvoir honnête et juste, la sécurité au-dedans, la dignité au-dehors, et le lendemain garanti contre le retour des révolutions. [...] Dénoncer le préjudice porté par la République à tous les intérêts et montrer la Monarchie comme le seul et nécessaire remède.

Le comte de Chambord et son délégué appellent à une intensification du « mouvement de propagande destiné tout à la fois à éclairer les esprits et à rapprocher les hommes ». Ils précisent que ce mouvement ne cessera pas « tant que la République sera debout ». Sur le plan pratique, Albert de Mun explique les occasions offertes par la nouvelle législation sur la presse, du 29 juillet 1881, et sur le colportage ; il établit un catalogue « de nos écrits de propagande ainsi que d'une liste des ouvrages qui peuvent être utiles aux conférenciers⁴² » ; il fournit des solutions pour les locaux de réunion, le rassemblement de fonds, la manière de toucher les personnes des différentes catégories sociales, etc.

Infatigable et toujours disponible, Albert de Mun y croit-il vraiment ? Il a négligé d'écrire aux comités pour commenter le résultat des élections à la Chambre des députés. Il mène son bout de chemin comme si les victoires du camp adverse ne revêtaient qu'une signification éphémère, comme si le grand matin pouvait advenir sans crier gare, certain qu'il adviendrait obligatoirement.

Pour intense que soit l'activité des comités royalistes, elle passe presque inaperçue dans la France des années 1880. On a recensé environ deux cents conférenciers, qui n'épargnent pas leur peine mais ne s'expriment que dans des cercles privés – le prince a proscrit les réunions publiques pour ne pas donner prise à l'accusation de subversion – et déjà acquis à la cause. A titre d'exemples, pour l'année 1882, cent soixante-trois réunions se sont tenues dans le département de la Marne, où des fortunes influentes, telle celle de la famille Chandon, appuient solidement le mouvement royaliste. Deux cent vingt et une se sont tenues dans le département le plus traditionnellement actif, celui du Maine-et-Loire, où le comte de La Bouillerie s'oppose à la politique de compromis encouragée par le comte de Falloux. Dans ce deuxième département, on sait qu'elles ont rassemblé environ six mille personnes.

Le prince partage-t-il l'illusionnisme de son nouveau « premier ministre » ? Il en parle peu dans son journal, que d'ailleurs il cesse de tenir après le 30 décembre 1881. Ses propos, souvent désabusés à l'endroit des royalistes établis, féroces à l'égard des princes d'Orléans, visionnaires envers les républicains, conservent une prudente réserve que lui dicte son providentialisme.

Et les coups durs continuent. Le 18 mai 1880, Mgr Pie est mort. Léon XIII l'avait nommé cardinal en février 1879 malgré la forte réticence de Mac-Mahon. Le 16 août 1882, meurt le général Ducrot, à soixante-cinq ans, des suites d'une phlébite. Rien ne le laissait présager tant l'homme demeurait alerte et vigoureux. Un mois auparavant, il s'était rendu à Frohsdorf, persuadé qu'une nouvelle Commune se préparait et éclaterait sous peu. Probablement, pensait-il, le 14 juillet à l'occasion du banquet de l'Hôtel de Ville de Paris pour la

célébration de la fête nationale instituée deux ans plus tôt. Il suggérait que, dans l'hypothèse d'une émeute d'envergure, tous les membres royalistes (et bonapartistes) des deux Chambres se réunissent aussitôt en congrès à Versailles. Ce mini-Parlement proclamerait la monarchie et confierait le pouvoir exécutif temporaire, par délégation du roi légitime, à trois personnes : lui-même, en vertu du brevet déjà octroyé, le comte Ducros et le comte de Blacas. De Mun et Dreux-Brézé n'étaient pas oubliés mais n'appartenaient pas, aux yeux du « proconsul », au dispositif de crise. Avec l'accord du « roi », Blacas avait fait liquider par la banque londonienne qui gardait les fonds rescapés du krach de l'Union générale une somme de cent mille francs à titre de provision, aussitôt remise à Ducrot.

Mais la nouvelle Commune ne se produit pas. Pour la première fois de sa vie, la lassitude semble envahir le prince. Peut-être comprend-il qu'on a, pour lui plaire, dramatisé et exagéré la crise en France. En fait, le pays ne se débrouille pas trop mal avec sa république. Léon XIII le fait dire à l'oreille d'Henri par l'intermédiaire de son confesseur, le père Bole. Mais le prince ne saurait s'abandonner au fatalisme, qui est le contraire même du providentialisme. Il donne son dernier entretien public au journaliste catholique et ultramontain Henri des Houx, pour un article que publiera *Le Gaulois* du 18 février 1883 :

Il me semble que l'heure approche, et je suis prêt. Il y a deux ans, les royalistes m'ont offert leur argent et leur contribution de guerre ; je l'ai fidèlement réservée ; et l'emploi des fonds est réglé pour le moment décisif. Mes chefs de comités ont leurs instructions. Je ne suis pas sans avoir dans l'armée les relations nécessaires... Oui, je suis prêt. La distance n'est rien, le danger non plus. Mais l'occasion ? Faut-il aller me livrer sans motif aux gendarmes de la République ? L'anarchie gagne, mais la légalité reste. Les papiers de la République sont en règle et le seront toujours. La guerre civile ? Elle ne viendra pas : la France accoutumée à toutes les tyrannies d'aventure, n'en est plus même capable [...]. Et moi, que puis-je faire ?

On m'envoie chaque matin, de tous les points de la France, des projets, des plans, des conseils. Est-il un seul de mes correspondants qui soit disposé à prendre la responsabilité du moindre commencement d'exécution ? Je ne puis compromettre l'avenir de la France dans une échauffourée. Ce n'est même pas à Culloden qu'on veut m'envoyer ; c'est à Boulogne, c'est à Strasbourg. Un Bonaparte peut oser cela ; il n'a pas dans ses veines le sang de cinquante générations royales ; il ne s'appelle pas France⁴³.

Sa parole mêle détermination et désenchantement. A l'égard de la république, elle n'est pas sans rappeler la formule de Chateaubriand dans son fameux discours du 7 août 1830, si souvent relu par le comte de Chambord : « La république représentative est sans doute l'état futur du monde, mais son temps n'est pas encore arrivé. »

Mais il y eut toujours chez Henri V espoir du grand retour, dans la France telle qu'il la rêvait et sous l'aile de la Providence. Sans doute a-t-il le mieux exprimé sa pensée profonde sur la question de la prise du pouvoir, à la fin de 1880, au prince Henri de Valori, venu le voir à Goritz : « On m'a reproché quelquefois de ne pas vouloir régner et d'avoir laissé passer l'occasion de revenir. On s'est trompé radicalement, dites-le bien haut. J'ambitionne la royauté comme un dépôt, comme un devoir, jamais comme une aventure ! Il est possible que dans d'autres temps j'eusse pu essayer, comme plusieurs de mes aïeux, de revendiquer mon héritage les armes à la main. Ce qui était possible et logique hier ne l'est plus aujourd'hui. Après presque cent ans de révolutions, de guerres civiles, d'invasions, de coups d'Etat, la monarchie que je représente ne peut plus apparaître à l'Europe et au peuple français que comme une œuvre de paix, de conciliation, de préservation. Le roi de France doit rentrer comme le pasteur au milieu du bercail ou rester en exil. Si je ne dois pas revenir, la divine Providence tiendra compte au peuple français de mon devoir accompli et de l'honnêteté de mes intentions. Au milieu des ignominies de ce siècle, il est bon que la vie et la politique d'un roi en exil se détachent dans

toute leur blancheur et leur loyauté. Vous me citerez le vieux proverbe qui dit *Aide-toi, le Ciel t'aidera*. Je le connais mais il ne me fait pas oublier la Providence, qui nous vient en aide au moment où nous nous y attendons le moins. Je crois à la politique de Dieu et personne n'est de taille à déraciner en moi cette croyance [...]. Il vaut mieux ne pas régner que d'être un roi avili et amoindri. La question du drapeau a eu plusieurs phases, depuis 1849 jusqu'à ce jour. Je ne l'ai pas créée. C'est un prétexte, un expédient dont je refuse la responsabilité, aux yeux de Dieu et de l'Histoire⁴⁴. »

Au moment où il parle à Des Houx et à Valori, Henri est malade. Sans cesser de se « tenir prêt », il s'achemine vers son grand départ.

Vers le grand départ

A partir d'août 1880, le prince se plaint d'« intermittences nerveuses », c'est-à-dire de brefs arrêts du poul. Au début du mois, il a reçu la visite de la famille de Coubertin : le baron Charles-Frédy, son épouse et leur fils Pierre, alors âgé de dix-sept ans. Le garçon en gardera toute sa vie un souvenir intense et, bien que de père orléaniste, il deviendra un ardent légitimiste...

Le drastique régime alimentaire qu'Henri suit depuis près d'un an, et qui lui a fait perdre une trentaine de kilos, a fragilisé sa constitution. La méthode, alors en vogue, du diététicien William Banting⁴⁵, prive l'organisme, en même temps qu'elle réduit ses graisses, de substances indispensables. Le visage du prince s'est creusé, son teint est devenu terreux, ses joues se sont affaissées, des cernes soulignent ses yeux, son cou flotte dans des cols de chemise trop amples, sa barbe grisonne et se désépaissit. Il renonce alors aux prescriptions excessives d'une diététique balbutiante et se contente de s'alimenter raisonnablement. Mais il a perdu son bel appétit et souffre d'embarras gastrique. Il éprouve une amélioration de son état au cours des deux années suivantes, pendant lesquelles il effectue, en juillet, trois semaines de cure à Marienbad en

compagnie de son épouse. Ils logent à l'hôtel Maxhof (aujourd'hui l'hôtel Maxim). Mais Henri conserve de son amaigrissement draconien quelques séquelles qui s'expriment notamment par des poussées de fièvre et une plus grande irritabilité.

En France, Gambetta est mort le 31 décembre 1882. La Chambre des députés vote une nouvelle loi de proscription des princes, mais le Sénat la rejette. Par décret, le ministre de la Guerre, le général Thibaudin, retire leurs commandements aux trois princes d'Orléans : les ducs d'Aumale, de Chartres et d'Alençon. L'orléanisme est d'ailleurs moribond. Les feuilles républicaines, qui font régulièrement état de la mauvaise santé du comte de Chambord, annoncent la levée de la dernière hypothèque pesant sur la république, sans craindre pour autant l'arrivée du comte de Paris.

Ces rumeurs révulsent le prince et son entourage. En février 1883, le comte de Blacas fait venir à Goritz Jacques Bonnet, rédacteur en chef de *L'Union franc-comtoise*, un journal légitimiste assez lu. Le journaliste en tire une petite brochure, *Chez le roi de France à Goritz*, dans laquelle on peut lire : « Monseigneur jouit de la plus parfaite santé, et le jour même où les dépêches de l'agence Havas lançaient par toute la France le bruit intéressé d'une prétendue indisposition, assis en face de lui, je le voyais manger et causer avec une pleine liberté d'esprit et de corps, que lui envieraient bien certainement les ministres de la République et le vieillard cacochyme qui se prélassait à l'Élysée⁴⁶. » (Jules Grévy a alors soixante-quinze ans.)

Optimiste ou non, la vision de Jacques Bonnet s'infirmait peu de temps après. Le 22 mars, au sortir de la cathédrale de Goritz où il vient d'assister à l'office du Jeudi saint, le prince ressent à la jambe droite une violente douleur, semblable, dit-il, à un coup de fouet, qui lui arrache un cri. Son médecin, le docteur Maurovitch, constatant un gonflement de la partie sensible, diagnostique une grave lésion du muscle du jarret, prescrit des applications de boue d'Albano et ordonne un repos absolu d'au moins trois semaines, sans poser le pied par terre.

Immobilisé, le prince se met à réclamer les amis perdus de vue car ils n'ont pas tout à fait suivi le droit chemin. Ainsi Lucien Brun est-il appelé à Goritz. Sénateur légitimiste, il continue par ses discours et ses amendements à défendre les droits de l'Eglise et la liberté d'enseignement des congrégations. Il reste quatre jours auprès du prince, lui ayant apporté « les travaux et les rapports qu'il avait demandés à quelques royalistes sur toutes les questions de législation à résoudre le jour où il monterait sur le trône ». Brun se dit impressionné par la constance et la capacité de travail du prince. Il atteste aussi la permanence de l'espoir royal : « Tout fut lu et annoté par lui [...] et il dut certainement donner à ce laborieux examen une partie de ses nuits. Quand il me tendit pour la dernière fois sa loyale main, il me dit avec un accent que je n'ai jamais oublié : "Adieu, au revoir en France !" Je me demande quelle réponse il aurait faite à qui lui aurait dit : "On prétend, Monseigneur, que vous ne voulez pas régner"⁴⁷. »

Le 20 mai, le comte de Chambord, rétabli, prend le train pour Frohsdorf, où il effectue durant le début de l'été de longues promenades en forêt, reprend la chasse et continue de recevoir des visiteurs français, dont le capitaine Lyautey qui gardera de sa visite un souvenir ineffaçable : « Je viens de Le quitter. L'émotion est telle, l'emprise si forte que je ne parviens pas à reprendre conscience de ma personnalité abdiquée, fondue en Lui pendant ces heures de grâce⁴⁸. »

Mais il subit aussi divers inconvénients. Le 13 juin, un plat de fraises avalé trop goulûment lui provoque de violentes douleurs d'intestin et des vomissements. On fait venir de Wiener-Neustadt le docteur Meyer qui, lui-même, appelle à la rescousse un chirurgien de renom, le docteur Billoth et le professeur Drasch, spécialiste de l'estomac, tous deux de Vienne. Désarmée, la faculté évoque, comme hypothèses, une affection du foie d'un type inconnu, une atteinte tumorale, une possibilité de cancer de l'estomac...

Les gentilshommes de service sont alors les comtes Maurice d'Andigné et Adhéaume de Chevigné. S'étant concertés avec les médecins et après avoir informé Blacas, qui séjourne en France, ils décident d'envoyer à Paris Louis Obry, le fils de

« Charlemagne », pour informer les chefs légitimistes, Dreux-Brézé et de Mun, de l'état de santé du prince. A charge pour eux de juger s'il convient de le faire savoir dans un cercle plus large. L'état du prince est, en effet, des plus inquiétants. Il ne quitte plus sa chambre, souffre de terribles douleurs dans le ventre, ne parvient plus à dormir ni à s'alimenter. La comtesse de Chambord, elle-même de complexion frêle, passe toutes les nuits à le veiller, le plus souvent en prière au pied de son lit. Parfois, lorsque Henri parvient à trouver le sommeil, une des dames d'honneur de la princesse la relaye discrètement afin qu'elle prenne un peu de repos.

Le 2 juillet, *L'Union* publie le communiqué suivant, rédigé par Mayol de Luppé :

Nous apprenons à l'instant avec une inexprimable douleur que M. le comte de Chambord est atteint d'une maladie aussi grave qu'imprévue. Il est dans un état qui inspire de sérieuses inquiétudes à ceux qui l'entourent. Par son ordre, nous demandons à la France d'unir ses prières aux nôtres. Que Dieu daigne conserver à la patrie le glorieux et bien-aimé héritier de nos rois.

Pressé d'en dire davantage et porteur d'une note confidentielle de Chevigné qui parle, lui, d'un « état désespéré », Obry se trouve contraint de dresser un tableau très noir s'il veut rester sincère. Deux jours après la parution du communiqué, Chevigné débarque à Paris, porteur des toutes dernières nouvelles : c'est une tumeur cancéreuse à l'estomac, dont on peut voir la protubérance sous l'épiderme ventral. Le chirurgien Bilroth estime que, compte tenu de l'affaiblissement du malade, il y aurait plus de danger à opérer qu'à ne rien tenter. Presque tous les clochers de France appellent les paroissiens à prier pour la guérison du roi. Les prêtres en chaire y consacrent leurs homélies. A Paris même, la capitale républicaine, une messe est dite quotidiennement, église par église, pour le rétablissement de la santé du comte de Chambord. Des dizaines de milliers de lettres partent pour Frohsdorf et pour Goritz, ainsi qu'en témoignent les archives de la Poste, afin de lui

souhaiter un prompt rétablissement et pour envoyer de saintes reliques, plus ou moins certifiables, afin qu'elles contribuent à la guérison : un lambeau de la tunique d'Argenteuil et un morceau d'os prélevé sur le squelette du curé d'Ars, auquel le comte de Chambord voue une dévotion toute particulière... Ainsi l'oublié refait surface par sa maladie. « La maladie du roi, nous dit Joseph du Bourg, gentilhomme de service, cause un vrai frémissement et une sorte de stupeur dans la nation⁴⁹. »

Dreux-Brézé juge convenable d'adresser une communication spéciale au comte de Paris, qui réside alors au château d'Eu. Aussitôt, celui-ci fait part de son désir de se rendre immédiatement à Frohsdorf. Le 3 juillet, il arrive à Vienne, accompagné du duc de Nemours et de son fils le duc d'Alençon, les deux « légitimistes » de la famille, ainsi que de plusieurs gentilshommes de leur suite. Le lendemain, le comte Bernard d'Harcourt se rend à Frohsdorf pour solliciter une visite des princes, que lui refuse le baron de Raincourt au nom de Madame : Monseigneur, explique-t-il, est trop souffrant pour soutenir une conversation. La comtesse de Chambord « renifle un coup politique » et s'en ouvre, en ces termes, dans une lettre à Robert de Parme⁵⁰. Les Orléans se contenteraient d'un entretien avec ce dernier. Pour le moment, la comtesse de Chambord et les gentilshommes de service décident de tenir Monseigneur dans l'ignorance de la présence de ses cousins à Vienne.

Le 5 juillet, il se sent si mal qu'il demande à recevoir l'extrême-onction, que lui administre le père Bole. Il reçoit aussi, par le nonce de Vienne, Mgr Vanutelli, la bénédiction papale. Après quoi, son état de santé s'améliore de façon spectaculaire. Son épouse estime alors qu'elle ne peut plus lui cacher la demande des princes d'Orléans. Il hésite à accepter cette visite, qui pourrait ajouter à ses fatigues, et à laquelle la comtesse de Chambord demeure hostile. Mais les princes insistent. Le comte de Paris délègue à Frohsdorf un autre de ses hommes de confiance, Jean de Bellomayre, ancien conseiller d'Etat, qui émet une suggestion : s'il le faut, les princes d'Orléans traverseront la chambre de Monseigneur sur la pointe des pieds et sans dire un mot. Le malade ne se rendra pas même

compte de leur présence. Autant dire que leur visite est purement intéressée, destinée à leur assurer ultérieurement une reconnaissance dynastique, une sorte de « désignation *in articulo mortis* ». Le deuxième confesseur du prince, l'abbé Curé, le convainc de faire droit à la demande de ses cousins, non pour des motifs politiques mais pour que le pénitent, au seuil de sa mort, puisse pratiquer une dernière fois le pardon chrétien envers le petit-fils de Louis-Philippe. Vu l'urgence, Henri fixe la date de la visite au samedi 7 juillet, à onze heures. Il déclare à sa femme : « Rappelez-vous bien ce que je vous dis là. Je ne veux ni vivant ni mort leur servir de pont pour passer à la révolution. Quand ils seront là, vous les recevrez. Si j'en ai la force, je les verrai un instant, voulant qu'on sache que je meurs sans rancune contre qui que ce soit. Dites à tous ceux qui peuvent avoir eu des torts envers moi que je pardonne à tous... même aux Orléans. J'ai promis à Dieu de ne plus en parler. » La princesse ajoute cette note de sa main : « En effet, il n'en parla jamais plus, et tout ce qu'on dit qu'il a dit sur eux est faux, faux, faux⁵¹. »

Le 6 au soir, une foule d'anonymes envahit la basilique en construction du Sacré-Cœur à Montmartre afin d'y passer la nuit en prières d'intercession. Pendant ce temps, trois princes d'Orléans traversent à toute allure le cœur de l'Europe, voyageant de jour et de nuit afin de se présenter à l'heure au rendez-vous, et le font savoir dans la presse comme s'agissant d'une nouvelle rencontre historique.

Afin de recevoir dignement ses visiteurs, le moribond a fait transporter son lit dans le salon gris du rez-de-chaussée. Et pour ne plus le quitter, Marie-Thérèse a fait installer un lit à côté du sien, où elle prend quelque repos quand elle n'est pas en prière. Le 7 juillet, à onze heures du matin précises, les deux battants de la porte commune avec le salon rouge laissent entrer le comte de Paris, son frère et son neveu. En raison de l'état d'épuisement du malade, l'entretien ne doit durer qu'un quart d'heure. La comtesse de Chambord a demandé aux gentilshommes de la Chambre d'y veiller scrupuleusement. Elle confie à ses dames d'honneur que cette visite lui répugne : depuis 1873, on est resté sans la moindre

nouvelle des princes d'Orléans et les voilà qui se précipitent pour recueillir de leur chef de famille la confirmation de leur héritage dynastique. Y aurait-il donc un doute à ce propos ? Marie-Thérèse ajoute : « Ce sont des vautours, de dégoûtants vautours ; Henri agit avec eux en chrétien et je lui donne raison : il faut leur pardonner. Mais ils ne trouveront pas sur cette terre ce qu'ils convoitent avec tant d'avidité. Grâce à Dieu, le trône de France ne dépend pas d'un baiser de Judas⁵². »

Le comte de Chambord tend les bras à ses cousins, évoque avec eux des souvenirs de famille. Mais « aucune question politique n'est abordée », assure la comtesse de Chambord. Affirmation que confirme René de Monti de Rezé, pourtant bientôt converti à l'orléanisme. L'entrevue n'a pas duré plus de sept à huit minutes. Le duc d'Alençon semble tout particulièrement ému. Alors qu'on s'est dit adieu, il revient vers Chambord, se précipite au bas de son lit et lui baise les mains en s'écriant : « Vous êtes mon roi, je voudrais mourir pour vous ! » La comtesse retient ensuite les princes à déjeuner, mais elle a obtenu de son mari de ne pas avoir à paraître à table. Le plan de celle-ci a été arrêté par le prince lui-même. C'est René de Monti qui fait face au comte de Paris. A deux heures, les princes et leur petite suite reprennent le chemin de la gare de Wiener-Neustadt. Le baron de Raincourt, de service depuis le 1^{er} juillet à la place de Chevigné, note qu'une « foule de reporters de journaux rodait autour du château, à l'affût du moindre détail⁵³ ». Une quarantaine de journalistes s'est en effet installée au village de Frohsdorf, occupant l'auberge et envoyant, entre deux bocks, des dépêches dont la seule source provient des trois bulletins quotidiens de santé rédigés par le baron de Raincourt après chaque visite des médecins. La venue des princes d'Orléans représente un événement qui rompt la monotonie de l'agonie ordinaire. Aucune information politique n'ayant transpiré du bref entretien « familial », on en fabrique de plausibles : les journaux français étalent des comptes rendus factices dont il ressort généralement que le comte de Chambord a reconnu le comte de Paris pour successeur, effacé les outrages commis par ses

ancêtres, lui a souhaité de réussir là où lui avait échoué. Son embrassade aurait valeur de deuxième adoubement après celui de 1873. Cette présentation des faits bénéficie d'autant plus de crédit que rien, du côté du prince, où l'on ne pense qu'à sa guérison, ne vient la contredire.

A Paris, la faculté de médecine fait connaître, par l'entremise de son doyen, le professeur Potain, son souhait que l'un de ses membres soit appelé auprès du prince : il y va pour elle d'une question d'honneur professionnel. Potain voudrait venir lui-même, mais, retenu par ses propres problèmes de santé, délègue le professeur Alfred Vulpian, cinquante-sept ans, ancien doyen de la faculté et connu pour ses travaux sur la glande adrénale, républicain, considéré comme un homme d'une irréprochable honnêteté intellectuelle. Blacas agrée la proposition au nom du prince mais, en même temps, demande à Turin l'intervention de dom Bosco. Henri V admire beaucoup l'œuvre de cet « apôtre des temps modernes », ancien ami de Pie IX et fondateur de deux congrégations : la Société de Saint-François-de-Sales et Les Filles de Marie-Auxiliatrice, vouées à dispenser un enseignement professionnel à la jeunesse démunie. Autrefois modeste prêtre de campagne, on lui reconnaît une puissance évangélisatrice hors du commun et on lui attribue quelques guérisons miraculeuses – il sera canonisé en 1934 et proclamé, en 1958, saint patron des apprentis. A soixante-huit ans, malgré ses forces déclinantes, il accepte de faire le voyage de Frohsdorf où il arrive le 13 juillet, en même temps que le professeur Vulpian, qui confirme le diagnostic d'un cancer de l'estomac et a l'élégance de ne pas s'offusquer de la présence du guérisseur.

Quelques jours plus tard arrive à Frohsdorf un paquet en provenance de l'Académie des sciences de Paris : Paul Bert, moins connu comme physiologiste que comme homme politique, et pourtant brillant élève de Claude Bernard, a envoyé au prince un sérum destiné à le guérir. Il s'agit en fait de sang de bœuf réduit en poudre. Mais il ne semble pas que le professeur Vulpian en ait fait usage.

S'étant longuement entretenu, au jour providentiel de la Saint-Henri – le 15 juillet –, avec dom Bosco, le malade res-

sent un bien-être l'envahir : « Je suis guéri [...]. C'est un saint, je suis bien heureux de l'avoir vu », aurait-il déclaré à Joseph du Bourg, qui a accompagné dom Bosco de Turin à Frohsdorf et ne va plus guère, désormais, quitter le service. Au cours du dîner, le prince tente, en robe de chambre et porté sur un fauteuil, une apparition imprévue dans la salle à manger : « Je n'ai pas voulu qu'on boive à ma santé sans moi. » Il demande un verre de champagne et à goûter au fromage glacé du dessert. Les jours suivants, son état de santé s'améliore de façon spectaculaire. Dom Bosco dit sa certitude que la Sainte Vierge a rendu la santé à Monseigneur. A la fin du mois de juillet, celui-ci effectue même de prudentes promenades dans le parc et commande de nouveaux habits à sa taille amaigrie. Le duc de Parme, le comte de Bardi et le duc Della Grazzia, fils aîné du comte Lucchesi-Palli et donc demi-frère d'Henri, sont venus lui tenir compagnie ; ils restent une douzaine de jours à Frohsdorf. Le 2 août, le baron de Raincourt écrit à Du Bourg, revenu quelque temps en France : « L'amélioration suit son cours [...]. La sensibilité du point de l'estomac plus particulièrement atteint est en décroissance. Mais il ne faut pas se faire d'illusions ; [la maladie] existe encore⁵⁴. » Se sentant mieux, le prince commet quelques imprudences. Toujours habité, malgré son état, par le démon de la chasse, le 6 puis le 7 août il se fait porter secrètement, par des valets obéissants, dans le parc aux daims où il tire un chamois, un chevreuil et des canards.

Dans la nuit du 9 au 10, l'évolution du mal fait soudain volte-face : les signes d'une rechute se multiplient et s'accroissent. Des douleurs très vives à l'intestin et à l'estomac empêchent le malade de dormir et de s'alimenter. Il vomit tout ce qu'il ingurgite. On le porte sur la terrasse pour contempler le parc mais il ne peut supporter la piqure de l'air. Les docteurs Drasch et Meyer préviennent Madame que l'issue pourrait être fatale. Au déjeuner suivant, elle s'adresse ainsi à la Maison du roi : « Si le Bon Dieu veut rappeler mon mari à lui, il ira au Ciel, et moi je ne lui survivrai pas longtemps. Nous serons à peine séparés pour nous retrouver pour toujours. Que la volonté de Dieu se fasse⁵⁵... » Pendant les

jours et les nuits qui suivent, les témoins se disent tous frappés par l'extrême tendresse que ne cessent de se manifester le moribond et son épouse. L'émotivité dont Henri a toujours fait preuve s'accroît encore à l'approche de ses derniers instants : il éprouve le besoin de voir et de revoir ses proches, même pour de brefs moments, de les remercier pour leur vieille amitié, de tenir leur main, de leur dire combien ils vont lui manquer, mais aussi de rappeler que l'amour du prochain rejoint la consolation de Dieu. Les lettres de France et d'Europe continuent d'arriver à la moyenne de trois cents par jour, selon la comtesse de Monti de Rezé, qui tient un cahier quotidien de la vie à Frohsdorf.

Le 15 août, tout le personnel du château est invité par la comtesse de Chambord à adresser une prière collective à la Vierge Marie. Raincourt écrit à Du Bourg : « Depuis cinq ou six jours, la faiblesse a atteint le cerveau, au point que Monseigneur ne peut réunir deux idées. Souvent il ne sait plus le nom de ses messieurs et nous confond tous [...]. Nous ne le voyons plus du tout⁵⁶. » L'impossibilité de se nourrir l'affaiblit dangereusement, on craint qu'il ne meure de faim. Ses divagations connaissent de moins en moins de répit. Le lendemain, le comte et la comtesse de Bardi arrivent pour s'installer définitivement, tandis que les journaux français évoquent une possible nouvelle visite du comte de Paris. L'empereur d'Autriche, le tsar, la reine d'Angleterre et le roi de Bavière demandent à être informés quotidiennement de l'état de santé du prince. A partir du 18, la comtesse de Chambord ne se sent plus le courage de paraître à table et se fait désormais servir ses repas dans sa chambre. Elle passe l'essentiel de ses journées en prière, seule ou auprès de son époux. Le 20, celui-ci fait ses adieux à Blacas, à Damas et à René de Monti de Rezé. Le 21, il reçoit l'extrême-onction pour la deuxième fois. Ce même jour, la duchesse de Madrid et le duc de Parme arrivent à son chevet et assistent, le lendemain, à l'application sur son visage d'une relique de la sainte tunique. A Lourdes et à Paray-le-Monial, des processions demandent un deuxième miracle pour l'enfant du miracle. Mais le professeur Vulpian, rappelé de France, ne peut à son

arrivée que constater l'irréparable. La comtesse de Chambord reste trente-six heures d'affilée au pied du lit de l'agonisant, sans lui lâcher la main. Elle se relève le vendredi 24 août, à quatre heures du matin, sachant que c'est fini.

Elle se rend alors dans la chapelle, puis à sa toilette afin qu'Henri, dans son ultime regard sur elle, ne lise pas sur ses traits la fatigue accumulée. A sept heures, le docteur Meyer observe une baisse du pouls et Marie-Thérèse reprend sa place agenouillée. Certains témoins ont rapporté que, dans ses derniers instants, le prince prononçait quelques phrases inaudibles mais où se devinait le mot *France*. L'un d'eux contemple une gravure au mur représentant le petit duc de Bordeaux dans les bras de sa mère, qui lui montre du doigt un mausolée en mémoire de son père, et remarque : « Il va donc le voir pour la première fois⁵⁷. » A sept heures vingt-sept, le comte de Blacas, qui se tenait lui aussi en prière, reçoit à l'oreille l'information du docteur Meyer. Il se relève et, à la demande de la comtesse de Chambord, ferme les yeux du défunt, arrête la pendule et ouvre les portes du salon gris. A la foule des parents et des amis⁵⁸ présents dans le salon rouge adjacent, ainsi qu'aux serviteurs et aux derniers visiteurs venus de France, auxquels se sont mêlés des habitants de Frohsdorf et des environs, il annonce d'une voix qu'il a du mal à contrôler : « Le roi est mort ! » Soixante-deux ans, dix mois, vingt-six jours et six heures après le fameux : « Venez vite, c'est Henri ! » crié par la duchesse de Berry.

L'héritage des Bourbons

Avec la mort d'Henri V, ce n'est pas seulement un homme, et un roi, qui disparaît. C'est aussi la branche aînée de la Maison de France qui s'éteint. Deux fois seulement dans l'Histoire, la dynastie régnante avait manqué d'un héritier direct : à la mort de Charles IV, le 1^{er} février 1328, et à celle d'Henri III, le 2 août 1589. Mais il s'agissait de la succession de rois régnants et de l'exercice du pouvoir. Cette fois, en ce 25 août 1883, vigile de la Saint-Louis, Blacas n'a pas prononcé la deuxième partie de la phrase rituelle : « Vive le roi ! » Quel roi, en effet ? A qui revient maintenant l'héritage des Bourbons ?

Sur ordre de Blacas, les domestiques tendent de noir les murs des salles du rez-de-chaussée. Deux heures plus tard, les pères Bole et Curé célèbrent un premier service dans la chapelle, en présence de la comtesse de Chambord et de la Maison du prince au complet.

En France et en Europe, la presse annonce la mort d'Henri V, généralement dans la journée du 26 août 1883. De la plupart des journaux, émane un sentiment de trouble, d'irréparable, de fin d'un monde, qu'on ait combattu ou qu'on ait voulu rétablir le prince disparu. Tous s'accordent à admettre qu'il incarnait, selon les opinions, un recours, une hypothèque ou une menace.

Revue de presse

Les journaux nationaux, et plus encore les journaux de province, consacrent à la nouvelle une partie importante de la une, parfois son intégralité, souvent assortie d'un encadrement noir. De nombreux encarts et des numéraux spéciaux sont publiés durant les jours suivants, relatant les dernières heures et retraçant la vie du royal exilé. Ils illustrent comment, dans la mort comme dans la vie, l'existence du prince fut d'abord ce que l'on projetait sur lui. Le contraste est saisissant avec la façon dont avait été traitée, dix ans plus tôt, la mort d'un autre exilé, Napoléon III : la discrétion avait prévalu, même dans les feuilles bonapartistes. A Henri V, au contraire, la presse offre des funérailles nationales sur papier. Aucun journal, quel que soit son engagement politique, ne prétend qu'il voulait éviter de régner.

Les feuilles républicaines parlent non de la mort d'un prétendant, mais de celle du roi, ajoutant toutefois peu de commentaires politiques et historiques. Deux d'entre elles font exception. On lit dans *Le National* : « La France qui a fait la Révolution saura se montrer équitable pour l'homme d'honneur qui s'est enveloppé dans les plis de son drapeau blanc pour y dormir son dernier sommeil. Notre généreux pays n'a jamais refusé ses hommages aux consciences sincères. Le comte de Chambord estimait qu'en renonçant à ses principes, en se laissant prendre l'honneur, il n'eût pas été moins décapité que son aïeul Louis XVI. » Dans *Le Voltaire*, l'ancien communal Arthur Ranc brosse un surprenant portrait du prince : « Ce qu'il faut rappeler à son honneur, c'est qu'il a dédaigné toujours d'atteindre à la réalité par des moyens louches : la République lui doit cette justice. Cette grande probité historique se lisait d'ailleurs sur son visage ; je le vois encore, en vareuse grise, le buste fort, la tête fine et spirituelle, la barbe taillée à la Henri IV, avec le nez de race, le front pur, le regard doux et franc, les lèvres un peu railleuses, la physionomie vivante, alerte, vraie, et jeune. »

Le bonapartiste Paul de Cassagnac signe dans *Le Pays* un adieu grandiose : « C'était une noble, une imposante figure que celle de M. le comte de Chambord, et il ne nous coûte pas de dire que nous l'avions en fervente admiration. Enfermé dans ses principes autoritaires comme dans une armure, il est tombé avec eux, et ressemble, sur son lit de mort, à ces chevaliers de pierre qui sont sculptés, couchés sur le dos, les mains jointes, l'épée au côté et les yeux au ciel. Il n'a jamais cédé ; il n'a jamais faibli. Cet homme qui n'a jamais été qu'en exil a été un grand roi, plus grand que beaucoup de ceux qui ont occupé le trône. Sans couronne, sans royaume, il se trouve qu'il a régné [...]. On lui a reproché de n'avoir pas voulu venir. Quelle amère dérision ! Mais qui donc, à cette heure et depuis bien longtemps, ne connaît pas l'exacte vérité sur cette question désormais historique ? On lui offrit le trône, c'est vrai, mais à des conditions inacceptables. On ne l'accueillerait qu'enchaîné dans une charte insolente [...]. Au fond, qui donc fut le plus héroïque, de lui, ou de son aïeul Henri IV ? Pour le Béarnais gouaillieur, Paris valait bien une messe. Pour le comte de Chambord, la couronne ne valut jamais une lâcheté. »

Quoique plus tiède et moins poétique, la presse orléaniste n'évite pas quelques vibrants accents, parfois teintés d'une dose de remords. Ainsi, pour *Le Français* : « M. le comte de Chambord a porté et maintenu très haut la dignité de la royauté. Entre ses mains, personne n'a eu la tentation de la mépriser, de l'outrager ou d'en rire. Sans avoir jamais régné, il a été très roi [...]. C'est que l'héritier de tant de rois avait au plus haut degré la foi en son droit, le souci du principe dont il était le plus accompli des représentants. » Selon *La Patrie* : « M. le comte de Chambord portait son fardeau de gloire héréditaire et le joug de ses devoirs de prince et de chrétien avec une alacrité fière et confiante, qui n'a d'autres analogies que les figures nimbées de Charlemagne, de l'empereur saint Henri, son patron, et de Saint Louis, son aïeul. » Enfin, *Le Moniteur universel* imprime : « L'homme, sa vie, son caractère, ses actes, tout est grand, tout est élevé, tout est profondément français dans M. le comte de Chambord. Il n'y a pas de figure plus

noble dans l'histoire de ce pays ; il n'y en a pas qui commande au même degré la sympathie, le respect, l'admiration. »

Le Figaro, déjà engagé dans sa conversion à la république mais demeurant conservateur, affecte une double page (sur les quatre du numéro) à l'événement. Francis Magnard, qui a succédé au légitimiste Villemessant mort en 1879, écrit : « Le comte de Chambord a honoré la France, l'Europe, la royauté et l'humanité tout entière. Il a fait du bâton du pèlerin un sceptre glorieux, de sa maison de Frohsdorf un palais plus vaste que Versailles ; car il est plus aisé d'être grand sous des portiques de marbre, à cheval au milieu de ses capitaines, de ses poètes, de ses courtisans, que sur les chemins de l'exil. Le trône a été mis en poudre et il n'en est pas descendu, on lui a ravi sa couronne et il l'a gardée à son front, le gouvernail n'était plus entre ses mains et il commandait à la France, dans ce qu'elle avait de plus honnête, de plus éclairé, les destins étaient contre lui et il pesait encore sur les destinées de sa patrie. »

Mais c'est naturellement à la presse catholique et légitimiste de donner les plus beaux « coups d'archer ». Partout domine cette impression : « Dieu n'a pas écouté nos prières. » Si l'on s'incline devant la volonté divine, on lui adresse comme un reproche voilé. Ainsi, pour *Le Monde* : « Henri V fut le serviteur inflexible du Droit. Il fut l'intrépide gardien de la tradition nationale. Son nom restera comme le symbole de l'honneur. En lui, tout était royal : il sut donner une incomparable majesté à la royauté ; il força le respect du monde entier, aux bassesses du temps il opposa un idéal à la fois très haut et très accessible. Que l'Europe ait encore des rois ou des simulacres de rois, elle sent qu'elle vient de perdre le vrai roi : le Roi est mort ! » *L'Union*, sous la plume de Sébastien Laurentie, offre le panégyrique attendu et un condensé de ce que fut le chambordisme : « Avec le Roi, s'éteint la plus grande figure du siècle. Seul, pendant cinquante ans, en face de la Révolution triomphante, au milieu d'un monde gouverné par les sectes, il a conservé, avec une inébranlable fidélité, le précieux dépôt de nos traditions nationales et du principe de l'hérédité monarchique, inséparables de la gloire,

de la prospérité et de la grandeur de la France. Saint Augustin a dit que l'unité est la première condition de toute beauté morale : la vie du roi présente une admirable unité. Comme il était le Droit, il n'a jamais connu les transactions et les compromis [...]. L'ambition et les considérations personnelles n'ont jamais eu accès dans son grand cœur, que remplissait tout entier l'amour du devoir et de la France. » *L'Univers*, privé de Louis Veillot mort le 7 avril précédent, exprime par la plume de son frère et successeur, Eugène, la vision fataliste de la fin d'une société et le coup porté à l'Eglise : « Le Roi, le vrai Roi, celui qui, croyant à l'Eglise comme il y faut croire, voulait la protéger, qui entendait faire régner avec lui la justice et les mœurs, ce Roi, il n'est plus, et personne ne peut ni ne veut le remplacer. Il ne faut pas dire à ce point de vue, le plus important de tous, que le trône est vacant, il faut reconnaître qu'il ne sera pas même disputé. L'ère de la monarchie chrétienne est close pour la France, et la révolution est victorieuse absolument [...]. L'épée de la France ne sera plus, de bien longtemps du moins, au service de Dieu. » *Le Clairon*, organe fondé et dirigé par Joseph Cornély après sécession avec *Le Gaulois*, consacre à la mort d'Henri V un long éditorial au ton dramatique : « Au fond de tous les cœurs français, il y avait cette conviction, inconsciente ou non, que l'honnête homme, que le grand Prince, que l'enfant de la France en exil était une sorte de réserve providentielle, où la Patrie pourrait trouver, en un jour de désespoir, avec son salut, le réveil de son génie national [...]. En face de ce lit funèbre, où dort son Roi, la France doit se frapper la poitrine, et s'abîmer dans le remords d'avoir laissé mourir loin d'elle Celui dont le cœur de père n'a jamais battu que pour elle [...]. Car c'est un crime irréparable qu'elle a commis, cette malheureuse nation égarée, que d'avoir transformé en un martyr de l'exil l'héritier de ses Rois et le plus grand de ses enfants. C'est un crime dont Dieu, qui la punit par cette mort, lui demandera compte et la châtiara. » C'est enfin dans *Le Gaulois*, quotidien originellement bonapartiste mais versant de plus en plus dans le légitimisme, qu'Henri de Pène signe un long article qui résume assez bien la pensée du plus grand

nombre des royalistes : « Le miracle a pris fin : Monsieur le comte de Chambord n'étonnera plus que l'Histoire. Le voilà dans sa tombe, ce prince idéal qui ne régna pas une heure et qui, en cinquante années d'exil, ne cessa pas une minute d'être Roi [...]. La disparition de cette grande figure va appauvrir le siècle. Il était en marge des événements, mais il les dominait de sa hauteur immaculée, comme ces cimes dont la neige ne fond jamais. A chaque secousse qui faisait trembler le sol de la patrie, et chaque fois que la société se sentait menacée de disparaître dans le gouffre qui, pareil à une blessure mal cicatrisée, ne s'était refermé que quelques années, on regardait du côté de Frohsdorf, avec le sentiment confus que là pouvait bien être le vrai médecin [...]. Chaque fois les malentendus furent les plus forts, et nous avons laissé filer loin de nous ce noble martyr de l'exil que la mort seule aura été assez puissante pour relever de sa faction. »

A l'étranger, la nouvelle de la mort d'Henri V prend presque autant de place qu'en France, parfois davantage, comme en Italie et en Belgique. On se souvient qu'à sa naissance Henri avait été qualifié d'enfant de l'Europe. Si ses hommages ressemblent à ceux de la presse française, la presse étrangère rappelle l'affaire du drapeau, en proposant une analyse différente de celle de la France : elle ne s'étonne pas de l'entêtement du comte de Chambord, mais de ce que la France n'ait pas préféré le drapeau blanc au tricolore, le premier étant gage de redressement et de renouement avec son glorieux passé, le second symbolisant à la fois l'échec des révolutions et l'humiliation finale de la patrie. Elle comprend aussi qu'une page déterminante de l'histoire de la « grande nation » vient de se tourner. L'éventualité d'une nouvelle tentative monarchique par la branche d'Orléans est généralement écartée. La France devient l'une des deux seules républiques du continent, avec la Confédération helvétique. Désormais, il n'y a plus ni roi ni héritier du trône : seulement un « prétendant », lui-même déjà controversé.

A Rome, la *Voce della Verità* cite Bossuet parlant du Grand Condé : « Le Français qui le vante n'apprend rien à l'étran-

ger. » A Florence, le *Giorno* pleure la perte du « premier gentilhomme de l'Europe ». En Autriche, en Espagne et au Portugal, les grands journaux placent en une la traduction de l'article précité de *L'Union*, parfois celui de *L'Univers*.

Il faut faire une mention spéciale des journaux d'Alsace et de Lorraine devenus allemands. *L'Union d'Alsace-Lorraine*, de Strasbourg, et *Le Lorrain*, de Metz, laissent tous deux entendre, derrière un hommage très appuyé, qu'avec la mort d'Henri V s'éloigne probablement pour longtemps l'espoir des provinces perdues de réintégrer la France.

Les réactions dans le public de Paris et de la province sont contrastées. Dans la capitale, une relative indifférence prédomine. Le faubourg Saint-Germain se tait. En revanche, le peuple de province laisse éclater sa tristesse, principalement dans les milieux ruraux et catholiques. Des messes sont dites jusque dans les plus petites paroisses. A Angers, Mgr Freppel réunit six mille personnes, entassées dans la cathédrale et pressées sur son parvis. De nombreuses familles prennent le deuil, ornent d'un crêpe noir le portrait du roi qui décore le salon¹ et expédient à Frohsdorf un volumineux courrier de condoléances qui, le plus souvent, exprime autant la surprise que la peine. Rejeté dans son interminable exil, le comte de Chambord avait fini par paraître éternel. Les royalistes ne s'attendaient pas au décès d'un homme vigoureux de soixante-trois ans, infatigable marcheur, nageur et chasseur. Bientôt se propage dans leurs rangs la rumeur d'un empoisonnement.

Rumeur d'empoisonnement

Toute sa vie, le dernier héritier des Bourbons a suscité maints fantasmes. Après l'absorption des fameuses fraises du 13 juin, on avait entendu le prince dire : « Je suis empoisonné. » Mais il ne semble pas qu'il pensait à une intervention humaine malveillante. A son chevet, dom Bosco mit en garde l'entourage du malade : « Méfiez-vous des francs-maçons [...]. Ils ont les bras bien longs ; même dans nos maisons religieuses

et pour des intérêts moindres, ils s'introduisent et agissent². » Cela suffit pour qu'on se souvînt à point nommé de changements récents intervenus dans le personnel des cuisines, d'étranges serviteurs venus de Lugano, entourés d'un certain mystère qui ne fut jamais dissipé...

Le professeur Vulpian insiste pour qu'on procède à une autopsie. Dépositaire orale des dernières volontés du défunt, la comtesse de Chambord refuse, opposant que son mari a souhaité que son corps fût conservé intact avant d'être enseveli. Vulpian insiste auprès de Blacas : « Mes confrères, les docteurs Drasch et Meyer, sont comme moi certains que Monseigneur a succombé à un cancer de l'estomac. Il est évident qu'avec la situation du prince, avec les souvenirs du passé et avec les préoccupations politiques qui existent ou existeront, tôt ou tard on parlera d'empoisonnement. Le moyen de prévenir ces agitations de l'opinion est de faire constater officiellement, scientifiquement, la maladie ; d'où la nécessité de faire l'autopsie du corps³. » Mais la comtesse de Chambord persiste dans son refus. Les médecins décident alors de contourner l'obstacle par l'embaumement. Ils font valoir que les obsèques ne pouvant avoir lieu avant huitaine, le corps ne peut rester en l'état alors que la canicule frappe encore la région. Dans ces conditions, on injectera, par l'artère du cou, des liquides désinfectants, puis on prétextera que cette opération est insuffisante et qu'il faut arriver jusqu'au cœur pour que le liquide se répande dans toutes les parties du corps. Or, pour atteindre le cœur, il faut ouvrir l'estomac : l'occasion sera alors offerte de procéder aux constatations médicales que l'on souhaite. La comtesse de Chambord, épuisée et lassée par les insistances, s'incline devant la science.

Au moment de la toilette mortuaire, un étrange phénomène se produit : un gonflement des chairs restaure sa fraîcheur au visage. Le masque de souffrance cède brutalement la place à la physionomie ordinaire du prince, qui paraît dormir paisiblement.

Ce n'est que le surlendemain que l'on procède à l'embaumement, réalisé par les docteurs Konrath et Stanzel, de

Vienne. L'ouverture de l'estomac révèle une surprise de taille : les muqueuses sont dans un état normal, on ne trouve nulle trace de la tumeur dont les médecins montraient auparavant la protubérance externe. Pendant près de neuf heures, ils fouillent les entrailles à la recherche de la confirmation de leur diagnostic. En vain. Ils ne trouvent, en haut de l'estomac, qu'une déchirure récente et, à côté d'elle, d'autres plus anciennes et cicatrisées. Une deuxième déchirure est mise au jour dans l'œsophage, semblant indiquer la cause du mal, puis de la mort. Elle explique le rejet de la nourriture et les vomissements du malade. On ne sait pas ce qui l'a provoquée. Après le départ des médecins autrichiens, le docteur Vulpian indique à l'entourage du prince qu'il doit reconsidérer son diagnostic et regarder le décès comme « accidentel ». On le presse de questions sur la nature de l'accident. Il écarte d'emblée toute hypothèse d'empoisonnement : « Les poisons minéraux ou végétaux, explique-t-il, laissent toujours des traces sur les muqueuses de l'estomac ; nous n'en avons trouvé aucune, attribuez plutôt cet accident à la cause la plus naturelle ; c'est la plus probable : un petit os coupé et resté dans la viande ; une croûte de pain... » Les témoins sont abasourdis et remarquent tous la mine préoccupée du docteur Vulpian, visiblement mal à l'aise et obnubilé par l'idée de rejeter tout soupçon d'empoisonnement. Invité à fournir davantage de précisions sans rien cacher des hypothèses admissibles, il reconnaît que les lésions observées auraient pu être produites non par un poison chimique, qui aurait laissé des traces, mais par l'absorption de poudre de verre ou de diamant mêlée aux aliments. Il concède que cette opinion a déjà été avancée par le docteur Stanzel au moment de l'observation de l'œsophage... Une consternation muette accueille ces dernières indications. Mais le lendemain matin, l'archiduc Charles de Toscane, beau-frère du roi François II de Naples, et le comte de Bardi explosent : « On a empoisonné Monseigneur... C'est l'œuvre des francs-maçons, des agents de la Révolution ! » Vulpian réexpose son analyse de la veille. « Je comptais rester ici jusqu'après les obsèques, confie-t-il à Joseph du Bourg, mais devant les

incidents qui se sont produits hier, je crois devoir rentrer à Paris, afin d'y publier un rapport médical sur l'autopsie du prince. C'est le seul moyen de couper court à tous les bruits qui pourraient être répandus⁴. »

Le 1^{er} septembre 1883, plusieurs quotidiens reproduisent le bref rapport du docteur Vulpian : « Les docteurs ont constaté une ulcération de l'estomac, mais sans tumeur, une lésion de l'œsophage, une atrophie des reins, une dégénérescence des enveloppes graisseuses du cœur, enfin un anévrisme de l'aorte, toutes maladies mortelles. » La démonstration scientifique ne pêche-t-elle pas par excès ? Et pourquoi a-t-il fallu plusieurs jours pour collationner cette abondance de maux dont on nous dit par ailleurs qu'ils ressortaient immédiatement de l'autopsie ? Trois semaines plus tard, Vulpian publie dans *La Vie contemporaine*, puis dans *La Gazette de France* des 16, 17, 18 et 19 septembre, un assez long document dans lequel il insiste sur deux choses : le fait que « les lésions de l'œsophage, dont certaines avaient connu un début de cicatrisation, n'avaient pas été soupçonnées pendant la vie » et que lui-même comme ses confrères ignoraient la cause de ces lésions, « soudaines et considérables », qui avaient « frappé les médecins de surprise ». Il ajoute : « Comme de pareils désordres ne peuvent pas avoir une cause, beaucoup de personnes ont pensé que le comte de Chambord avait été empoisonné deux fois, le 14 juin et le 8 août, que la cicatrisation des premières ulcérations causées par le poison expliquait la convalescence du mois de juillet, que les ulcérations postérieures, nombreuses, de grande dimension, ayant détruit les membranes muqueuses, n'avaient pas pu être spontanées, et que la récurrence de l'empoisonnement avait causé la rechute du 8 août, inexplicable pour les médecins, et la mort. » Personne avant lui n'avait évoqué un double empoisonnement. Puis il souligne la brièveté de l'autopsie : « Non seulement nous ne sommes pas certains d'avoir trouvé toutes les lésions qui pouvaient exister, mais encore pour celles que nous avons vues, nous n'avons pas pu les examiner avec l'attention nécessaire [...]. Il s'agit là de lésions extrêmement rares, pour l'explication desquelles nous n'avons pas la ressource de

recourir à des faits analogues antérieurement recueillis. Pour moi qui ai fait un bien grand nombre d'autopsies et eu sous les yeux des pièces anatomiques de toutes sortes, je n'ai jamais vu de lésions de ce genre dans la partie inférieure de l'œsophage⁵. »

La comtesse de Chambord n'a pas voulu qu'on remue l'affaire : comme toujours elle s'en remet aux voies du Seigneur. Ni Vulpian ni les médecins autrichiens n'ont laissé de mémoires, même posthumes. La rumeur de l'empoisonnement survivra cependant plusieurs années parmi les habitants de Frohsdorf et les domestiques du prince qui n'avaient pas trouvé naturelle la rapide dégradation de son état de santé que rien, au fond, n'expliqua jamais de façon convaincante. Longtemps après, quelques historiens évoqueront encore la thèse de l'empoisonnement sans pouvoir bien sûr l'appuyer sur le moindre élément nouveau⁶.

Pour l'heure, à Frohsdorf, un souci chasse l'autre ; les esprits sont pleins d'un épineux problème : l'ordre de préséance aux obsèques entre les représentants des différentes branches des Bourbons. Cette question, à la fois familiale et politique, envenime l'atmosphère, notamment en raison du silence du testament.

Silence et mystère du testament

Dans la matinée du 25 août, le comte de Blacas, chargé de toutes les dispositions relatives aux obsèques, a envoyé deux télégrammes prioritaires pour annoncer la mort du dernier Bourbon de la branche aînée : le premier à l'empereur d'Autriche, le second au comte de Paris. Joseph du Bourg, qui ne cesse d'accroître son influence au sein de l'entourage du prince, lui fait remarquer que cette décision, éminemment restrictive, préjuge peut-être des volontés de Monseigneur que l'on découvrira à la lecture de son testament. Blacas se range à l'argument et envoie aussitôt dix-neuf autres télégrammes à

tous les princes de Bourbon, d'Espagne, de Parme, de Naples et d'Orléans.

Le lendemain, vers midi, le grand maréchal de la cour d'Autriche, notaire de la famille impériale que François-Joseph avait mis à la disposition de son cousin, se présente à Frohsdorf afin de donner connaissance des dernières volontés d'Henri V. N'assistent à l'ouverture du pli qu'Alfred Huet du Pavillon et Joachim Barrande, exécuteurs testamentaires, et les trois gentilshommes de service, Blacas, Du Bourg et Raincourt. A leur grande surprise, le texte ne comporte que des legs et le choix du lieu de la sépulture : « Si je meurs sur la Terre étrangère, je désire que mon corps soit porté dans le caveau des Pères Franciscains de Goritz, et je défends qu'il soit transporté en France. » Aucune considération politique ou dynastique n'y figure, pas même d'adieu du prince à sa famille, à ses amis, à ses serviteurs. Contrairement à une information erronée parfois propagée dans les milieux légitimistes, les insignes royaux et les archives de la couronne en exil ne sont pas transmis à la branche d'Espagne mais, comme tout ce que contient Frohsdorf, « meubles, argenterie, livres, tableaux [...] papiers, cahiers, lettres, récits, et cætera⁷ », à la comtesse de Chambord. En fait, le document est amputé de son préambule. Au début du mois de juillet, Henri avait décidé d'apporter des modifications à son testament et en avait brûlé vingt et une pages, qu'il se proposait de réécrire. Puis la maladie l'en avait empêché et jamais il ne trouva par la suite le moment de le faire. Que contenaient les pages détruites ? Qu'auraient comporté les nouvelles ? On sait seulement que le prince avait l'intention, révélée à quelques-uns de ses proches et des personnes présentes à ses dernières heures⁸, de pardonner solennellement les offenses subies de la part des princes d'Orléans, sans rien dévoiler de son éventuelle position quant à la succession au trône.

A sa veuve, le prince lègue le château de Frohsdorf et tout ce qu'il contient, ainsi que l'usufruit de la totalité de sa fortune mobilière, estimée à vingt millions de francs et placée en obligations diverses ; les deux tiers de celle-ci reviennent en nue-propriété au duc de Parme ainsi que le domaine de

Chambord, le tiers restant au comte de Bardi. Par ailleurs, le prince attribue des sommes d'argent à quelques membres de sa famille, à tous ses serviteurs, à plusieurs œuvres religieuses⁹, au denier de Saint-Pierre (quatre cent mille francs) et aux missions de Terre sainte (trois cent mille francs), sommes considérables et significatives des dernières préoccupations du mourant.

Sur le déroulement de ses obsèques, il n'a donné que quelques instructions orales à sa femme et quelques précisions matérielles à « Charlemagne ». La comtesse de Chambord convient avec le comte de Blacas d'organiser deux cérémonies : l'une à Frohsdorf le samedi 1^{er} septembre, l'autre à Goritz le surlendemain.

Sur la succession dynastique, le silence est total. Bientôt les orléanistes tenteront d'exploiter à leur profit un entretien autrefois accordé par le prince au rédacteur en chef de *La Liberté*, Léonce Détrouyat, le 1^{er} mars 1872. Avait alors couru le bruit qu'Henri et Marie-Thérèse, n'ayant pu par la voie naturelle donner un héritier à la couronne de France, envisageaient d'adopter leurs neveux et nièces orphelins. Le journaliste posa la question et s'entendit répondre : « Qui donc peut inventer de pareilles fables ? Est-ce que ma vie tout entière n'est pas là pour le démentir ? Moi qui suis fanatique des principes, comment songerais-je à violer la vieille loi salique ? Mais il n'y aurait alors aucune raison pour que je n'adoptasse pas le premier gentilhomme venu ! Mon héritier, vous le connaissez, je n'ai pas le choix. C'est celui que la Providence m'impose puisqu'elle a décidé que la branche aînée des Bourbons devait s'éteindre avec moi. » D'abord, ces propos furent interprétés par certains légitimistes comme favorables au droit des Bourbons d'Espagne. Ainsi le comte Léonior de Cibeins, dès qu'il en eut connaissance, le 19 mars 1872, écrivit à son ami l'abbé Curé : « Le Roi ne se prononce pas sur la pensée de l'héritier et j'ai compris, pour mon compte, que sans un Dauphin envoyé de Dieu, cet héritier est le prince qui sera déclaré Duc d'Anjou, c'est-à-dire Don Carlos ou Don Alphonse, selon l'option de l'aîné entre les deux couronnes. » Au dire de l'abbé Curé, le comte de Chambord

ayant pris connaissance de cet écrit, lui aurait déclaré : « Elle est parfaite, cette lettre. Je la signerais d'un bout à l'autre. » Telles sont ses seules déclarations enregistrées sur le sujet. Les derniers collaborateurs du prince témoignent que jamais il n'accepta de se prononcer sur le sujet autrement qu'en rappelant que c'était la loi du royaume qui désignait le roi, et non son prédécesseur : « Le droit de succession monarchique en France, d'après la loi salique, se règle selon l'ordre de primogéniture. Je n'ai donc personnellement rien à dire dans cette question qui se résout d'elle-même¹⁰. » Ce qui, selon la logique la plus simple, paraît désigner l'aîné des Bourbons d'Espagne¹¹. Le lendemain de la mort, les membres de la famille qui ne sont pas déjà sur place se présentent les uns après les autres, les « Espagnols » arrivant les premiers. Il est vrai que, de Venise où ils résident depuis la fin de la troisième guerre carliste, la distance est moins grande que de Paris d'où partent les princes d'Orléans. Charles, duc de Madrid, se manifeste dès le soir du 25 août, en compagnie de son frère Alphonse et de l'épouse de ce dernier, née Marie de Bragance. Leur père, Jean, beau-frère du comte de Chambord, est retenu chez lui, à Brighton, par une crise de goutte, maladie du temps en général et des Bourbons en particulier.

Les princes d'Orléans ne se font annoncer que pour le 28 août. Leur relative lenteur choque la comtesse de Chambord et son entourage, qui se souviennent de leur insistance pour imposer leur visite au moribond et de la demande formulée le 9 août auprès du marquis de Dreux-Brézé par le comte de Paris d'être de nouveau reçu afin de présenter son fils. Ces gesticulations ont été interprétées comme la volonté de forcer la main d'Henri V, de lui faire reconnaître le droit successoral de son cousin. Mais ce droit ne pouvant être qu'incontestable, quel besoin éprouvait le comte de Paris à le voir réaffirmé au prix d'indélicatesses vis-à-vis d'un mourant ? Il vient encore d'aggraver son cas en adressant, dès qu'informé de la mort d'Henri V, la lettre suivante à tous les souverains d'Europe et à l'empereur du Brésil :

Sire,

J'ai la douleur de vous faire part de la perte cruelle que la Maison de France vient d'éprouver dans la personne de son chef, Mgr Henri-Charles-Ferdinand-Marie-Dieudonné d'Artois, duc de Bordeaux, comte de Chambord, décédé à Frohsdorf, le 24 août 1883.

Je prie Votre Majesté de vouloir bien accorder, dans cette douloureuse circonstance, à la Maison de France sa haute sympathie.

Philippe, comte de Paris.

En prenant cette initiative, le comte de Paris s'est mis en situation de recevoir les condoléances des souverains étrangers et de se faire ainsi reconnaître par eux comme le légitime héritier du trône de France. Il eût été plus convenable que ce fût Blacas qui écrivît, au nom de la comtesse de Chambord. Mais personne ne doute alors de la réconciliation des princes, par deux fois affirmée, en 1873 et en 1883. Personne ne doute davantage que ce n'est pas comme successeur de Louis-Philippe, mais en se rangeant dans l'ordre dynastique traditionnel que son petit-fils se place désormais. Personne ne peut enfin imaginer que la branche d'Orléans risque de se heurter à une concurrence émanant d'une autre famille d'Europe. Les gestes maladroits du comte de Paris aboutissent au résultat inverse de ce qu'il désirait. Car ce ne sont ni les testaments ni les réconciliations ou les proclamations qui désignent le roi de France. C'est le droit salique, pur et simple, tel qu'il régit la dévolution de la couronne depuis la mort d'Hugues Capet. Et c'est justement là que le bât blesse.

Querelles autour d'un cercueil

En tant que plus proche parent mâle du défunt, le duc Robert de Parme et son frère le comte Henri de Bardi ont fort mal pris la précipitation et la démarche solitaire du comte de

Paris, laquelle renforce encore en eux l'image négative qu'ils entretiennent déjà de la famille d'Orléans. Ils partagent le mépris que portait leur oncle à plusieurs de ses membres et la méfiance générale qu'il nourrissait sur leurs intentions. Robert, en sa qualité d'aîné, se poste en sentinelle des volontés de son oncle. Il lui vouait une admiration sans nuances. Il en partageait les principes, en approuvait les idées, en imitait les comportements. Ayant senti depuis longtemps que le comte de Chambord éprouvait une affection un peu plus grande pour son cadet de quatre ans, le comte de Bardi, il en avait tiré non du dépit ou de la jalousie, mais le désir de se surpasser pour appeler sur lui l'intérêt de l'auguste patriarche. Il y avait réussi comme le montre le legs de Chambord en sa faveur, lequel représente bien plus que la simple attribution d'un domaine : un passage de relais moral. Conscients de son rôle central, deux gentilshommes de service, Joseph du Bourg et Maurice d'Andigné, qui vient juste d'arriver, lui font part de leur analyse dynastique : l'héritier du trône de France n'est pas le comte de Paris, mais le descendant direct de Philippe V, petit-fils de Louis XIV, duc d'Anjou et roi d'Espagne, donc le prince Jean de Bourbon. La lecture de l'arbre généalogique ne laisse aucun doute à cet égard. Robert leur répond qu'il connaît déjà le sujet et qu'il faut le laisser agir à sa guise.

Deux questions s'entremêlent : à qui revient-il de conduire les obsèques et quel est l'héritier du trône ? Elles sont aussi urgentes l'une que l'autre et se préemptent mutuellement. Il va de soi que, si le comte de Paris marche en tête du convoi funèbre, cela vaudra reconnaissance publique de son droit. En revanche, si l'on met en avant l'ordre de parenté pour faire présider la cérémonie par le duc de Parme, on aura évité d'hypothéquer l'avenir.

Pendant deux jours, on ne parle de rien d'autre. De nombreux journalistes, ayant eu vent de mésententes, rôdent autour du château, à l'affût de la moindre indiscretion. A l'intérieur, les conciliabules vont bon train. Toute à sa douleur, la comtesse de Chambord s'en tient à l'écart et passe l'essentiel de son temps en prière. Le salon rouge a été entiè-

rement tendu de noir en forme de rotonde. Après que le général de Charette, et quelques anciens zouaves qui l'accompagnent, dont Cazenove de Pradine, ait déposé un instant l'étendard du Sacré-Cœur sur le corps du défunt, on ouvre la salle au public qui, jusqu'au samedi 1^{er} septembre, forme tout le jour une procession continue devant la couche mortuaire. « Il reposait, nous dit Jean-Paul Garnier d'après les témoignages des serviteurs, sur un lit très simple, drapé de noir et orné d'une bande d'argent, entouré d'une balustrade semi-circulaire, chargée de couronnes [de fleurs], en habit, la poitrine barrée par le cordon bleu ciel du Saint-Esprit, ses mains fines, jointes et crispées, étreignaient un grand crucifix. A droite un double prie-Dieu, à gauche deux autres. Au-dessus de sa tête un drapeau blanc aux armes de France¹². »

Le calme et le recueillement qui règnent dans la chapelle ardente contrastent avec la fébrilité qui baigne les autres espaces. Blacas, en raison de sa fonction de maître des cérémonies, laquelle revient de droit au premier gentilhomme de la Chambre, voudrait concilier tout le monde et éviter un affront aux princes d'Orléans. Mais le duc de Parme menace de se retirer si ceux-ci passent avant lui ; la duchesse de Madrid, née Marguerite de Parme, indique qu'elle et son mari feront de même. Après avoir tenu conseil avec le duc Della Grazzia, le comte de Damas, le marquis de Foresta, le baron de Raincourt, le comte René de Monti de Rezé, et Cazenove de Pradine, Blacas suggère de procéder ainsi : il exposera à l'envoyé des princes d'Orléans, M. Bocher, « que la maison de Monseigneur reconnaît sans hésitation les droits de M. le comte de Paris, mais qu'en raison des difficultés qui pourraient surgir entre les princes au sujet de la première place, d'un autre côté, que le rôle de prétendant n'est peut-être pas très facile à prendre en Autriche, la question de famille prime la question politique, que la première place sera [donc] donnée au duc de Parme et au comte de Bardi, qu'ensuite viendront les neveux par alliance : Don Carlos et le grand-duc de Toscane¹³ ». Mais Maurice d'Andigné et Joseph du Bourg n'ont pas participé à la définition de cet arrangement. Ils s'opposent à la

clause de reconnaissance dynastique qui, selon eux, méconnaît le droit salique.

Quotidiennement deux trains spéciaux amènent de Vienne une foule majoritairement composée de Français anonymes. Le 27 août au soir, arrivent plusieurs hommes politiques qui furent ministres ou députés chefs de file du légitimisme, parmi lesquels Joseph de La Bouillerie, Lucien Brun, Philippe de Carayon-Latour, Albert de Mun... Par décence, ils se refusent à parler de politique mais paraissent déterminés à se rallier au comte de Paris qui, afin de les séduire, a décidé de se faire appeler Philippe VII plutôt que Louis-Philippe II. Ils se disposent donc à le saluer ici comme le nouveau chef de la Maison de France. Cet acte leur semble urgent car ils croient à l'imminence du rétablissement de la monarchie. Les ralliements seront d'autant mieux récompensés qu'ils auront été plus précoces. Leur conviction traduit une curieuse perception de la situation politique, alors caractérisée par le renforcement du gouvernement de Jules Ferry qui semble devoir s'installer dans la durée. Le président du Conseil s'offre même le luxe de déclarer « le péril monarchiste enterré sous deux tombes », l'autre étant celle du prince impérial¹⁴.

Les princes d'Orléans se présentent groupés, le lendemain en début d'après-midi : le comte de Paris et son fils le duc d'Orléans, suivis du duc de Nemours, du duc d'Aumale, du prince de Joinville et du duc d'Alençon. Avant même d'avoir atteint l'entrée du château, le premier commet une gaffe : il fait arrêter sa voiture, en descend et va serrer les mains derrière les balustrades comme le ferait un candidat à une élection. Tandis que, sous le porche et à sa vue, le comte de Blacas l'attend, entouré de la Maison du prince.

Leur visite se déroule dans des conditions pénibles. Agenouillé sur un prie-Dieu auprès de la dépouille mortelle, le général de Charette ne se relève pas pour les saluer et contient sa colère : « Quand je les ai vus entrer, un flot de sang m'est monté à la tête ; j'ai cru que je devenais fou ; une envie folle de sauter sur le comte de Paris et de l'étrangler m'envahissait¹⁵. » Après être sortis de la chapelle ardente, les princes demandent à rencontrer la comtesse de Chambord,

qui refuse. Ils se rabattent sur le reste de la famille, qui les reçoit collectivement dans l'ancien salon de la duchesse d'Angoulême, choisi à dessein. La duchesse de Madrid, voyant le jeune duc d'Orléans, quatorze ans, s'apprêter à lui serrer la main, la tend vers les lèvres du garçon afin de lui enseigner les bonnes manières. Elle en rira longtemps... Puis le comte de Paris s'adresse solennellement au duc de Parme : « Mon cousin, au nom de la Maison de France, je vous exprime de très vifs sentiments de condoléances dans cette douloureuse circonstance. » Silence. Le comte de Paris répète sa phrase. Nouveau silence. Robert, indigné du titre que s'est octroyé son cousin, ne lui adresse pas un mot. En revanche, la duchesse de Madrid et lui-même complimentent le duc d'Alençon en lui rappelant qu'il était, dans le cœur de leur oncle, le préféré de la famille d'Orléans¹⁶... A seize heures, les princes repartent pour Vienne. Pendant l'entrevue, Blacas a testé sur Bocher la formule de compromis imaginée pour la répartition des places à la cérémonie religieuse du lendemain dans la chapelle du château. Mais il n'a obtenu aucune certitude sur le comportement des princes d'Orléans. On craint un esclandre...

La noblesse française continue d'arriver en rangs serrés. Près de cinq cents familles aristocratiques sont bientôt représentées et occupent tout ce qui, de Vienne à Frohsdorf, compte d'auberges convenables et, pour les mieux lotis, de châteaux amis dont les patriciens autrichiens ont ouvert les portes. La comtesse de Chambord ne veut encore recevoir personne, elle a délégué la réception des condoléances à l'aîné de ses neveux. Accueillant ensemble les ducs de Bisaccia, de Fitz-James et de La Trémoille, Robert de Parme éprouve la désagréable surprise d'entendre le second lui tenir un propos politique : « Mgr le comte de Chambord, dit-il, sur son lit de mort, nous a donné un bel exemple à suivre : avec une présence d'esprit admirable, il a su relier le passé au présent et maintenant du moins nous pouvons crier : Vive le Roi ! » Ce qui attire à l'impudent une vive riposte : « Il faudrait attendre du moins que mon oncle soit dans le tombeau¹⁷ ! » Sur ces mots, les trois ducs se trouvent congédiés. Robert est persuadé que cette intervention a été machinée par les orléanistes qui,

depuis le 5 août, font courir le bruit de la reconnaissance explicite par le comte de Chambord du comte de Paris pour successeur. Chacun ici sait que c'est faux. Mais c'est le propre, surtout en politique, qu'un mensonge longuement répété finit par être admis comme vérité.

Avant la fermeture du cercueil, un mouleur a été appelé pour prendre l'empreinte du visage du roi. Une douzaine de masques funéraires seront ainsi reproduits et offerts par sa veuve, notamment aux gentilshommes de service présents lors de son décès¹⁸.

Rebondit alors, pour la dernière fois, l'affaire du drapeau. Le baron de Raincourt et le général de Charette suggèrent qu'au moment de la mise en bière, on enveloppe la dépouille d'Henri V dans un drapeau blanc fleurdelisé. Mais ses neveux et nièces s'y opposent : ils y voient non un hommage mais un geste politique, enterrant le symbole de la légitimité. « Notre oncle, déclare à Blacas la duchesse de Madrid, a relevé le drapeau blanc, il était bien à lui ; mais il est aussi à nous. Il nous représente la tradition. Il ombragera sa tombe ; mais il nous restera¹⁹. »

Le lendemain, les négociations reprennent sur le protocole des obsèques. Blacas, écartelé, suggère de faire marcher sur la même ligne le duc de Parme, le duc de Madrid, le roi de Naples et le comte de Paris, c'est-à-dire à égalité les représentants des quatre branches de Bourbon restantes, dans l'ordre de proximité familiale avec le défunt. Bocher lui fait savoir que le comte de Paris accepte la formule à condition d'occuper ensuite la première place, c'est-à-dire le siège le plus à gauche sur le premier banc à droite de la chapelle. Pour étayer sa prétention, l'aîné des Orléans se targue des nombreux télégrammes de condoléances adressés à lui par les cours souveraines, dont celle de Berlin, alors qu'il les a lui-même suscités par son faire-part précipité. En outre, profitant de son séjour à Vienne, il vient de recevoir, tel un monarque, la visite de l'empereur d'Autriche. Nouvelle colère de Robert de Parme, qui demande à sa tante ce qu'il convient de faire. Elle l'engage à ne rien céder et lui promet qu'elle donnera une

instruction précise à Blacas, auprès de qui Bocher brandit maintenant la menace d'un retrait des princes d'Orléans. Au jour de la cérémonie funèbre, rien n'est réglé : les bancs ne comportent aucune place nominative.

Le samedi 1^{er} septembre, alors que s'annonce une nouvelle journée caniculaire, tôt le matin on se presse sous le porche et dans la cour intérieure de Frohsdorf en attendant l'ouverture des portes de la chapelle, prévue pour neuf heures. La comtesse de Chambord doit occuper un prie-Dieu près de l'autel, sa famille les premiers rangs à droite, les représentants des souverains étrangers, dont l'archiduc Charles-Louis, frère de François-Joseph, les rangs de gauche. Pour le reste, advienne que pourra... Lorsque se forme le cortège, le roi de Naples s'efface devant le comte de Paris. Au bout de l'allée centrale, celui-ci veut s'effacer à son tour devant le duc de Parme. C'est une ruse car, l'ayant laissé passer, il se trouverait assis en bordure d'allée, c'est-à-dire à la première place de la famille. Robert refuse. Les deux hommes échangent de venimeuses politesses, puis le duc de Parme ordonne à son cousin de s'asseoir. Il s'assied. Tout le monde a remarqué l'incident. Plusieurs témoins en donneront des versions légèrement différentes²⁰. Mgr Vanutelli, nonce apostolique, assisté par les pères Curé et Bole, célèbre l'office. Ensuite, un buffet froid est servi dans les salons du rez-de-chaussée. Entre les tables, circule le bruit que les princes d'Orléans ne se rendront pas à Goritz si le comte de Paris ne marche pas, là-bas, en tête du cortège. Les princes d'Orléans rapportent aux Français présents les propos tenus la veille par l'empereur d'Autriche, qui déplore les dissentiments au sein des différentes branches des Bourbons et aurait affirmé la nécessité d'un regroupement des forces conservatrices françaises derrière le comte de Paris. Celui-ci a déjà, de sa seule initiative, ordonné que son wagon soit accroché au train spécial qui acheminera la dépouille mortelle d'Henri V de la gare de Wiener-Neustadt jusqu'à celle de Goritz, distante de deux cent quatre-vingts kilomètres. Blacas insiste auprès du duc de Parme pour qu'aux funérailles publiques, le premier pas soit cédé au prétendant. Ayant essuyé un nouveau refus, il se tourne vers la

comtesse de Chambord, qui décide de trancher le nœud par une note qu'elle rédige après avoir pris l'avis de Huet du Pavillon, en sa qualité d'exécuteur testamentaire, et après avoir reçu ses neveux et nièces : « Connaissant les intentions de mon mari, je déclare que je veux que son enterrement soit un acte de famille, et pas un acte politique ; et que la place de chacun soit réglé par le degré de parenté²¹. »

Dès que le comte de Paris a connaissance de ces instructions, il décide de rentrer en France avec les siens. Ulcéré, son clan commence à supputer des intrigues venues d'Espagne et auxquelles la comtesse de Chambord se serait prêtée, si elle ne les avait pas fomentées elle-même. C'est alors que le duc de Parme lance sa bombe : il accepte d'abandonner la préséance à condition qu'elle échoie à don Juan, désormais chef de la Maison de Bourbon.

Jean-Charles-Marie-Isidore de Bourbon est né au palais d'Aranjuez le 15 mai 1822, fils cadet du prince Charles – don Carlos –, frère du roi Ferdinand VII et fondateur du mouvement carliste au nom du respect de la loi salique. Il connut donc l'exil, lui aussi à l'âge de dix ans, et, devenu adulte, prit le titre de comte de Montizón. On se souvient qu'il fut le rival heureux du comte de Chambord dans le cœur de Marie-Béatrix de Modène, qu'il épousa le 6 février 1847. Devenu héritier carliste du trône d'Espagne en 1861 par la mort de son frère aîné, le comte de Montemolin, il déçut ses partisans par son comportement incertain et, le 20 juillet 1868, abdiqua en faveur de son fils aîné don Carlos. Ses relations avec son beau-frère furent toujours distantes. Il n'avait pas la réputation d'un homme sérieux conscient de ses devoirs. Dilapidateur de sa fortune et de celle de son épouse, il bénéficiait depuis quelques années d'une aide financière régulière de la part du comte et de la comtesse de Chambord. Plus qu'un noceur ou un joueur, c'est un fantaisiste, sujet à des lubies, des enthousiasmes passagers ou plus durables, comme sa passion pour les canards, ses inventions d'appeaux, d'appareils photographiques ou de bateaux en caoutchouc. Il ne semble intéressé ni par le pouvoir ni par les querelles dynastiques. Pour le comte de Paris, il serait donc facile soit de se rendre

à Goritz en occupant n'importe quelle place sans qu'on y voie une remise en cause de son droit de succession, soit de s'abstenir d'y paraître en invoquant l'antique tradition selon laquelle jamais un roi de France n'assiste aux funérailles de son prédécesseur.

Cependant, les princes d'Orléans se sentent menacés par la présence de don Juan et de ses fils à Goritz. Ils redoutent que l'ordre de famille transmis, ou imposé, par la comtesse de Chambord ne remette chacun à sa place, y compris sur le plan dynastique, qui, dans la Maison de France, ne se distingue pas du lien de parenté. Pour Joseph du Bourg, l'affaire est entendue : « M. le comte de Chambord avait gardé sur cette question une réserve absolue pour la très bonne raison qu'elle se tranchait régulièrement toute seule, et qu'ayant pour premier devoir de réaliser la restauration, il ne devait pas diviser les groupes monarchiques par des querelles et des luttes annihilant toutes chances de succès. C'est pour cela qu'il ne parlait pas là-dessus, et qu'il ne répondait même pas, quand son interlocuteur abordait ce sujet. Mais, d'un autre côté, il ne voulait rien faire ni accepter qui fût en contradiction avec le droit pour sa succession. En partant de la constatation de son silence forcé sur cette question, ne trouve-t-on pas dans les dispositions pour ses obsèques, l'indication de la voie à suivre. Un enterrement de famille où chacun est à sa place, voyez, regardez donc, c'est là mon testament politique²². »

Terminus à Goritz

Le dimanche 2 septembre, à trois heures de l'après-midi, la châsse funéraire prend le chemin de la gare de Wiener-Neustadt. Plus de vingt mille personnes assistent au départ du convoi qui va rouler, à très petite vitesse, pour n'atteindre Goritz que le lendemain aux aurores. Une trentaine de princes du sang, de gentilshommes du service et de serviteurs d'Henri V sont montés dans le train spécial. Les princesses et les autres dames sont parties la veille au soir. Profitant de ce répit, les princes d'Orléans tentent une nouvelle percée. Restés

à Vienne, ils délèguent à Goritz, auprès de don Juan et de ses fils, Michel de Bellomayre. Cet avocat de quarante-six ans, nommé au Conseil d'Etat sous Napoléon III puis rallié à l'orléanisme en 1871, a la réputation d'être un habile dialecticien. Dès la descente des princes de Bourbon d'Anjou en gare de Goritz, à quatre heures du matin, il leur demande audience. Alors que don Juan va prendre un peu de repos au palais Lantiéri où il doit loger avec les membres de sa famille, don Carlos et don Alphonse acceptent de l'écouter. Il leur expose que son maître est encore en Autriche, peut-être même en route pour Goritz (un appartement lui est réservé dans un hôtel de Trieste). Il peut encore décider d'assister aux funérailles. Ainsi éviterait-on à la fois un scandale autour du linceul d'Henri V et de graves perturbations dans les milieux monarchistes français à la veille d'une restauration presque certaine qui ne pourra que servir les intérêts des Bourbons de tous pays. Bellomayre leur fait valoir tous les tracas que leur causerait une implication involontaire dans les méandres de la politique française et l'embrouillage supplémentaire qui en résulterait pour leurs intérêts en Espagne. Ils se montreraient donc bien avisés de prévenir toute tentative d'accaparer leur nom et de s'en servir sans leur aval. Pour cela il suffirait que les trois princes espagnols renouvellent solennellement la renonciation de leur ancêtre Philippe V à la couronne de France, pour lui-même et pour sa descendance, prononcée en novembre 1712 afin de mettre fin à la guerre de Succession d'Espagne. Un document a été rédigé à cet effet, il ne manque que leur signature. Etonnante démarche et nouvelle maladresse des orléanistes : car ou bien la renonciation de Philippe V demeure valable et il n'est point besoin de la réitérer sans éveiller de nouveaux doutes sur sa validité originelle, ou bien elle ne l'est pas et c'est alors une abdication pure et simple que l'on demande au nouveau chef de la Maison de Bourbon. Jusqu'ici, les deux infants se sont tenus à l'écart de la polémique entre le duc de Parme et le clan des Orléans. Cette fois, ils ne peuvent se dérober. L'aîné garde le silence, mais le second répond à l'envoyé spécial : « Mon père est absent. Lui doit parler avant qui que ce soit. Mais je le déclare tout de

suite : jamais, quant à moi, je ne signerai cette pièce. Je ne sais pas bien encore si nous avons des droits à la couronne de France ; si nous n'en avons pas, il est ridicule de signer cette déclaration ; et si nous en avons, ces droits sont des devoirs. Les devoirs, on ne peut les abdiquer²³. » Bellomayre repart très mécontent, confirmant la rupture : les princes d'Orléans ne viendront pas à Goritz. Puis on apprend que l'empereur d'Autriche sera représenté non par l'archiduc Charles-Louis, mais par le prince Emeric de La Tour et Taxis, chef de l'une des plus anciennes familles de l'empire des Habsbourg, aux lointaines origines françaises. Pour les orléanistes et les ralliés à leur cause, c'est-à-dire pour la grande majorité des royalistes français présents à Goritz, ce changement de dernière minute ne laisse planer aucun doute : François-Joseph réprouve l'éviction du comte de Paris et le manifeste clairement. Pour le camp parmesan, il ne faut y voir que la fâcheuse coïncidence de deux dates : le même jour, à Schönbrunn, on célèbre le baptême de Stéphanie, née la veille, premier enfant de l'archiduc Rodolphe.

Malgré la Méditerranée toute proche, un ciel grisâtre efface la canicule de la veille à Frohsdorf. Goritz s'est mis en tenue de deuil. « Au point du jour, témoigne Henri Arzac, les demeures particulières, celles des pauvres comme celles des riches, étaient garnies de draperies noires aux fenêtres et aux balcons. Le drapeau de la cité voilé d'un crêpe noir était hissé sur l'hôtel de ville [...]. Aux abords des rues des drapeaux noirs pendaient aux poteaux, tandis que les réverbères portaient des crêpes noirs²⁴. » Le cortège funèbre se forme à huit heures du matin. De la gare à la cathédrale Saint-Hilaire, il paraît interminable : en tête, les pauvres des hôpitaux, les vétérans des armées, les associations caritatives et le clergé. Vient ensuite le coupé de gala du prince (amené de la villa Boeckmann) dans lequel a pris place, seul, le comte de Blacas. Il porte sur un coussin de velours, posé sur ses genoux, les insignes royaux, les colliers des ordres du Saint-Esprit et de Saint-Louis. Suit le char funèbre, attelé de huit juments percheronnes ainsi que le défunt l'avait demandé à Dick, chef de ses écuries. Marchent en l'encadrant les gardes-chasse en

uniforme, chargés de toutes les manutentions du cercueil. Des deux côtés du char, défilent les maîtres d'hôtel, les valets de chambre et les valets de pied. Derrière eux viennent les princes, d'abord le prince de La Tour et Taxis, puis, sur une même ligne, le duc Robert de Parme, don Juan et son fils don Carlos ; au deuxième rang le fils de celui-ci, don Jaime avec à ses côtés don Alphonse, le grand-duc Ferdinand IV de Toscane ainsi que le prince Louis de Bavière, cousin d'Elisabeth d'Autriche. A quelques pas derrière suit l'impressionnante cohorte formée par la Maison du roi, conduite par le duc Della Grazia, demi-frère d'Henri V, les gentilshommes de service qui se sont succédé auprès du prince durant trente ans, les délégués des comités départementaux, des députés et des sénateurs français, dont tous ne sont pas royalistes, les zouaves pontificaux emmenés par le général de Charette, enfin une foule d'anonymes composée de Français, de Vénitiens, d'Autrichiens, d'habitants de Goritz et des alentours. Ferme la marche un char couvert d'une masse de fleurs apportées de France. Ici et là, au-dessus des têtes, émergent des drapeaux blancs. L'un d'eux, à la hampe lourde, est porté par une femme âgée, vite exténuée. Intrigué, René de Monti de Rezé lui demande pourquoi elle accomplit un tel effort. « Il a dit : "Je veux qu'il ombrage ma tombe", répond-elle. » Alors Monti se saisit de l'oriflamme et donne son bras à la vieille dame²⁵.

On estime qu'environ douze mille personnes, dont près de quatre mille Français²⁶, accompagnent la dépouille royale jusqu'à la cathédrale, trop petite pour contenir tout le monde. La cérémonie y est célébrée par Mgr Zorn, archevêque de Goritz. Venu de Paris, le ténor Raphaël Grisy, de la Société des concerts du Conservatoire, interprète, avec la maîtrise de la cathédrale, le requiem composé pour la circonstance par l'Italien Bartolomeo Cartocci. La cérémonie prend fin après la cinquième absoute, sans oraison funèbre²⁷. Il est alors près de midi. Le transport du corps à la Castagnavizza n'est prévu qu'à dix-sept heures.

L'intermède est immédiatement occupé par les conciliabules et les intrigues. Plusieurs députés et sénateurs royalistes, dont Lucien Brun, ont improvisé une réunion à l'hôtel de la

Poste afin de faire signer, par le plus grand nombre possible des royalistes présents, une adresse au comte de Paris afin de le reconnaître comme le roi Philippe VII. La réunion, prévue pour quatorze heures, n'a fait l'objet d'aucune préparation véritable. Le comte de Mun et René de La Tour du Pin, craignant une confusion aussi indigne qu'inappropriée, en réfèrent au prince de La Tour et Taxis, qui fait interdire la réunion ainsi que toute autre manifestation politique. Cependant, le duc de La Rochefoucauld-Bisaccia envoie, « au nom de tous », sans autre précision, un télégramme d'adhésion au comte de Paris : « Les Français réunis à Goritz pour rendre un suprême hommage à M. le comte de Chambord, affirment leur inébranlable fidélité au principe de la monarchie héréditaire et traditionnelle, et saluent en Monsieur le comte de Paris le chef de la Maison de France. »

Dans le même temps, le général de Charette a réuni ses zouaves à la villa Boeckmann et procédé devant eux à un spectaculaire revirement : il a décidé de se rallier au comte de Paris et engage ses compagnons à l'imiter. Lui aussi croit à l'imminence du rétablissement de la monarchie en France.

Le lendemain 4 septembre, une autre cérémonie funéraire se tient à Saint-Germain-l'Auxerrois. De neuf heures du matin à six heures du soir, l'église ne désemplit pas. Plus de six mille personnes viennent s'agenouiller devant le monumental catafalque de dix mètres de hauteur que l'archevêché de Paris a, dans un temps record, fait construire et installer dans le chœur. Un troisième service est organisé à Chambord, le 17 septembre. Cinq mille personnes s'y rendent. Entre Goritz et Trieste, au sommet de la tour du château de Duino, le prince de La Tour et Taxis fait hisser et mettre en berne un drapeau blanc.

Rapidement, disparaît tout ce qui incarnait le légitimisme autour de la personne du prince. Les membres de la petite cour de Frohsdorf se disent adieu le 13 septembre : il y a là le comte de Bardi, les comtes de Blacas et de Damas, les comtes et comtesses de Chevigné et de Monti de Rezé, le baron de Raincourt. La comtesse de Chambord offre à Damas les trois

chevaux de selle de son mari : Arques, Ivry et la jument Rachel. « Tous pleurent en se serrant la main une dernière fois », nous dit la comtesse de Monti²⁸, conscients de fermer une page d'histoire et sans envie de participer à l'écriture de la suivante. Aucun d'entre eux ne cherchera plus à jouer le moindre rôle politique. Par une circulaire du 27 août 1883, le marquis de Dreux-Brézé a, de sa seule initiative, dissous les comités légitimistes. Beaucoup de royalistes jugent cette décision précipitée, d'autant que le comte de Chambord n'a donné, avant de mourir, aucune instruction sur ce point. Dreux-Brézé justifie sa décision par le fait que les dirigeants et les membres des comités ne doivent pas leur mandat aux suffrages des légitimistes, mais aux nominations faites par le prince. Lui disparu, ces organismes se trouvent privés de fondement. En fait, leur animateur s'est lui aussi rallié au comte de Paris et estime que celui-ci verrait d'un mauvais œil le maintien d'un mouvement royaliste qui ne lui soit pas directement subordonné. Dreux-Brézé fait d'ailleurs approuver sa décision par le prétendant²⁹... *L'Union* s'est sabordée le 12 septembre 1883, entraînant à sa suite plusieurs journaux de province. Ne demeurent que quelques feuilles, aux tirages de plus en plus modestes, pour faire survivre le légitimisme. Le plus notable est l'hebdomadaire *Journal de Paris*, racheté par Maurice d'Andigné en 1882, dirigé par Henri Marchand et auquel Guillaume Véran prête une plume passionnée en faveur du droit des Bourbons d'Espagne à la couronne de France.

Un an plus tard, le 24 août 1884, une double cérémonie commémorative sera célébrée à Frohsdorf et à Goritz. Seuls le comte de Blacas et le général de Charette assisteront à la première, réservée essentiellement à la famille. La deuxième ne réunira qu'une douzaine de Français³⁰...

En descendant de la Castagnavizza, alors que, derrière elle, s'attardent encore quelques fidèles, dont le comte de Blacas, en prière et en pleurs, Marie-Thérèse de Modène entre dans la quatrième période d'attente de sa vie. Jusqu'en 1845, elle

avait attendu le prince charmant, puis la maternité, puis le royaume de France. Maintenant, elle attend la mort.

La survivante

« La mort de mon mari m'a radicalement déracinée, confie-t-elle à la comtesse de Monti de Rezé. Il était ma vie. Je ne suis plus que l'ombre de moi-même... Il est au ciel, j'en suis sûre ; il m'y attend et je ne tarderai pas à le revoir³¹. »

Après la mort du prince, les médisances, jusque-là murmurées, s'expriment ouvertement contre la comtesse de Chambord, facile bouc émissaire, accusée de tous les maux de la monarchie agonisante. Stérile, elle a privé les Bourbons d'un héritier mâle et ainsi démonétisé la couronne de son mari. Laide et sourde, sans envergure et sans esprit, elle serait devenue acariâtre, glaçant par son accueil sans relief les pèlerins de la légitimité. L'idée de porter un jour la couronne de reine de France l'aurait terrorisée, persuadée de subir les moqueries surnoisées de la Cour et, pire encore, de connaître, nouvelle « Autrichienne », le sort qui fut celui de Marie-Antoinette. Jules Claretie, minutieux observateur de ses contemporains, rapporte dans ses *Souvenirs du dîner Bixio* que le général Ducrot « donnait la vraie raison, la seule, du refus du comte de Chambord, influencé par sa femme [qui] ne voulait pas entrer dans Paris, reine vieille et laide³² ». Elle n'aurait rêvé que de couler des jours paisibles auprès de son « Enrico », veillant jalousement à écarter de lui toutes les tentations, aussi bien charnelles que politiques. Elle n'y aurait, semble-t-il, pas trop mal réussi. Elle se serait aussi fondue dans une bigoterie extrême, allant jusqu'à porter un cilice sous sa robe et à se livrer à des jeûnes sévères³³. Enfin, comble de disgrâce, par ses manœuvres souterraines soufflées par quelques conseillers en soutane, elle aurait tenté de détourner l'héritage capétien, par haine des princes d'Orléans et dans l'intérêt de ses complices espagnols. Le duc de Castries ne se soucie pas de nuances : « L'élément trouble qu'avait été, depuis près de quarante années, la comtesse de Chambord, allait se dévoiler

dans toute sa vérité [...]. Le ferment que, en dépit de la fusion, elle jeta volontairement dans les cervelles d'extrême droite, leva aussitôt, car les réconciliations dynastiques n'existent guère quand on arrive à l'échelon individuel des partisans. » Et d'évoquer cette supposition, purement gratuite, d'Henri de Pène, que la comtesse de Chambord aurait pu subtiliser le testament politique de son mari³⁴. Dans quel but ? On le devine facilement : cacher qu'Henri V avait reconnu le droit du comte de Paris.

Mais les détracteurs de la comtesse de Chambord s'empêtrèrent dans une contradiction : comment peut-on à la fois décrire une personne comme peu éveillée à la chose politique et intellectuellement effacée, et la tenir en même pour responsable des deux phénomènes majeurs de la vie et de la mort d'Henri V : son prétendu renoncement au trône de France et la division des royalistes en deux camps inconciliables ? Si tel était le cas, Marie-Thérèse de Modène aurait été une des personnes les plus efficaces de l'histoire de France...

Le personnage, extrêmement discret, s'exprimait rarement. Les seuls éléments dont nous disposons pour lever un voile sur ses propres sentiments et réflexions proviennent du courrier régulier qu'elle entretenait pendant vingt-huit ans avec sa dame d'honneur préférée, la comtesse Emma de Chabannes. Généralement, quand Marie-Thérèse s'éloignait de Frohsdorf, son amie y demeurait pour garder la maison et, surtout, pour veiller à la gestion des nombreuses œuvres religieuses, éducatives et caritatives que patronnait ou aidait la princesse. Emma était elle-même chanoinesse du chapitre royal de Sainte-Anne-de-Bavière. La princesse lui écrivait alors trois ou quatre fois par semaine, relatant les détails de sa vie quotidienne, évoquant de temps à autre ses espoirs et ses craintes. D'une vingtaine d'années plus âgée qu'elle, la comtesse de Chabannes semble avoir tenu un rôle de mentor passif auprès de Marie-Thérèse. Après sa mort en juillet 1874, la comtesse de Chambord n'eut plus de confidente attitrée. Les quelque deux cent quatre-vingts lettres à Emma, conservées aux archives de Lucques, donnent une idée relativement précise de la

pensée de la comtesse de Chambord³⁵. Qu'en ressort-il ? Une femme pudique, religieuse et lucide.

On ne pénètre jamais dans son intimité profonde. Si, par exemple, elle a décrit avec minutie son séjour à Montriant, dessinant le plan de la demeure, avec la place de chaque meuble, faisant quelques croquis des pièces principales, du parc et de la façade, elle n'a presque pas mentionné les événements qui alors agitent la France et tourmentent son mari. Autant que lui, elle se considère comme étant dans la main de Dieu et s'abandonne avec confiance à la Providence. Henri est toute sa vie. Elle le répète souvent et sous différentes formes : « Ma place est auprès de lui, où qu'il aille, à quelque destinée que la Providence lui réserve [...]. Je ne veux pas d'autre sort que de l'aider à subir et à triompher des épreuves auxquelles Notre Seigneur le soumet [...]. Mon bonheur est d'être à ses côtés, de le seconder, en tous temps et tous lieux [...]. » A aucun moment, elle n'a exprimé la crainte de se retrouver un jour reine de France. Elle n'en a évoqué la possibilité qu'à travers Henri, persuadée que lui seul, parce qu'il est l'incarnation de la légitimité, peut « panser les plaies de ce pauvre pays, qui a connu tant de tourments par la faute de ses dirigeants illégitimes et de l'esprit de la Révolution ». Elle a prié chaque jour, et continue après la mort d'Henri, « pour voir cesser les malheurs de la France [...] car ce pauvre peuple a bien été assez puni ». Elle a encore prié pour que la lumière l'éclaire enfin et qu'il comprenne « que le règne d'Henri sera, avec l'aide de Dieu, celui de sa délivrance ». Elle a souvent rappelé la nécessité de « rétablir partout la foi et l'esprit de charité », précisant qu'elle assisterait au mieux le roi à « remplir ce devoir sacré lorsque, enfin, il portera la couronne ». A partir de février 1871, elle a déploré « que ce qui pourrait sauver la France prenne tant de temps à se réaliser ». Mais elle a aussi souffert de l'excès des sollicitations et des « quémandements » dont son mari fut alors l'objet, qui l'irritèrent et le fatiguèrent. Elle aurait voulu que cessent les dissensions « afin que la France et son roi, unis dans une juste paix, travaillent ensemble au bien commun ». Lucide, elle ne s'est bercée d'aucune illusion sur la courtisanerie dévorante qui

entoura le couple royal à partir du printemps de 1871 : « Henri est fatigué, mais il ne veut pas le montrer, de tous ces visiteurs qui lui font d'interminables discours sur leurs propres idées politiques et sur ce qu'il conviendrait de faire en France après avoir rétabli la royauté. Il sait bien que derrière ces projets et ces sentences, il y a surtout le désir d'occuper des postes et de venir vérifier en personne auprès du roi qu'il les confiera bien à ceux-là et non à d'autres. Mais il a raison de ne faire aucune promesse, cela ne ferait qu'augmenter les appétits. Je prie pour que Dieu continue de l'éclairer. »

Une seule fois, elle s'est imaginée à sa nouvelle place, à Versailles, dans ce palais qu'elle n'a jamais vu et où elle pourrait bien finir ses jours : « On me dit que ce château est bien grand et que les reines ne n'y sont jamais plu. Je comprends à certains regards qu'on pense à Marie-Antoinette et qu'on se dit qu'avec moi, il n'y aura pas de cour car on s'y ennuerait trop. Mais la cour se fait toute seule, avec ou sans la reine, avec ou sans le roi. On se dit aussi peut-être que je monterai en charrette. Mais Dieu n'aura pas redonné son roi à la France pour cela. Cependant, que Sa volonté soit faite. »

Après la mort d'Henri, Marie-Thérèse se calfeutre au rez-de-chaussée de Frohsdorf, abandonnant les étages. Son entourage se réduit désormais à quelques domestiques. Le père Bole et l'abbé Curé restent auprès d'elle. Mais elle a donné congé aux dames d'honneur qui, apparemment, ne se sont pas fait prier pour quitter ce palais des songes devenu celui des fantômes. Elle s'attache cependant deux « dames de maison » : les comtesses Olga Puppi et Christine de Cibeiens. La première éprouve un jour la surprise d'apprendre que *Le Gaulois* du 1^{er} avril 1886 a publié une lettre d'elle indiquant notamment : « Quant à ce qu'on dit certains journaux, à savoir que Madame détestait la famille d'Orléans, je peux le nier formellement. Celui que Monsieur le comte de Chambord a reconnu pour son successeur, Madame le reconnaît pour son Roi, et elle n'a jamais parlé de lui sans la plus grande estime et la plus grande vénération. » La lettre est un faux. On ne sait qui l'a produite mais on voit ce qu'elle sert. La comtesse de Chambord est alors très malade, souffrant

d'insuffisance cardiaque. Le docteur Meyer a été appelé de Vienne à son chevet. C'est pourquoi, on ne lui parle pas de l'incident et qu'Olga, le 3 avril, écrit au *Gaulois* pour signaler l'imposture³⁶.

Depuis l'automne de 1883, elle multiplie les séjours à Goritz afin de prier sur la tombe de son bien-aimé. Puis elle décide d'y passer les années qui lui restent. Chaque matin, elle monte à la Castagnavizza, à pied quand elle en a la force, en voiture si elle se sent trop faible. Elle a quitté la villa Boeckmann, trop vaste et à l'écart de la ville, pour le palais Lantiéri que ses propriétaires lui prêtent et qu'Henri, adolescent, a bien connu. Dans le parc, elle fait bâtir une grotte reproduisant celle de Lourdes et aménager une chapelle où elle a fait transformer en autel le lit dans lequel son mari est mort. Elle reçoit peu de visiteurs en dehors du duc de Parme, du comte de Bardi et de don Juan. Toutefois, elle accueille chaleureusement à Goritz, en août 1884, la petite délégation de Français venus célébrer l'anniversaire de la mort du roi.

Le premier deuil achevé, dans le silence et le recueillement, la comtesse de Chambord se livre à ce qu'on appelle aujourd'hui un « devoir de mémoire ». En janvier 1884, elle invite le père Eugène Marquigny à venir à Frohsdorf afin de classer les papiers de son mari et de préparer, sur la base des documents entreposés dans son cabinet, une étude biographique d'Henri V. Pourquoi lui ? Le comte de Chambord l'avait reçu à Goritz le 6 mai 1883 et de cette rencontre était née une grande considération réciproque. Marquigny revenait alors d'un pèlerinage en Terre sainte et avait souhaité s'en entretenir avec le prince. Celui-ci aurait ensuite confié à son épouse qu'il voulait qu'à sa mort on détruisît ses notes et journaux personnels, mais que l'on produisît, à partir d'eux, un document unique qui constituerait un palliatif du testament politique qu'il n'avait pas eu le temps de rédiger. Marquigny lui paraissait l'homme doté des meilleures qualités pour accomplir cette tâche. Né en 1836, père jésuite enseignant, lié à Mgr Pie, à Louis Veuillot, à Lucien Brun et à Albert de Mun, il se signala comme ardent défenseur du

Syllabus et proche des doctrines du catholicisme social. En mars 1884, il arrive à Frohsdorf et se met aussitôt au travail : « Me voici seul dans ce vaste sépulcre, seul avec les papiers et les livres. Madame me dit tout et me confie tout, comme si j'étais de la famille. Ce sont des trésors accumulés : le carnet de Monseigneur, plus de trente petits volumes où se trouve, de sa main, le journal de sa vie... plus d'une douzaine d'énormes cahiers où sont racontés ses voyages... Et les lettres³⁷ ! » Marquigny classe, ordonne, élimine ce qui lui paraît dénué d'intérêt et, surtout, recopie le journal du prince, sous le titre *Journal de Monseigneur*. C'est ce document, de la main du prêtre, qui se trouve aujourd'hui aux archives de Lucques. S'agit-il d'une version édulcorée ? La censure ne faisait pas partie de ses missions et la comtesse de Chambord lui laissa une totale liberté. Mais le travail est peut-être inachevé car Marquigny est malade. Bientôt, il sait qu'il ne pourra mener sa tâche à bien. Il meurt d'une hémorragie cérébrale le 5 août 1885. La comtesse de Chambord renonce à lui chercher un successeur : « Que la volonté de Dieu soit faite. »

Au même moment, la voilà étrangement associée au mystère de Rennes-le-Château et de l'abbé Bérenger Saunière. Elle a consenti à celui-ci un don de trois mille francs. Pourquoi ? Certains esprits se sont échauffés et n'ont pas rejeté la possibilité que la très religieuse Marie-Thérèse soit initiée à quelque « grand secret » dont l'abbé Saunière serait sur le point de sortir de terre un élément³⁸. La réalité est plus prosaïque : à l'approche des élections de 1885, la possibilité d'une nouvelle Chambre à majorité royaliste, à tout le moins fortement conservatrice et catholique, n'est pas exclue. Le gouvernement républicain s'affole et traque les prêtres soupçonnés de propagande antirépublicaine. C'est le cas de l'abbé Saunière, dont l'administration suspend le traitement (nous sommes encore sous le régime concordataire selon lequel les prêtres sont rémunérés par l'Etat). L'homme, qui n'a aucune fortune personnelle, se retrouve ainsi sans ressources. La famille d'Hautpoul, dont un membre fut précepteur du duc de Bordeaux, lui verse une aide et alerte la comtesse de Cham-

bord. Marie-Thérèse envoie donc de l'argent à ce prêtre fidèle au royalisme, comme elle en envoie à une bonne douzaine d'autres confrontés à la même épreuve. Cependant le bruit se répandra de sa venue secrète à Rennes et de sa rencontre avec Saunière, qui lui aurait révélé le « grand secret ».

Depuis l'automne de 1883, elle a intensifié ses activités caritatives et multiplié les cadeaux, par exemple l'offrande de tableaux ou de statues, à des paroisses consacrées à la Vierge Marie. Elle apporte également son soutien financier à des théoriciens du légitimisme, journalistes et écrivains, tels Guillaume Vérant et Gustave Théry (qui écrit sous le pseudonyme de Deryssel) qui revendiquent la succession royale pour la branche espagnole des Bourbons et que leurs adversaires surnomment les « Blancs d'Espagne ».

Surtout, elle se prépare à paraître devant Dieu en espérant que cela interviendra le plus tôt possible. Elle écrit ainsi au cardinal Lavignerie, évêque d'Alger, le 1^{er} avril 1886 : « Morte au monde, je ne songe plus qu'au Ciel, où j'espère aller prier avec mon Henri pour la France qu'il a tant aimée³⁹. » Son vœu est exaucé le 23 mai 1886 : elle s'éteint à Goritz, victime d'une fluxion de poitrine. Le duc de Parme organise et préside les obsèques. Le caveau de la Castagnavizza ne recevra désormais plus aucune dépouille. La crypte, aménagée sous le maître-autel de l'église du monastère, renferme désormais cinq sarcophages de marbre blanc et un de fonte noire, que l'on a descendus par le plafond et qui reposent sur des piédestaux. Ils occupent tout l'espace du réduit voûté, auquel les visiteurs peuvent accéder par une petite porte. Le premier à gauche en entrant renferme les restes de la comtesse de Chambord aux initiales MT sculptées sur la face la plus visible, le second, strictement identique, ceux d'Henri V, HV, le troisième, en fonte, ceux de Louise de Parme, L ; à droite, s'alignent symétriquement les sarcophages de la duchesse puis du duc d'Angoulême, MT encore et LXIX, enfin dans le fond à droite, celui de Charles X, CX. Pendant la Première Guerre mondiale, des bombardements détruisirent l'église de la Castagnavizza. Mais Zita, fille de Robert de Parme et impératrice d'Autriche, avait déjà pris la précaution de trans-

férer les cercueils à Vienne. Elle reconstruit l'église en 1917. En 1918, elle part en exil sans avoir eu le temps de faire ramener les corps. Le gouvernement de la république d'Autriche s'en charge en 1932. Le « Saint-Denis de l'exil » n'a plus connu de troubles depuis lors. Chaque année, il reçoit deux ou trois cents visites, surtout en été. Il faut pour cela se présenter à la porte principale du monastère et actionner une petite sonnette sous laquelle une simple étiquette de plastique mentionne : « Tombes des Bourbons ».

Epilogue

Quelques semaines seulement après la mort d'Henri V, le gouvernement de Jules Ferry fit entreprendre la destruction des ruines des Tuileries, conformément à une résolution votée par la Chambre des députés en 1879. Un an plus tard, la loi du 14 août 1884 modifiait la Constitution afin de rendre intangible la « forme républicaine du gouvernement » – disposition encore en vigueur de nos jours – et inéligibles à la présidence de la République « les membres des familles ayant régné sur la France ». Enfin, la loi du 26 juin 1886 interdisait le sol français aux chefs des familles royales et à leurs fils aînés, leur défendant aussi de servir dans l'armée française. Ainsi, moins de trois ans après la mort du comte de Chambord, il ne restait plus rien des représentations légale et institutionnelle du royalisme. Les républicains avaient non seulement remporté toutes les élections, ils avaient aussi fait un ménage juridique complet dans l'espérance monarchique.

Que pouvait-il, dès lors, subsister de la mémoire d'Henri V ? Sur le plan matériel, bien peu de chose. A Venise, le palais Cavalli que, de nos jours, la ville loue pour des mariages, ne garde aucune trace de son ancien propriétaire.

Frohsdorf fut légué par la comtesse de Chambord à son neveu don Carlos, qui, à sa mort, le 18 juillet 1909, le transmit à son fils aîné, don Jaime. Manquant d'argent, celui-ci vendit une partie du mobilier, des tableaux et des reliques royales. A sa mort sans enfants en 1931, ses biens furent partagés entre ses sœurs et Frohsdorf revint à l'infante Béatrice.

Séparée de son époux et mère de nombreux enfants, elle ne put subvenir à l'entretien du domaine qu'en vendant elle aussi une partie importante du mobilier, des œuvres d'art et la totalité de la bibliothèque. En 1941, à bout de ressources, elle céda le château à l'administration des postes autrichiennes qui voulait le transformer en centre de vacances. En 1945, Frohsdorf fut pillé par les nazis en déroute, puis par les Soviétiques à leur poursuite. Vingt ans plus tard, la Poste autrichienne en fit un établissement de formation en télécommunications qui fonctionna jusqu'en 1996. Une fois par an, depuis 1988, la chapelle était cependant ouverte au public à l'occasion de l'anniversaire de la mort de dom Bosco, chaque 31 janvier. En 2003, la Poste céda le domaine à un groupe privé d'investisseurs locaux qui engagèrent d'importants travaux afin d'y aménager des appartements. Seule la maison du garde-chasse est demeurée la propriété du comte de Wurmbbrand-Stuppach, descendant de l'infante Béatrice. Elle renferme encore de nombreux portraits et objets divers ayant appartenu à Henri V et à la famille royale en exil.

A Chambord, l'annonce de la mort d'Henri V avait provoqué une vive émotion. Tous les villageois se rassemblèrent autour du château pour prier et prirent le deuil. Ils accueillirent chaleureusement le duc de Parme, qui nomma régisseur le comte René de Monti de Rezé et séjourna dorénavant chaque automne au domaine, la loi d'exil de 1886 ne lui étant pas opposable. A sa mort, en 1907, le château passa aux mains de son fils Elie qui, en 1914, servit dans l'armée autrichienne. Scandalisée, la République ordonna, par voie judiciaire, la mise sous séquestre du domaine. Il fallut attendre 1930 et la conférence de La Haye sur les réparations de guerre pour qu'il fût restitué à son propriétaire. L'Etat français racheta alors Chambord à Elie de Bourbon-Parme pour onze millions de francs. Redevenu propriété nationale, le château n'oublia pas tout à fait Henri V : un petit musée lui est consacré, contenant quelques portraits et des effets personnels du prince ; les écuries abritent les carrosses de Binder, récemment restaurés.

La villa Boeckmann existe toujours mais, propriété de l'archevêché de Goritz, elle a été découpée en appartements pour familles modestes. Elle ne garde d'autre souvenir des séjours du comte et de la comtesse de Chambord que les deux vieux cèdres sur la terrasse à l'ombre desquels il leur arrivait de déjeuner.

Pour le reste, la France a effacé de sa mémoire publique les dernières traces d'Henri V. Aucune place, aucune rue, aucun bâtiment ne porte quelque part son nom, pas même celui de duc de Bordeaux. Dans la ville qui lui donna son premier titre, on croit qu'il s'agit de l'un des surnoms donnés autrefois à Jacques Chaban-Delmas et le vignoble du Médoc ne compte aucune cuvée « duc de Bordeaux » en dépit de ce qu'il doit à la naissance du prince. Cependant, le musée des Arts décoratifs de la ville expose, dans quatre petits salons, la collection de Raymond Jeanvrot consacrée aux derniers Bourbons. Des statuettes, des miniatures, des gravures, des lettres et quelques tableaux évoquent ici les souvenirs du duc de Bordeaux.

Le seul monument qui lui soit dédié a été édifié en 1889 sur la petite commune de Sainte-Anne-d'Auray dans le Morbihan, à l'initiative d'une association de royalistes, dénommée Saint-Henri, et dont les principaux fondateurs étaient le général-baron Athanase de Charette, le duc Sosthène de Doudeauville, le comte Louis de Monti de Rezé et le comte Albert de Mun. Sur un piédestal en granit, se dresse une statue d'Henri V à genoux priant sainte Anne (mère de la Vierge Marie, apparue à plusieurs reprises alentour). Autour de lui, en léger contrebas, sont disposées les statues de Jeanne d'Arc, de sainte Geneviève et de Bertrand du Guesclin. Pendant de nombreuses années, un pèlerinage annuel eut lieu ici chaque 29 septembre. Il s'en organise encore un de temps à autre.

A titre privé, de nombreuses familles françaises possèdent encore, parfois à leur insu lorsque cela se niche dans un grenier rarement revisité, des lettres et parfois des reliques du

comte de Chambord : mèches de cheveux, plumes d'oie, ustensiles de bureau, images pieuses et photos dédicacées... Aucun personnage de notre histoire n'a disséminé autant de reliefs de son existence. Dans quelques rares maisons, trône encore au salon un portrait du prince, placé là par quelque grand-père ou grand-mère légitimiste et qu'on n'a pas osé enlever.

En matière de philosophie politique, le legs d'Henri V se révèle beaucoup plus riche. Après sa mort, l'homme demeura longtemps un mystère que les historiens ne parvenaient guère à percer. Si quelques légitimistes expliquaient que l'échec de la restauration incombait à un complot orléano-conservateur, la plupart considérait que, soit par maladresse, soit par calcul secret, le prince avait volontairement renoncé au trône. Nous savons maintenant qu'il n'en fut rien : il n'y eut ni « grand refus », ni « fier suicide », ni « profond secret. » En estimant que le prince avait choisi l'échec de la monarchie plutôt que sa subordination à des conditions inacceptables, on a commis un contresens sur sa détermination : en vérité, Henri n'a jamais choisi. Car il se regardait comme totalement soumis à la divine Providence. Authentique providentialiste au sens donné à ce concept par Joseph de Maistre, il fournit une parfaite illustration de la doctrine de celui-ci : « Dieu fait les rois au pied de la lettre. Il prépare les races royales. Il les mûrit au milieu d'un nuage qui cache leur origine ; et voici le plus grand signe de leur légitimité : c'est qu'elles s'avancent comme d'elles-mêmes, sans violence d'une part, et sans délibération marquée de l'autre ; et c'est une espèce de tranquillité magnifique qu'il n'est pas aisé d'exprimer¹. » Rien mieux que ces lignes ne dévoile les ressorts intimes du prince. Comment, dans cet esprit, accepter de devoir son trône à un coup de force, une combinaison parlementaire, une concession sur un principe ? Henri V n'a pas produit un refus, il s'est heurté à une impossibilité, celle de faire coïncider la Providence avec les gestes propres à hâter la réalisation de ses desseins. Ces gestes, il n'a jamais cessé de les accomplir : en élaborant son programme politique, en écrivant – et avec quel soin –

tous ces manifestes qui sont autant de déclarations d'amour à la France, en se rendant à Chambord puis à Versailles, enfin en se préparant physiquement au jour de son avènement. Pensait-il d'ailleurs à autre chose, le roi de France en exil, qu'à supprimer ces deux derniers mots ? Mais il n'était pas prêt à n'importe quoi, et il pensait – naïvement sans doute – que la France n'y était pas prête non plus. D'où cette interrogation de Mgr Freppel, renversant la charge de la preuve : « L'histoire aura peine à comprendre que par de misérables susceptibilités et pour n'avoir pas voulu laisser à Monsieur le comte de Chambord le temps de résoudre une question de drapeau, une fois arrivé au trône, on ait joué le sort de la France sur des équivoques et des malentendus². » Tout autre que lui aurait composé. Ses prédécesseurs rois de France s'y étaient tous résolus, y compris Charles X au cours des premières années de son règne. Ses successeurs chefs d'Etat également.

C'est bien pourquoi Henri V constitue une exception dans notre longue histoire : celle d'un homme qui non seulement ne voulut pas oublier ses principes, même un instant, mais qui, surtout, crut que ceux-ci triompheraient de tous les obstacles puisqu'ils étaient l'expression de la Providence, celle qui fait les nations et guide les peuples. C'est pourquoi même ses adversaires les plus farouches ont été si près de le comprendre. Ainsi Jules Simon écrivant : « On a dit que la monarchie n'avait pas été faite à cause de l'obstination du comte de Chambord. Il serait plus juste de dire : à cause de la fidélité du comte de Chambord. Je ne puis refuser mon admiration à celui qui a tout sacrifié pour rester fidèle à son rôle et à ses convictions. On dit qu'il n'a pas été roi. Il l'a été. Ce sera le dernier homme qui aura été roi³. »

Ce dernier roi fut donc longtemps considéré comme l'homme qui avait, malgré lui, fondé la république. Thiers le répétait. Jean-Jacques Weiss le confirmait : « Si le sublime romanesque de l'histoire pouvait être pratiqué par les gouvernements et compris par leurs adversaires, la République réclamerait l'honneur d'ensevelir à Saint-Denis celui qui fut le comte de Chambord⁴. » Certes, comme l'a dit Falloux, son intransigeance obligea « les hommes monarchiques à prolon-

ger la république⁵ ». Elle les engagea aussi à adopter des lois constitutionnelles qui dessinaient un régime assez proche de la constitution idéale selon les projets du prince et susceptible de se muer presque instantanément en monarchie constitutionnelle. On a surtout retenu de l'amendement Wallon, voté le 30 janvier 1875, qu'il avait inscrit le mot « république » au fronton des nouvelles institutions. Mais tout en donnant un nom définitif au régime, il ouvrait par-dessus tout la voie à une constitution fondée sur les piliers du chambordisme institutionnel : un chef d'Etat doté de pouvoirs majeurs, dont la nomination du ministère et le droit de dissolution de la Chambre des députés, un Sénat susceptible de compenser, par sa stabilité, les foucades d'une chambre basse élue au suffrage universel direct. Pour faire de ce régime une monarchie, il aurait suffi, le moment venu, de changer le titre du chef de l'Etat. Rien d'autre. C'est pourquoi aussi sa révision était rendue si facile : « Personne n'est fier de cette Constitution, personne n'y croit », disait Jean-Jacques Chevallier⁶. Les légitimistes ont prêté la main à son adoption parce qu'ils savaient que le comte de Chambord pourrait encore y trouver le cadre approprié à son établissement sur le trône. Ce sont les élections perdues par la droite et l'extrême maladresse de Mac-Mahon lors de la crise du 16 mai 1877 qui auront donné à la République l'ancre qui lui manquait. Et c'est Jules Grévy, élu président le 30 janvier 1879, qui, par l'abdication de ses prérogatives, aura déclenché la dérive du régime vers le parlementarisme absolu et l'impuissance gouvernementale. De ce jour, la question du rééquilibrage des institutions au profit de l'exécutif ne cessa de hanter le débat politique français. Les conceptions institutionnelles du comte de Chambord réapparurent régulièrement jusque vers 1900. Charles Maurras les reprit dans son *Enquête sur la Monarchie*. Il voulut alors démontrer la parfaite unité de vues entre le comte de Chambord, le comte de Paris, mort en 1894, et son fils le duc d'Orléans, associant systématiquement les trois princes « dans l'esprit de la tradition monarchiste ». Mais Maurras dépassa le seul champ constitutionnel : selon lui, la décentralisation, la question sociale, la défense de l'Eglise, le

rassemblement des Français au-dessus des partis, le sens historique des fonctions du monarque illustraient l'« unité profonde des conceptions royalistes ». Il donna pour mot d'ordre à l'Action française la phrase du manifeste du 5 juillet 1871 : « Ensemble et quand vous voudrez, nous reprendrons le grand mouvement de 1789 » pour y voir le « programme de la royauté future⁷ ».

Après avoir inspiré Maurras, les conceptions institutionnelles du comte de Chambord, fondées sur un exécutif fort et assises sur la légitimité historique plutôt que sur des coups d'Etat circonstanciels, inspirèrent Charles de Gaulle, lui-même proche par tradition familiale des thèses maurrassiennes. Développant ses idées dans *Le Fil de l'épée* publié en 1932, puis, après la guerre, dans son discours de Bayeux du 16 juin 1946, il plaida constamment en faveur d'un chef d'Etat « clé de voûte » des institutions qui, portant le titre de président de la République, revêtirait néanmoins tous les aspects d'un monarque constitutionnel. Le Général ne faisait d'ailleurs pas mystère qu'il avait toujours regretté l'échec de la campagne monarchique de 1873. La Constitution de 1958 et la politique suivie pendant les premières années de la V^e République empruntèrent largement au chambordisme, qu'il s'agît de l'organisation des pouvoirs publics et du strict encadrement de l'initiative parlementaire, de la primauté nationale, de la notion de rassemblement, de la méfiance, voire du mépris, des partis politiques, des préoccupations sociales et de la participation ouvrière comme antidote à la lutte des classes, enfin de la décentralisation et des responsabilités locales.

Mais aux yeux des royalistes, le comte de Chambord demeure surtout celui après qui l'héritage du trône de Saint Louis est entré dans une longue et inextricable phase d'incertitude. Au lendemain de sa mort, l'immense majorité des légitimistes se disposait à se rallier au comte de Paris. Presque personne ne doutait qu'il fût le seul héritier de son cousin, celui que la loi salique désignait automatiquement comme le juste prétendant à la couronne de France. Il fallut les incidents des obsèques que nous avons mentionnés et la fronde d'un petit groupe

d'hommes, autour de Joseph du Bourg et de Maurice d'Andigné, pour que prît corps la revendication dite des « Blancs d'Espagne ». Peu à peu, leur thèse gagna du terrain. Au point qu'aujourd'hui le légitimisme se confond presque entièrement avec le soutien à la cause du duc d'Anjou, titre que portait le petit-fils de Louis XIV, devenu le roi d'Espagne Philippe V en 1700, et qu'ont repris ses descendants depuis la fin de la Première Guerre mondiale.

En répondant à la sollicitation de leurs inattendus partisans de France, les Bourbons de la branche aînée de la Maison d'Espagne acceptèrent, de plus ou moins bon gré, avec plus ou moins d'espoir, de devenir une sorte de nouveau drapeau blanc : le symbole de l'impossible fusion. Impossible, car chargé de concilier deux conceptions inconciliables de la société.

Sur le plan familial, l'antagonisme venait de loin. Il remontait à Philippe d'Orléans, le futur régent, soupçonné d'avoir empoisonné, en 1711 et 1712, la descendance de Louis XIV, à Philippe Egalité, l'impardonnable régicide, à Louis-Philippe enfin, l'usurpateur du trône d'Henri V. La polémique sur le droit de succession au trône ralluma la vieille haine à l'encontre des Orléans et de l'orléanisme, cette « absence de principes érigée en principe » selon le mot d'Honoré de Lourdoueix. Elle révélait surtout, et une fois encore, l'abîme séparant les deux partis royalistes quant à leur conception du monde : d'un côté, un univers agraire et provincial, protégé et hiérarchisé, aux codes immuables, aux valeurs séculaires, catholique et charitable ; de l'autre une société plus ouverte à l'urbanisation, à l'industrie, à la finance et au commerce international, magnifiant le profit, le libéralisme politique et, dans une moindre mesure, le libéralisme économique, considérant que l'argent donne des droits, alors que pour l'aristocratie traditionnelle et légitimiste, il donne d'abord des devoirs.

Les traces de leurs divergences fondamentales demeurèrent longtemps visibles dans la vie politique française : jusque dans les années 1980, l'héritage de l'orléanisme perçait sous les thèses de la « société libérale avancée » et de cette France qui voulait « être gouvernée au centre », celui du légitimisme

sous un certain dirigisme économique et sous la méfiance à l'égard de la construction européenne. Au cours des dernières années, la frontière s'est estompée et le regroupement des différents partis politiques de droite en un grand mouvement à vocation unitaire a laissé peu de place aux débats idéologiques d'antan.

La flamme du chambordisme et du légitimisme ne s'est pas éteinte pour autant. Sur le plan politique, l'Alliance royale, dernier parti monarchiste à se risquer encore aux élections, ainsi que le Mouvement pour la France, quoique républicain, redonnent une certaine jeunesse, avec le souverainisme, à plusieurs des thèmes chambordistes. Sur le plan dynastique, le légitimisme s'incarne en la personne du prince Louis-Alphonse de Bourbon, né à Madrid en 1974, roi « Louis XX » empêché, après s'être puissamment incarné et, plus encore, réveillé en la personne de son père, le prince Alphonse (1936-1989) dont la biographie reste à écrire.

Le dilemme royaliste entre comte de Paris et duc d'Anjou n'est pas aisé à trancher. Sa solution repose sur un grand nombre d'éléments dynastiques et juridiques qui se sont entremêlés au cours du temps et qui démarrent avec l'interprétation qu'il convient de faire de la renonciation, que nous avons mentionnée plus haut, de Philippe V à la couronne de France. La question mériterait une étude approfondie. Car les pamphlets, même érudits, accumulés dans un sens et dans l'autre depuis plus d'un siècle, n'ont pas permis de la résoudre. Le comte de Chambord, on l'a vu, refusa toujours de se prononcer sur sa succession. S'il ne disposait pas du pouvoir de dire le droit, en raison du caractère indisponible de la couronne au sens des lois fondamentales du royaume, il n'en demeure pas moins qu'une expression de sa part aurait sans doute permis d'éclairer un peu les choses. Pourquoi s'est-il tu, lui qui faisait si volontiers connaître son analyse des situations politiques ? Réduit à recueillir quelques bribes de confidences, ayant passé au crible la totalité de ses papiers intimes disponibles, on ne peut parvenir à d'autre conclusion que celle d'une volonté délibérée du prince de conserver le

silence à ce sujet. Pour deux raisons, l'une certaine, l'autre probable. La première tient aux règles mêmes de la monarchie française : jamais le roi n'eut à désigner son successeur, toujours celui-ci fut connu par la seule observation de la loi. Homme de principes, Henri n'aurait pu y déroger. La deuxième est plus subjective : il est possible que, déçu par la Providence qui ne sut ni le conduire sur le chemin du trône ni lui donner un héritier – ce qui fut le grand drame de sa vie –, Henri, par une sorte d'exaspération dont ses sautes d'humeur fournissaient autant de preuves, rendit à celle-ci ce qu'elle ne lui avait pas donné. En d'autres termes, à quoi bon aider un sort qui s'acharne contre vous ? La Providence ne l'a pas fait roi, qu'elle se débrouille avec sa succession ! Ne voyant finalement rien venir, il n'est pas impossible que le prince ait conçu, dans ses derniers instants, une amertume qui lui fit détruire son testament politique et renvoyer à la fatalité toute une vie d'espoir désormais calciné. Laisant, aux républicains comme aux royalistes, le goût d'une aventure inachevée et – qui peut le savoir – l'attente de cet « ardent réveil » dont parlait si bien Daniel Halévy.

Notes

PROLOGUE

1. Hippolyte de Villemessant, *Les Hommes de mon temps*, Dentu, 1872, p. 337. Le voyage du comte de Chambord à Paris a fait l'objet d'un récit détaillé dans une lettre d'Edouard de Monti de Rezé à sa femme, le 8 juillet 1871, archives privées du baron Henri de Baulny.

2. A la fois en souvenir de l'un des apanages de son grand-père, le comte d'Artois, en l'honneur de son épouse (le dernier duc de Mercœur s'était, en 1759, allié au duché de Modène avant que celui-ci passe dans la Maison d'Autriche), enfin en hommage à la poétesse nantaise, Elisa Mercœur, morte en 1839.

3. Rue du Duc-de-Bordeaux, devenue rue du 29-Juillet, puis rue d'Alger, puis rue de Castiglione.

4. In *Boulangier, fossoyeur de la monarchie*, Flammarion, 1982, p. 17.

5. In *Lacordaire et le légitimisme*, conférence donnée le 7 juillet 2002 lors du colloque organisé à Recey-sur-Ource par l'université des Sciences sociales de Toulouse I.

1.

ENFANT DE LA RESTAURATION

1. José Cabanis, *Charles X, roi ultra*, Gallimard, 1972, p. 231.

2. Deux ouvrages retracent les principaux éléments de la vie du duc de Berry : *Les Mémoires sur le duc de Berry*, de François-René de Chateaubriand, publié en 1820 et inséré dans ses *Œuvres complètes*, Furne, 1832, tome 2, p. 7 et s. ; *Histoire de l'émigra-*

tion, d'Ernest Daudet, Hachette, 1907, tome 3, notamment p. 95 et s. ; 114 et s. ; 268 et s. Voir aussi André Castelot, *Le Duc de Berry et son double mariage*, Sfelt, 1951.

3. Marie-Christine, née en 1779, et Marie-Amélie, née en 1782, qui deviendra l'épouse du futur Louis-Philippe en 1809, tantes de la future Marie-Caroline. Le récit le plus complet des pourparlers de mariage a été fait par Ernest Daudet, *op. cit.*, tome 3, p. 268 et s.

4. Sur le mariage, ou l'absence de mariage, du duc de Berry avec Amy Brown, voir notamment Edmond Dupland, *Marie-Caroline, duchesse de Berry*, France-Empire, 1996, p. 17. La thèse de la bigamie du duc de Berry fut notamment défendue dans une brochure anonyme, émanant d'un certain abbé X : *Le comte de Chambord est-il fils de bigame ?*, 1871.

5. Elles furent légitimées par Louis XVIII, le 10 juin 1820, et titrées, la première comtesse d'Issoudun, la deuxième comtesse de Vierzon, deux villes du Berry. L'aînée épousera en 1823 Ferdinand de Faucigny-Lucinge, prince de Cystria, et la cadette, en 1827, Athanase de Charette. C'est dans son château de La Contrie à Couffe (Loire-Atlantique), que mourut Amy Brown le 7 mai 1876. Charlotte disparut en 1886 et Louise en 1891.

6. Evelyne Lever, *Louis XVIII*, Fayard, 1988, p. 463 ; José Cabanis, *Charles X roi ultra*, *op. cit.*, p. 231 ; maréchal de Castellane, *Journal*, vol. 2, p. 177 ; baron de Frénilly, *Souvenirs 1768-1828*, Plon, 1905, Perrin, 1987, p. 396.

7. Pacte conclu le 15 août 1761 à l'initiative de Louis XV, par lequel les Bourbons de France, d'Espagne et de Naples convenaient de se soutenir mutuellement.

8. Voir notamment Harold Acton, *Les Bourbons de Naples, 1731-1825*, Perrin, 1986.

9. Soit environ quatre millions d'euros ; un franc de 1815 valant à peu près huit de nos euros ; compte tenu de la faible inflation au cours du XIX^e siècle, ce rapport descend à 6,5 en 1870.

10. On avait prêté la même repartie à Marie-Antoinette en 1770 à Strasbourg.

11. Après bien des vicissitudes, la propriété avait été récupérée par la duchesse de Bourbon en 1815 qui la vendit à la Couronne en 1816.

12. Sur la politique du duc de Richelieu, voir principalement Emmanuel de Waresquiel, *Le Duc de Richelieu, un sentimental en politique*, Perrin, 1990.

13. Ainsi apparurent les *omnibus* (dont la première ligne démarrait devant la boutique d'un chapelier dont l'enseigne portait ce nom).

14. Qui ne sera créé qu'en 1965. Dès que l'un de ses serviteurs avait économisé dix francs, le prince versait au compte de celui-ci une somme égale, contre l'obligation de bloquer cette épargne un certain temps.

15. La propriété fut construite à la fin du xvi^e siècle par Sully ; Henri IV y signa, le 4 juillet 1591, le premier édit de tolérance.

16. Ainsi, plusieurs milliers de personnes descendent aujourd'hui, en France et en Europe, du duc de Berry. Voir notamment à ce sujet l'ouvrage de Daniel Manach et Michel Sementéry, *La Descendance de Charles X*, éditions Christian, 1998.

17. On dispose de très nombreux récits de la soirée et de la nuit du 13 au 14 février 1820, beaucoup repris ou inspirés de celui de Chateaubriand, arrivé sur les lieux vers deux heures du matin et qui fournit ensuite, dans ses *Mémoires sur le duc de Berry*, *op. cit.*, une chronique de la mort et des funérailles du prince, enrichie des témoignages qu'il recueillit au cours des jours suivants.

18. Chateaubriand : *Mémoires d'outre-tombe*, livre vingt-cinquième, chapitre 2, Gallimard, la Pléiade, 1951, tome 2, p. 23 et s.

19. L'historien Alfred Nettement continua de soupçonner l'existence d'une machination. Il exposa sa thèse notamment dans ses *Mémoires de la duchesse de Berry*, Allardin, 1837, tome 2, p. 7 et s. Il faut rappeler qu'à cette époque courait encore l'idée que Ravaillac avait obéi à des commanditaires.

20. Vicomte de Reiset, « La naissance du duc de Bordeaux », in *La Revue de Paris*, septembre-octobre 1820.

21. Voir par exemple *L'Ami de la Religion et du Roi* du 15 juillet 1820, n° 619.

22. Voir Guy Antonetti, *Louis-Philippe*, Fayard, 1994, p. 493.

23. Pierre-Jean de Béranger, *Œuvres complètes*, Bruxelles, Périchon, 1850, p. 212 et 213.

24. Alissan de Chazet, *La Nuit et la journée du 29 septembre 1820 ou Détails authentiques de tout ce qui s'est passé le jour de la naissance de Monseigneur le duc de Bordeaux ; dédiés aux Bordelais*, Ponthieu, 1820.

25. En septembre 1820, Alphonse de Lamartine réside à Naples, attaché à la légation française. Son poème est inséré dans la neuvième édition des *Méditations* qui paraît à la mi-octobre.

26. Pierre Miquel, *La Troisième République*, Fayard, 1989, p. 122.

27. L'énumération précise en sera établie, en 1904, par G.P. Le Lieur d'Avost, pour la revue *L'Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, qui signale cependant une lacune : les seize quartiers de Marie Leszczyńska, l'épouse de Louis XV, provenant de familles polonaises dont on ne sait rien.

28. La loi du 12 juin 1820, dite du double vote, permet aux électeurs dont le cens est le plus élevé (trois cents francs annuels) de voter une deuxième fois.

29. La liste complète des souscripteurs, près de six mille, particuliers et collectivités publiques, occupe quatre gros volumes conservés dans les réserves du château de Chambord.

30. *Œuvres* de Paul-Louis Courier, précédées de sa vie par Armand Carrel, Firmin-Didot, 1877, p. 99.

31. Note figurant aux archives de Lucques.

2.

ROI D'UN JOUR

1. Jean-Baptiste-Guillaume-Joseph de Villèle, né à Toulouse le 14 avril 1773, issu d'une famille de propriétaires terriens du Lauragais, officier de marine, fut absent de métropole durant la Révolution, séjournant à la Réunion de 1794 à 1807. A son retour, il s'affilia aux Chevaliers de la Foi. Nommé maire de Toulouse par Louis XVIII le 7 août 1815, puis élu à la Chambre introuvable, réélu après sa dissolution, il se consacra à partir de février 1818 à son mandat de député, devenant peu à peu le chef de l'opposition ultra au premier gouvernement Richelieu, puis, avec une vigueur accrue, au gouvernement Decazes. Voir Jean Fourcassié, *Villèle*, Fayard, 1954.

2. Aujourd'hui exposé au musée Fabre de Montpellier.

3. Alain Jossinet, *Henri V*, Bordeaux, Ulysse, 1983, p. 58.

4. Duchesse de Gontaut, *Mémoires*, Plon, 1893, p. 274 et s.

5. Mathieu-Jean-Félicité, duc de Montmorency-Laval, né en 1769, émigré, exerça une influence politique comme aide de camp du comte d'Artois et surtout comme grand maître de l'ordre des Chevaliers de la Foi. Ministre des Affaires étrangères dans le cabinet Villèle, 1821, il poussa à l'intervention militaire en Espagne.

6. Duchesse de Gontaut, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 273.

7. Gravure de propagande réalisée par d'Hardivilliers.

8. Baron de Damas, *Mémoires*, Plon, 1923, tome 2, p. 146 et 153.

9. Alfred Cuvillier-Fleury, *Journal intime*, Plon, 1889, tome 1, p. 83.

10. Archives de Lucques.

11. Voir Guy Antonetti, *Louis-Philippe, op. cit.*, p. 491.

12. *Mémoires d'outre-tombe, op. cit.*, livre vingt-huitième, chapitre 14, note 1, tome 2, p. 444.

13. Aujourd'hui aux archives de Lucques.

14. Jean-Baptiste-Sylvère Gaye, vicomte de Martignac, né en 1778 à Bordeaux. Avocat puis député de Marmande (Lot-et-Garonne), il accompagna le duc d'Angoulême en Espagne comme commissaire civil et devint, en 1824, directeur général de l'enregistrement et des domaines. Voir la thèse de Fabrice Boyer, *Martignac, l'itinéraire politique d'un avocat bordelais*, éditions du CTHS, Bordeaux, 2002.

15. Voir notamment Vicomte Walsh, *Relation du voyage de SAR Madame dans la Touraine, l'Anjou, la Bretagne, la Vendée et le Midi de la France en 1828*, Hivert, 1829.

16. Cité par Henri de Pène in *Henri de France*, Oudin, 1884, p. 109 et dans *L'Exil d'un roi de France*, collectif, Grammont (Belgique), Œuvre de Saint-Charles, 1883, p. 70 ; le général Auguste de La Rochejaquelein (1784-1868), bien que royaliste et issu de la célèbre famille vendéenne, avait combattu dans les armées de l'Empire et subi plusieurs blessures à la bataille de Borodino qui lui avaient laissé d'importantes cicatrices.

17. Note aux archives de Lucques.

18. Comte Martial de Guernon-Ranville, ministre des Affaires ecclésiastiques et de l'Instruction publique, in *Journal d'un ministre*, Caen, Le Blanc-Hardel, 1874, p. 155.

19. Casimir de Rochechouart, onzième duc de Mortemart, né en 1787. Après avoir été officier de l'Empire, il se rallia aux Bourbons en 1814. Pair de France, ambassadeur à Saint-Petersbourg en 1828, il revint à Paris en 1830 et parut à Charles X comme l'homme du recours. Il a laissé de son bref passage au pouvoir *Trois journées, avant, pendant et après mon ministère*, texte publié par *Le Correspondant* du 10 décembre 1830, volume 131, p. 809 et s.

20. Achille de Vaulabelle, *Histoire des deux Restaurations*, Garnier, 1874, tome 8, p. 307.

21. Ancien aide de camp du maréchal Berthier, rallié à la royauté et père d'Emile de Girardin.

22. Jules de Polignac, *Etudes historiques, politiques et morales*, Dentu et Garnier, 1845, p. 330.
23. Baron de Damas, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 183 et s.
24. Alfred Nettement, *Henri de France*, Jacques Lecoivre, 1872, tome 1, p. 41.
25. Comte de Montbel, *Le Comte de Marnes*, J. Angé, 1844, p. 7.
26. Duchesse de Maillé, *Souvenirs des deux Restaurations*, Perrin, 1984, p. 358 et s.
27. Duc de Mortemart, *Trois journées avant, pendant et après mon ministère*, *op. cit.*, p. 72.
28. Note du duc de Lévis, archives de Lucques.
29. André Dupin, *Mémoires*, tome 2 : 1827 à 1833, Plon, 1856, p. 158.
30. *Mémoires d'outre-tombe*, *op. cit.*, livre trente-quatrième, chapitre 3, tome 2, p. 449 et 450.
31. Guy Antonetti, *Louis-Philippe*, *op. cit.*, p. 602.
32. Odilon Barrot, *Mémoires posthumes*, Charpentier et Cie, 1876, tome 1, p. 140 et s. ; *Mémoires d'outre-tombe*, *op. cit.*, livre trente-troisième, chapitre 13, tome 2, p. 433.
33. *Ibid.*, livre trente-quatrième, chapitre 5, tome 2, p. 458 et s.
34. Né à Paris le 4 janvier 1790, Pierre-Antoine Berryer, avocat dès 1812, affirma très tôt ses préférences royalistes. En août 1829, il entra au cabinet de Polignac et, le 26 janvier 1830, fut élu député de la Haute-Loire.
35. Débats de la Chambre des députés, 2^e session de 1830, tome n^o 63, p. 47 à 67.
36. Débats de la Chambre des pairs : *Archives parlementaires de 1787 à 1860, recueil complet des débats législatifs et politiques des chambres françaises*, deuxième série, tome LXIII, imprimerie Paul Dupont, 1866, p. 81 à 89 (séance du samedi 7 août 1830) et p. 89 à 92 (séance du 9 août).
37. Voir notamment André Dupin, *Mémoires*, tome 2, *op. cit.*, p. 166.

3.

ÉNÉIDE ET ODYSSEE

1. Le duc Paul de Noailles, né en 1802, avait hérité de la demeure que Mme de Maintenon avait, à sa mort en 1719, léguée à sa nièce qui épousa un duc d'Ayen devenu ultérieurement de

Noailles. Pair de France depuis 1827, il n'a pas participé au débat du 7 août et deviendra, à partir de 1840, un des correspondants favoris du comte de Chambord.

2. Voir notamment Virgile, *Enéide*, Les Belles Lettres, 2002 ; Joël Schmidt, *Mythes, mythologie*, Larousse, 1996, p. 678 ; Claude Nicolet, *La Fabrique d'une nation. La France entre Rome et les Germains*, Perrin, 2003, p. 41. Le mythe des origines troyennes demeurera toujours très présent dans la réflexion historique du comte de Chambord.

3. *Souvenirs de Mlle de Beauvilliers de Saint-Aignan*, exemplaire inédit, archives de Monti de Rezé, p. 56.

4. Jules de Polignac, *Etudes historiques, politiques et morales*, *op. cit.*, p. 255.

5. Odilon Barrot, *Mémoires posthumes*, *op. cit.*, tome 1, p. 147.

6. *Souvenirs du lieutenant-général vicomte de Reiset*, Calmann-Lévy, 1899, tome 1, p. 112.

7. *Mémoires d'outre-tombe*, *op. cit.*, livre trente-quatrième, chapitre 8, tome 2, p. 475.

8. Emprunté à Jean de La Varenne, *Les Manants du roi, leur drame*, Plon, 1938.

9. *Souvenirs du lieutenant-général vicomte de Reiset*, *op. cit.*, p. 132.

10. Odilon Barrot, *Mémoires posthumes*, *op. cit.*, p. 152.

11. Charles-Julien Lioult de Chênedollé (1769-1833 à Vire), émule d'André Chénier, avait publié, en 1820, un recueil d'*Etudes poétiques* qui connut quelque succès.

12. Jules Dumont d'Urville, né en 1790 à Condé-sur-Noireau, marin et explorateur scientifique, avait découvert, en 1819, dans l'île de Milos, la statue de Vénus rapportée en France, on l'a vu, par le duc de Rivière, et retrouvé, en 1828, les restes de l'expédition de La Pérouse à Vanikoro.

13. Le journal de bord de Dumont d'Urville fut inséré par Achille de Vaulabelle dans son *Histoire des deux Restaurations*, *op. cit.*, tome 8, p. 453 et s.

14. Odilon Barrot, *Mémoires posthumes*, *op. cit.*, p. 179.

15. Honoré de Balzac, *Le Départ*, in *L'Émeraude*, Keepsake, Urbain Canel, 1831, p. 121 ; Pierre de Luz, *Henri V*, Plon, 1931, p. 33.

16. Duchesse de Gontaut, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 367.

17. Ainsi du général-marquis de La Tour-Maubourg, qui a démissionné de son poste de gouverneur des Invalides et du comte de

Kergolay qui se répand en discours enflammés contre le nouveau régime...

18. Archives de Lucques.

19. Charles Nodier, *Promenade de Dieppe aux montagnes d'Ecosse*, Barba, 1821, p. 138.

20. D'Hardivilliers, *Journal d'Holyrood*, inédit, copie manuscrite aux archives de Lucques, p. 221.

21. Prince de Faucigny-Lucinge, *Souvenirs inédits du petit-fils du duc de Berry*, Perrin, 1970, p. 32 et 33.

22. Archives de Lucques.

23. Alphonse de Lamartine, *Œuvres poétiques complètes*, Gallimard, la Pléiade, 1963, p. 536 et 537.

24. Baron de Damas, correspondance inédite, copie aux archives de Lucques.

25. Guy Antonetti, *Louis-Philippe*, op. cit., p. 597 et 598.

26. Astolphe de Custine, *Mémoires et voyages*, 1830, François Bourin, 1992, p. 264.

27. Ferdinand de Bertier, *Mémoire au roi Charles X sur la situation de France*, Archives de Lucques.

28. Voir Henry Bauquier et Gaston Cavalier, *Histoire numismatique du comte de Chambord*, 2 tomes, Honoré Champion, 1921-1929.

29. Le duc Edouard de Fitz-James, né à Paris en 1776, appartenait à une famille descendant des Stuarts. Emigré, il fut fait pair de France par Louis XVIII. Il prêta serment à Louis-Philippe mais afin de demeurer à la Chambre des pairs pour mieux y combattre le nouveau régime. Amédée-François-Régis de Perusse, duc des Cars, ou d'Escars, né en 1790 à Chambéry, suivit la carrière des armes. Emigré, aide de camp et gentilhomme d'honneur du duc d'Angoulême après 1814, pair de France en 1823, il participa à la campagne d'Espagne, puis à la conquête d'Alger. Louis-Auguste-Victor de Ghaisne, comte de Bourmont, né en 1773 au château de Bourmont, en Anjou, émigra et servit sous les ordres du prince de Condé, participa aux guerres de Vendée, puis se rallia au Consulat. Il participa à la campagne de Russie et fut nommé général en 1813. Il revint aux Bourbons en 1814 et à Napoléon pendant les Cent-Jours, mais passa à l'ennemi à la veille de Waterloo. Il participa à la campagne d'Espagne et fut fait pair de France en 1823. Ministre de la Guerre dans le cabinet Polignac, il dirigea l'expédition d'Alger et fut fait maréchal de France. Après la révolution de

juillet 1830, il quitta son poste pour rejoindre la famille royale en Angleterre.

30. Orthographe ancienne, encore parfois en cours à l'époque.

31. Achille de Jouffroy, *Charles X à Holy-Rood*, in *Le Livre des Cent-et-Un*, Ladvocat, 1833, tome 11, p. 68 et 69.

32. Le duc de Parme, selon les arrangements du congrès de Vienne, attend la mort de Marie-Louise, la veuve de Napoléon, pour récupérer son duché (il devra patienter jusqu'en 1847).

33. Lettre du maréchal de Bourmont à la duchesse de Berry, du 28 avril 1831. Archives du château de Bourmont.

34. Citée par Aurélien de Courson dans « Les projets et les hésitations de la duchesse de Berry », *Revue des études historiques*, 1908, p. 368.

35. *Mémoires d'outre-tombe*, *op. cit.*, livre trente-cinquième, chapitre 13, tome 2, p. 523 et s.

36. Archives de Lucques.

4.

LE CHEVALIER DE BUTSCHIRAD

1. L'édifice sert de résidence aux souverains de Bohême jusqu'à ce que, en 1620, le pays fût rattaché aux Etats de la Maison de Habsbourg. La demeure, qui compte quatre cent quarante pièces, résulte pour l'essentiel des travaux réalisés au XVIII^e siècle par Marie-Thérèse qui y séjournait de temps à autre en sa qualité de reine de Bohême.

2. Casimir de Blacas d'Aulps, né en 1771 à Vérignon (Gard), officier de dragons, émigré, aide de camp de Louis XVIII en exil, ministre de la Maison du roi en 1814, fut notamment chargé de gérer les fonds déposés à Londres au moment des Cent-Jours. Les finances de Charles X s'élèvent en 1833 à quelque huit cent mille francs de rente annuelle (six millions d'euros). A cela s'ajoutent les revenus du duc et de la duchesse d'Angoulême, ainsi que ceux du duc de Bordeaux, provenant essentiellement d'exploitations sylvicoles dont ils conservent la propriété en France, notamment le domaine de Chambord, toujours administré par Calonne. De son côté, l'empereur d'Autriche fournit gratuitement les logements du Hradschin et de Butschirad.

3. Sur ce sujet, voir notamment François Macé de Lépinay, « Un monument parisien éphémère : la chapelle expiatoire du duc de

Berry », in *Bulletin de la Société de l'histoire de l'art français*, publication annuelle, numéro de 1973.

4. Discours du samedi 5 janvier 1833 : *Archives parlementaires*, *op. cit.*, tome LXXVIII, p. 517 et 520.

5. Le comte Auguste de La Ferronnays, né en 1777, fut lieutenant du duc de Berry, ambassadeur au Danemark, puis en Russie, ministre des Affaires étrangères dans le cabinet Martignac où il prépara l'expédition de Morée, enfin ambassadeur à Rome. Il se retira de la vie publique après la révolution de Juillet. Il mourut en 1842. Son fils Fernand, né en 1814, deviendra un des amis les plus fidèles du comte de Chambord, d'abord correspondant à Paris puis, à partir de 1850, presque « permanent » auprès de lui, à Venise et à Frohsdorf.

6. Hector-Charles (Ettore-Carlo), comte Lucchesi-Palli, né à Palerme le 2 août 1806, est le fils cadet du duc Della Grazzia, prince de Campo-Franco, et portant le titre de vice-roi de Sicile. Il était aussi premier gentilhomme de la chambre du père de Marie-Caroline. Ayant choisi la carrière diplomatique, Hector fut attaché à l'ambassade de Naples au Brésil, puis en Espagne et, à partir de 1831, aux Pays-Bas.

7. Comtesse de Boigne, *Mémoires*, Mercure de France, 1971, réédition de 1999, tome 2, p. 448 et s. ; Cuvillier-Fleury, *Journal intime*, *op. cit.*, tome 2, p. 61 et s.

8. Archives nationales F7/12175 ; général-comte de Rocheschouart, *Souvenirs sur la Révolution, l'Empire et la Restauration*, Plon, 1892, p. 519 et s.

9. Voir notre article dans la revue *Historia* n° 734 de février 2008 : « L'honneur retrouvé de la duchesse de Berry », p. 38 et s. Le père Rozavin (ou de Rozavin), né à Quimper en 1772, entré dans la Compagnie de Jésus en 1804, séjourna longtemps en Russie avant de s'établir à Rome en 1820 comme « assistant de France ». Il mourut le 2 avril 1851.

10. *Mémoires d'outre-tombe*, *op. cit.*, livres trente-septième et trente-huitième, tome 2, p. 626 et s. : toutes les citations de Chateaubriand jusqu'à la fin du chapitre en sont extraites.

11. Marie-Joseph de Foresta, né à Marseille en 1783, préfet de 1824 à 1830, rejoignit la famille royale en exil. Il mourut en 1858. Son fils, Maxence, né le 5 février 1817 à Aix-en-Provence, continua de soutenir le parti légitimiste dans sa région.

12. Le comte Charles-Félix Bourgevin de Vialart de Moligny, né en 1803, d'une famille de l'Oise qui compta plusieurs conseillers

au Parlement de Paris, choisit très jeune la carrière ecclésiastique et se distingua, avec son ami Félix Dupanloup, comme catéchiste de la paroisse de la Madeleine. Ce qui lui valut de devenir aumônier de la duchesse d'Angoulême, qui le fit venir à Holyrood.

13. Marie-Constant-Fidèle-Henri-Amand d'Hautpoul-Félines, né le 30 septembre 1780, entra en 1799 à l'École polytechnique, en sortit major en 1802 et servit dans l'artillerie à cheval. Il participa à la plupart des campagnes de Napoléon. Laisse en disponibilité par la première Restauration, il suivit cependant le roi à Gand. En 1819, il fut nommé maréchal de camp (général de brigade) et commandant de l'École d'artillerie de la garde royale. Lors de la révolution de 1830, il commandait l'École d'état-major (devenue ultérieurement l'École de guerre). Le gouvernement de Louis-Philippe le mit à la retraite en 1832. A ne pas confondre avec le comte Alphonse-Henri d'Hautpoul, son frère cadet, né en 1789, rallié au régime de Juillet puis à Louis-Napoléon Bonaparte.

14. Le mouvement dit des Jeune-France, lancé par l'abbé Antoine de Genoude, né en 1792 à Montélimar (Drôme), séminariste de Saint-Sulpice, ami de Lamennais et de Chateaubriand, théoricien d'une monarchie s'appuyant sur un « pacte librement consenti », recouvre plusieurs mouvances intellectuelles qui ont pour dénominateur commun la volonté de rénover le romantisme à partir du rejet de la société bourgeoise et de la politique du juste milieu, promues par le régime de Juillet. Certains de leurs adeptes sont républicains, d'autres légitimistes. La Jeune-France se fédère autour d'une haine « aristocratique » de la société établie, d'un culte de la chevalerie perdue et d'une exaltation des sentiments extrêmes qui la font qualifier par *Le Figaro* de « racine carliste » : voir notamment l'étude que lui a consacrée Paul Benichou in *Romantismes français – Le sacre de l'écrivain*, Gallimard, 1996, p. 398 et s.

15. Général-marquis Amand d'Hautpoul, *Souvenirs, l'éducation du duc de Bordeaux*, Plon, 1902, p. 53.

16. *Ibid.*, p. 57 à 74.

17. Baron de Damas, *Mémoires, op. cit.*, tome 2, p. 248 ; note du prince : archives de Lucques.

18. Marie-Victor-Nicolas de Fay, marquis de La Tour-Maubourg (ou Latour-Maubourg), né en 1768 à La Motte-Galande (Dordogne) participa à la plupart des campagnes napoléoniennes et devint général en 1808. En 1814, il approuva la déchéance de l'Empereur. Fait pair de France lors de la première Restauration, marquis en 1817 et ambassadeur à Londres, ministre de la Guerre

de 1819 à 1821, puis gouverneur des Invalides en 1822, il refusa de servir la monarchie de Juillet. Denis-Luc Frayssinous, né en 1765 à Curières (Aveyron), séminariste de Saint-Sulpice, ordonné prêtre en mai 1789, mena une vie errante pendant la Révolution. Il revint à Paris en 1800 et occupa la chaire de philosophie à Saint-Sulpice. Ses conférences connaissaient un immense succès. En 1817, il prononça un panégyrique de Saint Louis qui demeure dans les annales de l'art oratoire catholique. En 1818, il publia *Les Vrais Principes de l'Eglise gallicane sur le gouvernement ecclésiastique*. Pour lui, le trône et l'autel doivent se soutenir mutuellement. A partir de 1820, sa carrière s'accélère : nommé d'abord évêque d'Hermopolis *in partibus infidelium* – c'est-à-dire évêque titulaire d'un évêché fictif, puisque situé en territoire non chrétien, mais ayant autrefois existé –, puis, en 1822, grand maître de l'Université, il est élevé en 1824 à la dignité de comte et de pair de France et, le 26 août, nommé ministre des Affaires ecclésiastiques et de l'Instruction publique dans le cabinet Villèle. Reconduit dans le ministère Martignac, il s'en démet le 3 mars 1828.

19. Robert le Fort, *missus dominicus* de Charles le Chauve (roi carolingien de 843 à 877), engendra la lignée des Robertiens : son fils Eudes I^{er} fut le premier roi des Francs ne portant pas le titre d'empereur d'Occident ; avec son arrière-petit-fils, Hugues Capet, les Robertiens prirent le nom de Capétiens. Robert le Fort est donc considéré comme le fondateur de leur dynastie.

20. Vicomte de La Rochefoucauld, *Voyage à Buschtierad*, août 1833, in *Le Livre des Cent-et-Un*, Ladvocat, 1833, tome 1, p. 1 et s.

21. Edouard Walsh est le fils de Joseph-Alexis Walsh, journaliste et écrivain légitimiste, et lui-même fils de lord Walsh, lieutenant de Charles-Edouard Stuart en 1745. Né en 1782 en Anjou, ayant hérité du talent de plume de son père, il se consacre, à travers articles et ouvrages, à la cause légitimiste. Journaliste, il collabore notamment à *La Mode*, « revue du monde élégant » créée en 1829 avec le patronage de la duchesse de Berry, qu'il transforme en organe partisan du rappel d'Henri V au trône.

22. Alain Jossinet, *Henri V*, *op. cit.*, p. 143.

23. On se souvient, certes, que François I^{er} demanda à Bayard, au soir de la bataille de Marignan, le 14 septembre 1515, de l'armer chevalier. Ce fut un événement isolé, tout à fait en dehors de l'ordre monarchique.

24. Baron de Damas, *Mémoires, op. cit.*, tome 2, p. 250 et s. ; lettre du comte de Montbel au prince de Metternich citée par Jean-Paul Bled dans *Les Lys en exil*, Fayard, 1992, p. 81. Guillaume-Isidore Baron, comte de Montbel, né à Toulouse, le 4 juillet 1787, en devint le maire en 1826, en remplacement de Villèle dont il était proche et fut élu député de la Haute-Garonne en 1827. Ministre de l'Intérieur puis des Finances dans le cabinet Polignac, il se réfugia à Vienne après la révolution de Juillet 1830. Il se lia avec Metternich, auprès duquel il représenta Charles X exilé en Ecosse et s'installa auprès de la famille royale à Prague.

25. *Ibid.*, p. 82.

26. La rencontre de Leoben a fait l'objet de plusieurs récits, parfois très détaillés, dans des lettres de la duchesse de Berry à plusieurs correspondants, ainsi que du duc et de la duchesse d'Angoulême, de la duchesse de Gontaut et du comte de Montbel. Adressées à des amis en France, en Italie et en Autriche, elles furent interceptées et recopiées par la police autrichienne. Ces copies sont conservées à Vienne, aux Archives de la Maison impériale, de la Cour et de l'Etat – division des Etats. HH St A. Staatskanzlei (chancellerie d'Etat) Interiora, Interzepte, kart. 11 à 38.

27. Général-marquis Amand d'Hautpoul, *Souvenirs, op. cit.*, p. 123.

28. Augustin-Louis Cauchy, né en 1789 à Paris, élève de l'Ecole polytechnique puis de l'Ecole nationale des ponts et chaussées, participa à la construction de grands ouvrages d'art avant de se consacrer aux études de mathématiques pures. Auteur de près de huit cents publications scientifiques, professeur à Polytechnique, membre de l'Académie des sciences, catholique fervent et royaliste intransigeant, il refusa de prêter serment à Louis-Philippe et s'exila à Fribourg en Suisse, puis à Turin où il enseigna à l'université. De là, Blacas l'appela à Prague. De nombreux termes mathématiques portent encore de nos jours son nom, qui figure parmi ceux des soixante-douze savants gravés par son architecte sur le pourtour de la tour Eiffel.

29. Général-marquis Amand d'Hautpoul, *Souvenirs, op. cit.*, p. 149 et s.

30. Note du prince, Archives de Lucques.

31. Général-marquis Amand d'Hautpoul, *Souvenirs, op. cit.*, p. 319 et 320.

32. Le château de Sychrov, en Bohême du Nord, appartient à la famille de Rohan depuis 1820, après que le duc Charles de Rohan

eut décidé de rester là plutôt que de revenir en France malgré la Restauration.

33. A la suite de l'attentat du 28 juillet 1835 contre la personne du roi des Français, le gouvernement a déposé, le 4 août 1836, plusieurs projets de lois répressives, dont l'un restreint la liberté de la presse et soulève de vives polémiques.

34. Cité par le comte de Montbel dans *Dernière époque de l'histoire de Charles X*, Angé, 1837, p. 129.

35. Don Carlos, frère de Ferdinand VII, mort le 29 septembre 1833, n'a pas accepté la Pragmatique Sanction par laquelle le roi d'Espagne a modifié la loi de dévolution de la couronne afin que celle-ci revînt à sa fille Isabelle. Il prend donc les armes en octobre 1833, déclenchant la première guerre carliste, qui ne prendra fin qu'en août 1839.

36. Vicomte de La Rochefoucauld, in *L'Exil d'un roi de France*, Grammont (Belgique), Œuvre de Saint-Charles, s.d., p. 361.

5.

L'ÉCLOSION DU LIS

1. Citée notamment par Michel-Bernard Cartron, *Louis XIX, roi sans couronne*, SICRE, 2001, p. 298-299 et 301.

2. *Le Moniteur* du 11 novembre 1836 ; lettre au baron Hyde de Neuville du 4 février 1844, in *Etude politique, M. le comte de Chambord, correspondance*, Bruxelles, Librairie polytechnique 1^{re} édition, 1859, p. 49.

3. Pierre de Luz, *Henri V*, *op. cit.*, p. 68.

4. Alexandre de Saint-Albin, *Histoire de Henri V*, Victor Palmé, 1874, p. 174.

5. Vicomte de La Rochefoucauld, in *L'Exil d'un roi de France*, *op. cit.*, p. 363 et 364.

6. Le berceau de la maison de Lévis se situe, depuis le VII^e siècle, à Lévis-Saint-Nom (Yvelines). François de Lévis est le fils de Gaston, pair de France qui accueillit en 1816 la duchesse de Berry sur le quai de Marseille. Venu au monde en Angleterre le 10 avril 1794, il obtint son brevet de sous-lieutenant sous l'Empire et participa à la journée du 12 mars 1814 à Bordeaux. Il servit pendant les Cent-Jours dans la petite armée du duc d'Angoulême. En 1821, il épousa Marie-Catherine d'Aubusson de La Feuillade, née en 1798. Chef de bataillon dans la garde royale en 1822, il fit la campagne d'Espagne en 1823 et, promu colonel, celle de Morée en 1828.

Devenu pair de France à la mort de son père, en février 1830, il vota avec Chateaubriand contre la résolution instituant le régime de Juillet et cessa ensuite de siéger. Il rejoignit la famille royale à Lullworth, puis revint à Paris où il siégea, on l'a vu, parmi les premiers membres du premier comité royaliste. Le 11 juin 1834, sa sœur aînée Adèle, épouse du marquis Aymar de Nicolay, a remplacé la duchesse de Gontaut auprès de Mademoiselle.

7. Pierre de Luz, *Henri V, op. cit.*, p. 70.

8. La phrase ne peut être parfaitement certifiée. Colportée par différents témoins, elle figure à peu près sous cette forme dans toutes les biographies d'Henri V, chacune la reprenant de la précédente.

9. Originaire d'une vieille famille du Finistère (Locmaria signifie *Lieu de Marie*), officier des armées impériales rallié à la Restauration, ayant, lui aussi servi sous les ordres du duc d'Angoulême, élevé au grade de colonel, Noël-Marie-Victor du Parc de Locmaria, né en 1791, rejoint ainsi le prince moins d'un mois après l'arrivée du duc de Lévis.

10. L'original du poème, sous verre et entouré d'une guirlande de fleurs, est toujours conservé au palais Lantiéri : voir Dominique Lambert de La Douasnerie, *Le Drapeau blanc en exil 1830-1883*, Guénégaud, 1998, p. 73.

11. In comte de Locmaria, *Souvenirs des voyages de Mgr le duc de Bordeaux en Italie, en Allemagne et dans les Etats d'Autriche*, H.L. Delloye, 1846, p. 81.

12. Henri de Pène, *Henri de France, op. cit.*, p. 216-207.

13. Le prince Sixte de Bourbon-Parme, petit-neveu du comte de Chambord, publia en 1933, dans *La Revue de Paris*, une version expurgée du manuscrit. Les archives de Lucques conservent une partie des notes qui ont servi au prince pour sa rédaction définitive.

14. Archives du ministère des Affaires étrangères.

15. Comte de Montbel, *Souvenirs, 1787-1831, publiés par son petit-fils*, Plon, 1913, p. 321.

16. Alfred Nettement, *Henri de France, op. cit.*, tome 2, p. 185-186.

17. Le sultan n'avait jamais accepté l'autonomie de l'Égypte, garantie par le traité de Koutayh de 1833. En 1839, il reprit l'offensive, mais fut vaincu. L'Angleterre se posait en défenseur de l'intégrité de l'Empire ottoman tandis que l'Autriche aurait vu son démantèlement d'un bon œil à la condition qu'il ne bénéficie pas à la Russie. D'où un imbroglio géopolitique et diplomatique dont Adolphe Thiers, chef du gouvernement français, espérait tirer profit. Il tenta alors de présider à un accord turco-égyptien, mais

l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse et la Russie réglèrent la question par un arrangement multilatéral. Celui-ci provoqua la fureur de l'opinion publique en France et des menaces de guerre de la part de Louis-Philippe.

18. Comte de Locmaria, *Souvenirs...*, *op. cit.*, p. 423.

19. Archives de Lucques.

20. Lettre du 20 juillet 1842, archives de Lucques. Amédée-David, marquis de Pastoret, né à Paris en 1791, était le fils du marquis Claude-Emmanuel, qui avait participé à la rédaction de la charte de 1814, avait suivi la duchesse de Berry à Massa et avait été nommé tuteur de ses enfants en 1834, c'est-à-dire administrateur de leurs biens en France. A sa mort, le 28 septembre 1840, son fils lui avait succédé dans cette fonction.

21. Lettres du 28 juillet 1842 et du 30 septembre 1843, *Etude politique*, *op. cit.*, p. 3 et 15. Chateaubriand a relaté son séjour à Londres dans *La Vie de Rancé*, publiée en 1844.

22. Plusieurs listes de visiteurs ont circulé. Outre les parlementaires cités et le marquis de Vérac, pair de France, on y relève la présence de « grands seigneurs » (Bauffremont, La Rochefoucauld, Lorge, Montmorency, Narbonne, Rohan...), d'anciens chefs militaires vendéens (Cadoudal, Bourmont, Cathelineau, Castries...), d'écrivains (Nettement, Muret, Mazan, Johannet, Guillemain...), de juristes (Battur, Delafontaine...), d'industriels, grands et petits, d'ingénieurs, de contremaîtres, d'artisans et d'ouvriers, la plupart venant de villes de province. Très peu de paysans en revanche : le temps a manqué pour mobiliser les campagnes. Ni d'ecclésiastiques : l'Eglise s'en tient à une prudente réserve.

23. Comte Robert de Custine, *Les Bourbons de Goritz et les Bourbons d'Espagne*, *Ladvoat*, 1839, p. 35.

24. Pierre de Luz, *Henri V*, *op. cit.*, p. 100.

25. Archives de Lucques ; la lettre a également été citée *in extenso* par Pierre de Luz, *ibid.*, p. 101.

26. Propos rapportés par Alexandre de Saint-Albin, présent à Londres, *Histoire de Henri V*, *op. cit.*, p. 242 et s.

27. Débats parlementaires du 12 et du 20 janvier 1844 : *Le Moniteur de 1844*, p. 73 à 75, et p. 167 à 170.

28. Eugène Lamoral, prince de Ligne, né en 1804, mort en 1880, était le petit-fils du célèbre Charles-Joseph de Ligne (considéré comme un des plus fins et des plus représentatifs esprits de la fin du XVIII^e siècle). Il habitait alors, avec son épouse, l'hôtel particulier sis 32, rue de Babylone, aujourd'hui petit hôtel de Matignon

abritant plusieurs administrations centrales. Comme le souligne la duchesse de Maillé dans ses *Mémoires, 1832-1851* (Perrin, 1989, p. 12), le faubourg Saint-Germain restait presque exclusivement légitimiste et cultivait, à l'égard de la famille d'Orléans et du gouvernement, une attitude générale de dédain et de raillerie.

29. *Etude politique, op. cit.*, p. 18 et 21 ; 22 et 23.

30. Lettre du prince de Metternich au comte de Montbel du 21 décembre 1843, archives de Vienne, Frankreich Varia, carton 112.

31. Les noms des membres et des serviteurs de la « cour » de Louis XIX à Goritz sont conservés aux archives d'Etat de Trieste F° 408-409.

32. Cité par Montbel dans : *Le Comte de Marnes, op. cit.*, p. 10 et 27.

33. Testament du comte de Marnes, cité par Michel-Bernard Cartron, *Louis XIX...*, *op. cit.*, p. 320.

34. L'original de cette déclaration figure aux archives de Vienne ; son texte fut également publié dans *Le Constitutionnel* du 5 juillet 1844.

35. Testament du duc de Blacas, conservé aux archives d'Etat de Trieste et publié notamment par Luigi Bader dans : *Les Bourbons de France en exil à Goritz*, Perrin, 1977, annexe 6, p. 367-369.

36. Selon une lettre de Montbel à Metternich du 15 mai 1844. Archives de Vienne.

37. Baronne de Frénilly, *Mémoire sur le mariage du comte de Chambord*, manuscrit inédit (44 p.), copie aux archives de Lucques.

38. *Ibid.*

39. Pierre de Luz, *Henri V, op. cit.*, p. 124.

40. Lettres du 18 octobre et du 30 octobre 1846, *Etude politique, op. cit.*, p. 45 et 50.

41. Un exemplaire du contrat et un exemplaire de l'acte de mariage sont conservés aux archives de Lucques, comme aux archives de Vienne.

42. Note du duc de Lévis, archives de Lucques.

43. Marquis de Belleval, *Souvenirs de ma jeunesse*, Emile Lechevalier, 1895, p. 199 ; Pierre de Luz, *Henri V, op. cit.*, p. 124. ; note du duc de Lévis, *ibid.*

44. Vicomte de Grenville, *Histoire du journal « La Mode »*, La Mode nouvelle, 1861, p. 616.

6.

LA FRANCE EN BALLOTTAGE

1. *Etude politique, op. cit.*, p. 59 et s.
2. Débats de la Chambre des députés du 24 février 1848 : *Le Moniteur de 1848*, p. 500.
3. Sur les conditions du départ en exil de Louis-Philippe, voir notamment Guy Antonetti, *Louis-Philippe, op. cit.*, p. 921 et s.
4. Propos rapportés par le prince de Faucigny-Lucinge, *Souvenirs...*, *op. cit.*, p. 271.
5. *Ibid.*, p. 250 à 253 et Alexandre de Saint-Albin, *Histoire de Henri V, op. cit.*, p. 276 et 277.
6. Lettre du 1^{er} juin 1848, *Etude politique, op. cit.*, p. 63 et s.
7. Lettre du 15 juillet 1848, *ibid.*, p. 65 et 66.
8. *Ibid.*, p. 67 à 69 ; la grand-tante du duc, Marie-Sophie de Noailles, avait épousé le comte de Toulouse, fils de Louis XIV et bisaïeul de Louis-Philippe.
9. Note aux archives de Lucques.
10. *Etude politique, op. cit.*, p. 71 à 73 ; la comtesse de La Ferronnays, épouse du comte Fernand de La Ferronnays, a laissé d'intéressants, bien que controversés, *Mémoires*, Paul Ollendorff, 1899, p. 89.
11. Pierre de Luz, *Henri V, op. cit.*, p. 151 à 153 ; lettre de la comtesse de La Ferronnays du 26 février 1888, reproduite par Robinet de Cléry in *Les Deux Fusions, 1800-1873*, Félix Juven, 1905, p. 217-218.
12. Comte de Falloux, *Mémoires d'un royaliste*, Perrin, 1888, tome 2, p. 58 et 59.
13. Charles-Auguste Demorny, né en 1811, demi-frère de Louis-Napoléon, élu député du Puy-de-Dôme en 1842, avait soutenu le gouvernement Guizot. Après février 1848, il fut donc, comme lui, d'abord tenté par le rétablissement de la légitimité comme moyen d'assurer à la France l'ordre public, la paix et, partant, la reprise de l'expansion économique ; voir Michel Carmona, *Morny, le vice-empereur*, Fayard, 2005, p. 117.
14. Archives de Lucques.
15. Comte Rodolphe Apponyi, *Vingt-cinq ans à Paris, 1826-1852*, Journal, Plon, 1913-1926, tome 4, p. 20 ; marquis de Normanby, *Une année de révolution*, d'après un journal tenu à Paris en 1848, 1859, éditeur non précisé, tome 2, p. 296 et 299.

16. Relaté par Laurence Wylie in *Chanzeaux village d'Anjou*. 1970, p. 83 ; une *Note sur l'organisation de l'Ouest*, 1850, élaborée par le marquis de Quatrebarbes figure aux archives de Lucques. Théodore de Quatrebarbes, né le 8 juillet 1803 à Angers, entré à l'école de Saint-Cyr en 1822, prit part à l'expédition d'Alger et quitta l'armée après la révolution de 1830. Il aida la duchesse de Berry dans sa tentative vendéenne de 1832 et lança le projet d'une délégation d'Angevins à Prague en 1834 pour la majorité d'Henri V. Elu le 1^{er} août 1846 député de Vendée, à Cholet, il participa au petit groupe parlementaire d'opposition légitimiste à Louis-Philippe mais échoua aux élections suivantes.

17. *Etude politique*, *op. cit.*, p. 69 à 71 et p. 73-74.

18. Narcisse-Achille, comte de Salvandy, né à Condom (Gers) en 1795, commença une carrière militaire sous l'Empire et la Restauration avant de collaborer au *Journal des débats* et de soutenir ainsi la politique de Decazes. Auteur de plusieurs ouvrages, historiques et polémiques, il fut nommé conseiller d'Etat par Martignac en 1828, puis il se rapprocha du duc d'Orléans. Député de la Sarthe en octobre 1830, il soutint tous les gouvernements de Louis-Philippe, fut élu à l'Académie française en 1835, nommé ministre de l'Instruction publique en 1837, ambassadeur à Turin en 1843. En 1844, il refusa de voter la flétrissure.

19. Cité dans le manuscrit du comte de Salvandy intitulé *Union des deux branches* (décembre 1849-décembre 1850) aux archives de Champlâtreux.

20. Après avoir démissionné de la présidence du Conseil, le 23 février 1848, Guizot s'est enfui en Angleterre. Le nouveau gouvernement, s'inspirant du précédent de 1830, a ouvert un procès contre les « ministres déchus ». Mais, le 28 novembre 1848, la cour d'appel de Paris rend en faveur de Guizot une ordonnance de non-lieu. Il publie en janvier 1849 *De la démocratie en France*, brochure dans laquelle il réunit dans une présentation commune et selon des critères transversaux les deux régimes monarchiques qui se sont succédé.

21. Comte de Salvandy, *L'Union des deux branches* (décembre 1849-décembre 1850), manuscrit, archives de Champlâtreux, cité par Alain Jossinet, *Henri V*, *op. cit.*, p. 233.

22. Gabriel de Broglie, *Guizot*, Perrin, 1990, p. 394.

23. La note sur la fusion a été notamment publiée dans *Lettres de M. Guizot à sa famille et à ses amis, recueillies par Mme de Witt*, Hachette, 1884, p. 308 et s.

24. *Etude politique, op. cit.*, p. 99.

25. Cités par Pierre Milza, *Napoléon III*, Perrin, 2004, p. 16 et 139. Né le 21 avril 1808, le troisième fils de Louis, frère de Napoléon, pâtit d'un soupçon de bâtardise.

26. Dans l'Assemblée législative nouvellement élue, le « parti de l'Ordre » occupe quatre cent cinquante sièges sur sept cent cinquante. Si sa prédominance semble, selon une sorte de jeu de balance, marquer la revanche des royalistes et du comte de Chambord sur le scrutin présidentiel, il ne s'agit que d'une illusion d'optique : catholique et, plus encore, conservatrice, la majorité de l'Assemblée, dépourvue d'imagination, s'avère prête à tout pour éviter la contestation de l'ordre économique et social.

27. La loi électorale du 31 mai 1850, en exigeant de l'électeur trois ans de résidence continue dans le même canton, prouvée par le paiement de la contribution personnelle, élimine du corps électoral les travailleurs itinérants, alors très nombreux, et rétablit indirectement le suffrage censitaire : le corps électoral passe ainsi de 9,6 à 6,8 millions de personnes.

28. Comte de Falloux, *Mémoires d'un royaliste, op. cit.*, tome 2, p. 34.

29. In *La Phalange*, périodique biannuel, 1849, tome 9, p. 122 ; Louis-Napoléon Bonaparte écrivit en effet en 1842, au fort de Ham, une *Analyse de la question des sucres*.

30. Duchesse de Maillé, *Mémoires, op. cit.*, p. 395.

31. Propos transmis oralement, que n'atteste aucun écrit de Thiers.

32. Alfred de Falloux du Coudray était né à Angers en 1811. Historien de l'Eglise – on lui doit notamment une *Vie de saint Pie V* –, partisan de l'étroite solidarité entre l'Etat et la religion, il est élu député légitimiste de Maine-et-Loire en 1846. Réélu en 1848, il propose la dissolution des Ateliers nationaux, puis devient ministre de l'Instruction publique et des Cultes. Il fait voter, le 15 mars 1850, une loi sur l'enseignement qui, tout en maintenant le monopole universitaire d'Etat institué sous l'Empire, le supprime pour l'enseignement secondaire afin que les autorités ecclésiastiques puissent ouvrir des établissements.

33. Copie de l'adresse aux archives de Lucques ; réponse du prince in *Etude politique, op. cit.*, p. 79 : *Aux ouvriers de Paris*, 25 août 1849.

34. Propos rapportés par le duc de Nassau au baron de Wolbock et répétés par celui-ci à Henri de Pène qui les publia dans son *Henri de France, op. cit.*, p. 317 et 318.

35. Circulaire citée dans son intégralité dans Alain Jossinet, *Henri V, op. cit.*, p. 551 ; Antoine-François-Xavier Sauvaire, né en 1800 à Marseille, hérita de son grand-oncle le titre de marquis de Barthélemy ainsi que son siège à la Chambre des pairs en 1830. Elu, en 1848 puis en 1849, député de Marseille, il siégea parmi les légitimistes les plus fidèles au comte de Chambord.

36. Lettre du 22 septembre 1850, publiée par *L'Événement* et par *Le Journal des débats*, archives de Lucques.

37. Comte de Falloux, *Mémoires d'un royaliste, op. cit.*, tome 2, p. 12.

38. Denis-Aimé-René-Emmanuel, comte Benoist d'Azy, né à Paris en 1796, fils d'un ministre de la Restauration, inspecteur général des finances, fut directeur de la dette du temps du cabinet Villèle. Il démissionna de l'administration après la révolution de 1830. Elu député de la Nièvre en 1841, il siégea continuellement avec la droite légitimiste jusqu'en 1848. Il retrouva un siège à l'Assemblée législative de 1849 comme représentant du Gard.

39. Lettre du 26 décembre 1850, *Étude politique, op. cit.*, p. 102-103.

40. *Ibid.*, p. 104-107.

41. Marquis de Sémonville, « Mémoire sur les journées de juillet », *Revue de Paris* du 1^{er} septembre 1894, p. 63 ; Pierre de Luz, *Henri V, op. cit.*, p. 160 et s., p. 200 et s.

42. Charles Didier, *Une visite à M. le duc de Bordeaux*, Bruxelles, Wouters, 1849, p. 54.

7.

LE TOURMENT ET LA MAJESTÉ

1. Le manuscrit original du journal du comte de Chambord a été, à sa demande, détruit après sa mort. Toutefois, l'essentiel du texte a été recopié par le père de Marquigny (cf. *infra*). Ce document, conservé aux archives de Lucques, couvre la période 1852-1881. Sont toutefois manquantes les années 1857, 1858, 1859, 1867, 1868 et 1879.

2. Plusieurs historiens allemands, en 1852, 1883 et 1927, soutinrent la thèse selon laquelle quelques jours après sa libération, le 19 décembre 1796, on aurait substitué une jeune fille à Madame Royale pour la remettre aux autorités autrichiennes. Leurs travaux sont mentionnés par Louis Hastier dans *Nouvelles révélations sur Louis XVII*, Fayard, 1954, et par le prince Frederik de Saxe-

Altenbourg dans *L'Enigme de Madame Royale*, Flammarion, 1954 ; ils ont été réactualisés par Monique de Huertas, *Madame Royale*, Pygmalion, 1999 ; voir *a contrario* : Michel-Bernard Carton, *Marie-Thérèse, duchesse d'Angoulême, la vertu et le malheur*, Communication et Tradition, 1999, p. 302.

3. Comte de Falloux, *Mémoires d'un royaliste*, *op. cit.*, tome 2, p. 30 et s.

4. Note du prince, archives de Lucques.

5. Vicomte Sosthène de La Rochefoucauld, *Mémoires*, Allardier, 1837, tome 5, p. 163 et suivantes. Voir aussi à ce sujet les *Mémoires* de Mme de La Ferronnays, Paul Ollendorf, 1899, p. 97 et prince de Faucigny-Lucinge, *Souvenirs...*, *op. cit.*, p. 187-188.

6. Archives de Lucques.

7. Alexandre de Saint-Albin, *Histoire de Henri V*, *op. cit.*, p. 298.

8. Lettres du 2 décembre 1851, archives de Lucques ; *Etude politique*, *op. cit.*, p. 117 et 118.

9. Note du duc de Lévis, archives de Lucques.

10. Selon les *Mémoires d'un bourgeois de Paris*, du Dr Louis Véron, Librairie nouvelle, 1857, tome 5, p. 250 et s. et les *Mémoires sur le second Empire* d'Emile de Maupas, Dentu, 1884, tome 1, p. 466.

11. *Etude politique*, *op. cit.*, p. 120-122. Diplomate de carrière, ancien député catholique de l'Orne à l'Assemblée législative, François de Corcelle, né à Marcilly d'Azergues (Rhône) en 1802 avait été envoyé en mission à Rome en juillet 1849 après que le corps expéditionnaire français eut rétabli le pouvoir temporel du pape. Chargé d'aider Pie IX à réorganiser le gouvernement pontifical, il s'était ainsi attiré l'estime du comte de Chambord et lui faisait parvenir des notes sur la situation politique, les questions économiques, l'Algérie.

12. La pratique de la vérification des résultats électoraux par les Chambres elles-mêmes durera jusqu'en 1958 et son remplacement par le contrôle du Conseil constitutionnel.

13. Le texte des « Instructions de Venise » fut publié par *L'Assemblée nationale* et *L'Opinion publique* du 30 avril 1852 ; il est intégralement retranscrit par Alain Jossinet, *Henri V*, *op. cit.*, p. 254-256.

14. Chargé d'une inspection par le comte de Chambord, Barrande constata un « trou » inexplicable dans les comptes de Pastoret. Viel-Castel évoque dans ses *Mémoires sur le règne de*

Napoléon III (Robert Laffont, 2005, p. 311) la somme de six cent mille francs selon les dires du comte Gustave de Vergennes qui aurait recueilli les confidences de Barrande... Pastoret offrit sa démission au prince le 31 mai 1852.

15. L'origine de la formule, répétée par de nombreux légitimistes, dont le comte de Falloux, n'est cependant pas certaine. Les biographes les plus récents de Napoléon III n'en font pas mention.

16. Marquis de Belleval, *Souvenirs contemporains*, Henri Vivien, 1900, p. 150 et s.

17. Note au duc de Lévis, archives de Lucques.

18. *Etude politique*, *op. cit.*, p. 124-126.

19. Le document original est aux archives de Lucques, le texte en a été publié, intégralement ou en partie par de nombreux journaux, à Paris et en province, il figure *in extenso* dans Alain Jossinet, *Henri V*, *op. cit.*, p. 263.

20. Note du prince, non datée, archives de Lucques.

21. Comte de Falloux, *Mémoires d'un royaliste*, *op. cit.*, tome 2, p. 196 ; duc Albert de Broglie, *Mémoires du duc de Broglie*, Calmann-Lévy, 1941, tome 1, p. 262.

22. Note du prince, archives de Lucques.

23. Alain Jossinet, *Henri V*, *op. cit.*, p. 253 et s.

24. Lettre du 11 janvier 1855 au comte Daru, copie aux archives de Lucques.

25. Note du prince, archives de Lucques.

26. *Compte rendu des débats du Corps législatif*, session de 1859, imprimerie du Corps législatif, p. 319.

27. Note du prince, archives de Lucques.

28. Archives de Lucques.

29. *Ibid.*

30. Archives Loustaunau, citées par Pierre Guiral, *Adolphe Thiers*, Fayard, 1986, p. 275.

31. Emma-Augusta-Anne-Sarah de Chabannes La Palice, née le 8 avril 1797, issue de l'une des plus anciennes familles françaises, ne se maria jamais et partagea sa vie entre le service de la comtesse de Chambord, auprès de laquelle avait décidé de la placer la duchesse d'Angoulême, et la gestion d'œuvres religieuses et charitables. Elle mourra à Frohsdorf le 27 juillet 1874.

32. Lettre citée par Claude-Noël Desjoyeaux, in *La Fusion monarchique 1848-1873*, Plon, 1913, p. 77 et s.

33. Note du prince, archives de Lucques.

34. Note du duc de Lévis, archives de Lucques.

35. *Ibid.*

36. Correspondance citée par René Bazin, in *Le Duc de Nemours*, Emile-Paul, 1907, p. 211.

37. Notes prises par le duc de Lévis, archives de Lucques.

38. Lettre du 1^{er} décembre 1853 au duc de Nemours, citée par Claude-Noël Desjoyeaux, *La Fusion monarchique*, *op. cit.*, p. 87.

39. *Journal de Monseigneur* du 6 avril 1853.

40. Philibert Guéneau de Mussy, né en 1776 à Semur-en-Auxois (Côte-d'Or), ancien haut fonctionnaire du ministère de l'Instruction publique, frère de François, ancien médecin personnel de Louis-Philippe.

41. Notes du duc de Lévis, archives de Lucques.

42. Duc Albert de Broglie, *Mémoires du duc de Broglie*, *op. cit.*, tome 1, p. 320.

43. La note fut publiée pour la première fois par *La Gazette de France* du 23 novembre 1871.

44. Pierre de Luz, *Henri V*, *op. cit.*, p. 216.

45. Lettre du 25 décembre 1856 à M. Pageot, publiée le 7 janvier 1857 par *L'Etoile belge* et citée intégralement par Claude-Noël Desjoyeaux, *La Fusion monarchique*, *op. cit.*, p. 92. Joseph Pageot, diplomate qui fut notamment ministre plénipotentiaire aux États-Unis, était un ami du comte de Salvandy et un partisan de l'union de la Maison de Bourbon sous l'égide de la branche aînée.

46. *Ibid.*, p. 94-95.

47. Note du duc de Lévis, archives de Lucques.

48. Extrait du testament de Ferdinand d'Orléans, daté du 9 avril 1840, cité notamment par Hyacinthe de Flers, *Le Comte de Paris*, Perrin, 1888, p. 39.

49. *La Monarchie française*, p. 55-57.

8.

VIE PUBLIQUE, VIE PRIVÉE

1. Jean de La Varende, *La Dernière Fête*, Flammarion, 1953, p. 367.

2. Au XIV^e siècle s'élevait déjà là une vaste métairie, élevée en fief en 1380. En 1719, le comte Ernest-Louis de Hoyos, qui avait pris le parti des Habsbourg dans la guerre de Succession d'Espagne, fit construire le château actuel. Il fut acheté en 1817 par Caroline Murat pour quatre cent mille florins (environ huit millions et demi d'euros). Elle n'y résida que deux ans, fit construire une pis-

cine – équipement tout à fait extraordinaire à l'époque – dont profitera le comte de Chambord. Elle conserva la propriété jusqu'en 1828, qu'elle céda alors au général d'origine russe Alexander von Yermoloff. C'est le fils de ce dernier, Michel, qui revendit le bien au duc de Blacas, pour un prix presque trois fois inférieur.

3. Charles Didier, *Une visite à M. le duc de Bordeaux*, *op. cit.*, p. 42.

4. Alain Jossinet, *Henri V*, *op. cit.*, p. 213.

5. Jean-Paul Bled, *Les Lys en exil*, *op. cit.*, p. 175.

6. Elle demeurera intacte jusqu'en septembre 1935, année où le duc de Madrid, sans doute à court d'argent, vendra le tout à une librairie de Londres : Maggs Bross Ltd, 34 Conduit Street, New Bond, London ; témoignage du comte Henri de Vanssay dans sa préface à la 4^e édition des *Légendes de Trianon* de Julie Lavergne, Victor Palmé, 1891, p. VI.

7. Archives de la Marne : papiers du comte de Sainte-Suzanne, cotes 9 J 70 à 9 J 78, « pages d'histoires vraies ».

8. Duchesse de Maillé, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 349-350.

9. Arthur de La Guéronnière, *Etudes et portraits politiques contemporains*, Plon, 1856, p. 177 et s.

10. Arthur de Ganniers, « Comment je suis allé à Frohsdorf en 187* », in *La Nouvelle Revue* de 1898, p. 286 ; Dubosc de Pesquidoux, *Le Comte de Chambord d'après lui-même*, Victor Palmé, 1887, p. 17 et s.

11. Alain Jossinet, *Henri V*, *op. cit.*, p. 207.

12. Papiers du comte de Sainte-Suzanne.

13. Propos rapportés par Hippolyte de Villemessant in *Mémoires d'un journaliste*, deuxième série : *Les hommes de mon temps*, *op. cit.*, p. 332.

14. Papiers du comte de Sainte-Suzanne.

15. Alexandre-Amédée Curé, né en 1838 à Vouillé (Marne), fut ordonné prêtre en 1861. Depuis 1864, il exerçait la fonction de précepteur du duc Robert de Parme. Joseph-Prosper Bole, né en 1810 à Thise (Doubs) entra au grand séminaire de Besançon, opta pour la Compagnie de Jésus, fut affecté au pensionnat de Fribourg (Suisse) et ordonné prêtre en 1842. Professeur de rhétorique et de français au collège de Feldkirch (Autriche) en 1856, il eut comme élève le comte Henri de Bardi. Puis il revint en France, où il fut professeur dans divers collèges, avant d'être nommé, en 1864, « précepteur spécial » du comte de Bardi, les neveux et nièces du comte de Chambord s'installant alors à Frohsdorf après la mort de

leur mère. Voir l'ouvrage de Paul-Eric Blanrue, *Lumières sur le comte de Chambord*, Communication et Tradition, 1995.

16. Archives de Lucques. Leur liste figure dans l'ouvrage précité, p. 109 et s.

17. Hippolyte de Villemessant, *Les Hommes de mon temps*, op. cit., p. 333.

18. Paul Girard, *Une visite au comte de Chambord à Frohsdorf, le 14 septembre 1880*, François Seguin, Avignon, 1908, p. 75 et s. L'empereur d'Allemagne Henri II (973-1024) fut canonisé par le pape Eugène III en 1145 pour avoir, sa vie durant, soutenu la papauté contre toutes les attaques portées contre son pouvoir temporel. Le comte de Chambord se recueillit sur sa tombe, dans la cathédrale de Bamberg (Bavière), en juillet 1861. Voir Henri Arzac, *Goritz, Frohsdorf ou les stations de l'exil*, Nancy, Imprimerie Saint-Epüre, 1884.

19. Louis-François-Désiré-Edouard Pie naquit le 26 septembre 1815 à Pontgouin, près de Chartres. En 1830, il fut envoyé au Grand Séminaire de Saint-Sulpice pour suivre des études de théologie et fut ordonné prêtre en mai 1839. En janvier 1845, devenu vicaire général de Chartres, il se signala par sa condamnation des thèses gallicanes et par la qualité oratoire de ses prêches passionnés. Nommé évêque par le comte de Falloux, alors ministre des Cultes, Mgr Pie déploya dans le diocèse de Poitiers une intense activité, construisant et restaurant des églises, installant de nouvelles congrégations et faisant, en 1854, revenir les jésuites pour leur confier un établissement d'enseignement. En 1856, il rendit publique une *Instruction sur Rome* décrivant le siège de la papauté comme « le rempart inébranlable de toute vérité, la forteresse séculaire du principe de l'autorité et de tous les principes de la vie sociale ». En 1861, il accusa, dans un de ses mandements, Napoléon III de vouloir démanteler les Etats pontificaux, et le compara à Pilate. Le gouvernement français déféra le mandement au Conseil d'Etat, qui condamna son auteur comme d'abus.

La pensée de Mgr Pie est retracée dans ses *Instructions synodales*. Elle a fait l'objet d'une synthèse dans l'ouvrage du chanoine Etienne Catta : *La Doctrine politique et sociale de Mgr Pie*, publié en 1957, réédité par les Nouvelles Editions latines, 1991. Les idées politiques de Mgr Pie ont par ailleurs fait l'objet d'un ouvrage de Mgr Baunard : *Histoire du cardinal Pie*, 2 tomes, Oudin 1886. On

peut également consulter *Le Cardinal Pie de A à Z*, textes sélectionnés par Jacques Jammet, Editions de Paris, 2005.

20. Archives de Lucques : commentaire écrit par le comte de Chambord d'un manuscrit intitulé *Le Gallicanisme, c'est la Révolution* que lui a envoyé, en 1862, un auteur anonyme.

21. Papiers du comte de Sainte-Suzanne.

22. Aujourd'hui au musée des Beaux-Arts d'Orléans.

23. Archives de Lucques.

24. Comte de Falloux, *Mémoires d'un royaliste*, *op. cit.*, tome 1, p. 203-204.

25. Stanislas-Pierre-Joseph-Yves-Marie de Blacas d'Aulps, né le 5 novembre 1818 à Rome, était le troisième fils du duc Pierre de Blacas. Compte tenu de son âge, il fut en partie élevé en même temps et dans les mêmes lieux que le comte de Chambord, hormis son pensionnat chez les jésuites de Fribourg, où il connut le père Boie qu'il recommanda plus tard au comte de Chambord. Il resta célibataire et, à partir de 1863, ne quitta plus le comte de Chambord jusqu'à la mort de celui-ci.

26. Henri de Pène, *Henri de France*, *op. cit.*, p. 354.

27. Sa seule biographie existant à notre connaissance a été publiée par G. Larignon et H. Proust : *Edouard de Monti de Rezé, l'inébranlable certitude*, Siloë, Laval, 1992.

28. Lettre d'Henri de Vanssay à Auguste de Sainte-Suzanne, papiers de ce dernier.

29. Selon Horace de Viel-Castel, *Mémoires sur le règne de Napoléon III*, réédition Robert Laffont, 2005, p. 291, le beau-père de Proudhon aurait appartenu à une « petite coterie royaliste » appelée la « Ligue fédérale » et dont il aurait volé la caisse... La lettre de Proudhon au comte de Chambord est conservée aux archives de Lucques.

30. Henri de Pène en a dressé une liste, *Henri de France*, *op. cit.*, p. 557-564.

31. Papiers du comte de Sainte-Suzanne.

32. On connaît les noms des douze premiers titulaires de la fonction : marquis de Belleval, vicomte de Bonseuil, Cazenove de Pradine, du Fresne de Beaucourt, comte du Lau d'Allemans, vicomte de Méhérenc de Saint-Pierre, vicomte de Neuville, Gaston de Périnelle, Roux-Larcy, Gabriel de Saint-Victor, comte de Sainte-Suzanne, et comte de la Vieffville.

33. A ne pas confondre avec son cousin Maximilien-Ferdinand, empereur du Mexique fusillé en 1867.

34. Henri de Pène, *Henri de France*, *op. cit.*, p. 516.

35. Voir notamment sur ce thème, les témoignages et les souvenirs recueillis par Dominique Lambert de La Douasnerie, *Le Drapeau blanc en exil*, *op. cit.*, p. 139 et s.

36. Pierre de Luz, *Henri V*, *op. cit.*, p. 255.

37. Archives de Lucques.

38. Au 7 de la Herrengasse, il abrite aujourd'hui le ministère de l'Intérieur autrichien.

39. *Journal de Monseigneur* du 3 février 1864.

40. Acquis soixante mille francs par Joseph-Henri Barbet de Jouy, administrateur des Musées nationaux de France.

41. Veuve du marquis Armand-François de Biencourt, elle était alors la propriétaire du château d'Azay-le-Rideau, que son fils vendra à l'État en 1899.

42. Lettre à Moricet du 11 décembre 1868, archives de Lucques.

43. Sur les dernières années de la duchesse de Berry, voir notamment : Imbert de Saint-Amand, *La Duchesse de Berry. Les dernières années*, Dentu, 1891.

44. Archives de Lucques, manuscrit anonyme annoté par le prince de plusieurs points d'exclamation.

45. Ainsi entretient-elle au deuxième étage du château-monastère de Puchheim une communauté de frères rédemptoristes. L'anecdote a été notamment rapportée par le marquis de Belleval dans ses *Souvenirs*, *op. cit.*, p. 232 et suiv.

46. Notamment Alexandre de Saint-Albin, *Histoire de Henri V*, *op. cit.*, p. 331 et suiv. ; Henri de Pène, *Henri de France*, *op. cit.*, p. 498 ; Alain Jossinet, *Henri V*, *op. cit.*, p. 284. Emile de La Besge, qui rencontra trois fois le comte de Chambord, en 1853, 1862 et 1879, et l'accompagna à la chasse, a laissé quelques témoignages dans *Souvenirs et Récits de chasse*, Olivier Perrin, 1971.

47. Publié et annoté par Arnaud Chaffanjon, *Comte de Chambord, Journal de voyage en Orient*, Tallandier, 1984.

48. Aymardine-Marie-Pauline de Nicolay, née à Paris en 1811, morte à Jérusalem en 1868, était l'une des trois filles entrées en religion du marquis Aymard de Nicolay et de son épouse Adèle-Charlotte-Augustine de Lévis, sœur du duc de Lévis. Religieuse du Sacré-Cœur, elle consacra sa vie à la Terre sainte. Sa petite-nièce, du même nom, lui a consacré une biographie : *Une croisée solitaire*, Grasset, 1954.

49. Auguste-Edouard Mariette (1821-1881) élève de Champollion, ardent républicain lui aussi, avait notamment découvert le scribe accroupi de Saqqarah en 1851.

50. Plusieurs de ses croquis figurent aux archives de Lucques ; la bibliothèque de Frohsdorf comportait, selon plusieurs témoins, de nombreux ouvrages relatifs à l'architecture et aux grands travaux. Par ailleurs le prince avait, en 1854, encouragé le vicomte de Saint-Priest dans son projet de creusement d'un canal à travers la Nouvelle-Grenade (aujourd'hui Panama).

51. Rapporté par Henri de Pène qui le tenait de Lesseps, *Henri de France, op. cit.*, p. 366.

52. Journal de voyage en Grèce, inédit, manuscrit aux archives de Lucques, p. 1.

9.

LE PROJET DU ROI

1. La formule est du comte Albert de Mun ; elle fut plusieurs fois reprise.

2. Jean Charbonnel, *Les légitimistes, de Chateaubriand à De Gaulle*, La Table ronde, 2006, p. 72.

3. Marquis de La Maisonfort, *Mémoires d'un agent royaliste 1763-1827*, *Mercure de France*, 1998, p. 446 ; Pierre-Antoine Berryer, discours du 4 mars 1838, *Le Moniteur de 1838*, p. 114 ; Joseph de Maistre, *Considérations sur la France*, Neuchâtel, 1796, chapitre 4.

4. *Etude politique, op. cit.*, p. XIX et XX.

5. *Ibid.*, p. 152-153.

6. Lettre du 28 février 1852 à M. de Corcelle, *Etude politique, op. cit.*, p. 120-121.

7. Lettre du 12 janvier 1861 à Emile Pépin-Lehalleur, archives de Lucques, citée par Dubosc de Pesquidoux in *Le Comte de Chambord d'après lui-même, op. cit.*, p. 95 et 96. Alexandre-Emile Pépin-Lehalleur, né à Paris en 1817, avocat, élu député de Seine-et-Marne à l'Assemblée législative et siégeant avec les légitimistes, se retira de la vie politique après le coup d'Etat de Louis-Napoléon et partagea son temps entre la mise en valeur de ses terres de la Brie et les réflexions politiques dont il faisait part au comte de Chambord. Plusieurs de ses notes et mémoires, sur divers sujets, sont conservés aux archives de Lucques.

8. Archives de Lucques.

9. Note aux archives de Lucques.

10. Lettre au duc de Noailles du 5 octobre 1848, *Etude politique, op. cit.*, p. 68.

11. Manifeste du 5 juillet 1871, *La Monarchie française*, p. 119.
12. Dubosc de Pesquidoux, *Le Comte de Chambord d'après lui-même*, *op. cit.*, p. 134. Le prince emploie par ailleurs, dans sa lettre sur la décentralisation (cf. *infra*) la formule : « entrailles de la nation ».
13. Papiers du comte de Sainte-Suzanne.
14. Charles Chesnelong, *La Campagne monarchique d'octobre 1873*, Plon, 1895, p. 175. Benjamin Constant a exposé ses idées sur la place et le rôle du roi dans *De la liberté chez les modernes*, édition de Marcel Gauchet, Le Livre de Poche, 1980.
15. Charles Brook Dupont-White, né en 1807 à Rouen, publia plusieurs essais d'économie politique dont le plus marquant est *Essai sur les relations du travail avec le capital*, 1846, réédition L'Harmattan, 2003.
16. Charles-Paul-Alexandre de Pasquier, marquis de Franclieu, né à Senlis en 1810, était enseigne de vaisseau lors de la révolution de 1830 et démissionna pour se consacrer à ses terres, au château de Lascazères dans les Hautes-Pyrénées, et à la réflexion politique. Député des Hautes-Pyrénées en 1871, il siège à l'extrême droite parmi les légitimistes intransigeants et inconditionnellement fidèles au comte de Chambord.
17. Note du prince, archives de Lucques.
18. Publiée dans *L'Univers* du 30 avril 1870, que le gouvernement, après une longue période de censure, a autorisé à reparaitre depuis 1867.
19. Lettre du 26 mars 1859, *La Monarchie française*, p. 57-58.
20. Citations compilées par Albert Duruy, *L'Instruction publique et la Révolution*, Hachette, 1882 ; *Etude politique*, *op. cit.*, p. 61 et p. 112.
21. *La Monarchie française*, p. 83-84.
22. Dubosc de Pesquidoux, *Le Comte de Chambord d'après lui-même*, *op. cit.*, p. 161 et 162 ; note du prince, archives de Lucques.
23. *Etude politique*, *op. cit.*, p. 59-63 et p. 75.
24. Conservé aux archives de Lucques.
25. *La Monarchie française*, p. 70-75.
26. *Lettre sur l'Algérie, la décentralisation et l'enseignement*, *ibid.*, p. 82-83.
27. Note du prince, archives de Lucques.
28. *Etude politique*, *op. cit.*, p. 139.
29. *La Monarchie française*, p. 143 ; Dubosc de Pesquidoux, *Le Comte de Chambord d'après lui-même*, *op. cit.*, p. 274.

30. Note du prince, archives de Lucques et *Le Clairon* du 11 avril 1883.

31. Note du prince, archives de Lucques.

32. *La Monarchie française*, p. 99.

33. *Ibid.*, p. 59-60.

34. Lettre du 18 avril 1860 et *Journal de Monseigneur* du 13 mai, archives de Lucques.

35. *La Monarchie française*, p. 100 et 102.

36. Note du prince, archives de Lucques.

37. Lettre du 8 mai 1871 à M. de Carayon-Latour, *La Monarchie française*, p. 117. Philippe-Marie-Joseph de Carayon-Latour, né à Bordeaux en 1824, polytechnicien et agronome, catholique et légitimiste, se tint à l'écart des affaires publiques jusqu'en 1870. Combattant dans les armées de Gambetta en 1870, il fut nommé lieutenant-colonel et élu député de la Gironde le 8 février 1871. Il siégea à l'extrême droite et devint un des partisans les plus fidèles de la Restauration aux conditions du comte de Chambord.

38. Lettre du 1^{er} décembre 1851, in *Etude politique*, *op. cit.*, p. 116. Louis-Joseph Crépin du Havelt, propriétaire terrien dans l'Yonne et élu local, s'occupait d'économie agricole et envoyait au comte de Chambord des ouvrages politiques.

39. *La Monarchie française*, p. 77-80.

40. Note du prince, archives de Lucques.

41. *Etude politique*, *op. cit.*, p. 23-24.

42. Lettre du 20 septembre au colonel d'Esclaibes, *ibid.*, p. 31.

43. Voir comte de Falloux, *Mémoires d'un royaliste*, *op. cit.*, tome 2, p. 239 et s. Il est également l'auteur de deux études sur son expérience et sur la politique agricoles, rédigées en 1863 et en 1866, publiées dans ses *Etudes et Souvenirs*, Perrin, 1885.

44. *La Monarchie française*, p. 92-94.

45. *Ibid.*, p. 94-98.

46. *Etude politique*, *op. cit.*, p. 57-58.

47. *Ibid.*, p. 77.

48. Lettre aux ouvriers de Paris, *ibid.*, p. 79 ; *ibid.*, p. 82-83 ; *ibid.*, p. 83-84 et p. 84-85. Le comte d'Argy, seigneur berrichon, avait soutenu la duchesse de Berry en 1832 ; le comte de Bausset était le fils du marquis François de Bausset, député de 1820 à 1830 et proche de Villèle.

49. Le baron Armand de Melun (1807-1877) est notamment l'auteur de *De l'intervention de la société pour prévenir et soulager la misère*, Plon, 1848. L'année suivante, il est élu député légis-

timiste d'Ille-et-Vilaine. Obéissant aux consignes d'abstention du comte de Chambord, il rentre dans la vie privée en 1851.

50. Note du prince, archives de Lucques.

51. Extrait des statuts de l'AIT qui déclare aussi agir « pour l'émancipation définitive de la classe travailleuse, c'est-à-dire pour l'abolition définitive du salariat ».

52. *Etude politique*, *op. cit.*, p. 84-91.

53. Adrien Dansette, *Histoire religieuse de la France contemporaine, de la Révolution à la III^e République*, Flammarion, 1951, p. 447.

54. Archives de Monti de Rezé.

55. Alphonse Daudet, *Les Rois en exil*, Gallimard, 1990, tome 2, p. 891 ; Dominique Lambert de La Douasnerie, *Le Drapeau blanc en exil*, *op. cit.*, p. 141.

56. Félix-Philibert Dupanloup, né à Saint-Félix (Savoie) en 1802 fut remarqué par Mgr de Quelen qui le fit entrer au petit séminaire de Saint-Nicolas puis de Saint-Sulpice à Paris. Ordonné prêtre en 1825, il accomplit une carrière rapide dans la hiérarchie ecclésiastique, nommé vicaire général du diocèse de Paris en 1835, tout en se signalant par un talent de polémiste farouche et de dialecticien d'élite. Se mêlant de politique, il publia plusieurs ouvrages entre 1845 et 1848, dont les plus remarquables furent *La Pacification religieuse*, où il traitait d'enseignement, et *La Souveraineté temporelle du pape*. En 1849, il aida le comte de Falloux à préparer son projet de loi sur l'enseignement et fut nommé évêque d'Orléans. En 1854, il entra à l'Académie française et participa sans relâche à tous les grands débats politiques et religieux de l'époque. Tenant d'abord du « catholicisme libéral », il s'en éloigna peu à peu au profit d'un légitimisme fervent, mais néanmoins critique.

57. Voir *Histoire générale de la presse française*, Presses universitaires de France, 1972, tome 3, p. 182 et s.

10.

LE ROI APPELÉ

1. Après son accession au trône d'Espagne en 1701, Philippe V, petit-fils cadet de Louis XIV, avait introduit une nouvelle loi de succession à la couronne qui s'inspirait de la loi salique en vigueur en France et qui, en cas de décès du monarque sans héritier mâle direct, donnait priorité à ses frères sur ses filles. Son arrière-petit-fils, Ferdinand VII, voulut rétablir l'ancienne loi de succession du

temps des Habsbourg de façon que lui succédât sa fille Isabelle, née en 1830, plutôt que son frère Charles (don Carlos), né en 1788. A la mort de Ferdinand, en 1833, Charles n'accepta pas son éviction, refusa de prêter serment à sa nièce, se considéra comme le roi légitime « Charles V » et souleva plusieurs régions d'Espagne, provoquant ainsi les « guerres carlistes ». La première prit fin en 1839 par l'échec de don Carlos, qui abdiqua en 1845 en faveur de son fils, « Charles VI ». La deuxième se déclencha en 1846 et aboutit à un échec similaire en 1849. Ces conflits avaient considérablement fragilisé la couronne d'Isabelle II, reine faible et impopulaire ; ils eurent pour conséquence de transférer la réalité du pouvoir politique aux militaires. En 1868, le coup de force du général Prim contraignit Isabelle II à s'exiler en France.

2. Citations extraites de lettres diverses ; environ 150 d'entre elles sont conservées aux archives de Lucques.

3. L'original est conservé aux archives de Lucques. La lettre fut publiée pour la première fois par François Laurentie in *Le Comte de Chambord, Guillaume I^{er} et Bismarck en octobre 1870*, Emile-Paul, 1912.

4. Duc de Castries, *Le Grand Refus du comte de Chambord*, Hachette, 1970, p. 116 ; *La Monarchie française*, p. 108-109.

5. Michel Winock, *Clemenceau*, Perrin, 2007, p. 13 ; Ludovic Halévy, *Récits de guerre (1870-1871)*, Boussot et Valadon, 1871, p. 64 ; Jacques Chastenet, *L'Enfance de la Troisième*, in *Histoire de la Troisième République*, Hachette, 1952, p. 36.

6. Cité par le marquis de Noailles, *Le Bureau du Roi 1848-1873*, Hachette, 1932, p. 157 et 158.

7. Mentionné par Pierre de Luz, *Henri V*, *op. cit.*, p. 314.

8. Lettre publiée par François Laurentie, *Le Comte de Chambord...*, *op. cit.*

9. *La Monarchie française*, p. 110-112. Selon Arthur Loth, dans son ouvrage *L'Échec de la restauration monarchique en 1873*, Perrin, 1910, la mention « Suisse » aurait été introduite à l'initiative de Lucien Brun afin que les Français ne pussent croire qu'il pût s'agir de la frontière allemande...

10. Pierre de Luz, *Henri V*, *op. cit.*, p. 323.

11. L'historien Pierre Bécot, dans *Henri V et les féodaux*, La Pensée universelle, 1974, p. 83, croit à des tractations méconnues auxquelles Bismarck aurait mis fin dès que le comte de Chambord eut refusé l'idée de toute cession territoriale ; phrase rapportée par François Laurentie ; voir aussi Pierre de Luz, *Henri V*, *op. cit.*,

p. 324 et 325 et le duc de Castries, *Le Grand Refus du comte de Chambord*, *op. cit.*, p. 124.

12. La collection complète des lettres de la comtesse de Chambourg à la comtesse de Chabannes – plus de sept cents entre 1847 et 1874 – est conservée aux archives de Lucques.

13. Marquis de Noailles, *Le Bureau du Roi*, *op. cit.*, p. 167.

14. Gaston de Sonis, né en 1825 à la Guadeloupe, officier de cavalerie, incarne le modèle de l'officier catholique et royaliste. Pendant la guerre de 1870, il commanda un corps d'armée. Il fut gravement blessé à Loigny et passa la nuit abandonné sur le champ de bataille, la jambe gauche broyée. Il dut, selon lui, son salut à la contemplation en esprit de Notre-Dame-de-Lourdes. Le comte de Chambord le portait en grande estime.

15. *La Monarchie française*, p. 112-113.

16. Jacques Chastenet, *L'Enfance de la Troisième*, *op. cit.*, p. 39.

17. Jean-Jacques Chevallier, *Histoire des institutions et des régimes politiques de la France*, Dalloz, 1972, p. 278. A ce jour, aucun des ouvrages sur cette période de l'histoire ne donne les mêmes chiffres.

18. Chef du service des secrétaires-rédacteurs de la Chambre, c'est-à-dire responsable des comptes rendus que publie le *Journal officiel*, Anatole Claveau a laissé d'intéressants *Souvenirs politiques et parlementaires d'un témoin* (Plon, 1914) dans lesquels il décrit notamment le climat, l'organisation et le fonctionnement concret de l'Assemblée jusqu'en 1873.

19. Né en 1807 dans une petite commune du Jura, fils d'un volontaire de 1792, Jules Grévy devint avocat en 1837. Lié au parti libéral, il fut nommé commissaire de la République dans le Jura par le gouvernement provisoire de 1848. Elu en avril représentant du Jura, il siégea à gauche, préconisant un pouvoir exécutif étroitement subordonné au législatif. Réélu en 1849, il tenta de résister au coup d'Etat de Louis-Napoléon et séjourna quelque temps en prison. Ami de Berryer, il redevint député en 1868 et se montra inébranlable dans son opposition à l'Empire. Dès le 4 septembre 1870, il réclamait l'élection d'une Assemblée nationale, où il se retrouva à nouveau représentant du Jura.

20. Henri de Pène, *Henri de France*, *op. cit.*, p. 369.

21. Vicomte de Meaux, *Souvenirs politiques 1871-1877*, Plon, 1905, p. 9 et 10.

22. Jean-Baptiste-Gaston-Gabriel-Marie-Louis Lacoste, baron de Belcastel, né à Toulouse en 1821, pensionnaire chez les jésuites,

avocat et agronome, membre de l'académie des Jeux floraux, n'entra dans la vie publique qu'en 1869 en publiant une brochure sur la question romaine, plaidoyer ultramontain que remarqua le comte de Chambord. Elu député de la Haute-Garonne le 8 février 1871, il siégea à l'extrême droite.

23. Né en 1805 au Vigan (Gard), fils d'un sous-préfet de la Restauration, Charles-Paulin-Roger Saubert, baron de Larcy, entra dans la magistrature en 1827, démissionna en 1830 et s'inscrivit au barreau. Activement mêlé à la politique, il publia en 1831 *La Révolution et la France*, dans laquelle il exprimait ses opinions légitimistes. Elu député royaliste de l'Hérault en 1839, il siégea parmi le petit groupe de légitimistes. Il se rendit, on l'a vu, à Belgrave Square, se vit infliger la flétrissure et fut réélu avec ses collègues. Mais il fut battu en 1846, le gouvernement n'ayant pas ménagé ses efforts dans ce but. Il retrouva son siège en 1848, et opta pour le département du Gard. Dans l'Assemblée législative de 1849, il vota constamment avec la frange la plus à droite. Il approuva le principe de la révision constitutionnelle en vue de la Restauration et s'opposa à Louis-Napoléon. Il rentra dans la vie privée sous le second Empire et redevint député du Gard le 8 février 1871.

24. Archives de Lucques.

25. *Annales de l'Assemblée nationale* : séance du 10 mars 1871, Imprimerie du *Journal officiel*, tome 1, p. 280.

26. Edouard-Pierre-Michel de Cazenove de Pradine, né à Marmande (Lot-et-Garonne) en 1838, se dévoua très jeune à la cause légitimiste, faisant partie, à dix-huit ans, des attachés au comte de Chambord. Volontaire dans l'armée de la Loire en 1870, il participa à la bataille de Loigny où il fut blessé, puis amputé du bras droit. Il était encore hospitalisé lorsqu'il fut élu député du Lot-et-Garonne ; Marie-Joseph-Mérite Rouillet de La Bouillerie, né à Paris en 1822, d'un père ministre et pair de France sous la Restauration, fut sous-préfet sous le second Empire. Important propriétaire terrien dans le Maine-et-Loire, c'est ce département qui l'envoya à l'Assemblée ; Jean-Edmond Ernoul, né à Loudun (Vienne) en 1829, fut avocat à Poitiers, affiché catholique et royaliste, bâtonnier lorsqu'il fut élu député de la Vienne.

27. Comte de Falloux, *Mémoires d'un royaliste*, *op. cit.*, tome 2, p. 444.

28. Edme-Armand-Gaston, duc d'Audiffret-Pasquier, né à Paris le 20 octobre 1823, avait pour père le comte Florimond d'Audiffret, fils adoptif d'Etienne Pasquier, chancelier de France, qui lui

transmit son titre. Entré au Conseil d'Etat en 1840, il fut tenu à l'écart des fonctions publiques sous le second Empire mais fut élu conseiller général de l'Orne et maire de sa commune, Saint-Christophe-du-Papolet, où il possédait une importante propriété, le château de Sassy. Il manqua de peu d'être élu au Corps législatif, le 7 février 1866, comme candidat d'opposition, et échoua de nouveau en 1869 ; Jacques-Victor-Albert, duc de Broglie, né à Paris le 13 juin 1821, fils d'Achille-Victor de Broglie, ministre de Louis-Philippe, et petit-fils de Germaine de Staël, suivit la carrière diplomatique : en poste à Madrid, puis à Rome sous la monarchie de Juillet, il fut limogé en 1848 et, de sa retraite, participa aux grandes controverses de son temps, écrivant en particulier dans *La Revue des Deux Mondes* et publiant notamment une *Histoire de l'Eglise chrétienne et de l'Empire romain au IV^e siècle* qui lui ouvrit, en 1863, les portes de l'Académie française en remplacement du père Lacordaire. Orléaniste et partisan d'une monarchie constitutionnelle où le Parlement tiendrait un rôle important, il se présenta, dans le « fief » familial de l'Eure, comme candidat d'opposition aux élections de 1869, mais échoua devant le candidat officiel ; Louis-Charles-Elie-Amadiou, duc Decazes et duc de Glucksberg, né à Paris le 29 mai 1819, était le fils aîné d'Elie Decazes, l'ancien ministre de Louis XVIII, mort en 1860, et son continuateur spirituel. Entré jeune dans la diplomatie, il occupa, sous Louis-Philippe, plusieurs postes d'attaché d'ambassade puis d'envoyé extraordinaire à Londres, Madrid et Lisbonne. Après la révolution de février 1848, il quitta toute fonction publique et se consacra à des affaires agricoles et industrielles. En 1868 et 1869, il échoua, ainsi que les deux ducs précédents, en Gironde, comme candidat de l'opposition au Corps législatif.

29. Voir notamment Raymond Cazelles, *Le Duc d'Aumale*, Talandier, 1984, réédition 2004, p. 302 et s.

30. Auguste-Alexandre Ducrot, né à Nevers le 24 février 1817, élève de Saint-Cyr, servit en Afrique comme sous-lieutenant sous les ordres du duc d'Aumale. Général de brigade en 1858, il fit la campagne d'Italie. Général de division en 1863, il commanda la place de Strasbourg, d'où il alerta l'état-major sur les préparatifs militaires menaçants de la Prusse, son action en Bavière et la supériorité de son organisation, notamment logistique. En pure perte. Au début de la guerre de 1870, il fut mis sous les ordres de Mac-Mahon, chef du 1^{er} corps d'armée. Fait prisonnier à Sedan, il s'évada et vint participer à la défense de Paris, tentant à plusieurs

reprises de forcer les lignes ennemies, en vain. Le 8 février 1871, les royalistes de sa région natale le portèrent à l'Assemblée nationale, où il siégea à l'extrême droite.

31. Henri-Georges-Achille-Charles, comte de Vanssay, né le 21 janvier 1823 à Rouen, son père, Charles-Achille, étant alors préfet de Loire-Inférieure. Ce dernier ayant quitté l'administration publique après la chute de Charles X, il se retira avec sa famille au château de la Barre (Sarthe) que ses ancêtres possédaient depuis le début du xv^e siècle et que ses descendants possèdent toujours. Féru d'histoire et de littérature, Henri est remarqué par le duc de Lévis, qui lui propose, en 1854, de venir l'aider auprès du comte de Chambord, d'abord pour la rédaction du courrier. Peu à peu, sous l'autorité de celui-ci, puis de celle de Stanislas de Blacas, le comte de Vanssay devient la plume du comte de Chambord et, peu à peu, un de ses collaborateurs les plus précieux.

32. Lettre du 8 mai 1871, précitée ; *Journal de Monseigneur* des 17, 19 et 27 mai 1871.

33. Dans *Dictateur et roi*, 1899, non publié et finalement incorporé dans *Enquête sur la monarchie*, Editions du Porte-Glaive, 1986, p. 448.

34. Armand-Urbain-Louis de Maillé, comte de La Jumellière, né à Paris en 1816, maître de forges et riche propriétaire en Maine-et-Loire, entra en politique avec son élection du 8 février 1871 et siégea à droite ; Arthur-Timothée-Antoine-Victor, vicomte de Cumont, né à Angers en 1818, fonda *L'Union de l'Ouest*, feuille royaliste et catholique libérale, dont il était le rédacteur en chef lors de son élection le 8 février 1871, au siège qu'occupa autrefois Falloux ; Marie-Camille-Alfred, vicomte de Meaux, né à Montbrison (Loire) en 1830, collabora dans sa jeunesse au *Correspondant*, puis s'engagea en politique en 1863 comme candidat de l'opposition libérale au Corps législatif. Battu, ainsi qu'en 1869, il signa, en septembre 1870, une pétition locale en faveur de la république. Député de la Loire le 8 février 1871, il prit place au centre droit bien qu'affichant des penchants légitimistes. Il a laissé de très intéressants *Souvenirs politiques 1871-1877* (*op. cit.*). Anne-Armand-Elie, comte de Gontaut-Biron, né à Paris en 1817, cousin de la duchesse de Gontaut, s'occupa principalement d'œuvres charitables et fut élu en 1861 conseiller général des Basses-Pyrénées, dont il devint député le 8 février 1871, siégeant à droite ; Etienne-Charles Mercier de Lacombe, né à Paris en 1832, journaliste à *La Gazette de France* puis au *Correspondant*, était un protégé et un disciple de

Berryer, auquel il consacra de nombreux articles ainsi qu'une biographie en trois volumes : *Vie de Berryer*, Firmin Didot, 1894-1895. Mais converti à l'orléanisme, élu député du Puy-de-Dôme le 8 février 1871, il siégea au centre droit. Albert-Henry-Térence, comte de Rességuier, né en 1816, étudia le droit à Paris et voyagea en Allemagne dont il traduisit plusieurs auteurs religieux. Député des Basses-Pyrénées en 1849, il siégea avec les monarchistes et refusa de se rallier au second Empire. Il milita dans l'opposition légitimiste comme conseiller général des Basses-Pyrénées. Membre, en 1870, de la Société internationale des secours aux blessés, il vécut le siège de Paris et fut élu, le 8 février 1871, député du Gers. Il prit place à droite.

35. Emmanuel Beau de Loménie, *La Restauration manquée*, La Librairie française, 1979, p. 11.

36. Vicomte de Chalvet-Nastrac, *Les Projets de restauration monarchique et le général Ducrot*, Librairie Alphonse Picard, 1909, p. 38.

37. Vicomte de Meaux, *Souvenirs politiques*, *op. cit.*, p. 107 et 108 ; Raymond Cazelles, *Le Duc d'Aumale*, *op. cit.*, p. 315.

38. Lettre précitée.

39. Raymond Cazelles, *Le Duc d'Aumale*, *op. cit.*, p. 316.

40. Propos rapporté dans de nombreux ouvrages, dont celui du duc de Castries, *Le Grand Refus du comte de Chambord*, *op. cit.*, p. 141.

41. *Ibid.*, p. 143-144.

42. Lettre non publiée, copie aux archives de Lucques ; *Journal de Monseigneur* du 19 juin 1871. François-Marie-Hyacinthe Dahirrel, né en 1804 à Ploërmel (Morbihan), magistrat, déjà député du Morbihan en 1848 et 1849, siégea toujours avec la droite légitimiste.

43. Sur les relations du comte de Chambord et du domaine de Chambord, voir notamment Xavier Patier, *Le Roman de Chambord*, Editions du Rocher, 2006, p. 169 et s.

44. Note du prince, archives de Lucques.

45. Henri de Pène, *Henri de France*, *op. cit.*, p. 375. Journaliste ayant fondé en 1868 *Le Gaulois*, « littéraire et politique », il le quitte en 1871 en raison de son évolution bonapartiste et passe à *Paris-Journal*, feuille royaliste dont il est rédacteur en chef et pour laquelle il suit les travaux de l'Assemblée à Versailles.

46. Marie-Charles-Gabriel-Sosthène de La Rochefoucauld, duc de Bisaccia, né à Paris en 1825, était resté totalement étranger à la

vie politique jusqu'en 1871 lorsqu'il fut élu député de la Sarthe et vint siéger sur les bancs de l'extrême droite.

47. Vicomte de Meaux, *Souvenirs politiques 1871-1877*, *op. cit.*, p. 116 et 117 ; compte rendu publié dans *Le Correspondant* du 25 septembre 1902.

48. Duc de Castries, *Le Grand Refus du comte de Chambord*, *op. cit.*, p. 150 (note).

49. Texte publié par *L'Union* du 7 juillet 1871.

50. *Journal de Monseigneur* du 8 juillet 1871.

51. *Harmonies poétiques et religieuses : Hymne au Christ*, 1829, in *Œuvres de A. de Lamartine, Poésies*, Alphonse Lemerre, 1830, p. 247.

52. Daniel Halévy, *op. cit.*, p. 22.

53. Victor Hugo : « A Henri V », poème extrait du recueil *L'Année terrible*, Hetzel, 1872, p. 377.

54. Archives du musée Condé, château de Chantilly.

55. Notes aux archives de Lucques ; le corps des cheveau-légers, créé en 1498 et composé d'environ deux cents cavaliers plus légèrement équipés que ceux des corps traditionnels, devint, en 1593, la compagnie des cheveau-légers, désormais préposée à la garde personnelle du roi Henri IV.

56. Duc Albert de Broglie, *Mémoires du duc de Broglie*, *op. cit.*, tome 2, p. 191 ; duc de Castries, *Le Grand Refus du comte de Chambord*, *op. cit.*, p. 155.

57. Vicomte de Meaux, *Souvenirs politiques, 1871-1877*, *op. cit.*, p. 128 ; l'évocation de la *Satire Ménippée* constitue une référence de plus à l'avènement d'Henri IV. Cette œuvre collective, en prose et en vers, a pour décor les états généraux convoqués par la Ligue en 1593 afin d'élire un roi qui ne soit pas Henri de Navarre. Après avoir raillé les manœuvres des différents partis et montré les malheurs en résultant pour la France, la satire appelle à refonder l'alliance du peuple et de la monarchie traditionnelle, seul moyen d'assurer le salut de la nation.

11.

LE ROI MARCHANDÉ

1. Consécutivement au manifeste de Chambord, Louis de Bouillé, frère du comte Charles, député légitimiste de la Nièvre, publie une étude : *Les Drapeaux français*, Dumaine, 1872. Parmi les autres ouvrages sur ce sujet : Gustave Desjardin, *Recherches*

sur les drapeaux français, Morel, 1874, et R. Carré de Verneuil, *Les Couleurs de la France, des enseignes et des drapeaux*, éditeur non mentionné, 1876. Auparavant, l'ouvrage faisant le plus autorité était celui de Jean Rey, *Histoire du drapeau, des couleurs et des insignes de la monarchie française*, 2 tomes, Techener, 1837. On peut aussi mentionner : Auguste Galland, *Des anciennes enseignes et étendards de France*, 1637 ; Etienne-Claude Beneton de Morange de Peyrins, *Traité des marques nationales*, 1739, et *Commentaires sur les enseignes de guerre des anciennes nations du monde*, 1742. Pour la période récente, on peut se reporter aux travaux de Claude-Noël Desjoyeaux, *La Fusion monarchique*, *op. cit.*, p. 438 et s. ; Jean-Paul Garnier, *Le Drapeau blanc*, Perrin, 1971, p. 11 et s. ; Pierre Charrier, *Drapeaux et étendards du roi, Léopard d'or*, 1989 ; Léon Hennet, *L'Ancien Drapeau de la France*, SICRE, 2002 ; Hervé Pinoteau, *Le Chaos français et ses signes*, PSR, 1998 et *La Symbolique royale française*, PSR, 2003, notamment p. 613 et s.

2. Saint Martin de Tours, né en 316 dans l'actuelle Hongrie, fils d'un tribun romain, se convertit au christianisme vers l'âge de dix ans. Forcé de servir dans l'armée romaine, il fut affecté en Gaule et c'est ainsi que, pendant l'hiver 338, au cours d'une ronde de nuit à Amiens, il partagea son manteau, ou sa cape, avec un homme sans abri. La nuit suivante, le Christ lui apparut en songe, vêtu du pan de la cape, ou encore « chape », qu'il avait donné.

3. Que l'on peut encore voir de nos jours sur une mosaïque de la basilique Saint-Jean-de-Latran à Rome.

4. Dionysus, avec quelques compagnons, arriva d'Italie vers 270 pour évangéliser la Gaule. Il fonda plusieurs églises et serait devenu, en 271, le premier évêque de Lutèce. Il fut persécuté et mis à mort l'année suivante, peut-être à Montmartre (le « mont des martyrs »). Les terres du comté de Vexin, où était installée l'abbaye de Saint-Denis, entrèrent en 1083 dans le domaine royal. A propos de l'oriflamme, voir Philippe Contamine : « L'oriflamme de Saint-Denis aux XIV^e et XV^e siècles », *Annales de l'Est*, 1975. On peut contempler une représentation authentique de l'oriflamme dans une verrière du transept méridional de la cathédrale de Chartres.

5. Saint André, apôtre mentionné par les Evangiles, fut crucifié sous l'empereur Néron en l'an 60, sur une croix en forme de X (Selon la *Légende dorée*, ouvrage du XIII^e siècle de Jacques de Voragine racontant la vie des saints).

6. Jacques-Auguste de Thou, *Histoire universelle depuis 1543 jusqu'en 1607*, traduction de l'édition latine de Londres, 1734 ; Henri de La Popelinière, *L'Histoire de France*, De l'imprimerie, 1581, suivie des *Trois Mondes*, même éditeur, 1582, réédition Droz, 1997. Théodore Agrippa d'Aubigné a reproduit dans ses *Mémoires*, Charpentier, 1854, les paroles d'Henri de Navarre : « Mes compagnons, Dieu est pour nous, voici ses ennemis et les nostres, voici vostre Roi ; à eux, si vos cornettes [emblèmes de commandement chez les officiers subalternes, également blanches] vous manquent, ralliez-vous à mon panache blanc, vous le trouverez toujours au chemin de la victoire et de l'honneur. »

7. Voir notamment Albert Babeau, *La Vie militaire sous l'Ancien Régime*, Perrin, 1890, p. 212.

8. Ernest Daudet, *Histoire de l'émigration pendant la Révolution française*, Librairie Vve Poussielgue, 1904, tome 1, p. 40.

9. *Mémoires du chancelier Pasquier, publiés par M. le duc d'Audiffret-Pasquier*, Plon, 1893, tome 2, p. 328.

10. Voir Hervé Pinoteau, *op. cit.*, p. 638.

11. Notamment Jean-François Chiappe dans *Le Comte de Chambord*, Perrin, 1990, p. 229.

12. *Textes politiques*, choisis et annotés par Serge Desplanches, Communication et Tradition, 1995.

13. Archives de Lucques (notes éparses) et *Journal de Monseigneur* du 3 juillet 1871.

14. Général André Bach, *L'Armée de Dreyfus, une histoire politique de l'armée française de Charles X à « l'Affaire »*, Tallandier, 2004, p. 45. Sur la psychologie des officiers français de l'époque, on peut aussi se reporter à Pierre Chalmin, *L'Officier français de 1815 à 1870*, Marcel Rivière, 1956, ainsi qu'à William Serman, *Les Origines des officiers français (1848-1870)*, Publications de la Sorbonne, 1979.

15. Note de Lucien Brun au comte de Chambord du 28 novembre 1871, archives de Lucques.

16. Vicomte de Chalvet-Nastrac, *Les Projets de Restauration monarchique...*, *op. cit.*, p. 99 ; Emmanuel Beau de Loménie, *La Restauration manquée*, *op. cit.*, p. 90.

17. Séance du 12 août 1871 : *Annales de L'Assemblée nationale*, *op. cit.*, tome 4, p. 643.

18. Archives de Lucques ; séance du 8 septembre 1871 : *Annales de l'Assemblée nationale*, *op. cit.*, tome 5, pp. 465 à 469.

19. *Journal de Monseigneur* des 14 et 15 octobre 1871, archives de Lucques.

20. La loi dite « loi Rivet », ou encore « constitution Rivet », fut votée le 31 août 1871 afin d'attribuer le titre de « président de la République » à Adolphe Thiers, de préciser que les pouvoirs de celui-ci dureraient autant que l'Assemblée nationale, qu'il était responsable devant elle et que chacun de ses actes était désormais soumis à contreseing par un ministre. On a donc pu considérer qu'elle rompait le pacte de Bordeaux en anticipant sur la forme et l'organisation constitutionnelle du régime : *Annales de l'Assemblée nationale*, *op. cit.*, tome 5, p. 231 à 269.

21. *Journal de Monseigneur* du 12 janvier 1872 ; dans d'autres passages, le comte de Chambord parle du duc d'Aumale comme du principal « meneur des intrigues orléanistes » et qualifie ses prises de position de « peu dignes ».

22. Cet échange de lettres demeura longtemps secret, dévoilé seulement en 1913 avec la publication, par Claude-Noël Desjoyaux, des archives de la famille de Broglie, *La Fusion monarchique*, *op. cit.*, p. 224 et s.

23. Jean-Baptiste-Elie-Adrien-Roger, marquis de Dampierre, né à Sauveterre (Lot-et-Garonne) en 1813, juriste et propriétaire terrien, auteur d'études agricoles, fut député des Landes aux Assemblées de 1848 et de 1849, siégea parmi les conservateurs et s'opposa au coup d'Etat de Louis-Napoléon. Il retourna ensuite à la vie privée. De nouveau élu représentant des Landes le 8 février 1871, il prit place à droite ; Vincent-Paul-Marie-Casimir Audren de Kerdrel, né à Lorient (Morbihan) en 1815, élève de l'Ecole des chartes, journaliste légitimiste écrivant dans *Le Journal de Rennes*, fut député royaliste d'Ille-et-Vilaine aux Assemblées de 1848 et de 1849, puis au Corps législatif du 29 février 1852, où il ne siégea que jusqu'en novembre « afin de ne pas proclamer l'Empire » et se retira des affaires publiques jusqu'à son élection du 8 février 1871 comme représentant du Morbihan. Il reprit alors sa place à droite ; Charles-Louis-Ernest Poitevin, baron de La Rochette, né au château de Chaligny (Vendée) en 1804, propriétaire terrien en Loire-Inférieure et passionné de politique, fut élu par ce département aux Assemblées de 1848 et de 1849 parmi la droite royaliste. Brièvement incarcéré sous l'Empire, il se consacra ensuite à ses exploitations agricoles, collaborant de temps à autre à *L'Espérance du peuple* de Nantes et correspondant assez régulièrement avec le comte de Chambord.

24. Comte de Falloux, *Mémoires d'un royaliste, op. cit.*, tome 2, p. 519.

25. Citée par le vicomte de Meaux, *Souvenirs politiques 1871-1877, op. cit.*, p. 134 ; comte de Falloux, *Discours et mélanges politiques*, Plon, 1882, tome 2, p. 345.

26. Pierre-Joseph-Louis-Numa Baragnon, né à Nîmes en 1835, fils d'un député bonapartiste libéral du Gard, avocat, légitimiste, participa à la rédaction de plusieurs journaux catholiques et organisa, en 1870, la garde nationale du Gard. D'abord tenté par la république, il se présenta aux élections du 8 février 1871 sur la liste royaliste et, une fois élu, siégea à droite. Octave-Victor Depeyre, né à Cahors en 1825, avocat au barreau de Toulouse, fut candidat d'opposition au Corps législatif en 1869, battu, mais élu représentant de la Haute-Garonne le 8 février 1871 et siégea à droite.

27. Vicomte de Meaux, *Souvenirs politiques 1871-1877, op. cit.*, p. 135 à 137.

28. Note du prince du 25 février 1872, archives de Lucques.

29. La formule a souvent été attribuée à Léon XIII, bien des années plus tard. En fait, il semble qu'on la doive, peut-être, à Pie IX, telle que rapportée en France par Mgr Dupanloup.

30. Selon le journal du prince et selon *L'Univers* qui, dans son édition du 9 août 1871, donne la description du drapeau offert : « en soie fleurdéliée, portant au milieu les armes de France soutenues par deux anges et en bordure le collier du Saint-Esprit. La hampe est en vermeil, portant des médaillons émaillés qui représentent le Sacré-Cœur, la Sainte Vierge, saint Michel terrassant le dragon, saint Henri, Saint Louis portant la couronne d'épines, saint Denis, saint Remi recevant le saint chrême, sainte Clotilde, Charlemagne, le défenseur du pape, Jeanne d'Arc, la libératrice de la France ».

31. Vicomte de Chalvet-Nastrac, *Les Projets de Restauration monarchique...*, *op. cit.*, p. 140 et 141 ; *Journal de Monseigneur* du 1^{er} juin 1872.

32. Marc Girardin, dit Saint-Marc Girardin, né à Paris le 22 février 1801, homme de lettres et journaliste, professeur de littérature à la Sorbonne, rendu célèbre en 1827 par son *Eloge de Bossuet*, était un parlementaire très expérimenté, déjà député de la Haute-Vienne, de 1834 à 1839 et de 1842 à 1848, votant alors avec la majorité gouvernementale et participant notamment à la rédaction de la motion de « flétrissure » contre les députés s'étant rendus

à Belgrave Square. Il quitta la vie politique après la révolution de février 1848, se consacrant au journalisme et à l'enseignement universitaire. Elu le 8 février 1871 représentant de la Haute-Vienne, il siégea au centre droit. Anselme-Polycarpe Batbie, né à Scissan (Gers) le 31 mai 1828, professeur de droit à Toulouse puis à Paris, auteur d'un remarquable *Traité de droit public* (1861-1867). Le Gers l'envoya siéger à l'Assemblée nationale le 8 février 1871 ; il y prit place au centre droit ; Nicolas-Anne-Théodule Changarnier, né à Autun (Saône-et-Loire) en 1793, saint-cyrien, général en 1843, entra en politique en 1848 comme député de la Seine. Commandant de la garde nationale de Paris, il fut réélu en 1849 à l'Assemblée législative comme représentant de la Somme et louvoya entre légitimistes et orléanistes. Il ne sut pas s'opposer au coup d'Etat de Louis-Napoléon, fut exilé en Belgique et amnistié en 1859. Il se retira alors sur sa terre d'Autun sans reprendre de commandement militaire. Le 8 août 1870, Napoléon III le fit venir à son quartier général de Metz. Il participa aux négociations qui précédèrent la capitulation et fut fait prisonnier de guerre en Allemagne. Il revint en France après l'armistice et fut élu par plusieurs départements le 8 février 1871. Ayant choisi la Saône-et-Loire, il s'efforça de siéger entre la droite et le centre droit.

33. Discours à l'Assemblée législative du 13 février 1850 : *Le Moniteur de 1850*, p. 217.

34. *Journal de Monseigneur* du 7 décembre 1872.

35. *La Monarchie française*, p. 122-125.

36. Leur bilan comparatif a été établi dans l'ouvrage de Louis Madelin, *Deux relèvements français 1815-1818 ; 1871-1878*, Flammarion, 1951.

37. Discours du 7 décembre 1871 : *Annales de l'Assemblée nationale*, *op. cit.*, tome 6, p. 7.

38. *Journal de Monseigneur* du 7 décembre 1872.

39. Le texte institue un mécanisme relativement complexe d'intervention du président de la République devant l'Assemblée. La loi dispose aussi que l'Assemblée ne se séparera pas avant d'avoir statué sur l'organisation des pouvoirs exécutif et législatif, sur la création et les attributions d'une deuxième Chambre, enfin sur le système électoral.

40. Jacques Chastenet, *L'Enfance de la Troisième*, *op. cit.*, p. 143.

41. Marie-Edme-Patrice-Maurice de Mac-Mahon, né le 13 juillet 1808 au château de Sully (Saône-et-Loire), saint-cyrien, avait servi

lors de l'expédition d'Alger en 1830 et accompli l'essentiel de sa carrière en Afrique du Nord jusqu'en 1855. Il participa ensuite, avec le grade de général aux campagnes de Crimée et d'Italie, ce qui lui valut l'attribution, par Napoléon III, du titre de maréchal de France et de duc de Magenta en 1859. En 1854, il a épousé Elisabeth de La Croix de Castries, de vingt-cinq ans sa cadette et nièce du duc de Castries, descendant du ministre de la Marine de Louis XVI et réputé légitimiste. Gouverneur général de l'Algérie en 1864, Mac-Mahon en revint pour commander un corps d'armée lors de la guerre de 1870. Voir sa biographie par Gabriel de Broglie : *Mac-Mahon*, Perrin, 2000.

42. Selon l'expression de François Broche, *La Troisième République*, tome 1 : 1870-1895, Pygmalion, 2001, p. 199.

43. Appel de Mgr Pie prononcé à Chartres le 28 mai ; Léon Bloy, *Celle qui pleure* (Notre-Dame-de-La-Salette), Mercure de France, 1949, p. 10. Le mythe du « grand monarque », ou du « roi caché », a fait l'objet d'une intéressante synthèse par Yves-Marie Bercé : *Le Roi caché*, Fayard, 1990.

44. Citée par Claude-Noël Desjoyeaux, *La Fusion monarchique*, *op. cit.*, p. 262.

45. Comte d'Haussonville, *Le Comte de Paris, souvenirs personnels*, Calmann-Lévy, 1895, p. 27.

46. Pierre-Charles Chesnelong, né à Orthez (Basses-Pyrénées) le 14 avril 1820, dirigeait dans sa ville natale l'importante maison de draperie que lui avait laissée son père. Dès 1848, il s'occupa de politique, devint conseiller général en 1852, maire d'Orthez en 1855. Il apporta son concours au régime impérial et fut désigné comme candidat officiel aux élections de novembre 1865 au Corps législatif malgré sa réputation de cléricisme, ou à cause d'elle... Élu, il se signala comme un orateur vibrant et chaleureux. Dans les discussions sur la question romaine, en décembre 1867, il se fit l'ardent défenseur du pouvoir temporel du pape et obtint du gouvernement français l'engagement de ne jamais laisser l'Italie nouvelle s'emparer de Rome. Réélu en 1869, il soutint le cabinet Ollivier et fut rapporteur du budget de 1870. Il approuva la guerre contre la Prusse. Après le 4 septembre 1870, il se tint quelque temps à l'écart de la vie politique, puis se présenta à l'élection partielle du 4 janvier 1872 dans son département. Il siégea alors à l'extrême droite, converti au légitimisme *via* le catholicisme traditionnel.

47. Comte d'Haussonville, *Le Comte de Paris...*, *op. cit.*, p. 31 et 32. La lettre est également reproduite par Claude-Noël Desjoyeaux, *La Fusion monarchique*, *op. cit.*, p. 263.

48. Henri-Scipion-Charles, marquis de Dreux-Brézé, né à Paris le 22 mars 1826, était le petit-fils d'Henri-Evrard de Dreux-Brézé, grand maître des cérémonies de la cour de France de 1781 à 1792 et de 1814 à 1829, et le neveu du marquis de Chabannes, père d'Emma. Ayant fait une première visite au comte de Chambord à Frohsdorf en 1849 et une deuxième à Venise en 1851, il lui adressa par la suite une étude politique – manuscrite, conservée aux archives de Lucques – sur les conditions nécessaires à la réussite d'un « gouvernement monarchique en France ». A la mort du comte de La Ferronnays, en 1867, le marquis de Dreux-Brézé fut pressenti pour le remplacer auprès du prince, mais le projet n'eut pas de suite.

49. Henri de Vanssay a rédigé, le soir même et le lendemain, un procès-verbal de ses échanges avec le comte de Paris, publié par le marquis de Dreux-Brézé dans : *Notes et souvenirs pour servir à l'histoire du parti royaliste, de 1872 à 1883*, Plon, 1895, p. 90 et s.

50. Il existe une autre version de l'allocution du comte de Paris selon laquelle le comte de Chambord l'aurait interrompu avant qu'il prononce le membre de phrase arrêté la veille avec Vanssay. Il aurait pris son cousin dans ses bras en lui disant : « Mon cousin, comme je vous suis reconnaissant d'être venu à moi avec confiance et sans intermédiaire. Vous avez fait là une bonne action dont Dieu vous saura gré. » Cette version est celle de Joseph du Bourg dans son ouvrage : *Les Entrevues des princes à Frohsdorf, 1873 et 1883, la vérité et la légende*, Perrin, 1910, p. 8.

51. Ainsi Arthur Loth écrit-il que ce document, par la stratégie qu'il révèle, « est la pièce capitale de l'histoire des tentatives monarchiques en 1873 » et Pierre Bécot qu'il « a dû faire frémir le comte de Paris [...] nettement rappelé à l'ordre comme un mineur ». Arthur Loth, *L'Échec de la Restauration monarchique en 1873*, *op. cit.*, p. 121 ; Pierre Bécot, *Henri V et les féodaux*, *op. cit.*, p. 126. Voir aussi Alain Jossinet, *Henri V*, *op. cit.*, p. 406 et s.

52. Louis Teste, *Anatomie de la république*, Arthur Rousseau, 1910, p. 112.

53. Directeur de *La Gazette de France*, Gustave Janicot, originellement légitimiste, s'était rallié à l'orléanisme après le manifeste du 5 juillet 1871. La lettre est citée notamment par Alain Jossinet, *Henri V*, *op. cit.*, p. 407, qui en fait une lecture « légiti-

miste » et par le duc de Castries, *Le Grand Refus du comte de Chambord*, *op. cit.*, p. 192-193, qui en fait une lecture « orléaniste ».

54. Déclaration du 30 août 1873, citée par le chanoine Etienne Catta, *La Doctrine politique et sociale du cardinal Pie*, Nouvelles Editions latines, 1957, édition de 1991, p. 344 et 345.

55. Note du prince, archives de Lucques.

56. Tous les cinq ont été élus pour la première fois le 8 février 1871, et siègent à droite en tant que « catholiques et royalistes » mais aucun n'est un correspondant régulier du comte de Chambord. Amédée Lefèvre-Pontalis, né en 1833, avocat, représente l'Eure-et-Loir ; Joseph Ramey de Sugny, né en 1825, propriétaire terrien, la Loire ; Charles Merveilleux du Vignaux, né en 1828, magistrat, la Vienne ; Gabriel de Kergolay, né en 1804, industriel, l'Oise et Louis Combier, né en 1819, ingénieur des ponts et chaussées, l'Ardèche.

57. Duc d'Audiffret-Pasquier, *La Maison de France et l'Assemblée nationale*, Plon, 1938, p. 62 et 63.

58. Copie de la note aux archives de Lucques ; George Sand, *Correspondance 1872-1876*, tome 6, Calmann-Lévy, 1884, p. 296 ; lettre du 19 septembre 1873 in *La Monarchie française*, p. 128-129 ; Marie-Théophile, vicomte de Rodez-Bénavent, né à Montpellier le 27 août 1817, propriétaire terrien, s'occupait d'économie agricole et de politique locale sous le second Empire. Il fonda en 1869 la revue légitimiste *L'Union nationale* qui annonçait la chute de l'Empire et préconisait le retour de la monarchie légitime. Elu représentant de l'Hérault le 8 février 1871, il prit place à l'extrême droite.

59. Duc d'Audiffret-Pasquier, *La Maison de France...*, *op. cit.*, p. 166 et 169.

60. Duc Albert de Broglie, *Mémoires du duc de Broglie*, *op. cit.*, tome 2, p. 213 ; duc d'Audiffret-Pasquier, *ibid.*, p. 171 à 176.

61. Charles Chesnelong a retracé dans un ouvrage très détaillé le déroulement complet de sa mission auprès du comte de Chambord : *La Campagne monarchiste d'octobre 1873*, *op. cit.* Les développements consacrés à son voyage à Salzbourg figurent p. 104 à 206.

62. Entretien rapporté par Keller à Chesnelong et reproduit par Claude-Noël Desjoyeaux, *La Fusion monarchique*, *op. cit.*, p. 417 ; l'allusion de Pie IX à son rétablissement dans Rome vise l'expédition de 1849.

63. Gabriel de Broglie, *Mac-Mahon*, *op. cit.*, p. 233.

12.

LE ROI REJETÉ

1. Jacques Chastenet, *L'Enfance de la Troisième*, *op. cit.*, p. 162.
2. Duc d'Audiffret-Pasquier, *La Maison de France...*, *op. cit.*, p. 219 et 220.
3. Duc Albert de Broglie, *Mémoires du duc de Broglie*, *op. cit.*, tome 2, p. 229.
4. Roger-Léon Anisson-Duperron, né à Paris en 1829, possédait une considérable fortune, notamment terrienne, à Yvetot. Elu pour la première fois le 8 février 1871 député de Seine-Inférieure et siégeant au centre droit, il excella d'emblée dans le parlementarisme de coulisses.
5. Pierre de Luz, *Henri V*, *op. cit.*, p. 399.
6. Article dans *L'Événement* du 19 octobre 1873.
7. Henri de Pène, *Henri de France*, *op. cit.*, p. 392 ; Gabriel de Broglie, *Mac-Mahon*, *op. cit.*, p. 235 ; Claude-Noël Desjoyeaux, *La Fusion monarchique*, *op. cit.*, p. 365 ; duc de Castries, *Le Grand Refus du comte de Chambord*, *op. cit.*, p. 251.
8. Lettre citée par Claude-Noël Desjoyeaux, *ibid.*, p. 364.
9. Fragments du *Journal inédit* du comte de Sugny, cité dans *ibid.*, p. 363.
10. Duc de Castries, *Le Grand Refus du comte de Chambord*, *op. cit.*, p. 243.
11. Audiffret-Pasquier, *La Maison de France...*, *op. cit.*, p. 233 ; duc de Castries, *ibid.*, p. 243.
12. René de Monti de Rezé, *Souvenirs sur le comte de Chambord*, Emile-Paul, 1931, p. 99.
13. Les factures des dépenses ainsi engagées, pour un montant total de 127 166 francs, et qui ont toutes été réglées, en mars 1874 pour les dernières, par les soins de Joachim Barrande sur son compte courant à la banque Rothschild de Vienne, sont conservées aux archives privées du château de Chambord.
14. Papiers du comte de Sainte-Suzanne.
15. Le comte Adhéaume-Marie-Mériadec de Chevigné, né le 23 décembre 1847 à Saint-Etienne-de-Montluc (Loire-Inférieure), fut d'abord officier de marine avant de consacrer l'essentiel de son temps au service du comte de Chambord, comme attaché, portant souvent les courriers et les documents les plus précieux ou les plus sensibles, puis comme secrétaire par roulement. Il se maria en

1879, épousant Laure de Sade, née en 1860 et descendante du « divin marquis » et, plus tard, inspiratrice de Proust.

16. Archives de Lucques.

17. Marquis de Dreux-Brézé, *Notes et souvenirs...*, *op. cit.*, p. 226.

18. Alexandre de Saint-Albin, *Histoire de Henri V*, *op. cit.*, p. 407 et s.

19. Charles Chesnelong, *La Campagne monarchique...*, *op. cit.*, p. 364 et 365.

20. *La Monarchie française*, p. 130-134.

21. Charles Chesnelong, *ibid.*, p. 364 ; duc de Castries, *Le Grand Refus du comte de Chambord*, *op. cit.*, p. 264.

22. *Ibid.*, p. 390 et 391.

23. Ernest Daudet, *Trois mois d'histoire contemporaine. La vérité sur l'essai de Restauration monarchique*, Dentu, 1873, p. 232 et 233 ; duc de Castries, *Le Grand Refus du comte de Chambord*, p. 266.

24. Selon Charles Chesnelong, *La Campagne monarchique...*, *op. cit.*, p. 386.

25. *Journal de Monseigneur* du 3 novembre 1873.

26. Alain Jossinet, *Henri V*, *op. cit.*, p. 438 ; Emmanuel Beau de Loménie, *La Restauration manquée*, *op. cit.*, p. 318 ; Pierre Bécot, *Henri V et les féodaux*, *op. cit.*, p. 152.

27. Vicomte de Meaux, *Souvenirs politiques 1871-1877*, *op. cit.*, p. 184 et 185.

28. Lettre citée par Claude-Noël Desjoyeaux, *La Fusion monarchique*, *op. cit.*, p. 271 ; Fabien Mallevergne, député de la Haute-Vienne, comptait parmi les fidèles des ducs, notamment de Decazes.

29. Vicomte de Meaux, *Souvenirs politiques 1871-1877*, *op. cit.*, p. 186.

30. Cité par Daniel Halévy, *La République des ducs*, Grasset, 1937, p. 64.

31. Journal de la maréchale de Mac-Mahon du 2 novembre 1873, archives de la famille de Mac-Mahon, cité par Gabriel de Broglie in *Mac-Mahon*, *op. cit.*, p. 242.

32. Lettre citée par le duc de Castries, *Le Grand Refus du comte de Chambord*, *op. cit.*, p. 272 ; Alexandre de Saint-Albin, *Histoire de Henri V*, *op. cit.*, p. 412 ; *Mémoires du duc de Broglie*, *op. cit.*, tome 2, p. 238.

33. *Ibid.*, p. 259 ; il existe des copies de ces courriers aux archives de Lucques ; extrait de la lettre d'Henri de Vanssay au marquis

Maxence de Foresta, du 6 janvier 1874, conservée dans les archives privées de la famille de Vanssay et publiée *in extenso* par le duc de Castries en appendice du *Grand Refus du comte de Chambord*, *op. cit.*, p. 351 et s.

34. Emmanuel Beau de Loménie, *La Restauration manquée*, *op. cit.*, p. 318.

35. Lettre de Vanssay à Foresta précitée : une fois connue à Frohsdorf, elle entraînera la disgrâce de son auteur ; note indéchiffrable aux archives de Lucques, semblant évoquer un rendez-vous avec Guillaume.

36. Duc de Castries, *Le Grand Refus du comte de Chambord*, *op. cit.*, p. 271.

37. Marquis de Dreux-Brézé, *Notes et souvenirs...*, *op. cit.*, p. 155 et s.

38. *Souvenirs personnels du comte de Vanssay*, publiés par le marquis Costa de Beauregard dans *Le Gaulois* du 13 novembre 1903.

39. Le récit du général Bourbaki figure dans les papiers de la famille Ducrot ; il est cité par le vicomte de Chalvet-Nastrac, *Les Projets de Restauration monarchique...*, *op. cit.*, p. 194 et 195.

40. Pierre de Luz, *Henri V*, *op. cit.*, p. 428 et 429 ; Jean-Paul Garnier, *Le Drapeau blanc*, *op. cit.*, p. 497.

41. Séance du 20 novembre 1873 : *Annales de l'Assemblée nationale*, *op. cit.*, tome 27, p. 190.

42. Charles Chesnelong, *La Campagne monarchique...*, *op. cit.*, p. 469 et s.

43. Alexandre de Saint-Albin, *Histoire de Henri V*, *op. cit.*, p. 415 ; Emmanuel Beau de Loménie, *La Restauration manquée*, *op. cit.*, p. 337 ; Alain Jossinet, *Henri V*, *op. cit.*, p. 449 et 450 ; duc de Castries, *Le Grand Refus du comte de Chambord*, *op. cit.*, p. 290 et 292.

44. Elus pour la première fois le 8 février 1871 : Auguste-Ernest, vicomte d'Aboville, né à Paris en 1819, polytechnicien et agronome, député du Loiret ; Albert-Hippolyte-Henri, comte de Cornulier-Lucinière, né à Jouaré-sur-Indre (Loire-Inférieure) en 1809, garde du corps sous Charles X, conseiller municipal de Nantes sous l'Empire, catholique intransigeant, député de la Loire-Inférieure ; Théobald Dezanneau, né le 1^{er} septembre 1820 à Nantes, propriétaire terrien et agronome, député de la Loire-Inférieure ; Jean-Marie-Félix du Temple de La Croix, né à Lorris (Loiret) en 1823, officier de marine, nommé général à titre auxiliaire en 1870,

député d'Ille-et-Vilaine ; Herman Calouin, comte de Tréville, incarne à la perfection le modèle du député légitimiste. Né en 1802 à Castelnaudary (Aude), apparenté au Tréville capitaine des mousquetaires de Louis XIII évoqué par Alexandre Dumas, il prit part, comme lieutenant de dragons à la campagne d'Espagne de 1823 et devint au retour garde du corps du roi. En 1830, il quitta l'armée pour ne pas servir l'usurpation. Malgré des sollicitations réitérées pour qu'il devînt maire de sa ville, il s'abstint, pendant quarante ans, de toute participation à la vie publique afin de respecter les consignes de son roi en exil. En 1871, une délégation populaire vint le prier de se présenter aux élections à la nouvelle Assemblée.

45. Comte de Falloux, *Mémoires d'un royaliste*, op. cit., tome 2, p. 589 ; duc Albert de Broglie, *Mémoires du duc de Broglie*, op. cit., tome 2, p. 251.

46. Vicomte de Chalvet-Nastrac, *Les Projets de Restauration monarchique*, op. cit., p. 197 et 198.

47. Lettre dont il envoie la copie à Frohsdorf, archives de Lucques.

48. Otto von Bismarck, *Pensées et Souvenirs*, Le Soudier, 1899, tome 2, p. 201.

49. Marquis de Roux, *La République de Bismarck*, Nouvelle Librairie nationale, 1913, p. 5.

50. In *Le Procès d'Arnim*, traduit de l'allemand par E. Figuery et D. Corbier, Plon-Nourrit, 1875, p. 78 à 81.

51. Otto von Bismarck, *Pensées et souvenirs*, op. cit., p. 209.

52. Note du prince, archives de Lucques.

53. In *Le Procès d'Arnim*, op. cit., p. 79.

54. Archives de Lucques.

55. Sur le désir du parti aristocratique, catholique et conservateur autrichien que la restauration monarchique réussisse en France, voir notamment la lettre du comte d'Harcourt, ambassadeur de France à Vienne, du 9 octobre 1873, au duc de Broglie en qualité de chef du gouvernement, reproduite par Claude-Noël Desjoyeaux, *La Fusion monarchique*, op. cit., p. 332. Un certain Klindworth, agent secret autrichien, était alors, dans ce but, en contact régulier avec Broglie et Decazes.

56. *Mémoires inédits* du maréchal de Mac-Mahon, tome 5, chap. 37, p. 137.

57. Cité par le vicomte de Chalvet-Nastrac, *Les Projets de Restauration monarchique*, op. cit., p. 189.

58. Otto von Bismarck, *Pensées et Souvenirs*, op. cit., tome 2, p. 195.

59. Voir notamment : Jean des Cars, *Louis II de Bavière*, Perrin, 1975, réédition 2005, p. 233.

60. Juliette Adam, *Nos amitiés politiques avant l'abandon de la revanche, 1873-1877*, Nouvelle Librairie nationale, 1915, p. 14 et s. Le vicomte de Meaux, dans ses *Souvenirs politiques* (p. 339 et s.), consacre des développements assez précis sur les relations de Gambetta et des représentants de Bismarck.

13.

ULTIMES ILLUSIONS

1. Ainsi trouve-t-on dans une centaine de feuilles de province des articles extrêmement sévères à l'égard de l'Assemblée nationale et des partis qui ont « trahi » ce que demandaient leurs électeurs. Elles donnent raison à l'éditorial du 29 octobre 1873 d'Adrien de Riancey, rédacteur en chef du quotidien *La France nouvelle*, lancé à Lyon en octobre 1871 et rapidement venu à Paris, atteignant ce jour-là son tirage record de vingt-deux mille exemplaires : « Après la lettre du Roi, ne pas faire la Monarchie, c'est une honte politique, c'est une honte historique. »

2. La Bouillerie passe deux jours à Frohsdorf, du 16 au 19 décembre 1873. « Arrive... part », écrit le comte de Chambord sans aucun autre commentaire.

3. Archives privées du baron de Larcy, citées par le duc de Castries, *Le Grand Refus du comte de Chambord*, *op. cit.*, p. 300.

4. François-Achille Bazaine, né en 1811, commandant de l'armée du Rhin en août 1870, demandait à se justifier. Une commission d'enquête, présidée par le maréchal Baraguey d'Hilliers, conclut à sa mise en jugement par un conseil de guerre, dont la présidence fut confiée, le 5 mai 1872, au duc d'Aumale, en raison de son ancienneté dans le grade le plus élevé et en dépit de ses réticences initiales. La première audience du procès s'ouvrit à Trianon le 6 octobre 1873.

5. Jacques Chastenet, *L'Enfance de la Troisième*, *op. cit.*, p. 170.

6. Le général Octave Courtot de Cisse, né en 1810, participa à la répression de la Commune. Ministre de la Guerre en juin 1871, il fut élu député le 2 juillet 1871 par l'Ille-et-Vilaine et siégea au centre droit. Avec la chute de Thiers, il fut remplacé au ministère de la Guerre par le général du Barail.

7. Enquête décidée le 23 décembre 1874 : *Annales de l'Assemblée nationale*, *op. cit.*, tome 35, p. 338 et s. ; François Broche, *La Troisième République*, *op. cit.*, p. 224.

8. Marquis de Dreux-Brézé, *Notes et souvenirs...*, *op. cit.*, p. 241 et s. ; archives Monti de Rezé ; *Journal de Monseigneur* du 3 février 1874.

9. *Journal de Monseigneur* des 4 et 13 février 1874.

10. Manifeste du 2 juillet 1874, in *La Monarchie française*, p. 134-137.

11. *Mémoires inédits* du maréchal de Mac-Mahon, tome 5, p. 159 et 172.

12. *Journal de Monseigneur* du 31 décembre 1874.

13. Note du prince, archives de Lucques.

14. Louis-Raymond, marquis de Montaignac de Chauvance, né à Paris en 1811, officier de marine, contre-amiral, élu le 8 février 1871 député de l'Allier, siégea au centre droit.

15. Duc Albert de Broglie, *Mémoires du duc de Broglie*, *op. cit.*, tome 2, p. 388.

16. *Journal de Monseigneur* des 6 juillet et 17 septembre 1875, 29 janvier, 8 et 16 février 1876.

17. *Journal de Monseigneur* des 22 mars, 3 et 5 avril, et 22 août 1876.

18. René de Monti de Rezé, *Souvenirs...*, *op. cit.*, p. 54.

19. Archives de Lucques.

20. Notamment Alain Jossinet, *Henri V*, *op. cit.*, p. 474.

21. Notes du prince du 18 mai et du 2 juin 1877.

22. René de Monti de Rezé, *Souvenirs...*, *op. cit.*, p. 86 à 89 ; archives Monti de Rezé et archives de Lucques.

23. *Journal de Monseigneur* du 11 juin 1877 et note manuscrite du comte de Blacas, archives de Lucques.

24. *Journal de Monseigneur* du 22 juin 1877.

25. *Journal de Monseigneur* des 12, 18, 21, 31 août, 14 et 17 octobre 1877.

26. Gabriel Robinet de Cléry, *Les Deux Fusions*, Juven, 1908, p. 262 et 263.

27. *Journal de Monseigneur* des 11, 15, 20 et 21 décembre 1877.

28. Cité par Alain Jossinet, *Henri V*, *op. cit.*, p. 482.

29. Extrait du compte rendu établi par Dreux-Brézé et transmis au prince et note du comte de Blacas, archives de Lucques. Voir aussi Pierre de Luz, *Henri V*, *op. cit.*, p. 445- 447.

30. Dans *Ma vocation sociale*, Lethielleux, 1908, le comte Albert de Mun raconte la fondation et le développement de l'Œuvre de 1871 à 1875 ; voir aussi Philippe Levillain, *Albert de*

Mun, catholicisme français et catholicisme romain du Syllabus au Ralliement, Ecole française de Rome, 1983.

31. *La Monarchie française*, p. 137-140.

32. Marquis de Dreux-Brézé, *Notes et souvenirs...*, *op. cit.*, p. 62 et 273 et s.

33. Archives de Lucques.

34. Note du prince du même jour, archives de Lucques.

35. Voir J. Cl. Wartelle, *Joseph Ducros, préfet de l'ordre moral dans l'Histoire*, Lyon, 1879 ; *Journal de Monseigneur* du jour de l'entretien.

36. Bribe de notes conservées aux archives de Lucques.

37. Vicomte de Chalvet-Nastrac, *Les Projets de Restauration monarchique...*, *op. cit.*, p. 328 et s.

38. *La Monarchie française*, p. 140-142.

39. Note du prince, archives de Lucques.

40. Marquis de Dreux-Brézé, *Notes et souvenirs...*, *op. cit.*, p. 255 et s.

41. *Journal de Monseigneur* du 2 novembre 1881.

42. Marquis de Dreux-Brézé, *Notes et souvenirs...*, *op. cit.*, p. 260 et s.

43. Le texte en a également été publié mais dans une version remaniée, in Henri des Houx, *Ma prison*, Ollendorf, 1887, p. 200 et s.

44. Le prince de Valori a publié un compte rendu de cet entretien dans *La Nouvelle Revue* de 1897, intitulé « Chez les Bourbons », p. 38 et s.

45. William Banting (1797-1878), riche Anglais obèse, suivit un régime alimentaire pauvre en hydrates de carbone et maigrit rapidement. Le médecin qui l'avait supervisé, William Harvey, aida Banting à publier son expérience en 1863 : *Lettres sur la corpulence, adressées au public*, qui connurent un grand succès.

46. Editions Jacquin, Besançon 1883, p. 12.

47. Lettre du 7 décembre 1890 de Lucien Brun au marquis de Dreux-Brézé, citée par celui-ci, *Notes et souvenirs*, *op. cit.*, p. 69.

48. Hubert Lyautey, *Lettres de jeunesse*, Grasset, 1931, p. 20.

49. Joseph du Bourg, *Les Entrevues...*, *op. cit.*, p. 102. Né le 25 novembre 1842 à Toulouse, engagé dans les zouaves pontificaux, il avait participé comme volontaire dans la guerre contre la Prusse. Depuis 1864, il servait auprès du comte de Chambord selon le système de roulement des gentilshommes de service. Il fut l'une des trois personnes, avec la comtesse René de Monti de Rezé (née

Thérèse Le Pelletier de Molande) et le comte Albert de Mun, à publier un ouvrage sur les derniers jours de celui-ci.

50. Conservée aux archives de Lucques.

51. Archives de Lucques.

52. Propos rapportés par la comtesse de Monti de Rezé dans une note conservée aux archives de la famille Monti de Rezé ; la comtesse est par ailleurs l'auteur de *Derniers souvenirs de Frohsdorf, journal quotidien sur la maladie, l'agonie, les obsèques du comte de Chambord*, publiés en deuxième partie de l'ouvrage de son mari, *Souvenirs...*, *op. cit.*

53. Comtesse de Monti de Rezé, *ibid.*, p. 140 et 141; Joseph du Bourg, *Les Entrevues...*, *op. cit.*, p. 101 ; celui-ci n'a assisté ni à la rencontre ni au déjeuner mais a rapporté, avec son accord, les dires et les observations du baron de Raincourt, gentilhomme de service ; note de ce dernier aux archives de Lucques.

54. Joseph du Bourg, *Les Entrevues...*, *op. cit.*, p. 146.

55. Comtesse de Monti de Rezé, *Derniers souvenirs...*, *op. cit.*, p. 186.

56. Joseph du Bourg, *Les Entrevues...*, *op. cit.*, p. 191.

57. Henri de Pène, *Henri V*, *op. cit.*, p. 426.

58. La liste des vingt-huit personnes présentes a été scrupuleusement consignée et communiquée à la presse, elle a également été publiée par la comtesse Monti de Rezé, *Derniers souvenirs...*, *op. cit.*, p. 206 et 207.

14.

L'HÉRITAGE DES BOURBONS

1. Joseph du Bourg, *Les Entrevues...*, *op. cit.*, p. 102.

2. *Ibid.*, p. 163.

3. *Ibid.*, p. 204.

4. *Ibid.*, p. 226.

5. De très larges extraits du document ont également été publiés par Robinet de Cléry, *Les Deux Fusions*, *op. cit.*, p. 349-356.

6. Notamment Jean-François Chiappe, *Le Comte de Chambord*, *op. cit.*, p. 333 et s., reprenant un récit inédit de Ghislain de Diesbach de 1965.

7. Extrait du testament du prince, dont l'original est conservé aux archives du grand maréchalat de la cour de Vienne : Hauf-Hof-und Staatsarchiv. cote 172, carton II B 732.

8. Joseph du Bourg, *Les Entrevues...*, *op. cit.*, p. 139 et s.

9. Leur liste a été publiée par Mgr Curé dans les appendices de son ouvrage : *M. le comte de Chambord et Sa Sainteté Léon XIII*, éditeur non mentionné, 1905.

10. Paul Watrin, dans *La Tradition monarchique*, Diffusion-Université-Culture, 1983, a rassemblé la plupart des propos entendus et rapportés du prince sur le thème de sa succession, p. 203 et s. Voir aussi Guy Augé, *Les Blancs d'Espagne*, Cahiers de l'Association des amis de Guy Augé, 1994, p. 45 à 53 et p. 104 à 107.

11. C'est-à-dire le prince Jean de Bourbon, « don Juan » pour les Espagnols.

12. Jean-Paul Garnier, *Le Drapeau blanc*, *op. cit.*, p. 523 et s.

13. Comtesse René de Monti de Rezé, *Derniers Souvenirs*, *op. cit.*, p. 218.

14. Dans un discours prononcé au Havre, le 16 octobre 1883, cité par François Broche, *La Troisième République*, *op. cit.*, p. 365.

15. Joseph du Bourg, *Les Entrevues...*, *op. cit.*, p. 243.

16. *Ibid.*, p. 245.

17. Albert de Mun, *Les Dernières Heures du drapeau blanc*, Lethielleux, 1910, p. 60 ; comtesse René de Monti de Rezé, *Derniers souvenirs...*, *op. cit.*, p. 222.

18. Le moulage original est aujourd'hui la propriété d'Henri de Baulny, descendant de la famille de Monti de Rezé.

19. Joseph du Bourg, *Les Entrevues...*, *op. cit.*, p. 254-255.

20. Comtesse René de Monti de Rezé, *Derniers souvenirs...*, *op. cit.*, p. 227 et Joseph du Bourg, *Les Entrevues...*, *op. cit.*, p. 260.

21. La note est conservée aux archives de Lucques.

22. Joseph du Bourg, *Les Entrevues...*, *op. cit.*, p. 273.

23. *Ibid.*, p. 282.

24. Henri Arsac, *Goritz, Frohsdorf ou les stations de l'exil*, *op. cit.*, p. 44.

25. Note manuscrite, archives Monti de Rezé.

26. La liste des Français présents à Goritz a été partiellement établie par Henri de Pène, *Henri de France*, *op. cit.*, p. 569 et s.

27. Mais le 15 septembre 1883, la *Revue du monde catholique* publiera un numéro spécial bordé de noir (XXIII^e année, tome XX, n^o 119) dans lequel le vicomte Oscar de Poli, Charles de Beaulieu, Charles Buet et Arthur Loth satisferont à l'exercice.

28. Comtesse René de Monti de Rezé, *Derniers souvenirs...*, *op. cit.*, p. 252 et 253.

29. Marquis de Dreux-Brézé, *Notes et Souvenirs...*, *op. cit.*, p. 217 à 220.

30. La liste en a été publiée par Robinet de Cléry, *Les Deux Fusions*, *op. cit.*, p. 321 : outre lui-même, la vicomtesse de Curay, Amédée des Cars, les comtes d'Osmond, de Chevigné, de Saint-Victor et de Parcevaux, Cathelineau, Joseph du Bourg, Alfred Huet du Pavillon, Edouard Frémont et Joseph Cornély.

31. Note manuscrite, archives Monti de Rezé.

32. Jules Claretie, *Souvenirs du dîner Bixio*, Fasquelle, 1924, p. 81.

33. Voir notamment Paul-Eric Blanrue, « La comtesse de Chambord, cette inconnue », in *Etudes bourbonniennes*, n° 4, décembre 1997, p. 45 et s.

34. Duc de Castries, *Le Grand Refus du comte de Chambord*, *op. cit.*, p. 329 et 331 ; Henri de Pène, *Henri de France*, *op. cit.*, p. 440.

35. Nous n'avons pu, faute de temps, exploiter ce fonds au maximum. C'est un travail qui reste à faire.

36. Documents retrouvés et cités par Dominique Lambert de La Douasnerie, *Le Drapeau blanc en exil*, *op. cit.*, p. 81 et 82.

37. Cité par Auguste Charaux, *Le R.P. Marquigny*, Lille, Lefort, 1888.

38. C'est ainsi que la mémoire de la comtesse de Chambord s'est trouvée associée aux sources du *Da Vinci Code*, le best-seller de Dan Brown, selon Marie-France Etchegoin et Frédéric Lenoir dans *Code Da Vinci : l'enquête*, Robert Laffont, 2004, p. 20 à 22.

39. Copie de la lettre aux archives de Lucques.

ÉPILOGUE

1. Joseph de Maistre, *Œuvres complètes*, Lyon, Vitte 1884-1887, tome 1, p. 232.

2. In *La Révolution française*, 1889, réédition Le Trident, 1997, p. 116 et 117.

3. Cité par Alain Jossinet, *Henri V*, *op. cit.*, p. 536.

4. *Ibid.*, p. 533.

5. Lettre du 6 novembre 1873, copie aux archives de Monti de Rezé.

6. Jean-Jacques Chevallier, *Histoire des institutions et des régimes politiques de la France de 1789 à nos jours*, Dalloz, 1972, p. 291.

7. Charles Maurras, *Enquête sur la Monarchie*, Les Editions du Porte-Glaive, 1986, p. 36.

Sources

Archives inédites

Archives d'Etat de Lucques : déposées en 1962 par la famille de Béatrice de Bourbon, princesse Massimo (1874-1961), fille de Charles de Bourbon, duc de Madrid (1848-1909) et héritière du château de Frohsdorf en 1931. Elles comportent vingt-huit cartons composés chacun d'une vingtaine de liasses :

- lettres, adresses, mémoires et études de royalistes 1847-1883 ;
- comptes rendus de réunions de royalistes en France 1832-1884 ;
- manuscrits du comte de Chambord : notes de réflexions, commentaires d'études, manifestes et brouillons de manifestes, instructions au duc de Lévis et aux gentilshommes de service, journaux de voyage, journal personnel et politique 1852-1881 ;
- copies de lettres du comte de Chambord ;
- correspondance et notes de la comtesse de Chambord ;
- papiers du dernier duc de Modène.

Agenda du prince, 1852-1883, propriété particulière.

Archives de la famille Monti de Rezé : non classées, propriété particulière, comportant notamment :

- notes, mémoires et correspondances diverses des comtes Edouard et René de Monti de Rezé ;
- lettres et notes du comte de Chambord ;
- documents et courriers de comités royalistes départementaux ;
- documents relatifs à divers projets de restauration monarchique ;
- documents sur la vie à Frohsdorf ;

— notes de la comtesse René de Monti de Rezé sur les derniers jours du prince et sur ses funérailles.

Papiers du comte de Pesquidoux, propriété particulière :

- notes du comte Léonce Dubosc de Pesquidoux ;
- correspondance avec le comte Henri de Vanssay.

Papiers du comte Auguste-François de Sainte-Suzanne, archives départementales de la Marne : cotes 9 J 70 à 9 J 78, comportant notamment :

- « Pages d'histoire vraies », cahier de souvenirs du comte de Sainte-Suzanne ;
- « Causeries intimes de salon », *verbatim* des propos du comte de Chambord ;
- correspondance avec les autres gentilshommes de service, avec le Bureau du roi à Paris et avec les comités royalistes de province ;
- inventaire du mobilier de Frohsdorf ;
- souvenirs divers.

Textes du comte de Chambord

La Monarchie française. Lettres et documents politiques, 1844-1907, Nouvelle Librairie nationale, 1907.

Textes politiques, choisis et annotés par Serge Desplanches, Communication et Tradition, 1995.

Correspondance politique, Bruxelles, Librairie polytechnique Auguste Decq, 1859 ; Genève, Grosset et Tremblay, 1871 ; et Paris, Société de librairie catholique, 1880, 1841-1879, présentée par Léopold de Gaillard.

Journal de voyage en Orient – 1861, présenté par Arnaud Chaffanjon, Tallandier, 1983.

Voyage à Rome en 1839, publié par Sixte de Bourbon-Parme in *La Revue de Paris* de mai-juin 1933.

Mes idées (recueil de lettres et de manifestes), Genève, 1872.

Manifestes et programmes politiques, Bruxelles, 1873.

Ouvrages consacrés au comte de Chambord

- Anonyme : *Henri V, sa vie et ses principaux écrits*, Marseille, 1874.
- Anonyme : *Le Roi légitime*, 1884.
- Anonyme : *La Vérité sur la fusion*, 1874.
- Anonyme : *Henri V et la monarchie traditionnelle*, Lisieux et Toulouse, Hebrail, 1871.
- Anonyme : *Les Trente Premières Années de la vie d'Henri V*, Dentu, 1820.
- Anonyme : *Histoire du comte de Chambord par un « homme d'Etat »*, Bray et Retaux, 1880.
- Anonyme : *Henri V dévoilé par ses lettres*.
- Anonyme : *La Vie d'Henri V racontée aux ouvriers et paysans*, brochure, réédition du SICRE, 2004.
- Bader (Luigi) : *Les Bourbons de France en exil à Goritz*, Perrin, 1977.
- Bader (Luigi) : *Le Comte de Chambord et les siens en exil*, Diffusion Université-Culture, 1980.
- Badts de Cugnac (Albert) : *Pourquoi M. le comte de Chambord n'a pas régné en France*, Amiens, 1889.
- Baillehache (Marcel de) : *Prétendants : le comte de Chambord prétendant platonique*, Editions du Carnet, 1902.
- Bauquier (Henry) et Cavalier (Gaston) : *Histoire numismatique du comte de Chambord*, 2 tomes, Honoré Champion, 1929.
- Beau de Loménie (Emmanuel) : *La Restauration manquée*, Editions des Portiques, 1932, réédition La Librairie française, 1979.
- Bécat (Pierre) : *Henri V et les féodaux*, La Pensée universelle, 1974.
- Blanrue (Paul-Eric) : *Lumières sur le comte de Chambord*, Communication et Tradition, 1995.
- Blaze de Bury (Henri) : *Le Comte de Chambord, un mois à Venise*, Michel Lévy, 1850.
- Bled (Jean-Paul) : *Les Lys en exil*, Fayard, 1992.
- Bonnet (Jacques) : *Chez le roi de France à Goritz*, Besançon, Jacquin, 1883.
- Bourdaloue (François) : « Journal de mon voyage à Frohsdorf et Goritz, 29 août-6 septembre 1883 », publié d'après le manuscrit original par *Le Lien légitimiste* n° 15 à 19.
- Brun (Lucien) : *L'Échec de la monarchie en 1873*, Lecoffre, 1906.

- Buzon (Christine de) : *Henri V, comte de Chambord ou le « fier suicide » de la Royauté*, Albin Michel, 1987.
- Castille (Hippolyte de) : *Le Comte de Chambord*, Sartorius, 1857.
- Castries (duc de) : *Le Grand Refus du comte de Chambord*, Hachette, 1970.
- Chazet (Alissan de) : *La Nuit et la Journée du 29 septembre*, Ponthieu, 1820.
- Chiappe (Jean-François) : *Le Comte de Chambord*, Perrin, 1990.
- Claretie (Jules) : *Portraits contemporains : le comte de Chambord*, Dentu, 1874.
- Collectif : *L'Exil d'un roi de France*, Grammont (Belgique), Œuvre de Saint-Charles, non daté.
- Collectif : *Monseigneur le comte de Chambord*, Société générale de librairie catholique, 1883.
- Costa (Dominique) : *Le Duc de Bordeaux*, 1978.
- Curé (Amédée) : *Monsieur le comte de Chambord*.
- Curé (Amédée) : *Le Comte de Chambord et Sa Sainteté Léon XIII*, 1905.
- Delafosse (Jules) : *Portraits contemporains : le comte de Chambord*, Plon, 1899.
- Desjoyeaux (Claude-Noël) : *La Fusion monarchique 1848-1873*, Plon, 1913.
- D'Heylli (Georges) : *Les Manifestes du comte de Chambord et la presse parisienne*, Georg Olms, 1877.
- Didier (Charles) : *Une visite à M. le duc de Bordeaux*, Bruxelles, Wouters, 1849.
- Dubosc de Pesquidoux : *Le Comte de Chambord d'après lui-même, étude politique et historique*, Victor Palmé, 1887.
- Du Bourg (Joseph) : *Les Entrevues des princes à Frohsdorf, 1873 et 1883, la vérité et la légende*, Perrin, 1910.
- Dupont (Félix) : *Voyage à Goritz*, Marseille, Jouve, 1880.
- Ganniers (Arthur de) : « Comment je suis allé à Frohsdorf », *La Nouvelle Revue*, 1898.
- Girard (Paul) : *Une visite au comte de Chambord à Frohsdorf, le 14 septembre 1880*, François Seguin, Avignon, 1908.
- Hervé-Bazin (René) : *La Monarchie selon le programme du roi*, Bray et Retaux, 1882.
- Johanet (Auguste) : *Voyages de Henri de France*, Dentu, 1845.
- Jossinet (Alain) : *Henri V*, Bordeaux, Ulysse, 1983.
- La Guéronnière (Arthur de) : *Etudes et portraits politiques contemporains*, Plon, 1856.

- Lambert de La Douasnerie (Dominique) : *Le Drapeau blanc en exil 1830-1883*, Guénégaud, 1998.
- Landrodie (Emile) et Nouvion (Georges de) : *Le Comte de Chambord*, Jouvet, 1884.
- Laurentie (François) : *Le Comte de Chambord, Guillaume I^{er} et Bismarck en octobre 1870*, Emile-Paul, 1912.
- Lefranc (E.) : *Vie de Henri de France*, Dentu, 1832.
- Locmaria (comte de) : *Souvenirs des voyages de Mgr le duc de Bordeaux*, 1846.
- Loth (Arthur) : *L'Échec de la restauration monarchique en 1873*, Perrin, 1910.
- Luz (Pierre de) : *Henri V*, Plon, 1931.
- Maggiolo (vicomte Adrien de) : *A Goritz le 3 septembre 1883*, Oudin, 1883.
- Mayol de Luppé (comte Henri) : *Le Comte de Chambord*, Amat, 1904.
- Mirecourt (Eugène de) : *Le Comte de Chambord*, Librairie des Contemporains, 1871.
- Mun (Albert de) : *Les Dernières Heures du drapeau blanc*, Lethielleux, 1910.
- Muret (Théodore) : *Vie populaire de Henri de France*, Dentu, 1846.
- Muret (Théodore) : *Voyage et séjour de Henri de France dans la Grande-Bretagne 1843-1844*, Dentu, 1849.
- Nettement (Alfred) : *Henri de France, ou Histoire des Bourbons de la branche aînée pendant quarante ans d'exil, 1830-1870*, 2 tomes, Jacques Lecoffre, 1872.
- Nettement (Alfred) : *Point de vue providentiel de l'histoire de Henri de Bourbon*, Jacques Lecoffre, 1840.
- Noailles (marquis de) : *Le Bureau du roi 1848-1873*, Hachette, 1932.
- Péladan (Adrien) : *Histoire d'Henri V*.
- Pène (Henri de) : *Henri de France*, Oudin, 1884.
- Pérot (Alfred) : *M. le comte de Chambord, ses idées, ses écrits*.
- Robinet de Cléry : *Les Deux Fusions*, Juven, 1908.
- Rocher (Philippe) : *Le Dernier Enfant de France*, Savaete, 1920.
- Rocher (Philippe) : *Le Duc de Bordeaux en exil 1830-1844*, Champion, 1923.
- Rocher (Philippe) : *Les Derniers Jours du comte de Chambord*, Savaete, 1926.

- Rocher (Philippe) : *Les Obsèques du comte de Chambord*, Savaete, 1924.
- Saint-Albin (Alexandre de) : *Histoire de Henri V*, Victor Palmé, 1874.
- Saint-Léon (Henry de) : *Henri V roi de France*, Toulouse, Delboy, 1871.
- Sauclières (Hercule de) : *Le Comte de Chambord défendu par l'histoire*, Vienne (Autriche), Alex Eurich, 1871.
- Saujeon (J.) : *Visite à Monseigneur le comte de Chambord*, Bordeaux, Alcide Samie, 1878.
- Séгур (Mgr Louis-Gaston de) : *Vive le roi !*, Tolra, 1877.
- Solard (Auguste) : *Le Dernier Fils de France*, Yssingeaux, 1838.
- Valori (Henry, prince de) : « Chez Henri V », *La Nouvelle Revue*, 1897.
- Valori (Henry, prince de) : *Henri V et les princes d'Orléans*, Giraud, 1871.
- Villemessant (Hippolyte de) : *Mgr le comte de Chambord et la France à Wiesbaden*, Dentu, 1850.
- Villemessant (Hippolyte de) : *Les Hommes de mon temps : M. le comte de Chambord*, Dentu, 1872.
- Walsh (vicomte) : *Relation du voyage d'Henri de France en Ecosse et en Angleterre*, 1844.

Mémoires et correspondances

- Abrantès (duchesse d') : *Mémoires sur la Restauration*, 10 tomes, L'Henry, 1835-1836.
- Agoult (comtesse d') : *Mes souvenirs, 1806-1833*, Calmann-Lévy, 1877.
- Anne (Théodore) : *Mémoires, souvenirs et anecdotes sur l'intérieur du palais de Charles X*, 1831.
- Anne (Théodore) : *Journal de Saint-Cloud à Cherbourg*, Ladvocat, 1830.
- Appert (Benjamin) : *Dix ans à la cour du roi Louis-Philippe*, 3 tomes, J. Renouard, 1846.
- Apponyi (Rodolphe) : *Vingt-cinq ans à Paris, 1826-1852. Journal*, 4 tomes, Plon, 1913-1926.
- Audiffret-Pasquier (duc d') : *Histoire de mon temps*, 4 tomes, Plon, 1893-1895.

- Audiffret-Pasquier (duc d') : *La Maison de France et l'Assemblée nationale*, Plon, 1938.
- Aumale (duc d') : *Ecrits politiques 1861-1868*, France et Belgique, 1871.
- Barante (Prosper de) : *Souvenirs*, 8 tomes, Calmann-Lévy, 1890-1897.
- Barrot (Odilon) : *Mémoires posthumes*, 4 tomes, Charpentier, 1875-1876.
- Belleval (Marie-René, marquis de) : *De Venise à Frohsdorf*, 1880.
- Belleval (Marie-René, marquis de) : *Souvenirs contemporains*, Henri Vivien, 1900.
- Bérard (Auguste) : *Souvenirs historiques sur la Révolution de 1830*, Perrotin, 1834.
- Bismarck (prince Otto von) : *Pensées et Souvenirs*, 2 tomes, H. Le Soudier, 1899.
- Boigne (comtesse de) : *Mémoires*, 2 tomes, Mercure de France, 1971, réédition 1999.
- Bosc (Paul) : *Souvenirs de l'Assemblée nationale 1871-1875*, 1908.
- Brogie (duc Albert de) : *Mémoires du duc de Broglie*, 2 tomes, Calmann-Lévy, Aux Armes de France, 1941.
- Brogie (duc Victor de) : *Souvenirs*, 3 tomes, Calmann-Lévy, 1886.
- Busch (Maurice) : *Les Mémoires de Bismarck*, 2 tomes, Charpentier-Fasquelle, 1898.
- Carné (comte Louis de) : *Souvenirs de ma jeunesse au temps de la Restauration*, Didier, 1872.
- Chambois (Louis) : *Vie et souvenirs du marquis de Maupas, sous-gouverneur du duc de Bordeaux*, Goupil, 1900.
- Chastenay (Victorine de) : *Mémoires*, 3 tomes, Plon, 1896.
- Chateaubriand (François-René de) : *Mémoires d'outre-tombe*, 2 tomes, Gallimard, La Pléiade, 1951.
- Chesnelong (Charles) : *La Campagne monarchique d'octobre 1873*, Plon, 1895.
- Claretie (Jules) : *Souvenirs du dîner Bixio*, Fasquelle, 1924.
- Cuvillier-Fleury (Alfred) : *Journal intime*, 2 tomes, Plon, 1900-1903.
- Damas (baron de) : *Mémoires, 1785-1836*, publiés par son petit-fils, 3 tomes, Plon, 1922-1923, réédition Phénix, 2005.
- D'Andigné (général) : *Mémoires 1814-1832*, 2 tomes, Plon, 1900-1901.
- Daudet (Ernest) : *Trois mois d'histoire contemporaine, la vérité sur l'essai de restauration en 1873*, Dentu, 1873.

- Daudet (Ernest) : *Souvenirs de la présidence du maréchal de Mac-Mahon*, Dentu, 1880.
- Des Cars (duc) : *Mémoires*, 2 tomes, Emile-Paul, 1890.
- Des Houx (Henri) : *Ma prison*, Paul Ollendorf, 1887.
- D'Hardivilliers : *Journal d'Holyrood*.
- D'Hardivilliers : *Souvenirs des Highlands*, Dentu, 1835.
- Dreux-Brézé (marquis de) : *Notes et souvenirs pour servir à l'histoire du parti royaliste, de 1872 à 1883*, Plon, 1895.
- Du Barail (général) : *Mes souvenirs*, 3 tomes, Plon, 1897.
- Du Camp (Maxime) : *Souvenirs d'un demi-siècle*, 2 tomes, Hachette, 1949.
- Dupin (André) : *Mémoires*, 3 tomes, Plon, 1856.
- Falloux (comte de) : *Etudes et Souvenirs*, Perrin, 1885.
- Falloux (comte de) : *Lettres de Mme Swetchine*, 2 tomes, Vatou, 1862.
- Falloux (comte de) : *Mémoires d'un royaliste*, 2 tomes, Perrin, 1888.
- Faucigny-Lucinge (prince de) : *Souvenirs inédits du petit-fils du duc de Berry*, Perrin, 1970.
- Freycinet (Charles de) : *Souvenirs 1848-1878*, Delagrave, 1912.
- Frénilly (baron François-Auguste de) : *Souvenirs 1768-1828*, Plon, 1905 et Perrin, 1987.
- Guernon-Ranville : *Journal d'un ministre, 1829-1830*, Caen, Le Blanc-Hardel, 1874.
- Guizot (François) : *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, 8 tomes, Michel Lévy, 1858-1867.
- Gontaut (duchesse de) : *Mémoires, 1773-1836*, Plon, 1893.
- Gontaut (marquis de) : *Lettres inédites de la duchesse de Gontaut*, De Soye, 1895.
- Halévy (Ludovic) : *Notes et Souvenirs*, 1889.
- Haussez (baron d') : *Mémoires 1896-1897*.
- Hautpoul (général-marquis Amand d') : *Souvenirs, l'éducation du duc de Bordeaux*, Plon, 1902.
- Hyde de Neuville (Jean-Guillaume) : *Mémoires et Souvenirs*, 3 tomes, Plon, 1888.
- Joinville (prince de) : *Vieux souvenirs, 1818-1848*, Calmann-Lévy, 1894.
- La Besge (Emile de) : *Souvenirs et récits de chasse*, Olivier Perrin, 1971.
- La Ferronnays (Mme de) : *Mémoires*, Paul Ollendorf, 1899.

- Laffitte (Jacques) : *Mémoires de Laffitte, 1767-1844*, Firmin-Didot, 1932.
- La Maisonfort (marquis de) : *Mémoires d'un agent royaliste 1763-1827*, Mercure de France, 1998.
- La Rochefoucauld (Sosthène de) : *Pèlerinage à Goritz*, Bruxelles, Hauman, 1839.
- La Rochefoucauld (Sosthène de) : *Mémoires, 1860-1864*.
- Maillé (duchesse de) : *Souvenirs des deux Restaurations, 1823-1830*, Perrin, 1984.
- Maillé (duchesse de) : *Mémoires 1832-1851*, Perrin, 1989.
- Margerie (Amédée de) : *Souvenirs*, Téqui, 1907.
- Marmont (maréchal) : *Mémoires du duc de Raguse*, 9 tomes, Perrotin, 1857.
- Meaux (vicomte de) : *Souvenirs politiques 1871-1877*, Plon, 1905.
- Mesnard (comte de) : *Souvenirs*.
- Montbel (comte de) : *Souvenirs 1787-1831, publiés par son petit-fils*, Plon, 1913.
- Monti de Rezé (comte René de) : *Souvenirs sur le comte de Chambord*, Emile-Paul, 1931.
- Mortemart (duc de) : *Trois journées avant, pendant et après mon ministère, Le Correspondant*, volume 131, 1830.
- Mun (Albert de) : *Ma vocation sociale*, Lethielleux, 1927.
- Nettement (Alfred) : *Souvenirs de la Restauration*, Jacques Lecoffre, 1858.
- Orléans (duc d') : *Lettres de 1825 à 1842*, Calmann-Lévy, 1889.
- Osmond (comte d') : *Reliques et Souvenirs*.
- Pasquier (baron Etienne) : *Mémoires du chancelier Pasquier 1815-1830*, 6 tomes, 1893-1895.
- Ranc (Arthur) : *Souvenirs, correspondance*, Cornély, 1913.
- Rémusat (comte de) : *Mémoires de ma vie*, Plon, 1958-1967.
- Rochechouart (Louis, général-comte de) : *Souvenirs sur la Révolution, l'Empire et la Restauration*, Plon, 1892.
- Saint-Aulaire (Louis de Beaupoil, comte de) : *Souvenirs (Vienne 1832-1841)*, Calmann-Lévy, 1926.
- Salaberry (comte de) : *Souvenirs politiques 1821-1830*, 2 tomes, Picard, 1900.
- Sémallé (comte de) : *Souvenirs*, 1898.
- Siegfried (André) : *Mes souvenirs de la Troisième République*, PUF, 1946.
- Simon (Jules) : *Souvenirs du 4 septembre*, Librairie illustrée, 1874.

- Thiers (Adolphe) : *Notes et Souvenirs, 1870-1873*, Calmann-Lévy, 1903.
- Tocqueville (Alexis de) : *Souvenirs*, Gallimard, 1964.
- Vanssay (Henri de) : « Souvenirs », dans *Le Gaulois* du 13 novembre 1905.
- Vergniol (Camille) : *La Chute de Charles X (journal inédit de Dumont d'Urville)*, in *Revue de France* de juin-juillet 1930.
- Véron (Louis) : *Mémoires d'un bourgeois de Paris*, 5 tomes, Librairie nouvelle, 1856-1857.
- Viel-Castel (Horace de) : *Mémoires sur le règne de Napoléon III, 1851-1864*, réédition Robert Laffont, 2005.
- Villèle (comte de) : *Mémoires et correspondance*, 5 tomes, Perrin, 1888-1890.
- Villeneuve (marquis de) : *Charles X et Louis XIX en exil, mémoires publiés par son arrière-petit-fils*, Plon, 1892.
- Vinols de Montfleury (baron de) : *Mémoires politiques d'un membre de l'Assemblée nationale constituante de 1871*, Le Puy, 1882.

Ouvrages sélectionnés

- Adeline (Yves-Marie) : *Le Royalisme en questions (1792-2002)*, Editions de Paris, 2002.
- Antonetti (Guy) : *Louis-Philippe*, Fayard, 1994.
- Augé (Guy) : *Les Blancs d'Espagne*, Cahiers de l'Association des Amis de Guy Augé, 1967.
- Bainville (Jacques) : *Histoire de la Troisième République*, Fayard, 1935.
- Baunard (Mgr) : *Histoire du cardinal Pie*, 2 tomes, Oudin, 1886.
- Bertezenne (Alfred) : *Histoire de la Basse République 1870-1890*, La Voix de Paris, 1891.
- Bertier de Sauvigny (Guillaume de) : *La Restauration*, Flammarion, 1955.
- Beslay (Charles) : *La Vérité sur la Commune*, Bruxelles, Kistemaeckers, 1878.
- Blanc (Louis) : *Histoire de dix ans 1830-1840*, 5 tomes, Pagnerre, 1846.
- Bled (Jean-Paul) : *Bismarck, de la Prusse à l'Allemagne*, Alvik, 2005.

- Bois (Jean-Paul) : *Bugeaud*, Fayard, 1997.
- Brillard de Nouvion (Victor) : *Histoire du règne de Louis-Philippe*, 4 tomes, 1861.
- Broche (François) : *La Troisième République*, tome 1 : 1870-1895, Pygmalion, 2001.
- Brogie (duc Albert de) : *Histoire et politique*, Calmann-Lévy, 1897.
- Brogie (Gabriel de) : *Guizot*, Perrin, 1990.
- Brogie (Gabriel de) : *L'Orléanisme, la ressource libérale de la France*, Perrin, 1981.
- Brogie (Gabriel de) : *Mac-Mahon*, Perrin, 2000.
- Burnand (Robert) : *Le Duc d'Aumale et son temps*, Hachette, 1949.
- Cabanis (José) : *Charles X, roi ultra*, Gallimard, 1972.
- Callet (Auguste) : *Les Origines de la III^e République*, Bossard, 1921.
- Cartron (Michel-Bernard) : *La Duchesse d'Angoulême*, Communication et Tradition, 1999.
- Cartron (Michel-Bernard) : *Louis XIX, roi sans couronne*, SICRE, 2001.
- Cartron (Michel-Bernard) : *La Deuxième Révolution française*, Artna, 2006.
- Castelot (André) : *Le Duc de Berry et son double mariage*, Sfelt, 1951.
- Castries (duc de) : *La Monarchie interrompue*, Tallandier, 1983.
- Castries (duc de) : *Louis-Philippe*, Tallandier, 1972.
- Castries (duc de) : *Monsieur Thiers*, Hachette, 1983.
- Catta (chanoine Etienne) : *La Doctrine politique et sociale du cardinal Pie*, Nouvelles Editions latines, 1957, 1991.
- Cazenave (Georges) : *Charles X, le dernier roi*.
- Cazelles (Raymond) : *Le Duc d'Aumale*, Tallandier, 1984, réédition 2004.
- Chaignon (vicomtesse de) : *Joseph de La Villatte*, Sauton, Moulins, 1883.
- Chalvet-Nastrac (vicomte de) : *Les Projets de Restauration monarchique et le général Ducrot*, Librairie Alphonse Picard, 1909.
- Charbonnel (Jean) : *Les Légitimistes*, La Table ronde, 2006.
- Chastenet (Jacques) : *Histoire de la Troisième République*, tome 1 : *L'Enfance de la Troisième*, Hachette, 1952.
- Chevallier (Jean-Jacques) : *Histoire des institutions et des régimes politiques de la France de 1789 à nos jours*, Dalloz, 1972.

- Chiappe (Jean-François) : *Histoire des droites françaises*, Editions du Rocher, 2001.
- Claretie (Jules) : *La Révolution de 1870-1871*, 2 tomes, Nouvelle Edition, 1877.
- Claveau (Anatole) : *Souvenirs politiques parlementaires d'un témoin*, 2 tomes, Plon, 1913-1914.
- Collectif : *Histoire de la presse française*, tomes 1 et 2 (de 1815 à 1871) et 3 (de 1871 à 1940), PUF, 1972.
- Collectif : *L'Episcopat français depuis le Concordat jusqu'à la Séparation, 1802-1905*, Librairie des Saints-Pères, 1907.
- Crétineau-Joly (Jacques) : *Histoire de Louis-Philippe d'Orléans et de l'orléanisme*, 2 tomes, Lagny, 1862-1863.
- Custine (Robert de) : *Les Bourbons de Goritz et les Bourbons d'Espagne*, Ladvocat, 1839.
- Daniel (André) : *L'Année politique 1874 à 1879*, Charpentier.
- Dansette (Adrien) : *Histoire religieuse de la France contemporaine de la Révolution à la III^e République*, Flammarion, 1951.
- Debidour (Antonin) : *Histoire diplomatique de l'Europe 1814-1878*, 2 tomes, Alcan, 1891.
- Delord (Taxile) : *Histoire du Second Empire*, 6 tomes, Baillière, 1869.
- Diesbach (Ghislain de) : *Histoire de l'émigration 1789-1814*, Perrin, 2007.
- Drumont (Edouard) : *La Fin d'un monde*, Savine, 1889.
- Fay (Bernard) : *La Monarchie de Charles X à Henri V*.
- Fiette (Suzanne) : *La Noblesse française, des Lumières à la Belle Epoque*, Perrin, 1997.
- Flers (marquis Hyacinthe de) : *Le Comte de Paris*, Perrin, 1888.
- Fourcassié (Jean) : *Villèle*, Fayard, 1954.
- Furet (François) : *Terminer la révolution, 1814-1880*, Hachette, 1988.
- Gall (Lothar) : *Bismarck, le révolutionnaire blanc*, Fayard, 1984.
- Garnier (Jean-Paul) : *Charles X, le roi, le proscrit*, Fayard, 1967.
- Garnier (Jean-Paul) : *Le Drapeau blanc*, Perrin, 1971.
- Gengembre (Gérard) : *La Contre-Révolution, ou l'histoire désespérante*, Imago, 1989.
- Geoffroy de Grandmaison (Charles) : *La Congrégation 1801-1830*, Plon, 1890.
- Girard (Louis) : *Napoléon III*, Fayard, 1986.
- Grenville (vicomte de) : *Histoire du journal « La Mode »*, La Mode nouvelle, 1861.

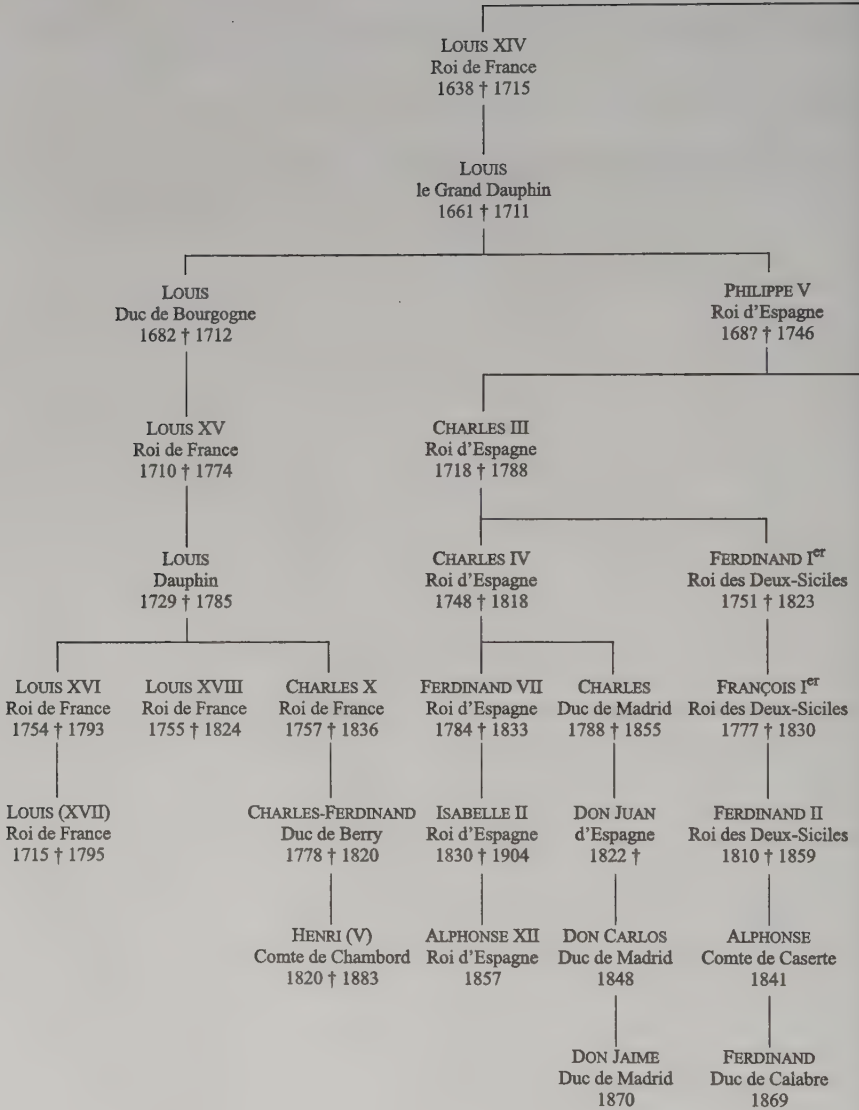
- Guichon (Eugène) : *Le Duc d'Angoulême*, Emile-Paul, 1909.
- Guiral (Pierre) : *Adolphe Thiers*, Fayard, 1986.
- Halévy (Daniel) : *La Fin des notables*, Grasset, 1930.
- Halévy (Daniel) : *La République des ducs*, Grasset, 1937.
- Hanotaux (Gabriel) : *Histoire de la France contemporaine (1871-1900)*, 4 tomes, Combet, 1903-1908.
- Haussonville (comte Othenin d') : *Le Comte de Paris*, Calmann-Lévy, 1895.
- Hennet (Léon) : *L'Ancien Drapeau de la France*, Baudoin, 1882.
- Hervé-Bazin (René) : *Le Duc de Nemours*, Emile-Paul, 1907.
- Jouffroy (Achille de) : *Charles X à Holy-Rood, Le Livre des Cent-et-Un*, Ladvocat, 1833.
- Lacombe (Charles de) : *Vie de Berryer*, 3 tomes, Firmin-Didot, 1894-1895.
- La Gorce (Pierre de) : *La Restauration, Louis XVIII*, Plon, 1926.
- La Gorce (Pierre de) : *La Restauration, Charles X*, Plon, 1928.
- La Gorce (Pierre de) : *Louis-Philippe*, Plon, 1931.
- Landric-Raillat : *Charles X, le sacre de la dernière chance*, Olivier Orban, 1991.
- Larignon (Gilberte) et Proust (Héliette) : *Edouard de Monti de Rezé*, Siloé, 1992.
- Laurentie (François) : *Le Comte de Chambord, Guillaume I^{er} et Bismarck en octobre 1870*, Emile-Paul, 1912.
- Laurioz (Pierre-Yves) : *Louis Veillot soldat de Dieu*, Editions de Paris, 2005.
- Le Nabour (Eric) : *Charles X, le dernier roi*, Jean-Claude Lattès, 1980.
- Levillain (Philippe) : *Albert de Mun. Catholicisme français et catholicisme romain*, Bibliothèque de l'Ecole française de Rome, 1983.
- Littre (Emile) : *De l'établissement de la Troisième République, Aux bureaux de la philosophie positive*, 1880.
- Lourdoueix (Honoré de) : *De la Restauration de la société française*, Sapia, 1834.
- Lourdoueix (Honoré de) : *La Révolution, c'est l'orléanisme*, SICRE, 2002.
- Lucas-Dubreton (Jean) : *Le Drapeau blanc*, Editions de France, 1932.
- Lucas-Dubreton (Jean) : *Monsieur Thiers*, Fayard, 1948.
- Mansell (Philip) : *Paris capitale de l'Europe 1814-1852*, Perrin, 2003.

- Mansion-Rigaud (Eric) : *Le Donjon et le clocher. Nobles et curés de campagne de 1850 à nos jours*, Perrin, 2003.
- Manteyer (Georges de) : *Les Faux Louis XVII*, 2 tomes, P. Gamber, 1926.
- Marcère (Emile de) : *Histoire de l'Assemblée nationale de 1871*, 2 tomes, Plon, 1904-1907.
- Maurice-Méjan (M.) : *Histoire du procès de Louvel*, Dentu, 1820.
- Mayeur (Jean-Marie) : *Les Débuts de la III^e République 1871-1898*, Editions du Seuil, 1973.
- Mazade (Charles de) : *L'Opposition royaliste : Berryer, Villèle, Falloux*, Plon, 1894.
- Mazas (Alexandre) : *Saint-Cloud, Paris et Cherbourg*, U. Canel, 1832.
- Milza (Pierre) : *Napoléon III*, Perrin, 2004.
- Miquel (Pierre) : *Histoire de la Troisième République*, Fayard, 1989.
- Miquel (Pierre) : *Le Second Empire*, Perrin, 1992.
- Mollier (Jean-Yves), Reid (Martine) et Yon (Jean-Claude) : *Repenser la Restauration*, Nouveau Monde, 2005.
- Montbel (comte de) : *Le Comte de Marnes*, Versailles, Angé, 1844.
- Murat (Inès) : *La Deuxième République*, Fayard, 1987.
- Nauroy (Charles) : *Les Secrets des derniers Bourbons*, Charavay, 1882.
- Naylen (vicomte Joseph de) : *Relation du voyage de Charles X depuis Saint-Cloud jusqu'à son embarquement, par un garde du corps*, 1830.
- Nettement (Alfred) : *Histoire de la Restauration*, 8 tomes, Jacques Lecoffre, 1860-1872.
- Nettement (Alfred) : *Madame la duchesse de Parme*, Jacques Lecoffre, 1864.
- Patier (Xavier) : *Le Roman de Chambord*, Editions du Rocher, 2006.
- Pelletan (Camille) : *Le Théâtre de Versailles : l'Assemblée au jour le jour*, Dentu, 1875.
- Petit (Maxime) : *Histoire de la Troisième République*, Larousse, 1946.
- Pinoteau (baron Hervé) : *Le Chaos français et ses signes*, PSR, 1998.
- Pinoteau (baron Hervé) : *La Symbolique royale française*, PSR, 2003.

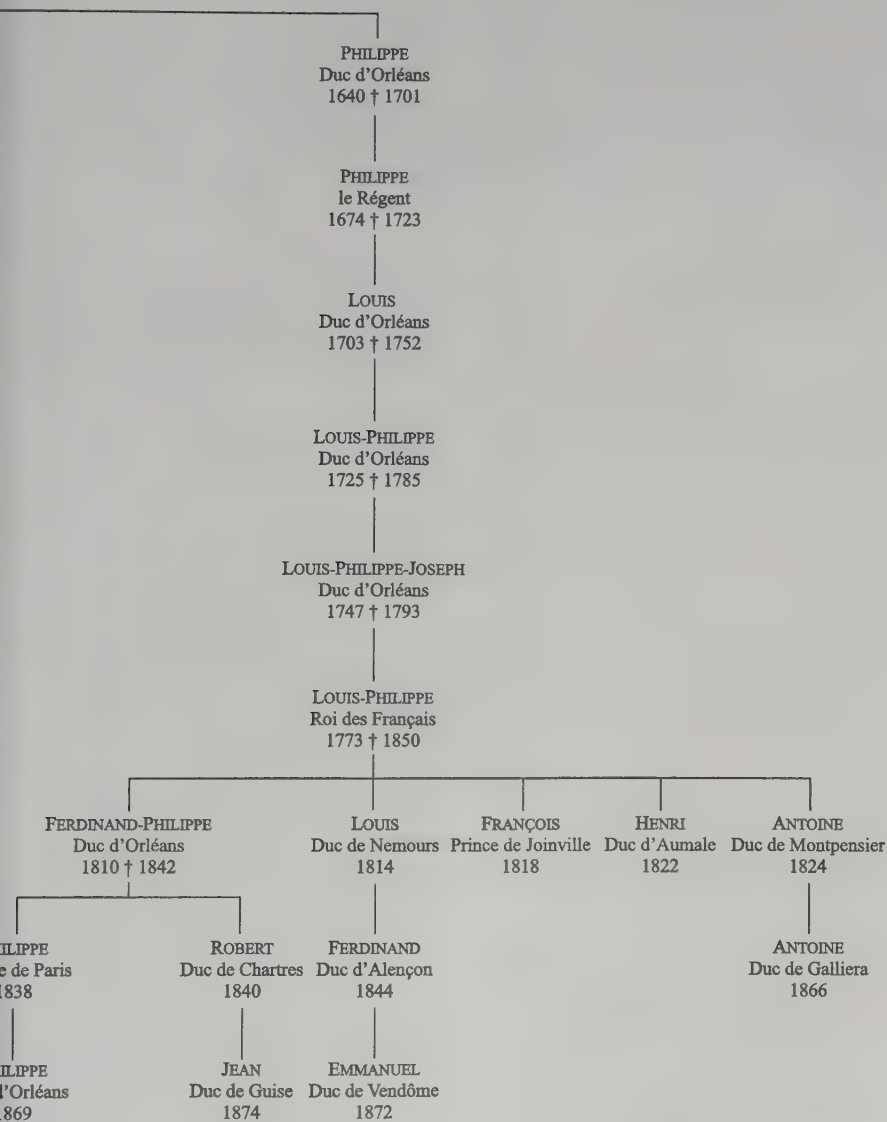
- Polignac (Jules de) : *Etudes historiques, politiques et morales*, Dentu et Garnier, 1845.
- Ponteil (Félix) : *Les Institutions de la France de 1814 à 1870*, PUF, 1965.
- Prévost-Paradol (Lucien) : *La France moderne*, Michel Lévy, 1868.
- Reclus (Maurice) : *Histoire de la Troisième République de 1870 à 1918*, Fayard, 1945.
- Reiset (vicomte de) : *Les Enfants du duc de Berry d'après de nouveaux documents*, Emile-Paul, 1905.
- Rémond (René) : *La Droite en France*, 2 tomes, Aubier, 1968.
- Renouvin (Bertrand) : *Le Royalisme, histoire et actualité*, Economica, 1997.
- Revelière (Louis) : *Les Ruines de la monarchie française*, 3 tomes, Jacques Lecoffre, 1879.
- Rials (Stéphane) : *Le Légitimisme*, PUF, 1983.
- Robert (Hervé) : *L'Orléanisme*, PUF, 1992.
- Ronsanvallon (Pierre) : *La Monarchie impossible*, Fayard, 1994.
- Roth (François) : *La Guerre de 1870*, Fayard, 1990.
- Roulet : *Notice historique des événements qui se sont passés dans l'administration de l'Opéra, la nuit du 13 février 1820*, P. Didot, 1823.
- Roux (marquis de) : *La République de Bismarck*, Nouvelle Librairie nationale, 1913.
- Roux (marquis de) : *La Restauration*, Fayard, 1930.
- Roux (marquis de) : *Origines et fondations de la Troisième République*, Grasset, 1933.
- Saint-Bris (Gonzague) : *Les Princes du romantisme*, Robert Laffont, 2003.
- Semur (François-Christian) : *Mac-Mahon, ou la gloire confisquée*, Jean-Claude Gawsewitch, 2005.
- Serman (William) : *La Commune de Paris*, Fayard, 1986.
- Teyssier (Arnaud) : *Les Enfants de Louis-Philippe et la France*, Pygmalion, 2006.
- Thureau-Dangin (Paul) : *Histoire de la Monarchie de juillet*, 7 tomes, Plon, 1888-1892.
- Valance (Georges) : *Thiers, bourgeois et révolutionnaire*, Flammarion, 2007.
- Vallotton (Henry) : *Bismarck*, Fayard.
- Vaulabelle (Achille de) : *Histoire des deux restaurations*, 10 tomes, Garnier, 1874.

- Vivent (Jacques) : *Charles X, dernier roi de France et de Navarre*, Le Livre contemporain, 1958.
- Waresquiel (Emmanuel de) : *Un groupe d'hommes considérables*, Fayard, 2006.
- Waresquiel (Emmanuel de) et Yvert (Benoît) : *Histoire de la Restauration*, Perrin, 1996.
- Welschinger (Henri) : *L'Assemblée nationale à Bordeaux*, Montligeon, 1897.
- Zévaès (Alexandre) : *Histoire de la Troisième République*, Georges Anquetil, 1926.
- Zévort (Edouard) : *Histoire de la Troisième République*, 4 tomes, Alcan, 1896-1901.

TABLEAU SIMP



ON DE BOURBON EN 1883



Index des noms cités

- Abdul-Aziz (sultan) : 339
Aberdeen (George, lord) : 239
Aboville (Auguste-Ernest, vicomte d') : 404, 527
Adam (Juliette) : 538
Adélaïde (Madame, fille de Louis XV) : 176
Alençon (Ferdinand d'Orléans, duc d') : 475, 579, 582, 584, 606-607
Alexandre I^{er} Pavlovitch, empereur de Russie : 21, 127, 535
Alexandre II (tsar) : 534
Amédée I^{er}, roi d'Espagne : 459
Anchise : 114
Andelarre (Jules-François Jacquot-Rouhier, marquis d') : 283
Andigné (Maurice, comte d') : 318, 580, 604-605, 616
Angoulême (Louis-Antoine, duc d') : 22, 34, 37, 42, 58, 60-61, 63, 67, 69-70, 72, 80-82, 85, 87-88, 90, 99-100, 104, 110-114, 116, 119-120, 123, 160, 176-177, 179-182, 185, 212, 217, 259, 311
Angoulême (Marie-Thérèse-Charlotte, duchesse d') : 31, 37-39, 42, 58, 61, 63-64, 69, 76, 83, 88, 110, 112-114, 118-120, 140, 147-148, 150, 152, 158, 166-167, 176-177, 180, 192, 199, 217, 260-262, 288, 301, 311, 443-444
Anisson-Duperron (Roger-Léon) : 492
Ansovino (père) : 340
Apponyi (Rodolphe, comte) : 235
Argy (comte d') : 377
Arnim (Harry, comte von) : 532-534, 537-538
Arnoult : 425
Ars (Jean-Marie Vianney, curé d') : 582
Arsac (Henri) : 613
Artois (Charles-Philippe, comte d'Artois) : voir Charles X
Artois (Louise-Marie-Thérèse d') : 32, 62, 302, 330-331
Astyanax : 102
Aubigné (Agrippa d') : 441
Aubry (Maurice) : 479
Aubusson de La Feuillade (Marie-Catherine) : voir Lévis (duchesse de)
Audiffret-Pasquier (Edme-Armand-Gaston, duc d') : 412, 417, 422, 458, 463, 468-469, 476, 479, 489, 491-492, 496, 506, 508, 541, 551, 556
Audren de Kerdrel (Vincent-Paul-Marie-Casimir) : 268, 278, 283, 404, 452, 459, 462-463
Aumale (Henri-Eugène-Philippe-Louis d'Orléans, duc d') : 71,

- 118, 145, 234, 241, 255, 265, 286, 293, 404, 413, 416-417, 421-423, 433, 449, 453, 457-458, 465-466, 468-469, 475, 509, 541, 556, 561, 571, 579, 606
- Aurette de Paladines (Jean-Baptiste) : 398
- Avaray (Antoine Louis François de Bésiade, comte puis duc d') : 107
- Bach (Jean-Sébastien) : 389
- Balzac (Honoré de) : 111
- Baragnon (Numa-Pierre-Joseph) : 454, 456, 479, 541
- Baraguay d'Hilliers (Achille, comte) : 236, 465
- Barbançois-Sarzay (Eusèbe-Hélion, marquis de) : 70, 121, 149
- Barbat (Alfred) : 289
- Barbé (Louise-Mélanie) : 31
- Barbey d'Aurevilly (Jules-Amédée) : 506
- Bardi (Henri-Charles-Louis-Georges-Abraham-Paul de Bourbon-Parme, comte de) : 331, 459, 473, 586-587, 597, 601, 603-605, 615, 621
- Barodet (Désiré) : 465
- Barrande (Joachim) : 72, 103, 121, 125, 151, 154, 157-158, 168, 170-171, 191, 202, 209, 317, 319-320, 326, 344, 424, 600
- Barrot (Camille-Hyacinthe-Odilón) : 94, 102-104, 107, 283
- Barruel (abbé Augustin) : 159
- Barthélemy (François, marquis de) : 250, 276
- Batbie (Anselme-Polycarpe) : 458, 463
- Bausset-Roquefort (marquis de) : 377
- Bayard (chevalier) : 517
- Bayard (Pierre Terrail, seigneur de) : 517, 552
- Bayart : 41
- Bazaine (François-Achille, maréchal) : 391, 397, 541-542, 564
- Baze (Jean-Didier) : 264
- Bazin (Henri) dit Dick : 322, 613
- Bazin (Hervé) : 353
- Beau de Loménie (Emmanuel) : 417, 447, 507, 515, 526
- Beaufort (duc de) : 209
- Beauvilliers de Saint-Aignan (Elo-die) : 641
- Bebel (August) : 539
- Bécharde (Jean-Jacques-Marie-Ferdinand) : 361
- Belcastel (Jean-Baptiste-Gaston-Gabriel-Marie-Louis Lacoste, baron de) : 406, 409, 411, 413, 436, 448, 452, 465, 499, 527, 530
- Bellemare : 159
- Belleval (Léon, vicomte de) : 270
- Belleval (marquis de) : 221, 271
- Bellini (Vincenzo) : 188-189
- Bellomayre (Jean-Bernard-Michel de) : 582, 612-613
- Bénézet (Etienne) : 479
- Benoist d'Azy (Denis-Aimé-René-Emmanuel, comte) : 253-254, 266, 378, 403
- Benting (William) : 578
- Béranger (Pierre-Jean de) : 48
- Bernard (Claude) : 585
- Berry (Charles-Ferdinand d'Artois, duc de) : 22-24, 26-38, 42, 46, 87, 112, 121, 129, 143, 146, 179, 211, 222, 321, 329, 413
- Berry (Marie-Caroline-Ferdinande-Louise de Bourbon-Sicules, duchesse de) : 26-30, 32-44, 58-59, 61, 64, 71, 74-77, 79-82, 84, 92, 106, 110-112, 114, 116-120, 122-123, 125-126, 128-138, 142-148, 150, 152, 155, 157, 160-161, 165-168, 170, 175-176, 180, 182, 185, 187, 192-193, 217, 221, 223, 225, 227, 232, 260, 270, 285, 302, 314-315, 319, 321, 328-329, 331-

- 333, 336, 361, 376, 383, 408, 517, 560, 588
- Berryer (Pierre-Antoine) : 96, 130, 135, 143, 176, 201, 203, 207, 210, 230, 233-234, 236-237, 242, 246, 250-251, 253-257, 264-266, 269-270, 276, 278, 281, 283, 347, 366, 412
- Bert (Paul) : 585
- Bertauld (Charles-Alfred) : 524
- Berthier (Louis-Alexandre, maréchal) : 53
- Bertier de Sauvigny (Anne-Ferdinand-Louis, comte de) : 126-127, 130
- Beulé (Charles-Ernest) : 498, 541
- Biencourt (marquise de) : 332
- Bignicourt (Emmanuel de) : 289
- Billot : 172-173, 182
- Bilroth (Dr) : 580-581
- Binder : 498
- Bismarck (Otto von) : 348, 375, 389, 394-395, 397, 400, 407, 415, 516, 530-539, 562
- Blacas d'Aulps (Etienne-Armand-Pierre-Marie-François-Xavier, comte puis duc de) : 415, 422, 424, 427, 500, 563-564, 567-568, 576, 601
- Blacas d'Aulps (Pierre Louis Jean Casimir, comte puis duc de) : 123, 128-131, 133, 313
- Blacas d'Aulps (Stanislas-Pierre-Joseph-Yves-Marie, comte de) : 25, 27, 75, 179-180, 184-185, 187, 191, 197, 211, 221, 314, 318, 323, 339, 390, 394, 515-516, 518-520, 522-523, 527, 529, 558-559, 569, 579-580, 585, 587-589, 596, 599-600, 615-616
- Blacas d'Aulps (Xavier) : 148, 158, 160-161, 165-168, 170, 173-174, 176-177, 187, 480, 484-486, 603, 605-609, 613
- Blanc de Saint-Bonnet : 351
- Blard (Théodore) : 164
- Blin de Bourdon (Marie-Alexandre-Raoul, vicomte) : 207, 210
- Blondel de Nesle : 14
- Bocher (Pierre-Henri-Edouard) : 469, 605, 607-609
- Boeckmann (August von) : 554
- Boigne (Adèle d'Osmond, comtesse de) : 145
- Bole (Joseph-Prosper, père) : 308, 322, 576, 582, 589, 609, 620
- Bombelles (Marc-Marie de) : 42-43
- Bonald (Louis-Gabriel-Ambroise, vicomte de) : 159
- Bonaparte (Louis-Napoléon) : 102, 134-135, 233, 235, 237, 243-244, 246-247, 251, 257, 263-264, 273-275, 279
- Bonaparte (prince impérial) : 520
- Bonaparte (Napoléon) : 23, 26, 45, 58, 342, 525
- Bonnet (Jacques) : 579
- Bontoux (Eugène) : 567-568
- Bordeaux (duc de) : voir Chambord (comte de)
- Bosco (Giovanni-Melchior, dit dom) : 585-586, 595
- Bossuet : 333, 594
- Bouchage (Gabriel Gratet, vicomte du) : 376
- Bougon (Charles, Dr) : 179
- Bouhier de L'Ecluse (Robert-Constant) : 229, 249, 257, 268, 278
- Bouillé (Charles, comte de) : 75, 196, 404
- Bouillé (François-Marie-Michel, comte de) : 184-185
- Boubaki (Charles-Denis, général) : 520, 571
- Bourbon (Alphonse-Charles-Ferdinand-Joseph de) dit « don Alphonse » : 601-602, 612, 614
- Bourbon (Béatrice de, princesse Massimo) : 19
- Bourbon (Charles-Louis-Marie-Ferdinand de) dit « don Carlos » : 177, 213, 217-218, 610

- Bourbon (Charles-Marie des Douleurs-Jean-Isidore-Joseph de, duc de Madrid) dit « don Carlos » : 213, 331, 601-602, 604-605, 608, 611-612, 614, 625
- Bourbon (Charles-Marie-Isidore-Benoît de) dit « don Carlos » : 177, 213, 217, 610
- Bourbon (Jacques-Pie-Jean-Charles de) dit « don Jaime » : 614, 625
- Bourbon (Jean-Charles-Marie-Isidore de) dit « don Juan » : 177, 213, 218, 331, 388, 602, 610, 612, 614, 621
- Bourbon (Marie-Béatrix d'Este-Modène, princesse de) : 218, 331, 610
- Bourbon dit Hullin : 53
- Bourbon-Condé (Louis II de, dit le Grand Condé) : 442, 594
- Bourbon-Condé (Louis V-Joseph de) : 117
- Bourbon-Condé (Louis VI-Henri-Joseph de, dit le duc de Bourbon) : 117
- Bourbon-Parme (Alice de) : 329, 331
- Bourbon-Parme (Ferdinand-Charles de) : 132
- Bourbon-Parme (Henri de, comte de Bardi) : 329, 331
- Bourbon-Parme (Marguerite de) : 329, 331, 605, 607-608
- Bourbon-Parme (Robert de, duc de Parme, Plaisance et Guastalla) : 329, 331, 397, 582, 586-587, 603-605, 607-610, 612, 614, 621, 623
- Bourg (Marie-Gabriel-Joseph du) : 318, 391, 582, 586-587, 597, 599-600, 604-605, 611
- Bourmont (Louis Auguste Victor, comte de Ghaisnes de) : 123, 128-130, 133, 232
- Boyer (Marie-François-Charles-Ferdinand) : 283, 436
- Brissac (Augustin Marie Paul Pétronille Timoléon, duc de Cossé-) : 75, 121, 136
- Brissac (Désiré-Emmanuel-Délie-Louis-Michel-Timoléon, comte de Cossé-) : 148
- Broche (François) : 543
- Brogie (Albert, duc de) : 238, 256, 276, 280, 291, 293, 404, 412, 418, 422, 435, 452, 466-467, 473-474, 480, 491-492, 499, 508-509, 511-514, 519, 524, 528, 533-534, 541-543, 549, 552, 556, 558-559, 561
- Brogie (Gabriel de) : 240, 494
- Brogie (Victor, duc de) : 670
- Brown (Amy) : 23-24, 31, 34, 121
- Brun (Henri-Louis-Lucien) : 391, 410-411, 415, 418, 422-423, 446, 448, 450, 452, 460, 466, 480, 485, 492, 505, 512, 516, 528-529, 549, 563, 580, 606, 614, 621
- Brunet (Joseph-Mathieu) : 560
- Budé (Marie-Hortense Lawrence, ép. de) : 390
- Buffet (Louis-Joseph) : 551
- Bugeaud (Thomas-Robert, marquis de La Piconnerie, duc d'Isly, maréchal) : 143, 146, 157, 232-234
- Busson (abbé) : 124
- Cadoudal (Georges) : 23, 67
- Calabre (duchesse de) : 58
- Callet (Pierre-Auguste) : 479
- Calonne (Adrien de) : 52-54, 78
- Calonne (comte Alexandre, comte de) : 52
- Campbell (John) : 112
- Campo-Franco : voir Lucchesi-Palli
- Capelle (baron) : 123, 128
- Capet (Hugues) : 11, 603
- Caradoc (colonel) : 91, 105-106
- Carayon-Latour (Philippe-Marie-Joseph de) : 410, 415, 418, 422, 452, 460, 480, 485, 488, 516, 528-529, 552, 606

- Carey de Bellemare (général) : 511
 Caroline-Augusta (impératrice douairière d'Autriche) : 215
 Carra (Francisco) : 329
 Carrière (Edouard) : 319
 Cars (Amédée François Régis de Pérusse, duc des, ou d'Escars) : 130, 136, 152-153, 232, 250-251, 269, 523
 Cartocci (Corrado-Bartolomeo) : 614
 Casimir-Perier (Jean) : 549
 Cassagnac (Paul de) : 591
 Castelcicala (prince de) : 32
 Castellane : 404
 Castries (duc de) : 422, 428, 494-495, 517, 521, 526, 617
 Cauchy (Augustin-Louis) : 182
 Cauchy (Louis-François) : 45
 Caudecoste (vicomte de) : 105
 Cavaignac (Louis-Eugène, général) : 229, 235, 237, 256, 398
 Cayla (Zoé Talon, comtesse du) : 145
 Cazenove de Pradine (Edouard-Pierre-Michel de) : 318, 410, 416, 427, 435, 460, 480, 485, 512, 516, 528-529, 543, 545-546, 605
 Chabannes La Palice (Alfred, comte de) : 238
 Chabannes La Palice (Emma-Augusta-Anne-Sarah, comtesse de) : 220-221, 285, 398, 618
 Chabrol de Chaméane (Antoine-Joseph, vicomte puis comte de) : 376
 Challemel-Lacourt (Paul-Armand) : 542
 Chambord (comte de) : voir Henri V
 Chambord (Marie-Thérèse-Gaétane d'Este-Modène, comtesse de) : 19, 186, 218-223, 238, 248, 311-313, 315, 319-321, 326-328, 330, 336, 339, 389, 398, 473, 485, 498, 582-584, 587-589, 596, 599-604, 606-607, 610-611, 615-623
 Changarnier (Nicolas-Théodule, général) : 233-234, 245, 253, 263, 265-266, 459, 465-466, 479, 489, 492, 504, 509, 512-513, 527
 Chantelauze (Jean-Claude-Balthazar-Victor de) : 82, 117, 128
 Chapot (Jean-Jacques-François) : 270, 290, 320, 339, 391
 Chardonnet (Hilaire Bernigaud, comte de) : 317
 Charette de La Contrie (Charles-Athanase Marin, baron de) : 398, 558, 564
 Charlemagne : 57, 439, 591
 Charlemagne : voir Obry (Louis)
 Charles II, duc de Parme : 214
 Charles III duc de Parme : voir Bourbon-Parme (Ferdinand-Charles de)
 Charles IV : 64, 589
 Charles Quint : 388
 Charles V d'Espagne : voir Bourbon (Charles-Marie-Isidore-Benoît, comte de Molina)
 Charles VI : 87
 Charles VI d'Espagne : voir Bourbon (Charles-Louis-Marie-Ferdinand de, comte de Montemolin)
 Charles VII : 231, 440
 Charles VII d'Espagne : voir Bourbon (Charles-Marie des Douleurs-Jean-Isidore-Joseph de, duc de Madrid)
 Charles VIII : 440
 Charles X : 14, 17, 48, 56, 58, 62, 64, 67-71, 73-74, 76-77, 79-82, 84-94, 97, 102-114, 116-121, 123, 125-126, 128, 130-131, 133-134, 138-141, 147-151, 154, 157-158, 160-169, 171-182, 184, 187, 204, 208, 225-226, 228, 245, 276, 280, 288-289, 301, 322, 444, 513, 517, 521, 623
 Charles-Louis (archiduc d'Autriche) : 609

- Charras (Jean-Baptiste-Adolphe, colonel) : 264
 Chartres (Robert d'Orléans, duc de) : 39, 238, 475, 579
 Chastenet (Jacques) : 465, 489
 Chateaubriand (François René, vicomte de) : 16, 34, 43, 67, 69, 73, 93-98, 130, 133-134, 144, 147-153, 156-157, 161-162, 165, 169, 186, 201, 203, 205, 215, 230-231, 253, 255, 281, 295, 310, 337, 348, 359, 431, 433, 577
 Chauveau (Louis-Eugène) : 323, 339, 342
 Chazelles (comte de) : 174
 Chazet (Alissan du) : 49
 Chené (abbé) : 425
 Chênedollé (Charles-Julien Lioult de) : 108
 Chénier (André) : 187
 Cherrier (Claude-Joseph de) : 357
 Chesnelong (Pierre-Charles) : 353, 469, 479-480, 482-489, 491-493, 496, 500, 503-505, 509, 516, 522, 525-527, 533, 536-537
 Chevallier (Jean-Jacques) : 401
 Chevigné (Adhémaume-Marie-Mériadec, comte de) : 318, 473, 499, 563, 580-581, 584, 615
 Chevrier (maître) : 55
 Choiseul (Mlle de) : 221
 Choiseul-Praslin (Charles-Laure-Hugues-Théobald, comte de) : 112, 128
 Choiseul-Praslin (Regnaud-César-Louis, duc de) : 301, 442
 Choulot (comte de) : 135
 Cibeins (Christine Cholier, comtesse de) : 620
 Cibeins (Léonior Cholier, comte de) : 601
 Cintré (Armand-Louis Huchet, comte de) : 436
 Circourt (Albert, comte de) : 270-271
 Cisse (Ernest-Louis-Octave Courtot, général de) : 543, 551, 558
 Claretie (Jules) : 617
 Clary (prince et princesse de) : 200
 Claudel (Paul-Louis-Charles-Marie) : 350
 Clausel de Coussergues (Jean-Claude, chevalier) : 37
 Clément (Jean-Baptiste) : 415
 Clermont-Tonnerre (Aimé-Marie-Gaspard, marquis puis duc de) : 110, 154, 252
 Clouet (général) : 185
 Clovis : 57
 Cogniet (Léon) : 310
 Coigny (Marie-François, duc de) : 41
 Colombet (Bernard-Joseph-Anatole de) : 436
 Combier (Charles-Louis) : 476, 479
 Conny (Jean-Louis-Eleonor-Félix, vicomte de La Faye de) : 96, 146
 Considérant (Victor) : 246
 Constant de Rebecque (Benjamin) : 159, 353
 Corcelles – ou Corcelles – (Claude-François-Philibert Tircuy de) : 267, 417
 Cornély (Jean-Joseph) : 365, 593
 Cornulier-Lucinière (Albert-Hippolyte-Henri, comte de) : 527
 Cossé-Brissac (Emmanuel, comte de) : 148, 185
 Coubertin (Charles-Fredy, baron de) : 578
 Coubertin (Pierre de) : 578
 Courier (Paul-Louis) : 54
 Courson (Aurélien, vicomte de) : 133
 Crémieux (Gaston) : 403
 Creton (Nicolas-Joseph) : 256
 Creüse : 114
 Cumont (Arthur-Timothee-Antoine-Victor, vicomte de) : 416, 423, 434, 452, 454, 459

- Curé (Alexandre-Amédée, abbé) : 308, 322, 583, 589, 601, 609, 620
 Custine (Astolphe de) : 125
 Custine (Robert, comte de) : 204
 Cuvillier-Fleury (Alfred-Auguste) : 71, 145
 Czacky (Vodzimiers, Mgr) : 563
- Dabert (Nicolas-Joseph, Mgr) : 533
 Dagobert, roi des Francs : 562
 Dahirel (François-Marie-Hyacinthe) : 423, 435, 527, 544
 Damas (Ange Hyacinthe Maxence, baron de) : 69-70, 72-73, 77, 83, 85-86, 88-89, 102-103, 110, 113-114, 120-125, 149, 151-152, 154-155, 160-161, 163-166, 168-171, 184, 317, 339-340, 498, 587, 605, 615
 Damas d'Hautefort (Maxence) : 149, 317
 Dambray (Charles-Henri) : 45
 Dampierre (Jean-Baptiste-Elie-Adrien-Roger, marquis de) : 404, 423, 452, 457, 469
 Darboy (Georges, Mgr) : 415
 Daru (Napoléon, comte) : 447, 479
 Daudet (Alphonse) : 385, 493
 Daudet (Ernest) : 442, 505
 De Gaulle (Charles) : 631
 Decazes (Elie, duc) : 29, 32-33, 36-38, 412, 422, 495-496, 504, 541, 543, 545, 548, 552
 Decazes (Louis-Charles-Elie-Amanieu, duc) : 469, 473-474, 508-509
 Delacroix (Eugène) : 35
 Delaroche (Marie-Sophie) : 31
 Delavau (Henri) : 269
 Della Grazzia (duc) : voir Lucchesi-Palli
 Déneux (Louis-Charles, Dr) : 41-42
 Depeyre (Octave-Victor) : 454, 459
 Deplace (père Etienne) : 155, 168, 172
 Desjoyeaux (Claude-Noël) : 494
- Dessoles (Jean-Joseph-Paul-Augustin, général marquis) : 442
 Détroyat (Léonce) : 601
 Deutz (Emmanuel) : 132
 Deutz (Hyacinthe-Simon) : 132, 135, 142-143
 Devathaire (Mme) : 42
 Dezanneau (Théobald) : 527
 Dick : voir Bazin (Henri)
 Didier (Charles) : 255, 299
 Dombasle (duchesse de) : 26
 Don Carlos : voir Bourbon (Charles-Marie-Isidore-Benoît de)
 Don Juan : voir Bourbon (Jean-Charles-Marie-Isidore de)
 Donnersmarck (Guido-Henckel von) : 538
 Doudeauville (Armand de La Rochefoucauld, duc de) : 449
 Douhet (Guillaume-Ferdinand, comte) : 350, 355
 Drasch : 580, 586, 596
 Dreux-Brézé (Henri-Evrard, marquis de) : 45, 493-495, 497-498, 500-501, 504-505, 516-517, 527, 540, 544, 551, 562-564, 567-568, 576, 581-582, 602, 616
 Dreux-Brézé (Henri-Scipion-Charles, marquis de) : 493, 497, 500
 Druilhet (père Julien) : 155, 168, 172
 Drumont (Edouard) : 333
 Du Barail (François-Charles général) : 519
 Du Demaine : 555
 Du Temple de La Croix (Jean-Marie-Félix, général) : 435, 527, 552
 Dubosc de Pesquidoux (Jean-Clément-Léonce, comte) : 305, 364, 384
 Duchâtel (Charles-Marie-Tanneguy, comte) : 206
 Ducis (Louis) : 61
 Ducros (Joseph, comte) : 561, 568-569, 576

- Ducrot (Auguste-Alexandre, général) : 413, 417, 457, 529, 537, 548, 558, 561-562, 568-570, 575-576, 617
- Dufaure (Jules-Armand-Stanislas) : 283, 406, 549, 552-553, 561, 566
- Dumas (Alexandre) : 517
- Dumon (Jean-Baptiste-Augustin) : 436
- Dumont d'Urville (Jules-Sébastien-César, capitaine) : 103, 108-110, 112
- Dupanloup (Félix-Antoine-Philibert, Mgr) : 65, 280, 386, 426, 463, 465, 479
- Dupin (André Marie) : 90, 93, 96, 236, 271
- Dupont-White (Charles) : 354
- Dupuytren (Guillaume, baron) : 34
- Durfort-Civrac (Marie-Henri-Louis, comte de) : 404
- Duval (Maurice) : 142
- Egloffstein (comtesse) : 193
- Ekenstein (Mme) : 193
- Elisabeth Michailovna, grande-duchesse de Russie : 216
- Elisabeth, impératrice d'Autriche : 343, 623
- Ender (Johann) : 204
- Enée : 102
- Enghien (Louis-Antoine-Henri de Bourbon-Condé, duc d') : 117
- Ernoul (Jean-Edmond) : 411, 452-453, 456, 458, 466, 476, 509, 512, 541
- Escus (Antoine d') : 270, 391, 523, 556
- Estournel (François-Marie Joseph Louis, comte d') : 108
- Eu (Gaston d'Orléans, comte d') : 475
- Eudes I^{er}, roi des Francs : 646
- Falloux du Coudray (Frédéric-Alfred-Pierre, vicomte puis comte de) : 192, 213, 234, 236, 245, 248, 252-253, 256, 259, 264-265, 269, 276, 280, 284, 292, 313, 359, 372, 386, 412, 426, 434, 450-454, 458, 465, 475-476, 506, 512, 528, 575
- Faucigny-Lucinge (Charles-Marie-Maurice, prince de) : 121, 228, 261
- Fauveau (Félicie de) : 192
- Favre (Gabriel-Claude-Jules) : 406, 545
- Fénelon (François de Salignac de La Mothe-) : 69
- Ferdinand II roi de Naples : 194, 217
- Ferdinand IV (grand-duc de Toscane) : 605, 614
- Ferdinand VII, roi d'Espagne : 38, 59, 388, 610
- Ferry (Jules) : 566, 606
- Fink (dr.) : 339
- Fitz-James (Edouard, duc de) : 107, 130, 144, 207, 301
- Flaubert (Gustave) : 478
- Flavigny (Emmanuel, comte de) : 390
- Fleury (duchesse de) : 192
- Foissac-Latour (François-Philippe de, général) : 89, 187
- Foresta (Marie-Joseph, marquis de) : 148, 161, 318, 391, 571, 605
- Foresta (marquise de) : 64
- Foresta (Maxence, comte de) : 318
- Foucaud (Ludovic de) : 436
- Fourtou (Marie-François-Oscar Bardy de) : 549, 560-561
- Franclieu (Charles-Paul-Alexandre de Pasquier, marquis de) : 354-355, 404, 452-453, 527, 542
- François I^{er} : 52-53, 86, 140-141, 167, 343, 517
- François I^{er}, empereur d'Autriche : 175
- François I^{er}, roi de Naples : 25

- François II, empereur d'Autriche : 599-600
- François II, roi de Naples : 331, 597
- François-Joseph, empereur d'Autriche : 198, 327, 330, 534-537
- Franconi : 30
- Frayssinous (Denis-Antoine-Luc, cardinal) : 71, 155, 169, 172, 179, 182, 184-185, 307
- Frédéric-Auguste II, roi de Saxe : 200
- Frédéric-Guillaume IV, roi de Prusse : 201, 216
- Frémont (Edouard-Henri-Marie-Joseph) : 320
- Frenilly (baronne de) : 218-219
- Freppel (Charles-Emile, Mgr) : 555, 595
- Fresneau (Armand-Félix) : 435
- Gain-Montagnac (comtesse de) : 64
- Gambetta (Léon-Michel) : 391-392, 397-398, 403, 426, 448, 460, 465, 494, 505, 531, 538, 555, 560, 568, 579
- Ganniers (Arthur de) : 305
- Garnier (Jean-Paul) : 521, 605
- Genoude (Antoine-Eugène, abbé de) : 153, 193
- Gervais (Ernest) : 307
- Girard (Paul) : 309
- Girardin (général Alexandre de) : 84
- Gobineau (Joseph-Arthur, comte de) : 510
- Gonet (Paul de) : 567
- Gontaut (Marie-Joséphine, vicomtesse puis duchesse de) : 34, 40-42, 44, 50, 58-61, 64-65, 67-70, 75-76, 103-104, 112, 120, 149-150, 166, 170, 174, 186
- Gontaut-Biron (Anne-Armand-Elie, vicomte de) : 41, 404, 416, 426, 538
- Gourgues (Henriette, marquise de) : 47
- Gramont : 75, 301
- Grasset (Jean-Marie-Henri de) : 436
- Gré (chevalier de) : 40
- Greffülhe (Jean-Henri-Louis, comte) : 33
- Grégoire XVI : 132, 190-191, 216, 224
- Grenville (vicomte de) : 222
- Grévy (François-Jules) : 404-405, 560, 566, 579
- Grifon, comte de Paris : 438
- Grisy (Raphael-Auguste) : 614
- Guéneau de Mussy (Philibert) : 291
- Guernon-Ranville (Martial-Côme-Annibal-Perpétue-Magloire, comte de) : 83, 117, 128
- Guibert de La Tour (capitaine) : 110
- Guibourg (Achille) : 143, 145
- Guiche (Antoine-Louis-Marie, duc de Gramont, duc de) : 121, 404
- Guiche (duchesse de) : 125
- Guignard : 171
- Guillaume I^{er}, roi de Prusse, empereur d'Allemagne : 388-389, 392, 394-395, 397, 407, 515-516, 532, 535-536
- Guillaume III d'Orange, roi d'Angleterre : 120
- Guillaume III, roi des Pays-Bas : 338
- Guillaume IV, roi d'Angleterre : 113, 119
- Guiny (Marie-Louise et Pauline de) : 142, 145
- Guizot (François-Pierre-Guillaume) : 196, 206-208, 224, 239-243, 253, 256, 280, 292
- Habsbourg (Albert-Frédéric-Rodolphe de, archiduc d'Autriche) : 335, 536-537, 613
- Habsbourg (Jean-Salvator de) : 335
- Habsbourg (Marie-Clémentine de) : 25
- Habsbourg (Marie-Louise de) : 23, 29

- Habsbourg (Michel de, archiduc d'Autriche) : 177
- Halévy (Daniel) : 432, 566, 634
- Halévy (Jacques Fromental) : 216
- Harcourt (Emmanuel, vicomte d') : 562
- Harcourt (Pierre-Louis-Bernard, comte puis marquis d') : 404, 469, 472, 522, 582
- Hardivilliers (François-Augustin-Charles-Marie d') : 121, 125, 140, 169, 171-173
- Haussez (baron Lemer cier d') : 123, 128
- Hausmann (Georges-Eugène, baron) : 12
- Haussonville (Joseph-Othenin-Bernard de Cléron, vicomte puis comte d') : 421, 467-468, 470, 494-496
- Hautpoul (Alphonse-Henri, général comte d') : 245
- Hautpoul-Félines (Marie-Constant-Fidèle-Henri-Amand, marquis d') : 152-155, 168-173, 184, 195, 197
- Havelt (baron du Teil du) : 370
- Hector, prince de Troie : 102
- Hélène, grande-duchesse de Russie : 216
- Henckel von Donnersmarck (Hugo-Graf) : 538
- Henri II : 192, 332, 441
- Henri III : 441, 589
- Henri IV : 13, 17, 31, 35, 37, 39-40, 57, 65, 73, 98, 123, 148, 157, 163-164, 204, 231, 278, 301, 325, 334, 391, 440-442, 463, 476-477, 480, 528, 590-591
- Henri V, roi d'Angleterre : 87, 164
- Houx (Henri Durand-Morimbeau, dit des) : 576, 578
- Huet du Pavillon (Alfred-Emmanuel-Louis) : 319-320, 563, 600, 610
- Hugo (Victor) : 49, 59, 64, 120, 195, 243, 251, 266, 283, 433, 513
- Hyde de Neuville (Jean-Guillaume, baron) : 96, 130, 209-210, 257
- Ingres (Jean-Auguste-Dominique) : 192
- Isabelle II, reine d'Espagne : 388, 557
- Jacqueminot (colonel) : 92, 106
- Jacques I^{er} Stuart, roi d'Angleterre : 113
- Jacques II, roi d'Angleterre : 120
- Jacques VIII d'Ecosse : 126
- Jarnac (Philippe de Rohan-Chabot, comte de) : 286-288, 293
- Jaurès (Jean) : 539
- Jean II le Bon : 86
- Jean III : voir Bourbon (Jean-Charles-Marie-Isidore de, dit Don Juan, comte de Montizon)
- Jeanne : 247
- Jeanne d'Arc : 135, 301, 398, 440
- Joinville (François-Ferdinand-Philippe-Louis-Marie d'Orléans, prince de) : 234, 238, 240, 255, 265-266, 286, 293, 307, 404, 413, 416-417, 421, 433, 450, 472-473, 475, 493, 509-510, 606
- Joinville (Jean, sire de) : 469
- Joly (commissaire) : 142, 446
- Joris (docteur) : 319
- Jossinet (Alain) : 62, 277, 447, 507, 526
- Jouffroy (Achille-François-Léonor de, marquis d'Abbans) : 128, 131
- Karolyi (comte) : 192
- Keller (Emile) : 280, 481
- Kellermann (François-Etienne-Christophe, maréchal, duc de Valmy) : 210, 252
- Kergolay (Louis-Florian-Paul, comte de) : 133, 136, 146, 476

- Kersabiec (Eulalie et Stylite de) : 137, 142-143
- Konrath (Dr) : 596
- La Bouillerie (Marie-Joseph-Mélie Roullet, comte de) : 318, 411, 457, 466, 476, 509, 541, 563, 575, 606
- La Fayette (Marie-Joseph-Gilbert Motier, marquis de) : 80, 92-93, 97, 442
- La Ferronnays (Auguste-Pierre-Marie Ferron, comte de) : 144, 270
- La Ferronnays (comtesse de) : 652
- La Ferronnays (Fernand, comte de) : 144, 232, 270, 286, 314-315, 332, 339, 391
- La Ferronnays (Pierre-Louis-Auguste Ferron, comte de) : 233
- La Ferté-Meun (Hubert-Jacques-Antoine-Fernand, marquis de) : 14, 270, 391, 398, 417, 422-423, 430, 471
- La Grange (Alexis-Aimé-Charles-Louis, baron de) : 456
- La Guéronnière (Louis-Etienne-Arthur Dubreuil-Héliou, vicomte de) : 304
- La Maisonfort (Antoine-Philippe, marquis de) : 347
- La Roche-Aymon (Casimir, comte de) : 234
- La Rochefoucauld (Louis-François-Sosthène, vicomte puis comte de) : 158, 178, 183, 261, 404
- La Rochefoucauld-Bisaccia (Marie-Charles-Gabriel-Sosthène, duc de Doudeauville) : 281, 426, 434, 449, 459, 462, 545, 615
- La Rochejaquelein (Henry-Auguste-Georges du Vergier, marquis de) : 210, 377, 404-405, 447
- La Rochejaquelein (Julien-Gaston du Vergier, marquis de) : 210, 225, 249
- La Roche-Pouchin (Achille, général-comte de) : 235
- La Rochette (Charles-Louis-Ernest Poitevin, baron de) : 391, 452, 460, 466, 512, 528-529, 552, 556
- La Tour (comtesse de) : 26
- La Tour du Pin Chambly (René de, marquis de La Charce) : 564-565, 615
- La Tour et Taxis (Emeric, prince de) : 613-615
- La Tour-Maubourg (Marie-Victor-Nicolas de Fay, général et marquis de) : 154-155, 171, 174, 184
- La Trémoille (Charles-Louis, duc de) : 607
- La Villatte (Joseph de Bouyonnet, chevalier de) : 66, 72-75, 79, 83, 103, 121, 125, 168-169, 171-172, 203
- Laborde (Léo de) : 249, 257, 292
- Laboulaye (Edouard-René Lefebvre de) : 524
- Lacombe (Etienne-Charles Mercier de) : 416, 512
- Ladmirault (Louis-René-Paul, général de) : 465, 549, 558
- Ladoué (Thomas-Casimir-François, Mgr) : 555
- Laffitte (Jacques) : 82, 84, 93, 97
- Lainé (Jean-Joseph-Henri-Joachim, vicomte) : 152
- Lamartine (Alphonse-Marie-Louis de) : 57, 63, 70, 124, 187, 226, 228, 234, 253, 304, 310, 431, 470
- Lambert de La Douasnerie (Dominique) : 385
- Lamberterie (Jean-Pierre-Louis de) : 404
- Lambrecht (Felix-Edmond-Hyacinthe) : 518
- Lambrecht (Mme) : 518
- Lambruschini (cardinal) : 190
- Lamoricière (Christophe-Louis-Léon Juchault, général de) : 368
- Lantiéri (comte) : 188

- Lantiéri (Elena Baronio di Valrosetta, comtesse) : 188
- Larcy (Charles-Paulin-Roger Saubert, baron de) : 210, 283, 404, 406, 434, 461-462, 479-480, 489, 541
- Lasteyrie-Dusaillant (Adrien-Jules, marquis de) : 417
- Latil (Jean-Baptiste-Marie-Anne-Antoine, cardinal de) : 124, 149, 179
- Laurentie (Pierre-Sébastien) : 386, 427, 497, 499, 504, 527, 556
- Laurentie (Sebastien) : 592
- Laurier (Clément) : 504
- Lavedan (Léon) : 292
- Lavigerie (Mgr Charles) : 371, 555, 623
- Lavisse (Ernest) : 15
- Le Flô (Adolphe-Charles-Emanuel, général) : 264
- Le Maignan : 526
- Le Play (Pierre-Guillaume-Frédéric) : 380
- Le Roy (Eugène) : 59
- Le Roy (Jean-Pierre) : 339
- Ledru-Rollin (Alexandre-Auguste) : 283
- Lefèvre-Pontalis (Jules-Amédée) : 476
- Lefranc (Bernard-Edme-Victor-Etienne) : 405
- Lemoine : 498
- Lemoine (John) : 518
- Léon XIII : 563-564, 575-576
- Léopold I^{er}, roi des Belges : 238, 285-286
- Léopold II, empereur d'Autriche : 25
- Léopold II, roi des Belges : 446
- Lesseps (Ferdinand de) : 342
- Levillain (Philippe) : 17
- Lévis (Marie-Catherine Aubusson de La Feuillade, duchesse de) : 186, 203, 220-222, 302, 314, 324
- Lévis (Pierre-Marc-Gaston, duc de) : 28, 130, 154, 185-187, 189-190, 192-193, 195-198, 200-203, 206, 208-209, 214, 216-217, 219-222, 228, 233, 237, 242, 247-248, 250-252, 260, 264, 266, 270-272, 275-276, 279, 281, 286-287, 291, 295, 302, 313-314, 323, 326, 336-339, 346, 349, 372
- Lévis-Ventadour (Gaston-François-Christophe-Victor, duc de) : 185
- Lézardière (Eutrope-Charles-Athanas-Benjamin-Robert, vicomte de) : 97
- Lieven (Dorothea-Christophorona von Bekendorf, princesse de) : 304-305
- Locmaria (Noël-Marie-Victor du Parc, comte de) : 187-188, 195, 197
- Logre (comte de) : 136
- Logre (duc de) : 220, 318, 391
- Lorgeril (Hippolyte-Louis, vicomte puis comte de) : 404, 462
- Louis I^{er}, roi de Bavière : 195, 291, 344
- Louis II, roi de Bavière : 344, 538
- Louis IX, dit Saint Louis : 183, 307, 342
- Louis VII : 440
- Louis XI : 348, 440
- Louis XIII : 40, 49, 74, 140, 311, 469
- Louis XIV : 15, 17, 49, 60, 73, 120, 204, 301, 305, 441, 528, 531, 604, 632
- Louis XIX : voir Angoulême (Louis-Antoine, duc d')
- Louis XV : 17, 29, 48, 53, 62, 176, 187, 307, 414, 441
- Louis XVI : 15, 22, 48, 59, 87, 118, 184, 259, 305, 307, 352, 386, 412, 441-442, 448, 463, 499, 545, 590
- Louis XVII : 22, 48, 133, 260-262

- Louis XVIII : 21-25, 27-30, 32, 34-35, 37-39, 41, 43-44, 46, 48, 52-53, 56, 60-62, 71, 73, 76, 88, 99, 133-134, 137, 145, 209, 214, 258, 280, 334, 394, 399, 408, 422, 463, 522
- Louis-Philippe I^{er} : 15, 34, 99, 142, 144-145, 155, 157, 160, 165, 187, 190, 192, 196, 198-199, 203, 206, 208, 215-217, 220, 224-226, 236, 238-240, 245, 253-255, 270, 280, 285-287, 294, 347, 364, 388, 408, 443, 446, 466, 603
- Lourdoux (Honoré de) : 249, 386, 632
- Louvel (Louis-Pierre) : 35-36, 38, 142, 329
- Lucchesi-Palli (Hector-Charles, comte) : 132, 145, 148, 167, 190, 197, 200, 215, 329, 331-333, 586
- Lur-Saluces (Charles, comte de) : 318
- Lutteroth : 423
- Luxembourg (duc de) : 117, 301
- Luynes (Honoré d'Albert, duc de) : 332
- Luz (Pierre de) : 204, 219, 222, 232, 492
- Lyautey (Louis-Hubert-Gonzalve) : 580
- Maccarthy (abbé) : 151
- Macchi (cardinal) : 46, 194
- Mac-Mahon (Elisabeth de La Croix de Castries, épouse) : 466, 518, 521
- Mac-Mahon (Marie-Edme-Patrice-Maurice de) : 315, 415, 445, 465-466, 474, 477, 479-480, 505, 511, 513-514, 517-522, 524, 528, 536, 538, 541, 543, 545, 548-552, 555-556, 558-561, 563, 566, 575
- Mac-Mahon (marquise de) : 427
- Madame, comtesse de Chambord : 582, 586, 620-621
- Madame, duchesse d'Angoulême : 58
- Madame, duchesse de Berry : 117, 131, 133, 215
- Mademoiselle : 34, 39, 41, 61, 67-68, 75, 103, 106, 140, 149-150, 173, 177, 186, 199
- Madrid (duc de) : 608
- Magnard (Francis) : 592
- Maillé (Armand-Urbain-Louis de, comte de La Jumelière) : 404, 416, 423, 426
- Maillé (Blanche-Joséphine Le Bas-cle d'Argenteuil, duchesse de) : 88, 246, 304
- Maintenon (Mme de) : 102
- Maison (Nicolas Joseph, maréchal marquis) : 94, 102
- Maistre (Joseph de) : 347, 385, 562
- Manin (Daniele) : 227
- Marcel (révérend père) : 526
- Marcellus (Paul comte de) : 69
- Marchand (Henri) : 616
- Margerie (Amédée de) : 562
- Marie Leszczynska : 217
- Marie-Caroline-Fernande de Bourbon-Siciles : 217
- Marie-Elisabeth, infante d'Espagne : 26
- Mariette (Auguste-Edouard) : 342
- Marmont (Auguste-Frédéric-Louis Viesse, duc de Raguse, maréchal) : 85, 104
- Marnes (comte de) : voir Angoulême (duc d')
- Marnes (comtesse de) : voir Angoulême (duchesse d')
- Marquigny (père Eugène) : 621-622
- Martainville (Alphonse) : 36
- Martignac ((Jean-Baptiste-Sylvère Gay, comte de) : 76-77, 97, 128, 253
- Marx (Karl) : 377, 379
- Maupas (Auguste-Marie Agard, marquis de) : 70, 121, 125

- Maupas (Charlemagne-Emile, comte de) : 265
- Maurovitch (Dr) : 579
- Maurras (Charles) : 348, 416, 631
- Mayaud (Paul) : 476
- Mayol de Lupé (Henri) : 581
- Meaux (Marie-Camille-Alfred, vicomte de) : 404-405, 416, 423, 434, 436, 452, 454-455, 551
- Mecklembourg-Schrewin (Hélène) : voir Orléans (duchesse d')
- Médicis (Catherine de) : 13, 332
- Melun (Armand-Marie-Joachim, baron de) : 378
- Mennechet (Edmond) : 46
- Mérode (Charles-Werner-Marie-Ghislain, comte de) : 404, 417
- Merveilleux du Vignaux (François-Charles) : 197, 476-477
- Mesnard (Eugène de) : 235
- Mesnard (Louis-Charles-Bonaventure-Pierre, comte de) : 76, 133, 136, 143, 145
- Metternich-Winneburg (Klemens-Wenzel- Nepomuk-Lothar, comte, puis prince de) : 114, 139-141, 147, 157, 160-161, 165, 167-168, 189, 210, 220, 230, 312
- Mey (M. de) : 164
- Meyer (Dr) : 580, 586, 588, 596, 621
- Michelet (Jules) : 15, 71
- Mignet (François) : 284
- Milde (Mgr) : 215
- Miquel (Pierre) : 51
- Miramón (marquis de) : 192
- Modène (François IV, duc de) : 132, 218, 495
- Modène (François V, duc de) : 328, 554
- Modène (Marie-Béatrice de) : 218
- Modène (Marie-Thérèse-Gaétane de) : 218-221
- Molé de Champlâtreux (Louis-Mathieu, comte) : 236, 253, 255-256, 263-265, 270
- Moligny (Charles-Félix Bourgevin de Vialart, comte et abbé de) : 124, 150, 166, 171
- Monk (George, général, duc d'Albemarle) : 232, 245, 518-519
- Montalembert (Charles Forbes, comte de) : 256-257, 268, 278, 380
- Montaut-Navailles (comte de) : 41
- Montbel (Guillaume-Isidore, baron, comte de) : 83, 123, 164-166, 172, 185, 187, 193, 197, 217, 647
- Montesquiou (François-Xavier-Antoine, duc de Fezensac, abbé de) : 107
- Monti de Rezé (Edouard, comte de) : 11-12, 187, 221, 306, 315, 318, 323, 339, 384, 390, 415, 424, 427, 497, 500, 520, 522-523, 530, 559-560, 563, 615
- Monti de Rezé (Henri de) : 318, 473, 480, 485
- Monti de Rezé (Marguerite de Faververney, comtesse de) : 315, 587, 616-617
- Monti de Rezé (René, comte de) : 221, 318, 390, 500, 515, 554, 558, 584, 587, 605, 614
- Montmorency (Anne-Adrien-Pierre de, duc de Laval) : 92, 107, 151
- Montmorency (Mathieu de) : 67, 69, 92
- Montpensier (Antoine-Marie-Philippe-Louis d'Orléans, duc de) : 240, 286, 388, 468, 475
- Moreau et Robert : 316
- Morel de Saint-Didier : 261
- Moricet (Armand-Félix) : 319-320, 326, 329-330, 339
- Morny (Charles-Auguste Demorny, dit duc de) : 235, 265
- Mortemart (Casimir-Louis-Victorien de Rochechouart, duc de) : 80-82, 84, 92, 97, 404
- Mozart (Wolfgang-Amadeus) : 219

- Mun (Adrien-Albert-Marie, comte de) : 364, 564-565, 568, 572-576, 581, 606, 615, 621
- Mun (Robert, comte de) : 318, 495
- Murat (Caroline, comtesse Lipona) : 23, 25
- Musset (Alfred de) : 204, 470
- Nanteuil : 14
- Nantouillet (Alexandre-Marie Lallemand, comte de) : 42, 46, 283
- Napoléon I^{er} : voir Bonaparte (Napoléon)
- Napoléon III : voir Bonaparte (Louis-Napoléon)
- Nassau (Adolphe, duc de) : 249
- Naundorff (Charles-Guillaume) : 260-261, 545-546
- Nemours (Louis-Charles-Philippe-Raphaël d'Orléans, duc de) : 127, 199, 202-203, 233-234, 239-240, 255, 265, 286-291, 293, 295-296, 433, 475, 582, 606
- Nemours (Victoire de Saxe-Cobourg, duchesse de) : 288
- Nettement (Alfred-François) : 153, 194, 370
- Neumayer (général) : 266
- Nicolas I^{er}, empereur de Russie : 127, 148, 216, 535
- Nicolay (Adèle-Charlotte-Augustine de Lévis, marquise de) : 186
- Nicolay (Aymar-Charles-Marie-Théodore, marquis de) : 186
- Nicolay (Aymardine-Marie-Pauline de) : 341
- Nicolay (Raymond, comte de) : 75, 192, 220-221, 391
- Noailles (Louis-Joseph-Alexis, comte de) : 246, 253, 255
- Noailles (Paul, duc de) : 101-102, 129, 231, 237, 242, 252, 263, 265
- Nodier (Charles) : 35, 48, 120
- Noirlieu (abbé Martin de) : 71
- Normanby (Lord, comte de Mulgrave) : 235
- Nugent (vicomte de) : 164
- O'Hegerty (Joseph, comte) : 151, 172
- Obry (Louis-Ferdinand) dit Charlemagne : 322, 339, 390, 515-516, 523, 527, 529, 581, 601
- Olga, grande-duchesse de Russie : 148, 216
- Oreille (Eugénie-Virginie) : 31
- Orléans (Clémentine-Caroline-Léopoldine-Clotilde d', princesse de Saxe-Cobourg) : 240, 288, 470
- Orléans (Ferdinand-Philippe-Louis-Charles-Henri-Rosolin, duc de Chartes puis d') : 73, 606-607
- Orléans (Hélène de Mecklembourg-Schrewin, duchesse d') : 255, 422
- Orléans (Louise-Marie d') : 24, 39, 41, 61, 75-76, 82, 90, 112, 114, 120, 124, 186, 199, 238, 285, 288, 302
- Orléans (Louis-Philippe, duc d') : voir Louis-Philippe
- Orléans (Marie-Amélie de Bourbon-Siciles, duchesse d') : 23, 44, 78, 110, 194, 240, 255, 284-286, 288-291, 468
- Orléans (Philippe d') : 71, 73, 75, 78, 81-82, 84-86, 88, 90-96, 98-99, 102-103, 105-110, 116, 118-119, 123, 127, 130, 136-137, 140-141, 213, 422, 468
- Orth (Jean) : voir Jean-Salvator de Habsbourg
- Osmond (Charles-Xavier-Eustache, comte d') : 335
- Ouvrard : 135
- Pageot (Joseph-Alphonse-Théodore) : 658
- Pajol (général) : 92
- Palmerston (Henry-John Temple, lord) : 285

- Panat (Dominique-Samuel-Joseph-Philippe Brunet de Castelpers, vicomte de) : 264
- Paris (Louis-Philippe-Albert d'Orléans, comte de) : 199, 238, 265, 284, 295, 312, 417, 421, 462, 467-475, 478, 493-494, 505, 510, 524, 555, 579, 582-584, 587, 599, 602-610, 613, 615-616
- Parme (duchesse de) : voir Artois (Louise-Marie-Thérèse)
- Pasquier (Etienne-Denis, baron puis duc) : 442
- Pastoret (Amédée-David, marquis de) : 200, 250-251, 253, 256, 269, 320, 375
- Pastoret (Claude-Emmanuel-Joseph-Pierre, marquis de) : 133
- Pène (Henri de) : 189, 404, 494, 593, 618
- Périer (Auguste-Casimir-Victor-Laurent) : 283
- Peyronnet (Pierre-Denis, comte de) : 83, 117, 128, 270
- Philippe I^{er} : 439-440
- Philippe III : 440
- Philippe V, roi d'Espagne : 604, 612
- Philippe VI : 17
- Philippe VII : 99, 615
- Philippe-Auguste : 440
- Pic (Augustin) : 17
- Picard (Louis-Joseph-Ernest) : 406
- Pichegru (Jean-Charles, général) : 67
- Pie (Louis-François-Désiré-Edouard, Mgr) : 280, 309, 350, 368, 392, 467, 475, 510, 542, 555, 557, 559, 575, 621
- Pie IX : 224, 279, 367, 371, 459-460, 463, 479, 481, 563, 570, 585
- Pimodan (Georges de Rarécourt de La Vallée, marquis de) : 369
- Podesti (Francesco) : 192
- Polignac (Jules-Auguste-Armand-Marie, prince de) : 69, 78-80, 92, 117
- Ponce Pilate : 280
- Ponthieu (comte de) : voir Charles X
- Potain (Pierre-Carl-Edouard, dr.) : 585
- Pourbus (Franz) : 301
- Pouyer-Quertier (Augustin-Thomas) : 281, 561
- Prévost-Paradol (Lucien-Anatole) : 402
- Prince Eugène (François-Eugène de Savoie-Carignan, dit le) : 188
- Proudhon (Pierre-Joseph) : 266, 316, 377
- Puppi (comtesse Olga) : 620
- Quatrebarbes (Théodore, comte de) : 232, 236
- Quelen (Hyacinthe-Louis de, Mgr) : 57, 129
- Racine (Jean) : 102
- Raincourt (Eugène, baron de) : 318, 582, 584, 586-587, 600, 605, 608, 615
- Rainneville (Alphonse-Valentin Vaysse, vicomte de) : 253, 269, 404
- Ranc (Arthur) : 590
- Ravaillac (François) : 35
- Rayneval (Alphonse, comte de) : 245
- Reichstadt (Napoléon-François-Joseph-Charles, duc de) : 48, 140, 190
- Reiset (Jules, vicomte de) : 39, 104
- Rémusat (Charles-François-Marie, comte de) : 236, 283, 465
- Renan (Ernest) : 402
- Renault (Léon-Charles) : 446
- Rességuier (Albert-Henri-Térence, comte de) : 416
- Retz (Mlle) : 193
- Ricardo (David) : 375
- Richelieu (Armand-Emmanuel-Sophie-Septimanie du Plessis de Vi-

- gnerot, duc de) : 14, 21, 30, 37, 43, 46-47, 51, 59, 245
 Richemont : 260
 Rigaud (Hyacinthe) : 301
 Rivera (Eugenia, comtesse de) : 64
 Rivet (Jean-Charles, baron) : 450
 Rivière (Charles-François de Riffardeau, duc de) : 67-71, 151, 376, 391
 Robert le Fort : 646
 Robinet de Cléry (Gabriel-Adrien) : 561, 569
 Rochechouart (Louis-Victor-Léon, comte et général de) : 145
 Rodez-Bénavant (Marie-Théophile, vicomte de) : 477
 Roger : 317
 Rohan (Berthe, princesse de) : 174
 Rohan (Louis, prince de) : 174, 200, 301
 Rohan-Chabot (duchesse de) : 192
 Roland : 439
 Rosny (comtesse de) : voir Berry (duchesse de)
 Rothesay (Charles Stuart, lord) : 91
 Rothschild (James) : 234
 Rougé (Athur, comte de) : 567
 Rozaven (Jean-Louis de Leissègues de) : 145
 Rzęduska (comtesse) : 193

 Saïd-Pacha, vice-roi d'Égypte : 342
 Saint-Albin (Alexandre de) : 447, 500, 512, 526
 Saint-André : 674
 Saint-Chamans (Alfred-Armand-Robert, comte de) : 185
 Saint-Chéron (Alexandre de) : 387, 407
 Saint-Denis : 443
 Sainte-Hermine (Jean-Hélie-Emile, marquis de) : 268
 Sainte-Preuve (Mme de) : 262
 Sainte-Suzanne (François-Auguste de Bruneteau, comte de) : 19, 304, 318, 353, 384, 391, 516, 530, 563
 Saint-Exupéry (Antoine de) : 64
 Saint-Hubert : 188, 334
 Saint-Louis : voir Louis IX
 Saint-Marc Girardin (Marc Girardin, dit) : 251, 417, 458
 Saint-Martin : 439
 Saint-Pierre (Louis-Ladislas-Marie-Marc, vicomte de) : 232, 439
 Saint-Priest d'Almazan (Emmanuel-Louis-Marie Guignard, vicomte puis comte et général de) : 136, 154, 202, 224-225, 250-251, 254, 257, 269, 358, 361, 367, 369, 427
 Salvandy (Narcisse-Achille, comte de) : 238, 240, 248, 255, 293
 Sand (George) : 478
 Saunière (Béranger, abbé) : 622-623
 Sauve : 192
 Sauzet (Paul-Jean-Pierre) : 364
 Savary (Charles) : 495-496, 499, 538
 Savinien (père) : 516
 Savoie (Marie-Joséphine de) : 22
 Savoie (Marie-Thérèse de) : 22
 Saxe-Cobourg (Auguste, prince de) : 240, 288
 Sayn-Wittgenstein (Léonille, princesse de) : 394
 Schliemann (Heinrich) : 339
 Scholl (général) : 537
 Schonen (Auguste-Jean-Marie, baron de) : 102
 Scott (Walter) : 120, 333, 517
 Scribe (Eugène) : 75, 193
 Sémonville (Charles-Louis Huguet, marquis de) : 174
 Sérent (Armand-Louis, duc de) : 22
 Sèze (Romain, comte de) : 118
 Shrewsbury (comtesse de) : 193
 Siméon (capitaine) : 537
 Siméon (Joseph, comte) : 54
 Simon (Jules) : 406, 525-526, 553, 556, 558

- Staël (Anne Louise Germaine Neker, baronne de) : 337
- Stanzel (Dr.) : 596-597
- Staub : 234, 498
- Stendhal (Henri Beyle, dit) : 190
- Strauss (Johann, père) : 335
- Stuart (Charles-Édouard) : 126
- Stuart (Marie) : 120, 125, 135
- Suchet (Louis-Gabriel, duc d'Albufera, maréchal) : 41-42, 44-45
- Sugny (Francisque-Marie-Joseph Ramey, comte de) : 462, 468, 476-477, 494
- Sully : 164, 637
- Surville (Charles de) : 270, 391
- Taine (Hyppolite) : 562
- Talaru (Louis-Justin, marquis de) : 321
- Talleyrand-Périgord (Charles-Maurice de) : 21, 25, 58, 92, 119, 398, 436
- Tarteron (Marie-Henri-Ernest de) : 436, 479
- Temple de La Croix (Jean-Marie-Félix, général du) : 684
- Tenerani (Pietro) : 192, 303
- Teste (Louis) : 474
- Tharin (Claude-Marie-Paul, Mgr) : 71
- Théry (Gustave, dit Deryssel) : 623
- Thiers (Marie-Joseph-Louis-Adolphe) : 142-144, 146, 236, 238, 246, 256, 265, 284, 352, 398, 401, 403-405, 407-409, 413-414, 418, 421-422, 431, 433, 435-436, 446, 448-450, 457, 459-460, 462-463, 465-466, 495, 505, 511, 541, 550, 560
- Thomas (Charles) : 159
- Thorigny (René-François-Elisabeth-Tiburce de) : 264
- Thouret (Antony) : 244
- Tocqueville (Alexis-Charles-Henri Clérel de) : 159, 236, 256, 292
- Trébuquet (Stanislas-Barnabé, abbé) : 172, 182, 187, 197, 221, 308, 322, 327, 339, 345
- Tréhouart (François-Thomas, vice-amiral) : 523
- Tréville (Herman Calouin, comte de) : 527
- Turenne (Henri-Amédée-Mercure, comte de) : 372
- Uzès (Antoine-Jacques-Emmanuel de Crussol, duc d') : 404
- Vachon (Mlle) : 64, 103
- Valdegamas (Donoso Cortès, marquis de) : 284
- Valmy (François-Christophe-Edmond Kellermann, duc de) : 210, 252
- Valois (Simon de Crécy, comte de) : 439
- Valori (Henri de) : 48, 577-578
- Vanssay (Charles-Achille-Henri, comte de) : 12, 19, 318, 350, 391, 415, 418, 424, 427, 430, 471-473, 480, 500, 514-520, 523, 530, 554, 568
- Vanutelli (Vincenzo, cardinal) : 582, 609
- Varende (Jean de La) : 385
- Vatimesnil (Antoine-François-Henri Lefebvre de) : 253
- Vaulabelle (Achille de) : 83
- Vaulchier (Charles-Marie, comte de) : 436
- Veauce (Charles-Eugène Cadier, baron de) : 198
- Vérac (Armand-Maximilien-François-Joseph-Olivier de Saint-Georges, marquis de) : 81
- Véran (Guillaume) : 616, 623
- Verdi (Guiseppe) : 216, 328
- Véron (docteur Louis) : 304
- Veillot (Louis) : 279, 356, 386, 421, 432, 435, 453, 494, 505, 593, 621

- Vezin (Marie-François-Émile) : 248
Viale-Préla (Michele, cardinal) : 262
Vibraye (René, comte de) : 318
Vibraye (Victor-Denis Hurault, marquis de) : 427
Victoire (Madame, fille de Louis XV) : 176
Victor (Claude-Victor Perrin, duc de Bellune, dit maréchal) : 133, 154
Victor-Emmanuel I^{er}, roi de Piémont-Sardaigne : 218
Victor-Emmanuel II, roi d'Italie : 368, 427, 459, 533
Victoria (reine d'Angleterre) : 202-203, 285, 290
Vierge Marie : 40, 311
Vigée-Lebrun (Louise-Elisabeth) : 301
Villaret de Joyeuse (capitaine) : 196, 202
Villèle (Jean-Baptiste-Guillaume-Joseph, comte de) : 58-59, 62, 67, 76, 152, 209-210, 253, 354
Villemain (Abel-François) : 368
Villemessant (Jean-Auguste-Hippolyte Delaunay de) : 246, 308, 432, 505
Villeneuve-Bargemont (Jean-Paul-Alban, vicomte de) : 376
Villiers de l'Isle-Adam (Jean-Marie-Mathias-Philippe-Auguste, comte de) : 506
Vincent (général) : 202
Virieu (François-Henri, comte de) : 442
Vitet (Louis-Ludovic) : 265
Voltaire (François-Marie Arouet, dit) : 337
Vrignault (Henri) : 431
Vulpian (Edmé-Félix-Alfred) : 585, 587, 596-599
Waddington (William-Henry) : 566
Wallon (Henri-Alexandre) : 549-550
Walsh (Edouard, vicomte) : 153, 160-163, 169, 183
Washington (George) : 436
Weber (Alyosia) : 219
Weber (Constance) : 219
Weld (Joseph, cardinal) : 113
Wellington (Arthur Colley Wellesley, duc de) : 112
Wilczek (Hans, comte) : 335
Witte (Sophie de) : 41
Zorn (Franz, cardinal) : 614

Table

Prologue	11
1. Enfant de la Restauration	21
<i>Un prince impétueux, 22. – La princesse aux pieds nus, 25. – Les parents terribles, 30. – Retour vers le tragique, 33. – Une grossesse sous tensions, 37. – Lorsque l'enfant paraît, 42. – Le nouvel enfant du miracle, 48. – La folie de Chambord, 52.</i>	
2. Roi d'un jour	56
<i>L'apogée de la Restauration, 56. – L'avènement de bon-papa, 61. – Première éducation, 64. – Trouver un gouverneur, 67. – Précepteurs et sous-précepteurs, 71. – Les grilles des Tuileries, 74. – De la gloire du trône à la révolte de la rue, 76. – Trianon et Rambouillet, 81. – Abdication, abdications, 84. – Sire, 89. – Un roi de France virtuel, 91. – La couronne subtilisée, 95.</i>	
3. <i>Enéide</i> et <i>Odyssée</i>	101
<i>Les manants du roi, 102. – Les ombrelles de Cherbourg, 108. – En mer, 110. – A terre, 113. – L'ombre des Stuarts, 119. – Turbulences de France, 126. – Au nom d'Henri V, 131. – La guerre de maman, 135.</i>	
4. Le chevalier de Butschirad.....	139
<i>D'un palais l'autre, 139. – Le naufrage de la régente, 142. – L'ambassade de Chateaubriand, 147. – Rêves de Jeune France, 152. – Une majorité escamotée, 158. – Mère et fils, 165. – Un prince toujours sous cloche, 168. – Le dernier voyage de Charles X, 175.</i>	

5. L'éclosion du lis 180
L'émergence du droit dynastique, 180. – *Entrée en scène du duc de Lévis*, 184. – *Le sacre de Rome*, 189. – *Henri à vingt ans*, 195. – *Des destins princiers sous les pas des chevaux*, 197. – *L'envol de Belgrave Square*, 201. – *Le bal des flétris*, 206. – *L'adieu à Louis XIX*, 211. – *La future duchesse de Parme et la comtesse de Chambord*, 214.
6. La France en ballottage 224
Février 1848 vu de l'exil, 225. – *La tentation du coup de force*, 231. – *L'indispensable réconciliation dynastique*, 236. – *Prince du dedans et prince du dehors*, 243. – *La circulaire de Wiesbaden*, 248. – *L'échec de la fusion*, 252.
7. Le tourment et la majesté 258
La mort de « l'ange », 258. – *Au temps des coups d'Etat*, 263. – *Les « Instructions de Venise » et le Bureau du roi*, 268. – *Patience et résolution*, 277. – *L'aller-retour de la fusion*, 284. – *Le malentendu de Nervi*, 290.
8. Vie publique, vie privée 298
L'écrin royal, 299. – *La personne du roi*, 303. – *Sergent de Dieu*, 307. – *Pas d'enfant*, 310. – *La Maison du roi*, 313. – *Des jours ordinaires*, 322. – *En famille*, 329. – *Saint Hubert*, 334. – *Voyage, voyages*, 337.
9. Le projet du roi 346
D'abord la France, 347. – *Les institutions de la monarchie « traditionnelle »*, 349. – *Henri V et le suffrage universel*, 354. – *L'enseignement « libre »*, 358. – *Décentraliser*, 360. – *L'ordre, la justice et la force*, 363. – *La politique étrangère et européenne*, 366. – *Paysans... 372. – ... et ouvriers*, 375. – *Les légitimistes*, 383.
10. Le roi appelé 388
La diabolique surprise, 389. – *Le roi et la guerre*, 392. – *De Bordeaux à Bordeaux*, 400. – *Les mystères de la Chambre blanche*, 404. – *L'abstinence des monarchistes*, 409. – *La Commune et les princes*, 414. – *La discrétion et la tempête*, 421. – *L'appel de Chambord*, 428.

11. Le roi marchandé.....	438
<i>Ce que signifie le drapeau, 439. – Pourquoi le drapeau blanc, 443. – Vers une solution parlementaire, 448. – Le temps du sur-place, 456. – De Thiers à Mac-Mahon, 462. – Le sommet des princes, 467. – Bon voyage, monsieur Chesnelong, 480.</i>	
12. Le roi rejeté	488
<i>Le miracle et les ombres, 489. – La mise au point de Salzbourg, 497. – Le soir des magiciens, 507. – Le chat derrière la porte, 514. – Il y est, il y reste, 524. – Vers la république de Bismarck ?, 530.</i>	
13. Ultimes illusions.....	540
<i>Toujours l'agitation, 541. – Dernier manifeste, 544. – La république aux républicains, 548. – Retour à Goritz, 553. – Le roi et la crise, 557. – La chimère du salut, 562. – Se tenir prêt, 571. – Vers le grand départ, 578.</i>	
14. L'héritage des Bourbons	589
<i>Revue de presse, 590. – Rumeur d'empoisonnement, 595. – Silence et mystère du testament, 599. – Querelles autour d'un cercueil, 603. – Terminus à Goritz, 611. – La survivante, 617.</i>	
Epilogue	625
Notes	635
Sources.....	693
Tableau simplifié de la Maison de Bourbon en 1883	710
Index des noms cités	713

Composition et mise en page



NORD COMPO
m u l t i m é d i a

Impression réalisée sur CAMERON par



La Flèche (Sarthe), le 14-05-2008
pour le compte des Éditions Perrin
11, rue de Grenelle
Paris 7^e

Imprimé en France
Dépôt légal : mai 2008
N° d'éditeur : 2410 – N° d'impression : 47515

LE COMTE DE CHAMBORD

Pour l'histoire, l'homme reste le « comte de Chambord ». Pour les royalistes, qui l'ovationnèrent comme « duc de Bordeaux » puis le reconnurent comme « Henri V », il fut le « roi », *le dernier roi de France*.

Il le fut doublement : le 2 août 1830, lorsque son grand-père Charles X abdiqua en sa faveur, et le 24 août 1883, lorsqu'il mourut sans enfants, laissant béante une succession de France qui demeure irrésolue à ce jour.

L'alternance de ses silences et de ses prises de position publiques, les choix qu'il fit, dans des conditions souvent mystérieuses, passionnèrent les historiens. Pourquoi avait-il refusé la couronne que la chute du second Empire lui offrait sur un plateau ? Son obstination à n'accepter de Restauration qu'avec le drapeau blanc cachait-elle un prétexte pour échapper à son destin ou bien un manque consternant de sens politique ?

Faute de réponse, l'histoire oublia le comte de Chambord. Jusqu'à ce que ses archives privées, que l'on croyait perdues, soient récemment retrouvées. Leur exploitation permet de redécouvrir le roi Henri V et sa raison d'être : se préparer à assumer la charge de la France. Elle permet aussi de dépeindre l'homme qui, loin des cercles royalistes qui en firent une icône, mena la vie quotidienne d'un haut personnage de son temps.

Le présent ouvrage dissipe le mystère politique et humain. Mais l'héritage du dernier monarque continue de planer comme une ombre sur l'histoire de France.

Daniel de Montplaisir, conseiller de l'Assemblée nationale et historien, est notamment l'auteur de La Monarchie (Le Cavalier Bleu, coll. « Idées reçues », 2003).

978-2-262-02146-7



9

782262 021467

www.editions-perrin.fr

26,50 €

Prix France TTC